BIBLIOTECA NAZ.
Vittorio Emanuele III
XLVII
D
14
NAPOLI

XLVII
9
1h

Digitized by Google

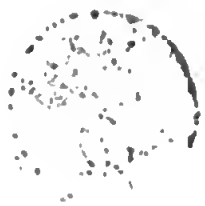

Digitized by Google

# HISTOIRE
## ECCLESIASTIQUE.

*Par M. FLEURY, Prêtre, Prieur d'Argenteüil, & Confeſſeur du Roy.*

## TOME QUATORZIE'ME.

Depuis l'an 1099. juſques à l'an 1153.

A PARIS,
Chez JEAN MARIETTE, ruë S. Jacques, aux Colonnes d'Hercule.

M. DCC. XXVII.
*Avec Approbation & Privilege du Roy.*

Digitized by Google

# SOMMAIRE DES LIVRES.

## LIVRE SOIXANTE-CINQUIE'ME.

I. *Paſcal II. pape.* II. *Mort de Godefroi. Baudouin roi de Jeruſalem.* III. *Concile d'Anſe.* IV. *S. Anſelme à Lion.* V. *Mort de Guillaume le roux. Henri I. roi d'Angleterre.* VI. *Concile de Valence.* VII. *Mort de l'antipape Guibert.* VIII. *Concile de Poitiers.* IX. *Commencement de S. Bernard de Tiron.* X. *S. Anſelme en Angleterre.* XI. *Norgaud évêque d'Auſtun rétabli.* XII. *Eſtiene de Garlande élu évêque de Beauvais.* XIII. *S. Anſelme ſoutient le roi Henri.* XIV. *Lettres du pape contre les inveſtitures.* XV. *S. Anſelme réſiſte au roi.* XVI. *Son traité ſur la proceſſion du S. Eſprit.* XVII. *Ses lettres à Valeran de Naumbourg.* XVIII. *Brunon archevêque de Treves.* XIX. *Fin de S. Bruno.* XX. *Concile de Rome.* XXI. *Suite des inveſtitures en Angleterre.* XXII. *Concile de Londres.* XXIII. *Suite de la croiſade.* XXIV. *Donation de Mathilde.* XXV. *S. Otton évêque de Bamberg.* XXVI. *Ses commencemens.* XXVII. *Suite de l'affaire d'Angleterre.* XXVIII. *S. Anſelme retourne à Rome.* XXIX. *Galon évêque de Beauvais.* XXX. *Transferé à Paris.* XXXI. *Concile de Troïes.* XXXII. *S. Godefroi évêque d'Amiens.* XXXIII. *Concile de Beaugenci.* XXXIV. *Concile de Paris.* XXXV. *S. Anſelme encore à Lion.* XXXVI. *Brunon archevêque de Treves à Rome.* XXXVII. *Révolte de Henri contre l'empereur ſon pere.* XXXVIII. *Reconciliation du roi d'Angleterre avec S. Anſelme.* XXXIX. *Odon évêque de Cambrai.* XL. *Apologie du clergé de Liege.* XLI. *Henri le pere renonce à la couronne.* XLII. *Sa lettre au roi de France.* XLIII. *Suite de la guerre civile.* XLIV. *Mort de Henri IV.* XLV. *Lettre de S. Hugues de Clugni au roi Philippe.* XLVI. *Retour de S. Anſelme en Angleterre.* XLVII. *S. Brunon de Segni.* XLVIII. *Boëmond en France.* XLIX. *Reproches contre Robert d'Arbriſſelles.* L. *Fondation de Fontevraud.* LI. *Concile de Guaſtale.* LII. *Bernard évêque de Parme.* LIII. *Le*

AN. 1099. 1100. 1101. 1102. 1103. 1104. 1105. 1106.

## SOMMAIRE.

1107. *pape en France.* LIV. *Conference de Châlons.* LV. *Concile de Troïes.* LVI. *Concile de Londres.* LVII. *Mort de Daïmbert. Gibelin patriarche de Jeruſalem.* LVIII. *Juriſdiction de cette égliſe.*
1108. LIX. *Egliſe d'Angleterre.* LX. *Mort de Philippe I. Loüis le Gros roi de France.* LXI. *Raoul le Vert archevêque de Reims.* LXII.
1109. *Fin de ſaint Anſelme de Cantorberi.* LXIII. *Ses écrits.* LXIV. *Thomas archevêque d'Yorc.* LXV. *Fin de ſaint Hugues de Clugni.* LXVI. *Mort d'Alfonſe VI. roi de Caſtille.*


---

## LIVRE SOIXANTE-SIXIE'ME.

1110. I. *LE roi Henri V. en Italie.* II. *Conventions entre le pape & lui.* III. *Le roi fait arrêter le pape.* IV. *Réſiſtance des Ro-*
1111. *mains.* V. *Le pape accorde les inveſtitures.* VI. *Il eſt blâmé par ſon égliſe.* VII. *Canon de Segni retourne à ſon évêché.* VIII. *Leon de Marſique évêque d'Oſtie.* IX. *Mort de Nicolas le Grammairien.* X. *Bogomiles heretiques.* XI. *Leurs erreurs.* XII. *Concile*
1112. *de Latran contre les inveſtitures.* XIII. *Concile de Vienne.* XIV. *Lettres d'Ives de Chartres ſur les inveſtitures.* XV. *Geofroi de Vendôme blâme le pape.* XVI. *Ambaſſade de C. P. à Rome.* XVII. *Egliſe de Jeruſalem.* XVIII. *Gaudri évêque de Laon maſſacré.* XIX. *Fondation de Savigni en Normandie.* XX. *Fondation de Tiron.* XXI. *Obſervance de Cîteaux.* XXII. *Commencemens de ſaint Bernard.* XXIII. *Il raſſemble des compagnons.* XXIV. *Il entre*
1113. *à Cîteaux.* XXV. *Guillaume de Champeaux.* XXVI. *Raoul arche-*
1114. *vêque de Cantorberi.* XXVII. *Concile de Ceperan.* XXVIII. *Re-*
1115. *traite de ſaint Gôdefroi d'Amiens.* XXIX. *Concile de Beauvais.* XXX. *Guigues prieur de la Chartreuſe.* XXXI. *Anſelme légat en Angleterre.* XXXII. *S. Bernard abbé de Clairvaux.* XXXIII. *Fin*
1116. *d'Ives de Chartres.* XXXIV. *Fin de Robert d'Arbriſſelles.* XXXV. *Fin de Bernard de Tiron.* XXXVI. *L'empereur en Italie.* XXXVII. *Concile de Latran.* XXXVIII. *Pierre Groſſolan archevêque de Milan.* XXXIX. *Sédition à Rome contre le pape.* XL. *Albert archevêque de Mayence contre l'empereur.* XLI. *L'empereur devant Rome.* XLII. *Turſtain élu archevêque d'Yorc.* XLIII. *Suite de*
1117. *l'hiſtoire de S. Bernard.* XLIV. *Ses premiers miracles.* XLV. *Monaſteres d'Aquitaine.* XLVI. *Mort de Paſcal II.* XLVII. *Gelaſe II. pape.* XLVIII. *Sa fuite.* XLIX. *Bourdin antipape.* L. *Gelaſe à*
1118. *Rome.* LI. *Baudouin II. roi de Jeruſalem.* LII. *Mort de l'empe-*

Digitized by Google

*reur Alexis Comnene.* LIII. *Pauliciens convertis.* LIV. *Conſtitutions d'Alexis.* LX. *Monaſtere de la Pleine de Grace.* LVI. *Le pape Gelaſe en Provence.* LVII. *Commencemens de S. Norbert.* LVIII. *Il vient trouver le pape.* LIX. *Concile de Roüen.* LX. *Réduction de Sarragoſſe.* LXI. *Mort de Gelaſe II.* 1119.

## LIVRE SOIXANTE-SEPTIE'ME.

I *CAlliſte II. pape.* II. *Concile de Toulouſe. Manichéens.* III. *Députation vers l'empereur.* IV. *Turſtain ordonné archevêque d'Yorc.* V. *Concile de Reims.* VI. *Conference de Mouſon.* VII. *Frideric évêque de Liege.* VIII. *Suite du concile de Reims.* IX. *Suite de l'hiſtoire de ſaint Norbert.* X. *Fin de ſaint Vital de Savigni.* XI. *Conference de Giſors.* XII. *Synode de Roüen.* XIII. *Conſtitutions de Cîteaux.* XIV. *Brunon de Treves reçu par le pape.* XV. *Primatie de Vienne.* XVI. *Le pape Calliſte à Rome.* XVII. *Fondation de Prémontré.* XVIII. *Canoniſation de S. Arnoul de Soiſſons.* XIX. *Edmer élu évêque de S. André.* XX. *Concile de Maplouſe.* XXI. *Pierre Abailard condamné.* XXII. *Ses commencemens.* XXIII. *Fin de l'antipape Bourdin.* XXIV. *Liberté de l'égliſe de Sens.* XXV. *Aſſemblée de Virsbourg.* XXVI. *Ecrits de Geofroi de Vendôme ſur les inveſtitures.* XXVII. *Egliſe d'Angleterre.* XXVIII. *Pierre le Venerable abbé de Clugni.* XXIX. *Alger & ſes écrits.* XXX. *Accord ſur les inveſtitures.* XXXI. *Concile de Latran.* XXXII. *Suger abbé de ſaint Denis.* XXXIII. *Fin de ſaint Eſtienne de Grammont.* XXXIV. *Saint Norbert à Anvers.* XXXV. *Guibert abbé de Nogent.* XXXVI. *Mort de Calliſte II. Honorius II. pape.* XXXVII. *Miſſion de ſaint Otton en Pomeranie.* XXXVIII. *Converſion de Pirits.* XXXIX. *Converſion de Stetin, Vellin, &c.* XL. *Mort de Henri V. Lothaire II. roi d'Allemagne.* XLI. *Hildebert archevêque de Tours.* XLII. *Premiers écrits de ſaint Bernard.* XLIII. *Concile de Londres.* XLIV. *Saint Norbert archevêque de Magdebourg.* XLV. *Schiſme à Clugni.* XLVI. *Mathieu cardinal.* XLVII. *Premiere lettre de ſaint Bernard.* XLVIII. *Son apologie.* XLIX. *Apologie de Pierre de Clugni.* L. *Schiſme au Mont-Caſſin.* LI. *Guerre en Pouille.* LII. *Charles le Bon comte de Flandres.* LIII. *Concile de Troïes.* LIV. *Ordre des Templiers.* LV. *Egliſe Latine d'Orient.* LVI. *Saint Bernard, devoirs des évêques.* LVII. *Conſtitutions de Guigues.* LVIII. *Affaire d'Eſtienne* 1120. 1121. 1122. 1123. 1124. 1125. 1126. 1127. 1128.

SOMMAIRE
*de Paris.* LIX. *S. Bernard, du libre arbitre, &c.* LX. *Conversion de l'abbé Suger.* LXI. *Réunion d'Argenteuil à saint Denis.* LXII. *Suite de l'histoire d'Abailard.* LXIII. *Henri renonce à l'évêché de Verdun.*

## LIVRE SOIXANTE-HUITIE'ME.

1130. I. MOrt d'*Honorius. Innocent II. pape. Anaclet antipape.* II. *Ses lettres.* III. *Roger roi de Sicile, schismatique.* IV. *Fin de S. Hugues de Grenoble.* V. *Concile d'Estampes.* VI. *Innocent en France.* VII. *Reconnu en Allemagne.* VIII. *Vient à*
1131. *S. Denis.* IX. *Concile de Reims.* X. *Sacre de Loüis le jeune.* XI. *Suite du concile de Reims.* XII. *S. Norbert persecuté.* XIII. *Second voïage de S. Otton en Pomeranie.* XIV. *Eglise de Jerusalem.* XV. *Le pape à Clairvaux.* XVI. *Lettres de S. Bernard pour lui.* XVII. *Vulgrin archevêque de Bourges pour Innocent.* XVIII. *Traité d'Arnoul de Séez contre les schismatiques.* XIX. *Fin d'Hildebert de Tours.* XX. *Exemption de dixmes à Cîteaux.* XXI. *Le pape en*
1132. *Italie.* XXII. *Lothaire couronné empereur.* XXIII. *Thomas de saint Victor tué.* XXIV. *Concile de Pise.* XXV. *S. Bernard à Milan.*
1133. XXVI. *Fin du cardinal Matthieu.* XXVII. *Retour de S. Bernard.*
1134. XXVIII. *L'abbé Rupert & ses écrits.* XXIX. *S. Bernard en Aqui-*
1135. *taine.* XXX. *Conversion du duc Guillaume.* XXXI. *Sermons de saint*
1136. *Bernard sur le Cantique.* XXXII. *Exhortations aux Templiers.* XXXIII. *Penitence de Pons de Laraze.* XXXIV. *Mort de Henri I. Estienne roi d'Angleterre.* XXXV. *L'empereur Lothaire en Italie.*
1137. XXXVI. *Tentative du roi Roger sur le Mont-Cassin.* XXXVII. *Troisiéme voïage de S. Bernard en Italie.* XXXVIII. *Le pape & l'empereur en Campanie.* XXXIX. *L'empereur arbitre entre le pape & les moines du Mont-Cassin.* XL. *Ambassade de C. P. près de Lothaire.* XLI. *Rainald abbé du Mont-Cassin deposé.* XLII. *Mort de l'empereur Lothaire.* XLIII. *Mort du roi Loüis le gros.* XLIV. *S. Bernard à Salerne.* XLV. *Mort de l'antipape Anaclet.* XLVI. *Mort de*
1138. *Girard frere de saint Bernard.* XLVII. *Election d'un évêque de Langres.* XLVIII. *Lettres de S. Bernard sur ce sujet.* XLIX. *Conrad III. roi des Romains.* L. *Alberic légat en Angleterre.* LI. *Concile de Londres.* LII. *Foucher archevêque de Tyr.* LIII. *Raoul patriarche d'Antioche.* LIV. *Concile general de Latran.* LV. *Arnaud*
1139. *de Bresse condamné.* LVI. *Schismatiques déposez.* LVII. *Le roi*

*Roger fait ſa paix avec le pape.* LVIII. *S. Malachie d'Irlande.* LIX. *Il va à Rome.* LX. *Evêques d'Angleterre.* LXI. *Abailard* 1140.
*renouvelle ſes erreurs.* LXII. *Concile de Sens.* LXIII. *Lettres de ſaint Bernard.* LXIV. *Son traité contre Abailard.* LXV. *Samſon archevêque de Reims.* LXVI. *Lettres contre Arnaud de Breſſe.* LXVII. *Condamnation d'Abailard.* LXVIII. *Sa fin.* LXIX. *Guillaume de ſaint Thierry.* LXX. *Lettres de ſaint Bernard ſur la Conception.* LXXI. *Traité du précepte & de la diſpenſe.* LXXII. *Hugues de ſaint Victor.* LXXIII. *Saint Pierre archevêque de Tarantaiſe.* LXXIV. *Raoul patriarche d'Antioche dépoſé.* LXXV. *Bau-* 1141.
*douin III. roi de Jeruſalem.* LXXVI. *Condamnation des écrits de Conſtantin Chryſomale.* LXXVII. *Guillaume archevêque d'Yorc.* LXXVIII. *Pierre de la Chaſtre archevêque de Bourges.* LXXIX. 1142.
*Lettres de ſaint Bernard pour lui.* LXXX. *Tentative pour l'évêché de Tournai.* LXXXI. *Ecrits de Pierre de Clugni.*

## LIVRE SOIXANTE-NEUVIE'ME.

I. *MOrt d'Innocent. Celeſtin II. pape.* II. *Mort de Jean Com-* 1143.
*nene. Manuel empereur.* III. *Jugemens contre des Bo-* 1144.
*gomiles.* IV. *Mort de Celeſtin. Lucius II. pape.* V. *Dol ſoumis à l'archevêché de Tours.* VI. *Lettres des Romains au roi Conrad.* VII. *Mort de Lucius. Eugene III. pape.* VIII. *Lettres de ſaint Bernard.* IX. *Robert Pullus cardinal.* X. *Le pape à Viterbe.* XI. 1145.
*Seconde croiſade publiée.* XII. *Le pape à Rome.* XIII. *Evêché de* 1146.
*Tournai.* XIV. *Croiſade en France.* XV. *Saint Bernard empêche de tuer les Juifs.* XVI. *Il va en Allemagne.* XVII. *Ses miracles.* XVIII. *Parlement d'Eſtampes.* XIX. *Croiſade en Allemagne.* XX. 1147.
*Otton de Friſingue.* XXI. *Autres croiſades d'Allemans.* XXII. *Réforme à ſainte Genevieve.* XXIII. *Erreurs de Gilbert de la Poirée.* XXIV. *Henriciens heretiques.* XXV. *Saint Bernard à Toulouſe.* XXVI. *Heretiques de Cologne.* XXVII. *Coſme patriarche de C. P. dépoſé.* XXVIII. *Voïage des deux rois croiſez.* XXIX. *Mau-* 1148.
*vais ſuccès de la croiſade.* XXX. *Croiſade des Saxons.* XXXI. *Concile de Reims.* XXXII. *Erreurs de Gilbert condamnées.* XXXIII. *Milon évêque de Teroüanne.* XXXIV. *Guillaume archevêque d'Yorc dépoſé.* XXXV. *Réunion de Savigni à Cîteaux.* XXXVI. *Primatie de Tolede.* XXXVII. *Revelations de ſainte Hildegarde.* XXXVIII. *Le pape à Clairvaux.* XXXIX. *S. Gilbert de Semprin-*

1149. *gam.* XL. *S. Eſtienne d'Obaſine.* XLI. *Fin de S. Malachie.* XLII. *Conferences d'Anſelme d'Havelsberg avec les Grecs.* XLIII. *Lettre de S. Bernard à l'abbé Suger.* XLIV. *Henri de France évêque de*
1150. *Beauvais.* XLV. *Premier livre de la Conſideration.* XLVI. *Défenſe de S. Bernard ſur la croiſade.* XLVII. *Second livre de la Conſideration.* XLVIII. *Pierre de Clugni à Rome.* XLIX. *Sa lettre au roi Roger.* L. *Egliſes du Nort.* LI. *Vicelin évêque d'Oldembourg.* LII.
1151. *Patriarches de C. P.* LIII. *Chute de Nicolas de Clairvaux.* LIV.
1152. *Mort de l'abbé Suger.* LV. *Le roi Louis ſeparé d'Alienor.* LVI. *Mort de Conrad. Frideric I. roi.* LVII. *Guicman transferé à Magdebourg.* LVIII. *Troiſiéme livre de la Conſidération, appellations.* LIX. *Exemptions.* LX. *Derniers livres de la Conſideration.* LXI. *Jourdain légat en Allemagne.* LXII. *Archevêchez d'Irlande.* LXIII.
1153. *Alain évêque d'Auxerre.* LXIV. *Henri archevêque de Mayence depoſé.* LXV. *Mort d'Eugene III. Anaſtaſe IV. pape.* LXVI. *Saint Bernard à Mets.* LXVII. *Sa mort.*

---

*Approbation de M. Courcier, Docteur de la Faculté de Sorbonne, & Theologal de Paris.*

J'Ai lu par ordre de Monſeigneur le Chancelier, un manuſcrit qui eſt *le quatorziéme volume de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Monſieur l'abbé Fleury.* Fait à Paris le 12. Septembre 1708.

COURCIER, Theologal de Paris.

---

*Approbation de Monſieur Paſtel, Docteur & ancien Profeſſeur de Sorbonne.*

J'Ai lu par l'ordre de Monſeigneur le Chancelier, un manuſcrit qui a pour titre *le quatorziéme volume de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de M. l'abbé Fleury.* Je n'y ai rien trouvé qui ne ſoit conforme à la foi catholique & aux bonnes mœurs; & j'ai continué à y admirer la ſincerité & l'exactitude de l'Auteur, & le fonds d'érudition qu'on admire dans les volumes précedens. Fait à Paris le 12. Septembre 1708.

PASTEL, Profeſſeur de Sorbonne.

HISTOIRE

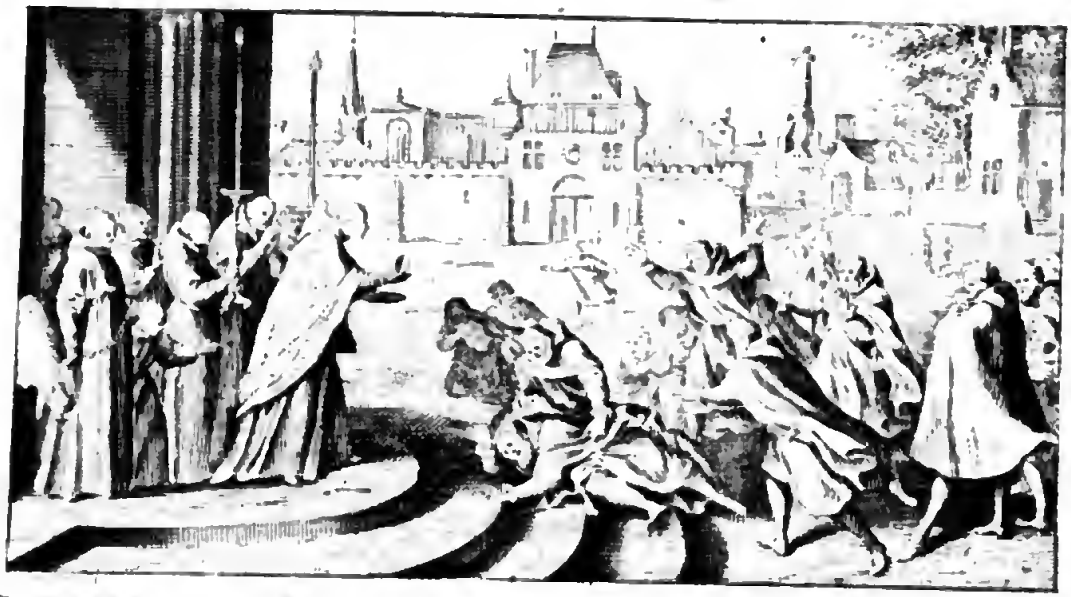

# HISTOIRE
## ECCLESIASTIQUE.

### *LIVRE SOIXANTE-CINQUIE'ME.*

A-N. 1099.

I.
Paſcal II. pape.

*Bertold. an. 1099.*

LE ſaint ſiege ne vaqua que quinze jours après la mort du pape Urbain II. & on élut pour lui ſucceder Rainier cardinal prêtre du titre de S. Clement. Il étoit né à Blede en Toſcane à huit lieuës de Rome, mais il fut mis dès ſon enfance à Clugny & y embraſſa la profeſſion monaſtique. Il n'avoit que vingt ans quand ſon abbé l'ayant envoyé à Rome pour les affaires du monaſtere : le pape Gregoire VII.

*Petr. Piſan ap. Papebr. Conat. p. 202. & ap. Baron. an. 1100.*

connut ſa vertu & ſa capacité, le retint auprès de lui
AN. 1099. à Rome, & après l'avoir éprouvé quelque tems, l'ordonna prêtre cardinal ; enſuite il fut élû abbé de S. Paul hors de Rome.

Après la mort du pape Urbain, les cardinaux, les évêques, le clergé de Rome & les principaux de la ville s'aſſemblerent dans l'égliſe de S. Clement, pour proceder à l'élection. Aïant propoſé pluſieurs ſujets, on convint du cardinal Rainier, qui l'aïant appris s'enfuit & ſe cacha: mais il fut découvert & ramené par force à l'aſſemblée. On lui fit des reproches de ſa fuite, & malgré les proteſtations de ſon indignité, on lui déclara qu'il étoit élu pape, & qu'il devoit ſe ſoûmettre à la volonté de Dieu. Alors quelques-uns du clergé lui changeant de nom, crierent trois fois : Paſcal pape, S. Pierre l'a élu : à quoi l'aſſemblée répondit de même, ajoutant pluſieurs autres acclamations de louanges. Enſuite on le revêtit de la chape d'écarlate rouge, qui étoit alors un ornement particulier du pape, car les cardinaux ne portoient encore que le violet : on lui mit la tiare ſur la tête, il monta à cheval & fut conduit en chantant & avec une nombreuſe ſuite au palais de Latran. Il deſcendit de cheval à la porte meridionale de la baſilique du Sauveur, & fut mis dans le ſiege qui y étoit : puis étant monté au palais il vint à l'endroit où étoient deux ſieges d'ivoire. Là on lui mit une ceinture où pendoient ſept clefs & ſept ſeaux, ſignifiant les ſept dons du S. Eſprit : ſuivant leſquels le pape doit uſer du pouvoir d'ouvrir & de fermer. On le fit aſſeoir dans l'un & dans l'autre ſiege, & on lui mit en main la ferule ou bâton paſtoral. C'eſt ainſi

qu'il prit poſſeſſion du palais de Latran.

Le lendemain dimanche quatorziéme jour d'Août 1099. il fut ſacré à S Pierre par Odon évêque d'Oſtie aſſiſté de Maurice de Porto, Gautier d'Albane, Boſon de Lavici, Milon de Preneſte & Oton de Nepi. L'évêque d'Oſtie porte le pallium en cette fonction, & le remet enſuite au pape. C'eſt ainſi qu'en parle Pierre Piſan auteur du tems, de qui nous tenons ces particularitez. Le pape Paſcal II. tint le S. ſiege plus de dix-huit ans. Il celebra à Rome en grande paix la fête de Noël de cette année 1099. & confirma par ſes lettres la légation d'Allemagne donnée par ſon prédeceſſeur à Gebehard évêque de Conſtance, comme témoigne Bertold prêtre de la même égliſe qui vivoit alors, & dont la cronique finit l'an 1100. AN. 1099. *Sup. liv. LXIII. n. 45. Bertold. an. 1100.*

II. Mort de Godefroi. Baudouin R. de Jeruſalem.

Le pape Paſcal reçut bien-tôt des nouvelles de l'armée des croiſez, par une lettre adreſſée non-ſeulement à lui, mais à tous les évêques & à tous les fideles, qui contenoient en abregé toutes les conquêtes des croiſez, depuis la priſe de Nicée juſqu'à celle de Jeruſalem. Le pape leur écrivit de ſon côté une lettre où il les felicite, principalement de la découverte de la ſainte lance & d'une partie de la croix trouvée à Jeruſalem. Et comme le légat Daïmbert avoit été élu patriarche, il leur envoïe pour légat Maurice évêque de Porto, avec pouvoir de regler toutes choſes dans les égliſes nouvellement délivrées. La lettre eſt du quatriéme de Mai indiction huitiéme qui eſt l'an 1100. *ap. Dodechin, an. 1100.* *Paſch. epiſt.* *Sup. liv. LXIV. n. 67.*

Peu de tems après les choſes changerent de face à Jeruſalem par le décès du roi Godefroi, qui mourut le dix-huitiéme de Juillet n'aïant regné qu'un *Guil. Tyr. 11. c. ult.*

an : & fut enterré dans l'égliſe du ſaint Sepulchre,
AN. 1100. où fut auſſi la ſepulture de ſes ſucceſſeurs. Son frere Baudouin comte d'Edeſſe fut reconnu roi de Jeruſalem, & on lui manda d'y venir inceſſamment. Cependant le comte Garnier qui commandoit à Jeruſalem, refuſa d'en reconnoître le patriarche pour ſeigneur, & de lui livrer la tour de David & la ville de Joppé ſuivant la promeſſe que Godefroi en avoit faite; & Daïmbert jugeant bien que le nouveau roi Baudouin ne ſeroit pas plus facile, écrivit à Boëmond prince d'Antioche en ces termes :

c. 4. Vous ſçavez que vous m'avez élu malgré moi pour être patriarche de Jeruſalem ; & je ſçai ce que j'y ai ſouffert. A peine le duc Godefroi laiſſoit à l'égliſe ce que le patriarche avoit tenu ſous les Turcs : juſqu'à ce qu'il s'eſt reconnu & lui a reſtitué tous ſes droits, ſe rendant vaſſal du S. Sepulchre & le nôtre, & remettant en notre pouvoir la tour de David, toute la ville de Jeruſalem avec ſes dépendances & ce qu'il avoit à Joppé. Il a promis tout cela publiquement à Pâque & l'a confirmé au lit de la mort. Toutefois après ſon décès le comte Garnier a fortifié contre nous la tour de David, & a mandé à Baudouin de venir au plûtôt s'emparer violemment des biens de l'égliſe. En cette extrémité je n'ai après Dieu d'eſperance qu'en vous ſeul. Si vous avez de la pieté, & ſi vous ne voulez pas degenerer de la gloire de votre pere, qui délivra le pape Gregoire aſſiegé à Rome, hâtez-vous de venir au ſecours de cette égliſe, comme vous me l'avez promis. Ecrivez donc à Baudouin pour lui défendre de venir ſans notre permiſſion : lui montrant qu'il n'eſt

*sup. liv. LXIII. n. 10.*

pas raiſonnable d'avoir eſſuïé tant de travaux & de perils pour délivrer cette égliſe, & la réduire à préſent ſous la ſervitude de ceux à qui elle doit commander, comme étant leur mere. Que s'il ne veut pas ſe rendre à la raiſon, je vous conjure par l'obéïſſance que vous devez à ſaint Pierre, de l'empêcher de venir par tous les moïens poſſibles, même par force s'il eſt neceſſaire. AN. 1100.

On voit par cette lettre qu'il ne tint pas au patriarche d'exciter une guerre civile entre les princes croiſez : mais la providence en diſpoſa autrement. Car Boëmond avoit été pris par les Turcs quinze jours avant la mort de Godefroi ; & Baudouin étant arrivé à Jeruſalem, ſe reconcilia avec le patriarche Daïmbert : nonobſtant les efforts de l'archidiacre Arnoul, qui avoit prétendu au patriarcat, & qui étoit toujours puiſſant par ſes richeſſes & ſes artifices. Enfin Baudouin fut couronné roi par Daïmbert à Bethlehem le jour de Noël de la même année 1100. & regna dix-ſept ans. *Sup. liv.* LXIV. *n.* 67.

111. Concile d'Anſe. Hugues archevêque de Lion aïant deſſein d'aller à Jeruſalem, envoïa des députez au pape lui en demander la permiſſion, que le pape lui accorda, lui mandant de venir lui-même à Rome, afin de recevoir la légation d'Aſie, comme il avoit eu celle de Bourgogne dont il s'étoit ſi dignement acquitté. Cependant il le prioit d'inſtruire autant qu'il lui ſeroit poſſible des légats qu'il devoit envoïer. J'entens les deux cardinaux Jean & Benoît, qui vinrent en France cette année. Les députez de l'archevêque de Lion étant revenu avec cette réponſe du pape, il aſſembla ſes ſuffragans & le clergé de ſon dioceſe, *Chr. Vird. p.* 254. *Tom.* X. *conc. p.* 726. *Sup. liv.* LXIV. *n.* 21.

afin d'obtenir un ſubſide pour les frais de ſon voïage.

AN. 1100. Ce fut le principal ſujet du concile d'Anſe tenu l'an 1100. où aſſiſterent les quatre archevêques de Lion, de Cantorberi, de Tours & de Bourges; & huit évêques, d'Autun, de Mâcon, de Challon, d'Auxerre, de Paris, de Die & deux autres. Après avoir établi la paix, c'eſt-à-dire, comme je croi, la treve de Dieu, on parla du voïage de Jeruſalem, & ceux qui étoient demeurez après avoir promis d'y aller, furent excommuniez, juſqu'à ce qu'ils euſſent accompli leur vœu.

IV. Saint Anſelme à Lion

*Edmer. 12. Novor. p. 55. Sup. liv. LXIV. n. 62.*

L'archevêque de Cantorberi qui aſſiſta au concile d'Anſe étoit S. Anſelme, que l'état de ſes affaires retenoit à Lion depuis plus d'un an. Le concile de Rome du mois de Mai 1099. étant fini, Anſelme partit dès le lendemain, voïant le peu de ſecours qu'il avoit à eſperer du pape. Après avoir évité pluſieurs perils par le chemin il arriva à Lion, où l'archevêque le reçut avec toute la joïe & tout le reſpect poſſible; & Anſelme réſolut de s'y arrêter, aïant perdu toute eſperance de retourner en Angleterre du vivant du roi Guillaume le roux. L'archevêque de Lion lui cedoit par tout la premiere place, & vouloit qu'il fît les ordinations, les dédicaces & les autres fonctions épiſcopales. Pluſieurs s'empreſſoient à recevoir de ſa main le ſacrement de Confirmation; mais il ne le donnoit jamais ſans la permiſſion de l'archevêque dioceſain. Pendant ce ſéjour de Lion il écrivit le livre de la conception virginale & du peché originel. Il n'y eſt pas queſtion de la maniere dont la ſainte Vierge a été conçûë, mais comment elle a conçû le Verbe incarné; & l'auteur y montre que quand le fils de la

*Edmer 2. vita p. 13. ep. Anſ. p. 97. l. 8. 13.*

vierge auroit été un pur homme, il auroit été tel que le premier homme, ſans peché originel. Il traite ici amplement de la nature de ce peché. AN. 1100.

Cependant il apprit la mort du pape Urbain II. & la promotion de Paſcal, à qui il écrivit une lettre, où il explique ainſi le ſujet de ſa retraite d'Angleterre: Je voïois pluſieurs maux que je ne pouvois corriger, & qu'il ne m'étoit pas permis de tolerer. Le roi vouloit que je conſentiſſe à ſes volontez, qu'il appelloit ſes droits; & qui étoient contraires à la loi de Dieu. Car il ne vouloit pas que l'on reconnût le pape en Angleterre ſans ſon ordre, ni que je lui écriviſſe ou que j'en reçuſſe des lettres. Depuis treize ans qu'il regne, il n'a point permis de tenir de concile dans ſon roïaume. Il donnoit les terres de l'égliſe à ſes vaſſaux; & ſi je demandois conſeil, tous les évêques du roïaume, & mes ſuffragans mêmes refuſoient de me le donner, ſinon conformément à la volonté du roi. Je demandai permiſſion d'aller conſulter le ſaint ſiege ſur mes devoirs: le roi répondit, qu'il ſe tenoit offenſé de la ſeule demande de ce congé: que je lui en fiſſe ſatisfaction, ou que je ſortiſſe promptement de ſon roïaume. J'aimai mieux ſortir, & auſſitôt le roi s'empara de tout l'archevêché, laiſſant ſeulement aux moines le vivre & le vêtement; & nonobſtant les avertiſſemens du défunt pape, il continuë encore dans cette uſurpation. Voici la troiſiéme année que je ſuis ſorti d'Angleterre, j'ai dépenſé le peu que j'avois emporté, & beaucoup plus, que j'ai emprunté & que je dois encore; & je ſubſiſte par la liberalité de l'archevêque de Lion. Je ne le dis pas par le deſir de retourner en Angleterre, mais pour vous III. *Epiſt.* 40.

faire connoître mon état ; au contraire je vous conjure de ne me pas ordonner d'y retourner : ſinon à condition que je puiſſe obſerver la loi de Dieu, & que le roi repare le mal qu'il a fait à mon égliſe. Autrement il ſembleroit que j'aurois été juſtement dépouillé, pour avoir voulu conſulter le ſaint ſiege : ce qui ſeroit d'un dangereux exemple. Quelques-uns moins éclairés, demandent pourquoi je n'excommunie pas le roi : mais les plus ſages me conſeillent de n'en rien faire, parce qu'il ne me convient pas de me plaindre & de me venger tout enſemble. Enfin les amis que j'ai auprès du roi m'ont mandé qu'il ſe moqueroit de mon excommunication.

AN. 1100.

V. Mort de Guillaume le roux. Henri I. Roi d'Angleterre. *Lib. 3. Nov.*

Quelque tems après Anſelme apprit la mort du roi Guillaume le roux, qui fut tué par accident à la chaſſe le jeudi ſecond jour d'Août l'an 1100. & mourut ſur le champ, ſans penitence & ſans confeſſion. Anſelme le pleura amerement ; & aſſura qu'il auroit mieux aimé que Dieu l'eût retiré du monde lui-même, que de laiſſer mourir de la ſorte ce malheureux prince. Il reçut bien-tôt un député de l'égliſe de Cantorberi, avec des lettres où on le prioit inſtamment de revenir ; & par le conſeil de l'archevêque de Lion il ſe mit en chemin pour l'Angleterre : fort regreté dans le païs qu'il quittoit. Il n'étoit pas encore arrivé à Clugni, quand il reçut un autre député du nouveau roi Henri & des Seigneurs du roïaume, pour preſſer ſon retour. La lettre du roi portoit, qu'après la mort de ſon frere il avoit été élû roi par le clergé & le peuple d'Angleterre ; & que la crainte des ennemis, qui vouloient s'élever contre lui, l'avoit obligé à ſe faire ſacrer ſans attendre l'archevêque, à qui

qui il en faiſoit excuſe, proteſtant de vouloir ſe gouverner par ſes conſeils. Guillaume le roux n'avoit point laiſſé d'enfans; & comme Robert duc de Normandie ſon frere aîné n'étoit pas encore revenu de la croiſade, Henri qui étoit le cadet, profita de ſon abſence, & ſe preſſa de ſe faire reconnoître & couronner roi. Il ſe maintint nonobſtant les efforts de ſon frere, & regna plus de trente-ſix ans. Anſelme fit telle diligence qu'il arriva à Douvre le vingt-troiſiéme de Septembre, & fut reçu avec une extrême joïe de toute l'Angleterre, qui eſperoit à ſon retour une eſpece de réſurrection, par la réparation de tous les déſordres paſſez, principalement dans la religion. AN. 1100. *Edmer. 3. Novor*

VI. Concile de Valence.

En France les deux légats Jean & Benoît tinrent pluſieurs conciles, dont le premier qui avoit été indiqué à Autun fut tenu à Valence. Le principal ſujet étoient les plaintes des chanoines d'Autun contre Norgaud leur évêque, qu'ils accuſoient d'être entré dans ce ſiege par ſimonie, & d'en diſſiper les biens. Par l'autorité des légats il obligea les chanoines de venir au concile de Valence, nonobſtant leurs proteſtations de ne devoir point être traduits hors de leur province: car Valence eſt celle de Vienne. Le concile commença le dernier jour de Septembre 1100. & il s'y trouva vingt-quatre prélats, tant archevêques & évêques qu'abbez. L'archevêque de Lion étant malade, y envoïa des députez; & on diſoit qu'il avoit empêché les évêques de Langres & de Challon d'y venir: car il n'étoit pas content que les légats lui ôtaſſent le jugement d'un évêque de ſa province. L'évêque de Mâcon revenant de Rome avoit été pris par l'antipape Guibert, qui le tenoit en priſon: ainſi il n'y eut de la *to. x. conc. p. 717. ex Hug. Flav. p. 254*

province de Lion que l'évêque d'Autun qui aſſiſta au
AN. 1100. concile de Valence.

Ses parties étoient treize chanoines de ſon égliſe, entre leſquels étoient deux archidiacres, le prevôt & le chantre: de plus l'abbé de ſaint Benigne de Dijon, l'abbé de Flavigny & les députez de l'abbé de Clugny. Mais il ſoutenoit qu'il n'étoient pas recevables, parce que les oüailles ne doivent point accuſer leur paſteur: qu'ils avoient conſenti à ſon élection & à ſa conſecration, quoiqu'avertis ſous peine d'anathême, de propoſer leurs reproches: que l'un d'eux avoit reçu de lui l'ordre de diacre, l'autre la charge de chantre, & lui avoient fait hommage l'un & l'autre. Enfin qu'il n'y avoit qu'un témoin outre l'accuſateur. Les légats répondirent qu'en matiere de ſimonie, toute perſonne, fût-elle infame, eſt reçûë à accuſer; & que le pape Gregoire VII. dans un concile de Rome avoit depoſé un évêque ſimoniaque ſur l'accuſation d'un abbé ſon complice. Que d'ailleurs il ſuffiſoit d'un accuſateur avec un témoin.

Quand ce vint au jugement il y eut de la conteſtation entre les évêques & les légats. Les évêques diſoient que l'on devoit obliger l'accuſé à ſe purger, ſuivant l'uſage de l'égliſe Gallicane, confirmé au concile de Clermont en préſence du pape Urbain. Les légats répondirent que ſuivant les canons, c'étoit aux accuſateurs à prouver ce qu'ils avançoient. L'accuſé appella au ſaint ſiege, mais les légats ne déférerent point à ſon appel, parce que le pape leur avoit donné la plenitude de ſa puiſſance. La ſéance du concile aïant duré juſqu'à la fin du jour, on remit la déciſion de l'affaire. Pendant la nuit Norgaud envoïa des pré-

ſens aux évêques, dont quelques-uns les prirent, d'autres les refuſerent, & ceux-ci en furent remerciez publiquement par les cardinaux légats dans la ſéance du lendemain. L'affaire y fut encore agitée, mais non pas terminée; & à la priere de tous les évêques on donna un délai juſqu'au concile que les mêmes légats devoient tenir à Poitiers. Cependant Norgaud fut declaré ſuſpens de toute fonction épiſcopale & ſacerdotale. Et c'eſt ce qui ſe paſſa à ſon égard au concile de Valence. AN. 1100.

VII. Mort de l'antipape Guibert. *Chr. Virdun p. 256.*

L'antipape Guibert mourut pendant la tenuë de ce concile, c'eſt-à-dire vers le commencement d'Octobre l'an 1100. la vingtiéme année de ſon intruſion dans le ſaint ſiege, & la vingt-troiſiéme de ſa révolte contre Gregoire VII. Dès le commencement du pontificat de Paſcal, les Romains le preſſoient d'abattre l'antipape : trouvant honteux qu'il eût réſiſté à ſes trois prédeceſſeurs. Ils lui offroient de l'argent; & les députez du comte Roger venant le complimenter de la part de leur maître, mirent à ſes pieds mille onces d'or. Le pape Paſcal encouragé par ces ſecours, commença à agir contre Guibert, le chaſſa d'Albane, & par là ruina ſon parti dans Rome. Guibert ſe retira à Citta-di-Caſtello; & dans cette fuite il mourut ſubitement. Toutefois le ſchiſme ne fut pas éteint. Son parti lui ſubſtitua un nommé Albeat, qui fut pris par les catholiques le jour même de ſon élection, & enfermé à S. Laurent. Les ſchiſmatiques élurent enſuite Theodoric, qui fut pris au bout de trois mois & demi, & enfermé au monaſtere de Cave. Enfin ils élurent Maginulfe qui ſéduiſoit le peuple par des prédictions & des ſuperſtitions magiques; mais il fut *Domnizo.* *Petr. Piſan.*

AN. 1100. aussi chassé de Rome, & mourut en exil réduit à une extrême misere.

*Chr. Vird. p. 256.* L'évêque de Mâcon delivré de la prison de Guibert trouva à Rome des députez de l'église d'Autun, qui en sa présence rapporterent au pape ce qui s'étoit

*p. 257.* passé au concile de Valence; & le pape en fut encore informé par les lettres des deux cardinaux Jean & Benoît ses légats, qui prioient les cardinaux qui étoient à Rome de ne pas souffrir que l'on donnât atteinte à ce qui avoit été fait pour l'honneur de l'église Romaine. L'évêque de Mâcon intercedoit pour l'évêque d'Autun son confrere, & le pape le renvoïa avec des lettres par lesquelles il exhortoit ses légats à favoriser la justice: promettant en ce cas de ratifier leur jugement. Dès le quatorziéme d'Avril de cette année

*Pasch. epist.* 1100. le pape avoit accordé à Norgaud la confirmation des privileges de son église, le reconnoissant pour évêque legitime. L'évêque de Mâcon revint ainsi en France, & assista au concile de Poitiers.

VIII. Concile de Poitiers.

*V. epist. 84.* Avant la tenuë de ce concile, & même de celui de Valence, Ives de Chartres aïant reçu du légat Jean des lettres pleines d'amitié, lui répondit par une lettre où il loue d'abord sa fermeté de s'être abstenu de la communion du roi. En quoi, ajoute-il, vous avez travaillé pour votre réputation & pour l'interêt de la légation dont vous êtes chargé: quoique quelques évêques de la province Belgique aïent couronné le roi à la Pentecôte contre la défense du pape Urbain d'heureuse memoire, comme s'ils croïoient que la justice fût morte avec lui. J'ai expliqué ailleurs

*Sup. liv. LXIV. n. 21.* ce que c'étoit que ce couronnement des rois aux grandes fêtes; & le roi Philippe s'en étoit rendu in-

digne, étant retombé dans l'excommunication pour avoir repris Bertrade. Ives de Chartres continuë : Quant à ce que vous proposez de tenir un concile à Poitiers, ou ailleurs dans la province d'Aquitaine, je l'approuve entierement. Parce que s'il se tenoit dans la province Belgique ou dans la Celtique, il faudroit passer sous silence plusieurs choses qui étant examinées causeroient du scandale, & étoufferoient presque tout le fruit du concile ; mais qui étant dissimulées, diminueroient beaucoup l'autorité de votre légation. Quant au terme du concile que vous avez marqué au vingt-neuviéme de Juillet, les évêques de nos quartiers en prendront prétexte de dire qu'ils n'ont pas le tems de faire ce voïage & de s'y préparer. Car plusieurs d'entre eux ne pourront arriver au lieu du concile que par des chemins détournez, & après avoir obtenu des sauf conduits de toutes parts. C'est pourquoi il me paroîtroit plus convenable de le remettre à l'entrée de l'automne. Nous en parlerons si Dieu nous fait la grace de nous voir, aussi-bien que de plusieurs autres choses que je ne veux pas confier au papier. AN. 1100.

Le concile de Poitiers fut en effet differé, & ne commença que le jour de l'octave de S. Martin dix-huitiéme de Novembre. Il s'y trouva quatre-vingt prélats, évêques ou abbez, entre autres Ives de Chartres, comme il paroît par ses lettres. On y jugea la cause de Norgaud évêque d'Autun commencée au concile de Valence. Norgaud étoit présent, assisté de l'évêque de Challon & de celui de Die, envoïez pour le défendre par l'archevêque de Lion, qui ne pouvoit souffrir que les légats vouluſſent juger son suffragant *10. x. p. 720. 722.*

AN. 1100.

hors de ſa province. Trente-cinq chanoines d'Autun vinrent à ce concile contre leur évêque : on répeta ce qui avoit été dit de part & d'autre au concile de Valence ; & preſque tous les prélats du concile de Poitiers demeurerent fermes pour l'uſage de l'égliſe Gallicane, touchant la purgation des accuſez, contre la prétention des légats. On accorda donc à l'évêque d'Autun la faculté de ſe purger, & on ordonna qu'il le feroit ſur le champ & avec des perſonnes capables. On recuſa pour cet effet l'évêque de Challon & l'évêque de Die, qui étoient declarez pour lui. L'archevêque de Tours, l'évêque de Rennes & pluſieurs autres qui étoient de la province Lionnoiſe, s'offrirent d'abord pour jurer avec l'évêque d'Autun. Mais les chanoines d'Autun leur dirent : Vous ne connoiſſez pas le perſonnage, & vous vous expoſez à un faux ſerment, comme nous le prouverons par raiſon, par ſerment & par le jugement du feu. Cette remontrance retint l'archevêque de Tours & les autres ; & l'évêque d'Autun n'aïant pû accomplir de purgation canonique, fut condamné à rendre l'étole & l'anneau paſtoral. Il ſe retira derriere l'autel avec les ſiens, & ne voulut ni obéïr à ce jugement ni rentrer dans l'aſſemblée. C'eſt pourquoi il fut depoſé de l'épiſcopat & du ſacerdoce, avec menace d'excommunication s'il n'obéiſſoit. On excommunia auſſi tous ceux qui lui obéiroient comme évêque, ou qui lui prêteroient ſecours tant qu'il perſiſteroit dans ſon opiniâtreté. Il n'obéit point & garda l'étole & l'anneau ; mais les chanoines ſe mirent en poſſeſſion des biens de l'évêché, malgré l'archevêque de Lion, qui déſapprouvoit le jugement des légats,

comme rendu au préjudice de ſon autorité contre les canons. AN. 1100.

En ce concile de Poitiers on fit ſeize canons qui portent. Qu'il n'y aura que les évêques qui donneront la tonſure aux clercs & les abbez aux moines ; & qu'on n'exigera pour cette fonction ni ciſeaux ni ſerviettes. Can. 1. On défend de même d'exiger aucun repas pour la collation des prébendes, ni des chapes, des tapis, des baſſins, ou des ſerviettes pour le ſacre des évêques ou la benediction des abbez. 2. 7. L'évêque ſeul benira les ornemens ſacerdotaux ou les vaſes ſacrez. 13. Les moines ne porteront point de manipule s'ils ne ſont ſoudiacres. 4. Les abbez ne porteront ni gans, ni ſandales, ni anneau, ſinon par privilege du ſaint ſiege. 5. Défenſe d'accorder l'inveſtiture d'une prébende ou d'une égliſe du vivant du poſſeſſeur. 6. Défenſe aux clercs de rendre hommage à aucun laïque, ou de recevoir de lui aucun benefice eccleſiaſtique. 8. Il eſt permis aux chanoines réguliers de baptiſer, prêcher, donner la penitence ou la ſepulture par ordre de leur évêque ; mais ces fonctions ſont défenduës aux moines. 3. On n'admettra point à la prédication ceux qui portent des reliques pour quêter. 10. Défenſe aux avoüez ou à qui que ce ſoit, de s'attribuer les biens de l'évêque, ſoit pendant ſa vie, ſoit après ſa mort, ſous peine d'anathême. 11. 12. 15.

L'affaire la plus importante qui fut traitée au concile de Poitiers, fut celle du Roi Philippe. Après le concile de Valence les deux légats Jean & Benoît l'allerent trouver, & firent tous leurs efforts pour lui perſuader de ſe corriger ; mais n'en aïant plus aucune eſperance, ils prononcerent l'excommunication Ivo. ep. 95. 100. Chr. Vird. p. 260.

contre lui à la fin du concile. Le duc d'Aquitaine y
AN. 1100. étoit préſent. C'étoit Guillaume IX. comte de Poitiers, de Gaſcogne & de Toulouſe, qui s'oppoſa tant qu'il put à cette cenſure, tant pour l'honneur du roi ſon ſeigneur que pour ſon propre interêt : car ſa vie étoit encore plus ſcandaleuſe. Il pria donc les légats de n'en pas venir à cette extrémité, & pluſieurs évêques les en prierent avec lui. Ne pouvant l'obtenir il ſortit du concile avec ſes gens, faiſant de grandes menaces : quelques évêques ſortirent auſſi avec pluſieurs clercs & encore plus de laïques, ce qui cauſa un grand tumulte. Alors les légats & les prélats qui reſtoient, prononcerent l'excommunication contre le roi Philippe & contre Bertrade. Enſuite on fit les acclamations ordinaires pour la concluſion du concile, pendant leſquelles le tumulte augmentant toujours, un homme du peuple qui étoit aux galeries hautes de l'égliſe, jetta une pierre voulant frapper les légats. Mais elle donna ſur un clerc qui eut la tête caſſée & tomba ſur le pavé, où l'on vit couler ſon ſang. Il s'éleva de grands cris dans l'égliſe, & le bruit étoit encore plus grand au dehors. Toutefois les légats demeurerent fermes, & ôterent même leurs mitres, pour montrer combien ils craignoient peu les pierres qui voloient. Leur fermeté arrêta la fureur des ſéditieux, les comtes même & les autres qui avoient inſulté les légats leur firent ſatisfaction. On remarqua en cette occaſion le courage de deux ſaints abbez Bernard abbé de ſaint Cyprien de Poitiers, & Robert d'Arbriſſelles, dont j'ai déja parlé. Cette excommunication du roi fit une telle impreſſion ſur les eſprits, qu'étant venu quelque

*Vita Bern. c. 6.*
*Boll. 14. Apr. to. 10. p. 233.*
*Sup. liv. LXIV. n. 34.*
*Chr. Vird. p. 260.*

que tems après à Sens avec la reine Bertrade, pendant quinze jours qu'ils y séjournerent, on tint fermées toutes les égliſes de la ville, & ils ne furent admis à aucun acte de religion. De quoi Bertrade irritée, envoïa rompre la porte d'une égliſe, & y fit dire la meſſe par un de ſes chapelains. AN. 1100.

IX. Commencement de Bernard de Tiron.

Bernard qui avoit été élû la même année abbé de ſaint Cyprien de Poitiers, naquit dans le Pontieu près d'Abbeville de parens vertueux, qui le firent étudier dès la jeuneſſe, & dès lors il montroit tant de modeſtie & de pieté, que les autres écoliers le nommoient le moine. Après la grammaire & la dialectique, il étudia l'écriture ſainte, dont il avoit déja une aſſez grande connoiſſance à l'âge de vingt ans; quand le deſir d'une plus grande perfection lui fit quitter ſon païs & paſſer en Aquitaine avec trois compagnons. Ils s'arrêterent au monaſtere de S. Cyprien près de Poitiers, attirez par la réputation de l'abbé Rainaud diſciple de ſaint Robert fondateur de la Cheſe-Dieu, & qui avoit lui-même dans ſa communauté pluſieurs grands perſonnages, entr'autres Hildebert ou Aldebert, depuis archevêque de Bourges. Bernard aïant embraſſé la vie monaſtique à S. Cyprien, & y aïant paſſé dix ans ou plus avec grande édification: Gervais moine de la même communauté fut envoïé à ſaint Savin monaſtere voiſin, pour le réformer en qualité d'abbé; mais il ne voulut point s'en charger s'il n'avoit Bernard pour prieur.

*Vita per Gauf. ap. Boll. to. 10. p. 222. c. 1.*

*Sup. liv. 61. n. 78.*

*c. 2.*

Gervais étant allé à la croiſade en 1096. & y étant mort, Bernard ſçut que les moines de ſaint Savin vouloient l'élire abbé, & ſe retira ſecretement pour executer ce qu'il deſiroit depuis long-tems, de mener

*c. 3.*

AN. 1100. la vie eremitique & vivre du travail de ſes mains. Il communiqua ſon deſſein à un ſaint ermite nommé Pierre des Eſtoiles, fondateur du monaſtere de Font-Gombaud, qui le mena dans un deſert aux confins du Maine & de la Bretagne, où vivoient pluſieurs ermites ſous la conduite de Robert d'Arbriſſelles, de Vital de Mortain, & de Raoul de la Fuſtaye. Pierre des Eſtoiles recommanda ſon ami à Vital, mais ſans lui dire qui il étoit; & le nommant Guillaume au lieu de Bernard. On lui donna à choiſir entre les cellules des ermites, & il choiſit celle d'un nommé Pierre, parce qu'elle étoit la plus pauvre, n'étant bâtie que d'écorces d'arbres dans les ruines d'une égliſe. Pierre y enſeigna à ſon nouveau diſciple l'art de tourner: ils ne mangeoient que le ſoir, & leur nourriture étoit un potage d'herbes ſauvages, où ils ne mettoient du ſel que les fêtes.

Bernard avoit ainſi vêcu trois ans ſous le nom de Guillaume, quand les moines de S. Savin à force de le chercher le découvrirent, car ils le vouloient toujours pour abbé; & il fut averti qu'ils viendroient l'enlever avec des ordres de ſon abbé & de ſon évêque. Pour éviter ce peril Bernard reſolut de ſe ca-
*c.* 4. cher dans un iſle, & ſe retira dans celle de Chauſſey entre Jerſé & S. Malo, où il vêcut dans une parfaite ſolitude & dans une extrême pauvreté juſquà ſe nour-
*c.* 5. rir de racines cruës. Cependant les moines de S. Savin deſeſperant de le trouver, élurent un autre abbé. Alors Pierre des Eſtoiles vint trouver S. Vital, lui demanda où étoit celui qu'il lui avoit recommandé, dont il lui découvrit le vrai nom & le merite en preſence des hermites qui étoient ſous ſa conduite, & leur

conſeilla de le retirer de ſon iſle, pour profiter de ſa doctrine & de ſon exemple. Il ſe chargea lui-même de l'ambaſſade, il alla trouver Bernard, & lui aïant appris que les moines de ſaint Savin avoient un abbé, il lui perſuada de revenir au deſert du Maine près de Vital. Là il aſſembla quelques diſciples autour de ſa cellule, & commença à prêcher avec tant de ſuccès, que ſa réputation s'étendit au loin, & vint juſques à Rainaud abbé de ſaint Cyprien de Poitiers ſon premier maître. AN. 1100.

Cet abbé ſe ſentant chargé d'années, & prévoïant ſa fin prochaine, ſouhaïtoit depuis long-tems d'avoir Bernard pour ſucceſſeur, & craignoit qu'on ne l'enlevât pour gouverner quelqu'autre égliſe. Aïant donc appris ſa demeure il l'alla trouver, & ſous un autre prétexte, il l'engagea à revenir avec lui & à rentrer ſous ſon obéïſſance dans le monaſtere. Il y fut reçû avec une extrême joie, mais les moines furent ſurpris de lui voir une grande barbe, un habit heriſſé de poil & rapiecé, ſuivant l'uſage des hermites : ils en avoient horreur & ſe preſſerent de lui faire reprendre leur habit. Ils le firent d'abord prevôt, puis abbé après la mort de Rainaud, qui arriva l'an 1100. quatre mois depuis ſon retour. Mais Bernard ne demeura pas long-tems paiſible dans ſon abbaïe. Car les moines de Clugny prétendant qu'elle étoit de leur dépendance, obtinrent une bulle du pape Paſcal, par laquelle il ordonnoit à Bernard de ſe ſoumettre à eux ſous peine d'interdiction des fonctions d'abbé. Bernard aima mieux ſubir la peine, & ſuivant ſon inclination il retourna avec ſes amis, Robert d'Arbriſſelles & Vital de Mortain. Ils alloient tous trois nuds

AN. 1100. pieds par les villes & les villages, invitant les pecheurs à penitence, & prêchoient avec un grand zele contre le concubinage des prêtres, qui avoit paſſé en coutume dans toute la Normandie : en ſorte qu'ils ſe marioient publiquement, & juroient en préſence des parens de ne jamais quitter leurs femmes : ils laiſſoient leurs égliſes à leurs fils comme par droit hereditaire, & ſouvent les donnoient en dot à leurs filles. Nos ſaints miſſionnaires mirent leur vie en péril en s'oppoſant à cet abus.

X. Saint Anſelme en Angleterre.

*Edmer. 3. Novor.* Peu de jours après que ſaint Anſelme fut arrivé en Angleterre, il alla trouver le roi Henri, qui le reçut avec joie, & lui fit goûter la raiſon qu'il avoit euë de ne le pas attendre pour être couronné de ſa main. Enſuite on lui demanda qu'il fît hommage au roi comme ſes prédeceſſeurs, & qu'il reçût de lui l'inveſtiture de l'archevêché. Anſelme répondit qu'il ne le pouvoit, & rapporta ce qu'il avoit appris ſur ce ſujet dans le concile de Rome ; puis il ajouta : Si le roi ne veut pas obſerver ces reglemens, je ne voi pas que mon ſéjour en Angleterre puiſſe être utile ni honnête ; car s'il donne des évêchez ou des abbaïes, il faudra que je m'abſtienne de ſa communion, & de ceux qui auront reçû ces dignitez. Je le prie donc de s'expliquer, afin que je ſçache à quoi m'en tenir.

Le roi fut embaraſſé de ce diſcours. D'un côté il ne pouvoit ſe reſoudre à abandonner les inveſtitures des égliſes ; il lui ſembloit que c'étoit comme perdre la moitié de ſon roïaume : d'ailleurs il craignoit que s'il laiſſoit retirer Anſelme, il n'allât trouver le duc Robert ſon frere, qui étoit en Normandie au retour de la croiſade, & que l'aïant rangé, comme

il ſeroit facile, à l'obéïſſance du ſaint ſiege, il ne le fît roi d'Angleterre. Le roi Henri demanda donc à l'archevêque un délai juſqu'à Pâques, pendant lequel on envoïeroit à Rome pour prier le pape d'avoir égard à l'uſage d'Angleterre, toutes choſes cependant demeurant en état. Quoiqu'Anſelme vît bien que cette députation ſeroit inutile, il ne laiſſa pas d'y conſentir, pour ne donner au roi ni aux ſeigneurs aucun ſoupçon contre ſa fidelité. AN. 1100.

Le roi Henri avoit réſolu d'épouſer Mathilde fille de Malcolme roi d'Ecoſſe & de la ſainte reine Marguerite; mais comme elle avoit été élevée dans un monaſtere, & y avoit porté le voile, pluſieurs croïoient qu'elle étoit effectivement religieuſe. La princeſſe alla trouver Anſelme, & lui dit: Il eſt vrai que j'ai porté quelque tems ſur ma tête un voile noir; mais c'étoit ma mere dont je dépendois qui m'y obligeoit malgré moi, pour me mettre à couvert des inſultes des Normans. Quand j'étois hors de ſa préſence, je jettois à terre ce voile & le foulois aux pieds; & le roi mon pere me l'aïant vû ſur la tête, me l'arracha de colere, maudiſſant qui me l'avoit mis. Anſelme connoiſſant l'importance de l'affaire, aſſembla des évêques, des abbez & des ſeigneurs à Lambet au dioceſe de Rocheſtre, où pluſieurs témoins dignes de foi aſſurerent que la princeſſe avoit dit la pure verité. La même choſe fut confirmée par deux archidiacres qu'Anſelme avoit envoïez s'en informer au monaſtere où elle avoit été élevée. Tout le concile de Lambet jugea que Mathilde étoit libre, & rapporta un jugement ſemblable de l'archevêque Lanfranc en faveur de pluſieurs filles qui

*Suſ. liv. LX. n. 12.*

AN. 1100. s'étoient voilées de même, pour mettre leur honneur à couvert contre l'insolence des Normans. Avant la cérémonie des épousailles, Anselme dénonça encore publiquement que si quelqu'un sçavoit quelque empêchement légitime, il eût à le déclarer ; & ainsi après avoir pris toutes les précautions possibles, il permit le mariage entre Henri & Mathilde, & toutefois il fut calomnié sur ce sujet, comme aïant eu trop de complaisance pour le roi. Ce mariage fut célebré le jour de saint Martin onziéme de Novembre 1100.

*Voille Malmesb. lib. 5 p. 156.*

*Edmer. 3. Nover.* La même année vint en Angleterre Gui archevêque de Vienne, disant avoir commission du pape pour exercer les fonctions de légat dans toute la Grande Bretagne. Cette prétention surprit tout le monde ; car on n'avoit jamais oüi parler dans le païs d'autre legat du pape que de l'archevêque de Cantorberi. Aussi personne ne voulut recevoir celui de Vienne en cette qualité, & il s'en retourna comme il étoit venu. Vers le même tems le pape Pascal écrivit à l'archevêque Anselme, se réjoüissant avec lui de son retour en Angleterre ; & l'exhortant à travailler efficacement auprès du roi pour l'affectionner au saint siege, & faire païer le denier saint Pierre, dont l'église Romaine avoit alors un très-grand besoin. Il ajoute : Le duc de Normandie s'est plaint à nous du roi d'Angleterre, qui s'est emparé de ce roïaume au préjudice du serment qu'il lui avoit fait ; & vous sçavez que nous lui devons protection ; pour avoir travaillé à la délivrance de l'église d'Asie. C'est pourquoi nous voulons que s'ils n'ont pas encore fait la paix, vous la procuriez entr'eux avec l'intervention de nos nonces.

*ab. Anf. III. epift. 42.*

Ces nonces étoient Jean évêque de Tuſculum, & Tibere domeſtique du pape. Jean, quoique Romain, fut premierement chanoine regulier à S. Quentin de Beauvais : puis étant revenu dans le monde, il ſe fit moine au Bec ſous la conduite de S. Anſelme. Quand le pape Urbain vint en France, Jean gagna ſes bonnes graces & le ſuivit à Rome ; il devint abbé, enſuite évêque, & enfin le pape Paſcal l'envoïa en Angleterre l'an 1101. pour recueillir le denier ſaint Pierre. Il rencontra en chemin Hugues archevêque de Lyon qui alloit à Jeruſalem, & qui étoit accompagné de l'évêque de Challon & de celui d'Autun, dépoſé l'année précedente au concile de Poitiers par les cardinaux legats Jean & Benoît. Comme l'archevêque n'étoit pas content de ce jugement, & s'en plaignoit publiquement, il perſuada à Jean de Tuſculum de rétablir l'évêque d'Autun : en recevant ſa purgation & le ſerment que firent l'archevêque de Lyon & l'évêque de Challon pour en certifier la verité. Ainſi Jean de Tuſculum ramena avec lui Norgaud d'Autun ; & le fit rentrer dans ſon dioceſe, où il exerça les fonctions épiſcopales comme pleinement juſtifié.

AN. 1101.

XI. Norgaud évêque d'Autun rétabli.

*Chr. Virdun. p. 261.*

L'archevêque de Lyon étant arrivé à Rome, y trouva des chanoines d'Autun qui y avoient porté leurs plaintes contre lui. Car après le départ des cardinaux il avoit excommunié ces chanoines, pour s'être pourvûs devant des juges Romains à ſon préjudice, & pour avoir aliené quelques biens de leur égliſe, afin de fournir aux frais du procès. Ils ſe juſtifierent à Rome, le pape les renvoïa abſous, & l'archevêque de Lyon partit pour Jeruſalem avec l'évêque de Die.

AN. 1101. Cependant les cardinaux Jean & Benoît, qui étoient revenus de Rome, & avoient rendu compte de leur légation, ſe plaignirent hautement que l'évêque de Tuſculum eût infirmé leur ſentence contre l'évêque d'Autun ; & leur mécontentement paſſa juſques à quitter la cour. Jean ſe retira à Pavie dans une communauté dont il avoit été tiré : Benoît demeura à Rome dans l'égliſe de ſon titre.

XII. Etienne de Garlande élû évêque de Beauvais.

Epiſt 87.

Pendant qu'ils étoient en France, Yves de Chartres leur écrivit au ſujet d'Etienne de Garlande élû évêque de Beauvais. Cette égliſe, dit-il, eſt deſaccoutumée depuis ſi long-tems d'avoir de bons paſteurs, qu'elle ſemble être en droit d'en élire de mauvais. Elle vient de prendre, ſuivant la volonté du roi & de ſa concubine, un clerc qui n'eſt point dans les ordres ſacrez ; ignorant, occupé du jeu & de ſemblables amuſemens, & autrefois chaſſé de l'égliſe pour un adultere public par l'archevêque de Lyon légat du ſaint ſiege. Si jamais il parvient à l'épiſcopat par l'autorité du pape, on impoſe de notre tems aux canons un ſilence pernicieux. Je vous en avertis, afin que vous ſoïez ſur vos gardes ; car cet intrus ſe preſſera d'aller à Rome ou d'y envoïer, de gagner la cour par préſens & par promeſſes, & ſurprendre le pape par tous les artifices poſſibles. Nous vous déclarons donc la verité de la choſe, afin que vous puiſſiez pourvoir à l'autorité du ſaint ſiege & à votre réputation ; car ſi notre attente eſt fruſtrée en cette occaſion, nous ne ſçaurons plus que répondre à ceux qui parlent contre l'égliſe Romaine.

Epiſt. 89.

Yves écrivit au pape Paſcal ſur le même ſujet en ces termes : Comme véritable fils de l'égliſe Romaine

ne & ſorti de ſon ſein, je ne puis m'empêcher d'être ſenſiblement touché lorſqu'elle eſt déchirée par la médiſance. C'eſt pourquoi je vous prie que ſi l'on porte devant vous de nos quartiers des accuſations contre des évêques ou d'autres perſonnes, ou des excuſes en leur faveur, vous ne vous preſſiez pas d'y ajouter foi, mais que vous accordiez un délai convenable & long, pour vous faire informer de la verité par des perſonnes vertueuſes du voiſinage. Autrement s'il paroît quelque decret indigne de vous, nous garderons le reſpect, mais nous ceſſerons de vous donner des avis inutiles. Et que votre ſainteté ne trouve pas mauvais ſi je prens cette liberté : c'eſt que j'ai déja vû pluſieurs perſonnes zelées pour la juſtice, qui voïant que l'on avoit pardonné ou diſſimulé pluſieurs crimes, ſe ſont impoſé ſilence, n'eſperant preſque plus la correction des abus. Il avertit enſuite le pape de l'élection d'Etienne de Garlande, repetant les mêmes reproches qu'il avoit marquez dans ſa lettre aux légats. Qu'il n'eſt pas ſoudiacre, qu'il eſt ſans lettres, joüeur, adonné aux femmes, & qu'il a été excommunié pour adultere. Le plus grand merite d'Etienne étoit ſa nobleſſe. Il étoit fils de Guillaume de Garlande Sénéchal de France, qui étoit alors la premiere charge de la couronne, & lui-même fut depuis chancelier. Il devoit être jeune, puiſqu'il vécut encore quarante ans. AN. 1101.

Etienne alla trouver le pape pour faire confirmer ſon élection, & Yves de Chartres ne put lui refuſer une lettre de recommandation, où ſans rien dire directement contre la verité, il ſe joint à l'égliſe de Beauvais ſa mere pour prier le pape de lui accorder Epiſt. 94.

ce qu'elle demande autant que la juſtice & l'honneur
AN. 1101. du ſaint ſiege le permettent. Etienne fut refuſé, & le pape fit des reproches à Yves de ſa recommandation. A quoi il répondit : J'ai reçû une extréme joie & du
epiſt. 95. refus qu'a reçû Etienne qui briguoit l'égliſe de Beauvais, & de la reprimande paternelle que vous me faites à ſon ſujet, quoique dans ma derniere lettre je n'aïe rien écrit de contraire à la premiere. Il a extorqué de moi cette lettre par ſon importunité ; mais j'ai cru qu'étant bien entenduë, elle lui nuiroit plûtôt que de lui ſervir. La vôtre m'a fait voir clairement combien vous êtes ferme dans l'amour de la juſtice, & le zele de la maiſon de Dieu, & je l'ai fait connoître preſque à toutes les égliſes du roïaume.

Entre les évêques auſquels Yves de Chartres envoïa cette lettre du pape, étoient deux des plus vertueux de la province de Reims, Lambert d'Arras & Jean
epiſt. 97. de Theroüanne, qu'il exhorta à faire par obéïſſance pour le pape ce qu'ils avoient fait juſques alors par le ſeul amour de la juſtice. Avertiſſez, ajoute-t'il, votre métropolitain d'aſſembler le clergé de Beauvais pour faire une élection canonique, afin que ſon autorité guériſſe les foibles & affermiſſe les forts ; qu'il honore ſon miniſtere, & ne s'expoſe pas à voir
epiſt. 98. executer par d'autres ce qui le regarde. Yves écrivit auſſi au clergé de Beauvais, pour les encourager à élire un bon ſujet à la place d'Etienne, comme le pape leur ordonnoit ; mais il ne leur recommande, dit-il, perſonne en particulier.

XIII. Saint Anſelme ſoutient le roi Henri. *Edmer. 3. Never,*

En Angleterre le délai qui avoit été pris juſques à Pâque 1101. fut prorogé juſqu'au retour des députez envoïez à Rome touchant l'affaire des inveſti-

tures. Cependant à la Pentecôte la cour fut extrémement troublée par la nouvelle de l'arrivée en Angleterre de Robert duc de Normandie. Le roi Henri & les ſeigneurs étoient dans des défiances mutuelles : le roi craignoit qu'ils ne l'abandonnaſſent pour ſe joindre à ſon frere, les ſeigneurs craignoient que ſi le roi étoit une fois paiſible, il n'exerçât ſur eux une autorité trop abſoluë. Ils n'avoient confiance de part & d'autre qu'en l'archevêque Anſelme ; & il reçut au nom de la nobleſſe & du peuple la promeſſe du roi de les gouverner ſuivant de juſtes & ſaintes loix. AN. 1101.

Mais quand le duc Robert fut effectivement entré en Angleterre, les ſeigneurs oubliant leur ſerment, ſongeoient à paſſer de ſon côté ; & le roi Henri craignoit non ſeulement pour ſon roïaume, mais pour ſa vie. Alors il eut recours à Anſelme, & promit de lui laiſſer un pouvoir abſolu, pour exercer tous les droits de l'égliſe en Angleterre, & d'obéïr toujours aux ordres du pape. Anſelme aſſembla les ſeigneurs, & leur parla en préſence de toute l'armée, avec laquelle le roi marchoit au devant de ſon frere. Il leur repréſenta ſi fortement combien étoient déteſtables devant Dieu & devant tous les gens de bien, ceux qui manquoient à la foi jurée ſolemnellement à leur prince, que tous proteſterent qu'ils demeureroient fideles au roi, dût-il leur en coûter la vie. Le duc Robert de ſon côté perdit l'eſperance qu'il avoit dans la défection des ſeigneurs, & fut touché de l'excommunication qu'Anſelme avoit publiée contre lui comme uſurpateur : ainſi il fit la paix avec ſon frere, & ſe retira.

AN. 1101.

Tout le monde attendoit que le roi Henri donnât à Anſelme quelque marque de reconnoiſſance, quand il lui manda de venir à la cour pour s'expliquer ſur l'affaire des inveſtitures. Car les députez étoient revenus de Rome, & avoient apporté une lettre du pape Paſcal au roi, où il diſoit : Vous demandez que l'égliſe Romaine vous accorde le droit d'établir les évêques & les abbez par l'inveſtiture, & qu'elle attribuë à la puiſſance roïale ce que le Tout-puiſſant témoigne n'appartenir qu'à lui ſeul ; car le Seigneur dit : Je ſuis la porte, & par conſequent ſi les rois s'attribuënt d'être la porte de l'égliſe, ceux qui entrent par eux ne ſont pas des paſteurs, mais des larrons. Cette prétention eſt ſi indigne, que l'égliſe catholique ne peut l'admettre en aucune maniere. Saint Ambroiſe auroit plûtôt ſouffert les dernieres extrémitez, que de permettre à l'empereur de diſpoſer de l'égliſe Car il répondit : Ne vous faites pas ce tort de croire que comme empereur vous aïez quelque droit ſur les choſes divines. Les palais appartiennent à l'empereur, les égliſes à l'évêque. Qu'avez-vous de commun avec une adultere ? car celle-là eſt une adultere qui n'eſt pas unie à J. C. par un mariage légitime. Après ces paroles de ſaint Ambroiſe, le pape Paſcal continuë : Entendez-vous prince, l'époux de l'égliſe eſt l'évêque, & par conſequent quelle honte eſt-ce que la mere ſoit expoſée à l'adultere par ſes propres enfans ? Si vous êtes enfant de l'égliſe, permettez-lui de contracter un mariage légitime, dont Dieu ſoit l'auteur, & non pas l'homme. Car c'eſt Dieu qui choiſit les évêques élus canoniquement. Il rapporte enſuite une loi de Juſtinien, pour montrer

XIV. Lettre du pape contre les inveſtitures

*Paſc. ep. 96. tom. x. conc. ex Edmer.*

*Joan. x. 7.*

*Ambr. ep. 20. ad ſoror. n. 19.*

que l'évêque doit être élû du conſentement de tout le peuple, & non par la ſeule volonté du prince; puis il ajoute : Ne croïez pas, ſeigneur, que nous voulions rien diminuer de votre puiſſance, ou nous attribuer rien de nouveau dans la promotion des évêques. Vous ne pouvez ſelon Dieu, exercer ce droit, & nous ne pouvons vous l'accorder qu'au préjudice de votre ſalut & du nôtre. AN. 1101.

Le pape avoit raiſon de vouloir maintenir la liberté des élections; mais preſque tous les raiſonnemens de cette lettre portent à faux, roulant ſur des équivoques. Les princes en donnant l'inveſtiture, ſuppoſoient toujours une élection canonique : nous en avons vû cent exemples, particulierement de l'empereur ſaint Henri. Par cette cérémonie ils ne prétendoient pas donner à l'évêque la puiſſance ſpirituelle qu'il ne devoit recevoir qu'à ſon ſacre; mais ſeulement le mettre en poſſeſſion des fiefs & des autres biens temporels relevant de leur couronne. Quant à S. Ambroiſe, il eſt évident par les circonſtances du fait, que l'adultere dont il parle eſt l'égliſe des Ariens, & qu'il ne s'agiſſoit pas de donner des évêchez, mais de livrer à ces hérétiques les lieux deſtinez aux aſſemblées des fideles. *Sup. liv.* XVIII. *n.* 34. *Sup. liv.* XVIII. *n.* 41. 42.

XV. S. Anſelme réſiſte au roi.

Le roi d'Angleterre aïant donc reçû cette lettre, fit venir Anſelme à la cour, où étoit le duc de Normandie ſon frere, furieuſement animé contre ce prélat, comme lui aïant fait perdre le roïaume. Par le conſeil du duc & de ſes amis, le roi voulut obliger Anſelme à lui faire hommage, & à ſacrer, comme avoient fait les archevêques ſes prédeceſſeurs, ceux à qui il donneroit des évêchez & des abbaïes; ſinon à *Edmer* 3. *Nover.*

AN. 1101.

ſortir promptement du roïaume. Anſelme répondit : Je vous ai déja dit comme j'ai aſſiſté au concile de Rome, & ce que j'ai appris du ſaint ſiege. Si donc je me ſoumets moi-même à l'excommunication que j'ai rapportée en ce roïaume, avec qui pourrai-je communiquer ? Les députez qui étoient allez demander la révocation de ce decret ſont revenus ſans rien faire. Le roi repliqua : Que m'importe ? Je ne veux pas perdre les droits de mes prédeceſſeurs, ni ſouffrir perſonne dans mon roïaume qui ne ſoit à moi. J'entens, dit Anſelme, à quoi cela tend, cependant je ne ſortirai pas du roïaume ; j'irai à mon dioceſe faire mon devoir, & je verrai qui entreprendra de me faire violence.

Il n'avoit pas été long-tems chez lui, quand le roi lui manda de le venir trouver, & qu'il vouloit apporter quelque temperament à ſa premiere réſolution. Il vint donc à Vincheſtre, où dans l'aſſemblée des évêques & des ſeigneurs on réſolut de prendre un autre délai, & d'envoïer à Rome des perſonnes plus conſiderables, pour déclarer au pape qu'il falloit qu'il ſe relâchât, autrement qu'Anſelme ſeroit chaſſé d'Angleterre avec les ſiens, & que le pape perdroit l'obéïſſance de ce roïaume, & le revenu qu'il en tiroit tous les ans. Anſelme envoïa de ſa part deux moines, Baudouin du Bec & Alexandre de Cantorberi, non pour perſuader au pape de ſe relâcher, mais pour lui rendre un témoignage non ſuſpect des menaces de la cour d'Angleterre, & pour rapporter fidelement à l'archevêque la réſolution du pape. De la part du roi furent envoïez trois évêques pour ſolliciter le pape ſuivant ſes intentions; ſçavoir Girard d'Herford,

Hebert de Tetford & Robert de Cheſtre, dont deux avoient leurs affaires particulieres à pourſuivre à Rome. Girard avoit été chancelier d'Angleterre ſous les deux rois précedens, & venoit d'être nommé à l'archevêché d'Yorc, vacant par le décès de Thomas arrivé le dix-huitiéme de Novembre 1100. ainſi Girard alloit demander le pallium. Hebert transfera depuis ſon ſiege à Norvic, & il alloit pourſuivre la reſtitution de ſa juriſdiction ſur l'abbaïe de ſaint Edmond. AN. 1101. *Godoüin de præſul. Ang.*

XVI. Traité de ſaint Anſelme ſur la proceſſion du ſaint Eſprit.

Depuis qu'Anſelme fut de retour en Angleterre, & pendant le ſéjour qu'il y fit, il compoſa ſon traité ſur la proceſſion du ſaint Eſprit, à la priere de pluſieurs perſonnes, particulierement d'Hildebert évêque du Mans, qui aïant oüi parler de ce qu'il avoit dit ſur ce ſujet contre les Grecs au concile de Bari, le pria de le rédiger par écrit ſuccintement, & le lui envoïer : ce qu'Anſelme lui accorda. En ce traité il ne diſpute contre les Grecs que ſur les principes dont ils convenoient avec les Latins, ſçavoir la foi de la Trinité & les paroles de l'évangile. Il établit premierement la difference entre les attributs eſſentiels à la divinité, qui ſont communs aux trois perſonnes, & les dénominations propres à chaque perſonne, qui ſont la ſuite des relations, & montre qu'entre les perſonnes divines celle qui ne procede pas d'une autre en eſt le principe. Ainſi le Pere eſt le principe du Fils & du ſaint Eſprit, parce qu'il ne procede ni de l'un ni de l'autre, & par conſequent le ſaint Eſprit procede du Fils, puiſque le Fils ne procede pas du ſaint Eſprit. Le ſaint Eſprit eſt Dieu de Dieu auſſi-bien que le Fils, & procede du Pere, non en tant que Pere, mais *Geberon cenſura. ap. Anſ. III. ep. 160. 161. IV. ep. 11. Sup.* *ap. Anſ. p. 49.* *c. 1.* *c. 3.* *c. 4.* *c. 7.*

AN. 1101.

en tant que Dieu : d'où il s'enſuit qu'il procede auſſi du Fils, qui eſt le même Dieu que le pere.

c. 9. Il prouve encore que le ſaint Eſprit procede du Fils, par ces paroles de l'évangile : Le conſolateur le ſaint Eſprit que le Pere envoïera en mon nom. Et enſuite, Joan. 14. 26. xv. 26. Quand le conſolateur que je vous envoïerai de la part du Pere ſera venu. Ce qui ne peut ſignifier autre choſe, ſinon que le ſaint Eſprit eſt envoïé tout enſemble par le Pere & par le Fils, & par conſequent qu'il eſt autant de l'un que de l'autre. Auſſi J. C. dit enſuite : c. 11. Joan. XVI. 13. 14. 15. Il ne parlera pas de lui-même. Et encore : Il recevra du mien & vous l'annoncera. Les Grecs diſoient que c. 15. le ſaint Eſprit procede du Pere par le Fils, & prétendoient le prouver par ces paroles de l'Apôtre : Rom. XI. 36. Toutes choſes ſont de lui, par lui & en lui. Mais Anſelme montre que ce paſſage regarde les créatures, & ne ſe peut appliquer aux perſonnes divines. Toutefois le c. 18. Pere & le Fils ne ſont pas deux principes, mais un ſeul principe du ſaint Eſprit, parce qu'il ne procede pas d'eux en tant qu'ils ſont deux perſonnes, mais en tant qu'ils ſont le même Dieu.

c. 19. Le grand argument des Grecs étoit tiré de ces paroles de l'évangile : L'Eſprit de verité qui procede du Joan. XV. 26. Pere ; & de ce que le ſymbole de C. P. aïant parlé de même, les Latins y avoient ajouté : Et du Fils, ſans leur participation. Anſelme répond au texte de l'évangile par pluſieurs autres, où ce qui convient aux trois perſonnes divines eſt attribué à une ſeule. c. 22. Quant à l'addition au ſymbole, il dit : Elle étoit neceſſaire à cauſe de quelques-uns moins éclairez, qui ne s'apperçoivent pas de ce que toute l'égliſe croit, il s'enſuit que le ſaint Eſprit procede du Fils.

On

On a donc fait cette addition, afin qu'ils ne fiſſent point difficulté de le croire ; & on voit combien elle étoit neceſſaire, par ceux qui nient cette verité, à cauſe qu'elle n'eſt pas exprimée dans ce ſymbole. Ainſi l'égliſe Latine a declaré hardiment ce qu'elle ſçavoit qu'on devoit croire : voïant que la neceſſité y obligeoit, & qu'aucune raiſon ne l'empêchoit. Car nous ſçavons que ceux qui ont compoſé ce ſymbole, n'ont pas prétendu y renfermer tout ce que nous devons croire. Il n'y eſt point dit, par exemple, que N. S. eſt deſcendu aux enfers. AN. 1101.

Si les Grecs diſent qu'on n'a dû alterer en aucune maniere un ſymbole preſcrit par une ſi grande autorité : nous ne prétendons pas l'avoir alteré, puiſque nous n'y avons rien ajouté de contraire à ce qu'il contient. Et quoique nous ne puiſſions ſoutenir que cette addition n'eſt point une alteration, ſi quelqu'un toutefois s'opiniâtre à le prétendre, nous répondons que nous avons fait un nouveau ſymbole : car nous gardons en ſon entier & reſpectons comme eux le premier traduit fidelement du Grec : mais nous avons compoſé en Latin avec l'addition ce ſymbole que nous emploïons plus ordinairement devant le peuple. Quand on demande pourquoi nous ne l'avons pas fait du conſentement de l'égliſe Greque : nous répondons qu'il nous eſt trop difficile d'aſſembler leurs évêques pour les conſulter ſur ce ſujet ; & qu'il n'étoit pas neceſſaire de mettre en queſtion ce dont nous ne doutions point. Car quelle eſt l'égliſe, même d'un roïaume particulier, à laquelle il ne ſoit pas permis d'établir quelque propoſition conforme à la vraie foi, & la faire lire ou chanter

dans l'aſſemblée du peuple pour ſon utilité ?

AN. 1101. c. 4. On ne doit pas dire que le S. Eſprit procede principalement du Pere, ſi l'on entend par là qu'il procede du Pere plus que du Fils, ou avant que de proceder du Fils; mais on le peut dire pour ſignifier que le Fils tient du Pere cela même, que le S. Eſprit procede de lui. c. 26. Enfin on ne peut douter que le S. Eſprit ne procede du Fils, puiſque cette verité eſt démontrée par une conſequence neceſſaire des autres veritez que les Grecs croïent comme nous touchant le myſtere de la Trinité; & que de leur opinion ſuivent des erreurs qui détruiſent ces veritez. C'eſt la ſubſtance du traité de S. Anſelme ſur la proceſſion du S. Eſprit.

XVII. Lettres à Valeran de Naumbourg.

Valeran évêque de Naumbourg en Saxe, voulant répondre à des Grecs venus en Allemagne, apparemment à la cour de l'empereur Henri, auquel cet évêque étoit attaché, conſulta Anſelme ſur les deux queſtions du S. Eſprit & des azimes. Anſelme lui répondit : Si j'étois certain que vous ne favoriſez point le ſucceſſeur de Neron & de Julien l'Apoſtat contre le ſucceſſeur de S. Pierre, je vous ſaluerois comme évêque avec reſpect & amitié; mais parce que nous ne devons manquer à perſonne pour la défenſe de la verité que vous cherchez contre les Grecs qui ſont venus chez vous, je vous envoïe l'ouvrage que j'ai publié contre eux ſur la proceſſion du S. Eſprit.

*De Azimo. &c. p. 135. ap. Dodech. an. 1094.*

Il traite enſuite la queſtion de l'uſage des azimes au ſaint ſacrifice, & montre premierement que la foi n'y eſt point intereſſée, & que l'eſſence du ſacrifice ſubſiſte également, ſoit qu'on offre du pain levé ou du pain ſans levain : qu'il eſt toutefois plus con-

venable d'uſer du pain ſans levain, & qu'en cela nous ne judaïſons point, puiſque nous ne le faiſons point pour imiter les Juifs, non plus que celui qui pendant la ſemaine de Pâque mangeroit du pain ſans levain, parce qu'il l'aimeroit mieux, ou parce qu'il n'en auroit point d'autre. AN. 1101.

Valeran écrivit enſuite à S. Anſelme, pour le conſulter ſur la diverſité des cerémonies qui s'obſervoient en divers lieux dans la celébration du ſaint ſacrifice, particulierement les ſignes de croix que l'on fait ſur l'hoſtie & ſur le calice; & l'uſage de couvrir le calice, ſoit avec le corporal, ſoit avec un linge plié: ce qu'il prétend n'être pas convenable, parce que J. C. fut expoſé nud ſur la croix. A la fin de ſa lettre il ajoute: l'égliſe catholique glorifie Dieu de mon changement: d'adverſaire de l'égliſe Romaine je ſuis devenu très-agréable au pape Paſcal & admis dans ſes conſeils avec les cardinaux. J'étois toutefois à la cour de l'empereur Henri, comme Joſeph à celle de Pharaon, ſans participer à ſes pechez. ap. Anſelm. p. 137.

Anſelme dans ſa réponſe ſaluë Valeran comme évêque, & le felicite de ſa reconciliation avec le pape: puis répondant à ſes queſtions il dit: qu'il ſeroit bon que l'on celebrât les ſacremens d'une maniere uniforme par toute l'égliſe; mais quand ces diverſitez ne touchent point à la ſubſtance du ſacrement, il faut plûtôt les tolerer en paix, que les condamner avec ſcandale. Et elles ſont venuës des differentes manieres dont les hommes jugent des convenances & des bienſéances. Quant à l'uſage de couvrir le calice il dit: Quoique J. C. ait été crucifié hors la ville & à découvert, on a toutefois raiſon d'offrir le ſaint ſa-

crifice ſous un toit pour éviter le vent ou la pluïe : de
AN. 1101. même quoiqu'il ait été crucifié nud, on fait bien de couvrir le calice, de peur qu'il n'y tombe une mouche ou quelque ordure. C'eſt plûtôt par notre vie que par ces ſortes de cerémonies que nous devons imiter la pauvreté de J. C. & les mépris qu'il a ſoufferts.

XVIII. Brunon archevêque de Treves.

*Hiſt. Trevir. to. 12. Spicil. p. 240.*

Egilbert archevêque de Treves, mourut dans le ſchiſme le cinquiéme de Septembre 1101. après avoir tenu ce ſiege vingt-deux ans huit mois & trois jours ; & il y eut près de quatre mois de vacance. Entre pluſieurs ſujets dignes de remplir cette place, qui ſe trouvoient dans le clergé de Treves, le plus diſtingué étoit Brunon né en Franconie de la premiere nobleſſe, & tellement aimé des ſeigneurs, qu'on l'avoit fait prevôt de Treves, de Spire, de S. Florent à Coblens, & archidiacre. L'empereur Henri étant venu tenir ſa cour à Maïence à la fête de Noël de la même année 1101. les citoïens de Treves vinrent lui demander Brunon pour archevêque : les ſeigneurs joignirent leurs prieres, & l'empereur lui donna l'inveſtiture par l'anneau & la croſſe, & ordonna qu'il fût ſacré. Il le fut à Maïence même le treiziéme de Janvier 1102. par Adalberon de Mets, Jean de Spire, & Richer de Verdun, en préſence de Ruthard archevêque de Maïence, Frideric de Cologne & pluſieurs autres évêques, qui tous par conſéquent reconnoiſſoient Henri pour empereur & communiquoient avec lui. Brunon fit ſon entrée à Treves le jour de la Purification.

XIX. Fin de S. Bruno.

*Vita ap. Sur. 6. Oct.*

L'année précedente 1101. S. Bruno le fondateur des Chartreux, mourut dans ſon monaſtere de Squillace en Calabre. Se ſentant près de ſa fin, il aſſembla ſa

communauté, & leur raconta toute la ſuite de ſa vie depuis ſon enfance par forme de confeſſion generale. Enſuite il expoſa par un long diſcours ſa foi ſur la Trinité & conclut ainſi : Je croi auſſi les ſacremens que l'égliſe croit & honore ; & nommément que le pain & le vin conſacrez ſur l'autel ſont le vrai corps de N. S. J. C. ſa vraie chair & ſon vrai ſang que nous recevons pour la rémiſſion de nos pechez, & dans l'eſperance du ſalut éternel. Il mourut enſuite le dimanche ſixiéme jour d'Octobre, & fut enterré derriere le grand autel de l'égliſe de ce monaſtere dédiée à ſaint Eſtienne. Les Chartreux envoïerent, ſelon la coutume, des lettres en diverſes provinces & juſques en Angleterre, pour donner avis de ſa mort & demander des prieres pour ſon ame. On a conſervé *Ibid.* pluſieurs réponſes des égliſes, qui contiennent des éloges de ſaint Bruno la plûpart en vers, où l'on avoüe qu'il a moins beſoin des prieres des autres qu'ils n'ont beſoin des ſiennes. En ces réponſes l'égliſe de Reims le reconnoît pour ſon éleve, & témoigne qu'il a quitté le monde dans le tems de ſa plus grande proſperité, lorſqu'il étoit comblé d'honneur & de richeſſes. L'égliſe de Paris le nomme la gloire des docteurs, & celle d'Angers le nomme leur maître, & dit qu'il falloit être habile pour profiter de ſes leçons : preſque tous relevent ſa doctrine. AN. 1101.

Comme depuis ſa retraite il n'avoit ſongé qu'à ſe cacher & avoit inſpiré à ſes diſciples le même amour de l'obſcurité & du ſilence, perſonne n'écrivit alors ſa vie ni l'hiſtoire de ſon ordre ; & ce grand ſaint ne fut canoniſé que plus de quatre cens ans après par le pape Leon X. J'ai rapporté ce que dit de lui Guibert *Sup. liv. LXIII n. 50.*

AN. 1100.

u. *Mirac. c.* 28.

abbé de Nogent auteur du tems ; & j'ajouterai ici ce qu'en dit Pierre le Venerable abbé de Clugny, dans un ouvrage composé environ cinquante ans après. Il y a, dit-il, dans la Bourgogne un ordre monastique plus saint & plus exact que beaucoup d'autres, institué de notre tems par quelques peres doctes & saints, sçavoir maître Bruno de Cologne, maître Landuin Italien & quelques autres hommes veritablement grands & craignans Dieu. Instruits par la negligence & la tiedeur de quelques anciens moines, ils ont pris de plus grandes précautions pour eux & pour leurs sectateurs contre tous les artifices du démon. Contre l'orgüeil & la vaine gloire, ils ont pris des habits plus pauvres & plus mépriſables que ceux de tous les autres religieux ; en sorte qu'ils font horreur à voir, tant ils sont courts, étroits, heriſſez & sales. Pour couper la racine à l'avarice, ils ont borné autour de leurs cellules une certaine étenduë de terre plus ou moins grande selon la fertilité ou la sterilité des lieux ; & hors cette espace ils ne prendroient pas un pied de terre quand on leur offriroit tout le monde. Par la même raison ils ont reglé la quantité de leurs bestiaux, bœufs, ânes, moutons ou chevres. Et pour n'avoir point besoin d'augmenter leur terre ou leur bétail, ils ont ordonné que dans chacun de leurs monasteres il n'y auroit à perpetuité que douze moines avec le prieur qui feroit le treiziéme, dix-huit freres convers & quelque peu de serviteurs à gages.

Pour dompter leurs corps ils portent toujours de rudes cilices sur la chair, & leurs jeûnes sont presque continuels. Ils mangent toujours du pain de son, & trempent si fort leur vin qu'il n'en a presque pas le

gout. Ils ne mangent jamais de viandes ni ſains ni malades. Ils n'achetent jamais de poiſſon, mais ſi on leur en donne par charité ils le reçoivent. Ils peuvent manger du fromage ou des œufs le dimanche & le jeudi ſeulement : le mardi & le ſamedi ils mangent des légumes ou des herbes cuites : le lundi, le mercredi & le vendredi ils ſe contentent de pain & d'eau. Ils ne mangent qu'une fois le jour, excepté les octaves de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, l'Epiphanie & quelques autres fêtes. Ils logent en des cellules ſeparées comme les anciens moines d'Egypte, & s'y occupent continuellement à la lecture, à la priere & au travail des mains, principalement à écrire des livres. Ils y recitent auſſi les petites heures, avertis par la cloche de l'égliſe; mais ils s'aſſemblent tous à l'égliſe pour vêpres & pour matines, & s'en acquittent avec une attention merveilleuſe. Les jours de fêtes auſquels ils font deux repas, ils chantent toutes les heures à l'égliſe, & mangent au refectoire après ſexte & après vêpres. Ils ne diſent la meſſe que ces jours là & les dimanches. Ils font cuire eux-mêmes leurs légumes qu'on leur donne par meſure, & ne boivent jamais de vin hors les repas. C'eſt ainſi que Pierre le Venerable décrit la vie des Chartreux qu'il avoit, pour ainſi dire, ſous ſes yeux. AN. 1101.

Le jeune roi Conrad mourut la même année 1101. qui étoit la neuviéme depuis qu'il eut quitté la cour de l'empereur Henri ſon pere. Il tenoit la ſienne en Italie, où il gouvernoit par le conſeil du pape & de la princeſſe Mathilde. Quelques-uns diſoient qu'il étoit mort de poiſon, & qu'il s'étoit fait des miracles à ſes funerailles. L'année ſuivante l'empereur Henri

XX. Concile de Rome. *Ab. Urſperg.* 1101.

par le conſeil des ſeigneurs, déclara qu'il iroit à Rome,
AN. 1102. & qu'il y aſſembleroit un concile vers le premier jour
*to. x. conc. p. 727.* de Février, pour y examiner ſa cauſe & celle du pape, & rétablir l'union entre l'empire & le ſacerdoce. Toutefois il ne tint point ſa promeſſe, & n'envoïa point témoigner ſa ſoumiſſion au pape, au contraire on ſçut qu'il avoit voulu faire élire un autre pape que Paſcal, mais qu'il n'y avoit pas réuſſi.

Après la mi-carême, c'eſt-à-dire vers la fin du mois de Mars 1102. le pape tint à Rome un grand concile, où ſe trouverent tous les évêques de Poüille, de Campanie, de Sicile, de Toſcane, en un mot de toute l'Italie, & les députez de pluſieurs Ultramontains. On y dreſſa cette formule de ſerment contre les ſchiſmatiques : J'anathématiſe toute heréſie, & principalement celle qui trouble l'état préſent de l'égliſe, & qui enſeigne qu'il faut mépriſer l'anathême & les cenſures de l'égliſe ; & je promets obéiſſance au pape Paſcal & à ſes ſucceſſeurs en préſence de J. C. & de l'égliſe ; affirmant ce qu'elle affirme, & condamnant ce qu'elle condamne. On y confirma l'excommunication prononcée contre l'empereur Henri par Gregoire VII. & Urbain II. & Paſcal la publia de ſa bouche le jeudi ſaint troiſiéme d'Avril dans l'égliſe de Latran, en préſence d'un peuple infini de diverſes nations : déclarant qu'il vouloit qu'elle fut connuë de tous, principalement des Ultramontains, afin qu'ils s'abſtinſſent de ſa communion.

On rapporte au ſerment dreſſé en ce concile, une lettre de Paſcal II. adreſſée à l'archevêque de Po-
*epiſt. 6.* logne, c'eſt-à-dire de Gneſne, où il dit : Vous nous avez mandé que le roi & les ſeigneurs s'étonnoient

que

que nos nonces vous aïent offert le pallium, à condition de prêter le ſerment qu'ils avoient porté d'ici par écrit. Ils diſent que J. C. a défendu tout ſerment dans l'évangile, & qu'on ne trouve point que les apôtres ni les conciles en aïent ordonné aucun : enfin ils ont été d'avis que vous ne deviez point prêter ce ſerment. Mais c'eſt la neceſſité qui nous oblige à exiger ce ſerment, pour conſerver la foi, l'obéïſſance & l'unité de l'égliſe : ce n'eſt pas pour notre interêt particulier, c'eſt ſeulement pour montrer que vous êtes membre de l'égliſe Catholique & uni avec ſon chef. Les Saxons & les Danois ſont plus éloignez que vous, & toutefois leurs métropolitains prêtent le même ſerment, reçoivent avec honneur les légats du ſaint ſiege, & envoïent à Rome non ſeulement tous les trois ans, mais tous les ans. En cette lettre le pape ſoutient que les conciles n'ont point fait de loi pour l'égliſe Romaine, puiſque c'eſt elle qui donne l'autorité aux conciles : mais avant les fauſſes décretales nous ne voïons point de fondement à cette maxime. On trouve la même lettre mot pour mot, mais plus abregée, adreſſée à l'archevêque de Palerme. AN. 1102. *Epiſt. 5.*

XXI. Suite de l'affaire des inveſtitures en Angleterre.

Cependant les députez d'Angleterre étant arrivez à Rome, & aïant expliqué au pape le ſujet de leur voïage & les intentions du roi, il ne trouva point de paroles pour exprimer ſon étonnement ; & il leur répondit avec indignation, que quand il iroit de ſa tête, les menaces d'un homme ne lui feroient jamais abolir les decrets des ſaints peres. Il écrivit deux lettres ſur ce ſujet, l'une au roi Henri, l'autre à l'archevêque Anſelme. Dans la lettre au roi il commence par le féliciter ſur ſon avenement à la cou- *Sup. n. 14. Edmer. 3. Nover. p. 61. to. x. conc. ep. 57.*

AN. 1102.

ronne, & ſur ce qu'il n'imite pas le mauvais exemple du roi ſon frere ſur lequel la vengeance divine a éclaté. Il l'exhorte à fuir les mauvais conſeils qui attirent l'indignation de Dieu ſur les rois, par les inveſtitures des évêchez & des abbaïes, & lui promet une amitié inviolable s'il renonce à cette prétention. Car, ajoute-t-il, nous avons défendu à tous les laïques par le jugement du S. Eſprit les inveſtitures des égliſes; & il ne convient pas à un fils de réduire ſa mere en ſervitude, pour lui donner un époux qu'elle n'a pas choiſi.

*to. x. ep. 41. ap. Anſ. 111. ep. 44.*

Dans la lettre à l'archevêque, il l'exhorte à continuer dans ſa fermeté à réſiſter au roi, & ajoute : Dans le concile que nous venons de tenir au palais de Latran, nous avons renouvellé les défenſes à tout clerc de faire hommage à un laïque, ou de recevoir de ſa main des égliſes ou des biens eccleſiaſtiques. Car ce deſir de plaire aux ſéculiers pour parvenir aux dignitez de l'égliſe, eſt la ſource de la ſimonie. Il finit en déclarant à Anſelme qu'il veut conſerver en leur entier les droits de ſa primatie, & que de ſon vivant il n'y aura point d'autre légat en Angleterre. Ce qui ſemble être dit à cauſe de la légation de Gui archevêque de Vienne, qui avoit été ſi mal reçûë. Cette lettre eſt du quinziéme d'Avril 1102.

*Sup. n. 10.*

*ep. 42. ap. Anſ. 45.*

Elle fut accompagnée d'une réponſe à pluſieurs queſtions qu'Anſelme avoit envoïées par les deux moines ſes députez Baudoüin & Alexandre. Les principales déciſions du pape ſont les ſuivantes. Un évêque peut recevoir de la main d'un laïque des égliſes ſituées dans ſon diocéſe, parce que c'eſt moins une donation qu'une reſtitution, puiſque toutes les

églises d'un diocése doivent être en la puissance de l'évêque. Celui qui est en péril de mort doit recevoir le viatique de la main d'un prêtre concubinaire, plûtôt que de mourir sans viatique. En general le pape permet à Anselme d'user de dispense en cas de necessité contre la rigueur des canons. AN. 1102.

Quand les députez furent de retour en Angleterre, le roi Henri assembla les seigneurs à Londres à la saint Michel 1102. & fit dire à Anselme de ne lui pas refuser les coutumes de son pere, ou de sortir du roïaume. L'archevêque répondit : Que l'on voïe les lettres du pape & j'obéïrai autant que je pourrai, sans blesser mon honneur & le respect du saint siege. Le roi dit : Que l'on voïe s'il veut celles qui lui sont adressées : pour les miennes on ne les verra point quant à présent. Enfin il n'est point question de lettres : qu'il dise sans détour s'il veut suivre en tout ma volonté. Plusieurs s'étonnerent de ce discours du roi, & disoient : Si ces lettres lui étoient favorables, il les montreroit même malgré l'archevêque. Anselme fit donc voir à tous ceux qui voulurent les lettres qu'il avoit reçûës du pape, principalement une du douziéme Decembre 1101. où Pascal le faisoit souvenir que les investitures avoient été condamnées par Urbain II. au concile de Bari où ils avoient assisté l'un & l'autre. *Edmer. 3. Nover. Florent. Vigorn. chr.* *epist. 99.*

Alors les évêques qui avoient été députez de Rome, dirent que le pape leur avoit dit de bouche autre chose que ne contenoient ces lettres, ni même celles qu'ils avoient apportées au roi, & déclarerent foi d'évêques, que le pape les avoit chargez de dire au roi que tant qu'il vivroit d'ailleurs en bon prince,

AN. 1102.

il lui paſſeroit les inveſtitures des égliſes, pourvû qu'il les donnât à des perſonnes vertueuſes. Or, ajoutoient-ils, le pape n'a pas voulu faire cette conceſſion par écrit, de peur que ſi elle venoit à la connoiſſance des autres princes, ils ne s'attribuaſſent le même droit, au mépris de l'autorité du pape. Les députez de l'archevêque ſoutenoient que le pape n'avoit rien dit à perſonne de contraire à ſes lettres : mais les évêques diſoient : Outre ce que nous avons traité avec le pape devant vous, nous en avons eu des audiances ſecretes. Les ſeigneurs ſe trouverent partagez ſur ce ſujet : les uns diſoient que ſans s'arrêter aux paroles, il falloit s'en tenir à l'écriture & aux ſeaux du pape : les autres ſoutenoient qu'il falloit plûtôt croire le rapport de trois évêques, que du parchemin & du plomb, & que les moines n'avoient plus droit de porter témoignage depuis qu'ils avoient renoncé au monde.

Le roi encouragé par le diſcours des évêques, commença à preſſer Anſelme de lui faire hommage, & de ſacrer ceux à qui il alloit donner des évêchez. Anſelme ne voulant pas démentir ouvertement les évêques, répondit, que pour éviter toute ſurpriſe, il étoit d'avis de renvoïer à Rome conſulter le pape : que cependant ſi le roi donnoit l'inveſtiture de quelque égliſe, il ne le regardoit point comme excommunié, ni celui qui l'auroit reçuë, mais qu'il ne le ſacreroit, ni ne permettroit de le ſacrer. Cette propoſition fut approuvée, & le roi pour uſer de ſon prétendu droit, donna auſſi-tôt par la croſſe l'inveſtiture de deux évêchez : à Roger ſon chancelier celui de Sarisberi, & celui d'Herford à un autre Roger ſon

lardier : ainſi nommoit-on celui qui gardoit les proviſions de bouche. AN. 1102.

XXII. Concile de Londres.

En ce tems-là, & à l'occaſion de cette aſſemblée, Anſelme tint un concile national à Londres dans l'égliſe de S. Pierre d'Oüeſtminſter, par la permiſſion du roi, du conſentement des évêques, des abbez & des ſeigneurs de tout le roïaume. Anſelme y préſida, & avec lui s'y trouverent Gerard archevêque d'Yorc, Maurice évêque de Londres, & onze autres évêques, compris les deux qui venoient de recevoir l'inveſtiture. Il y eut auſſi pluſieurs abbez, & les ſeigneurs y aſſiſterent ſuivant la priere qu'Anſelme en fit au roi, afin d'autoriſer par le concours des deux puiſſances les decrets du concile. Ce qui étoit neceſſaire, parce que depuis pluſieurs années il ne s'étoit point tenu de concile en Angleterre. En celui-ci on commença par condamner la ſimonie, & on dépoſa ſix abbez qui en furent convaincus, trois qui avoient reçû la bénédiction abbatiale, trois qui ne l'avoient pas encore. On dépoſa trois autres abbez pour d'autres cauſes. *Ed. x. p. 728. ex Edm.*

On fit en ce concile pluſieurs reglemens dont il ne nous reſte que les ſommaires en vingt-neuf articles. Voici les plus remarquables. Défenſe aux évêques de prendre la charge de tenir les plais pour les affaires temporelles, & de s'habiller comme les laïques. Tous les clercs en general doivent porter des habits d'une couleur. C'eſt que les laïques les portoient mi-partis ou bigarrez. On ne donnera point à ferme les archidiaconez. Aucun clerc ne ſera prevôt ou procureur, c'eſt-à-dire, intendant d'un laïque, ni juge de ſang. On renouvelle l'ordonnance de la con- *art.* 1. 10. 8. 4. 5. 6.

tinence des clercs ; & on déclare que les enfans des
AN. 1102. prêtres ne leur pourront ſucceder en leurs égliſes.
7. Défenſes aux abbez de faire des chevaliers, c'eſt-à-dire
17. de leur donner la bénédiction ſolemnelle comme les
18. évêques. Les moines ne donneront la pénitence que par la permiſſion de leur abbé, qui ne l'accordera que pour ceux dont les ames ſont à leur charge. Les
20. moines ne tiendront point de fermes, ne recevront
21. des égliſes que de la main des évêques, & laiſſeront la ſubſiſtance neceſſaire aux prêtres qui les deſſervent.
22. On déclare nulle la promeſſe de mariage faite ſans té-
23. moins. On défend, même aux laïques ; de laiſſer croître leurs cheveux à cauſe des débauches infames des jeunes gens, contre leſquels on prononce ana-
28. thême. Défenſe de rendre à des corps morts, à des fontaines, ou à d'autres choſes, aucun honneur religieux ſans l'autorité de l'évêque. Défenſe de vendre les hommes comme des bêtes ; ce qui juſques alors s'étoit pratiqué en Angleterre.

Ces articles furent propoſez dans le concile un peu à la hâte, & ſans avoir été aſſez méditez : c'eſt pourquoi ſaint Anſelme ne voulut point les envoïer aux égliſes d'Angleterre qu'il ne les eût écrits à loiſir & communiquez aux évêques à leur premiere aſſemblée, pour les arrêter de leur commun conſentement.
III. epiſt. 61. C'eſt ce qu'il dit lui-même dans une lettre à ſon archidiacre, à qui il explique quelques-uns de ces re-
III. epiſt. 112. glemens. Cet archidiacre aïant excommunié des prê-
III. epiſt. 109. tres qui avoient repris leurs concubines, Anſelme confirma l'excommunication ; mais il s'oppoſa au roi Henri, qui exigeoit des amendes des prêtres qui n'obſervoient pas les decrets du concile, & lui repré-

senta respectueusement que ce n'étoit pas au prince à réprimer ces abus, mais aux évêques, ou à leur défaut, à l'archevêque & au primat. AN. 1102.

XXIII. Suite de la croisade.

Le grand succès de la croisade attira une entreprise qui en fut la suite, dès la premiere année du regne de Baudoüin, c'est-à-dire, l'an 1101. De Lombardie partirent environ cinquante mille hommes conduits par Anselme archevêque de Milan, Albert comte de Blandraz, Guibert comte de Parme, & plusieurs autres seigneurs, qui suivis d'un grand nombre d'Allemans, traverserent la Hongrie, la Bulgarie & la Thrace; & après Pâques de l'année 1102. arriverent à Nicomedie. Vers le même tems, c'est-à-dire, en 1101. partirent de France Guillaume duc d'Aquitaine, Hugues le grand comte de Vermandois, frere du roi Philippe, qui avoit quitté la croisade après la prise d'Antioche, Etienne comte de Chartres & de Blois, qui voulut réparer la faute qu'il avoit faite en se retirant honteusement à la même occasion; Etienne comte de Bourgogne, & plusieurs autres seigneurs, avec environ trente mille hommes. Ils prirent le même chemin; & étant arrivez à C. P. y trouverent Raimond comte de Toulouse, qui étoit venu demander du secours à l'empereur Alexis pour retourner en Syrie, où il prétendoit s'établir. Les François le prirent comme pour chef, & aïant passé le bras saint Georges arriverent à Nicée.

*Ab. Vrsperg.* 1101. *Alb. Aquens.* lib. VIII.

*Vill. Tyr.* x. 12.

L'empereur Alexis qui les avoit bien reçûs en apparence, les appellant ses enfans, & leur faisant des présens, envoïa secretement avertir les Turcs de leur passage, les excitant à s'y opposer; & les croisez s'étant divisez mal à propos, une partie s'engagea dans

des montagnes ſtériles & des défilez où ils périrent
AN. 1102. pour la plûpart. Quelques-uns arriverent à Tarſe en Cilicie, où Hugues le grand mourut le dix-huitiéme d'Octobre 1102. âgé d'environ quarante-cinq ans, & fut enterré dans l'égliſe de ſaint Paul. Les croiſez ſe raſſemblerent à Antioche, d'où le deſir de viſiter les lieux ſaints les fit partir les uns par terre, les autres par mer pour Jeruſalem. Ils prirent en paſſant Tortoſe ville maritime, que l'on croit être l'ancienne Antarade de Phenicie.

Cependant le roi Boudoüin prit Ceſarée de Paleſtine, & y établit un archevêque nommé auſſi Baudoüin, qui étoit venu au premier voïage avec Godefroi de Boüillon. Enſuite il alla au devant des croiſez nouvellement arrivez, & les amena à Jeruſalem, où ils celebrerent enſemble la fête de Pâques de l'année 1103. & peu de tems après le duc d'Aquitaine revint en France. Ceux qui reſterent ſe trouverent à une bataille que le roi Baudoüin donna imprudemment contre les infideles avec des troupes trop inégales: la plûpart y périrent, entr'autres Etienne comte de Chartres & Etienne comte de Bourgogne, & le roi Baudoüin ſe ſauva à grand peine. Ainſi ce ſecond voïage eut peu de ſuccès. Thiemon archevêque de Salsbourg étant pris par les Muſulmans, & preſſé de renoncer à ſa religion, ſouffrit la mort conſtamment le vingt-huitiéme de Septembre, & eſt compté pour martyr.

c. 19.

*Vita ap. Tengnag. p. 82.*

XXIV. Donation de Mathilde.

Sur la fin de la même année 1102. la comteſſe Mathilde renouvella la donation qu'elle avoit faite en faveur de l'égliſe Romaine, par un acte où elle parle ainſi : Au tems du pape Gregoire VII. dans

*Sur. tom. XXII. n. 48. ap. Baron. an. 1102.*

la

la chapelle de ſainte Croix au palais de Latran, en préſence de pluſieurs nobles Romains, je donnai à l'égliſe de ſaint Pierre, le pape acceptant, tous mes biens préſens & à venir, tant deçà que de-là les monts; & j'en fis faire une charte. Mais parce que cette charte ne ſe trouve plus, craignant que ma donation ne ſoit revoquée en doute, je la renouvelle aujourd'hui entre les mains de Bernard cardinal légat, avec les cerémonies uſitées en pareil cas, & me deſſaiſis de tous mes biens au profit du pape & de l'égliſe Romaine, ſans que moi & mes heritiers puiſſions jamais venir à l'encontre ſous peine de mille livres d'or & quatre mille livres d'argent. Fait à Canoſſe l'an 1102. le dix-ſeptiéme de Novembre. Le cardinal Bernard avoit été abbé de Vallombreuſe, & depuis fut évêque de Parme. AN. 1102.

XXV. S. Otton évêque de Bamberg. *Dodech. Urſperg. Vita Otton. lib. 1. c. 3. to. 2. Caniſ. p. 333.*

*En Allemagne Rupert évêque de Bamberg étant mort la même année 1102. on porta à la cour, ſuivant la coutume, les marques de l'épiſcopat, j'entends la croſſe & l'anneau, avec la requête pour avoir un évêque; mais l'empereur Henri prit un délai de ſix mois, au bout deſquels il écrivit qu'on lui envoïât des députez, diſant qu'il avoit trouvé un digne évêque pour cette égliſe. C'étoit vers Noël, & les députez étant arrivez à la cour de l'empereur, il leur dit, que l'affection qu'il avoit pour leur égliſe, lui avoit fait prendre un ſi long terme, afin de faire un bon choix, puis prenant par la main Otton ſon chapelain il leur dit: Voilà votre maître & l'évêque de Bamberg. Les députez ſurpris ſe regardoient l'un l'autre, & les aſſiſtans qui avoient eſperé cette place pour eux ou pour les leurs, ſembloient les exciter par

leurs geſtes & par leurs murmures à faire quelque re-
AN. 1103. montrance. Ils dirent donc à l'empereur: Nous eſperions que vous nous donneriez quelque perſonne de la cour connuë & bien apparentée: car nous ne connoiſſons point celui-ci. Voulez-vous ſçavoir qui il eſt, dit l'empereur? Je ſuis ſon pere, & l'égliſe de Bamberg doit être ſa mere. Nous ne changerons point: nous ne l'avons pas choiſi legerement, mais après avoir connu ſon merite par une longue experience, & nous le trouverons bien de manque quand nous ne l'aurons plus.

Otton ſe jetta aux pieds de l'empereur fondant en larmes, & les députez accoururent pour le relever. Il refuſoit diſant, qu'il étoit un pauvre homme indigne d'une telle place, & priant que l'on choiſît entre ſes confreres quelque perſonne noble & riche. Voïez-vous, dit l'empereur, quelle eſt ſon ambition? C'eſt la troiſiéme fois qu'il refuſe. J'ai voulu lui donner l'évêché d'Auſbourg, & enſuite celui d'Halberſtat. Je croi que Dieu le réſervoit à l'égliſe de Bamberg. En parlant ainſi il lui mit au doigt l'anneau épiſcopal & la croſſe à la main; & lui ayant ainſi donné l'inveſtiture, il le mit entre les mains des députez. Otton eut bien de la peine à conſentir, à cauſe de la diſpute touchant les inveſtitures; & dès-lors il promit à Dieu de ne point demeurer évêque, qu'il ne reçut de la main du pape la conſecration & l'inveſtiture du conſentement & ſur la demande de ſon égliſe. Il celebra à Maïence la fête de Noël avec l'empereur, & de-
4. meura à la cour environ ſix ſemaines.

L'empereur le fit conduire à Bamberg par les évêques d'Auſbourg & de Virſbourg, avec d'autres

seigneurs & une nombreuse suite ; & il y arriva la veille de la Purification premier de Février 1103. Dès qu'il vit l'église cathedrale, il descendit de cheval, se déchaussa, & fit le reste du chemin, marchant à pieds nuds sur la neige & sur la glace, au milieu du clergé & du peuple qui l'étoit venu recevoir solemnellement en procession. Peu de jours après & avant toute autre affaire il envoïa à Rome des députez avec une lettre au pape Pascal, où il lui déclaroit sa soumission & lui demandoit conseil. J'ai passé, disoit-il, quelques années au service de l'empereur mon maître, & j'ai gagné ses bonnes graces ; mais me défiant de l'investiture donnée de sa main, j'ai refusé deux fois des évêchez qu'il me vouloit donner. Il m'a nommé pour la troisiéme fois à celui de Bamberg ; mais je ne le garderai point, si votre sainteté n'a pour agréable de m'investir & me consacrer elle-même. Faites-moi donc sçavoir votre volonté. AN. 1103. c. 5. to. x. conc. p. 628.

Cette lettre fit grand plaisir au pape, parce qu'il y avoit alors peu d'évêques dans le roïaume d'Allemagne qui rendissent à l'église Romaine la soumission convenable. Il fit donc réponse à Otton, le reconnoissant pour évêque élu de Bamberg, loüant sa conduite & l'invitant à venir hardiment à Rome. Otton fit telle diligence qu'il y arriva à l'Ascension, qui cette année 1103. étoit le septiéme de Mai. Le pape étoit à Anagnia où il alla le trouver avec les députez de l'église de Bamberg qui le demandoient pour évêque. Otton raconta fidelement au pape la maniere de son élection, & mit à ses pieds sa crosse & l'anneau, lui demandant pardon de sa faute ou de son imprudence. Le pape lui ordonna de repren- c. 6. Pasc. ep. 67. c. 7.

dre les marques de l'épiſcopat ; & comme il proteſtoit
AN. 1103. toujours de ſon indignité, le pape ajouta : La fête du ſaint Eſprit approche, il faut lui recommander cette affaire.

Otton étant retourné à ſon logis, penſa toute la nuit & le jour ſuivant à la difficulté des tems, aux perils des paſteurs, à l'indocilité des peuples ; & après avoir mûrement deliberé, il réſolut de tout quitter & vivre en repos comme perſonne privée. Il déclara ſa réſolution à ceux qui l'accompagnoient, & aïant pris congé du pape, il ſe mit en chemin pour s'en retourner. Mais le pape lui envoïa ordre de revenir, en vertu de la ſainte obéiſſance : ceux de ſa ſuite le ramenerent, & il fut ordonné évêque de la main du pape, aſſiſté de pluſieurs évêques le jour de la Pentecôte dix-ſeptiéme de Mai 1103. Le pape ne lui fit point prêter de ſerment, quoiqu'il n'en diſpensât alors aucun de ceux qu'il conſacroit. Les évêques de Bamberg avoient déja le privilege de la croix & du pallium comme les archevêques, mais ſeulement quatre fois l'année : le pape en ajouta quatre autres
c. 7. Paſch. epiſt. 8. en faveur d'Otton. Dans ſa lettre à l'égliſe de Bamberg, il marque qu'il l'a ſacré ſelon leur deſir, & ſauf le droit du métropolitain.

Il faut remarquer dans cette lettre & dans tout ce qui ſe paſſa à la promotion d'Otton, qu'il reconnoiſſoit pour ſeigneur & pour empereur legitime Henri, quoiqu'excommunié & depoſé tant de fois par le pape Gregoire VII. & par ſes ſucceſſeurs ; & que ſon ſcrupule n'étoit point fondé ſur le défaut de puiſſance de la part de Henri, mais ſur la cerémonie de l'inveſtiture, & l'abus qu'il en faiſoit, empêchant d'au-

torité abſoluë les élections legitimes. Otton dans ſa lettre au pape, ne lui diſſimule pas qu'il a été long-tems au ſervice de ce prince, & que c'eſt de lui qu'il a reçû l'évêché. Il ne s'en accuſa point étant en préſence du pape, & le pape ne lui en fit aucun reproche, ni à l'égliſe de Bamberg qui reconnoiſſoit Henri pour empereur. Cet exemple & pluſieurs autres du même tems font voir qu'on ne laiſſoit pas d'être catholique & reconnu pour tel par le ſaint ſiege, quoiqu'on n'executât pas à la rigueur les condamnations prononcées contre Henri. En un mot, que le pouvoir du pape ſur le temporel des ſouverains, ne paſſoit pas pour article de foi.

AN. 1103. *Vita c. 3. p. 336.*

XXVI. Commencement de S. Otton. *Vita c. 1.*

Otton qui devint ainſi évêque de Bamberg, naquit en Suabe de parens nobles, mais dont les biens étoient mediocres. Ils le firent étudier dès ſa premiere jeuneſſe, mais pendant qu'il étoit abſent pour ſes études ils moururent, & ſon frere deſtiné aux armes, lui envoïoit petitement dequoi ſubſiſter. Otton après les humanitez & la philoſophie, n'aïant pas dequoi fournir aux frais des plus hautes études, & ne voulant pas être à charge à ſa famille, paſſa en Pologne où il ſçavoit que les gens de lettres étoient rares. Là il ſe chargea d'une école, où inſtruiſant les autres & s'inſtruiſant lui-même, il acquit des richeſſes & de l'honneur : il apprit auſſi la langue du païs ; & comme il menoit en même tems une vie pure & frugale, il ſe fit aimer de tout le monde : à quoi ſervoit encore ſa bonne mine & ſon exterieur avantageux. Ainſi il s'inſinua dans la familiarité des grands, qui l'emploïerent à porter des paroles & traiter des affaires entre eux ; & par ces députations

il ſe fit connoître au duc de Pologne, qui le goûta
AN. 1103. tellement, qu'il voulut en faire l'ornement de ſa cour.

Après qu'Otton s'y fut conduit ſagement pendant quelques années, le duc perdit ſa femme & on parla de le remarier. Otton propoſa la ſœur de l'empereur, & fut choiſi lui-même pour en aller faire la demande: l'affaire réuſſit, le crédit d'Otton en augmenta, & il devint le médiateur entre l'empereur & le duc de Pologne. L'empereur aïant ainſi connu ſon merite, le voulut garder pour lui-même & le demanda à ſa ſœur & au duc, qui le lui accorderent, quoiqu'à regret. D'abord l'empereur l'occupa à de moindres emplois, comme de reciter avec lui des pſeaumes & des prieres; en ſorte qu'Otton étoit toujours prêt à lui donner ſon pſeautier. Le chancelier de l'empereur aïant été élevé à l'épiſcopat, l'empereur lui donna cette charge; & comme le bâtiment de l'égliſe de Spire n'avançoit point, il lui en donna le ſoin, & le chancelier fit notablement avancer l'ouvrage avec une grande diminution de dépenſe. Tel étoit Otton quand il fut promû à l'évêché de Bamberg.

*c. 2.*

XXVII. Suite de l'affaire d'Angleterre.

*Eadmer. 3. Neqor.*

En Angleterre, incontinent après le concile de Londres, Roger nommé à l'évêché d'Herford tomba malade; & ſe voïant à l'extrémité, il envoïa prier Anſelme de le faire ſacrer par deux évêques avant qu'il mourut. Anſelme ſourit de l'impertinence du perſonnage, & ne répondit rien. Roger étant mort, le roi donna l'inveſtiture de l'évêché à Reinelme chancelier de la reine, & envoïa prier Anſelme de le ſacrer avec Roger nommé pour Saliſberi, & Guillaume élu depuis long-tems pour Vincheſtre. Anſelme répondit: Je ſacrerai volontiers Guillaume;

mais pour les deux autres, je ne changerai point ce dont je ſuis convenu avec le roi. Le roi dit en colere & avec ſerment : Il ne ſacrera point l'un ſans les autres de mon vivant. Guillaume avoit été élu pendant l'exil d'Anſelme ; mais il ne vouloit ni conſentir à l'élection, ni recevoir la croſſe de la main du roi, ni s'ingerer au gouvernement de l'égliſe. Anſelme étant de retour lui donna la croſſe à la priere du clergé & & du peuple, & du conſentement du roi. AN. 1103.

Sur le refus que faiſoit Anſelme de ſacrer les deux autres, le roi ordonna à Girard archevêque d'Yorc de les ſacrer tous trois ; mais Reinelme nommé à Herford rapporta au roi la croſſe & l'anneau, ſe repentant de les avoir pris de ſa main, de quoi le roi irrité le chaſſa de la cour. Girard prit jour avec tous les évêques d'Angleterre pour ſacrer les deux autres Guillaume & Roger : on commença la cerémonie & on en vint à l'examen des deux élus : quand Guillaume ſaiſi d'horreur, déclara qu'il aimoit mieux être dépouillé de tout, que de conſentir à une ordination ſi irréguliere. Les évêques chargez de confuſion & des reproches du peuple ſe retirerent, on mena Guillaume au roi ; & ce prélat demeurant ferme dans ſa réſolution, fut chaſſé du roïaume & depouillé de tous ſes biens. Anſelme en demanda juſtice au roi, mais inutilement.

Vers la mi-carême de l'an 1103. le roi vint à Cantorberi ſous prétexte d'aller à Douvres traiter quelque affaire avec le comte de Flandres, mais en effet, pour preſſer l'archevêque de ne lui plus conteſter ſes anciens droits. Anſelme répondit : Ceux que j'ai envoïez à Rome pour s'informer du rapport des évêques *Sup. n. 21.*

ſont revenus & ont rapporté des lettres : je prie qu'on
AN. 1103. les liſe, pour voir s'il s'y trouvera quelque choſe qui me permette de condeſcendre à la volonté du roi. Le roi répondit : Je ne ſouffrirai plus de ces détours, je veux une déciſion : qu'ai-je affaire du pape pour regler mes droits ? Quiconque me les veut ôter eſt mon ennemi. Enfin il fit dire à l'archevêque qu'il le prioit d'aller lui-même à Rome, & de s'efforcer d'obtenir pour lui ce que les autres n'avoient pû. Anſelme vit bien où tendoit cette propoſition, c'eſt-à-dire, à le faire ſortir du roïaume ; & il fit convenir le roi de differer juſqu'à Pâque, pour prendre l'avis des évêques & des ſeigneurs. Pâques cette année fut le vingt-neuviéme de Mars. Anſelme vint à la cour, & d'un commun avis on le pria de faire le voïage de Rome. Puiſque vous le voulez, dit-il, je le ferai nonobſtant mon âge & la foibleſſe de ma ſanté : mais ſçachez que je ne demanderai rien au pape qui puiſſe nuire à mon honneur ou à la liberté des égliſes. On convint que le roi envoïeroit un deputé de ſa part.

XXVIII. Saint Anſelme retourne à Rome.

Anſelme quitta donc la cour après les fêtes, voulant ſortir au plûtôt d'Angleterre, & s'embarqua le vingt-ſeptiéme d'Avril 1103. Il arriva à Guiſſand, paſſa à Boulogne, entra en Normandie & vint au Bec, où il ouvrit la derniere lettre qu'il avoit reçuë du pape, & qu'il n'avoit pas voulu ouvrir plûtôt, pour ne pas donner prétexte au roi de la conteſter. Elle étoit dattée du douziéme de Decembre 1102. & portoit un déſaveu formel de ce que les évêques envoïez par le roi d'Angleterre lui avoient rapporté. C'eſt-à-dire que le pape ne condamnoit point les inveſtitures,

*Eo. t. conc. ep. 3.*

inveſtitures, mais qu'il n'avoit pas voulu le déclarer par écrit, de peur de s'attirer les plaintes des autres princes. Le pape ajoute : Nous prenons à témoin Jeſus qui ſonde les cœurs, que jamais une penſée ſi criminelle ne nous eſt tombée dans l'eſprit ; & Dieu nous garde d'avoir autre choſe à la bouche que dans le cœur. Et enſuite : Quant aux évêques qui ont changé la verité en menſonge, nous les excluons de la grace de ſaint Pierre & de notre ſocieté, juſqu'à ce qu'ils ſatisfaſſent à l'égliſe Romaine ; & nous déclarons excommuniez ceux qui pendant ce délai ont reçû l'inveſtiture ou l'ordination, & ceux qui les ont ordonnez. AN. 1103.

Anſelme étoit à Chartres à la Pentecôte, & vouloit paſſer outre, quand l'évêque Ives & d'autres perſonnes ſages lui conſeillerent de ne pas s'expoſer aux chaleurs d'Italie en cette ſaiſon. Il retourna donc au Bec, où il demeura juſqu'à la mi-Août, s'appliquant infatigablement à l'édification des moines. Enfin il arriva heureuſement à Rome, & y trouva l'envoïé du roi qui l'avoit prévenu de quelques jours. C'étoit Guillaume de Varelvaſt, depuis évêque d'Exceſtre, le même que le roi Guillaume le roux avoit envoïé à Rome pour la même affaire quelques années auparavant. Anſelme fut logé au palais de Latran dans le même appartement que le pape Urbain II. lui avoit donné. Le pape Paſcal aïant marqué le jour pour examiner l'affaire, Guillaume de Varelvaſt plaida la cauſe du roi avec beaucoup d'éloquence, repréſentant l'état du roïaume d'Angleterre, les bienfaits des rois envers la cour de Rome, qui leur avoient attiré des privileges particuliers du ſaint ſiege : qu'il ſeroit

*Sup. liv. XXV. n. 24.*

dur & honteux au roi ſon maître de perdre les avan-
AN. 1103. tages de ſes prédéceſſeurs, & que les Romains mêmes en ſouffriroient un préjudice notable qu'ils ne répareroient pas quand ils le voudroient.

Ce diſcours toucha quelques-uns des Romains qui ſe déclarerent hautement pour le roi. Anſelme gardoit le ſilence attendant le jugement du pape ; & Guillaume croïant qu'il alloit prononcer en ſa faveur, ajouta : Quoique l'on diſe de part ou d'autre, je veux que tous les aſſiſtans ſçachent que le roi mon maître ne ſouffrira point qu'on lui ôte les inveſtitures quand il en devroit perdre ſon roïaume. Alors le pape dit : Sçachez auſſi, je le dis devant Dieu, que le pape Paſcal ne lui permettra jamais de les garder impunément, lui en dût-il coûter la tête. Les Romains applaudirent à ce diſcours, & par leur conſeil le pape accorda au roi d'Angleterre quelques uſages de ſes prédeceſſeurs, lui défendant abſolument les inveſtitures des égliſes, & le déchargea de l'excommunication prononcée par le pape Urbain, ſans toutefois en décharger ceux qui avoient reçu de lui les inveſtitures, ou qui les recevroient à l'avenir. Anſelme prit enſuite congé du pape, qui lui donna une lettre confirmative des droits de ſa primatie, dattée du ſeiziéme
*Lo. 2. conc. ep. 45.* de Novembre 1103.

Mais Guillaume de Varelvaſt demeura à Rome, ſous prétexte d'un vœu qu'il diſoit avoir fait d'aller à ſaint Nicolas de Bari ; & en effet, pour eſſaïer ſi en l'abſence d'Anſelme il pourroit faire changer au pape de réſolution. Il n'y réuſſit pas, & obtint ſeulement une lettre pour le roi d'Angleterre dattée du
*ap. Eadmer. 3. Novor. p. 67.* vingt-troiſiéme de Novembre, où le pape témoi-

gnant à ce prince une amitié ſinguliere, l'exhorte par les motifs les plus preſſans, principalement par ſa propre gloire, à renoncer aux inveſtitures, & à rappeller Anſelme, lui demandant une promte réponſe. Guillaume de Varelvaſt rejoignit Anſelme à Plaiſance, & vint avec lui juſqu'à Lion, où ils arriverent vers Noël, & Anſelme s'y arrêta pour celebrer la fête. Mais Guillaume voulut paſſer outre, & lui dit en partant: Comme j'eſperois que notre affaire auroit à Rome un autre ſuccès, j'ai differé juſqu'ici de vous déclarer les ordres du roi. Sçachez donc que ſi vous retournez en Angleterre dans le deſſein de vivre avec lui comme vos prédeceſſeurs, il vous y recevra volontiers. Anſelme répondit: N'en dites pas davantage, je vous entens. Ils ſe ſeparerent ainſi; & Anſelme demeura à Lion, honoré par l'archevêque Hugues comme s'il eût été lui-même l'archevêque & le ſeigneur de la ville. AN. 1103.

XXIX. Galon évêque de Beauvais. *Sup. n.* 11.

En France l'élection d'Eſtienne de Garlande pour l'évêché de Beauvais aïant été caſſée, comme j'ai dit, on élut à ſa place Galon abbé de ſaint Quentin de la même ville. Sur quoi Ives de Chartres, qui comme enfant de l'égliſe de Beauvais, prenoit toujours ſes interêts, écrivit à Manaſſés archevêque de Reims, pour le preſſer de ſacrer Galon, dont il ſçavoit que la cour vouloit traverſer l'élection. Vous ſçavez, dit-il, que le huitiéme concile approuvé par l'égliſe Romaine, a défendu aux rois de ſe mêler de l'élection des évêques; & que les rois de France Charles & Loüis, ont accordé aux égliſes ces élections, comme ils l'ont écrit dans leurs capitulaires, & ont permis aux évêques de l'ordonner dans les conciles provinciaux. *Iv. epiſt.* 102.

AN. 1103. Et ne vous arrêtez pas à ce que l'on a dit malicieusement au roi de la condition ſervile des parens de Galon : car ſa naiſſance eſt honnête quoique mediocre, & il n'y a homme vivant qui puiſſe prouver qu'elle ſoit ſervile.

epiſt. 104. Ives écrivit auſſi ſur ce ſujet au pape Paſcal en ces termes : La plus ſaine partie du clergé de Beauvais, de l'avis des ſeigneurs & du conſentement du peuple, a élu pour évêque Galon, homme d'une vie exemplaire, inſtruit des bonnes lettres & de la diſcipline de l'égliſe. Quelques-uns toutefois du parti d'Eſtienne qui a été refuſé, & qu'il avoit gagnez par des fourrures précieuſes & d'autres préſens ſemblables, n'ont pas voulu conſentir à cette élection : quoiqu'ils ne puiſſent alleguer aucune cauſe canonique. Ils ſe ſont adreſſez au roi, & lui ont fait entendre que Galon eſt mon diſciple & mon éleve ; & que ce lui ſeroit un grand adverſaire, ſi jamais il étoit évêque dans ſon roïaume. Le roi ainſi prévenu, ne veut point conſentir à l'élection, ni délivrer à l'élu les biens de l'évêché. C'eſt que le roi étoit en poſſeſſion de ces biens pendant la vacance du ſiege. Ives continuë : Les électeurs auroient déja eu recours à votre ſainteté, ſi leur métropolitain ne les retenoit, leur aïant donné jour avec les oppoſans pour les accorder à ce que l'on dit ; mais peut-être veut-il adroitement empêcher la choſe ſuivant l'intention du roi. C'eſt à vous, ſaint Pere, à emploïer votre autorité pour ſoutenir ces clercs ſuivant la juſtice de leurs demandes, & continuer avec fermeté comme vous avez commencé. Dans une autre lettre au pape il ajoute que le roi avoit fait ſerment que jamais de ſon vivant Galon

epiſt. 105.

ne ſeroit évêque de Beauvais. Si un tel ſerment, dit-il, peut annuller une élection canonique, il n'y aura plus en France que des intruſions ſimoniaques ou violentes. AN. 1103.

Anſelme écrivit auſſi au pape en faveur de Galon, à la priere de l'égliſe do Beauvais, dont il avoit connu le triſte état du tems qu'il étoit au Bec; & il rendit témoignage qu'on ne pouvoit trouver pour ce ſiege un meilleur ſujet. Galon fut en effet ſacré évêque de Beauvais, mais le roi trop fidele à ſon ſerment, ne voulut jamais l'y ſouffrir. Ce prélat alla à Rome, comme il paroît par une lettre d'Ives de Chartres au pape Paſcal, où il parle ainſi: Il y a des pecheurs, qui lorſque nous les voulons corriger & les tirer de leurs habitudes criminelles, nous apportent des lettres du ſaint ſiege, ſurpriſes par je ne ſçai quels artifices, pour ſe défendre de nous obéir: ce qui produit dans l'égliſe un mépris des commandemens de Dieu & une corruption des mœurs qui ne ſe peut exprimer. Et ce qui eſt de plus triſte, c'eſt que ces hommes corrompus ſont écoutez favorablement par les colomnes mêmes de l'égliſe, quand ils veulent calomnier les gens de bien. Ainſi deſeſperant preſque de faire aucun frûit, nous penſons ſouvent à nous décharger de l'épiſcopat; & dans le deſſein de vous entretenir ſur ce ſujet & ſur pluſieurs autres, nous ſommes venus quaſi juſqu'aux Alpes. Mais ſçachant qu'on nous y dreſſoit des embuches, nous avons ſurſis notre voïage; & nous vous envoïons notre confrere l'évêque Galon qui eſt plus propre à ſe cacher dans les lieux dangereux. Nous avons mis nos paroles en ſa bouche, afin qu'après l'avoir écouté tant ſur ſes beſoins que

III. epiſt. 69.

epiſt. 110.

AN. 1103.

sur les nôtres, vous ordonniez ce que vous jugerez convenable.

*Longin an. 1104. lib. 4.*

Galon fit quelque séjour à Rome ; & l'histoire de Pologne porte que le pape Pascal l'y envoïa en qualité de légat : que soutenu par l'autorité du duc Boleslas, il y condamna & déposa deux évêques ; & que Ladislas fils du duc étant né pendant le tems de sa légation, il le leva des fonts avec des évêques du païs dans l'église de Cracovie.

Cependant l'église de Paris étant vacante par le décès de Guillaume de Montfort, arrivé comme on croit en 1101. une partie du clergé élut Foulques doïen du chapitre, ce qui produisit une division scandaleuse ; & Ives de Chartres consulté par deux archi-

*epist. 138.* diacres, répondit qu'il ne donneroit son consentement ni à cette élection ni à aucune autre, si elle n'étoit faite d'un commun accord du clergé & du peuple, avec l'approbation du métropolitain & de ses suffra-

*epist. 139.* gans, après un examen legitime. Ives étant invité à cet examen par le roi Philippe, attendit qu'il y fût appellé canoniquement par Daïmbert archevêque de Sens, & lui en écrivit ainsi : Si le roi me donne le sauf-conduit qu'il m'a promis, je ferai en sorte de m'y rendre : si je ne puis y venir, ou si nos confreres n'y viennent pas en nombre suffisant pour terminer une affaire de cette importance, où remettez la à un autre tems, ou permettez aux deux parties d'aller à Rome. Aussi-bien Foulques est résolu d'y aller, soit que son élection soit confirmée ou non. Il y alla en effet avec le témoignage de l'archevêque & de ses suffragans, & la requête de l'église de Paris portée par ses députez. Sur quoi le pape aïant égard à la

maturité de ſon âge, à la gravité de ſes mœurs & au beſoin de cette égliſe, le ſacra évêque, ſans préjudice des droits de la métropole, comme il paroît par ſa lettre adreſſée à l'archevêque de Sens. Foulques ne tint le ſiege de Paris que deux ans ou environ, & mourut le huitiéme d'Avril l'an 1104. AN. 1104. *Paſch. epiſt. 33.* *Necrolog. Pariſ. ap. Dubois. II. hiſt. c. 4. n. 7.*

XXX. Galon transferé à Paris.

Alors le clergé & le peuple de Paris élut tout d'une voix Galon déja évêque de Beauvais, comme Ives de Chartres le témoigne dans une lettre à Daïmbert archevêque de Sens, où il ajoute: Mais parce que les tranſlations d'évêques, quand elles ſont neceſſaires, ſe doivent faire par l'autorité du métropolitain & la diſpenſe du pape: nous vous conſeillons de demander au pape qu'il ordonne que cet évêque ſoit transferé par vos mains, puiſqu'il ne peut garder le ſiege auquel il étoit deſtiné. Galon étant à Rome, obtint du pape Paſcal que le roi Philippe ſeroit abſous de l'excommunication à certaines conditions; & le roi conſentit qu'il fût transferé à l'évêché de Paris. Il revint à Rome en 1104. & paſſant à Lion il vit ſaint Anſelme de Cantorberi. En même tems le pape envoïa Richard évêque d'Albane légat en France pour l'abſolution du roi. *epiſt. 146.* *Ivo. ep. 144.* *Eadmer. 4. Novembr. p. 70.*

XXXI. Concile de Troïes.

Il indiqua un concile à Troïes, où Ives de Chartres étant invité lui écrivit: Autant que j'ai été affligé de l'excommunication du roi, autant me réjouirois-je de ſon abſolution, ſi elle ſe pouvoit faire à l'honneur de Dieu & du ſaint ſiege. Si Dieu lui touche le cœur, je ſuis d'avis que vous la lui donniez ſolemnellement en préſence du plus d'évêques qu'il ſera poſſible, afin que ſa converſion ſoit auſſi connuë que ſa faute. Au reſte je deſire d'aller au concile mar- *epiſt. 141.*

qué ; mais je ne ſçai par où je pourrai arriver à Troïes
AN. 1104. contre la volonté du roi, dont je ſouffre l'indigna-
*Sup. liv. LXIV. n. 6.* tion depuis dix ans. Toutefois il trouva moïen d'y venir.

Ce concile fut nombreux : on y voit l'archevêque
*Co. T. conc. p. 704.* de Reims Manaſſés, avec Manaſſés évêque de Soiſſons & Hugues de Châlons : Daïmbert de Sens avec Ives de Chartres, Jean d'Orleans, Humbaud d'Auxerre, Hervé de Nevers & Milon, autrement Philippe de Troïes : Raoul de Tours avec Marbode de Rennes : de la province de Lion Robert de Langres & Norgaud d'Autun, & pluſieurs autres qui ne ſont pas nommez. Ce concile ſe tint au commencement d'Avril l'an 1104. indiction douziéme. Hubert évêque
*Ivo. ep. 258.* de Senlis aïant été accuſé de vendre les ordres ſacrez, les évêques ne jugerent pas la preuve ſuffiſante, &
*Vita Godefr. ap. Sur. 8. Nov. lib. 1. c. 30.* il ſe purgea par ſerment. En ce même concile vinrent des députez de l'égliſe d'Amiens pour faire confirmer l'élection qu'elle avoit faite de Godefroi abbé de Nogent pour être leur évêque, avec l'agrément du roi. Tous ceux qui connoiſſoient Godefroi louerent Dieu d'un ſi bon choix ; mais il s'y attendoit ſi peu, qu'il s'étoit chargé de demander au concile la confirmation d'une autre élection pour le ſiege d'Amiens faite en faveur d'un archidiacre. Il ſongeoit à s'enfuir quand on l'arrêta, on l'amena au milieu de l'aſſemblée par ordre du légat & des évêques ; & ſon élection fut confirmée avec l'applaudiſſement de tout le monde.

XXXII. Saint Godefroi évêque d'Amiens.

Godefroi étoit de la nobleſſe du païs, & fut offert à Dieu dès l'âge de cinq ans au monaſtere du mont S.
*Vita lib. 1. c. 1. 2. &c.* Quentin près de Perone, pour être élevé par l'abbé Godefroi

Godefroi ſon parain, par les prieres duquel ſes parens croïoient l'avoir obtenu de Dieu. Quand il eut vingt-cinq ans, l'abbé le fit ordonner prêtre par Ratbod évêque de Noyon : enſuite de l'avis du ſeigneur de Couci, de l'évêque de Laon, de l'archevêque de Reims & des évêques de la province, il fut choiſi pour être abbé de Nogent ſous Couci. Le roi même approuva ce choix, & donna ſes lettres pour tirer Godefroi du mont S. Quentin, au grand regret de l'abbé, qui le regardoit comme le bâton de ſa vieilleſſe, & le deſtinoit à être ſon ſucceſſeur. Godefroi reſiſtoit tout le premier, alleguant ſa jeuneſſe & ſon incapacité : toutefois ſon abbé le conduiſit à Laon, où l'évêque Helinand lui donna la benediction abbatiale. AN. 1104. c. 17. c. 18.

Il trouva la communauté de Nogent réduite à ſix moines & les bâtimens en ruine : mais il les releva & établit une ſi bonne diſcipline, qu'il attira bientôt un grand nombre de ſujets, & que deux abbez quitterent leurs monaſteres pour vivre ſous ſa conduite. Il n'entendoit pas moins les affaires du dehors que la diſcipline intérieure ; & il ſe faiſoit tellement aimer, qu'il augmenta conſiderablement les biens du monaſtere par les bienfaits de divers particuliers : ainſi on lui offrit des abbaïes plus conſiderables, qu'il refuſa, & enfin on le jugea digne de l'épiſcopat. Il fut ſacré à Reims par l'archevêque Manaſſés avec les évêques de la province, entr'autres Lambert d'Arras & Jean de Theroüanne, qui lui étoient unis d'une amitié particuliere, & qui l'accompagnerent à ſon entrée dans Amiens. *Guibert. Novig. lib. de vita S. c. 22.* *Vita 1. c. 32. c. 2.*

XXXIII. Concile de Baugenci.

L'abſolution du roi ſe fit en un autre concile, que

AN. 1104. le légat Richard tint la même année 1104. à Baugenci, & dont nous ne ſçavons que ce que Yves de Chartres en écrivit au pape en ces termes: Nous faiſons ſçavoir à votre paternité, que le trentiéme de Juillet pluſieurs évêques, tant de la province de Reims que de celle de Sens, entre leſquels j'étois, invitez par Richard votre légat, ſe ſont aſſemblez à une ville du dioceſe d'Orleans nommée Baugenci, pour donner au roi l'abſolution ſuivant la teneur de vos lettres. Le roi s'y eſt auſſi trouvé avec ſa compagne, & conformément à votre ordre ils ont offert de jurer ſur les ſaints évangiles qu'ils renonçoient à tout commerce nuptial, & même à ſe parler, ſinon en preſence de témoins non ſuſpects, juſques à votre diſpenſe. Mais parce que vos lettres portoient que le légat prendroit conſeil des perſonnes prudentes pour donner cette abſolution: il a remis le tout à la diſcretion des évêques; & les évêques, nous ne ſçavons par quel motif, diſoient toujours qu'ils ne devoient que le ſuivre & non le conduire en cette affaire. Quelques-uns toutefois d'entre nous croïoient que l'abſolution pouvoit être donnée à ces conditions, & qu'elle ne devoit pas être retardée par l'animoſité de quelques particuliers. La choſe demeurant ainſi indéciſe, le roi crioit qu'il étoit maltraité; & il vous prie encore de regler ſon affaire ſuivant le temperament porté par vos lettres, & l'ordre que vous avez donné de bouche à l'évêque Galon. Enfin nous vous prions de condeſcendre à la foibleſſe de ce prince, autant qu'il ſe peut ſans préjudice de ſon ſalut, & de délivrer le roïaume du peril où il eſt expoſé par ſon excommunication.

epiſt. 144.

Au reſte nous vous ſupplions d'ordonner que l'évê-

que Galon notre confrere ſoit transferé par l'archevêque de Sens, de l'évêché de Beauvais, qu'il ne peut garder à cauſe du ſerment du roi, à celui de Paris, que le roi & ſon fils lui accordent volontiers pour l'amour de vous. Le porteur des preſentes, chanoine de l'égliſe de Paris, vous dira comme il a les ſuffrages unanimes du clergé & du peuple, afin que vous voiïez que ſa tranſlation eſt canonique. Galon fut en effet transferé à l'évêché de Paris en 1104. & Geofroi pourvû en ſa place à celui de Beauvais. AN. 1104.

En conſequence de cette lettre d'Yves de Chartres le pape Paſcal écrivit aux évêques des trois provinces de Reims, de Sens & de Tours, que ſi le légat Richard n'étoit plus en France, il commettoit l'affaire de l'abſolution du roi à Lambert évêque d'Arras, pour la terminer avec eux aux conditions du ſerment qui avoit été propoſé. La lettre eſt du cinquiéme d'Octobre, & fut executée le ſecond de Decembre à Paris, où ſe trouverent Daïmbert archevêque de Sens, Raoul de Tours, Yves évêque de Chartres, Jean d'Orleans, Humbaud d'Auxerre, Galon de Paris, Manaſſés de Meaux, Baudri de Noyon, Lambert d'Arras & Hubert de Senlis, dix en tout, & quatre abbez, Adam de S. Denis, Rainald de S. Germain des prez, Olric de S. Magloire & Rainold de la Trinité d'Eſtampes, avec pluſieurs autres clercs & laïques de diſtinction. XXXIV. Concile de Paris. *to. x. conc. ep. 35.* *Ibid. p. 742.*

Après avoir lû les lettres du pape, on envoïa au roi Jean évêque d'Orleans & Galon de Paris, lui demander s'il vouloit prêter ſerment : à quoi il répondit qu'il vouloit ſatisfaire à Dieu & à l'égliſe Romaine, à l'ordre du pape & au conſeil des évêques.

AN. 1104. Il vint donc dans l'assemblée nuds pieds, & avec de grandes démonstrations d'humilité, & reçut l'absolution de l'excommunication. Puis aïant touché les évangiles, il fit le serment, où adressant la parole à l'évêque d'Arras, comme délegué du saint siege, il renonça à tout commerce criminel avec Bertrade, & à se trouver avec elle, sinon en presence de témoins non suspects. Bertrade fit le même serment; & Lambert d'Arras les aïant absous, envoïa au pape la relation de ce qui s'étoit passé.

Pendant que le légat Richard étoit en France, on lui donna des avis contre Yves de Chartres, l'accusant de permettre que l'on exerçât publiquement la simonie dans son église. Le légat lui en aïant fait une *epist. 133.* severe reprimande, il répondit ainsi : J'ai toujours eu horreur de ce crime dès le commencement de ma clericature, & depuis que je suis venu à l'épiscopat, je l'ai retranché autant qu'il m'a été possible. Que s'il y a encore quelques droits que le doïen, le chantre & d'autres officiers exigent de ceux qui sont reçûs chanoines, malgré mes oppositions, ils se défendent par l'usage de l'église Romaine, ou ils disent que les cameriers & les ministres du palais exigent plusieurs choses à la consecration des évêques & des abbez, sous prétexte d'offrande ou de benediction, & que l'on n'y donne rien gratis jusques à la plume & au papier. A quoi je n'ai autre chose à répondre que *Matth. XXIII. 3.* cette parole de l'évangile : Faites ce qu'ils disent & non ce qu'ils font.

XXXV. S. Anselme encore à Lion. *Edmer. 3. Never.* Cependant saint Anselme étoit à Lion, où il demeura seize mois, c'est-à-dire toute l'année 1104. & les premiers mois de 1105. Dès le commencement

du ſéjour qu'il y fit, c'eſt-à-dire, quand Guillaume de Varelvaſt l'eût quitté, il écrivit au roi d'Angleterre une lettre, où après lui avoir rendu compte de ce qui s'étoit paſſé à Rome, & de ce que Guillaume lui avoit dit en le quittant, il ajoute : Je ne puis être avec vous comme mon prédeceſſeur a été avec votre pere : car je n'oſe ni vous rendre hommage, ni communiquer avec ceux qui auront reçû de vous les inveſtitures des égliſes, à cauſe de la défenſe que le pape en a faite en ma preſence. C'eſt pourquoi je vous prie de me mander votre volonté, afin que je ſçache ſi je puis retourner en Angleterre. Aïant envoïé cette lettre, il demeura en repos à Lion en attendant la réponſe. AN. 1104.

Mais quand Guillaume de Varelvaſt fut arrivé en Angleterre, & eut rendu compte au roi Henri de ce qui s'étoit paſſé, le roi fit auſſi-tôt ſaiſir à ſon profit tous les revenus de l'archevêché de Cantorberi ; & quelque tems après il écrivit à l'archevêque qu'il ne revînt point, s'il ne promettoit auparavant de lui garder tous les uſages de ſon pere & ſon frere. Sur quoi Anſelme réſolut de demeurer à Lion. Il y reçut pluſieurs lettres d'Angleterre, qui lui marquoient les maux que produiſoit ſon abſence : une entr'autres qui portoit : On éleve aux dignitez eccleſiaſtiques des courtiſans indignes, on pille les égliſes, on opprime les pauvres, on enleve les vierges & on les corrompt ; les prêtres ſe marient, & il ſe commet quantité d'autres deſordres, que vous auriez pû prévenir, ſi vous aviez bien conſideré l'ancienne coutume & les regles de la condeſcendance eccleſiaſtique. Vous ne deviez pas vous retirer, quand on auroit dû *lib. 4. Nov.*

AN. 1105.

vous empriſonner & vous arracher les entrailles, & vous avez fui pour une parole de l'envoïé du roi, laiſſant vos brebis expoſées au loups. Votre retraite a fait perdre courage à ceux qui auroient pû reſiſter au mal, & qui ſe ſont trouvez ſans chefs. Revenez donc promptement, il y a encore du remede, & vous trouverez bien des gens prêts à vous ſoutenir.

La ſeconde année depuis qu'Anſelme fut revenu de Rome à Lion, c'eſt-à-dire l'an 1105. le pape tint un concile au palais de Latran pendant le carême, où il excommunia le comte de Meulan & ſes complices, que l'on accuſoit être cauſe que le roi d'Angleterre s'opiniâtroit à ſoutenir les inveſtitures : il excommunioit auſſi ceux qui les avoient reçuës. Mais on ne prononça point de cenſure contre le roi, parce qu'il devoit envoïer des députez à Rome après Pâques, qui cette année 1105. fut le neuviéme d'Avril. Le pape écrivit à Anſelme ce qui s'étoit paſſé en ce concile,

*Paſc. Epiſt. 100.*

XXXVI. Brunon archevêque de Treves à Rome.

En ce même concile ou en un autre tenu l'année précedente au même mois, Brunon archevêque de Treves ſe preſenta au pape la troiſiéme année de ſon ordination, pour lui en demander la confirmation. Le pape le reçut avec honneur, comme métropolitain de la premiere province Belgique ; mais il lui fit une reprimande ſevere, de ce qu'il avoit reçû l'inveſtiture par l'anneau & la croſſe de la main d'un laïque, c'eſt-à-dire de l'empereur Henri, & de ce qu'il avoit dédié des égliſes & ordonné des clercs avant que d'avoir obtenu le pallium. Brunon, de l'avis des évêques qui compoſoient le concile de Rome, renonça au pontificat : mais trois jours après il

*Hiſt. Trevir. to. 12. ſpicil. p. 241.*

fut rétabli à leur priere, témoignant ſe repentir du passé, parce qu'il parut propre à ſervir l'égliſe dans la circonſtance du tems, à cauſe de ſa diſcretion & de ſa prudence. On lui impoſa pour penitence de ne point porter de dalmatique à la meſſe pendant trois ans. Le pape lui donna le pallium avec l'inſtruction touchant la foi & la conduite paſtorale : ainſi il retourna chez lui plein de joie. AN. 1105.

Il ne paroît point que le pape lui ait fait aucun reproche de ſon attachement à l'empereur Henri, tout excommunié qu'il étoit, non plus qu'à Otton de Bamberg. Cependant il eſt certain que Brunon de Treves reconnut toujours ce prince pour ſon ſouverain. L'hiſtorien remarque même qu'aucun ſeigneur n'avoit plus d'autorité dans les conſeils, & que l'empereur l'appelloit ſon pere. Enſuite il ajoute, parlant de Brunon : Il embraſſa la communion des catholiques, ſans manquer au ſervice qu'il devoit à l'empereur, & ne ſe ſouilla point de la communion des imperiaux, en telle ſorte que les catholiques en fuſſent choquez *Sup. n. 25.* *p. 242.* *p. 243.*

XXXVII. Révolte de Henri contre l'empereur ſon pere.

Toutefois l'excommunication de l'empereur fut le prétexte de la révolte de ſon fils Henri ; & ce jeune prince y fut excité artificieuſement par les lettres du pape Paſcal, qui l'exhortoit à ſecourir l'égliſe de Dieu. C'eſt ainſi qu'en parle un moine auteur du tems, qui ajoute que le fils ambitieux & ravi de ſe voir autoriſé, s'arma fierement contre ſon pere. Cette révolte étoit d'autant plus odieuſe, que dès la fin de l'année 1102. l'empereur Henri avoit déſigné roi le même prince à Mayence où il celebroit la fête de Noël. Là même il déclara publiquement qu'il *Herman. marat. Tonnac. to. 12. ſpicil. 446.* *ad Vrſperg. 1105.*

iroit visiter le saint Sepulcre : ce qui lui attira une
AN. 1105. grande affection du peuple, du clergé & des seigneurs ; & plusieurs personnes de toutes les parties du roïaume se préparerent à l'accompagner en ce voïage. Mais il se passa deux années sans que l'empereur
*Otto Frising. VII. Chr. c. 8.*
*Vrsperg. 1103.* executât sa promesse. Il celebra encore à Mayence la fête de Noël de l'année 1104. & ce fut alors que son fils qui étoit en Baviere se révolta, & prit le titre de roi Henri cinquiéme du nom, excité par quelques seigneurs, à l'aide desquels il s'étoit retiré d'auprès de l'empereur son pere quelques jours auparavant.

Il déclara d'abord qu'il condamnoit le schisme, & qu'il vouloit rendre au pape l'obéïssance qui lui étoit dûë : puis aïant fait entrer dans son parti les seigneurs de la Baviere & quelques nobles de la haute Allemagne & de la Franconie, il passa en Saxe, où il fut reçû avec honneur, celebra la Pâque de l'année 1105. à Quedlimbourg, se soumit toutes les villes, & fut reconnu roi par les seigneurs. Suivant le conseil de Rothard archevêque de Mayence & de Gebehard évêque de Constance, legats du pape, il réunit toute la Saxe à la communion de l'église Romaine, & il indiqua un concile à la maison roïale de Northus en Thuringe pour le vingt-neu-
*to. 2. conc. p. 744.* viéme de Mai. Là renouvellant les decrets des conciles précedens, on condamna la simonie & l'heresie des Nicolaïtes, c'est-à-dire, le concubinage des prêtres : on ordonna que le jeûne du mois de Mars seroit celebré la premiere semaine de carême, & celui du mois de Juin la semaine de la Pentecôte, suivant l'usage de Rome. On confirma la paix de Dieu.

On

On promit de reconcilier à l'égliſe par l'impoſition des mains aux quatre-tems prochains, ceux qui avoient été ordonnez par les faux évêques, c'eſt-à-dire par les ſchiſmatiques ; & on ordonna que ces évêques intrus ſeroient dépoſez, & ceux d'entre ceux qui étoient morts, déterrez. AN. 1105.

Le jeune roi Henri étoit à Northus, mais il ne venoit au concile que quand il y étoit appellé. Il y parut un jour en habit très-ſimple debout en lieu élevé, & renouvella à chacun ſes droits ſuivant les decrets des princes, refuſant toutefois avec fermeté ce qu'on lui demandoit de déraiſonnable. Il faiſoit paroître une modeſtie convenable à ſon âge, & un grand reſpect pour les évêques ; & dit les larmes aux yeux, preſſant Dieu à témoin & toute la cour celeſte, qu'il ne s'attribuoit la ſouveraine puiſſance par aucun deſir de regner, & ne ſouhaitoit point que ſon ſeigneur & ſon pere fût depoſé de l'empire : au contraire, ajouta-t-il, j'ai toujours compaſſion de ſa déſobéiſſance & de ſon opiniâtreté, & s'il veut ſe ſoumettre à ſaint Pierre & à ſes ſucceſſeurs, je ſuis prêt à ceder le roïaume & lui obéir comme le moindre de ſes ſerviteurs. Ce diſcours fut approuvé de toute l'aſſemblée, qui commença à prier avec larmes pour la converſion du pere & la proſperité du fils, chantant *Kyrie eleiſon* à haute voix. En même tems Uton évêque d'Hildesheim, Henri de Paderborn, & Frideric d'Halberſtat ſe proſternerent aux pieds de l'archevêque de Maïence leur metropolitain, prenant à témoin le roi & tout le concile, qu'ils ſe ſoumettoient à l'obéiſſance du pape : le concile réſerva au pape de

les juger, les déclarant cependant ſuſpens de leurs
AN. 1105. fonctions.

*Urſperg. Otto Friſing.*

Enſuite le jeune roi alla celebrer la Pentecôte à Merſbourg, où il fit ſacrer Henri élu depuis long-tems archevêque de Magdebourg, mais rejetté par les partiſans de l'empereur. Peu de tems après il marcha vers Maïence pour y rétablir l'archevêque Rothard, qui étant abbé de ſaint Pierre d'Erford, fut élevé au ſiege de Maïence en 1088. après la mort du ſchiſmatique Vezilon. Dix ans après, ne voulant pas être complaiſant pour l'empereur excommunié, il perdit ſes bonnes graces, & ſe retira en Thuringe où il demeuroit depuis ſept ans. Cependant l'empereur joüiſſoit des revenus de l'égliſe de Maïence. Le fils marcha donc avec des troupes à cette grande ville; mais comme le pere l'y attendoit bien armé de ſon côté, il fut obligé de ſe retirer, & vint à Virſbourg, d'où il chaſſa l'évêque Erlong que ſon pere y avoit mis, & y rétablit Robert prevôt de la même égliſe. Mais quand il en fut parti le pere chaſſa Robert, & rétablit Erlong.

*Serar. v. Moguntin. arch. 24.*

*Sup. liv. LXIII. n. 45.*

Les deux armées du pere & du fils ſe rencontrerent près de Ratiſbone, des deux côtez de la riviere de Regen, qui entre là dans le Danube. Pendant trois jours qu'ils demeurerent en préſence, le fils gagna le duc de Boheme & le Marquis Leopold, dont les troupes faiſoient la principale force du pere; en ſorte que la veille du combat ils lui déclarerent que ſes ſeigneurs n'étoient point d'avis de donner bataille, & ſe retirerent. L'empereur ſe voïant abandonné, fut réduit à ſe ſauver ſecretement avec très-peu de ſuite.

Alors le jeune roi fit rentrer l'archevêque Rothard dans Maïence, la huitiéme année après qu'il en eut été chaſſé. Enfin le treiziéme de Decembre le pere & le fils ſe virent à Bingen ſur le Rhin, & convinrent que pour terminer leurs differends, on tiendroit à Noël une diette ou aſſemblée generale à Maïence. AN. 1105.

Comme le prétexte de la révolte du jeune Henri étoit de ramener tout le roïaume Teutonique à l'obéiſſance du ſaint ſiege, l'empereur ſon pere fut conſeillé d'envoïer au pape Paſcal pour proteſter de ſa ſoumiſſion. C'eſt ce qu'il fit par une lettre où d'abord il ſe louë de l'amitié des papes Nicolas & Alexandre, & ſe plaint de la dureté de leurs ſucceſſeurs qui ont ſoulevé ſon roïaume contre lui. Encore à préſent, ajoute-t-il, notre fils que nous avons aimé juſqu'à l'élever ſur le trône, infecté du même poiſon, s'éleve contre nous, au mépris de ſes ſermens & de la juſtice; entraîné par le conſeil des méchans, qui ne cherchent qu'à piller & partager entre eux les biens des égliſes & du roïaume. Pluſieurs nous conſeillent de les pourſuïvre ſans délai par les armes; mais nous avons mieux aimé differer, afin que perſonne, ſoit dans l'Italie, ſoit dans l'Allemagne, ne nous impute les malheurs qui en pourront ſuivre. D'ailleurs aïant appris que vous êtes un homme ſage & charitable, &. que vous deſirez ſur tout l'unité de l'égliſe, nous vous envoïons ce deputé pour ſçavoir ſi vous voulez que nous nous uniſſions enſemble, ſans préjudice de ma dignité, telle que l'ont eue mon pere, mon aïeul & mes autres prédeceſſeurs; à la charge auſſi de vous conſerver la dignité apoſtolique *ap. Urſit. p. 395.*

comme mes prédeceſſeurs ont fait aux vôtres. Si vous
AN. 1105. voulez agir paternellement avec nous, & faire ſincerement la paix, envoïez-nous avec ce deputé un homme de confiance chargé de vos lettres ſecretes, afin que nous puiſſions ſçavoir sûrement votre volonté, & vous envoïer enſuite une ambaſſade ſolemnelle pour terminer cette grande affaire.

XXXVIII. Reconciliation du roi d'Angleterre avec S. Anſelme.

Saint Anſelme aïant reçu la lettre par laquelle le pape lui marquoit ce qu'il avoit fait au concile de Rome, comprit qu'il étoit déſormais inutile qu'il attendît à Lion, & réſolut de retourner en France. Il vouloit aller à Reims comme l'archevêque Manaſſés l'en prioit inſtamment, mais étant à la Charité ſur Loire, il apprit que la comteſſe de Blois étoit malade à l'extrémité. C'étoit Adele ſœur du roi d'Angleterre, à qui Anſelme avoit de grandes obligations. Il crut donc ne pouvoir ſe diſpenſer d'aller la conſoler en cet état: mais étant arrivé à Blois, il la trouva preſque guerie. Dans le ſéjour qu'il y fit, il ne put lui diſſimuler le ſujet de ſon retour en France; & qu'après avoir ſouffert plus de deux ans, il avoit réſolu d'excommunier le roi d'Angleterre. La princeſſe affligée de la condamnation de ſon frere, entreprit de le reconcilier avec le prélat, auquel elle perſuada de venir à Chartres avec elle. Le roi d'Angleterre qui étoit alors en Normandie, convint d'une conference avec Anſelme à l'Aigle entre Sées & Mortaigne. La comteſſe l'y amena: ils trouverent le roi fort adouci; & après avoir conferé enſemble, il rendit au prélat ſes revenus, & ils ſe reconcilierent. Quelques-uns le preſſoient de repaſſer auſſi-tôt en Angleterre, & le roi y conſentoit, mais à condition qu'Anſelme

*Eadmer. 4. Noter.*

ne refuſeroit point ſa communion à ceux qui avoient reçu de lui l'inveſtiture : ce qu'Anſelme ne voulut point accorder, & réſolut de demeurer juſqu'au retour de ceux qu'ils avoient envoïez à Rome pour cet article & pour d'autres dont ils n'avoient pû convenir. Cet accord ſe fit à l'Aigle le vingt-deuxiéme de Juillet 1105. AN. 1105.

Le roi en eut d'autant plus de joïe, que le bruit s'étoit déja répandu en Angleterre, en France & en Normandie, qu'il alloit être excommunié par Anſelme ; & cette opinion encourageoit ceux qui ne l'aimoient pas à remuer contre lui. Ainſi pour témoigner combien il ſouhaitoit le retour d'Anſelme en Angleterre, il promit d'envoïer ſi promptement à Rome, que l'archevêque pourroit aſſiſter à ſa cour à Noël prochain ; mais il ne tint pas ſa parole, & il tarda tant à faire partir ſes envoïez, que l'on vit bien qu'il ne ſouhaitoit pas le retour du prélat. Ainſi ſe paſſa le reſte de cette année ; & Anſelme eut tout le tems d'aller à Reims, & de ſatisfaire au deſir de l'archevêque & de ſes chanoines.

XXXIX Odon évêque de Cambrai.

Manaſſés tint cette même année un concile à Reims où il appella en general tous les abbez de la province, & en particulier Odon abbé de S. Martin de Tournai, qui fut élu évêque de Cambrai, & auſſi-tôt ſacré par l'archevêque & les évêques de la province. C'étoit en execution des ordres du pape Paſcal II. qui étoit indigné de ce que Gaucher depoſé au concile de Clermont par le pape Urbain dix ans auparavant, ſe maintenoit dans le ſiege de Cambrai, par la protection de l'empereur Henri, & apparemment Paſcal voulut profiter de la foibleſſe où ſe trouvoit ce prince

*Narrat. tom. 12. Spicil. p. 444. Sup. liv. LXIII. n. 60.*

*Sup. liv. LXIV. n. 29.*

depuis la révolte de ſon fils. Il écrivit donc à Ma-
AN. 1105. naſſés archevêque de Reims, lui ordonnant d'aſſem-
*Navr. p. 446.* bler ſes ſuffragans, d'élire un évêque de Cambrai, & le ſacrer ſans délai. Mais l'autorité de l'archevêque ne fut pas ſuffiſante pour mettre Odon en poſſeſſion: Gaucher ſe maintint à Cambrai encore un an, c'eſt-à-dire juſqu'à la mort de l'empereur; & Odon fut renvoïé à ſon abbaïe de Tournai, exerçant par tout ailleurs qu'à Cambrai les fonctions épiſcopales.

XL. Apologie du clergé de Liege.

Robert comte de Flandres s'étoit declaré contre les ſchiſmatiques du dioceſe de Cambrai, comme il paroît par une lettre du pape Paſcal, où il l'en remercie, & l'exhorte à faire de même à l'égard du clergé de Liege excommunié. Il l'excite enſuite contre l'empereur en ces termes; Pourſuivez par tout ſelon vos forces, Henri chef des herétiques & ſes fauteurs. Vous ne pouvez offrir à Dieu de ſacrifice plus agréable, que de combattre celui qui s'eſt élevé contre Dieu, qui s'efforce d'ôter le roïaume à l'égliſe, qui a élevé l'idole de Simon dans le lieu ſaint, & qui a été chaſſé de l'égliſe par le jugement du ſaint Eſprit, que le prince des apôtres & leurs Vicaires ont prononcé. Nous vous ordonnons cette entrepriſe à vous & à vos vaſſaux pour la rémiſſion de vos pechez, & comme un moïen d'arriver à la Jeruſalem celeſte.

*epiſt. 7.*

*Lo. X. conc. p. 630.* Le clergé de Liege répondit à cette lettre par un long écrit adreſſé à tous les hommes de bonne volonté, qui eſt l'apologie de tous ceux qui reconnoiſſoient Henri le pere pour empereur legitime. Dès le titre ils ſe déclarent catholiques, & attachez inviola-

blement à l'unité de l'égliſe ; & ils le montrent encore mieux dans le corps de la piece où ils nomment l'égliſe Romaine leur mere, le pape Paſcal leur pere, l'apoſtolique, l'évêque des évêques, l'ange & l'oint du Seigneurs, à qui appartient la ſollicitude de toutes les égliſes. Ils reconnoiſſent auſſi pour vrai pape Hildebrand ou Gregoire VII. & déclarent qu'ils n'adhererent jamais à aucun antipape ; ainſi il n'y a aucun ſujet de les traiter de ſchiſmatiques. AN. 1105.

Au fonds ils ſoutiennent qu'ils ne doivent point être réputez excommuniez, pour rendre à Ceſar ce qui eſt à Ceſar ſuivant l'évangile, contre les nouvelles traditions. Ils rapportent les préceptes de ſaint Pierre & de ſaint Paul touchant l'obéiſſance dûë aux ſouverains, puis ils concluent : C'eſt donc parce que nous honorons le roi, parce que nous ſervons nos maîtres, non-ſeulement ſous leurs yeux, mais en ſimplicité de cœur : c'eſt pour cela qu'on nous traite d'excommuniez. Ils inſiſtent ſur la validité du ſerment que les évêques comme les autres ont fait aux princes depuis un tems immémorial, en recevant d'eux les regales, c'eſt-à-dire, les domaines dépendans de leur couronne. Ils ſoutiennent que c'eſt une très-ancienne coutume, ſous laquelle ſont morts pluſieurs ſaints évêques ; & que ce ſerment étant legitime, ne peut être violé ſans parjure. Ils ajoutent que la prétention de diſpenſer de ces ſermens eſt une nouveauté introduite par Hildebrand.

*p. 634. E.*

*1. Pet. II. 13. Rom. XIII. 1.*

*p. 636.*

Ils diſent enſuite : Si on lit avec l'eſprit de Dieu les ſaintes écritures & les hiſtoires, on trouvera que les rois & les empereurs ne peuvent point ou difficilement être excommuniez ; & la queſtion eſt en-

*p. 637. B.*

core indéciſe, quoiqu'ils puiſſent être avertis & re-
AN. 1105. pris avec diſcretion. Et encore : Il ne faut pas trop
p. 638. B. s'allarmer de ce qu'on nous traite d'excommuniez. Nous croïons que Rome même nous exceptera de l'excommunication. Le pape Hildebrand qui eſt l'auteur de ce nouveau ſchiſme, qui le premier a levé la lance ſacerdotale contre le diademe, excommunia d'abord indifferemment tous ceux qui favoriſoient Henri ; mais enſuite corrigeant cet excès, il excepta de l'excommunication ceux qui étoient attachez à l'empereur par devoir & par neceſſité, non pour exe-
Sup. liv. LXII. n. 51. cuter volontairement ſes ordres, ou lui donner de mauvais conſeils ; & il en fit un decret.

Sur ce que le pape Paſcal traitoit l'empereur
p. 639. A. Henri d'herétique, ils répondent : S'il l'eſt, nous en ſommes affligez pour lui & pour nous. Nous ne diſons rien maintenant pour ſa défenſe : nous diſons ſeulement que quand il ſeroit tel, nous ne laiſſerions pas de ſouffrir qu'il nous commandât, parce que nous croirions meriter par nos pechez d'avoir un tel maître, & nous ne devrions pas même en ce cas chercher à nous en délivrer en prenant les armes contre lui, mais en adreſſant à Dieu pour lui nos
1. Tim. II. 2. prieres. Les rois pour qui ſaint Paul conjuroit les fideles de prier, n'étoient pas chrétiens, & il dit pourquoi on doit prier pour les mauvais princes : afin que nous menions une vie tranquille. Ce ſeroit une conduite apoſtolique d'imiter l'apôtre : mais pour nos pechez, l'apoſtolique, le pape au lieu de prier pour le roi pecheur, excite la guerre contre lui, & empêche que notre vie ne ſoit tranquille. D'où vient cette autorité au pape de tirer un glaive

glaive meurtrier outre le glaive ſpirituel ? Le pape Gregoire premier dit, que s'il eût voulu ſe mêler de faire mourir les Lombards, ils n'euſſent plus eu ni rois ni ducs. Mais, ajoute-t-il, parce que je crains Dieu, je ne veux participer à la mort d'aucun homme quel qu'il ſoit. A cet exemple tous les papes ſuivans ſe contentoient du glaive ſpirituel, juſqu'au dernier Gregoire, c'eſt-à-dire Hildebrand, qui le premier s'eſt armé contre l'empereur du glaive militaire, & en a armé les autres papes par ſon exemple. AN. 1105. *VII. epiſt. 1. Sup. liv. XXXVI. n. 4.*

Sur la derniere clauſe de la lettre où le pape ordonne au comte de Flandre de faire la guerre à l'empereur pour la rémiſſion de ſes pechez, le défenſeur de l'égliſe de Liege dit : J'ai beau feüilleter toute l'écriture & tous ſes interpretes, je n'y trouve aucun exemple d'un tel commandement. Hildebrand eſt le ſeul, qui mettant la derniere main aux ſaints canons, a enjoint à la comteſſe Mathilde pour la rémiſſion de ſes pechez, de faire la guerre à l'empereur Henri. Or nous avons appris qu'on ne peut lier ni délier perſonne ſans examen. C'eſt la regle qu'avoit ſuivie juſqu'à préſent l'égliſe Romaine. D'où vient donc cette nouvelle maxime, ſuivant laquelle on accorde aux coupables ſans confeſſion & ſans penitence l'impunité des pechez paſſez & la liberté d'en commettre d'autres ? Quelle porte ouvre-t-on par là à la malice des hommes. *p. 641. E.* *p. 642.*

XLI. Henri le pere renonce à la couronne.

La diete ou aſſemblée generale du roïaume Teutonique indiquée à Maïence pour la fête de Noël 1105. fut la plus nombreuſe que l'on eût vûë depuis pluſieurs années ; & il s'y trouva plus de cinquante ſeigneurs. Richard évêque d'Albane & Gebehard *Urſperg an. 1106. Otto Friſing. VII, Chr. c. 11.*

AN. 1106.

évêque de Conſtance, légats du pape, y vinrent & y confirmerent l'excommunication contre l'empereur Henri. Ce prince étoit gardé à Bingue où ſon fils l'avoit arrêté par ſurpriſe, & il demandoit la liberté d'aller à Maïence pour y être oüi: mais les ſeigneurs qui craignoient que le peuple ne s'émut en ſa faveur, allerent au-devant de lui à Ingelheim, & firent ſi bien par leurs conſeils & leurs artifices, qu'ils lui perſuaderent au même lieu de ſe reconnoître coupable & de renoncer au roïaume & à l'empire. On lui demanda ſi ſa renonciation étoit volontaire. Il répondit qu'oüi, & qu'il ne vouloit plus ſonger qu'au ſalut de ſon ame. Il ſe jetta aux pieds du légat Richard, demandant l'abſolution des cenſures; mais le légat répondit qu'il n'en avoit pas le pouvoir, & que ſon abſolution étoit réſervée au pape & à un concile general. Henri renonça donc à l'empire, remettant à ſon fils toutes les marques de ſa dignité, ſçavoir la croix, la lance, le ſceptre, la pomme & la couronne; & Henri le fils fut élu pour la ſeconde fois roi de Germanie cinquiéme du nom, par tous les ſeigneurs du roïaume l'an 1106. après que ſon pere eut regné près de cinquante ans. Il reçut le ſerment des évêques & des ſeigneurs laïques, & les légats confirmerent ſon élection par l'impoſition des mains. Si tout cela ſe fit licitement ou non, c'eſt ce que nous ne décidons point, dit Otton de Friſingue.

*Vita Hen. IV. ap. Urſit. p. 389.*

*ab. Urſp.*

Après que l'on eut repreſenté au nouveau roi & à toute l'aſſemblée la corruption inveterée des égliſes Germaniques, tous promirent unanimement d'y remedier; & pour cet effet il fut réſolu d'envoïer à Rome des députez capables de conſulter le ſaint ſiege,

de répondre aux plaintes & de pourvoir en tout à l'utilité de l'égliſe. On choiſit pour cet effet de Lorraine Brunon archevêque de Treves, de Saxe Henri de Magdebourg, de Franconie Otton évêque de Bamberg, de Baviere Eberard d'Eiſtet, d'Allemagne Gebehard de Conſtance, de Bourgogne l'évêque de Coire, avec quelques ſeigneurs laïques pour les accompagner. Ils étoient chargez entre autres choſes, d'obtenir, s'il étoit poſſible, que le pape paſsât au deça des Alpes. AN. 1106.

XLII. Lettre de Henri le pere au roi de France.

Henri le pere ſe retira cependant vers le bas Rein, à Cologne, puis à Liege, & en l'une & l'autre de ces villes il fut reçu comme empereur. Il ſe plaignoit de la fraude & de la violence qu'on lui avoit faite pour exiger ſa renonciation ; & il écrivit ſur ce ſujet une lettre au roi de France, où il ſe plaint premierement du ſiege apoſtolique, comme de la ſource de la perſecution qu'il ſouffre : encore, dit-il, que j'aie ſouvent offert de rendre à ce ſiege toute ſorte d'obéiſſance & de ſoumiſſion, à condition que l'on me rendroit auſſi le même honneur qu'à mes prédeceſſeurs. Leur haine, il parle des papes, les a portez juſqu'à violer le droit de la nature, & armer mon fils contre moi ; en ſorte qu'au préjudice de la foi qu'il m'avoit jurée comme mon vaſſal, il a envahi mon roïaume, depoſé mes évêques & mes abbez, ſoutenu mes ennemis ; & ce que je voudrois pouvoir cacher, il a même attenté à ma vie.

*Otto VII. c. 121.*

*ap. Urſit. p. 396.*

Dans cette vûë, comme j'étois à Coblents en quelque sûreté pendant le ſaint tems de l'Avent, il m'appella à une conference, où parfaitement inſtruit en l'art de feindre, il ſe jetta à mes pieds me deman-

AN. 1106.

dant pardon du paſſé, & me promettant avec larmes de m'obéir en tout à l'avenir, pourvû que je vouluſſe bien me reconcilier avec le ſaint ſiege. J'y conſentis, me remettant au conſeil des ſeigneurs pour une affaire de cette importance. Et il me promit de me conduire pour cet effet à Maïence à Noël, & m'en ramener en ſûreté. Sur la foi d'une telle promeſſe, qu'un païen même obſerveroit, je marchois avec confiance quand nous approchâmes de Bingue le vendredi avant Noël : les troupes de mon fils augmentoient & la fraude commençoit à ſe découvrir quand il me dit : Mon pere il faut nous retirer dans ce château voiſin, car l'archevêque de Maïence ne vous recevra point dans ſa ville tant que vous ſerez excommunié. Faites-y la fête en paix avec telle ſuite qu'il vous plaira, je travaillerai cependant pour vous. Et il me jura pour la troiſiéme fois, que ſi je me trouvois en peril ſa vie répondroit de la mienne.

Mais quand je fus entré je me trouvai enfermé moi quatriéme de tous mes gens, on me donna des gardes qui étoient mes ennemis mortels, outre les injures, les menaces, les épées levées ſur ma tête, la faim, la ſoif ; ce que je n'oublierai jamais, c'eſt que je paſſai ces ſaints jours dans cette priſon ſans aucune communion chrétienne, c'eſt-à-dire, ſans aſſiſter à la meſſe ni à l'office divin. Alors un ſeigneur nommé Guibert, vint de la part de mon fils me dire que pour ſauver ma vie il n'y avoit point d'autre moïen que de rendre les ornemens imperiaux. Moi qui n'auroit pas donné ma vie pour mon roïaume, quand il ſe ſeroit étendu par toute la terre, voïant que c'étoit une neceſſité, j'envoïai à Maïence la couronne, le

ſceptre, la croix, la lance & l'épée. Alors mon fils de concert avec mes ennemis, laiſſant à Maïence mes ſerviteurs & mes amis, en ſortit avec grand nombre de ſes gens en armes, ſous prétexte de m'y amener; mais il me fit conduire à Ingelheim, où je le trouvai avec une grande multitude de mes ennemis. Et parce qu'ils croïoient plus sûr que je renonçaſſe au roïaume en perſonne, ils me menaçoient tous de perdre la vie ſi je ne faiſois tout ce qu'on m'ordonneroit. AN. 1106.

Je dis que je le ferois pour avoir le tems de faire penitence; & comme je demandois ſi j'étois au moins ainſi aſſuré de ma vie, le légat qui étoit préſent répondit que je ne pouvois me délivrer qu'en confeſſant que j'avois agi injuſtement en perſecutant Hildebrand & mettant Guibert à ſa place, & en tout ce que j'avois fait juſques-là contre le ſaint ſiege & contre l'égliſe. Alors je me proſternai & demandai au nom de Dieu, que l'on m'accordât un lieu & un tems propre pour me juſtifier en préſence de tous les ſeigneurs, ou s'ils me trouvoient coupable, faire telle ſatisfaction qu'ils jugeroient neceſſaire. Mais le légat me déclara qu'il falloit terminer tout au même lieu, autrement que je ne devois avoir aucune eſperance d'en ſortir. En cette extrémité je demandai ſi j'obtiendrois l'abſolution en confeſſant tout ce que l'on m'ordonneroit. Le légat répondit qu'il n'en avoit pas le pouvoir, & que ſi je voulois être abſous j'allaſſe à Rome ſatisfaire au ſaint ſiege. Ils me laiſſerent ainſi à Ingelheim. J'y demeurai quelque tems, & mon fils m'avoit mandé de l'y attendre; mais je fus averti que ſi j'y demeurois, je ſerois emmené en priſon perpetuelle, ou décollé au lieu même. Je

AN. 1106. m'enfuis auſſi-tôt & je vins à Cologne & quelques jours après à Liege. Je vous prie donc, par la parenté & l'amitié qui eſt entre nous, & par l'interêt commun de toutes les couronnes, de vanger l'injure que j'ai ſoufferte, & ne pas laiſſer ſur la terre l'exemple d'une ſi noire trahiſon. L'empereur Henri écrivit une lettre ſemblable à Hugues abbé de Clugni & à toute ſa communauté. Il y raconte tout au long la trahiſon de ſon fils & la maniere dont on l'a forcé à renoncer à l'empire, avec quelques differences de la lettre précedente dans les circonſtances; & il conclut en priant l'abbé de lui donner conſeil, & promettant d'executer tout ce qu'il jugera à propos pour le reconcilier avec le pape. Il avoit une confiance particuliere en cet abbé qui étoit ſon parrain.

*To. 2. Spicil. p. 391. epiſt. 10. 12. 13.*

XLIII. Suite de la guerre civile.

Mais Henri avoit beau proteſter de ſa ſoumiſſion envers le pape, le parti de ſon fils le tenoit toujours pour ſchiſmatique lui & tous ſes adherans; & ſur ce fondement, auſſi-tôt qu'il eût renoncé à la couronne, l'aſſemblée de Maïence commença à proceder contre eux. Pluſieurs évêques furent chaſſez de leurs ſieges & d'autres comme catholiques envoïez à leurs places; & on en ſacra quelques-uns dès les fêtes de Noël 1105. Le zele de ces catholiques alla plus loin. Ils déterrerent les évêques ſchiſmatiques, & jetterent leurs corps hors des égliſes: entre autres celui de l'antipape Guibert fut tiré de la ſepulture où il repoſoit depuis cinq ans dans l'égliſe de Ravenne. On déclara nul tout ce qu'il avoit fait; & en general on ſuſpendit de leurs fonctions tous les clercs ordonnez par des évêques ſchiſmatiques, juſqu'à l'examen general.

*ab Urſperg.*

En Italie cependant un officier de Henri le pere, nommé Verner, qui commandoit à Aquin, aïant AN. 1106. aſſemblé des troupes de tous côtez & gagné quelques Romains par de grandes ſommes d'argent, fit élire pape l'abbé de Farfe ſous le nom de Silveſtre, tandis que le pape Paſcal étoit du côté de Benevent. Mais peu de tems après cet antipape fut honteuſement chaſſé par les catholiques.

Les évêques députez vers le pape par l'aſſemblée de Maïence, étant arrivez à Trente vers la mi-carême, furent arrêtez par un jeune ſeigneur nommé Albert, qui en avoit eu le gouvernement, & qui diſoit avoir cet ordre de l'empereur Henri le pere. Il n'y eut que Gebehard évêque de Conſtance, qui aïant pris des chemins détournez dans les montagnes, paſſa en Italie & arriva auprès du pape par le ſecours de la comteſſe Mathilde. Les autres furent traitez indignement par Albert qui les avoit pris : excepté Otton évêque de Bamberg dont il étoit vaſſal. Ce prélat obtint même la liberté de Brunon archevêque de Treves & du comte Guibert, à la charge qu'ils iroient trouver l'empereur pour traiter la paix avec lui, & rapporter ſes ordres touchant les autres priſonniers. Mais Guelfe duc de Baviere vint trois jours après avec des troupes de la part du jeune roi, pour mettre en poſſeſſion du ſiege de Trente le nouvel évêque Gebehard, que les habitans ne vouloient point recevoir. Il les y contraignit, & intimida tellement Albert, qu'il relâcha ſes priſonniers & leur demanda pardon.

Le jeune roi celebra à Bonne la fête de Pâques, qui cette année 1106. étoit le vingt-cinquiéme de Mars, puis vers la mi-Juin il aſſiegea Cologne que ſon pere

avoit fortifiée après en avoir chaſſé l'archevêque. Pen-
AN. 1106. dant ce ſiege qui dura environ un mois, ſon pere qui étoit à Liege lui envoïa des députez avec des lettres,
ap. Vrſtit. p. 352. tant pour lui que pour les ſeigneurs. Dans la lettre à ſon fils, il lui reprochoit ſa détention à Bingue, & les autres mauvais traitemens qu'il avoit ſoufferts, puis il ajoutoit: Il ne vous reſte aucun prétexte de la part du pape & de l'égliſe Romaine: puiſque nous avons declaré au légat en votre préſence que nous étions prêts à lui obéir en tout, ſuivant le conſeil des ſeigneurs, de notre pere Hugues abbé de Clugni & d'autres perſonnes pieuſes. Il prie ſon fils de lui faire juſtice & le laiſſer vivre en paix; & finit en déclarant
p. 399. qu'il appelle au pape & à l'égliſe Romaine. La lettre aux ſeigneurs contenoit les mêmes plaintes & les mêmes proteſtations. Après que ces deux lettres eurent été lûës publiquement, le jeune roi, par le conſeil des ſeigneurs, envoïa auſſi des députez à ſon pere avec un manifeſte qu'il fit auparavant lire auſſi en public par Henri archevêque de Magdebourg, & qui
ab. Vrſperg. portoit en ſubſtance. Après un ſchiſme d'environ quarante ans, qui a deſolé l'empire & l'a réduit à l'apoſtaſie & preſque au paganiſme: Dieu nous a regardé en pitié, nous ſommes revenus à l'unité de l'égliſe, nous avons rejetté le chef incorrigible du ſchiſme, Henri, qui portoit le nom d'empereur, & nous avons élu un roi qui eſt catholique quoique ſon fils. Le pere a temoigné lui-même approuver cette élection, il a rendu les ornemens imperiaux, nous a recommandé ſon fils avec larmes, & a promis de ne plus ſonger qu'au ſalut de ſon ame.

Maintenant il revient à ſes premiers artifices, il ſe plaint

plaint par toute la terre qu'on lui a fait injure : il s'efforce d'attirer contre nous les armes des François, des Anglois, des Danois & des autres nations voiſines : il demande juſtice, & promet de ſuivre deſormais nos conſeils : mais en effet il ne cherche qu'à diſſiper cette armée catholique, ravager l'égliſe, & nous replonger dans l'anathême. C'eſt pourquoi la volonté du roi, de tous les ſeigneurs & de toute l'armée catholique, eſt qu'il ſe preſente en tel lieu & avec telle ſûreté qu'il deſirera ; afin que l'on examine de part & d'autre ce qui s'eſt paſſé depuis le commencement du ſchiſme, que l'on faſſe juſtice au fils & au pere, & que l'on termine ſans plus differer, les conteſtations qui agitent l'égliſe & l'état. Les députez porteurs de ce manifeſte aïant eu audiance de l'empereur, furent maltraitez par ceux de ſa ſuite, avec leſquels ils ne vouloient pas communiquer, les regardant comme excommuniez, & rapporterent pour réponſe, que l'on quittât les armes, & que l'on indiquât une conference. AN. 1106.

XLIV. Mort de Henri IV.

Henri le fils aïant été obligé à lever le ſiege de Cologne, envoïa encore propoſer à ſon pere une conference à Aix-la-Chapelle dans huit jours. Le pere s'en plaignit par une derniere lettre adreſſée aux évêques & aux ſeigneurs du roïaume, diſant qu'on n'avoit jamais donné un terme ſi court pour la moindre affaire ; & déclarant qu'il appelle pour la troiſiéme fois au pape Paſcal & à l'égliſe Romaine. Mais peu de tems après la guerre civile fut terminée par ſa mort, qui arriva le mardi ſeptiéme d'Août 1106. Il n'avoit pas encore cinquante-cinq ans, étant né le onziéme de Novembre 1051. & toutefois il eſt ſou- *ap. Vrſit. p. 399.*

vent nommé Henri le vieux par rapport à ſon fils. Il
AN. 1106. avoit regné cinquante ans, & Henri V. ſon fils en
*Sup. liv. LX. n. 22.* regna dix-neuf. Il fut alors reconnu de tous pour roi
d'Allemagne, & le ſchiſme, ou le prétexte d'en ac-
*Vrſperg.* cuſer ceux du parti contraire, ceſſa entierement. L'é-
vêque de Liege fut reçû comme les autres à la com-
munion ; mais parce que l'empereur étoit mort chez
lui, & qu'il l'avoit enterré dans ſon égliſe, on l'obli-
gea à le déterrer comme excommunié, & le mettre
en un lieu profane, d'où le roi permit qu'on le
transferât à Spire ; & il y demeura cinq ans dans un
cercueil de pierre hors de l'égliſe.

XLV. Lettre de ſaint Hugues de Clugni au roi Philippe.

*Spicil. tom. 2. ep. 18. p. 401.*

Hugues abbé de Clugni prit occaſion de cette mort
pour exciter le roi de France Philippe à faire péni-
tence. Ce prince lui avoit témoigné qu'il vouloit
paſſer le reſte de ſes jours en union avec lui, & lui
offroit ſes bonnes graces, lui demandant une amitié
reciproque : ce qui donna lieu à l'abbé de lui écrire
en ces termes : Puiſque Dieu me donne une ouver-
ture pour vous parler familierement, je vous dirai ce
que je penſe, & que je deſire depuis long-tems : c'eſt
que vous aïez deſormais plus d'inclination & d'af-
fection pour le bien, je dis pour le vrai & ſouverain
bien, qui eſt Dieu. Souvenez-vous que vous m'avez
une fois demandé ſi jamais quelque roi s'étoit fait
moine, je vous ai répondu qu'oui ; & quand il n'y
auroit que le roi Gontran, ſon exemple ſuffiroit.
Nous ne trouvons point ailleurs que dans cette lettre
que le roi Gontran ſe ſoit fait moine. Hugues conti-
nuë : La triſte fin des princes vos voiſins & vos con-
temporains doit vous toucher & vous épouvanter :
je parle de Guillaume roi d'Angleterre & de l'empe-

reur Henri : l'un a été tué dans un bois d'un coup de fleche, l'autre vient de mourir au milieu des afflictions dont il étoit accablé, comme je croi que vous l'avez déja appris. Qui peut ſçavoir en quel état ils ſont à preſent l'un & l'autre ? Prenez donc, cher prince, un bon conſeil pour votre ame : changez de vie, corrigez vos mœurs, approchez-vous de Dieu par une vraie pénitence & une parfaite converſion. Or vous n'en trouverez point de chemin plus facile & plus ſûr que la profeſſion monaſtique. Nous ſommes prêts à vous recevoir, à vous traiter en roi, & à prier pour vous le roi des rois, afin que de l'état monaſtique il vous faſſe paſſer au roïaume éternel. AN. 1106.

XLVI. Retour de ſaint Anſelme en Angleterre.

Saint Anſelme étoit toujours à l'abbaïe du Bec, où il attendoit le retour des députez que le roi d'Angleterre & lui avoient envoïez à Rome. Cependant il apprenoit de triſtes nouvelles des exactions que ce prince faiſoit dans ſon roïaume, non ſeulement ſur le peuple, mais ſur le clergé. Le prétexte étoit de faire obſerver les decrets du dernier concile de Londres touchant la continence des prêtres. Car comme pendant l'abſence d'Anſelme, pluſieurs avoient repris ou gardé leurs concubines, on les puniſſoit par des amendes au profit du roi. Mais le produit s'en trouvant moindre que ſes officiers n'eſperoient : on étendit l'impoſition ſur les innocens, comme ſur les coupables, & on taxa generalement tous les curez. Ceux qui ne vouloient ou ne pouvoient païer, étoient pris avec ſcandale, empriſonnez & tourmentez. Environ deux cens ſe preſenterent au roi pour s'en plaindre, revêtus de leurs habits ſacerdotaux ; mais il ne voulut pas les écouter, & les fit chaſſer honteuſement. An- *Edmer. 4. Nover.*

AN. 1106. ſelme en écrivit au roi, lui repreſentant qu'il étoit inoüi qu'un prince voulût faire executer les loix de l'égliſe contre les eccleſiaſtiques par des peines temporelles. C'eſt aux évêques, dit-il, à punir ces crimes, & à leur défaut c'eſt à l'archevêque & au primat. Le roi lui manda qu'il paſſeroit bien-tôt en Normandie, & le ſatisferoit ſur cet article.

Cependant les députez revinrent de Rome, & rapporterent entr'autres choſes une commiſſion du pape à Anſelme, pour juger la cauſe de Guillaume archevêque de Roüen. Ce prélat avoit été moine au Bec, puis à S. Etienne de Caën, dont il fut le ſecond abbé, & ſucceda en 1079. à Jean d'Avranches dans le ſiege de Roüen, qu'il tint pendant trente-deux ans. Guillaume nonobſtant ſon merite ſingulier, avoit été depuis long-tems ſuſpendu de ſes fonctions par le pape, & Anſelme avoit intercedé pour lui par ces derniers députez. Le pape lui manda donc de faire en ſon nom tout ce qu'il jugeroit à propos en cette affaire. Il alla à Roüen, & expoſa la cauſe de ſa venuë dans un ſynode où Guillaume de Varelvaſt député du roi preſenta les lettres du pape qu'il avoit apportées de Rome; l'une adreſſée à l'archevêque de Roüen, où le pape l'exhortoit à éloigner de lui ceux dont les mauvais conſeils lui avoient fait commettre pluſieurs fautes; l'autre à Anſelme, où il marquoit qu'aïant égard à la ſoumiſſion du roi d'Angleterre, il uſoit de condeſcendance, & donnoit à Anſelme le pouvoir d'abſoudre ceux qui avoient reçû les inveſtitures, ordonné ceux qui les avoient reçûës, ou fait hommage au roi. Puis il ajoutoit: Si quelques-uns deſormais reçoivent les prélatures ſans inveſti-

*Gall. Chr.*

*to. 2. conc. p. 101.*

*ap. Edmer.*

ture, quoiqu'ils aïent fait hommage au roi, vous ne laiſſerez pas de les ordonner, juſques à ce que vous perſuadiez au roi de s'abſtenir de cet hommage. Il permet enſuite à Anſelme de recevoir à ſa communion les trois évêques qui avoient fait un faux rapport au roi en 1102. & d'abſoudre le roi & les ſeigneurs qui avoient travaillé auprès de lui par ordre du pape pour l'affaire des inveſtitures. Enfin il lui commet celle de l'archevêque de Roüen. La lettre eſt du vingt-troiſiéme de Mars. AN. 1106. *Sup. n.* 1.

Quand Guillaume de Varelvaſt fut arrivé auprès du roi en Angleterre, & lui eut rendu compte de ce qu'il avoit negocié à Rome, le roi très-content le renvoïa prier Anſelme de revenir au plûtôt à ſon égliſe. Mais Guillaume trouva le prélat malade, & en fut ſenſiblement affligé; car il deſiroit alors ſincerement ſon retour & la liberté de l'égliſe. Il l'aſſura que le roi étoit abſolument diſpoſé à ſuivre tous ſes conſeils, & à être toujours d'accord avec l'égliſe Romaine. Enfin il le preſſa tant qu'il le fit partir du Bec tout malade qu'il étoit; mais quand il fut à Jumieges, ſon mal augmenta de telle ſorte qu'il ne put paſſer outre. Il manda au roi la cauſe de ſon retardement; & le roi jura qu'aucune perte ne lui ſeroit ſi ſenſible que la mort d'Anſelme, à qui il manda de ſe tenir en repos & ſonger à ſa ſanté, l'aſſurant qu'il paſſeroit inceſſamment en Normandie.

Anſelme retourna donc au Bec attendre le roi, qui y vint à l'Aſſomption de Notre-Dame, quinziéme d'Août 1106. Alors le prélat entierement guéri celebra ſolemnellement la meſſe, puis le roi & lui s'aſſemblerent, & convinrent de tous les articles qui les

avoient diviſez. Le roi déchargea les égliſes d'Angle-
AN. 1106. terre du cens que Guillaume le roux leur avoit impoſé le premier, & promit que tant qu'il vivroit il ne prendroit rien des égliſes vacantes. Quant à la taxe des curez, il promit que ceux qui n'avoient pas encore païé ne païeroient rien, & que ceux qui avoient païé ſeroient quittes de toute impoſition pour trois ans. Il promit encore ſous caution la reſtitution de tout ce qu'il avoit pris des biens de l'égliſe de Cantorberi pendant l'abſence de l'archevêque. Après cet accord Anſelme retourna en Angleterre, où il fut reçû avec une joie incroïable, particulierement de la reine, qui marchoit devant lui ſur la route, & lui préparoit les logemens.

En ce voiage Henri roi d'Angleterre gagna la bataille de Tinchebrai, qui le rendit maître de la Normandie, & il envoïa le duc Robert ſon frere priſonnier en Angleterre où il mourut. A la mi-Octobre
*to. x. conc. p. 747. ex Order. lib. XI. p. 842.* 1106. Henri aſſembla à Liſieux les évêques & les ſeigneurs de Normandie, pour regler les beſoins de l'égliſe & de l'état. On y établit la paix contre les uſurpations des biens eccleſiaſtiques, les pillages & les violences.

XLVII. S Brunon de Segni.

*Guill. Tyr. XI. c. 1.*

La même année Boëmond prince d'Antioche vint en France, cherchant à s'acquitter des dettes dont il étoit chargé, & eſperant amener des recruës de nouvelles troupes. Aïant donc laiſſé le gouvernement de ſa principauté à ſon couſin Tancrede, il partit d'Antioche dans l'aûtomne de l'année 1104. amenant avec lui Daïmbert patriarche de Jetuſalem, qui venoit ſe plaindre au pape de ce que le roi Baudoüin l'avoit injuſtement chaſſé de ſon ſiege, & mis à ſa

place un prêtre nommé Ebremar. Boëmond étant arrivé en Pouille y fit peu de ſéjour, puis il alla trouver le pape Paſcal, auprès duquel il laiſſa Daïmbert, & paſſa en France avec Brunon évêque de Segni, que le pape y envoïoit en qualité de légat, pour ſolliciter le ſecours de la terre ſainte. Brunon étoit d'une famille très-noble d'Aſte en Piémont, comptée alors entre les villes de Ligurie, & fut élevé dès l'enfance dans le monaſtere de ſainte Perpetuë près d'Aſte : puis il fut chanoine de Sienne. De-là il alla à Rome pour paſſer au mont Caſſin, où il deſiroit depuis long-tems d'embraſſer la vie monaſtique. Il trouva à Rome Pierre Ignée évêque d'Albane, qui le reçut chez lui en 1079. Dans le concile qui fut tenu la même année, Brunon fit paroître ſa doctrine & la force de ſon genie, en refutant l'hereſie de Berenger : ce qui fut cauſe que l'évêché de Segni en Campanie étant venu à vaquer, le pape Gregoire VII. l'en pourvut malgré toute ſa reſiſtance. Il accompagna Urbain II. en ſon voïage de France & aſſiſta au concile de Clermont ; mais quelques années après il quitta ſon égliſe & vint au mont Caſſin, où il ſe rendit moine ſous l'abbé Odoriſe. Le peuple de Segni en porta ſes plaintes au pape Paſcal II. qui envoïa ordonner à Brunon de revenir prendre ſoin de ſon troupeau, & ſe tenir auprès du pape pour l'aſſiſter dans les affaires de l'égliſe : lui faiſant des reproches d'être entré dans un monaſtere ſans la permiſſion du ſaint ſiege. Brunon répondit : Toute l'égliſe Romaine ſçait que j'aurois executé ce deſſein il y a pluſieurs années, ſi je n'avois vû l'égliſe attaquée violemment par les ſchiſmatiques ; maintenant qu'elle eſt en paix, j'ai

AN. 1106.

*Differt. Marchef. init. op. S. Brunon.*

*Sup. liv. LXII. n. 60.*

*Sup. liv. LX[illegible] n° 28.*

*Chr. Caſſ. IV. c. 31.*

cru devoir accomplir mon vœu. Et je ne manque pas
AN. 1106. d'exemples de ſaints évêques, qui ont quitté le tumulte des affaires pour vivre en repos. Comme le pape ne ſe laiſſoit point fléchir, l'abbé Odoriſe le pria de trouver bon que Brunon demeurât dans le monaſtere, à la charge d'aller de tems en tems à Rome pour le ſervice de l'égliſe; & il étoit en cet état quand le pape l'envoïa avec Boëmond.

XLVIII. Boëmond en France.

Ce prince arriva en France au mois de Mars 1106. & alla d'abord en Limoſin, acquitter un vœu qu'il avoit fait à ſaint Leonard lorſqu'il étoit priſonnier des infideles. Pendant le reſte du carême il viſita les villes de France, & fut reçû par-tout avec un grand reſpect par le clergé & par le peuple, à qui il racontoit les actions auſquelles il s'étoit trouvé. Il donnoit aux égliſes des reliques, des draps de ſoye & d'autres offrandes précieuſes, & trouvoit un accueil favorable dans les monaſteres & les évêchez. Il menoit avec lui le fils de Romain Diogene autrefois empereur de C. P. & d'autres nobles Grecs, dont les plaintes contre l'empereur Alexis, qu'ils traitoient d'uſurpateur, augmentoient contre lui l'animoſité des François. Pluſieurs nobles offroient leurs enfans à Boëmond pour les tenir ſur les fonts, & il leur donnoit ſon nom de batême qui étoit Marc.

*Orderic. XI. p. 816.*

*Suger. vita Lud. c. 6.*

Un des motifs de ſon voïage étoit de ſe marier, & il épouſa Conſtance fille du roi de France Philippe & de la reine Berte, qui après avoir épouſé Hugues comte de Troyes, & en avoir eu des enfans, avoit été ſeparée de lui pour parenté, ſuivant le conſeil d'Yves de Chartres. Boëmond traita en même tems le mariage de ſon couſin Tancrede avec Cecile fille naturelle

*Ivo. epiſt. 158.*

relle du même roi Philippe & de Bertrade. Les nôces de Boëmond furent celebrées à Chartres après Pâques cette année 1106. Et au même lieu, étant entré dans l'égliſe, il monta ſur une tribune devant l'autel de la Vierge & harangua l'aſſemblée : excitant par le recit de ſes avantures, tous les guerriers à venir avec lui & leur promettant des châteaux & des villes opulentes pour récompenſe de leurs travaux. Il y en eut grand nombre qui ſe croiſerent, & entreprirent le voïage de Jeruſalem avec la même joie que s'ils alloient à un feſtin. La croiſade fut encore plus ſolemnellement prêchée par le légat Brunon de Segni, dans le concile qu'il tint à Poitiers le vingt-ſixiéme May de la même année 1106. & où Boëmond fut préſent. On y traita auſſi diverſes matieres eccleſiaſtiques.

AN. 1106.

*Chr. Mall. an. 1105. to. x. conc. p. 746.*

La même année & dans le même dioceſe de Poitiers, fut fondé le celebre monaſtere de Fontevraud. Robert d'Arbriſſelles continuoit de prêcher, ſuivant l'ordre qu'il en avoit reçu dix ans auparavant du pape Urbain II. & en peu de tems il fut ſuivi de grandes troupes de l'un & de l'autre ſexe, n'oſant rejetter perſonne de ceux qu'il croïoit touchez de Dieu. Depuis qu'il eut quitté l'abbaïe de la Roüe, il n'avoit voulu ſe fixer nulle part, pour être plus libre à precher de tous côtez ; mais voïant que la multitude de ſes diſciples augmentoit, & qu'en marchant toujours les femmes ne pouvoient éviter de loger avec les hommes : il chercha un lieu où ils puſſent demeurer avec bienſéance, & peut être y fut-il determiné par les mauvais diſcours auſquels ſa conduite extraordinaire donnoit occaſion.

XLIX. Reproches contre Robert d'Arbriſſelles.

*Vita. c. 3. ap. Boll. 25. Fevr. to. 3. p. 606. Sup. liv. LXIV. c. 33.*

C'eſt ce qui paroît par deux lettres de ſes amis,
AN. 1106. l'une de Geoffroi abbé de Vendôme, où il l'accuſe
*lib. 4. ep. 47.* d'indiſcretion dans la trop grande familiarité avec les femmes qu'il gouvernoit. Le bruit court, dit-il, que vous leur parlez ſouvent en particulier, & que la nuit vous ne faites pas difficulté de dormir entre elles, prétendant mieux combattre ainſi les tentations. Si vous le faites, c'eſt un genre de martyre nouveau & infructueux, & vous ne devez jamais avoir tant de confiance en votre vertu, que vous penſiez ne pouvoir tomber, ſi vous ne marchez avec précaution. Ainſi parle Geoffroi; mais il ne faut pas douter que Robert & ſes diſciples ne couchaſſent tous vêtus ſuivant l'uſage monaſtique.

*Marb. ep. 6.* L'autre lettre eſt d'un évêque que l'on croit être Marbode de Rennes, & elle commence par ce même reproche de familiarité exceſſive avec les femmes, & en fait mieux entendre l'occaſion. On prétend, dit-il, que vous paſſez la nuit entre elles & vos diſciples, pour leur preſcrire à eux & à elles quand ils doivent veiller ou dormir. C'eſt-à-dire, qu'ils paſſoient une partie de la nuit en prieres. Il ajoute que pluſieurs de ces femmes étoient diſperſées dans des hôpitaux, & des hoſpices pour ſervir les pauvres & les étrangers, & que de ce mélange avec les hommes il étoit arrivé des accidens ſcandaleux. Le ſecond reproche de Marbode eſt l'exterieur ſingulier de Robert, ſa grande barbe, ſes pieds nuds, ſon habit pauvre & dechiré, qui ne convenoit ni à ſa profeſſion de chanoine, ni à la prêtriſe dont il étoit honoré. Cet habit, dit-il, n'eſt pas ſi propre à vous donner autorité parmi les ſimples, comme vous pré-

tendez, qu'à vous faire ſoupçonner de folie par les gens ſages. Il l'accuſe encore de déclamer contre les prêtres & les ſuperieurs eccleſiaſtiques, ce qui faiſoit que pluſieurs curez ſe trouvoient abandonnez de leurs troupeaux. Il blâme la facilité avec laquelle il recevoit ceux qui paroiſſoient ſe convertir à ſes ſermons, & leur faiſoit auſſi-tôt faire profeſſion; & l'exhorte par toute la lettre à regler ſon zele avec plus de diſcretion. AN. 1105.

Quelques auteurs modernes ſe ſont inſcrit en faux contre ces deux lettres, ne croïant pas les pouvoir accorder avec la ſainteté de Robert d'Arbriſſelles reconnuë de toute l'égliſe. Mais quoi qu'il en ſoit de ces lettres & des reproches qu'elles contiennent, il eſt certain que Robert reconnut lui-même l'inconvenient de la vie errante des grandes troupes qui le ſuivoient de l'un & de l'autre ſexe; & qu'il réſolut de chercher quelque déſert où ils puſſent vivre ſans donner aucun prétexte de ſcandale. Il en trouva un à l'extrémité du dioceſe de Poitiers à deux lieuës de Cande en Touraine. Ce lieu nommé Fontevraud étoit inculte, couvert d'épines & de ronces; & Robert l'aïant obtenu des proprietaires, y établit la nouvelle famille que Dieu lui avoit donnée. L. Fondation de Fontevraud. *Vita Rob.*

Ils y firent d'abord des cabanes pour ſe garantir des injures de l'air, & un oratoire. Robert ſépara les femmes d'avec les hommes & les enferma, les deſtinant principalement à la priere, & les hommes au travail. Les clercs & les laïques vivoient enſemble, les clercs chantoient les pſeaumes & celebroient la meſſe, les laïques travailloient, & tous gardoient le ſilence en certain tems. Ils vivoient dans une grande

AN. 1106.

modeſtie & une grande union entre eux ; & ne nommoient Robert que leur maître, car il ne vouloit pas ſouffrir le nom de dom ni d'abbé. Il étoit vehement contre les pecheurs, & ſes diſcours avoient une merveilleuſe énergie ; mais il étoit doux pour les penitens ; indulgent aux autres, dur à lui-même, ennemi de l'hypocriſie. Il ne vouloit point que ſes diſciples portaſſent d'autre nom que de pauvres de J. C. En effet ils vécurent quelque tems de ce que leur envoïoient volontairement les habitans des lieux circonvoiſins ; mais bien-tôt on leur donna en fonds de terres dequoi ſubſiſter abondamment.

*Gall. Chr. to. 4. p. 409.*

Pierre évêque de Poitiers favoriſa cet établiſſement, comme il paroît par une charte où il dit : Un homme apoſtolique nommé Robert d'Arbriſſelles, aïant par ſes exhortations retiré de la vie mondaine grand nombre d'hommes & de femmes, a fondé dans notre dioceſe une égliſe en l'honneur de la ſainte Vierge, au lieu nommé Fontevraud, que lui ont donné Aremburge femme de Gui, & Rivarie ſa fille avec la terre du labour de quatre bœufs ; & il y a aſſemblé pluſieurs religieuſes pour y vivre régulierement. Peu de tems après j'ai été trouver le pape Paſcal, & j'ai obtenu de lui un privilege en faveur de cette égliſe, conformément auquel je confirme auſſi cette fondation ; en ſorte qu'il ne ſoit permis à perſonne d'inquieter ces religieuſes, ſous peine de malediction perpetuelle. Cette charte fut donnée du conſentement du chapitre de Poitiers & ſouſcrite par le doïen, les autres dignitez & les chanoines : la datte eſt de l'an 1106. La bulle du pape dont elle fait mention eſt du vingt-cinquiéme d'Avril de la même an-

née, & réſerve expreſſément la réverence dûë à l'évêque ſelon les canons ; c'eſt-à-dire, ſa juriſdiction, comme il paroît par pluſieurs actes ſemblables. En cette bulle ſont nommées quatre terres que l'on avoit déja données au monaſtere ; & tels en furent les commencemens. ANN. 1106. *Pœnit. Theod. to. 2. p. 62.*

LI. Concile de Guaſtalle.

Le pape Paſcal II. avoit réſolu de paſſer en Allemagne, ſuivant la priere que lui en avoient faite les députez de l'aſſemblée de Maïence, au nom de toute la nation. S'étant donc mis en chemin il vint à Florence & y tint un concile où l'on diſputa beaucoup avec l'évêque du lieu, qui diſoit que l'Antechriſt étoit né. Mais la nouveauté du ſujet attira une ſi grande foule de peuple pour entendre cette diſpute, & le tumulte fut tel, qu'on ne pût ni décider la queſtion, ni terminer le concile. *Vita per P. Piſan. n. 10.* *Sup. n. 40.*

Le pape continuant ſon voïage vint en Lombardie, & tint un concile general à Guaſtalle ſur le Pô, le lundi vingt-deuxiéme d'Octobre 1106. Il s'y trouva un grand nombre d'évêques tant de deça que de delà les monts, & une grande multitude de clercs & de laïques, même les ambaſſadeurs de Henri roi d'Allemagne & la princeſſe Mathilde en perſonne. On y ordonna que la province entiere d'Emilie avec ſes villes ſçavoir, Plaiſance, Parme, Rege, Modene & Boulogne, ne ſeroit plus ſoumiſe à la metropole de Ravenne ; ainſi il ne lui reſta que la province Flaminie. On le fit pour humilier cette égliſe, qui depuis environ cent ans s'étoit élevée contre l'égliſe Romaine, & en avoit uſurpé non ſeulement les terres, mais le ſiege même par l'antipape Guibert. En ce concile le roi Henri fit demander au pape de *to. xx. conc. p. 748.*

lui confirmer ſa dignité, lui promettant fidelité & obéiſſance filiale.

AN. 1106.

Vers la fin du concile on lut les paſſages des peres touchant la reconciliation de ceux qui ont été ordonnez hors l'égliſe catholique ; ſçavoir de la lettre de S. Auguſtin à Boniface, de S. Leon aux évêques de Mauritanie, & le troiſiéme canon du concile de Carthage. Sur quoi l'on forma le decret ſuivant : Depuis pluſieurs années le roïaume Teutonique a été ſeparé de l'unité du ſaint ſiege, d'où il eſt arrivé qu'il s'y trouve peu d'évêques ou de clercs catholiques. Etant donc neceſſaire d'uſer d'indulgence à l'exemple de nos peres, nous recevons à leurs fonctions les évêques de ce roïaume ordonnez dans le ſchiſme, pourvû qu'ils ne ſoient ni uſurpateurs, ni ſimoniaques, ni coupables d'autres crimes. On fit un ſecond decret qui porte que les auteurs du ſchiſme n'étant plus au monde, l'égliſe doit rentrer dans ſon ancienne liberté ; par où l'on marque la mort de l'empereur Henri. Pour retrancher donc la cauſe du ſchiſme, on renouvelle les défenſes faites aux laïques de donner les inveſtitures.

*Leo. ep. 1. al. 87. Sup. liv. XXVI. n. 52.*

A ce concile de Guaſtalle vinrent des députez de l'égliſe d'Auſbourg, pour accuſer Herman leur évêque, qu'ils ſoutenoient avoir acheté cet évêché du défunt empereur. Il avoit été compris dans l'abſolution generale que le légat Richard donna aux ſchiſmatiques après la ceſſion de ce prince, mais ſa cauſe n'avoit pas été examinée. Enſuite le légat étant venu à Auſbourg, le clergé & le peuple lui porterent leurs plaintes contre Herman, tous les chanoines ſe déclarerent ſes accuſateurs ; & l'affaire fut remiſe au ju-

gement du pape. Les parties ſe préſenterent donc au concile de Guaſtalle, l'évêque d'un côté, de l'autre les députez de ſon égliſe : le légat Richard fit ſon rapport de ce qui s'étoit paſſé. On réïtera l'accuſation, & il ne parut point de défenſe legitime ; ainſi tous étoient d'avis qu'Herman devoit être depoſé ; & il l'eût été ſi Gebehard évêque de Conſtance n'eût remontré qu'il étoit plus à propos de le faire dans l'égliſe même d'Auſbourg quand le pape y ſeroit. On prononça ſeulement une ſuſpenſe contre l'évêque, & on preſcrivit un terme pour le jugement de ſa cauſe : mais il eut enſuite l'adreſſe de le faire encore differer. En conſequence du decret de ce concile, le pape écrivit une lettre adreſſée à Gebehard évêque de Conſtance, à Oderic de Paſſau & à toute la nation Teutonique, où il reprend le zele exceſſif de ceux qui vouloient quitter le païs pour éviter les excommuniez ; & permet de recevoir à la communion de l'égliſe ceux qui n'ont communiqué avec les excommuniez que malgré eux, par la neceſſité du ſervice ou de l'habitation commune. Sur quoi il cite la conſtitution de Gregoire VII.

AN. 1106.

*Paſch. epiſt. 12.*

*Sup. liv. LXIV. n. 52.*

De Guaſtalle le pape Paſcal vint à Parme, où ſuivant la priere que lui en avoient faite les habitans, il dédia l'égliſe cathedrale en l'honneur de la ſainte Vierge, au lieu de S. Herculan qu'elle avoit pour patron ; & il déclara cette égliſe immédiatement ſoumiſe au ſaint ſiege. Il y ſacra évêque le cardinal Bernard, que les Parmeſans demandoient alors après l'avoir refuſé avec outrage deux ans auparavant ; & il le déclara ſon légat. Bernard étoit noble Florentin de la famille des Uberti, aïant embraſſé la vie mo-

LII. Bernard évêque de Parme.

*Domnizo. Ital. ſac. to. 2. p. 181.*

*ibid. p. 225.*

naſtique ; il fut le premier abbé de S. Salvi à Flo-
AN. 1105. rence , puis le ſeptiéme general de la congrégation de Vallombreuſe. Le pape Urbain II. le fit prêtre cardinal du titre de S. Chryſogone , & l'emploïa en diverſes légations. Le pape Paſcal l'envoïa en cette qualité de légat auprès de la comteſſe Mathilde pour l'aider de ſes conſeils ; & comme il y étoit quelques Parmeſans catholiques & pieux vinrent le prier de venir chez eux , & de ramener par ſes inſtructions les ſchiſmatiques qui y reſtoient depuis l'antipape Cadaloüs, qui en avoit été évêque. Bernard alla donc à Parme en 1104. y étant exhorté par Mathilde même , & le jour de l'Aſſomption de la ſainte Vierge celebrant la meſſe ſolemnellement dans ſon égliſe , il prêcha ſelon la coutume après l'évangile. Mais comme il parloit aſſez librement contre l'empereur Henri , le peuple attaché à ce prince ſe jetta ſur lui l'épée à la main : on l'arracha de l'autel & on le tira hors de l'égliſe pour le mettre en priſon , on pilla les vaſes ſacrez qui étoient ſur l'autel , & que Mathilde avoit donnez. La princeſſe aïant appris ce déſordre vint à Parme avec des troupes : les ſéditieux effraïez laiſſerent Bernard en liberté , rendirent les vaſes ſacrez , & Mathilde leur pardonna à l'inſtante priere du cardinal. Enfin cette année 1106. voïant les affaires changées de face par le décès de l'empereur , ils demanderent d'eux-mêmes Bernard pour évêque.

*Domnizo.*

*Sup. liv. LX. n. 47.*

LIII. Le pape en France.

Les Allemans tenoient pour aſſuré que le pape celebreroit à Maïence la fête de Noël avec le nouveau roi & tous les ſeigneurs du roïaume. Le roi l'aïant attendu quelque tems à Auſbourg & en d'autres lieux de la haute Allemagne , paſſa la fête à Ratiſbone

*Ab Urſperg.*

avec

avec les légats. Mais le pape par le conſeil des ſiens avoit changé de deſſein, craignant la ferocité des Allemans, qu'il avoit éprouvé à Verone dans une ſédition qui s'émut lorſqu'il y étoit logé. On lui diſoit qu'ils n'étoient pas diſpoſez à recevoir le decret contre les inveſtitures, & que l'eſprit fier du jeune roi n'étoit pas encore aſſez docile ; c'eſt-à-dire, que ce prince voïant ſa puiſſance affermie par la mort de ſon pere, croïoit n'avoir plus beſoin du pape. Par toutes ces conſiderations le pape dit en ſoupirant, que la porte ne lui étoit pas encore ouverte en Allemagne, & prit ſon chemin par la Bourgogne pour paſſer en France. Le ſujet de ce voïage étoit pour conſulter le prince Louis déſigné roi, & l'égliſe Gallicane, ſur quelques difficultez touchant l'inveſtiture eccleſiaſtique, qui lui étoient faites par le roi Henri prince inhumain, qui avoit cruellement perſecuté ſon pere ; & le tenant en priſon, l'avoit forcé, à ce que l'on diſoit, à lui ceder le roïaume & les ornemens imperiaux. Ce ſont les paroles de l'abbe Suger auteur du tems. On réſolut donc à Rome qu'à cauſe de la perfidie des Romains faciles à corrompre, il étoit plus ſûr de déliberer en France ſur ces queſtions. Ainſi le pape vint à Clugni accompagné d'évêques, de cardinaux & de nobles Romains, & y celebra la fête de Noël l'an 1106. De-là il paſſa à la Charité, dont il dédia ſolemnellement l'égliſe avec une grande aſſemblée d'archevêques, d'évêques, d'abbez & de moines. Là ſe trouverent les plus grands ſeigneurs du roïaume, entr'autres le comte de Rochefort, ſénéchal du roi de France, envoïé de ſa part pour

AN. 1106.

*Suger vita Ludi. c. 9.*

AN. 1107. ſervir le pape par tout le roïaume comme ſon pere ſpirituel.

Le pape celebra à S. Martin de Tours le dimanche *Lætare* quatriéme de carême, qui cette année 1107. fut le vingt-quatriéme de Mars, & il portoit la tiare pontificale ſuivant l'uſage de Rome. Enſuite il vint à S. Denis en France où il fut reçu par l'abbé Adam avec les honneurs convenables. Mais ce qu'il y eut de memorable, ajoute Suger qui étoit preſent, c'eſt que, contre la coutume des Romains, il ne deſira ni l'or, ni l'argent, ni les pierreries de ce monaſtere, comme on le craignoit : il ne daigna pas même les regarder. Il ſe proſterna humblement devant les reliques, priant avec larmes, & demanda quelque petite partie des ornemens épiſcopaux de ſaint Denis teints de ſon ſang, en diſant : Ne faites pas difficulté de nous rendre quelque peu de vêtemens de celui que nous vous avons envoïé gratuitement pour apôtre.

A S. Denis le roi Philippe & le prince Louis ſon fils vinrent trouver le pape & ſe proſternerent à ſes pieds. Le pape les releva de ſa main, & confera familierement avec eux des affaires de l'égliſe : les priant tendrement de la proteger, à l'exemple de Charlemagne & des autres rois ſes prédeceſſeurs, de réſiſter hardiment aux tyrans, aux ennemis de l'égliſe, & en particulier au roi Henri. Les deux rois, car le prince en avoit déja titre, lui promirent amitié, aide & conſeil, & lui offrirent leur roïaume. Et comme il devoit aller à Chaalons ſur Marne conferer avec les ambaſſadeurs du roi d'Allemagne, ils lui donnerent pour l'accompagner en ce voïage des

archevêques, des évêques, & l'abbé de S. Denis avec lequel étoit Suger. AN. 1107.

Le pape attendit quelque tems à Chaalons les ambaſſadeurs du roi Henri, qui étant arrivez, furent logez à S. Menge. C'étoit l'archevêque de Treves, l'évêque d'Halberſtat, l'évêque de Munſter, pluſieurs comtes & le duc Guelfe, qui faiſoit toujours porter une épée devant lui, étant d'ailleurs terrible par la hauteur & la groſſeur de ſa taille, & le ton élevé de ſa voix : tous ces ambaſſadeurs ſembloient être venus plûtôt pour intimider que pour raiſonner.

LIV. Conference de Chaalons.

Ils laiſſerent à leur logis le chancelier Albert en qui l'empereur avoit une entiere confiance, & vinrent à la cour du pape en grande troupe & avec un grand appareil. L'archevêque de Treves le plus éloquent & le plus poli de tous, & qui parloit bien françois, porta la parole, & ſalua le pape & la cour Romaine avec offre de ſervices de la part de l'empereur, ſauf le droit de ſa couronne. Puis il ajouta : Telle eſt la cauſe de l'empereur notre maître, pour laquelle nous ſommes envoïez. Dès le tems de nos prédeceſſeurs hommes ſaints & apoſtoliques, de ſaint Gregoire le grand & des autres, le droit de l'empereur eſt qu'avant que l'élection d'un évêque ſoit publiée, elle doit être portée à ſa connoiſſance : ſi la perſonne eſt convenable, il y donne ſon conſentement : puis l'élection faite par le clergé ſur la demande du peuple eſt renduë publique ; & l'élû étant ſacré librement & ſans ſimonie, revient à l'empereur pour recevoir l'inveſtiture des régales par la croſſe & l'anneau, & lui porte foi & hommage. Et il ne faut pas s'en étonner ; car il ne doit point poſſeder autrement

AN. 1107.

les villes, les châteaux, les peages & les autres droits qui appartiennent à la dignité imperiale. Si le pape le ſouffre, l'état & l'égliſe demeureront heureuſement unis pour la gloire de Dieu. Ce que l'on nomme ici régales ſont les biens temporels & les droits que l'évêque poſſede par conceſſion des ſouverains.

Après que l'archevêque de Mayence eut ainſi parlé, l'évêque de Plaiſance répondit au nom du pape : L'égliſe rachetée par le précieux ſang de Jeſus-Chriſt, & miſe en liberté, ne doit plus être remiſe en ſervitude ; & elle ſeroit eſclave du prince, ſi elle ne pouvoit choiſir un prélat ſans le conſulter. C'eſt un attentat contre Dieu, ſi le prince donne l'inveſtiture par la verge & l'anneau qui appartiennent à l'autel; & les prélats dérogent à leur onction, s'ils ſoumettent leurs mains conſacrées par le corps & le ſang de N. S. aux mains d'un laïque enſanglantées par l'épée. A ce diſcours les ambaſſadeurs Allemans murmuroient avec emportement, & n'euſſent épargné ni les injures ni les mauvais traitemens, s'ils euſſent pû le faire impunément. Ils ſe contenterent de dire : Ce ne ſera pas ici mais à Rome, que cette queſtion ſe décidera, & à coups d'épée. Mais le pape envoïa au chancelier pluſieurs perſonnes de confiance & de capacité pour s'expliquer avec lui paiſiblement, & le prier inſtamment de travailler à la paix du roïaume. C'eſt ainſi que Suger rapporte cette conference de Chaalons. Un auteur Alleman ajoute que Henri ne voulant pas que l'on décidât rien ſur cette queſtion dans un roïaume étranger, obtint un délai de toute l'année ſuivante pour aller à Rome, & y examiner l'affaire dans un concile general.

*Ab Urſperg.*

Les Allemans s'étant retirez, le pape vint à Troyes, où il avoit indiqué un concile depuis long-tems. Il le tint vers l'Aſcenſion, qui cette année 1107. étoit le vingt-troiſiéme de Mai ; & ſa principale intention étoit d'exciter au voïage de la terre ſainte, & affermir la trêve de Dieu. Auſſi y excommunia-t-on ceux qui la violeroient, & principalement les uſurpateurs des biens d'égliſe. On y défendit encore de brûler les maiſons en aucune guerre, ni enlever les brebis ou les agneaux : ce que j'entens des guerres particulieres. On y rétablit la liberté des élections, & on confirma la condamnation des inveſtitures. Pluſieurs évêques d'Allemagne y furent ſuſpendus de leurs fonctions pour diverſes cauſes.

AN. 1107.

LV. Concile de Troyes. *to. x. p. 754.*

Pendant ce concile l'égliſe de Dol en Bretagne envoïa au pape des députez, qui en ſa preſence élurent pour leur évêque Vulgrin chancelier de l'égliſe de Chartres, & le pape y donna ſon conſentement, ſans avoir égard aux excuſes de Vulgrin qui étoit preſent. Il s'en plaignit fortement à Yves ſon évêque, qui en écrivit au pape en ces termes : Quoiqu'il ſoit homme de lettres & de bonnes mœurs, il allegue toutefois pluſieurs raiſons de ſon inſuffiſance, & dit qu'il n'y a rien qu'il ne ſoit prêt à ſouffrir, plûtôt que de ſubir en ce tems-ci la charge de l'épiſcopat. Vous ſçavez que les loix ſeculieres ne permettent pas de marier un fils de famille ſans ſon conſentement ; combien eſt-il plus neceſſaire pour donner un époux à l'égliſe ? & quel bien pourra-t-il faire en agiſſant par contrainte ? Je vous prie donc à genoux de ne l'y pas engager par votre autorité. Je ſuis obligé de pourvoir à ſon ſalut autant qu'il m'eſt poſſible, puiſque

*Ivo. epiſt. 176.*

*l. 12. cod. de nupt.*

AN. 1107. je l'ai levé des fonts. L'égliſe de Dol aïant écrit à Yves de Chartres, afin qu'il obligeât Vulgrin à accepter, Yves répondit qu'il n'en avoit pas le pouvoir. Il n'y a que le pape, ajoute-t-il, qui puiſſe donner à l'égliſe des évêques même malgré eux : ainſi je ne contraindrai notre frere en ceci, qu'en tant que le pape m'y contraindra.

*epiſt. 178.*

*Pœnit. Theod. to. 2. p. 536. Sup. liv. LXIV. n. 25.*

Pendant que le pape Paſcal étoit deçà les monts, il termina la conteſtation qui duroit depuis ſi longtems entre Gui archevêque de Vienne & Hugues évêque de Grenoble, au ſujet du territoire de Salmoriac, les faiſant convenir d'un partage entre les deux égliſes. L'accord fut fait à Lion dès le vingt-neuviéme de Janvier en preſence des évêques d'Albane, de Plaiſance, du Pui, de Viviers, de Geneve, de Valence & de Maurienne ; mais la bulle n'en fut expediée que le ſecond jour d'Août de cette année 1107. indiction quinziéme. Le pape après le concile de Troyes retournoit lentement en Italie, & il fut reçû à Rome avec une joie incroïable.

*Ab Urſperg.*

LVI. Concile de Londres.

*Eadmer. 4. Novembr.*

Le roi d'Angleterre aïant aſſemblé ſa cour à Pâques, qui cette année 1107. fut le quatorziéme d'Avril : les reglemens qu'il avoit réſolu d'y faire touchant les égliſes, furent differez juſques à la Pentecôte, parce que le pape avoit mandé de lui envoïer au concile de Troyes Guillaume de Varelvaſt & le moine Baudoüin, qui avoient été auparavant députez à Rome ; & le roi eſperoit apprendre à leur retour quelque choſe de nouveau touchant les intentions du pape. Mais l'archevêque Anſelme étant tombé dangereuſement malade entre Pâques & la Pentecôte, le concile qui ſe devoit tenir à cette fête fut remis au-

premier d'Août. Cependant il reçut une lettre du pape, par laquelle il lui permettoit de promouvoir aux ordres sacrez les enfans des prêtres, qui seroient recommandables par leur science & leur vertu : attendu la grande multitude d'hommes de cette naissance qui se trouvoient en Angleterre. Ce que le pape n'accordoit toutefois qu'à cause de la necessité du tems & pour l'utilité de l'église, sans préjudice de la discipline pour l'avenir. En general il permet à Anselme d'accorder pour ces mêmes causes toutes les dispenses qu'il jugera necessaires, suivant la barbarie de la nation. Ce sont ses termes. AN. 1107. *Pasc. Epist.* 102.

Au commencement du mois d'Août l'assemblée des évêques & des seigneurs se tint à Londres au palais du roi ; & pendant trois jours de suite la question des investitures fut agitée entre le roi & les évêques en l'absence d'Anselme. Quelques-uns vouloient que le roi les donnât, suivant que son pere & son frere en avoient usé, mais l'autre avis l'emporta, qui étoit de se conformer à ce que le pape avoit reglé, en accordant au roi les hommages que le pape Urbain avoit défendu, & lui défendant seulement les investitures. Ensuite le roi s'y soumit publiquement en presence d'Anselme, & ordonna qu'à l'avenir personne en Angleterre ne recevroit l'investiture d'un évêché ou d'une abbaïe par la crosse & l'anneau de la main du roi ou de quelque laïque que ce fût ; & Anselme déclara de son côté qu'on ne refuseroit la consecration à aucun prélat pour avoir fait hommage au roi. Ce qui étant ainsi reglé, le roi par le conseil d'Anselme & des seigneurs donna des pasteurs aux églises d'Angleterre, qui presque toutes étoient va- *to. x. conc. p. 755.*

cantes depuis long-tems ; mais ſans leur donner au-
AN. 1107. cune inveſtiture. Il remplit auſſi quelques égliſes de Normandie.

Cependant Anſelme en preſence du roi, des évêques & des ſeigneurs, demanda à Gerard archevêque d'Yorc, la ſommiſſion qu'il ne lui avoit point encore faite depuis ſa tranſlation d'Erfort à Yorc. Le roi dit qu'il ne lui paroiſſoit pas neceſſaire que Gerard fît une autre ſoumiſſion que celle qu'il avoit faite à ſon ordination, & Anſelme y conſentit pour lors, à condition que Gerard lui touchant dans la main, promettroit de lui rendre comme archevêque la même obeïſſance qu'il lui avoit promiſe comme évêque. Enſuite ceux qui avoient été élûs évêques allerent à Cantorberi, & y furent ordonnez le dimanche onziéme d'Août par Anſelme aſſiſté de ſes ſuffragans. Ces nouveaux évêques étoient cinq, dont le plus remarquable étoit Guillaume de Varelvaſt, qui fut ordonné évêque d'Exceſtre. Anſelme écrivit au pape pour l'aſſurer que le roi d'Angleterre avoit renoncé aux inveſtitures, & ne diſpoſoit pas des égliſes par ſa ſeule volonté, mais s'en rapportoit entierement au conſeil des gens de bien. Il marque auſſi le ſervice que Robert comte de Meulan, qui étoit le principal confident du roi, avoit rendu à l'égliſe en cette occaſion.

LVII. Mort de Daïmbert Gibelin patriarche de Jeruſalem.

Depuis plus de deux ans Daïmbert patriarche de Jeruſalem étoit à la ſuite du pape Paſcal, qui le retenoit pour voir ſi ceux qui l'avoient chaſſé allegueroient des cauſes raiſonnables de leur conduite. Mais perſonne n'aïant comparu, & ne ſe trouvant autre choſe contre lui, ſinon qu'il avoit été chaſſé par pure violence

*to. x. conc. p. 752. ex Guill. Tyr. xi. c. 4.*

du

du roi : il fut renvoïé à ſon ſiege avec des lettres du pape, qui témoignoient qu'il étoit en ſes bonnes graces. Il paſſa en Sicile, & fut obligé de ſejourner à Meſſine pour attendre l'occaſion de s'embarquer : mais il y tomba malade, & mourut le vingt-ſeptiéme de Juin cette année 1107. aïant tenu le ſiege de Jeruſalem pendant ſept ans, quatre ans paiſiblement, trois en exil. Ebremar qui avoit été intrus à ſa place aïant appris qu'il revenoit avec l'approbation du pape, & ne ſçachant pas encore ſa mort, réſolut d'aller à Rome ſe juſtifier, & repreſenter comme on l'avoit mis malgré lui ſur le ſiege de Jeruſalem. Mais étant arrivé à Rome il ne put obtenir autre choſe ſinon, qu'on envoïât avec lui un légat, pour prendre ſur les lieux une plus ample connoiſſance de l'affaire. AN. 1107.

On y envoïa Gibellin archevêque d'Arles, homme fort avancé en âge, qui étant arrivé à Jeruſalem, y aſſembla un concile des évêques du roïaume, & y examina pleinement la cauſe d'Ebremar. Il reconnut par des témoins au deſſus de tout reproche, que Daïmbert avoit été chaſſé ſans cauſe légitime, par la faction d'Arnoul & la violence du roi, & qu'Ebremar avoit uſurpé le ſiege d'un évêque vivant & demeurant dans la communion de l'égliſe ; c'eſt pourquoi il le dépoſa du patriarcat par l'autorité du pape. Mais en conſideration de ſa pieté & de ſa ſimplicité, il lui donna l'égliſe de Ceſarée qui étoit vacante. Enſuite comme le clergé & le peuple conteſtoient ſur l'élection d'un patriarche de Jeruſalem, on prit jour pour traiter de cette affaire à la maniere accoutumée ; & après une grande déliberation, ils s'accorderent

tous à choiſir le légat Gibellin, & l'inſtallerent dans le
AN. 1107. ſiege patriarcal. On prétendoit que ç'avoit été encore un artifice d'Arnoul, de mettre en cette place un vieillard, qui par ſon grand âge ne pouvoit vivre long-tems. Gibellin toutefois tint le ſiege de Jeruſalem pendant cinq ans.

LVIII. Juriſdiction de l'égliſe de Jeruſalem.

*Guill. Tyr. lib. XI. c. 28.*

*Paſc. ep. 18.*

De ſon tems le roi Baudoüin, peut-être à la ſuggeſtion du clergé, envoïa des députez à Rome demander au pape que toutes les villes & les provinces qu'il pourroit conquerir ſur les infideles, fuſſent ſoumiſes à la juriſdiction de l'égliſe de Jeruſalem. Ce que le pape Paſcal lui accorda par une bulle où il lui dit : Les limites des égliſes de vos quartiers ont été confonduës par la longue poſſeſſion des infideles. C'eſt pourquoi ne pouvant leur aſſigner de bornes certaines, nous avons cru devoir accorder à votre priere, que comme vous avez fait vœu d'expoſer votre perſonne aux plus grands perils pour la gloire de l'égliſe de Jeruſalem : toutes les villes des infideles que vous prendrez, ou que vous avez priſes, ſoient ſoumiſes à la juriſdiction de cette égliſe, & que leurs évêques obéïſſent au patriarche comme à leur métropolitain. Le pape adreſſa une autre bulle au patriarche Gibellin, portant la même conceſſion à lui & à ſes ſucceſſeurs.

*epiſt. 19.*

Mais Bernard patriarche latin d'Antioche voïant le préjudice que cette conceſſion faiſoit à ſon ſiege, envoïa des députez à Rome en porter ſes plaintes. Pour l'appaiſer le pape lui écrivit une lettre, où il releve la dignité de l'égliſe d'Antioche honorée comme celle de Rome par la preſence de ſaint Pierre ; & ajoute : Si par hazard nous avons écrit quelque choſe

*epiſt. 20.*

autrement qu'il ne falloit à l'égliſe d'Antioche, ou à celle de Jeruſalem touchant les limites des dioceſes, il ne faut l'attribuer ni à la legereté, ni à la malice, ni exciter du ſcandale pour ce ſujet ; car le grand éloignement des lieux, & le changement des anciens noms des villes & des provinces, nous ont apporté beaucoup d'incertitude ou d'ignorance ; mais nous prétendons conſerver les droits de toutes les égliſes. On voit ici l'inconvenient de vouloir regler les affaires de trop loin, & ſans connoiſſance ſuffiſante. AN. 1108.

XIX. Egliſe d'Angleterre. *Edmer. 4. Never. n. 43.* *to. x. conc. p. 756.*

En Angleterre l'incontinence des clercs continuoit ; en ſorte que pluſieurs prêtres gardoient leurs femmes, ou ſe marioient de nouveau. Pour y remedier, le roi tenant ſa cour de la Pentecôte, qui en 1108. étoit le vingt-quatriéme de Mai, aſſembla à Londres les ſeigneurs & les évêques avec Anſelme à leur tête, & Thomas élû archevêque d'Yorc ; car Girard étoit mort en venant à cette cour. En ce concile on fit dix canons, qui portent entr'autres choſes, que les prêtres qui n'ont pas obſervé la défenſe du premier concile de Londres, c'eſt celui de 1102. s'ils veulent encore celebrer la meſſe, quitteront leurs femmes, & ne pourront plus leur parler que hors de leurs maiſons & en preſence de deux témoins. Que s'ils aiment mieux renoncer au ſervice de l'autel qu'à leurs femmes, ils ſeront interdits de toutes fonctions, privez de tout benefice eccleſiaſtique, & déclarez infames. Les archidiacres & les doïens jureront de ne point tolerer les prêtres concubinaires dans l'exercice de leurs fonctions. Ceux qui quitteront leurs femmes ſeront interdits pendant quarante jours pour faire pénitence ; & les coupables

*c. 2.*

*c. 3.*

*c. 5.*

*c. 8.*

*c. 9.*

AN. 1108. perdront leurs meubles, qui ſeront donnez à l'évêque, auſſi-bien que les concubines avec leurs biens.

c. 10. n. 44. Dans le même tems on parla d'ériger un nouvel évêché au dioceſe de Lincolne qui étoit trop étendu; & le roi, l'archevêque & les ſeigneurs jugerent à propos d'en mettre le ſiege dans l'abbaïe d'Eli. Mais Anſelme ſçachant, dit Edmer, qu'on ne peut ériger un nouvel évêché ſans l'autorité du pape, en écrivit à Paſcal II. lui marquant les raiſons de cette érection, le conſentement du roi, des évêques & des ſeigneurs, & en particulier, de l'évêque de Lincolne, à qui on donnoit un dédommagement convenable. Le pape accorda cette érection, mais elle ne fut executée qu'après la mort d'Anſelme.

Cependant Turgot moine de Dunelme aïant été élû évêque de ſaint André en Ecoſſe, ne pouvoit être ſacré par ſon métropolitain Thomas archevêque d'Yorc, qui n'étoit pas encore ſacré lui-même. Sur quoi l'évêque de Dunelme propoſa de ſacrer Turgot à Yorc en preſence de Thomas, & des évêques d'Ecoſſe & des Orcades. Mais Anſelme s'y oppoſa, & ſoutint qu'il n'y avoit que lui qui pût le ſacrer tant que les choſes ſeroient en cet état. Enſuite il preſſa Thomas de ſe faire ſacrer; & ſçachant qu'il envoïoit à Rome pour demander le pallium par avance, il écrivit au pape pour le prier de ne le lui pas accorder qu'il ne fût ſacré; car il croiroit, dit-il, me pouvoir refuſer l'obéïſſance qu'il me doit comme à ſon primat: ce qui feroit un ſchiſme en Angleterre. Il ajoute: Notre roi ſe plaint que vous ſouffrez que le roi d'Allemagne donne les inveſtitures des égliſes, ſans l'excommunier: c'eſt pourquoi il menace de re-

commencer auſſi à les donner. Voïez donc inceſſamment ce que vous devez faire pour ne pas ruiner ſans reſſource ce que vous avez ſi bien établi. Car notre roi s'informe ſoigneuſement de ce que vous faites à l'égard de ce prince. AN. 1108.

Le pape aſſura Anſelme par ſa réponſe, qu'il ne feroit rien au préjudice de l'égliſe de Cantorberi; puis il ajouta: Quant à ce que vous dites, que quelques-uns ſont ſcandaliſez de ce que nous ſouffrons au roi d'Allemagne de donner des inveſtitures; ſçachez que nous ne l'avons jamais ſouffert, ni ne le ſouffrirons. Il eſt vrai que nous attendons que la ferocité de cette nation ſoit domptée: mais ſi le roi continuë de ſuivre le mauvais chemin de ſon pere, il ſentira ſans doute le glaive de ſaint Pierre, que nous avons déja commencé de tirer. La lettre eſt dattée du douziéme d'Octobre à Benevent, où le pape étoit venu tenir un concile. Il y renouvella l'excommunication contre les laïques qui donneroient des benefices eccleſiaſtiques, & ceux qui les recevroient de leur main; & il défendit aux clercs les habits ſeculiers & précieux. *Paſc. Epiſt. 44.* *Chr. Caſſ. IV. et 33.*

LX. Mort de Philippe I. Louis le gros roi de France

En France le roi Philippe mourut la même année 1108. le mercredi vingt-neuviéme de Juillet âgé de cinquante-cinq ans, dont il avoit regné quarante-neuf. Il mourut à Melun, & fut enterré comme il l'avoit ordonné à S. Benoît ſur Loire. Louis ſon fils déja reconnu roi, étoit preſent à ſa mort & à ſes funerailles, où ſe trouverent trois évêques, Galon de Paris, Hubert de Senlis & Jean d'Orleans, & Adam abbé de ſaint Denis. Comme Louis en réprimant les violences de quelques ſeigneurs, s'étoit attiré leur *Order. lib. XI. p. 836. Suger. vita Lud. c. 12.*

AN. 1108.

haine, on réſolut de le ſacrer au plûtôt ; & le principal auteur de ce conſeil fut Yves de Chartres, à qui ſon âge & ſa doctrine donnoient une grande autorité. Pour cet effet on invita Daïmbert archevêque de Sens de ſe rendre à Orleans avec ſes ſuffragans, Galon de Paris, Manaſſés de Meaux, Jean d'Orleans, Yves de Chartres, Hugues de Nevers, Humbauld d'Auxerre ; & le dimanche ſecond jour d'Août l'archevêque ſacra Louis pendant la meſſe ; & au lieu de l'épée de chevalier, lui ceignit celle du roi, puis il lui mit la couronne ſur la tête, lui donna le ſceptre, la verge & tous les ornemens roïaux. La ceremonie étoit à peine achevée, & le roi n'avoit pas encore changé d'habit, quand les députez de l'égliſe de Reims arriverent avec des lettres portant oppoſition au ſacre, & défenſe de la part du pape de paſſer outre : car ils diſoient que le droit de couronner le roi pour la premiere fois appartenoit à l'égliſe de Reims, à laquelle cette prérogative avoit été accordée par Clovis premier roi de France, que ſaint Remi baptiſa.

LXI. Raoul le verd archevêque de Reims.

*Sup. liv.* LXIII. *n.* 50.

*Marlot. lib.* II. *c.* 12.

L'archevêque de Reims étoit alors Raoul le verd, auparavant prevôt de cette égliſe, homme de merite & ami de S. Bruno. L'archevêque Manaſſés II. étant mort le dix-neuviéme Septembre 1106. Raoul fut élû par une partie du clergé & du peuple, & l'autre partie plus attachée au roi, élut, ſuivant ſes intentions, Gervais archidiacre, fils de Hugues comte de Retel. Mais le pape Paſcal qui tenoit alors le concile de Reims, y caſſa l'élection de Gervais, & ordonna Raoul archevêque de Reims, ſans attendre le conſentement du roi ; & comme le parti de Gervais ſoutenu par l'au-

torité du prince empêcha Raoul de prendre poſſeſſion, le pape perſiſta à le ſoutenir, & mit la ville de Reims en interdit. AN. 1108.

Tel étoit l'état des choſes à la mort du roi Philippe ; & ce fut le parti de Raoul qui envoïa à Orleans, pour s'oppoſer au ſacre de Louis, eſperant l'obliger à reconnoître cet archevêque, ou l'empêcher lui-même d'être couronné. Mais étant venus trop tard, ils furent contraints de s'en retourner ſans rien faire. Louis avoit alors vingt-ſept ans, & en regna vingt-neuf. Il eſt connu ſous le nom de Louis le gros, & on le compte pour ſixiéme du nom, en commençant à Louis le debonnaire.

Pour juſtifier ſon ſacre, Yves de Chartres écrivit *epiſt. 189.* une lettre circulaire adreſſée à l'égliſe Romaine, & à toutes celles qui avoient connoiſſance de la plainte du clergé de Reims, où il ſoutient que l'on ne peut attaquer ce ſacre, ni par la raiſon, ni par la coutume, ni par la loi. Suivant la raiſon, dit-il, on a dû ſacrer celui à qui le roïaume appartenoit par droit héréditaire, & qui avoit été élû depuis long-tems par le commun conſentement des évêques & des ſeigneurs. D'ailleurs comme la province Belgique prétend faire ſon roi, quoiqu'il doive regner ſur les autres provinces : par la même raiſon la province Celtique & l'Aquitaine, qui ne doivent rien à la Belgique, peuvent élire leur roi, quoiqu'il doive auſſi regner en Belgique. Quant aux exemples, Yves rapporte premierement celui des enfans du vieux Clotaire, dont l'un réſidant à Paris, l'autre à Orleans, ne recevoient ni benediction ni couronne de l'archevêque de Reims. Pour la ſeconde race, il cite Louis fils de Louis le

AN. 1108. Begue, qui fut couronné à l'abbaïe de Ferrieres; Eude ſacré par Gautier archevêque de Sens, Raoul ſacré à Soiſſons, Louis d'Outremer à Laon : & dans la troiſiéme race, Robert à Orleans, & Hugues ſon fils à Compiegne. Les geſtes de France qu'il cite pour les exemples de la ſeconde race, ſont ce que nous appellons la continuation d'Aimoin. Yves montre enſuite qu'en cette occaſion les évêques de la province de Sens n'ont rien fait contre la loi, puiſqu'ils n'ont connoiſſance d'aucune loi ni d'aucun privilege qui accorde ce droit à l'égliſe de Reims. Que quand il y en auroit, il n'eût pas été poſſible alors de l'executer, parce que l'archevêque de Reims n'étoit pas encore introniſé, & que la ville étoit en interdit : d'ailleurs ſi l'on eût differé, l'état du roïaume & la paix de l'égliſe étoit en très grand peril.

*lib. v. c. 39. 41. 42.*

Quelque tems après Yves de Chartres & Thibaud prieur de S. Martin des Champs à Paris, touchez de la déſolation de l'égliſe de Reims, firent de ſi fortes inſtances auprès du roi Louis, qu'ils lui perſuaderent de chaſſer l'uſurpateur Gervais, & de conſentir que Raoul demeurât archevêque. Le roi trouva bon qu'ils l'amenaſſent à Orleans à ſa cour de Noël, apparemment la même année 1108. mais les ſeigneurs ne conſentirent point que Raoul fût reçû en grace, s'il ne faiſoit au roi ſerment de fidelité comme tous ſes prédeceſſeurs & les autres évêques du roïaume. Or comme ces ſermens étoient défendus par les decrets des derniers conciles, Yves écrivit au pape Paſcal de leur pardonner en conſideration de la paix & de la charité, cette faute qui n'étoit pas contre la loi divine, mais ſeulement contre une loi poſitive. Car, ajoute-

*epiſt. 190.*

ajoute-t-il, ſi vous voulez juger à la rigueur tout ce qui ſe fait par condeſcendance, preſque tous les miniſtres de l'égliſe ſeront obligez de renoncer à leurs fonctions, ou de ſortir du monde ; & ils ne trouveront point où ſemer les biens ſpirituels, ſi on ne leur permet de tolerer quelque choſe de ce qui ſe fait ſelon la chair. Raoul le Verd tint le ſiege de Reims pendant ſeize ans. AN. 1108.

LXII. Fin de S. Anſelme de Cantorberi.

Thomas archevêque d'Yorc differoit toujours ſon ſacre, ſe laiſſant ſéduire aux mauvais conſeils de ſes chanoines, qui jugeant qu'Anſelme n'avoit plus gueres à vivre à cauſe de ſon grand âge & de ſa mauvaiſe ſanté, lui écrivirent que l'égliſe d'Yorc étoit égale à celle de Cantorberi, & défendirent à Thomas de la part du pape de lui promettre obéiſſance. Enfin l'affaire traînant en longueur, & Anſelme ſentant ſa maladie augmenter de jour en jour, écrivit à Thomas en ces termes : Je vous déclare en préſence de Dieu tout puiſſant & de ſa part, que je vous interdis de toute fonction de prêtre, & vous défends de vous ingerer au miniſtere paſtoral, juſqu'à ce que vous ceſſiez de vous révolter contre l'égliſe de Cantorberi, & que vous lui promettiez obéiſſance, comme ont fait vos prédeceſſeurs Thomas & Girard. Que ſi vous perſeverez dans vorre révolte, je défends ſous peine d'anathême perpetuel à tous les évêques de la grande Bretagne de vous impoſer les mains, ou de vous reconnoître pour évêque & vous recevoir à leur communion, ſi vous vous faites ordonner par des étrangers. Il envoïa cette lettre à tous les évêques d'Angleterre, leur en recommandant l'execution en vertu de ſainte obéiſſance. *Edmer. 4. Nover. n. 33.*

AN. 1106. La maladie d'Anſelme étoit un dégoût de toute nourriture, qui le tint pendant environ ſix mois, & quoiqu'il ſe fît violence pour manger, ſes forces diminuoient inſenſiblement. Ne pouvant plus marcher il ſe faiſoit porter tous les jours au ſaint ſacrifice, pour lequel il avoit une dévotion ſinguliere. Ceux qui le ſervoient voïant que ce mouvement le fatiguoit extrémement, vouloient l'en détourner; mais à peine purent-ils l'obtenir cinq jours avant ſa mort. Le mardi de la ſemaine-ſainte vers le ſoir il perdit la parole: la nuit pendant que l'on chantoit matines à l'égliſe, on lui lut la paſſion que l'on devoit lire à la meſſe, c'eſt-à-dire ſelon S. Luc, pendant laquelle comme on vit qu'il alloit paſſer, on le tira de ſon lit & on le mit ſur le cilice & la cendre. Il rendit ainſi l'eſprit au point du jour du mercredi-ſaint vingt-uniéme d'Avril 1109. la ſeiziéme année de ſon pontificat & la ſoixante & ſeiziéme de ſa vie. Il mourut à Cantorberi & fut enterré dans ſa cathedrale près de Lanfranc ſon prédeceſſeur. L'égliſe honore la memoire de S. Anſelme le jour de ſa mort, après laquelle le ſiege de Cantorberi vaqua cinq ans.

*Vita per Edmer. c. 7. n. 72.*

*Martyr. R. 21. Apr.*

LXIII. Ecrits de S. Anſelme.

Outre les écrits de S. Anſelme dont j'ai parlé, il nous en reſte grand nombre d'autres, tant dogmatiques que moraux. Il y en a trois qu'il fit pour l'intelligence de l'écriture ſainte en forme de dialogues. Le premier de la verité: ce que c'eſt, en quels ſujets elle ſe trouve, & ce que c'eſt que la juſtice. Il y montre entre autres choſes, que les ſens nous rapportent toujours la verité, & que l'erreur que nous attribuons aux ſens n'eſt que dans le jugement precipité. Le ſecond traité eſt du libre arbitre, qu'il définit ainſi:

*p. 109. Prolog. c. 6.*

*p. 117.*

C'eſt le pouvoir de garder la droiture de la volonté, à cauſe de cette droiture même. Il montre que le pouvoir de pecher ne lui eſt point eſſentiel : que la créature après avoir peché n'a pas laiſſé d'avoir encore le libre arbitre : qu'elle ne peche jamais que librement, & que la violence de la tentation rend ſeulement la réſiſtance plus difficile, mais non pas impoſſible ; en ſorte que celui qui ment pour éviter la mort, choiſit le menſonge, & c'eſt improprement que l'on dit, qu'il ment malgré lui. Que Dieu fait un plus grand miracle en rendant la droiture de la volonté à celui qui l'a perduë par le peché, qu'en reſſuſcitant un mort.

AN. 1109.
c. 3.
c. 4.
c. 5.

Le troiſiéme traité eſt de la chute du diable. Saint Anſelme y examine principalement cette queſtion. En quoi le diable a peché de n'être pas demeuré dans la verité, puiſque Dieu ne lui a pas donné la perſeverance qu'il ne pouvoit avoir autrement, & qu'il auroit eue ſi Dieu la lui eût donnée comme aux bons anges. Dans ce dialogue il traite auſſi par occaſion de la confirmation des bons anges dans l'état de grace. Il y traite à fonds de la nature du mal & de ſon origine, & montre comment on peut dire que Dieu fait la mauvaiſe volonté de la créature, en tant qu'elle eſt volonté, non en tant qu'elle eſt mauvaiſe. Quoique ces trois traitez ſoient ſéparez, l'auteur recommandoit qu'on les écrivît de ſuite à cauſe de la conformité des matieres. Il les compoſa tous trois étant prieur du Bec, & fit dans le même tems un autre dialogue intitulé du Grammairien, à cauſe du mot qu'il prend pour exemple ; & c'eſt un traité de Dialectique.

p. 61.
c. 10.
Prolog. de verit. p. 143.

Le dernier de ſes ouvrages dogmatiques fut le traité
AN. 1109. de la concorde de la preſcience, de la prédeſtination
*Edmer. 2. vitæ p. 24.* & de la grace de Dieu avec le libre arbitre, qu'il compoſa lentement contre ſa coutume, à cauſe de ſa ma-
*p. 123. q. 2. c. 1.* ladie. La preſcience de Dieu ſemble repugner au libre arbitre, parce que ce que Dieu a prévu arrive neceſſairement, & le libre arbitre exclut toute neceſſité; mais cette neceſſité que nous concluons de la preſ-
*c. 2.* cience de Dieu, n'eſt qu'une neceſſité ſubſequente & non antecedente, autrement il ne feroit rien libre-
*c. 4. c. 7.* ment lui-même. Or la ſcience de Dieu ne dépend pas
*q. 2. c. 1.* des choſes, mais elles ſont par ſa ſcience. La prédeſtination ſemble apporter une plus grande neceſſité,
*c. 3.* parce qu'elle enferme un decret; mais en effet elle n'impoſe pas plus de neceſſité que la preſcience, parce que Dieu ne prédeſtine pas en contraignant la vo-
*q. 3. c. 1.* lonté, mais la laiſſant libre. Ce qui fait la difficulté touchant la grace, c'eſt ce que l'écriture dit avec une égale force, que nous ne pouvons rien ſans la grace, & nous agiſſons librement: d'où vient que quelques eſprits ſuperbes ont attribué toute la vertu au libre arbitre, & pluſieurs de notre tems, dit l'auteur, dou-
*c. 3.* tent que le libre arbitre ſoit quelque choſe. Mais nous ne pouvons avoir que par la grace la droiture de volonté, qui nous fait aimer la juſtice & qui eſt eſſen-
*c. 5.* tielle au merite; & l'écriture en établiſſant la grace n'exclut point le libre arbitre, comme en établiſſant
*c. 10.* le libre arbitre elle n'exclut point la grace. Il n'eſt jamais impoſſible d'avancer dans le bien ou de n'en pas décheoir, mais la grande difficulté paroît quelquefois impoſſibilité.

Outre les ouvrages dogmatiques de S. Anſelme,

nous avons de lui pluſieurs homelies, pluſieurs méditations, & grand nombre d'oraiſons qui reſpirent une tendre pieté, & enfin plus de quatre cens lettres. Sa vie a été écrite en deux livres par le moine Edmer ſon diſciple & ſon compagnon inſéparable, qui dans cet ouvrage s'eſt attaché particulierement à décrire ſes mœurs, ſon eſprit & ſes miracles. Mais il a laiſſé une autre hiſtoire ſous le nom de Nouvelles, où il rapporte exactement & ſuivant l'ordre des tems tout ce qui s'eſt paſſé entre S. Anſelme & les rois d'Angleterre depuis le commencement du regne de Guillaume le Conquerant juſqu'à la mort du prélat; & la ſuite de quelques affaires eccleſiaſtiques juſqu'à l'an 1122. AN. 1109.

LXIV. Thomas archevêque d'Yorc.

Peu de jours après la mort de S. Anſelme, arriva en Angleterre un cardinal envoïé par le pape Paſcal avec le pallium pour l'archevêque d'Yorc, qu'il étoit chargé de remettre à S. Anſelme, afin d'en diſpoſer ſuivant ſon avis. A la Pentecôte ſuivante treiziéme de Juin 1109. le roi tenant ſa cour pleniere à Londres, fit examiner l'affaire de l'archevêque d'Yorc. On lut la derniere lettre que S. Anſelme lui avoit écrite, & onze évêques qui étoient préſens réſolurent d'y obéir quand ils devroient être dépouillez de leurs dignitez. Ils firent venir Samſon évêque de Vorcheſtre, dont l'archevêque Thomas étoit fils legitime; & il déclara qu'il étoit du même avis, & qu'il vouloit auſſi obéir à la défenſe d'Anſelme. Le roi fut du même ſentiment, & déclara à Thomas qu'il promettroit à l'égliſe de Cantorberi la même obéiſſance que ſes prédeceſſeurs, ou qu'il renonceroit à l'archevêché. Il ſe ſoumit & fut ſacré le dimanche vingt- *Edmer. 4. Nov. n. 38.*

septiéme de Juin par Richard évêque de Londres, qui
AN. 1109. lui fit auparavant prêter ce ſerment : le cardinal lui donna enſuite le pallium. Mais Thomas eut regret toute ſa vie de n'avoir pas été ſacré de la main de ſaint Anſelme. Au reſte l'évêque de Londres fit cette fonction comme le doïen de l'égliſe de Cantorberi.

LXV. Fin de S. Hugues de Clugni. *Sup. liv. LX. n. 58. Boll. 29. Apr. to. 11. p. 619. Bibl. Clun. p. 414.*

La même année & huit jours après S. Anſelme, mourut S. Hugues qui gouvernoit depuis ſoixante ans l'ordre de Clugny. Il avoit eu pour diſciples, comme j'ai marqué, le pape Urbain II. S. Ulric qui écrivit les coutumes du monaſtere, & pluſieurs autres grands perſonnages. Il fut ami de S. Pierre Damien, de Didier abbé du mont Caſſin, & de tous les plus grands ſaints de ſon tems. Il fut cheri & reſpecté par l'empereur Henri le Noir, l'imperatrice Agnés ſon épouſe, Henri IV. leur fils, qui dans ces dernieres années le demandoit pour juge, Philippe roi de France, Alfonſe VI. roi de Caſtille, par les liberalitez duquel il bâtit cette égliſe magnifique de Clugni qui ſubſiſte encore. Enfin l'ordre de Clugni fut de ſon tems au plus haut point de ſa ſplendeur, dont il commença à décheoir depuis ſa mort. Elle arriva le vingt-neuviéme d'Avril 1109. qui étoit la quatre-vingt-cinquiéme année de ſon âge. Sa vie fut écrite environ ſix ans après par Hildebert évêque du Mans, qui s'eſt plus appliqué à relever ce qu'il a cru miraculeux, que le détail de ſes actions. S. Hugues fut canoniſé peu de tems après par le pape Calliſte II. & l'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort. Son ſucceſſeur fut Pons, qui du monaſtere de S. Pons de Tomiers avoit paſſé à celui de Clugni, il en fut le ſeptiéme abbé & le gouverna paiſiblement pendant douze ans.

*Sup. n. 42. lib. LXIII. n. 6.*

*Bibl. Clun. p. 551.*

Alfonſe VI. roi de Caſtille, qui avoit tant aimé l'abbé S. Hugues, ne le ſurvéquit que de trois mois, & mourut le jeudi premier de Juillet Ere 1147. qui eſt la même année 1109. Il vécut ſoixante & dix ans & en regna trente-ſix: il fut enterré dans l'égliſe de S. Fagon. Il laiſſa la couronne à ſa fille Urraque qu'il avoit remariée malgré elle & malgré les ſeigneurs de Caſtille à Alfonſe roi d'Arragon, quoiqu'elle eût un fils nommé auſſi Alfonſe de ſon premier mariage avec Raimond de Bourgogne fils de Guillaume comte de Vienne. Le ſecond mariage d'Urraque ſe fit par le conſeil de Bernard archevêque de Tolede, & des évêques de Caſtille, mais après la mort d'Alfonſe VI. les ſeigneurs & la princeſſe elle-même ſoutinrent que ſon mariage avec le roi d'Arragon étoit nul pour cauſe de parenté, car ils deſcendoient l'un & l'autre de Sanche le grand roi de Navarre. On envoïa au pape Paſcal, qui commit Diegue évêque de Compoſtelle pour prendre connoiſſance de l'affaire, lui ordonnant d'obliger la princeſſe à ſe ſéparer, ſous peine d'être excommuniée & de perdre ſa puiſſance temporelle. On ne voit pas ce qui fut jugé; mais il eſt certain qu'Alfonſe d'Arragon fit ſentir ſon indignation aux prélats. L'évêque de Burgos & celui de Leon furent chaſſez, celui de Palence pris, l'abbé de S. Fagon dépouillé & le moine Ramir frere du roi mis à ſa place. Bernard archevêque de Tolede, quoique légat du ſaint ſiege, fut banni de ſon dioceſe pendant deux ans.

AN. 1109.

LXVI. Mort d'Alfonſe VI. roi de Caſtille.

*Sup. liv.* LXIII. *n.* 6.

*Pelag. oüet. p.* 77.

*Roder.* VI. *c.* 33.

*Id.* VIII. *c.* 1.

*Mariana.* X. *hiſt. c.* 8.

*Fin du Livre ſoixante-cinquiéme.*

AN. 1110.

## LIVRE SOIXANTE-SIXIE'ME.

I. Le roi Henri V. en Italie.

A Rome le pape Paſcal II. tint un concile dans l'égliſe de Latran le ſeptiéme jour de Mars l'an 1110. indiction troiſiéme, où il renouvella les decrets contre les inveſtitures, & les canons qui défendent aux laïques de diſpoſer des biens des égliſes. On y excommunia auſſi ceux qui pilleroient les débris des naufrages. La même année Richard évêque d'Albane légat du pape tint trois conciles en France; l'un à Clermont en Auvergne à la Pentecôte, qui fut le vingt-neuviéme de Mai, le ſecond à Toulouſe, le troiſiéme à S. Benoît ſur Loire le premier jour d'Octobre. A ce dernier concile ſe trouverent quatre archevêques, Daïmbert de Sens, Raoul de Reims, Raoul de Tours & Leger de Bourges. Il ne ſe tenoit plus gueres de conciles ſans légats du pape.

*to. x. conc. p. 764.*

*p. 765. 766.*

*Chr. Caſſ. xv. c. 35.*

Au mois de Juin le pape ſortit de Rome & alla en Poüille où il aſſembla le duc, le prince de Capouë & les comtes du païs & leur fit promettre de l'aider contre le roi Henri d'Allemagne, s'il en étoit beſoin & s'ils en étoient requis. Il revint enſuite à Rome où il fit faire le même ſerment à tous les grands. C'eſt qu'il ſçavoit la réſolution du roi de venir en Italie & en prévoïoit les ſuites. En effet dès le jour de l'Epiphanie de la même année 1110. le roi avoit tenu avec les ſeigneurs une conference à Ratiſbone, où il leur avoit declaré ſon deſſein de paſſer les Alpes pour aller à Rome recevoir la couronne imperiale de la main du pape, & réunir l'Italie à l'Allemagne, ſuivant

*ab Urſperg.*

vant les anciennes loix. La propoſition fut très-bien reçûë ; les ſeigneurs promirent de ſuivre le roi, & ſe préparerent au voïage, nonobſtant la terreur que jetta dans les eſprits une comete qui parut le ſixiéme de Juin. Le roi commença à marcher vers le mois d'Août ſuivi d'une armée immenſe, & accompagné de gens de lettres capables de ſoutenir ſes droits : entr'autres d'un Ecoſſois nommé David, qui avoit gouverné les écoles de Virsbourg, & que le roi à cauſe de ſa vertu avoit fait ſon chapelain. Il écrivit la relation de ce voïage, mais plûtôt en panegyriſte qu'en hiſtorien. La prétention du roi étoit de ſe maintenir dans la poſſeſſion acquiſe par privilege & par coutume à ſes prédeceſſeurs depuis Charlemagne, & conſervée pendant trois cens ans ſous ſoixante-trois papes, de donner les évêchez & les abbaïes par l'anneau & la croſſe. Au contraire, les papes depuis Gregoire VII. prétendoient qu'aucun laïque ne pouvoit donner l'inveſtiture d'un évêché ou d'une autre dignité eccleſiaſtique ; & ils l'avoient ſouvent auſſi décidé dans des conciles. C'étoit donc le principal ſujet du voïage de Henri, de finir cette diviſion ſcandaleuſe entre l'empire & le ſacerdoce. C'eſt ainſi qu'en parle Robert de Torigni abbé du mont S. Michel, qui vivoit dans le même ſiecle, & a continué la cronique de Sigebert moine de Gemblous, qui l'avoit conduite juſques à l'an 1100. & mourut en 1113.

AN. 1110.

*Guill. Malm. lib. 5. p. 166.*

*Rob. an. 1111.*

*Id. prolog.*

*Id. an. 1113.*

II. Conventions entre le pape & le roi.

Le roi Henri aïant traverſé la Lombardie & pris Novare qui vouloit lui réſiſter, vint en Toſcane & célebra la fête de Noël à Florence en grande ſolemnité. Enſuite il envoïa des députez à Rome pour

regler avec ceux du pape les conditions de ſon couronnement. Ils s'aſſemblerent le cinquiéme de Février 1111. au parvis de ſaint Pierre en l'égliſe de N. Dame de la tour, & convinrent des articles ſuivans. L'empereur renoncera par écrit à toutes les inveſtitures des égliſes entre les mains du pape, en preſence du clergé & du peuple, le jour de ſon couronnement. Et après que le pape aura de même renoncé aux régales, l'empereur jurera de laiſſer les égliſes libres, avec les oblations & les domaines qui n'appartenoient pas manifeſtement au roïaume avant que l'égliſe les poſſedât, & il déchargera les peuples des ſermens faits contre les évêques. Il reſtituëra les patrimoines & les domaines de S. Pierre, comme ont fait Charles, Louis, Henri & les autres empereurs, & aidera ſelon ſon pouvoir à les garder. Il ne contribuëra ni de ſon fait ni de ſon conſeil à faire perdre au pape le pontificat, la vie ou les membres, ou le faire prendre par mauvaiſe voie par ſoi-même, ou par perſonne interpoſée. Et cette promeſſe comprend non ſeulement le pape, mais ſes fideles ſerviteurs, qui auront promis ſûreté à l'empereur, en ſon nom, c'eſt-à-dire Pierre de Leon avec ſes enfans, & les autres qu'il déclarera à l'empereur : & ſi quelqu'un leur fait du tort, l'empereur les ſecourera fidelement. L'empereur donnera au pape pour médiateurs Frideric ſon neveu & d'autres ſeigneurs qui ſont nommez au nombre de douze. Ils jureront au pape ſa ſûreté, & demeureront près de lui pour ôtages de l'obſervation de ces conditions. C'eſt ce qui fut promis de la part du roi Henri.

AN. 1111.

*Acta ap. Baron. an. 1111.*

La convention de la part du pape fut telle. Si le

roi obſerve ce qu'il a promis, le pape ordonnera aux évêques preſens au jour de ſon couronnement, de laiſſer au roi tout ce qui appartenoit à la couronne au tems de Loüis, de Henri & de ſes autres prédeceſſeurs; & il défendra par écrit, ſous peine d'anathême, qu'aucun d'eux, ſoit des preſens, ſoit des abſens, n'uſurpe les regales, c'eſt-à-dire les villes, les duchez, marquiſats, comtez, monnoïes, marchez, avouëries & terres qui appartenoient manifeſtement à la couronne, les gens de guerre & les châteaux, & qu'on n'inquiete plus le roi ſur ce ſujet. Le pape recevra le roi avec honneur, le couronnera comme ſes prédeceſſeurs, & lui aidera à ſe maintenir dans le roïaume. Pierre de Leon promit de demeurer auprès du roi, ſi le pape n'obſervoit pas ces conditions; & cependant de donner pour ôtages ſon fils Gratien & le fils de Húgues ſon autre fils. C'eſt ce qui fut convenu à Rome de part & d'autre le cinquiéme de Février. AN. IIII.

Les députez du roi lui en aïant apporté la nouvelle, il s'avança juſqu'à Sutri, où le neuviéme du même mois il fit en preſence des députez du pape le ſerment dont on étoit convenu, à condition que le pape accompliroit ſa promeſſe le dimanche ſuivant. Dix ſeigneurs & le chancelier Albert firent le même ſerment pour la ſûreté du pape. Ces précautions marquoient une grande défiance de part & d'autre, & ce n'étoit pas ſans fondement.

III. Le roi fait arrêter le pape.

Le roi arriva près de Rome l'onziéme de Février, & le lendemain, qui étoit le dimanche de la Quinquageſime, le pape envoïa au devant de lui divers officiers de ſa cour avec pluſieurs ſortes d'enſeignes, des *Chr. Caſſ.* IV. c. 37.

croix, des aigles, des lions, des loups, des dragons.
AN. 1111. Il y avoit cent religieuſes portant des flambeaux, avec une multitude infinie de peuple portant des palmes, des rameaux & des fleurs. Hors là porte il fut reçû par les Juifs, & dans la porte par les Grecs en chantant. Là par ordre du pape ſe trouva tout le clergé de Rome; & le roi étant deſcendu de cheval, ils le menerent avec des acclamations de louange aux degrez de ſaint Pierre. Les aïant montez, il trouva le pape qui l'attendoit accompagné de pluſieurs évêques, des cardinaux prêtres, diacres & ſoudiacres, & du reſte des chantres. Le roi ſe proſterna & baiſa les pieds du pape, puis ils s'embraſſerent & ſe baiſerent trois fois; & le roi tenant la main droite du pape ſelon la coutume, vint à la porte d'argent avec des grandes acclamations du peuple. Là il lut dans un livre le ſerment ordinaire des empereurs, & le pape déſigna Henri empereur, le baiſa encore, & l'évêque de Lavici dit ſur lui la premiere oraiſon.

Après être entrez dans l'égliſe, ils s'aſſirent dans la ſalle appellée la roue de porphyre, à cauſe du pavé figuré en rond. Le pape demanda que le roi rendît à l'égliſe ſes droits, & renonçât aux inveſtitures, comme il avoit promis par écrit. Le roi ſe retira à part vers la ſacriſtie avec les évêques & les ſeigneurs de ſa ſuite, où ils conferererent long-tems. Avec eux étoient trois évêques Lombards, dont l'un étoit Bernard de Parme. Comme le tems ſe paſſoit, le pape envoïa demander au roi l'execution de la convention; & peu après les gens de la ſuite du roi commencerent à dire que l'écrit qui avoit été fait ne pouvoit ſubſiſter, comme étant contraire à l'évangile, qui or-

donne de rendre à Ceſar ce qui eſt à Ceſar ; & au precepte de l'apôtre, que celui qui ſert Dieu ne s'engage point dans les affaires du ſiecle. On leur répondit par d'autres autoritez de l'écriture & des canons ; mais ils demeurerent aheurtez à leur prétention. AN. 1111.

Cependant le roi dit au pape : Je veux que la diviſion qui eſt entre vous & Etienne le Normand finiſſe maintenant. C'étoit un ſeigneur Romain qui fut en grande conſideration ſous les papes ſuivans. Le pape répondit : La plus grande partie du jour eſt paſſée, & l'office ſera long, commençons s'il vous plaît par ce qui vous regarde. Auſſi-tôt un de ceux qui étoient venus avec le roi ſe leva & dit : A quoi bon tant de diſcours : ſçachez que l'empereur notre maître veut recevoir la couronne comme l'ont reçûë Charles, Louis & Pepin. Et le pape aïant déclaré qu'il ne pouvoit la donner ainſi, le roi entra en colere, & par le conſeil d'Albert archevêque de Mayence & de Burchard évêque de Saxe, il fit environner le pape de gens armez. Comme le jour baiſſoit déja, les évêques & les cardinaux conſeillerent au pape de couronner l'empereur, & remettre au lendemain l'examen du reſte ; mais les Allemans rejetterent encore cette propoſition.

Le pape & tous ceux qui l'accompagnoient étoient toujours gardez par des gens armez. A peine purent-ils monter à l'autel de S. Pierre pour oüir la meſſe, & à peine put-on trouver du pain, du vin & de l'eau pour la celebrer. Après la meſſe on fit deſcendre le pape de ſa chaire ; il s'aſſit avec les cardinaux en bas devant la confeſſion de S. Pierre, & y fut gardé juſqu'à la nuit fermée : puis on les mena à un logis

hors l'enceinte de l'égliſe. Les Allemans pillerent
AN. 1111. dans le tumulte tous les meubles précieux expoſez pour honorer l'entrée du roi. On prit avec le pape une grande multitude de clercs & de laïques, des enfans & des hommes de tout âge, qui avoient été au devant de l'empereur avec des palmes & des fleurs. Il fit tuer les uns, dépouiller, battre ou empriſonner les autres. Jean évêque de Tuſculum & Leon d'Oſtie, voïant le pape pris, ſe retirerent à Rome habillez en laïques. Tout cela ſe paſſa le dimanche de la Quinquageſime, douziéme jour de Février l'an 1111. & le pape demeura priſonnier juſques au treiziéme d'Avril, pendant deux mois entiers. Le prétexte de ſa détention fut qu'il n'accompliſſoit pas ce qu'il avoit promis, d'obliger les évêques à ceder au roi les régales, parce qu'en effet ils reclamerent contre cette promeſſe.

IV. Réſiſtance des Romains.

*Chr. Caſſ. c. 30.*

Quand les Romains eurent appris que le pape étoit arrêté, ils en furent tellement indignez, qu'ils commencerent à faire main baſſe ſur tous les Allemans qui ſe trouverent dans Rome, pelerins ou autres. Le lendemain ils ſortirent de la ville, attaquerent les gens du roi Henri, en tuerent pluſieurs dont ils prirent les dépouilles; & revenant à la charge ils penſerent les chaſſer de la gallerie de S. Pierre, abattirent le roi lui-même de ſon cheval & le bleſſerent au viſage. Otton comte de Milan lui donna ſon cheval pour le faire ſauver: mais il fut pris lui-même par les Romains, qui l'aïant mené dans la ville le hacherent en pieces, & le laiſſerent manger aux chiens. Le combat dura juſques à la nuit, & les Romains eurent l'avantage; en ſorte que les Allemans s'étant

retirez dans leur camp, furent deux jours ſous les armes. AN. 1111.

Vers la nuit l'évêque de Tuſculum aſſembla le peuple Romain, & leur dit : Mes chers enfans, quoique vous n'aïez pas beſoin d'exhortation, conſiderez que vous combattez pour votre vie & votre liberté, pour la gloire & la défenſe du ſaint ſiege. Vos enfans ſont mis aux fers contre toute ſorte de droit : l'égliſe de S. Pierre reſpectée par toute la terre, eſt pleine d'armes, de ſang & de corps morts. De quel plus grand deſaſtre a-t-on jamais oüi parler ? le pape eſt aux fers entre les mains des barbares : tout ce qu'il y a de plus grand dans l'égliſe eſt condamné à la priſon & aux tenebres : l'égliſe votre mere gémit & implore votre ſecours. Emploïez-y donc toutes vos forces : les ennemis ſont plus diſpoſez à s'enfuir qu'à tenir ferme, s'ils trouvent de la réſiſtance. Enfin pour vous encourager à venger un tel crime par la confiance que nous avons en la miſericorde de Dieu & des bien-heureux apôtres S. Pierre & S. Paul, nous vous donnons l'abſolution de tous vos pechez. Les Romains encore plus animez par ce diſcours, s'engagerent par ſerment à réſiſter au roi Henri, & réſolurent de tenir pour leurs freres tous ceux qui les aideroient.

Le roi aïant appris cette diſpoſition des Romains, quitta la même nuit avec précipitation l'égliſe de S. Pierre, emmenant avec lui le pape, qu'il fit deux jours après dépouiller de ſes ornemens & lier de cordes, comme pluſieurs autres tant clercs que laïques que l'on traînoit avec lui, ſans permettre à perſonne des Latins de lui parler ; mais il étoit gardé & ſervi

AN. 1111.

avec honneur par les ſeigneurs Allemans, à la tête deſquels étoit Ulric patriarche d'Aquilée. Conrad archevêque de Salsbourg deſaprouva ouvertement la capture du pape; ce qui lui attira la diſgrace du roi, & une telle perſecution, qu'il fut obligé de fuir pendant pluſieurs années & ſe cacher en divers lieux. Cependant l'évêque de Tuſculum ne ceſſoit point d'écrire des lettres de tous côtez, pour exciter les fideles à ſecourir l'égliſe. Quoique le roi pillât les terres dès Romains, & s'efforçât de les gagner eux-mêmes par argent & par divers artifices, ils demeurerent toujours fideles au pape; & le roi ne ſçachant quel parti prendre, jura que ſi le pape ne ſe rendoit à ſa volonté, il lui feroit ſouffrir à lui & aux autres priſonniers la mort, ou du moins la mutilation des membres. Enfin il convint de les délivrer tous, pourvû que le pape lui relâchât les inveſtitures: aſſurant qu'il ne prétendoit donner ni les droits ni les fonctions de l'égliſe, mais ſeulement les régales, c'eſt-à-dire les domaines & les droits dépendans de la couronne.

V. Le pape accorde les inveſtitures.

Le pape réſiſta long-tems, diſant qu'il aimoit mieux perdre la vie que de donner atteinte aux droits de l'égliſe. Mais on lui repreſenta la miſere des priſonniers qui étoient aux fers, hors de leur patrie, ſéparez de leurs femmes & de leurs enfans, la déſolation de l'égliſe Romaine, qui avoit perdu preſque tous ſes cardinaux, le péril du ſchiſme dont toute l'égliſe Latine étoit menacée. Enfin le pape vaincu par leurs larmes, & fondant en larmes lui-même, dit: Je ſuis donc contraint de faire pour la paix & la liberté de l'égliſe, ce que j'aurois voulu éviter aux dépens

dépens de mon ſang. On dreſſa le traité portant que le pape accordera les inveſtitures à l'empereur & lui en donnera ſes lettres, puis on ajoutoit : Le pape n'inquietera point le roi Henri pour ce ſujet, ni pour l'injure qui lui a été faite à lui ou aux ſiens, & ne prononcera jamais d'anathême contre le roi : il ne ſera point en demeure de le couronner, & l'aidera de bonne foi à conſerver ſon roïaume & ſon empire. Cette promeſſe fut ſouſcrite par ſeize cardinaux, dont les deux peemiers étoient les évêques de Porto & de Sabine. AN. 1111.

La promeſſe de l'empereur portoit : Je mettrai en liberté mercredi ou jeudi prochain le pape Paſcal, les évêques, les cardinaux, tous les priſonniers & les ôtages qui ont été pris pour lui & avec lui. Je ne prendrai plus ceux qui ſont fideles au pape, & je garderai au peuple Romain la paix & la ſûreté. Je rendrai les patrimoines & les domaines de l'égliſe Romaine que j'ai pris, je l'aiderai de bonne foi à recouvrer & poſſeder tout ce qu'elle doit avoir, & j'obéïrai au pape Paſcal, ſauf l'honneur du roïaume & de l'empire, comme les empereurs catholiques ont obéï aux papes catholiques. Cette promeſſe fut jurée par quatre évêques & ſept comtes, & dattée du mardi après l'octaves de Pâques onziéme d'Avril, indiction quatriéme qui eſt l'an 1111.

Avant que de délivrer le pape, l'empereur voulut avoir la bulle touchant les inveſtitures, ſans attendre qu'il fût rentré dans Rome, où ſon ſceau étoit demeuré. Le lendemain donc on fit venir de la ville un ſcriniaire ou ſecretaire, qui écrivit cette bulle pendant la nuit ; & le pape y ſouſcrivit, quoique bien à regret.

AN. IIII. Elle portoit : Nous vous accordons & confirmons la prérogative que nos prédeceſſeurs ont accordée aux vôtres, ſçavoir que vous donniez l'inveſtiture de la verge & de l'anneau aux évêques & aux abbez de votre roïaume élûs librement & ſans ſimonie ; & qu'aucun ne puiſſe être conſacré ſans avoir reçû de vous l'inveſtiture ; car vos prédeceſſeurs ont donné de ſi grands biens de leur domaine aux égliſes de votre roïaume, que les évêques & les abbez doivent contribuer les premiers à la défenſe de l'état, & votre autorité doit reprimer les diſſenſions populaires qui arrivent dans les élections. Si quelque perſonne eccleſiaſtique ou ſeculiere oſe contrevenir à cette préſente conceſſion, il ſera frappé d'anathême & perdra ſa dignité.

Enſuite l'empereur fut couronné par le pape dans l'égliſe de S. Pierre, toutes les portes de Rome étant fermées, afin que perſonne ne pût aſſiſter à cette cérémonie. A la meſſe le pape en étant venu à la fraction de l'hoſtie, en prit une partie, & donna l'autre à l'empereur en diſant : Comme cette partie du corps vivifiant eſt ſeparée, ainſi ſoit ſéparé du roïaume de Jeſus-Chriſt celui qui violera ce traité. Si-tôt que la meſſe fut finie, le roi retourna à ſon camp, & le pape enfin délivré avec les évêques & les cardinaux, rentra dans Rome, où le peuple vint au devant de lui avec un tel empreſſement, qu'il ne put arriver que le ſoir à ſon logis. C'étoit le jeudi treiziéme d'Avril.

*Ab Urſperg.* L'empereur fit de grands preſens au pape, aux évêques, aux cardinaux & au reſte du clergé, & s'en retourna en Allemagne par la Lombardie. Au mois

d'Août il assembla à Spire un grand nombre d'évêques & quelques seigneurs, pour celebrer les funerailles de l'empereur son pere, qui depuis sa mort arrivée cinq ans auparavant, étoit demeuré sans sépulture ecclesiastique, & sans que l'on eût fait pour lui de prieres. L'empereur avoit obtenu du pape la permission de lui rendre ses devoirs, sur le témoignage des évêques, qui assurerent qu'il étoit mort pénitent, & l'empereur lui fit faire des funerailles aussi magnifiques qu'en eût eu aucun de ses prédecesseurs : ainsi il fut enterré près de ses ancêtres. L'empereur tint ensuite sa cour à Mayence, & donna l'investiture de cet archevêché à Albert son chancelier, élû depuis long-tems à la place de Ruthard, mort le second jour de Mai 1110.

AN. 1111.

*Sup. liv. xxv. n. 44.*

VI. Le pape blâmé par son église.

Le schisme qui duroit depuis trente-cinq ans, sembloit terminé, & la paix rétablie entre le pape & l'empereur; mais à Rome il pensa se former un nouveau schisme : car les cardinaux qui y étoient demeurez pendant la prison du pape & plusieurs autres prélats, condamnerent ouvertement la concession des investitures qu'il avoit donnée à l'empereur, comme contraire aux decrets de ses prédecesseurs, & le pape étant sorti de Rome, ils s'assemblerent, aïant à leur tête Jean évêque de Tusculum, & Leon de Verceil, & firent un decret contre le pape & contre sa bulle. Le pape en aïant eu avis, leur écrivit de Terracine le cinquiéme de Juillet, reprenant l'indiscrétion de leur zele, & promettant toutefois de corriger ce qu'il n'avoit fait que pour éviter la ruine de Rome & de toute la province.

*Pasc. ep. 23. ap. Baron. an. 1111.*

Un autre chef de ceux qui blâmoient la conduite

AN. 1111.

du pape, étoit Brunon évêque de Segni & abbé du Mont-Caſſin. Il avoit avec lui deux évêques & pluſieurs cardinaux ; & ils preſſoient le pape de caſſer ſa bulle & d'excommunier l'empereur. Ceux qui avoient été priſonniers avec le pape étoient partagez : les uns diſoient qu'ils n'avoient point changé de ſentiment, & qu'ils condamnoient les inveſtitures comme auparavant : les autres s'efforçoient de ſoutenir ce qui avoit été fait. Brunon aïant appris qu'on l'avoit dénoncé au pape comme chef de cette diviſion, lui écrivit une lettre où il diſoit : Mes ennemis vous diſent que je ne vous aime pas, & que je parle mal de vous, mais ils mentent. Je vous aime comme mon pere & mon ſeigneur, & je ne veux point avoir d'autre pape de votre vivant, comme je vous l'ai promis avec pluſieurs autres. Mais je dois plus aimer encore celui qui nous a faits vous & moi. Je n'approuve point ce traité ſi honteux, ſi forcé, ſi contraire à la religion, & j'apprens que vous ne l'approuvez pas même. Qui peut approuver un traité qui ôte la liberté de l'égliſe, qui ferme l'unique porte pour y entrer, & en ouvre pluſieurs autres pour y faire entrer les voleurs ? Nous avons les canons depuis les apôtres juſques à vous : c'eſt le grand chemin dont il ne faut point ſe détourner. Les apôtres condamnent tous ceux qui obtiennent une égliſe par la puiſſance ſéculiere ; car les laïques, quelques pieux qu'ils ſoient, n'ont aucun pouvoir de diſpoſer des égliſes. Votre conſtitution condamne de même tous les clercs qui reçoivent l'inſtitution de la main d'un laïque. Ces conſtitutions ſont ſaintes, & quiconque y contredit n'eſt pas catholique. Confirmez-les donc, & condam-

*Chr. Caſſ. IV. c. 42.*

*Can. apoſt. 31.*

nez l'erreur contraire que vous avez ſouvent vous-même qualifiée d'hereſie : vous verrez auſſi-tôt l'égliſe paiſible & tout le monde à vos pieds. Pour moi je fais peu de cas du ſerment que vous avez fait ; & quand vous l'auriez violé, je ne vous en ſerois pas moins ſoumis. AN. 1111.

VII. Brunon de Segni retourne à ſon évêché.

Le pape ne laiſſa pas d'être piqué de cette lettre, & de craindre que Brunon ne voulût le faire dépoſer : c'eſt pourquoi il réſolut de lui ôter l'abbaïe du Mont-Caſſin qui lui donnoit un grand crédit. C'étoit la quatriéme année qu'il la gouvernoit. Car après qu'il fut revenu de ſa légation en France, il rentra dans ce monaſtere ; & l'abbé Otton étant mort le premier d'Octobre 1107. il fut élû par les moines pour lui ſucceder. Le pape Paſcal étant venu enſuite au Mont-Caſſin, dit en plein chapitre que Brunon n'étoit pas ſeulement digne de remplir cette place, mais d'être à la ſienne dans le ſaint ſiege. Toutefois aïant reçû ſa lettre touchant les inveſtitures, il lui écrivit qu'il ne pouvoit plus ſouffrir qu'il fût évêque & abbé ; car Brunon étoit toujours évêque de Segni ; & quelque inſtance qu'il eût faite pour être déchargé de cette égliſe, le pape n'avoit jamais voulu admettre ſa renonciation. Le pape écrivit auſſi aux moines du Mont-Caſſin, & chargea de la lettre Leon évêque d'Oſtie, tiré de ce monaſtere, leur défendant de plus obéïr à Brunon, & leur ordonnant d'élire un autre abbé. Alors Brunon aſſembla la communauté, & voulut leur donner pour abbé un de leurs confreres nommé Peregrin ſon compatriote ; mais ils lui dirent : Tant que vous voudrez nous gouverner nous vous obéïrons comme à notre pere :

*Chr. Caſſ.* IV. c. 31. *Sup. liv.* LXV. n. 46.

c. 42.

mais ſi vous voulez quitter, laiſſez-nous l'élection libre. Brunon crut pouvoir ſe faire obéïr par force, & fit venir des gens armez, qui ſurprirent les moines comme ils entroient à la meſſe, demandant en furie qui étoient ceux qui ne vouloient pas faire la volonté de l'abbé. Les moines indignez les mirent dehors; & l'abbé l'aïant appris, aſſembla les freres, & leur dit: Je ne veux pas être cauſe d'un ſcandale entre vous & l'égliſe Romaine; c'eſt pourquoi je vous rends le bâton paſtoral que vous m'avez donné. Auſſi-tôt il le remit ſur l'autel; & prenant congé des moines, il retourna à ſon évêché, où il paſſa quatorze ans qu'il vécut encore. Il avoit gouverné l'abbaïe du Mont-Caſſin trois ans & dix mois; & ſon ſucceſſeur fut Girard qui la gouverna onze ans.

AN. 1111.

VIII. Leon de Marſique évêque d'Oſtie.

*Ughel. to. 1. p. 76. n. 33.*

Leon évêque d'Oſtie que le pape emploïa en cette affaire, étoit de Marſique en Campanie, & entra dès l'enfance au Mont-Caſſin, où il embraſſa la vie monaſtique; & s'étant diſtingué par ſa doctrine & par ſa vertu, il devint bibliothequaire & doïen du monaſtere. L'abbé Oderiſe lui ordonna d'écrire la vie de l'abbé Didier ſon prédeceſſeur, qui fut le pape Victor III. & lui aïant demandé quelque tems après s'il l'avoit fait, Leon lui avoüa qu'il n'avoit pas commencé, & lui repreſenta que diverſes occupations l'en avoient détourné. Oderiſe promit de lui donner du loiſir, & lui ordonna d'écrire l'hiſtoire entiere du Mont-Caſſin depuis S. Benoît, marquant non ſeulement la ſuite des abbez & leurs actions, mais les acquiſitions des domaines du monaſtere par les donations des empereurs & des princes, ou autrement. Leon executa cet ordre, ſe ſervant de quelques

mémoires écrits groſſierement par les moines précedens ; des hiſtoires des Lombards & de celles des empereurs & des papes, avec les anciens titres du monaſtere, qu'il rechercha ſoigneuſement. De tous ces materiaux il compoſa la cronique du Mont-Caſſin, & la diviſa en trois livres, dont le premier commence à S. Benoît ; le ſecond à l'abbé Aligerne vers l'an 950. le troiſiéme ne contient que l'hiſtoire de l'abbé Didier. En 1101. Leon de Marſique fut tiré du Mont-Caſſin par le pape Paſcal II. qui le fit cardinal évêque d'Oſtie : il vécut au moins juſques en 1115. & eut pour ſucceſſeur Lambert de Fagnan, depuis pape ſous le nom d'Honorius II.

AN. 1111.

*Sup. liv. LVII. n. 11.*

La cronique du Mont-Caſſin fut continuée après la mort de Leon par le moïen de Pierre, diacre & bibliothequaire du même monaſtere, né à Rome de la premiere nobleſſe, & offert à la maiſon dès l'âge de cinq ans en 1115. Il ajouta à cette cronique un quatriéme livre qui commence à l'abbé Oderiſe en 1087. & finit à Rainald II. & à la mort de l'antipape Anaclet en 1137. mais ce quatriéme livre n'eſt pas écrit avec la même fidelité que les précedens.

*Prolog. lib. 4. cum not.*

IX. Mort de Nicolas le Grammairien. Jean patriarche de C. P.

A Conſtantinople le patriarche Nicolas le Grammairien mourut cette année 1111. après avoir tenu ce ſiége vingt-ſept ans, & être arrivé à une extrême vieilleſſe. Nous avons deux conſtitutions de ce patriarche, toutes deux de l'année 1092. indiction quinziéme. La premiere du quatorziéme de Juin, fut faite dans un concile de treize métropolitains avec quelques officiers de l'empereur. On y décida la queſtion propoſée un mois auparavant dans une aſſemblée plus nombreuſe, ſçavoir ſi l'oncle & la niece, le neveu

*Sup. liv. LXIII. n. 35.*

*Jus Græco-Rom. l. 3 p. 215.*

*Zonar. XVIII. n. 13.*

*Sup. liv. LXIII. n. 35.*

& la tante d'alliance ſeulement, pouvoient ſe ma-
AN. 1111. rier enſemble, & ces mariages furent déclarez va-
p 1146. lables. La ſeconde conſtitution du mercredi vingt-uniéme de Juillet, déclare valable un mariage contracté en conſequence des fiançailles, qui étoient illégitimes, parce que la fille n'avoit que ſept ans; mais les nôces n'avoient été celebrées que huit ans après. Les aſſemblées où furent faites ces conſtitutions, ſe tenoient au palais patriarcal, dans la ſalle nommée Thomaïte.

X

Bogomiles heretiques.

Du tems du patriarche Nicolas, l'empereur Alexis fit brûler Baſile chef des Bogomiles. C'étoit des hé-
*Euthym. Zigab. Panopl. tit. 23. Anna Comm. lib. XV. 486. Sup. liv. XIX. n. 15.* retiques Bulgares ainſi nommez, comme qui diroit ceux qui implorent la miſericorde divine: car *Bog* en leur langue, la même que la Sclavone, ſignifie Dieu, & *Miloüi*, aïez pitié de nous. Or ils vantoient extrêmement la priere, comme les anciens Maſſaliens, dont ils tenoient pluſieurs erreurs: mais au
*Sup. liv. XLV. n. 58. XLI. n. 18.* fonds ils étoient Manichéens, ou plûtôt une branche des Pauliciens dont j'ai parlé. Ceux-ci affectoient un grand exterieur de pieté, coupoient leurs cheveux & portoient des manteaux & des cuculles abaiſſées juſques ſur le nez, marchant la tête panchée, & marmotant quelques prieres: on les eût pris pour des moines. Comme de tous côtez on parloit beaucoup de cette ſecte, l'empereur Alexis s'en informa, & fit amener à ſon palais qnelques-uns de ceux qui la profeſſoient. Ils dirent tous que leur chef étoit Baſile, qui ſuivi de douze diſciples qu'il nommoit ſes apôtres & de quelques femmes, alloit par tout ſemant
*Zonar. lib. XVII. n. 13.* ſa doctrine. Il étoit medecin de profeſſion, avoit été quinze ans à apprendre cette doctrine, & l'enſeignoit

ſeignoit depuis cinquante-deux ans.

L'empereur le fit ſi bien chercher qu'on le trouva & il lui fut preſenté. C'étoit un vieillard de grande taille, le viſage mortifié, la barbe claire, vêtu en moine comme les autres. L'empereur ſe leva de ſon ſiege pour le recevoir, le fit aſſeoir & même manger à ſa table, feignant de vouloir être ſon diſciple, lui & ſon frere Iſaac Comnene; & diſant qu'ils recevroient tous ſes diſcours comme des oracles, pourvû qu'il voulût bien prendre ſoin du ſalut de leurs ames. Baſile très-exercé à diſſimuler, réſiſta d'abord, mais enfin il ſe laiſſa ſurprendre aux flateries des deux princes qui jouoient enſemble cette comedie. Il commença donc à expliquer ſa doctrine & à répondre à leurs queſtions. C'étoit dans un appartement reculé du palais; & l'empereur avoit placé derriere un rideau un ſecretaire qui écrivoit tout ce que diſoit le vieillard. Il ne diſſimula rien & expliqua à fonds toutes ſes erreurs. AN. 1111.

Alors l'empereur leva le maſque, il fit aſſembler le ſenat & les officiers militaires: il appella le clergé & le patriarche Nicolas, & fit lire l'écrit contenant la doctrine de Baſile. Celui-ci ſe voïant convaincu ne la nia pas; il offrit de la ſoutenir, & déclara qu'il étoit prêt à ſouffrir le feu, les tourmens & la mort. Car une des erreurs des Bogomiles étoit qu'ils ne ſouffriroient point dans les tourmens, & que les anges les délivreroient même du feu. Baſile demeura donc inflexible, nonobſtant les exhortations des catholiques, de ſes propres diſciples, & de l'empereur qui le faiſoit ſouvent venir de ſa priſon pour lui parler. Ce prince fit chercher de tous côtez les diſ-

ciples de Basile, principalement ses douze apôtres, &
AN. 1111. s'efforça de les convertir, mais inutilement; seulement on trouva que le mal s'étendoit loin, & qu'il avoit
p. 41. gagné de grandes maisons & beaucoup de peuple. Enfin l'empereur les condamna tous au feu.

Mais entre ceux qui avoient été pris comme Bogomiles, un grand nombre nioient qu'ils le fussent, & détestoient cette heresie: c'est pourquoi l'empereur qui connoissoit leur dissimulation, s'avisa d'un stratagême, pour discerner les vrais catholiques. Il s'assit sur son trône en public accompagné du senat, du clergé & des moines les plus estimez, puis il fit amener tous ceux que l'on accusoit d'être Bogomiles, & dit: Il faut allumer aujourd'hui deux fournaises: devant l'une on plantera une croix, & celle là sera pour ceux qui se prétendent catholiques; car il vaut mieux qu'ils meurent innocens, que de vivre avec la réputation d'héretiques & causer du scandale. L'autre fournaise sera pour ceux qui se confessent Bogomiles, allez donc chacun à la votre. L'empereur parloit ainsi, parce qu'il sçavoit que les Bogomiles avoient la croix en horreur. Les deux fournaises furent allumées; & il accourut un grand peuple à ce spectacle. Les accusez croïant qu'il n'y avoit pas moïen d'échapper, prirent chacun leur parti, & le peuple murmuroit contre l'empereur, dont il ne connoissoit pas l'intention. Mais on arrêta par son ordre tous ceux qui se présentoient à la fournaise de la croix, & il les renvoïa avec beaucoup de louanges. Il fit mettre en prison les autres, & les apôtres de Basile separément: chaque jour il en faisoit venir quelques-uns pour les instruire, soit par lui-même, soit par des ec-

cleſiaſtiques choiſis. Il y en eut qui ſe convertirent, & furent mis en liberté ; d'autres moururent en priſon dans leur heréſie. AN. 1111.

Baſile comme heréſiarque impenitent, fut jugé digne du feu par le clergé, les moines choiſis, & le patriarche même. L'empereur y conſentit, & après lui avoir encore parlé pluſieurs fois inutilement, il fit allumer un grand bucher au milieu de l'hipodrome : on planta une croix de l'autre côté, & on donna le choix à Baſile de s'approcher de l'un ou de l'autre. Quand on l'eut amené, voïant le buchet de loin il s'en mocquoit, & diſoit que des anges l'en retireroient : citant ces paroles du pſeaume : Il n'approchera pas de toi ; ſeulement tu le verras de tes yeux. Pſ. XC. 7. 8. Mais quand il vit de plus près cette flamme horrible s'élever auſſi haut que la pytamide de l'hipodrome ; & quand il ſentit la chaleur, il regarda pluſieurs fois en arriere, battit des mains & ſe frappa la cuiſſe, comme étonné & éperdu, ſans toutefois revenir de ſon endurciſſement. Il regardoit tantôt le bucher, tantôt les aſſiſtans, ſans avancer ni reculer, & ſembloit avoir perdu le ſens. Alors les bourreaux craignant que peut-être les démons ne l'enlevaſſent par la permiſſion divine, voulurent faire une épreuve. Et comme il continuoit de ſe vanter qu'il ſortiroit du feu ſain & ſauf, ils y jetterent ſon manteau. Ne voïez vous pas, leur dit-il, comme mon manteau s'envole en l'air ? A ces mots ils le prirent lui-même tout vêtu & le jetterent au milieu du feu, où il fut tellement conſumé, que l'on ne ſentit aucune odeur ; & on ne vit point de fumée nouvelle, ſinon comme un petit trait. Le peuple vouloit jetter dans le même

feu ſes ſectateurs, dont un grand nombre aſſiſtoit à
AN. 1111. ce ſpectacle ; mais l'empereur ne le permit pas, il ſe contenta de les faire mettre dans une priſon où ils demeurerent aſſez long-tems, & moururent dans leur impieté.

XI. Erreurs des Bogomiles. *Anne. p. 490.*

L'empereur Alexis fit écrire les erreurs des Bogomiles par un moine nommé Euthymius Zigabene, connu de la mere de l'imperatrice Irene & de tout le clergé. Il étoit parfait grammairien, n'ignoroit pas la rhetorique, & ſçavoit mieux qu'aucun autre la doctrine de l'égliſe. Il compoſa par ordre de l'empereur une expoſition de toutes les heréſies, avec la refutation de chacune tirée des peres ; & l'empereur nomma ce livre Panoplie dogmatique, c'eſt-à-dire, armure complete de doctrine. Euthymius y rapporte l'heréſie des Bogomiles, ſuivant ce que l'empereur en avoit appris de la bouche de Baſile, & qu'il avoit fait écrire à meſure, comme il a été dit. En voici la ſubſtance. Ils rejettoient les livres de Moïſe & le reſte de l'ancien teſtament, à la réſerve du pſeautier & des ſeize prophetes ; mais ils recevoient tous le nouveau teſtament. Ils confeſſoient la Trinité, mais de parole ſeulement, attribuant au Pere ſeul tous les trois noms, & diſant que le Fils & le ſaint Eſprit n'avoient été que depuis l'an du monde 5500. qui revient à peu près à la naiſſance de Jeſus-Chriſt, & s'étoient confondus avec le Pere trente-trois ans après. Dieu avoit auparavant un autre fils nommé Satanaël, qui s'étant révolté, & aïant attiré les anges à ſon parti, fut chaſſé du ciel avec eux, puis il fit un ſecond ciel, & tout le reſte des créatures viſibles, trompa Moïſe, & lui donna l'ancienne loi. C'eſt lui dont

*Euthym. Panopl. tit. 23.*

*num. 1.*

*n. 2.*

*n. 3. 4.*

*6.*

*7.*

Jeſus-Chriſt eſt venu détruire la puiſſance, & l'aïant enfermé dans l'enfer, a retranché la derniere ſyllabe de ſon nom qui étoit angelique, en ſorte qu'il ne ſe nomme plus que Satanas. AN. 1111. 8.

Ils diſoient que l'incarnation du verbe, ſa vie ſur la terre, ſa mort, ſa réſurrection, tout cela n'avoit été qu'une apparence & un jeu joué pour confondre Satanaël : c'eſt pourquoi ils rejettoient la croix avec horreur. Ils rejettoient notre baptême comme n'étant que celui de Jean, parce qu'il ſe fait avec l'eau, & rebaptiſoient ceux qu'ils pervertiſſoient d'un baptême qu'ils prétendoient être celui de l'eſprit. Ils diſoient que les démons s'enfuïoient d'eux, mais que les autres hommes avoient chacun le leur qui leur faiſoit commettre toutes ſortes de pechez, & ne les quittoit pas même à la mort. Ils rejettoient auſſi l'euchariſtie, l'appellant le ſacrifice des démons, & ne reconnoiſſoient d'autre communion, ni d'autre cêne que de demander le pain quotidien en diſant le *Pater*. Ils ne recevoient point d'autre priere, traitant tout le reſte de multitude de paroles qui ne convient qu'aux gentils. Ils diſoient le *Pater* au moins ſept fois le jour & cinq fois la nuit. Ils condamnoient tous les temples materiels, diſant que c'étoit l'habitation des démons, à commencer par le temple de Jeruſalem, ainſi ils ne prioient jamais dans les égliſes. Ils rejettoient les ſaintes images & les traitoient d'idoles, ne reconnoiſſoient pour ſaints que les prophetes, les apôtres & les martyrs, & comptoient pour reprouvez les évêques & les peres de l'égliſe, comme adorateurs des images. Ainſi ils traitoient de faux prophetes ſaint Baſile, ſaint Gregoire de Nazianze & les au-

14. 15. 16. 15. 17. 19. *Matth.* VI. 7. 18. 41. 12. 45. 46.

tres. Entre les empereurs ils ne tenoient pour ortho-
AN. 1111. doxes que les Iconoclaſtes, particulierement Copro-
nyme.

31. Ils traitoient tous les catholiques de Phariſiens &
47. de Sadducéens; & les gens de lettres de ſcribes, à qui
Matt. VIII. 28. 46. il ne falloit pas communiquer leur doctrine. Les deux
démoniaques qui habitoient dans des ſépulcres, ſignifioient ſelon eux les deux ordres du clergé & des moines, logez dans les égliſes où on garde les os des morts, c'eſt-à-dire les reliques. Les moines étoient encore les renards qui ont leurs tanieres; & les ſty-
Luc. IX. 58. 27 28. &c. lites logez en l'air ſur des colomnes, étoient les oiſeaux qui ont leurs nids, & que Dieu nourrit. Car c'eſt ainſi que les Bogomiles prouvoient leur doctrine par des paſſages de l'écriture tournez en allego-
21. ries arbitraires. Ils ſe croïoient permis de diſſimuler leur doctrine, & d'uſer de tous les moïens poſſibles pour ſauver leur vie: ce qui les rendoit très-difficiles
24. à découvrir. Leur habit ſemblable à celui des moines, ſervoit encore à les cacher; & leur donnoit moïen de s'inſinuer plus facilement pour communiquer leurs
37. erreurs. Ils condamnoient le mariage, & défendoient toute union de ſexes, comme s'ils n'avoient point de corps. Ils défendoient de manger de la chair ni des œufs, & ordonnoient de jeûner tous les mercredis &
25. les vendredis; mais ſi on les prioit à manger, ils mangeoient plus que d'autres, ce qui faiſoit juger qu'ils n'étoient pas plus retenus dans le reſte. La princeſſe
Alex. lib. 15. p. 630. Anne Comnene dit qu'elle eût voulu expoſer leur heréſie, mais que la pudeur & la bienſéance de ſon ſexe l'en empêche pour ne pas ſouiller ſa langue; & elle renvoïe au livre d'Euthymius.

AN. 1113.

Après les Bogomiles, Euthymius refute auſſi les Iſmaëlites, c'eſt-à-dire les Muſulmans. D'abord il rapporte ſommairement l'hiſtoire de Mahomet, & montre qu'il n'a été promis par aucune prophetie, & n'a donné aucune preuve de ſa prétenduë miſſion. Il rapporte ſes principaux dogmes tirez de l'Alcoran, dont il cite les chapitres & les paroles, & releve les abſurditez contenuës en ce livre : comme d'avoir confondu Marie ſœur de Moïſe avec la Vierge mere de Jeſus, & d'avoir mêlé à des diſcours qu'il donne pour divins pluſieurs fables impertinentes.

*Auct. bibl. PP. 1624. to. 2. p. 292.*

Le ſucceſſeur de Nicolas le Grammairien fut Jean, diacre & hieromnenon de l'égliſe de C. P. & frere de l'évêque de Calcedoine : c'eſt pourquoi le ſurnom de cette ville lui demeura : il étoit nourri dans l'étude des lettres ſacrées & profanes. Il fut nommé patriarche par l'empereur Alexis, qui vint lui-même le déclarer dans l'égliſe ; & il tint le ſiege vingt-trois ans.

XII. Concile de Latran contre les inveſtitures.

A Rome le pape Paſcal voulant ſe juſtifier au ſujet des inveſtitures, & prévenir le ſchiſme dont l'égliſe étoit menacée, aſſembla un concile dans l'égliſe de Latran, où ſe trouverent environ cent évêques, entre autres, Cencius de Sabine, Pierre de Porto, Leon d'Oſtie, Conon de Paleſtrine, évêques cardinaux : Jean patriarche de Veniſe, Sennes archevêque de Capouë, Landulfe de Benevent, Maur d'Amalfi, Guillaume de Syracuſe, Geofroi de Sienne. Il n'y avoit que deux évêques de deça les monts, Girard d'Angoulême & Galon de Leon en Bretagne, député des archevêques de Bourges & de Vienne. Il y avoit pluſieurs abbez, & une multitude innombrable

*to. x. conc. p. 767. Baluz ad concord. P. de Marca p. 1292.*

de clercs & de laïques. Le concile commença le dix-
AN. 1112. huitiéme jour de Mars 1112. Le quatriéme jour on parla des Guibertins, qui faiſoient leurs fonctions nonobſtant l'interdiction, prétendant en avoir permiſſion du pape. Le pape dit : Je n'ai point abſous generalement les excommuniez, comme diſent quelques-uns : car il eſt certain que perſonne ne peut être abſous ſans penitence & ſatisfaction. Je n'ai point rétabli les Guibertins : au contraire, je confirme la ſentence que l'égliſe a prononcée contre eux.

Le cinquiéme jour le pape raconta à tout le concile comment il avoit été pris par le roi Henri, avec des évêques, des cardinaux & pluſieurs autres ; & forcé contre ſa réſolution pour la délivrance des priſonniers, la paix du peuple & la liberté de l'égliſe, de donner au roi par écrit une conceſſion des inveſtitures qu'il avoit ſouvent défenduës. J'ai fait jurer, ajouta-t-il, par les évêques & les cardinaux, que je n'inquieterois plus le roi à ce ſujet, & que je ne prononcerois point d'anathême contre lui. Or quoique le roi Henri ait mal obſervé ſon ſerment, toutefois je ne l'anathématiſerai jamais, & ne l'inquieterai jamais au ſujet des inveſtitures : lui & les ſiens auront Dieu pour juge d'avoir rejetté nos avertiſſemens. Mais quant à l'écrit que j'ai fait par contrainte ſans le conſeil de mes freres & ſans leurs ſouſcriptions, je reconnois qu'il a été mal fait, & je deſire qu'il ſoit corrigé : laiſſant la maniere de la correction au jugement de cette aſſemblée, afin que ni l'égliſe ni mon ame n'en ſouffrent aucun préjudice. Tout le concile réſolut que les plus ſages & les plus ſçavans d'entre eux délibereroient

bereroient mûrement ſur ce ſujet pour rendre leur réponſe le lendemain. AN. 1112.

Le ſixiéme jour du concile qui fut le dernier, le pape commença par ſe purger du ſoupçon d'hereſie, dont on accuſoit ceux qui approuvoient les inveſtitures; & pour cet effet il fit ſa profeſſion de foi en preſence de tout le concile. Il y déclara qu'il recevoit toutes les ſaintes écritures tant de l'ancien que du nouveau teſtament, les quatre premiers conciles generaux & le concile d'Antioche, les decrets des papes, & principalement de Gregoire VII. & d'Urbain II. J'approuve, ajouta-t-il, ce qu'ils ont approuvé, je condamne ce qu'ils ont condamné, je défends tout ce qu'ils ont défendu, & je perſevererai toujours dans ces ſentimens.

Enſuite Girard évêque d'Angoulême, légat en Aquitaine, ſe leva au milieu de l'aſſemblée, & du conſentement du pape & du concile, lut un écrit en ces termes: Nous tous aſſemblez en ce ſaint concile, condamnons par l'autorité eccleſiaſtique & le jugement du ſaint Eſprit, le privilege extorqué du pape Paſcal par la volonté du roi Henri: nous le jugeons nul & le caſſons abſolument; & défendons ſous peine d'excommunication, qu'il ait aucune autorité. Ce que nous faiſons à cauſe de ce qui eſt contenu dans ce privilege, qu'un évêque élû canoniquement par le clergé & le peuple, ne ſera point ſacré qu'il n'ait reçû auparavant l'inveſtiture du roi: ce qui eſt contre le ſaint Eſprit & l'inſtitution canonique. Après cette lecture tous s'écrierent: *Amen, amen*: ainſi ſoit-il, ainſi ſoit-il. Cet écrit avoit été dreſſé par Girard évêque d'Angoulême, Leon d'Oſtie, Gregoire de

Terracine, Galon de Leon, & par Robert cardinal
AN. 1112. du titre de S. Euſebe, & Gregoire du titre des ſaints apôtres. Il fut ſouſcrit par ceux qui aſſiſtoient au concile. Deux évêques, Brunon de Segni & Jean de Tuſculum, & deux cardinaux, Pierre de S. Sixte, & Alberic de ſainte Sabine, quoiqu'ils fuſſent à Rome, n'aſſiſterent pas au concile : mais enſuite aïant lû la condamnation du privilege, ils l'approuverent comme les autres.

*Paſc. ep. 22.* On rapporte à ce concile une lettre du pape Paſcal au roi Henri & aux empereurs ſes ſucceſſeurs, où il dit : La loi divine & les ſaints canons défendent aux évêques de s'occuper d'affaires ſeculieres, ou d'aller à la cour, ſi ce n'eſt pour délivrer les condamnez & les autres qui ſont dans l'oppreſſion. Mais dans votre roïaume on contraint les évêques & les abbez même à porter les armes : ce qui ne ſe fait gueres ſans commettre des pillages, des ſacrileges, des incendies & des homicides. Les miniſtres de l'autel ſont devenus les miniſtres de la cour, parce qu'ils ont reçû des rois des villes, des tours, des duchez, des marquiſats, des droits de monnoïe & d'autres biens appartenans à l'état : d'où eſt venuë la coutume de ne point ſacrer les évêques qu'ils n'aïent reçû l'inveſtiture de la main du roi. Ces deſordres ont excité nos prédeceſſeurs Gregoire VII. & Urbain II. à condamner en pluſieurs conciles ces inveſtitures, ſous peine d'excommunication ; & nous confirmons leur jugement dans ce concile.

Nous avons donc ordonné qu'on vous laiſſât à vous notre cher fils Henri, qui êtes maintenant par notre miniſtere empereur Romain, & à votre roïau-

me, tous les droits roïaux qui manifeſtement appartenoient au roïaume du tems de Charles, de Louis, d'Otton, & de vos autres prédeceſſeurs. Nous défendons auſſi aux évêques & aux abbez d'uſurper les droits roïaux, ni les exercer que du conſentement des rois : mais les égliſes avec leurs oblations & leurs domaines demeureront libres, comme vous avez promis à Dieu au jour de votre couronnement. Le pape raconte enſuite la maniere dont il fut arrêté par les gens de l'empereur, & la lettre ſemble imparfaite. AN. 1112.

Godefroi de Viterbe auteur du même ſiecle, dit qu'en ce concile de Latran le pape Paſcal voulut renoncer au pontificat, s'en jugeant indigne, à cauſe de cette conceſſion faite à l'empereur : qu'il quitta la mitre & la chape, & pria le concile d'ordonner ſans lui ce qu'il jugeroit à propos : mais que le concile ne voulut point recevoir ſa démiſſion, & l'obligea à garder ſa dignité, tournant toute ſon indignation contre Henri V. qui fut déclaré ennemi de l'égliſe comme ſon pere. *Godefr. chr. par. 17. p. 508.*

Entre pluſieurs lettres que le pape Paſcal écrivit ſur ce ſujet, nous en avons une à Gui archevêque de Vienne, & légat du ſaint ſiege, où il l'exhorte à demeurer ferme, en cas que les barbares, c'eſt à-dire, les Allemans, veulent ébranler ſa conſtance, ſoit par menaces, ſoit par careſſes. Puis il ajoute : Quant à ce que vous deſirez ſçavoir, voici ce qui en eſt. Je déclare nuls & je condamne à jamais les écrits faits au camp où j'étois retenu priſonnier, touchant les inveſtitures ; & je me conforme ſur ce ſujet à ce qu'ont ordonné les canons des apôtres, les conciles & nos *epiſt. 24.*

prédeceſſeurs, principalement Gregoire & Urbain.

AN. 1112.

XIII. Concile de Vienne.

*to. x. conc. p. 784.*

*Vita ap. Boll. 1. Apr. to. 9. p. 44. Vita lib. III. c. 7. ap. Sur. 8. Nov.*

L'archevêque de Vienne tint un concile le ſeiziéme de Septembre la même année 1112. où ſe trouverent entr'autres évêques, ſaint Hugues de Grenoble & ſaint Godefroi d'Amiens, que l'archevêque avoit prié d'y venir pour tenir ſa place, parce qu'il n'avoit pas la parole libre. Ce concile fit un decret en ces termes : Nous jugeons ſuivant l'autorité de la ſainte égliſe Romaine, que l'inveſtiture des évêchez, des abbaïes & de tous les biens eccleſiaſtiques reçûë de la main laïque, eſt une héreſie. Nous condamnons par la vertu du ſaint Eſprit, l'écrit ou privilege que le roi Henri a extorqué par violence du pape Paſcal, nous le déclarons nul & odieux. Nous excommunions ce roi, qui venant à Rome ſous ombre d'une paix ſimulée, après avoir promis au pape par ſerment la ſûreté de ſa perſonne & la renonciation aux inveſtitures, après lui avoir baiſé les pieds & la bouche, l'a pris en trahiſon comme un autre Judas, dans le ſaint ſiege, devant le corps de ſaint Pierre, avec les cardinaux, les évêques & pluſieurs nobles Romains : l'aïant enlevé dans ſon camp, l'a dépoüillé des ornemens pontificaux, traité avec mépris & dériſion, & extorqué de lui par violence cet écrit déteſtable. Nous l'anathématiſons & le ſéparons du ſein de l'égliſe, juſques à ce qu'elle reçoive de lui une pleine ſatisfaction. Saint Hugues de Grenoble fut le principal auteur de cette excommunication.

Le concile écrivit enſuite au pape une lettre ſynodale qui porte : Nous nous ſommes aſſemblez à Vienne ſuivant l'ordre de votre ſainteté. Il s'y eſt trouvé des députez du roi avec des lettres bullées,

où vous témoignez desirer la paix & l'union avec lui, & le roi disoit qu'elles lui avoient été envoïées de votre part depuis le concile que vous avez tenu à Rome au carême dernier. Quoique nous en fussions surpris, toutefois nous souvenant des lettres que nous avons reçûës de vous, Girard d'Angoulême & moi touchant la perseverance dans la justice, pour éviter la ruine de l'église & de notre foi, nous avons procedé canoniquement. Ils rapportent ensuite sommairement le decret du concile de Vienne, & en demandent la confirmation par des lettres patentes que les évêques se puissent envoïer l'un à l'autre : puis ils ajoutent : Et parce que la plûpart des seigneurs du païs, & presque tout le peuple est de notre sentiment sur ce point, enjoignez-leur pour la remission de leurs pechez, de nous prêter secours s'il est besoin. Nous vous representons encore avec le respect convenable, que si vous confirmez notre decret, & vous abstenez desormais de recevoir de ce cruel tyran, ou de ses envoïez, des lettres ou des presens, & même de leur parler, nous serons, comme nous devons, vos fils & vos fideles serviteurs. Mais si vous prenez un autre chemin, ce que nous ne croïons pas, ce sera vous, Dieu nous en préserve, qui nous rejetterez de votre obéissance. Nonobstant cette menace, le pape confirma les decrets du concile de Vienne par une lettre dattée du vingtiéme d'Octobre. AN. 1112. *to. x. conc. p. 786.*

XIV. Lettre d'Yves de Chartres sur les investitures.

Joceran archevêque de Lion indiqua la même année un concile à Anse pour traiter de la foi & des investitures, & y appella Daïmbert archevêque de Sens & ses suffragans ; mais ils s'en excuserent par une lettre qu'Yves de Chartres écrivit au nom de *epist. 236.*

AN. 1112.

toute la province, où il parle ainſi : Nos peres n'ont point ordonné que l'évêque du premier ſiege pût appeller les évêques à un concile hors de leur province, ſi ce n'étoit par ordre du ſaint ſiege, ou qu'une égliſe particuliere appellât au premier ſiege pour des cauſes qu'elle ne pouvoit terminer dans la province. Il apporte ſur ce ſujet les autoritez des papes, puis il ajoute :

Quant aux inveſtitures dont vous voulez parler en ce concile, vous découvrirez la honte de votre pere au lieu de la cacher : car ce que le pape a fait pour éviter la ruine de ſon peuple, il y a été contraint par la neceſſité, mais ſa volonté ne l'a point approuvé. Ce qui paroît en ce que ſi-tôt qu'il a été hors du péril, comme il l'a écrit à quelques-uns de nous, il a ordonné & défendu ce qu'il ordonnoit & défendoit auparavant, quoique dans le péril il ait permis de dreſſer quelques écrits déteſtables. Ainſi Pierre répara ſes trois reniemens par trois confeſſions : ainſi le pape Marcellin ſéduit par les impies, offrit de l'encens devant l'idole, & peu de jours après reçut la couronne du martyre, ſans avoir été jugé par ſes freres. Dieu a permis ces chutes dans les plus grands hommes, afin que les autres connoiſſent leur foibleſſe, qu'ils craignent de tomber de même, ou ſe relevent promptement.

Que ſi le pape n'uſe pas encore contre le roi d'Allemagne de la ſeverité qu'il merite, nous croïons qu'il differe exprès, ſuivant le jugement de quelques docteurs, qui conſeillent de s'expoſer à de moindres périls, pour en éviter de plus grands. Yves rapporte ici un grand paſſage du troiſiéme livre de S. Auguſtin

*III. cont. Parm. c. 2.*

contre Parmenien, où il dit que ſuivant la ſaine diſcipline de l'égliſe on ne doit emploïer l'anathême que contre les particuliers, & quand il n'y a aucun péril de ſchiſme. Mais quand le coupable eſt aſſez puiſſant pour entraîner la multitude, ou quand tout le peuple eſt coupable, il ne reſte aux gens de bien que de gémir devant Dieu; car les conſeils de ſéparation ſont inutiles & pernicieux. Yves de Chartres continuë: D'ailleurs il ne nous paroît pas utile d'aller à un concile, où nous ne pouvons condamner les accuſez, parce qu'ils ne ſont ſoumis au jugement d'aucun homme. Le Sauveur lui-même nous ordonne d'obéïr à ceux qui ſont en de telles places, quand même ils ſeroient ſemblables aux Phariſiens, pourvû qu'ils enſeignent bien, quoiqu'ils faſſent mal. Il faut donc couvrir l'opprobre du ſacerdoce, de peur de nous expoſer à la riſée de nos ennemis, & d'affoiblir l'égliſe en voulant la fortifier. Ainſi nous croïons être excuſables, ſi nous nous abſtenons de déchirer le pape par nos diſcours, & ſi nous excuſons avec une charité filiale ce qu'il a accordé au roi d'Allemagne. Car le prévaricateur de la loi n'eſt pas celui qui peche par ſurpriſe ou par neceſſité, mais celui qui combat la loi de deſſein formé, & qui ne veut pas reconnoître ſa faute. Nous approuvons même la conduite du pape, ſi voïant le peuple menacé de ſa ruine, il s'eſt expoſé au péril pour remedier à de plus grands maux. Il n'eſt pas le premier qui a uſé de temperament & d'indulgence ſelon les occaſions. AN. 1112.

Enfin quant à ce que quelques-uns appellent héréſie l'inveſtiture, l'héréſie n'eſt que l'erreur dans la foi. La foi & l'erreur procedent du cœur, & cette inveſti-

ture qui excite un ſi grand mouvement, n'eſt que dans
AN. 1112. les mains de celui qui la donne & de celui qui la reçoit. De plus, ſi cette inveſtiture étoit une héreſie, celui qui a renoncé ne pourroit plus y revenir ſans peché. Or nous voïons en Germanie & en Gaule pluſieurs perſonnes reſpectables, qui aïant effacé cette tache par quelque ſatisfaction, & rendu le bâton paſtoral, ont reçû de la main du pape l'inveſtiture à laquelle ils avoient renoncé. Les papes ne l'auroient pas donnée s'ils avoient cru qu'elle enfermât une héreſie. Quand donc on ſe relâche pour un tems de ce qui n'eſt point ordonné par la loi éternelle, mais établi ou défendu pour l'honneur & l'utilité de l'égliſe: ce n'eſt pas une prévarication, mais une loüable & ſalutaire œconomie.

Que ſi quelque laïque eſt aſſez inſenſé pour s'imaginer qu'avec le bâton paſtoral il peut donner un ſacrement ou l'effet d'un ſacrement, nous le jugeons abſolument héretique, non à cauſe de l'inveſtiture manuelle, mais à cauſe de cette erreur diabolique. Et ſi nous voulons donner aux choſes des noms convenables, nous pouvons dire que cette inveſtiture des laïques eſt une entrepriſe & une uſurpation ſacrilege, que l'on doit abſolument retrancher pour la liberté de l'égliſe, ſi on le peut faire ſans préjudice de la paix; mais quand on ne le peut ſans faire ſchiſme, il faut differer & ſe contenter de proteſter contre avec diſcre-
*Ap. Lyon. ep. 137.* tion. L'archevêque de Lion répondit à cette lettre, inſiſtant principalement ſur le droit de ſa primatie, en vertu duquel il prétend pouvoir convoquer les évêques de toutes les provinces Lionoiſes, ſans qu'ils aïent ſujet de ſe plaindre qu'on les tire hors de leur province

province. Il avouë que l'inveſtiture en ſoi n'eſt pas une héreſie ; mais il dit que l'héreſie conſiſte à ſoutenir qu'elle eſt permiſe. AN. 1112.

Yves de Chartres écrivit de même à Henri abbé de S. Jean d'Angeli, qui lui avoit demandé ſon avis ſur les inveſtitures. J'approuve, dit-il, & je confirme autant qu'il eſt en moi, le jugement des papes Gregoire & Urbain ; & quelque nom qui convienne proprement à cette uſurpation, je juge ſchiſmatique l'opinion de ceux qui la veulent ſoutenir. Ce que je ne dis pas contre le pape, qui m'a écrit qu'il a été contraint de faire ce qu'il a fait, & qu'il eſt toujours dans les mêmes ſentimens. J'eſtime donc qu'il faut l'avertir par des lettres familieres & charitables, de ſe juger lui-même & de ſe rétracter. S'il le fait, nous en rendrons graces à Dieu, & toute l'égliſe s'en réjouira avec nous : ſi la maladie eſt incurable, ce n'eſt pas à nous de le juger ; puiſque l'évangile nous ordonne d'obéïr à ceux qui ſont aſſis dans la chaire, ſans faire des conſpirations factieuſes pour les en chaſſer. Que s'ils commandent quelque choſe contre l'évangile, nous ne devons point leur obéir, ſuivant l'exemple de S. Paul, qui réſiſta en face à S. Pierre ſon ſuperieur : car quand les jugemens humains ſont à bout, il faut implorer la miſericorde de Dieu pour ceux qui ſe ſont ſéparez de l'unité de l'égliſe.

Yves avoit écrit dans le même ſens à Brunon archevêque de Treves, à qui il diſoit : Nous voïons la diviſion du roïaume & du ſacerdoce, qui ſont les principaux appuis de l'égliſe de Dieu ; & nous devons tous travailler à les réunir, ſoit en retranchant les membres corrompus, ſoit en emploïant des remedes epiſt. 114.

AN. 1112.

plus doux : car dans un ſi grand péril il ne faut pas s'en tenir à la ſeule rigueur, il faut uſer de condeſcendance, & faire comme dans la tempête, où l'on jette une partie des marchandiſes pour ſauver le reſte. C'eſt ainſi que la charité ſe rend foible avec les foibles, & ſe fait tout à tous, & les particuliers ne doivent pas blâmer la conduite des paſteurs, ſi ſans préjudice de la foi & des mœurs ils font ou ſouffrent quelque choſe d'imparfait, pour conſerver la vie de leurs oüailles.

XV. Geofroi de Vendôme blâme le pape. *l. epiſt. 7. p. 13.*

Geofroi abbé de Vendôme n'étoit pas ſi moderé ; & voici comme il écrivit au pape Paſcal ſur ce ſujet : Celui qui étant aſſis ſur la chaire des ſaints apôtres, s'eſt privé de leur bienheureux ſort agiſſant autrement qu'eux, doit caſſer ce qu'il a fait, & le corriger en pleurant comme un autre Pierre. Si la crainte de la mort l'a fait broncher, ce n'eſt point une excuſe pour avoir fait ce qu'il pouvoit éviter en acquerant l'immortalité. S'il dit que ce n'eſt pas la crainte de ſa mort, mais de la mort de ſes enfans, c'eſt encore une mauvaiſe excuſe, puiſque loin de les ſauver, il a mis un obſtacle à leur ſalut : car il n'y a point d'exemples des ſaints qui nous autoriſent à differer une mort utile au prochain, & qui nous feroit auſſi-tôt entrer dans la vie éternelle. Si ſaint Paul évita la mort pour un tems, il ne bleſſa point la foi, & n'abandonna pas la verité. Ce n'eſt donc point par un conſeil de juſtice ou de miſericorde, mais par une ſuggeſtion du démon que l'on a ſouſtrait à la mort des hommes, qui étant mortels ne peuvent l'éviter long-tems, & qui pouvoient entrer auſſi-tôt dans la vie éternelle avec utilité pour toute l'égliſe. Quand même ils auroient été

assez lâches pour se retirer de la porte du paradis en renonçant à la verité : c'étoit à vous de les soutenir par vos exhortations & votre exemple, en mourant le premier pour la bonne cause. Et comme cette faute est inexcusable, il faut la corriger sans délai ; de peur que l'église qui semble prête à rendre le dernier soupir, ne périsse entierement. Il soutient que l'investiture est une héresie, suivant la tradition des peres, & que celui qui l'autorise est héretique. Or, ajoute-t-il, on peut tolerer le pasteur s'il est de mauvaises mœurs, mais non s'il erre dans la foi. En ce cas le moindre des fideles a droit de s'élever contre lui ; fût-ce un pecheur public, fût-ce une personne infame. AN. 1112. *Edmer. 2. vita p. 24.*

XVI. Ambassade de l'empereur Alexis à Rome.

Cependant Alexis empereur de C. P. aïant appris ce qui s'étoit passé entre le pape & l'empereur Henri, envoïa à Rome une ambassade de personnes considerables, pour témoigner qu'il étoit sensiblement affligé de la prise du pape, & des mauvais traitemens qu'il avoit soufferts. Il loüoit & remercioit les Romains d'avoir résisté à Henri, & ajoutoit que s'il les trouvoit aussi bien disposez qu'on lui avoit mandé, il iroit à Rome lui-même, ou son fils Jean, recevoir la couronne de la main du pape comme les anciens empereurs. Les Romains lui manderent par ses ambassadeurs qu'ils étoient prêts à le recevoir ; & au mois de Mai de la même année 1112. ils choisirent environ six cens hommes qu'ils envoïerent à l'empereur pour le conduire. On ne sçait à quel dessein Alexis fit cette démarche, & on n'en voit aucune suite. *Chr. Cass. m. c. 46.*

La mort de Boëmond arrivée l'année précedente, avoit délivré l'empereur Alexis d'un redoutable ennemi. Il mourut en Poüille, comme il se préparoit à *Rom. Salern. ap. Peregr.*

retourner en Orient, & fut enterré à Canoſſe dans
AN. 1112. l'égliſe de S. Sabin, où l'on voit ſon épitaphe en vers
& ap. Baron. an. 1111. latins du tems. Comme ſon fils Boëmond étoit en-
Guill. Tyr. l. 11. c. 6. core enfant, Tancrede lui ſucceda dans la principau-
c. 18. té d'Antioche, mais il ne la poſſeda qu'un an & mourut en 1112.

XVII. Egliſe de Jeruſalem. La même année mourut Gibelin patriarche de Jeruſalem, & il eut pour ſucceſſeur l'archidiacre Arc. 15. noul ſurnommé Male-couronne, qui aſpiroit depuis ſi long-tems à ce ſiege. Il maria ſa niece à Euſtache Grener ſeigneur de Sidon & de Ceſarée, & lui donna le meilleur domaine de ſon égliſe, ſçavoir Jerico & ſes dépendances. Sa vie ne fut pas moins ſcandaleuſe dans ſon pontificat qu'auparavant; mais pour en diminuer le reproche, il introduiſit des chanoines reguliers dans l'égliſe de Jeruſalem. Conon évêque de Preneſte y étoit alors en qualité de légat du ſaint
Chr. ab Vrſperg. an. 1116. ſiege; & aïant appris comment le roi Henri avoit pris le pape à Rome, & le deſordre qu'il y avoit fait, il prononça contre lui une ſentence d'excommunication par le conſeil de l'égliſe de Jeruſalem, & la renouvella enſuite en diverſes provinces.

G. Tyr. 11. c. 21. Ce fut par le conſeil du patriarche Arnoul que le roi Baudoüin épouſa Adelaïde comteſſe de Sicile, quoiqu'il eût épouſé à Edeſſe une femme légitime qui vivoit encore. Adelaïde veuve de Roger, frere de Robert Guiſchard, étoit une princeſſe riche & puiſſante, & Baudoüin rechercha ſon alliance pour remedier à ſon indigence qui étoit extrême. Il lui envoïa en 1112. des ambaſſadeurs, qui lui perſuaderent ce mariage, lui diſſimulant que Baudoüin fût marié, & lui promettant la ſucceſſion du roïaume de Jeru-

ſalem pour le fils qu'elle auroit de lui, ou en cas qu'elle n'en eût point d'enfans, pour celui qu'elle avoit déja, ſçavoir Roger II. comte de Sicile. La comteſſe arriva en Paleſtine en 1113. apportant avec elle des richeſſes immenſes; & le roi Baudoüin l'épouſa, comme s'il eût été libre. AN. 1112.

Cependant Bernard patriarche d'Antioche renouvella ſes plaintes auprès du pape, de la conceſſion qu'il avoit faite à l'égliſe de Jeruſalem; & le pape déclara qu'il n'avoit prétendu attribuer au patriarche de Jeruſalem, que les égliſes dont les limites avoient été confonduës par la longue domination des barbares; mais qu'à l'égard de celles dont les bornes étoient demeurées certaines, il falloit s'en tenir à l'ancienne poſſeſſion. Le pape écrivit de même au roi Baudoüin, lui ordonnant d'empêcher que ſous prétexte de la conceſſion faite en ſa faveur, le patriarche de Jeruſalem n'uſurpât la juriſdiction ſur les égliſes, qui ſous les Turcs & les Sarraſins avoient inconteſtablement relevé du patriarche d'Antioche. *Paſc. ep. 28.*

XVIII. Gaudri évêque de Laon maſſacré.

Gaudri évêque de Laon s'étoit rendu odieux, principalement par l'aſſaſſinat de Gerard de Creci, un des premiers ſeigneurs de la ville, que Roricon frere de l'évêque tua dans l'égliſe cathédrale comme il faiſoit ſa priere. Il eſt vrai que l'évêque étoit cependant à Rome: mais on fut perſuadé qu'il y étoit allé exprès, pour détourner de lui le ſoupçon de ce meurtre, après l'avoir commandé. Une cauſe encore plus grande de haine, fut qu'après avoir juré la commune de la ville, il s'efforça de l'abolir. On appelloit Communes les nouvelles ſocietez que formoient entr'eux les habitans des villes par la conceſſion de *Guib. Novig. III. de vita c. 5.*

*v. Cang. gloſſ. Communia.*

AN. 1112. leurs seigneurs, pour se défendre contre les violences des nobles, & se rendre justice entr'eux. Ceux qui juroient ces societez se nommoient proprement bourgeois, & ils élisoient de leurs corps des officiers pour les gouverner sous les noms de Maires, Jurez, Eschevins, ou autres semblables; & c'est l'origine des corps de villes. Or comme les habitans des villes & des villages étoient encore serfs pour la plûpart, ils rachetoient leur liberté par de grosses sommes qu'ils donnoient au roi ou au principal seigneur, pour obtenir ce droit de commune, & réduire à une seule taxe toutes les redevances qu'ils païoient auparavant. Mais c'étoit souvent au préjudice des seigneurs particuliers, sur-tout des ecclesiastiques, à qui les bourgeois devenus plus forts, refusoient de païer les anciennes redevances qu'ils prétendoient mal fondées; & c'est ce qui rendit ces communes odieuses.

n. 7. Celle de Laon est une des premieres dont il soit fait mention : elle fut accordée par le roi seigneur particulier de la ville, & l'évêque jura de la maintenir, l'un & l'autre moïennant des sommes considerables que donnerent les bourgeois. Toutefois l'évêque entreprit peu de tems après de la faire casser : de quoi les bourgeois avertis offrirent au roi & à son conseil quatre cens livres d'argent, pour maintenir leur commune : mais l'évêque en promit sept cens pour l'abolir & l'emporta; car ce prince entre plusieurs bonnes qualitez avoit ce foible de se trop confier à des personnes interessées. Cette convention fut faite le jeudi saint dix-huitiéme d'Avril l'an 1112. Le roi partit de Laon le vendredi matin, & l'évêque commença ce jour-là à faire lever sur les bourgeois une

taxe, d'autant que chacun avoit donné pour obtenir la commune : ce qui continua le lendemain. AN. 1112.

Ce procedé les mit en telle fureur, qu'ils réſolurent la mort de l'évêque, & il y en eut quarante qui la jurerent. Le fameux docteur Anſelme doïen de l'égliſe de Laon, en avertit le prélat le ſamedi au ſoir comme il étoit prêt à ſe coucher : il témoigna d'abord mépriſer cette populace, & toutefois il profita de l'avis, & n'alla point à matines la nuit de Pâques. Le lendemain à la proceſſion il fit prendre à ſes domeſtiques & aux gentilshommes des épées ſous leurs habits, & fit venir des païſans des terres de l'évêché pour garder les tours de l'égliſe & ſon palais, mais le mardi s'étant raſſuré il les renvoïa. Le jeudi vingt-cinquiéme d'Avril jour de ſaint Marc après midi, comme l'évêque étoit occupé avec l'archidiacre Gautier des moïens d'exiger de l'argent, il s'éleva par la ville un grand tumulte de gens qui crioient : La commune. Alors les bourgeois armez d'épées, d'arcs, de cognées, de haches, de maſſuës & de lances, traverſerent l'égliſe cathédrale, & entrerent à l'évêché en grande troupe. A ce bruit les ſeigneurs accoururent de toutes parts ; car ils avoient promis à l'évêque avec ſerment de le ſecourir, & il y en eut quelques-uns de tuez par les bourgeois. c. 4.

L'évêque ſe défendit quelque tems à coups de pierres & de fléches ; car il avoit porté les armes, & étoit plus guerrier qu'eccleſiaſtique. Enfin ne pouvant plus ſoutenir les aſſauts du peuple, il prit l'habit d'un de ſes valets, ſe refugia dans le cellier de l'égliſe, & ſe cacha dans un tonneau qu'on referma. Les bourgeois le cherchant par tout, un des ſiens le dé-

couvrit : on le tira du tonneau par les cheveux, &
AN. 1112. on le traîna dans le cloître des chanoines. Il demandoit miſericorde aux bourgeois, leur promettant une infinité d'argent, & les aſſurant avec ſerment qu'il ne ſeroit plus leur évêque, & qu'il ſortiroit du païs : mais un d'eux leva une cognée dont il lui fendit la tête ; & comme il tomboit, un autre lui tailla le viſage par le milieu au deſſous des yeux. On lui coupa les jambes, & on lui fit pluſieurs autres plaïes : un des meurtriers lui coupa le doigt pour avoir ſa bague : enfin on le jetta tout nud dans un coin de la ruë, où les paſſans lui inſultoient encore par des moqueries,
c. 10. & lui jettoient des pierres & de la terre. Il demeura ainſi juſques au lendemain matin, que le doïen Anſelme le fit enterrer ſans céremonie à la hâte dans l'égliſe de ſaint Vincent.

c. 9. Cependant on mit le feu à la maiſon de l'évêque ;
*Append. ad Sigeb. an. 1112.* d'où il prit à l'égliſe cathedrale, à celle de S. Jean, alors abbaïe de filles, & à d'autres qui furent brûlées environ au nombre de douze. Les bourgeois les plus coupables craignant la vengeance du roi, ſe re-
c. 11. tirerent ſous la protection de Thomas de Marle, le plus cruel tyran du païs : la ville abandonnée fut expoſée au pillage ; mais les deux freres Anſelme &
*Herm. de mirac. c. 1.* Raoul, autant recommandables par leur vertu que par leur doctrine, y demeurerent pour la conſolation de ceux qui reſtoient, les exhortant par les ſentences de l'écriture ſainte à ne pas ſuccomber aux afflictions.
c. 10. Quelque tems après Raoul archevêque de Reims, vint à Laon reconcilier l'égliſe cathedrale profanée, c'eſt-à-dire, ce qui en reſtoit : il alla auſſi à ſaint Vincent, où il dit une meſſe ſolemnelle pour l'évêque Gaudri,

Gaudri, pour lequel on n'en avoit point dit encore. En cette meſſe il prêcha fortement contre les communes qui ſervoient de prétexte aux ſerfs pour ſe ſouſtraire à la puiſſance de leurs ſeigneurs, alleguant l'autorité de ſaint Pierre, qui leur ordonne d'être ſoumis à leurs maîtres, quoique facheux; & les canons qui défendent de détourner les eſclaves de l'obéiſſance de leurs maîtres ſous prétexte de religion. Il en parla ſouvent auſſi à la cour du roi & en diverſes aſſemblées. AN. 1112. *1. Pet. 2. 18. Gangr. c. 3.*

Après la mort de Gaudri on demanda permiſſion au roi d'élire un évêque de Laon; mais il nomma ſans élection Hugues doïen d'Orleans, pour donner le doïenné à Etienne ſon chancelier, qui ne pouvoit être évêque. Hugues ne tint le ſiege de Laon que ſept mois, après leſquels par le conſeil d'Anſelme, de Raoul, & des plus gens de bien, on élut Barthelemi chanoine & tréſorier de N. D. de Rheims, recommandable par ſa nobleſſe & par ſa vertu. Il fut élu légitimement, mais malgré lui, & tint ce ſiege pendant trente-huit ans. Guibert de Nogent marque qu'au ſacre de ces évêques on conſultoit l'écriture ſainte pour trouver le pronoſtique de leur pontificat, qui eſt la ſuperſtition que les anciens appelloient le ſort des ſaints. *Guib. c. 141. Herman. mirac. l. c. 2. Sup. liv. XXXI. n. 1. conc. Agath. c. 42. Guib. l. 2. Herm. c. 3.*

Pour rebâtir l'égliſe cathedrale de N. Dame de Laon, on réſolut de faire une quête par les provinces de France, en portant la chaſſe des reliques que l'on avoit ſauvée de l'incendie; car c'étoit l'uſage de quêter ainſi en pareilles occaſions. On choiſit pour accompagner les reliques, ſept chanoines & ſix laïques, qui partirent à l'octave de l'Aſcenſion, & *Guib. l. de Pign. SS. c. 2. §. 6.*

revinrent vers la ſaint Mathieu rapportant de grandes
AN. 1112. aumônes. Auſſi racontoit-on pluſieurs miracles faits en ce voïage ; en Berri, en Touraine, en Anjou, au
*Herm. lib* II. Mans & à Chartres. L'année ſuivante 1113. ils paſſerent en Angleterre avec les reliques, & les miracles continuerent, comme on voit dans l'hiſtoire que le moine Herman en écrivit peu de tems après par ordre
II. *c.* I. de l'évêque Barthelemi. On amaſſa ainſi des aumônes ſi abondantes, que l'égliſe de N. Dame de Laon fut rebâtie en deux ans & demi, & dédiée le ſixiéme de Septembre 1114.

XVIII. Fondation de Savigni en Normandie.

En Normandie le monaſtere de Savigny depuis chef de congrégation, fut fondé vers le même tems par ſaint Vital, dont il eſt à propos de reprendre l'hiſtoire dès l'origine. Il naquit vers le milieu du
*Mem. M. S.* ſiecle précedent, au village de Tierceville à trois lieuës de Bayeux. Son pere ſe nommoit Reinfroi, ſa mere Roharde : ils avoient du bien qu'ils faiſoient cultiver, & en emploïoient la meilleure partie en charitez, particulierement à exercer l'hoſpitalité. Dès que Vital fut en état d'étudier, ils lui donnerent un maître qui l'inſtruiſit dans la pieté & les lettres ; & dès-lors il étoit ſi grave, que ſes compagnons l'appelloient le petit abbé. Après les humanitez il quitta ſes parens pour chercher d'autres maîtres & fit un grand progrès dans les ſciences ; puis étant revenu chez lui il fut ordonné prêtre, & devint chapelain de Robert comte de Mortain, frere uterin du roi Guillaume le conquerant. Le comte donna à Vital une prébende de la collegiale qu'il venoit de fonder dans ſa ville en 1082.

Environ dix ans après Vital quitta ſon benefice,

vendit ſon bien, le donna aux pauvres, & ſe retira dans les rochers de Mortain, où il reçut avec lui d'autres hermites, mais il y demeura peu ; & en 1093. il alla trouver Robert d'Arbriſſelles dans la forêt de Craon en Anjou. Ils y aſſemblerent grand nombre d'hermites ; mais s'y trouvant trop reſſerrez, ils paſſerent dans la forêt de Fougeres à l'entrée de la Bretagne. Raoul qui en étoit ſeigneur les y ſouffrit quelques années ; mais comme il aimoit paſſionnément la chaſſe, il craignit que ces hermites ne dégradaſſent ſa forêt, & aima mieux leur abandonner celle de Savigni vers Avranches ; & ce fut là qu'ils ſe fixerent. Raoul de la Fuſtaye ſe joignit à eux, & enſuite Bernard d'Abbeville, auparavant abbé de ſaint Cyprien de Poitiers. Ces quatre ſaints perſonnages, Vital, Raoul, Robert & Bernard, s'appliquerent avec un grand zele à la converſion des ames, tantôt tous enſemble, tantôt ſéparément. Ils parcoururent pluſieurs provinces, marchant pieds nuds, & vivant très-auſterement, particulierement Vital, qui ne mangeoit point de chair, buvoit rarement du vin, ſe nourriſſoit de pain d'avoine, de légumes, de miel, de fromage : couchoit ſur la paille & dormoit peu. Ils fonderent tous quatre des monaſteres ; Robert, celui de Fontevraud ; Bernard, celui de Tiron ; Vital, Savigni, & Raoul ſaint Sulpice près de Rennes : les trois premiers monaſteres furent chefs de congrégations. Fontevraud fut fondé en 1106. comme j'ai dit, Savigni en 1112. Tiron en 1114.

AN. 1112.

*Sup. liv. LXV. n. 34.*

*Vita Bern. Tiron. c. 7. n. 62.*

*Sup. liv. LXV. n. 9.*

*Sup. liv. LXV. 46.*

Vital s'étoit retiré dans la forêt de Savigni dès l'an 1105. ſes hermites vivoient chacun ſelon le don qu'il avoit reçu de Dieu ; mais s'étant multipliez juſques

AN. 1112. au nombre de cent quarante & plus ; ils deſirerent vivre en commun, & engagerent Vital à demander à Raoul de Fougeres quelques reſtes d'un vieux château près du Bourg de Savigny. Ce Seigneur lui donna non-ſeulement les ruines qu'il demandoit, mais toute la forêt pour y bâtir un monaſtere ſous l'invocation de la ſainte Trinité ; & l'acte de donation fut paſſé au mois de Janvier 1112. Turgis évêque d'Avranches y ſouſcrivit avec les ſeigneurs du païs ; Henri roi d'Angleterre étant à Avranches confirma la donation par ſes lettres du ſecond jour de Mars ; & Paſcal II. par ſa bulle du vingt-troiſiéme, où il accorde à cette égliſe le privilege de n'être point compriſe dans l'interdit general jetté ſur tout le dioceſe. Vital donna à ſa nouvelle communauté la regle de ſaint Benoît avec quelques conſtitutions particulieres, & ils prirent l'habit gris. Le nombre des moines & la quantité des biens augmenta bien-tôt ; & Savigny devint un des plus celebres monaſteres de France.

*Chr. Savign. to. 2. Miſcell. Baluz. p. 310.*

XIX. Fondation de Tiron.

Quant à l'abbaïe de Tiron, il faut reprendre l'hiſtoire de Bernard ſon fondateur. Après qu'il eut quitté ſon abbaïe de ſaint Cyprien de Poitiers, pour ne ſe pas ſoumettre à Clugny, les moines de S. Cyprien travaillerent pendant environ quatre ans à défendre leur liberté, & ne pouvant y réuſſir, ils eurent recours à l'évêque de Poitiers ; & avec ſes lettres ils allerent trouver leur abbé dans le deſert où il s'étoit retiré avec Vital & Robert d'Arbriſſelles. Bernard revint avec eux, & entreprit même le voïage de Rome monté ſur un âne avec ſon méchant habit d'hermite, & fut très-bien reçu du pape Paſcal, inſtruit

*Sup. liv. LXV. n. 9. Vita Bern. c. 7. ap. Boll. to. 10. p. 225.*

de ſon merite par les cardinaux Jean & Benoît, qui avoient été légats en Aquitaine. Le pape le rétablit dans ſes fonctions d'abbé, & il gouverna ſon monaſtere en paix pendant quelques années, après leſquelles quelques moines indociles de ſaint Cyprien exciterent ceux de Clugny à renouveller leurs pourſuites, & Bernard fut obligé d'aller une ſeconde fois à Rome. AN. 1112. *Sup. liv. LXV. n. 3.*

Il n'y fut pas ſi bien reçu que la premiere ; & ſe croïant injuſtement condamné, il cita le pape & ſon conſeil au jour du grand jugement. Le pape offenſé de cette liberté, lui ordonna de ſe retirer ; mais par l'avis de ſon conſeil il le rappella. Il fut écouté dans un concile, où il repréſenta que le monaſtere de ſaint Cyprien de Poitiers étoit plus ancien que celui de Clugny, & que la dignité d'archiabbé que l'abbé de Clugny vouloit s'attribuer étoit inconnuë dans l'égliſe. Enfin il plaida ſi bien ſa cauſe, que ſon monaſtere fut déclaré libre ; & le pape voulant retenir à Rome un homme d'un ſi grand merite, le pria d'accepter la dignité de cardinal. Mais Bernard loin d'y conſentir, ſupplia le pape de le décharger même de ſon abbaïe, & fit ſi bien qu'il l'obtint. Le pape lui donna donc commiſſion de prêcher, baptiſer, recevoir les confeſſions, & impoſer des penitences en parcourant divers païs : l'exhortant à recevoir la nourriture corporelle de ceux à qui il adminiſtreroit la ſpirituelle ; & il commença par l'admettre lui-même à ſa table tant qu'il demeura à Rome.

Bernard étant de retour à Poitiers, quitta pour toujours le monaſtere de S. Cyprien, où il fit élire un autre abbé, & ſe retira avec quelques diſciples à

l'iſle de Chauſſey où il avoit déja demeuré. Mais peu
AN. 1112. de tems après il y vint des pirates qui pillerent ſa chapelle, & en prophanerent à ſes yeux les vaſes ſacrez, ce qui lui fit tant d'horreur, qu'il renonça pour toujours à cette habitation. Il revint donc en terre ferme ſur la côte de Normandie avec ſon ami Vital ; & ſa réputation lui attira pluſieurs diſciples. Mais comme ils ne pouvoient ſubſiſter que du travail de leurs mains, ils ne ſçavoient où trouver du tems pour cette multitude de pſeaumes que l'on recitoit alors dans la plûpart des monaſteres. J'entens ces pſeaumes de ſurérogation, outre l'office canonial dont il eſt parlé dans
*Sup. liv. LXIII. n. 60.* les coutumes de Clugni. Bernard après avoir conſulté Dieu, crut que ſa volonté étoit que l'on retranchât ces pſeaumes en faveur du travail.

*n. 2.* Vital aïant fondé le monaſtere de Savigni, Bernard & ſes diſciples allerent d'un autre côté chercher un lieu pour s'établir, & s'adreſſerent à Rotrou comte de Perche, qui leur donna d'abord un lieu commode & agréable près ſon château de Nogent : mais enſuite par le conſeil de ſa mere il révoqua cette donation, pour ne pas faire de peine aux moines de Clugni qu'il avoit établis dans la même ville. Il donna donc à Bernard & à ſes diſciples un lieu plus écarté dans les bois nommé Tiron, du ruiſſeau qui y paſſe ; ils y bâtirent un monaſtere de bois ; & Bernard aïant reçu la benediction d'Yves de Chartres évêque dioceſain, y celebra la premiere meſſe le jour de Pâques 1109. Les habitans du païs gens groſſiers, voïant ces nouveaux venus vêtus d'habits pauvres & heriſſez de poil très-differens des autres moines, allerent s'imaginer que c'étoient des Sarraſins eſpions

venus par ſous terre ; & ce bruit s'étant répandu on envoïa les reconnoître. Mais quand on vit des hommes AN. 1112. paiſibles & ſans armes, qui bâtiſſoient de petites cellules & chantoient des pſeaumes, on publia que c'étoit de nouveaux prophetes : ce qui attira le peuple en foule pour les voir ; & Bernard profitant de l'occaſion, leur prêcha les veritez éternelles, & en convertit pluſieurs qui embraſſerent la vie monaſtique ſous ſa conduite. Il lui vint des moines de differentes maiſons & des nobles ; d'autres lui offroient leurs enfans & leurs parens, & pluſieurs de ſes diſciples gouvernerent enſuite divers monaſteres.

Cependant les moines de Clugni du prieuré de *c. 30.* ſaint Denis de Nogent, prétendirent avoir droit de dîmes & de mortuaires dans le lieu où étoit bâti le nouveau monaſtere. Bernard ne voulut point le leur diſputer, & aima mieux quitter les bâtimens que ſes diſciples avoient élevez avec bien de la peine. Il s'adreſſa à Yves de Chartres, & lui demanda une portion de terre appartenante à ſon égliſe, & contiguë à celle que le comte Rotrou leur avoit donnée. L'évêque & le chapitre la leur accorderent volontiers : la charte de cette donation eſt dattée du troiſiéme de Février 1113. & porte réſerve expreſſe à la juriſdiction épiſcopale. Cette terre étoit ſur le ruiſſeau de Tiron ; *Gall. Chr. to. 4. p. 864.* & le nouveau monaſtere que l'on y bâtit, s'accrut conſiderablement en peu de tems, principalement par les liberalitez du comte Rotrou ; & devint chef d'une grande congrégation, dont dépendoient douze abbaïes, quarante-huit prieurez & vingt-deux paroiſſes.

XX. Obſervance de Cîteaux.

Le monaſtere de Cîteaux avoit fait peu de pro-

grès depuis quatorze ans qu'il étoit fondé ; & pour
AN. 1112. en affermir l'état, l'abbé Alberic, par le conſeil de la
*Sup. liv.* LXIV. *n.* 94. communauté, envoïa à Rome deux de ſes moines,
*Exord. Ciſt. c.* 10. 11 12. *&c.* avec des lettres de recommandation de Jean & Benoît cardinaux alors légats en France, de Hugues archevêque de Lion & de Gaultier évêque de Châlon dioceſain de Cîteaux. Cette députation tendoit à demander au pape ſa protection pour le nouveau monaſtere, contre toutes ſortes de perſonnes eccleſiaſtiques & ſéculieres, principalement contre les moines de Moleſme, afin que ceux de Cîteaux puſſent pratiquer en repos leur ſaint inſtitut. C'eſt ce que le pape Paſcal leur accorda par ſa bulle donnée à Troïes en Poüille le dix-neuviéme de Mars indiction huitiéme l'an 1100. Cîteaux n'y eſt point autrement nommé, que le nouveau monaſtere du dioceſe de Châlon ; & le pape en lui donnant ſa protection, réſerve la réverence canonique, c'eſt-à-dire la juriſdiction épiſcopale de l'évêque dioceſain, & confirme tout ce qu'avoit fait l'archevêque de Lion, pour mettre la paix entre Cîteaux & Moleſme.

*c.* 15. Alors Alberic & ſes confreres réſolurent de pratiquer exactement la regle de S. Benoît, & de rejetter tout ce qui y étoit contraire : ſçavoir les frocs, les pellices, les ſergettes, les chaperons & les femoraux ; les couvertures & les draps d'étamine pour les lits : la diverſité des mets dans le réfectoire & la graiſſe. Ils ne trouvoient ni dans la regle, ni dans la vie de ſaint Benoît qu'il eût poſſedé des égliſes, des autels, ni des oblations ou des dîmes : ni des fours ou des moulins banneaux, des Villages & des ſerfs ; qu'il eut enterré des morts dans ſon monaſtere, ou qu'il y eût laiſſé

laiſſé entrer des femmes. C'eſt pourquoi les moines de Ciſteaux retrancherent toutes ces pratiques : diſant que dans l'ancienne diſtribution des dîmes en quatre parties, ils ne trouvoient point que l'on eût compris les moines qui poſſedent des terres & des beſtiaux dont ils peuvent vivre en travaillant. Seulement ils réſolurent d'ajouter à la regle, en prenant, avec la permiſſion de leur évêque, des freres convers laïques, qu'ils traiteroient comme eux-mêmes, & des ſerviteurs à gages, parce qu'ils ne voïoient pas comment ils pourroient ſans ce ſecours obſerver entierement ce que la regle preſcrit pour le jour & pour la nuit. Ils réſolurent encore de recevoir des terres éloignées de l'habitation des hommes, de recevoir des vignes, des prez, des bois & des eaux, pour faire des moulins à leur uſage ſeulement & pour la pêche : des chevaux & d'autres beſtiaux pour les neceſſitez de la vie. Et quand ils auroient établi quelque part des métairies pour le labourage, ils réſolurent qu'elles ſeroient gouvernées par des freres convers & non par des moines, parce que les moines, ſelon la regle, ne doivent habiter que dans leur cloître. Ils vouloient imiter ſaint Benoît, qui n'avoit bâti ſes monaſteres ni dans les villes, ni dans les villages, mais dans des lieux écartez, & n'avoir comme lui en chaque monaſtere que douze moines avec l'abbé. AN. 1112.

Alberic & ſes confreres étoient affligez de ce qu'il ne leur venoit preſque perſonne pour embraſſer leur inſtitut. Car ceux qui voïoient leur maniere de vie, ou qui en entendoient parler, en trouvoient l'auſterité ſi extraordinaire, qu'ils ne cherchoient point à ſe joindre à eux, & doutoient même de leur perſe-

verance. Alberic laiſſa les choſes en cet état quand
AN. 1112. il mourut le vingt-ſixiéme de Janvier 1109. après
c. 17. avoir gouverné le monaſtere neuf ans & demi. L'année ſuivante 1110. le vingt-neuviéme d'Avril mou-
Martyr. R. 29. Apr. rut Robert abbé de Moleſme & fondateur de Cîteaux, & l'égliſe l'honore comme ſaint le même jour. Le ſucceſſeur d'Alberic & le troiſiéme abbé de Cîteaux fut Etienne Harding noble Anglois, auparavant prieur, & un de ceux qui étoient ſortis de Moleſme.

De ſon tems on défendit à Ciſteaux qu'aucun ſeigneur du païs vînt y tenir ſa cour, comme ils faiſoient auparavant aux fêtes ſolemnelles; enſuite on bannit de cette égliſe tout ce qui n'étoit pas conforme à l'humilité & à la pauvreté. Ils réſolurent donc de n'avoir point de croix d'or ou d'argent, mais ſeulement de bois peint, ni de chandeliers, ſinon un de fer, ni d'encenſoirs que de fer ou de cuivre, ni de chaſubles que de futaine ou de toile, ſans ſoïe, or ni argent; les aubes & les amicts de ſimple toile ſans broderie. Ils garderent ſeulement les étoles & les manipules de ſoïe; mais ils quitterent les chapes, les dalmatiques & les tuniques. Les calices avec le chalumeau pour la communion, étoient ſeulement d'argent doré, les burettes ſans or ni argent.

XXII. Commencemens de S. Bernard.

Après qu'ils eurent été pluſieurs années à gémir devant Dieu de leur petit nombre, & lui demander avec larmes qu'il leur donnât des ſucceſſeurs: il exauça enfin leurs prieres, & leur envoïa tout à la fois trente novices, dont le chef étoit un jeune gentil-
Guill. l. vit. Bern. homme nommé Bernard. Il naquit l'an 1091. près de Dijon au bourg de Fontaines, dont Teſcelin ſon pe-

re étoit ſeigneur : ſa mere Alethe étoit fille de Bernard ſeigneur de Monbar. L'un & l'autre étoient vertueux : Teſcelin brave, fidele à ſes ſeigneurs, juſte & de bon conſeil : Alethe ſoumiſe à ſon mari, appliquée au gouvernement de ſa maiſon & aux œuvres de charité. Ils eurent ſept enfans, ſix fils & une fille. La mere les offrit tous à Dieu de ſes propres mains auſſi-tôt après leur naiſſance, les nourrit de ſon lait, & tant qu'ils étoient ſous ſa main, elle ne ſouffroit point qu'ils s'accoutumaſſent aux viandes trop délicates. Elle ſembloit les préparer de loin à la vie monaſtique, qu'ils embraſſerent en effet tous ſept dans la ſuite. AN. 1112.

Bernard vint au monde le troiſiéme, & ſa mere étant groſſe de lui, ſongea qu'elle portoit un petit chien blanc qui aboïoit dans ſon ſein. Effraïée de ce ſonge elle conſulta un homme pieux qui lui dit : Ne craignez point, ce ſera un fidele gardien de la maiſon du Seigneur, un prédicateur vehement contre les ennemis de la foi, & la douceur de ſa langue guérira les ames malades. La vertueuſe dame conſolée par cette prédiction, ne ſe contenta pas d'offrir à Dieu cet enfant comme les autres ; elle le deſtina entierement à ſon ſervice : & dans cette vûë le fit étudier le plûtôt qu'il fut poſſible. Ce fut à Chatillon ſur Seine qu'il fit ſes premieres études ſous des eccleſiaſtiques ſeculiers, à la place deſquels il procura depuis l'établiſſement d'une communauté de chanoines réguliers. Comme il avoit l'eſprit excellent, il avança bien-tôt au-delà de ſon âge, & paſſa de loin ſes compagnons : il aimoit dès lors la retraite, méditoit beaucoup, parloit peu, étoit ſimple, doux &

singulierement modeſte. Il demandoit à Dieu de con-
AN. 1112. ſerver ſa jeuneſſe dans la pureté, & étudioit les lettres humaines pour lui ſervir à l'intelligence des ſaintes écritures.

6. Il étoit encore enfant quand un violent mal de tête l'obligea à garder le lit : on lui fit venir une femme qui prétendit le guérir par des charmes ; mais ſi-tôt qu'il s'en apperçut, il la repouſſa avec de grands cris, qui marquoient ſon indigation, & auſſi-tôt il ſe leva parfaitement guéri. Il n'avoit gueres que quatorze ans quand il perdit ſa mere, qui mourut ſaintement
7. comme elle avoit vécu. Bernard commença dès lors à être maître de ſa conduite ; & comme il avoit toutes les graces exterieures du corps avec un eſprit excellent & un grand talent pour la parole, on le regardoit comme un jeune homme de grande eſperance. Tout lui rioit à ſon entrée dans le monde ; & quelque chemin qu'il ſuivît, il n'y avoit aucun avantage qu'il ne ſemblât ſe pouvoir promettre. Il étoit aſſiegé d'amis dangereux qui cherchoient à le corrompre comme eux : mais il eut toujours un attrait particulier pour la pureté. Aïant un jour arrêté ſes yeux quelque tems ſur une femme avec trop de curioſité, il en eut une telle confuſion, qu'il ſe jetta dans un étang glacé qui ſe trouva proche, & y demeura juſques au cou aſſez long-tems pour être pénetré de froid. Il réſiſta en deux occaſions differentes aux plus violentes & plus preſſantes tentations, où la chaſteté d'un jeune homme puiſſe être expoſée.

Ces périls dont il trouvoit le monde rempli, le firent penſer ſérieuſement à chercher une retraite, & il n'en trouva point de plus sûre que le nouveau mo-

naſtere de Ciſteaux. Ses freres & ſes amis s'en étant apperçûs, firent tous leurs efforts pour l'attacher au monde par l'étude des ſciences profanes, & il penſa donner dans ce piege. Mais le ſouvenir de ſa mere le ramena, & il s'imaginoit la voir, qui lui reprochoit qu'elle ne l'avoit pas élevé avec tant de ſoin pour un amuſement ſi frivole. Enfin il s'affermit dans ſa réſolution en priant avec larmes dans une égliſe ; & dès lors il travailla même à gagner les autres. Il commença par ſes freres, laiſſant ſeulement le dernier encore trop jeune & neceſſaire à la conſolation du pere qui étoit avancé en âge : enſuite il s'adreſſa à ſes autres parens & à ſes amis, où il vit quelque eſperance de converſion. AN. 1112.

XXIII. S. Bernard raſſemble pluſieurs compagnons.

Le premier qu'il perſuada fut ſon oncle Gaudri ſeigneur de Toüillon en Auſtunois, puiſſant dans le monde, & renommé par ſa valeur : enſuite Barthelemi le penultiéme des freres de Bernard qui n'étoit pas encore chevalier. Ces deux ſe rendirent d'abord ſans réſiſtance. André plus jeune que Bernard, & nouvellement armé chevalier, étoit plus difficile à perſuader, quand il s'écria tout d'un coup : Je voi ma mere, & donna les mains. Gui l'aîné des ſix freres étoit déja marié, homme puiſſant & plus engagé dans le monde que les autres. Il héſita un peu d'abord ; mais enſuite y aïant fait reflexion, il promit d'embraſſer la vie monaſtique, ſi ſa femme y conſentoit : ce qui ne ſembloit pas être à eſperer d'une jeune dame qui avoit de petites filles qu'elle nourriſſoit. Bernard promit qu'elle conſentiroit, ou qu'elle mourroit bien-tôt ; & comme elle continuoit de réſiſter, ſon mari réſolut, ſans la quitter, de mener une vie pauvre à la

campagne, & vivre du travail de ſes mains. Elle
AN. 1112. tomba griévement malade ; & aïant fait venir Bernard, elle le pria de lui pardonner, & fut la premiere à demander la ſéparation, puis elle ſe fit religieuſe à Lairé près de Dijon.

Le ſecond des freres étoit Gerard homme de merite, aimé de tout le monde pour ſa valeur, ſa conduite & ſa bonté. Il réſiſtoit fortement, traitant de legereté la facilité de ſes freres à prendre un tel engagement. Mais Bernard tranſporté du zele qui l'animoit : Je ſçai, lui dit-il, qu'il n'y aura que l'affliction qui vous rendra ſage ; & portant le doigt à ſon côté, il ajouta : Le jour viendra, & bien-tôt, qu'une lance perçant ce côté, fera paſſer à votre cœur le conſeil ſalutaire que vous mépriſez : vous craindrez, mais vous n'en mourrez pas. Peu de jours après Gerard enveloppé par ſes ennemis, fut pris & bleſſé d'une lance au même endroit. Se croïant prêt à mourir il crioit : Je ſuis moine, je ſuis moine de Ciſteaux. Il fut mis dans une étroite priſon où il guérit contre ſon eſperance, & en fut délivré comme par miracle.

Entre ceux que Bernard gagna à Dieu, étoit Hugues de Maſcon, depuis évêque d'Auxerre, jeune ſeigneur conſiderable par ſa nobleſſe, ſes grands biens & la pureté de ſes mœurs. Aïant appris la converſion de Bernard ſon cher ami, il le pleuroit comme perdu pour le monde ; & à la premiere occaſion qu'il eut de lui parler, d'abord ils pleurerent par des motifs bien differens ; mais lorſqu'ils commencerent à s'expliquer, l'eſprit de verité s'inſinua avec les paroles de Bernard, & la converſation changea de face.

Ils ſe donnerent parole d'embraſſer enſemble ce nouveau genre de vie, & d'être plus unis qu'ils n'avoient été dans le monde. Peu de jours après Bernard apprit que de mauvais amis avoient détourné Hugues de ſa bonne réſolution ; mais il alla le chercher, & le ramena au bon chemin, en ſorte qu'il ne s'en écarta plus. AN. 1112.

Bernard parloit en public & en particulier pour gagner les ames ; & ſes diſcours avoient une telle énergie, qu'on ne pouvoit lui réſiſter : en ſorte que les meres cachoient leurs enfans, les femmes retenoient leurs maris, les amis détournoient leurs amis. Ceux qu'il avoit raſſemblez n'étoient qu'un cœur & qu'une ame : ils demeuroient enſemble dans une maiſon qu'ils avoient à Chatillon ; & à peine quelqu'un oſoit-il y entrer, s'il n'étoit de leur compagnie. Si quelqu'autre venoit, il glorifioit Dieu de ce qu'il voïoit & ſe joignoit à eux, ou ſe retiroit en déplorant ſa miſere & les eſtimant heureux. Ils demeurerent environ ſix mois en habit ſéculier depuis leur premiere réſolution, attendant qu'ils fuſſent en plus grand nombre, & que quelques-uns d'entr'eux euſſent terminé leurs affaires. Le jour étant venu d'accomplir leur vœu, les cinq freres ſortirent enſemble de la maiſon de leur pere dont ils étoient venus recevoir la benediction, & l'aîné voïant dans la ruë leur jeune frere avec d'autres enfans, lui dit : Mon frere Nivard, c'eſt vous ſeul que regarde toute notre terre. Nivard répondit : Oui le ciel pour vous & la terre pour moi ; le partage n'eſt pas égal. Il demeura pour lors avec le pere ; mais il ſuivit ſes freres peu de tems après, ſans que ſon pere ni ſes amis puſſent le retenir.

AN. 1112. XXIV. Saint Bernard à Cîteaux. c. 4.

Ce fut l'an 1113. quinze ans après la fondation de Ciſteaux, que Bernard âgé de vingt-deux ans y entra avec plus de trente compagnons, pour vivre ſous la conduite de l'abbé Etienne. Et comme quelques-uns d'entr'eux avoient été mariez, il fit bâtir par ſes ſoins un monaſtere pour leurs femmes, nommé Julli dans le dioceſe de Langres, qui deux ans après fut mis ſous la conduite de l'abbé de Moleſme. La maiſon de Ciſteaux étoit alors encore très-peu connuë; auſſi Bernard y entra à deſſein de ſe cacher & de ſe faire oublier: & pour s'affermir dans ſes bonnes réſolutions, il ſe diſoit ſouvent à lui-même: Bernard, qu'es-tu venu faire ici? Quand il eut commencé à goûter la douceur de l'amour divin, il craignoit tellement d'être détourné de ce ſentiment interieur par les ſens, qu'il leur permettoit à peine ce qui étoit neceſſaire pour converſer avec les hommes. Il s'en fit une habitude qui tourna comme en nature: en ſorte qu'étant tout abſorbé en Dieu, il voïoit ſans voir, entendoit ſans entendre, & goûtoit ſans ſavourer. Il avoit paſſé un an dans la chambre des novices, & en ſortit ſans ſçavoir ſi le toit en étoit lambriſſé ou non. Il fut long-tems ſans s'appercevoir qu'il y avoit trois fenêtres au chevet de l'égliſe où il entroit pluſieurs fois le jour: il croïoit qu'il n'y en eût qu'une. Il avoit tellement fait mourir en lui toute curioſité, qu'il ne remarquoit point ces ſortes de choſes, ou les oublioit auſſi-tôt.

Son beau naturel aidé de la grace, lui faiſoit trouver un goût merveilleux dans la contemplation des choſes ſpirituelles: & comme ſes paſſions n'étoient ni violentes, ni fortifiées par de mauvaiſes habitudes, la

la chair n'étoit point rebelle à l'eſprit, au contraire il prenoit tellement le deſſus, qu'elle ſuccomboit ſous le poids des auſteritez. Ce jeune homme veilloit dès-lors au de-là des forces de la nature, comptant pour perdu le tems du ſommeil, croïant dormir aſſez pourvû qu'il ne veillât pas toute la nuit. Il ne mangeoit que par la crainte de tomber en défaillance : la ſeule penſée de la nourriture le raſſaſioit, & il s'en approchoit comme d'un tourment. Auſſi dès ſon noviciat la délicateſſe de ſa complexion ne pouvant porter l'auſterité de ſa penitence, lui cauſa un vomiſſement qui dura toute ſa vie. Mais il eut toujours autant de vigueur d'eſprit & de ferveur, que de foibleſſe de corps ; & ne vouloit aucune indulgence ni aucune diſpenſe du travail ni des autres obſervances, diſant qu'il étoit novice & imparfait, & qu'il avoit beſoin de toute la rigueur de la diſcipline. AN. 1113.

C'eſt pourquoi dans le travail commun, quand les autres faiſoient quelque ouvrage qu'il ne pouvoit faire faute de l'avoir appris, ou d'y être accoutumé, il s'en récompenſoit en remuant la terre, coupant du bois, le portant ſur ſes épaules, ou faiſant quelque choſe de ſemblable ; ou ſi les forces lui manquoient, il s'en humilioit en prenant les occupations les plus viles. Les freres étant occupez à la moiſſon, comme il ne ſçavoit pas manier la faucille, on lui ordonna de s'aſſeoir & demeurer en repos. Il en fut extrémement affligé ; & aïant recours à la priere, il demanda à Dieu avec larmes de lui donner la grace de moiſſonner. La ſimplicité de ſa foi fut exaucée, & dès-lors il s'en acquitta mieux qu'aucun autre. Le travail ne lui cauſoit point de diſtraction : il étoit cependant

AN. 1113. tout occupé de Dieu interieurement, il prioit & il méditoit l'écriture ſainte ; & diſoit depuis, que c'étoit principalement dans les champs & dans les bois qu'il en avoit appris les ſens ſpirituels, & que ſes maîtres avoient été les chênes & les hêtres. Dans les intervalles du travail il étoit continuellement appliqué à prier, à lire, ou à méditer. Il étudioit l'écriture ſainte, en la liſant ſimplement de ſuite, & la reliſant pluſieurs fois ; & il diſoit qu'il ne trouvoit rien qui la lui fit mieux entendre que ſes propres paroles, & que toutes les veritez qu'elle enſeigne ont plus de force dans la ſource que dans les diſcours des interprêtes. Il ne laiſſoit pas de lire avec humilité & ſoumiſſion les explications des docteurs catholiques, & de ſuivre fidellement leurs traces. Tels furent les commencemens de ſaint Bernard.

La même année de ſa converſion, c'eſt-à-dire en 1113. fut fondée l'abbaïe de la Ferté, la premiere fille de Cîteaux. Elle fut fondée dans le dioceſe de Challon par Savari & Guillaume ſon fils, ſeigneurs de Vergy & comtes de Challon. Le premier abbé ſe nommoit Bertrand, & y fut envoïé avec douze moines par l'abbé Eſtienne, pour ſoulager la maiſon de Cîteaux déja trop peuplée.

XXV. Guillaume de Champeaux.

*Dubois hiſt. Pariſ. lib. XI. c. 7. & 9.*

Dans le même tems commença l'abbaïe de ſaint Victor de Paris par les ſoins de Guillaume de Champeaux, le plus fameux docteur de ce tems. On lui avoit donné ce nom du lieu de ſa naiſſance, comme c'étoit alors l'uſage ; car Champeaux eſt un bourg dans la Brie près de Melun. Guillaume avoit été diſciple d'Anſelme de Laon, ſi fameux pour ſa doctrine & ſa pieté ; & étant venu à Paris il y enſeigna

Digitized by Google

long-tems la réthorique, la dialectique & la theologie. L'évêque Galon lui donna le premier archidiaconé de ſon égliſe ; & il enſeigna dans le cloître de la cathedrale, juſqu'à l'an 1108. que deſirant mener une vie plus parfaite, il prit l'habit de chanoine régulier ; & avec quelques-uns de ſes diſciples, alla ſe retirer à une ancienne chapelle dédiée à ſaint Victor, aſſez éloignée de Paris, qui n'étoit gueres encore que ce que nous appellons la cité. Guillaume de Champeaux forma donc en ce lieu une communauté de chanoines réguliers, & nonobſtant ſa retraite, continua d'y enſeigner publiquement à la priere de ſes amis. AN. 1113.

En 1113. il fut élu & ordonné évêque de Chaalons ſur Marne, & laiſſa à ſa place pour gouverner la communauté de ſaint Victor, un de ſes diſciples nommé Gilduin. Le roi Loüis confirma cet établiſſement dans une aſſemblée de pluſieurs évêques & autres ſeigneurs tenuë à Chaalons, & donna de grands biens à la nouvelle communauté : ordonnant qu'elle éliroit librement ſon abbé ſans attendre le conſentement du roi, ni d'aucune autre perſonne que de l'évêque de Paris, à qui il ſeroit préſenté pour recevoir la benediction abbatiale. C'eſt ce qui paroît par les lettres patentes dattées de l'an 1113. & ſouſcrites par Raoul archevêque de Reims, Liſiard évêque de Soiſſons, Ives de Chartres, Galon de Paris, Manaſſés de Meaux, Jean d'Orleans, Godefroi d'Amiens, Humbaud d'Auxerre, Philippe de Troïes, Humbert de Senlis. L'année ſuivante le pape Paſcal à la priere du roi, confirma cette fondation par ſa bulle du premier de Decembre 1114. & Gilduin qui juſques-là avoit

gouverné ce monaſtere en qualité de prieur, en fut
AN. 1114. le premier abbé. Les chanoines y celebroient avec grande exactitude l'office divin à toutes les heures du jour & de la nuit : ils travailloient de leurs mains, gardoient un grand ſilence, & ne laiſſoient pas d'étudier & d'enſeigner : en ſorte que cette maiſon devint une des plus fameuſes écoles de la Chrétienté. Elle fut chef de congrégation, & pluſieurs monaſteres de chanoines réguliers ſuivoient la même obſervance.

XXVI. Raoul archevêque de Cantorberi.

Il y avoit cinq ans que le ſiege de Cantorberi étoit vacant depuis la mort de S. Anſelme, & cependant le roi Henri, à l'exemple du roi Guillaume ſon frere, s'étoit mis en poſſeſſion de tous les biens de cet archevêché, à la réſerve de la menſe monacale. C'étoit Raoul évêque de Rocheſter, qui faiſoit à Cantorberi les fonctions épiſcopales. Enfin le roi Henri preſſé par les admonitions du pape & les prieres des moines de Cantorberi & de pluſieurs autres perſonnes, aſſembla les évêques & les ſeigneurs d'Angleterre à Oüindſor, pour les conſulter ſur le choix d'un archevêque. Quand la cour fut aſſemblée, l'opinion commune étoit que ce ſeroit Fabrice abbé d'Abendon ; & en effet c'étoit la penſée du roi. Fabrice étoit un Italien homme d'un grand merite, mais les évêques & quelques-uns des ſeigneurs vouloient que l'on prît un évêque d'entre le clergé, où un clerc de la chapelle du roi. On leur objecta que depuis S. Auguſtin, tous les archevêques de Cantorberi avoient été tirez de l'ordre monaſtique, & qu'il n'y avoit aucune raiſon de changer une coutume ſi ancienne, à quoi ils furent obligez d'acquieſcer. Tous les évêques donnerent

*Edmer. 5. Nevor. p. 86.*

donc leurs ſuffrages à Raoul évêque de Rocheſter, & le roi y conſentit, pourvû que les moines & le peuple de Cantorberi en fuſſent d'accord. Ainſi il fut élu avec une approbation generale le vingt-ſixiéme d'Avril 1114. & prit poſſeſſion à Cantorberi le dix-ſeptiéme de May. AN. 1114.

Raoul étoit né en Normandie, & étant moine à ſaint Eſtienne de Caën, il avoit étudié ſous Lanfranc. Enſuite il fut abbé de ſaint Martin de Sées, & à l'occaſion d'un different qu'il eut avec Robert ſeigneur de Bellême, il paſſa en Angleterre où il s'attacha à ſaint Anſelme qui le fit évêque de Rocheſter en 1108. Il étoit déja vieux & valetudinaire quand il fut élevé ſur le ſiege de Cantorberi, qu'il remplit pendant huit ans. Ses mœurs étoient ſans reproches, on l'accuſoit ſeulement d'aimer trop la plaiſanterie. Au mois de Novembre 1114. il envoïa trois députez à Rome pour lui apporter le pallium; & Ives de Chartres écrivit ainſi au pape Paſcal en ſa faveur: Vous ſçavez combien de tems l'égliſe de Cantorberi eſt demeurée ſans paſteur depuis la mort de l'archevêque Anſelme: comme le roi d'Angleterre en a emploïé les biens en des uſages profanes, & quel ſoin il a eu de ne pas permettre que l'on y fît d'élection. Maintenant après vos reproches, après les avertiſſemens des évêques du païs, cette égliſe a enfin élu du conſentement du roi, Raoul évêque de Rocheſter, homme recommandable par ſa ſcience & ſa vertu. Il auroit voulu viſiter en perſonne le ſaint ſiege, ſelon la coutume; mais il en a été empêché tant par la foibleſſe de ſa ſanté, que par le peril du voïage. Ives exhorte enſuite le pape à uſer de condeſcendance,

*Goduin. Malmeſb. l. Pontif. p. 230.*

*epiſt. 250.*

en confirmant l'élection de Raoul, & lui accordant
AN. 1114. le pallium, de peur que l'égliſe d'Angleterre ne retombe dans ſon ancienne confuſion.

XXVII. Concile de Ceperan.

Cependant le pape tint un concile à Ceperan petite ville ſur le Garillan, à l'occaſion du déſordre arrivé à Benevent. Landulfe archevêque de cette ville, au lieu de procurer la paix avec les Normans, comme le pape lui avoit ordonné, y excita une ſédition contre le connêtable que le pape y avoit mis, nommé auſſi Landulfe, en ſorte qu'il fut bleſſé & contraint de renoncer à ſa charge & ſe retirer. Le pape en fut indigné juſqu'à répandre des larmes; il dépoſa l'archevêque de Benevent & excommunia tous ceux de ſon parti juſqu'à ce qu'ils ſatisfiſſent. Enſuite il envoïa à Benevent le cardinal Anaſtaſe évêque d'Albane, qui calma le peuple & le ramena à l'obéiſſance du pape.

*Chr. Benevent. ap. Baron. an. 1114.*

Au retour de ce cardinal, le pape tint le concile de Ceperan au mois d'Octobre 1114. A ce concile vinrent Guillaume duc de Calabre, Robert comte de Capouë & le connêtable Landulfe qui avoit été chaſſé. L'archevêque de Benevent y vint avec le comte Robert & y apporta une grande quantité d'or & d'argent. Le pape confirma à Guillaume le duché d'Italie, de Calabre & de Sicile. A l'ouverture du concile le pape ſe plaignit de l'archevêque de Benevent, qui n'oſant ſe préſenter ſe tenoit dans une iſle près de Ceperan; & il fit prier le pape par le prefet de Rome & quelques autres Romains, de le rétablir en levant la ſentence de dépoſition prononcée contre lui: ce que le pape lui accorda. Il vint donc prendre ſa place au concile, & le pape le fit appeller par un

*so. x. conc. p. 764.*

diacre pour faire juſtice. L'archevêque ſe leva & commença par demander gtace, de ce qu'aïant été appellé par des lettres du pape, il n'étoit pas venu à ſa cour. AN. 1114.

Il propoſa des excuſes que le pape fit examiner par des cardinaux & des archevêques établis juges par le ſaint ſiege. Ils ſe retirerent à part ; & après avoir long-tems conferé enſemble, ils dirent à l'archevêque de Benevent en préſence de tout le concile : Puiſque vous dites que ce n'eſt pas par mépris, mais par crainte que vous n'êtes pas venu à la cour y étant appellé, nous jugeons que cette excuſe n'eſt pas canonique. On lut enſuite les canons ſur ce ſujet. Ce préliminaire étant jugé, le diacre appella une ſeconde fois l'archevêque de Benevent pour faire juſtice. Il ſe leva & demanda : Sur quoi ? Sur ce, dit le pape, que vous avez pris les regales de ſaint Pierre contre notre volonté : vous vous êtes ſaiſi des clefs des portes, vous avez envahi le palais & chaſſé Landulfe, vous avez porté un caſque & un bouclier : vous avez obligé Foulques à prêter ſerment, introduit les Normans & le reſte. L'archevêque répondit : Je n'ai pris les regales de ſaint Pierre que pour votre ſervice : car quand vous étiez à Benevent vous m'avez recommandé la ville. Je n'avois pas pris les clefs ; & nous ſçavons tous que celui qui les garde vous eſt fidele. Je n'ai point pris de bouclier : il eſt vrai que j'ai porté un caſque pour me garantir des coups de pierre. Je n'ai point fait entrer de Normans dans la ville, mais ſeulement ſeize Lombards pour ſecourir le peuple. Le ſerment de Foulques & celui du peuple n'ont point été faits par mon ordre.

AN. 1114. Alors le pape commanda encore aux cardinaux & aux autres juges de lire leurs avis ſur ces faits. Ce que voïant l'archevêque de Benevent, il pria le duc Guillaume, le comte Robert, Pierre de Leon & les évêques de prier le pape de ne les pas deshonorer publiquement, offrant d'aller en exil, même outre mer. Ils ſe jetterent aux pieds du pape, mais ils n'en purent rien obtenir. Les juges eux-mêmes après avoir déliberé ne pouvoient ſe réſoudre à prononcer ; mais le pape leur ordonna par la foi qu'ils devoient à ſaint Pierre & à lui, de dire ce qui étoit conforme aux canons. Alors l'évêque de Porto parla le premier, & dit avec de grands ſentimens de douleur : Parce que vous avez pris les regales de ſaint Pierre, gardé les clefs des portes, envahi le palais, chaſſé Landulfe, & mepriſé de venir à la cour, y étant appellé : nous prononçons contre vous la ſentence de dépoſition. L'archevêque de Capouë & le cardinal Gregoire prononcerent de même ; & comme les autres juges vouloient parler en conformité, l'archevêque de Benevent ſe leva pâle & défait : on ôta ſon ſiege, & il ſortit du concile comme hors de lui. Cette affaire au fonds étoit purement temporelle, mais on y voit encore la forme des jugemens canoniques.

*Chr. Caſſ. 17. c. 49.* En ce même concile l'archevêque de Coſence accuſa Roger comte de Sicile, de l'avoir chaſſé de ſon ſiege, & contraint de ſe rendre moine au Mont-Caſſin. Sur quoi le pape dit : Ce n'eſt pas moi que regarde cette affaire, c'eſt l'abbé du Mont-Caſſin, ſuivant le pouvoir que lui en ont donné mes prédeceſſeurs. L'abbé dit : Dieu ne veut point de ſervices forcez : c'eſt pourquoi ſi vous avez pris l'habit monaſtique,

naſtique contre votre volonté, mettez-le aux pieds du pape : vous pourrez enſuite le reprendre ou le laiſſer. L'archevêque de Coſence mit auſſi-tôt ſon habit monaſtique aux pieds du pape, & jamais on ne put lui perſuader de le reprendre. AN. 1114.

XXVIII. Retraite de ſaint Godefroi d'Amiens.

Godefroi évêque d'Amiens étoit fatigué depuis long-tems de l'indocilité de ſon peuple, & des violences exercées par les nobles, au mépris de la treve de Dieu. Celui dont il eut le plus à ſouffrir, fut Guermond vidame de Piquigny, qui, bien que ſon vaſſal, prit à ſes yeux un autre de ſes vaſſaux nommé Adam, contre la paix qu'il avoit jurée, & le tint dans une dure priſon, ſans être touché ni de l'excommunication de l'évêque, ni de ſon humilité, qui le porta juſques à aller trouver Guermond chez lui, & ſe jetter publiquement à ſes pieds. Enfin Guermond étant pris lui-même, le ſaint évêque eut encore la charité de le délivrer. Les bourgeois d'Amiens aïant obtenu du roi le droit de commune, à l'exemple de ceux de Laon, l'évêque en favoriſa l'établiſſement : mais Enguerran comte de la ville voïant diminuer par là ſes anciens droits, s'y oppoſa comme à une rebellion, & attaqua les bourgeois à main armée. Ils le chaſſerent de la ville & lui firent la guerre, ſoutenus par l'évêque & par le vidame. Mais aïant été abandonnez par Thomas de Marle, qu'ils avoient appellé à leur ſecours, ils ne purent ſe maintenir.

*Vita lib. 2. c. 30.*

*lib. III. c. 1.*

*c. 5.*

*Guibert. III. de vita S. c. 14.*

Godefroi ne pouvant donc plus ſouffrir les déſordres dont ſon dioceſe étoit agité, réſolut de tout quitter ; & aïant oüi parler de la ſainte vie des hermites de la Chartreuſe, il s'y retira. Guigues homme diſtingué par ſa ſcience & par ſa vertu, en

*c. 6.*

AN. 1114. étoit alors prieur. Quand il vit la ſainte ſimplicité du prélat, il en rendit graces à Dieu, & l'auroit auſſi-tôt reçû dans ſa communauté, s'il n'avoit craint que le pape, l'archevêque de Reims & les autres évêques de France ne l'euſſent obligé à en ſortir. Il lui donna toutefois une cellule, où le ſaint évêque ravi de ſe trouver en liberté s'appliquoit à tous les exercices ſpirituels avec la même ferveur que s'il n'eût fait que commencer de ſe donner à Dieu.

XXIX. Concile de Beauvais.

*to. x. conc. p. 797.*

Cependant Conon évêque de Paleſtrine, cardinal & légat du pape, tint un concile à Beauvais avec les archevêques de Reims, de Bourges & de Sens, & leurs ſuffragans le ſixiéme de Decembre 1114. En ce concile on excommunia l'empereur Henri, & on renouvella pluſieurs decrets des derniers papes touchant la conſervation des biens eccleſiaſtiques, & les autres points de diſcipline les plus neceſſaires alors. On y fit de grandes plaintes contre Thomas ſeigneur de Marle, qui déſoloit par ſes pillages les dioceſes de Laon, de Reims & d'Amiens, ſans épargner les égliſes, les monaſteres, ni les pauvres. Il tuoit de ſang froid ſes priſonniers, ou les faiſoit pendre par les pouces, & mourir ſous les coups, ou les laiſſoit périr en priſon. Le légat prononça contre lui, bien qu'abſent, ſentence d'excommunication, & le déclara infame, déchû de l'ordre de chevalerie & de toute dignité.

*Guib. vit. S. III. c. 17.*

Liſiard évêque de Soiſſons alla conſulter ce concile touchant les héretiques qu'il avoit découverts dans ſon dioceſe. Un païſan nommé Clementius avec ſon frere Ebrard, paſſoient pour être des premiers de la ſecte, & l'enſeignoient ſecretement &

avec une extrême diſſimulation. Ils diſoient que l'incarnation du fils de la Vierge n'avoit été qu'un fantôme. Ils tenoient pour nul le baptême des enfans avant l'âge de raiſon, & appelloient leur baptême la parole de Dieu, y emploïant un long circuit de diſcours. Ils avoient tellement en horreur le myſtere de nos autels, qu'ils nommoient bouche d'enfer la bouche des prêtres. Ils condamnoient le mariage & tout fruit de l'union de ſexes : d'où vient qu'ils ne mangeoient rien de ce qui eſt produit par cette voie, comme la chair & le lait. Ils tenoient leurs aſſemblées dans des ſoûterains & d'autres lieux cachez, où on les accuſoit de commettre des abominations inouies. Guibert abbé de Nogent qui rapporte cette hiſtoire, ajoute : Si vous reliſez les héreſies rapportées par ſaint Auguſtin, vous n'en trouverez point de plus conforme que celle des Manichéens. AN. 1114.

L'évêque de Soiſſons aïant interrogé les deux freres, ne put en tirer la confeſſion de leurs erreurs ; & les deux témoins qui avoient dépoſé contr'eux étoient abſens ; ſçavoir, une femme que Clementius avoit ſéduite pendant un an, & un diacre qui avoit oüi de ſa bouche quelques héreſies. L'évêque faute de preuve les condamna au jugement de l'eau exorciſée. Il dit la meſſe où il les communia, en diſant : Que le corps & le ſang de N. S. vous ſoit aujourd'hui une épreuve : puis il fit l'exorciſme de l'eau, où Clementius étant jetté n'alla point au fond. Ainſi il fut tenu pour convaincu, & mis en priſon avec ſon frere, qui avoit confeſſé ſes erreurs, mais ſans y renoncer. On arrêta auſſi deux autres héretiques très-connus, qui étoient venus de Dormans à ce ſpecta-

cle. L'évêque & l'abbé de Nogent allerent à Beau-
AN. 1114. vais conſulter les évêques du concile ſur ce qu'il y avoit à faire. Mais cependant le peuple de Soiſſons craignant la douceur des eccleſiaſtiques, courut à la priſon, en tira les héretiques, & les brûla hors de la ville.

*Vita c. 9.* Au concile de Beauvais ſe preſenterent des députez d'Amiens, ſe plaignant que leur évêque les avoit abandonnez. Raoul archevêque de Reims leur dit: De quel front oſez-vous nous porter cette plainte, vous qui par votre indocilité avez chaſſé de ſon ſiege un homme orné de toutes ſortes de vertus? L'avez-vous jamais trouvé attaché à ſon interêt ou à ſon plaiſir? Allez donc le chercher & le ramenez avec vous: car je prens à témoin le Seigneur Jeſus, que tant que Godefroi vivra, vous n'aurez point d'autre évêque. Cependant il vint auſſi des députez de la part de Godefroi, avec des lettres par leſquelles il déclaroit qu'il avoit renoncé à l'évêché, & exhortoit ſes dioceſains à chercher un autre paſteur: aſſurant qu'il ne reviendroit point, & qu'il ſe ſentoit incapable des fonctions de l'épiſcopat: qu'à la verité il les avoit inſtruits par ſes diſcours, mais qu'il les avoit perdus par ſon mauvais exemple. Cette lettre tira des larmes des évêques du concile, & ils remirent à déliberer ſur cette affaire dans le concile qu'ils devoient tenir à Soiſſons à l'Epiphanie de l'année ſuivante 1115.

*Sup. liv. LXV. n. 32.* A ce concile furent appellez par ordre du roi, Henri abbé de S. Quentin, où Godefroi avoit été élevé dès l'enfance, & Hubert moine de Clugny, homme de grande autorité; & le concile les envoïa aux freres

de la Chartreuſe, pour les prier & leur ordonner de renvoïer au plûtôt l'évêque Godefroi à ſon ſiege. AN. 1115. Les peres du concile lui écrivirent auſſi à lui-même, lui repreſentant qu'il n'avoit pas dû quitter ſon troupeau ſous prétexte de ſa perfection particuliere ; & que du vivant d'un évêque les canons ne permettent pas d'en mettre un autre à ſa place, s'il n'eſt incapable par maladie, ou dépoſé pour crime. Godefroi aïant reçû cette lettre, fut ſenſiblement affligé, & ſe jetta aux pieds des Chartreux, les priant avec larmes de ne pas ſouffrir qu'on l'arrachât d'avec eux. Ils pleuroient de leur côté, & ne laiſſoient pas de le conſoler : mais ne pouvant réſiſter à l'autorité du roi & des évêques, ils le renvoïerent en paix. Godefroi ſortant de la Chartreuſe ſe retournoit ſouvent pour la regarder les yeux baignez de larmes, plaignant ſon malheur de n'avoir pû y finir ſes jours. Il y demeura environ trois mois, depuis le jour de S. Nicolas ſixiéme de Decembre, juſques au commencement du carême.

Il vint d'abord à Reims où le légat Conon tenoit un autre concile, qui commença le quatriéme dimanche de carême vingt-huitiéme de Mars 1115. & il y excommunia encore l'empereur Henri. Raoul archevêque de Reims y amena l'évêque Godefroi tellement attenué de jeûnes, de veilles & d'autres exercices de pieté, qu'à peine pouvoit-il ſe ſoutenir. Le légat Conon lui reprocha un peu durement d'avoir quitté ſon troupeau, & lui enjoignit de préferer le ſalut de pluſieurs à ſon utilité particuliere. Ainſi Godefroi retourna à ſon égliſe, où il fut reçû comme étant extrêmement deſiré : mais il ne vécut gueres depuis

son retour ; & comme il alloit à Reims, il mourut le
AN. 1115. huitiéme de Novembre 1115. à Soiſſons dans l'abbaïe de S. Creſpin où il fut enterré. Il étoit dans ſa cinquantiéme année, & l'onziéme de ſon épiſcopat.
*Martyr. R. 8. Nov.* L'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort, & ſa vie fut écrite par Nicolas moine de la même abbaïe, qui avoit vû le ſaint évêque.

Le légat Conon tint deux autres conciles cette an-
*to. x. conc. p. 797.* née 1115. l'un à Cologne dans l'égliſe de S. Gereon, le lundi de Pâques, qui étoit le dix-neuviéme d'Avril : l'autre à Châlons le douziéme de Juillet ; & dans l'un & l'autre de ces conciles, il réïtera l'excommunication contre l'empereur. D'un autre côté les Saxons révoltez contre ce prince, appellerent le cardi-
*Ab Vrſperg. an. 1115.* nal Thieri légat en Hongrie, qui publia chez eux les decrets du concile de Latran de l'an 1112. & réconcilia à l'égliſe Romaine l'archevêque de Magdebourg & les autres évêques du païs.

XXX.
Guigues prieur de la Chartreuſe.

Guigues qui reçut ſaint Godefroi à la Chartreuſe, en étoit le cinquiéme prieur. Le ſecond fut Landuin, qui ſucceda à ſaint Bruno en 1090. & mourut en 1100.
*Sup. liv. LXIII. n. 50.* Le troiſiéme fut Pierre ſurnommé François, qui
*De inſtit. Cart. to. 1. bibl. Lab. p. 639.* après avoir gouverné un an demanda miſericorde, c'eſt-à-dire, permiſſion de renoncer à la ſuperiorité, & l'obtint. Le quatriéme prieur fut Jean né en Toſcane, qui gouverna ſagement pendant huit ans, & mourut l'an 1109. vingt-cinq ans après la fondation de la Chartreuſe.

Son ſucceſſeur fut Guigues ſurnommé de S. Romain, du château où il naquit dans le dioceſe de Valence. Ses parens étoient nobles, & il fut très-bien inſtruit des lettres humaines & divines ; il avoit l'eſ-

prit vif, la memoire ſûre, beaucoup d'éloquence & de force à perſuader : en ſorte qu'aucun de ſes prédeceſſeurs n'eut plus d'autorité & de réputation que lui. De ſon tems furent fondées pluſieurs maiſons du même inſtitut, entr'autres la Chartreuſe des Portes au dioceſe de Lion, en 1115. & celle du Mont-Dieu au dioceſe de Reims en 1134. car Guigues gouverna la Chartreuſe vingt-ſept ans. AN. 1115.

XXXI. Anſelme légat en Angleterre.

Les députez que Raoul archevêque de Cantorberi avoit envoïez à Rome demander ſon pallium, demeurerent quelque tems ſans obtenir de réponſe favorable, & ne ſçavoient à qui s'adreſſer. Il y avoit à Rome un neveu de ſaint Anſelme nommé Anſelme comme lui, & aimé du pape, qui l'avoit fait abbé de S. Sabas. Il avoit demeuré long-tems en Angleterre du vivant de ſon oncle, & il y étoit aimé comme s'il eût été du païs. Quand il ſçut que ces députez étoient à Rome, il vint les trouver au palais de Latran, & leur rendit tous les offices d'un véritable ami. Il leur concilia tellement le pape & ceux de ſon conſeil, qu'on leur accorda gratuitement ce qu'ils demandoient, & le pape leur donna Anſelme lui-même pour porter de ſa part le pallium à Cantorberi. Les députez partirent devant ; & étant arrivez en Normandie, ils rendirent compte au roi de leur voïage, & attendirent auprès de lui le légat Anſelme, qui fut reçû avec honneur, & paſſa avec eux en Angleterre.

*Sup. n. 25.*

*Edmer 5. Nov. p. 87.*

Il apporta au roi une lettre du pape en datte du trentiéme de Mars, où il ſe plaignoit de lui en ces termes : Les nonces ou les lettres du ſaint ſiege ne ſont point reçûs dans vos états ſans votre ordre. Il n'en vient

*epiſt. 105.*

aucune plainte ni aucune affaire pour être jugée par
AN. 1115. le ſaint ſiege : c'eſt pourquoi il ſe fait chez vous plu-
epiſt. 106. ſieurs ordinations illicites ; & ceux-là pechent impunément, qui devroient corriger les autres. Il ſe plaint encore à la fin que l'aumône de S. Pierre, c'eſt ainſi qu'il la nomme, a été levée ſi négligemment, que l'égliſe Romaine n'en a pas reçû la moitié. Il y avoit auſſi une lettre à l'égliſe de Cantorberi, dattée du dix-huitiéme de Février, & apportée par les députez, où le pape ſe plaint de la tranſlation de l'évêque de Rocheſter. Ce qui ne devoit point, dit-il, ſe faire ſans notre conſentement, ſuivant les ſaints decrets : toutefois nous le tolerons à cauſe du merite de la perſonne.

L'archevêque Raoul reçut ſolemnellement le pallium le dimanche vingt-ſeptiéme de Juin 1115. ce qui ſe fit ainſi. Les évêques, les abbez & les nobles s'aſſemblerent dans l'égliſe métropolitaine de Cantorberi, avec une multitude innombrable de peuple. Le légat Anſelme apportant le pallium dans un vaſe d'argent, fut reçû à la porte de la ville par les deux
p. 89. communautez de moines de l'égliſe métropolitaine & de S. Auguſtin. L'archevêque vint auſſi au devant accompagné des évêques & revêtu de ſes ornemens, mais nuds pieds. Le pallium fut mis ſur l'autel, où il le prit après avoir fait ſerment de fidelité & d'obéiſſance au pape. Il fit baiſer ſon pallium à tous les aſſiſtans ; & s'en étant revêtu, il fut introniſé dans la chaire patriarcale.

La même année le roi d'Angleterre ordonna à tous les évêques & les ſeigneurs de ſe rendre à ſa cour : ce qui fit courir le bruit que l'archevêque devoit tenir un

un concile general en preſence du légat, & y publier de nouveaux reglemens pour la reformation de l'égliſe. L'aſſemblée ſe tint en effet le dix-ſeptiéme de Septembre à Oüeſtminſter : mais ce ne fut point un concile ; ſeulement le légat Anſelme y preſenta une lettre du pape adreſſée au roi & aux évêques d'Angleterre, dattée du premier d'Avril de la même année 1115. indiction huitiéme. Le pape y demande comment il peut confirmer dans leur dignité les évêques d'Angleterre, dont il ne connoît ni les mœurs ni la ſcience : ce qui veut dire qu'ils devoient aller à Rome, ou être examinez par ſes légats. Il ajoute que N. S. diſtribuant tout le monde à ſes diſciples, a ſingulierement commis l'Europe à ſaint Pierre & à ſaint Paul. Cependant, ajoute-t-il, vous terminez même les affaires des évêques, quoique le jugement diffinitif en ſoit réſervé au ſaint ſiege. Sur quoi il cite deux fauſſes decretales, l'une du pape Victor, l'autre du pape Zephyrin. Vous celebrez des conciles ſans notre participation : vous faites ſans notre autorité des tranſlations d'évêques. Si vous voulez conſerver la dignité du ſaint ſiege ſur tous ces chefs, nous vous conſerverons la charité que nous vous devons, comme à nos freres & à nos enfans : mais ſi vous demeurez dans votre obſtination, nous ſecouërons contre vous la pouſſiere de nos pieds, ſelon l'évangile, & vous livrerons au jugement de Dieu, comme vous retirant de l'égliſe catholique.

AN. 1115.

*Paſc. ep. 107.*

*Victor. ep. 1. c. 3.*
*Zephyr. ep. 1.*

Le roi conſulta les évêques ſur cette lettre & ſur pluſieurs autres ſujets de mécontentement contre le pape. Car quelque tems auparavant le légat Conon tenant ſes conciles en France avoit ſuſpendu & excommu-

nié les évêques de Normandie, pour n'y avoir pas
AN. 1115. voulu venir après avoir été appellez trois fois. Le roi avoit été extrêmement choqué de cette excommunication, principalement parce qu'il lui sembloit que le pape violoit les privileges accordez par l'église Romaine à son frere & à lui, quoiqu'il n'eût pas merité ce traitement. Il résolut donc par le conseil des évêques d'envoïer à Rome des députez pour s'expliquer plus sûrement avec le pape. On choisit pour cette négociation Guillaume de Varelvast évêque d'Excester, quoiqu'il eût perdu la vûë, parce qu'il étoit fort connu du pape, vers lequel il avoit été plusieurs fois envoïé du tems de S. Anselme, & le roi étoit assuré de son habileté & de sa fidelité.

XXXII. S. Bernard abbé de Clairvaux.

Cependant l'ordre de Cisteaux croissoit de jour en jour. Dès l'année précedente 1114. l'abbaïe de Pontigni sa seconde fille, fut fondée à quatre lieuës d'Auxerre, dans la terre d'un chanoine de cette église nommé Hebert, & Hervé comte de Nevers contribua à cette fondation : on en reconnoît toutefois pour fondateur Thibaut comte de Champagne, parce qu'il en fit depuis bâtir l'église. Le premier abbé de Pontigni fut Hugues de Mascon, depuis évêque d'Auxerre. Cette année 1115. furent fondées les deux autres filles de Cisteaux, Clairvaux & Morimond, toutes deux dans le diocese de Langres. Les fondateurs de Morimond furent Orri d'Aigremont & Adeline sa femme seigneur de Choiseul : le premier abbé se nommoit Arnold. Voilà les quatre premieres filles de Cisteaux, la Ferté dont j'ai déja parlé, Pontigni, Clairvaux & Morimond : toutes les autres en dépendent, & la plûpart en sont sorties.

La fondation de Clairvaux merite d'être rapportée plus au long. Cette terre ſituée ſur la riviere d'Aube, fut donnée par Hugues comte de Troyes; & la maiſon établie le vingt-cinquiéme de Juin 1115. C'étoit auparavant une retraite de voleurs, & le lieu ſe nommoit la vallée d'abſinte, ſoit à cauſe de cette herbe qui y croiſſoit abondamment, ſoit à cauſe de la détreſſe de ceux qui tomboient entre les mains des voleurs. Etienne abbé de Ciſteaux y envoïa de ſes moines, & leur donna pour abbé S. Bernard, quoiqu'il n'eût que vingt-quatre ans d'age & un an de profeſſion. Auſſi ſes confreres s'en étonnoient, & craignoient qu'il ne pût ſoûtenir cette charge; tant à cauſe de ſa jeuneſſe, que de la foibleſſe de ſa ſanté. Comme Joceran évêque de Langres étoit abſent, Bernard s'adreſſa à l'évêque de Chaalons, Guillaume de Champeaux, pour recevoir la benediction abbatiale, & l'alla trouver accompagné d'un autre moine. Quand ils entrerent dans la maiſon de l'évêque, ce fut un ſpectacle qui attira le reſpect des uns & la riſée des autres, de voir un jeune homme conſumé d'auſteritez & moribond, & d'ailleurs mépriſable par ſon habit, ſuivi d'un autre plus âgé, mais de grande taille & d'une ſanté robuſte. On demandoit lequel étoit l'abbé: mais l'évêque ne s'y trompa pas. Il arrêta ſes yeux ſur Bernard; & quand il l'eut entretenu, il reconnut bien-tôt que c'étoit un grand ſerviteur de Dieu; premierement par ſa modeſtie & ſa retenuë à parler, & enſuite par ſes diſcours. De ce jour ils ne furent qu'un cœur & qu'une ame; & depuis ils ſe viſiterent ſouvent: en ſorte que Clairvaux devint la maiſon de l'évêque, & Chaalons l'hoſpice

AN. 1115.

*Vita lib. 1. c. 5. Exord. diſt. 2. c. 1.*

*Vita c. 7.*

des moines de Clervaux. L'eſtime d'un ſi grand prélat attira à Bernard celle de toute la province de Reims, & enſuite de toute la France.

AN. 1115.

Le nouveau monaſtere de Clairvaux commença dans une extrême pauvreté, les moines étant ſouvent réduits à faire leur potage de feuilles de hêtre, & leur pain mêlé d'orge, de millet & de veſce. Un religieux étranger à qui on avoit ſervi un de ces pains dans la chambre des hôtes, en fut touché juſques aux larmes, & l'emporta ſecretement pour le montrer par rareté, & faire voir que des hommes puſſent vivre d'un tel pain, & des hommes de ce merite. Le ſaint abbé étoit peu touché de ces incommoditez, & ne ſongeoit qu'à gagner des ames. Mais comme l'hiver approchoit, ſon frere Gerard qui étoit cellerier ſe plaignit à lui aſſez durement qu'il leur manquoit pluſieurs choſes pour les beſoins de la maiſon, & qu'il n'avoit point de quoi les acheter. Comme il ne ſe païoit point des paroles de conſolation, l'abbé lui demanda combien il faudroit pour ſatisfaire au plus preſſé, il répondit qu'il lui faudroit environ douze livres, ſomme alors conſiderable. Bernard ſe mit en priere, & peu de tems après Gerard lui vint dire qu'une femme de Chatillon demandoit à lui parler. Il ſortit, elle ſe jetta à ſes pieds & lui offrit douze livres, lui demandant des prieres pour ſon mari dangereuſement malade. Bernard la renvoïa promptement & lui dit: Allez, vous trouverez votre mari en bonne ſanté. Elle le trouva ainſi; & l'abbé exhorta ſon cellerier à avoir deſormais plus de confiance en Dieu. Il leur vint pluſieurs fois des ſecours ſemblables d'où ils l'eſperoient le moins; & voïant que la

main de Dieu étoit avec leur abbé, ils lui épargnoient autant qu'ils pouvoient la diſtraction des ſoins exterieurs, & le conſultoient ſeulement ſur l'interieur de leurs ames. AN. 1115.

Mais comme il ſortoit de la ſolitude de Ciſteaux, où dans le ſilence d'une contemplation ſublime il s'étoit rempli de veritez celeſtes : il parloit aux hommes le langage des anges, & à peine pouvoient-ils l'entendre. Il leur propoſoit une morale ſi élevée, & exigeoit d'eux une ſi grande perfection, que ſes paroles leur ſembloient dures. D'ailleurs quand ils lui confeſſoient les illuſions des diverſes penſées que l'on ne peut abſolument éviter en cette vie, il étoit choqué de trouver que ceux qu'il croïoit des anges n'étoient que des hommes, & penſoit que des religieux ne devoient pas être ſujets à ces ſortes de tentations. Mais ſes diſciples véritablement pieux, reſpectoient dans ſes diſcours même ce qu'ils n'entendoient pas; & dans leurs confeſſions, bien qu'étonnez de ſes maximes, ils ne le contrediſoient ni ne s'excuſoient point. Cette humilité rendit ſuſpect à l'abbé ſon propre zele : il commença à s'accuſer d'ignorance & d'indiſcretion, d'exiger des autres une perfection qu'il ne pratiquoit pas lui-même, & à penſer qu'il devoit plûtôt garder le ſilence. Mais Dieu lui fit connoître qu'il devoit continuer de parler; & dès lors il parla avec plus d'autorité & avec plus de fruit pour ſes auditeurs.

On voïoit à Clairvaux des hommes, qui après avoir été riches & honorez dans le monde, ſe glorifioient dans la pauvreté de J. C. ſouffrant la fatigue du travail, la faim, la ſoif, le froid, les perſecu- *c. 7. n. 35.*

AN. 1115. tions & les affronts, ne comptant pour rien tout ce qui leur manquoit, pourvû qu'ils laiſſaſſent à leurs ſucceſſeurs la ſubſiſtance neceſſaire ſans préjudice de la pauvreté. Au premier aſpect en deſcendant la montagne pour entrer à Clairvaux, on voïoit que Dieu habitoit en cette maiſon, par la ſimplicité & la pauvreté des bâtimens. En cette vallée pleine d'hommes, dont chacun étoit occupé au travail qui lui étoit preſcrit, on trouvoit au milieu du jour le ſilence du milieu de la nuit, excepté le bruit du travail, ou les loüanges de Dieu, quand les moines chantoient l'office. Ce ſilence imprimoit un tel reſpect aux ſeculiers, qu'ils n'oſoient eux-mêmes tenir en ce lieu aucun diſcours, non ſeulement mauvais ou inutile, mais qui ne fût à propos. Les moines ne laiſſoient pas d'être ſolitaires dans leur multitude, parce que l'unité d'eſprit & la loi du ſilence conſervoit à chacun la ſolitude du cœur.

A peine pouvoient-ils par un rude travail tirer leur nourriture de cette terre ſterile, & elle n'avoit gueres d'autre goût que celui que la faim ou l'amour de Dieu leur donnoit: encore trouvoient-ils que c'étoit trop, & leur premiere ferveur leur faiſoit regarder comme un poiſon tout ce qui cauſoit quelque plaiſir en mangeant. Car étant arrivez par les ſoins de l'abbé à ſouffrir, non ſeulement ſans murmure, mais avec joie, ce qui auparavant leur eût paru inſupportable: ce plaiſir même leur cauſoit du ſcrupule, d'autant plus dangereux qu'il paroiſſoit plus ſpirituel; & pour les en délivrer, l'autorité de l'évêque de Chaalons fut neceſſaire. C'eſt ainſi que Guillaume de S. Thierri témoin oculaire, repreſente ce qu'il

appelle le ſiecle d'or de Ciſteaux.

AN. 1112.

XXXIII. Fin d'Yves de Chartres.

Sur la fin de l'année, c'eſt-à-dire, le vingt-troiſiéme de Decembre, mourut Yves de Chartres, après avoir gouverné cette égliſe vingt-trois ans, & il fut enterré à S. Jean en Vallée. Outre ſon decret dont j'ai parlé, on lui attribuë un autre recueil de canons nommé Panormie, dont il n'eſt pas ſi certain qu'il ſoit l'auteur: nous avons auſſi de lui vingt-quatre ſermons; mais les plus précieux de ſes ouvrages ſont ſes lettres, qui contiennent pluſieurs faits importans, & pluſieurs déciſions ſur des points de diſcipline eccleſiaſtique. Il nous en reſte deux cens quatre-vingt-huit; & outre ce que j'en ai rapporté, j'y remarque encore ce qui ſuit. Il parle ainſi au pape Paſcal contre l'abus des appellations: Je vous ſupplie de ne pas écouter des gens intereſſez & mal intentionnez, pour renouveller une affaire décidée, & de ne plus permettre que ma vieilleſſe ſoit fatiguée par la licence impunie des appellations ſuperfluës. Car l'oppoſition que nous trouvons dans la puiſſance ſuperieure affoiblit notre autorité, parce que nous n'oſons exercer la diſcipline eccleſiaſtique contre ceux qui s'adreſſent à vous non par confiance en la juſtice de leur cauſe, mais pour en éloigner le jugement. Si j'étois encore dans la vigueur de ma jeuneſſe pour traverſer les Alpes, & me preſenter à vous avec mes délateurs, j'arrêterois ſans ſoute les murmures de ceux qui ne ſçavent pas la difference de la charité & de la cupidité. Si donc vous n'apportez quelque temperament à ces inconveniens, & ſi vous m'expoſez à la vexation des vieillards corrompus & des jeunes libertins, qui à peine méritent de conſer-

*Teſtim. apud Ivret. Sup. liv. XXIV. n. 2.*

*V. Cave Sæc. Hildebr. p. 437.*

*epiſt. 219.*

ver ce qu'ils ont, loin d'obtenir ce qu'ils n'ont pas :
AN. 1115. il ne me reſte qu'un parti à prendre, qui eſt de me délivrer de ces peines inutiles, & m'enfuir dans la ſolitude. Dans la même lettre il marque qu'il avoit ordonné aux chanoines de Chartres une diſtribution de pain pour les rendre aſſidus à l'office, mais avec peu de ſuccès. Et voilà l'origine des diſtributions manuelles.

*epiſt. 180.* Il ſe plaint encore des appellations au pape dans une lettre à Leger archevêque de Bourges, où il dit : Nous avons appris que dernierement en la cauſe d'Arnoul de Vierzon qui ſe traitoit en votre cour, on appella au ſaint ſiege, & la ſentence définitive fut differée juſques à ce que le pape prît connoiſſance de l'affaire. Or vous ſçavez, tant par votre experience que par l'exemple des autres, quelle vexation c'eſt, quelle dépenſe, quelle incertitude pour l'évenement. Il lui conſeille de procurer un accommodement entre les parties, pour rendre cette appellation
*epiſt. 220.* inutile. Dans une lettre à Hildebert évêque du Mans, il marque la forme de l'appel ; qu'il doit être interjetté par écrit, & que l'appellant doit prendre des lettres du juge *à quo* adreſſées au juge *ad quem*, & que celui qui appelle injuſtement, ſera condamné aux dépens.

Il ſe plaint ainſi des légats étrangers dans une au-
*epiſt. 109.* tre lettre à Paſcal II. Quand vous nous envoïez vos cardinaux, comme ils ne ſont chez nous qu'en paſſant, loin de pouvoir remedier aux maux, ils ne peuvent pas même les connoître : ce qui fait dire à ceux qui aiment à blâmer les ſuperieurs, que le ſaint ſiege ne cherche pas l'avantage de ceux qui lui ſont ſoumis,

ſoumis, mais ſon utilité ou celle de ſes miniſtres. C'eſt pourquoi nous avons réſolu de vous écrire que vous donniez la légation à quelque prélat de deçà les Alpes, qui voïe les maux de plus près, & puiſſe vous en avertir plus promptement; à quoi nous ne connoiſſons perſonne plus propre que l'archevêque de Lion: car il y a pluſieurs perſonnes qui ne peuvent aller à Rome, ſoit à cauſe des périls ou de la difficulté des chemins, ſoit à cauſe de leur pauvreté ou de leur peu de ſanté. Toutefois Yves montre combien il reſpectoit l'autorité des légats, en conſeillant à Turgis évêque d'Avranches d'obéir au légat, nonobſtant la défenſe du roi, ou du moins d'envoïer au pape faire ſes excuſes. Il dit ailleurs: Je connois la coutume de l'égliſe Romaine, qui ne veut pas aller ouvertement contre ſes decrets: mais quand les choſes ſont faites, elle tolere par diſpenſe pluſieurs foibleſſes en conſideration des perſonnes & des lieux.

AN. 1115.

epiſt. 270.

epiſt. 260.

Dans une lettre à la comteſſe de Chartres, Yves marque ainſi l'étenduë de la juriſdiction eccleſiaſtique. Tous les faux prédicateurs, les faux moines & les faux clercs; les fornicateurs, les adulteres, les uſuriers & les autres qui pechent contre le chriſtianiſme, excepté ceux qui meritent une peine capitale, doivent être par nous corrigez, & nous avons droit ſur leurs perſonnes & leurs biens. C'eſt l'ancienne & inviolable coutume, non ſeulement de l'égliſe de Chartres, mais de toutes les égliſes du roïaume de France, & nous ſommes prêts à le prouver en jugement canonique. Ailleurs il dit que les clercs ne peuvent être pourſuivis criminellement que dans l'égliſe. Le pape avoit écrit à l'archevêque de Sens & aux

évêques de Chartres, de Paris & d'Orleans, d'excommunier Rotrou comte du Perche, pour avoir usurpé le bien d'un seigneur croisé. Mais comme Rotrou offroit de justifier sa conduite, Yves refusa de l'excommunier sans connoissance de cause, soutenant que telle devoit être l'intention du pape, & qu'en user autrement seroit un brigandage & un mépris de toutes les loix divines & humaines. Il condamne l'épreuve du fer chaud, disant que c'est tenter Dieu, & que par là on a souvent absous des coupables & condamné des innocens; & toutefois il la permet comme necessaire au défaut des autres preuves, ainsi que le ferment. Il défend aux juges ecclesiastiques d'ordonner le duel, à cause de l'effusion du sang.

AN. 1116. epist. 169. epist. 205. epist. 249. 232. epist. 247.

Le successeur d'Yves dans le siege de Chartres fut Geofroi homme de merite, dont il sera souvent parlé dans la suite: mais son élection ne fut pas sans difficulté. Quoiqu'elle eût été faite du commun consentement du clergé, le comte de Chartres s'y opposa avec tant de violence, qu'il confisqua les biens de quelques chanoines, & ils craignoient même d'être mis en pieces. Quelques personnes puissantes étoient venuës à Chartres pour appaiser cette division, entre autres Bernard abbé de Tiron, mais inutilement; & le mal augmentoit tous les jours: car le comte avoit déja pillé les maisons des chanoines, les avoit enfermez dans leur cloître, & chassé de la ville Geofroi, que le clergé avoit élû & intronisé.

*Vita Rob. de Arbr. ap. Boll. to. 5. p. 612.*

XXXIV. Fin de Robert d'Arbrisselles.

En cette extrêmité les chanoines de Chartres eurent recours à Robert d'Arbrisselles, & l'envoïerent prier instamment de venir. Quoiqu'il fût considerablement malade, quand on lui demanda s'il pouvoit

aller à Chartres, il répondit que tout lui étoit poſſible juſques à la mort; & étant arrivé il parla aux uns & aux autres avec tant de force & de grace, qu'il les réconcilia. Le comte rendit aux chanoines non ſeulement tout ce qu'il leur avoit pris, mais ſon ancienne amitié; il conſentit à l'élection de Geofroi, & lui permit de revenir dans la ville, & il tint ce ſiege paiſiblement vingt-deux ans. En ce dernier voïage que Robert d'Arbriſſelles fit à Chartres, il abolit la ſimonie qui regnoit chez les chanoines, & leur fit prêter ſerment. AN. 1116.

Depuis la fondation de Fontevraud ce monaſtere s'accrut conſiderablement par les liberalitez des rois & des ſeigneurs; & Robert y aſſembla juſques à trois mille perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, car il n'en rejettoit aucune. Il recevoit les pecheurs & les pechereſſes, les pauvres, les eſtropiez, & juſques aux lépreux, & les faiſoit vivre chacun ſelon qu'il leur convenoit. Outre le principal monaſtere il en fonda pluſieurs autres en diverſes provinces; & un des premiers fut celui de Hautes-Bruyeres, dont le fonds fut donné par Bertrade veuve du roi Philippe, qui y finit ſes jours. Robert étant tombé malade à Fontevraud, aſſembla les freres & leur dit: Je voi, mes enfans, que ma fin eſt proche: c'eſt pourquoi je vous demande ſi vous voulez perſeverer dans votre réſolution, & obéir aux ſervantes de J. C. car vous ſçavez que je leur ai ſoumis toutes les maiſons que j'ai bâties. Ils lui promirent tous de ne les jamais quitter. Quelques jours après ſa fiévre continuant, il délibera avec eux ſur le choix d'une abbeſſe, en preſence de quelques évêques & de quelques abbez qu'il avoit fait venir; &

*Sup. liv. LXV. n. 46.*

*Vita per Bald. c. 4.*

*Vita 2. c. 3.*

*c. 14*

AN. 1116. leur dit : Je ſçai que la dignité de cet ordre demanderoit une vierge : mais comment une fille élevée dans le cloître, qui ne ſçait que chanter des pſeaumes & méditer les choſes ſpirituelles, pourra-t-elle ſoutenir le poids des affaires temporelles dont elle n'a aucune experience ? Tous furent de ſon avis, & convinrent qu'une perſonne qui auroit vécu dans le monde ſeroit plus propre au gouvernement. Il executa quelque tems après cette réſolution, & choiſit pour premiere abbeſſe de Fontevraud une veuve noble, ſçavoir Petronille de Craon de Chemillé. Tout le monde approuva ce choix hormis elle ; mais enfin elle ſe ſoumit ; & cette élection fut confirmée par Girard évêque d'Angoulême, légat du ſaint ſiege.

c. 4. Après que Robert eut pacifié l'égliſe de Chartres, il alla à Blois avec Bernard abbé de Tiron, viſiter & conſoler Guillaume comte de Nevers, que le comte de Chartres y retenoit priſonnier. Robert & Bernard ſe ſéparerent enſuite, & ne ſe virent plus depuis : & Robert alla en Berry viſiter un monaſtere de ſon or-
E. 5. 67. dre nommé Ourſan ; où étant retombé malade, & ſe voïant près de ſa fin, il reçut l'extrême-onction & le viatique, & continua de communier les trois jours qu'il ſurvécut. Leger archevêque de Bourges l'étant venu voir, il le pria de le faire enterrer à Fontevraud ; ce que le prélat eut bien de la peine à lui accorder, voulant le garder dans ſon dioceſe. Robert fit ſa profeſſion de foi & ſa confeſſion, premierement au prêtre, puis publiquement, s'accuſant des moindres fautes dont il ſe ſouvenoit depuis ſon enfance, &
*Chr. Malleac. p.* mourut ſaintement le vendredi vingt-cinquiéme de
318. Février l'an 1116.

AN. 1116.

XXXV. Fin de Bernard de Tiron.

Bernard abbé de Tiron ſuivit de près ſon ami Robert d'Arbriſſelles. En trois ans de tems depuis la fondation de ce monaſtere, la communauté fut de cinq cens moines, dont il garda trois cens auprès de lui, & envoïa les deux cens autres en divers lieux, pour demeurer douze en chaque maiſon. Ils vivoient dans une telle pauvreté, que quelquefois ils manquoient de pain, & ne ſe nourriſſoient que d'herbes & de légumes : pluſieurs dans le plus fort de l'hiver n'avoient ni pellices ni coulles ; mais la preſence de Bernard les conſoloit de tout ; car il les viſitoit de tems en tems. Il ne ſouffroit point ſes diſciples oiſifs, mais il les faiſoit travailler des mains à certaines heures. Pluſieurs ſçavoient des métiers, & les exerçoient en ſilence : on ne parloit dans ces monaſteres que par une neceſſité inévitable, & en peu de mots. Le ſaint abbé leur inſpiroit une telle humilité, qu'ils ne tenoient aucun travail au deſſous d'eux. Il exerçoit l'hoſpitalité avec tant d'affection, qu'il ne refuſoit perſonne : riches, pauvres, femmes, enfans, boiteux, malades, lépreux, il recevoit tout, & s'ôtoit à lui & à ſes freres de quoi leur donner.

*Vita c. 10. n. 87.*

*n. 90.*

*c. 11.*

Sa réputation s'étendoit non ſeulement en France, mais en Aquitaine, en Bourgogne, & juſques en Angleterre & en Ecoſſe. Le roi d'Angleterre Henri envoïa Thibaut comte de Blois & Rotrou comte du Perche, le prier inſtamment de le venir trouver en Normandie. Quand il le vit, il leva les mains au ciel pour rendre graces à Dieu, embraſſa le ſaint homme, lui rendit un grand honneur, reçut ſes inſtructions & lui fit de grands preſens ; outre leſquels il envoïa tous les ans à Tiron tant qu'il vécut, cinquante

ou ſoixante marcs d'argent. Le roi de France Louis
AN. 1116. le gros voulut auſſi voir Bernard ; & après l'avoir entretenu, lui donna une terre. Il eut tant de reſpect pour les abbez de Tiron ſes ſucceſſeurs, qu'il leur fit tenir ſur les fonts ſes deux fils aînez Philippe & Louis. Thibaut comte de Blois bâtit deux monaſteres à cette congregation, & donna des ornemens ſans nombre à l'égliſe de Tiron. Pluſieurs autres ſeigneurs vinrent viſiter l'abbé Bernard, & lui firent de grands preſens ; ſçavoir Guillaume duc d'Aquitaine, Foulques comte d'Anjou, Guillaume comte de Nevers, Gui comte de Rochefort, Geofroi vicomte de Châteaudun, Robert comte de Gloceſtre, fils naturel du roi d'Angleterre, Henri comte de Warvic & pluſieurs autres. Un ſeigneur nommé Robert emmena treize diſciples de Bernard pour fonder un monaſtere au
*Sup. liv. LXIV; n. 12.* païs de Galles. David depuis roi d'Ecoſſe, fils de la ſainte reine Marguerite, fit venir de ſes moines & leur fonda un monaſtere aux confins de l'Ecoſſe & de l'Angleterre. Depuis il vint lui-même à Tiron : mais il trouva le ſaint abbé mort ; & après avoir honoré ſon tombeau, il emmena encore douze moines avec un abbé. Geofroi le gros diſciple du ſaint abbé, dit qu'avant qu'il écrivît ſa vie, il y avoit déja cent maiſons de cette congregation.

Bernard tomba malade le treiziéme d'Avril 1116. qui étoit l'onziéme jour après Pâques. Pendant l'office de la nuit il ſortit de l'égliſe, & contre ſa coutume il n'y rentra point ; car il ne manquoit jamais à l'office, il y étoit toujours des premiers : aucune affaire, aucune viſite, aucune indiſpoſition ne l'en détournoit. Quelques moines l'aïant ſuivi, le trou-

verent étendu à l'entrée du cloître, & le menerent dans une chapelle voiſine. Après matines on le conduiſit au chapitre, où il conſola ſes diſciples, & les exhorta à garder fidelement ſes inſtructions, ſans vouloir rafiner, ni rien chercher au delà, mais s'en fiant à ſon experience. En cette derniere maladie il ſe gouverna comme il avoit accoutumé dans les autres, ne cherchant de ſoulagement que dans l'abſtinence. Jamais il ne prit de medecine, ne ſe fit ſaigner, ni n'uſa du bain : jamais depuis qu'il fut moine il ne ſe chauffa. Etant jeune, quoiqu'il eût une groſſe fiévre, il ne manqua pas un ſeul jour à ſuivre la communauté. Etant déja vieux il ſe rompit une côte, & ne fit aucun remede : il ne parla même de cet accident qu'après qu'il fut gueri. Dans ſa derniere maladie comme on le prioit de prendre de meilleure nourriture, il dit qu'elle étoit bonne à conſerver la vie & non à rendre la ſanté. Il refuſa de même le bain que les medecins lui conſeilloient : ſur quoi l'auteur de ſa vie confeſſe qu'il ne peut l'excuſer d'opiniâtreté.

AN. 1116.

*c. 11. n. 93.*

*n. 109.*

Le cinquiéme jour de ſa maladie il ſe fit encore porter au chapitre, où il exhorta ſes freres à s'exercer ſur tout à la charité, & à la préferer à toutes les traditions monaſtiques, auſquelles il leur défendit de s'attacher ſuperſtitieuſement, comme étant plus propre à la deſtruction qu'à l'édification. Après avoir reçû l'extrême-onction & le viatique, & donné le baiſer de paix à tous ſes diſciples, il mourut le vingt-cinquiéme jour d'Avril, & fut enterré avec un grand concours de toutes ſortes de perſonnes. Sa vie fut écrite quelques années après par Geofroi le gros

*Ch. Mall. 1116.*

AN. 1116.

moine de Tiron ſur ce qu'il avoit vû lui-même ou appris de perſonnes dignes de foi ; & il l'adreſſa à Geofroi évêque de Chartres, qui l'avoit exhorté à l'écrire.

XXXVI. L'empereur en Italie.

*to. x. conc. p. 806.* *ab Urſperg. an. 1116.*

Dès la fin de l'an 1115. pluſieurs évêques & pluſieurs ſeigneurs Allemans s'aſſemblerent à Cologne pour la fête de Noël, par le conſeil & l'autorité de Thierri cardinal légat, qui toutefois mourut en chemin, & ne fut apporté à Cologne que pour y être enterré. Le principal ſujet de cette aſſemblée étoit de publier un decret d'excommunication contre l'empereur Henri, qui cependant tenoit ſa cour de Noël à Spire où il étoit peu accompagné. Indigné de ce qui ſe paſſoit à Cologne, il y envoïa l'évêque de Virsbourg: mais on ne voulut pas l'écouter qu'il ne fut reconcilié à l'égliſe, en ſorte qu'à ſon retour il refuſa lui-même de communiquer avec l'empereur qui l'avoit envoïé. Toutefois contraint par la crainte de la mort il celebra la meſſe devant ce prince, & en eut un ſi grand remors, qu'il ſe retira ſecretement : puis aïant obtenu ſon abſolution avec beaucoup de larmes, il ne vit plus l'empereur & perdit ſes bonnes graces. L'empereur irrité donna à Conrad ſon neveu le duché de Franconie, qui appartenoit à l'évêque de Virsbourg par une ancienne conceſſion des rois ; & pour éviter l'effet du mécontentement des ſeigneurs, il paſſa en Lombardie, d'où il envoïa des députez au pape, pour terminer les differends entre l'égliſe & l'empire. Le chef de cette députation étoit Pons abbé de Clugni, que l'on diſoit être parent du pape, & qui travailla à cette grande affaire avec beaucoup d'application.

La

La même année donc qui étoit la dix-ſeptiéme du pontificat de Paſcal II. il tint un concile dans l'égliſe de Latran, qui commença le lundi de la troiſiéme ſemaine de Carême, ſixiéme jour de Mars 1116. Ce concile eſt qualifié univerſel; & il s'y trouva des évêques, des abbez, des ſeigneurs & des députez de divers roïaumes & de diverſes provinces. Les deux premiers jours, ſçavoir le lundi & le mardi, on agita l'affaire de l'archevêché de Milan, diſputé par deux contendans, Pierre Groſſolan & Jourdain; mais elle ne fur terminée que le ſamedi. Le mercredi l'évêque de Luques ſe plaignit que les Piſans avoient uſurpé des terres de ſon égliſe: l'évêque de Piſe défendoit ſes dioceſains, ce qui produiſit une longue conteſtation. Alors un évêque ſe leva au milieu du concile & dit: Notre ſaint pere le pape ſe doit ſouvenir pourquoi ce concile ſi nombreux a été aſſemblé avec tant de perils par terre & par mer; & conſiderer qu'au lieu des affaires eccleſiaſtiques on y en traite de ſéculieres. Il faut premierement expedier le principal ſujet qui nous aſſemble: afin que nous ſachions quel eſt le ſentiment du pape, & ce qu'à notre retour nous devons enſeigner dans nos égliſes.

AN. 1116.

XXXVII. Concile de Latran.

*to. x. p. 8.6.*

Alors le pape parla ainſi: Après que le ſeigneur eut fait de moi ce qu'il voulut, & m'eut livré avec le peuple Romain entre les mains du roi: je voïois commettre tous les jours des pillages, des incendies, des meurtres & des adulteres. C'eſt pour délivrer de ces maux l'égliſe & le peuple de Dieu, que j'ai fait ce que j'ai fait. Je l'ai fait comme homme, parce que je ne ſuis que poudre & cendre. J'avouë que j'ai failli: mais je vous prie tous de prier Dieu qu'il me le par-

*Sup. n. 5.*

donne. Pour ce maudit écrit qui a été fait dans le
AN. 1116. camp, je le condamne ſous un anathême perpetuel, afin que la memoire en ſoit à jamais odieuſe, & je vous prie tous d'en faire de même. Tous s'écrierent, Ainſi ſoit-il, ainſi ſoit-il. Brunon évêque de Segni dit: Rendons graces à Dieu de ce que nous avons oüi le pape Paſcal condamner de ſa propre bouche ce privilege qui contenoit une hereſie. A quoi quelqu'un ajouta: Si ce privilege contenoit une hereſie, celui qui l'a fait étoit heretique. Alors Jean évêque de Gaëte dit avec émotion à l'évêque de Segni: Appellez-vous le pape heretique, ici en ce concile en notre préſence? L'écrit qu'il a fait étoit mauvais, mais ce n'étoit pas une hereſie. Un autre ajouta: On ne doit pas même l'appeller mauvais, puiſqu'il a été fait pour un bien, qui étoit de délivrer le peuple de Dieu. Ce nom horrible d'hereſie mit à bout la patience du pape: il fit ſigne de la main & dit: Mes freres & mes ſeigneurs écoutez. Cette égliſe n'a jamais eu d'hereſie, au contraire c'eſt ici que toutes les hereſies ont été briſées, ſuivant la promeſſe du Sauveur, que la foi de Pierre ne manqueroit point.

Le jeudi le pape ne vint point au concile: il en fut empêché par pluſieurs affaires, principalement celles de l'empereur qu'il traitoit avec l'abbé de Clugni, Jean de Gaëte, Pierre de Leon prefet de Rome & les autres qui ſoutenoient le parti de ce prince. Le vendredi Conon évêque de Preneſte, voulut expliquer l'excommunication de l'empereur, mais Jean de Gaëte, Pierre de Leon & les autres partiſans de ce prince lui réſiſtoient en face & l'interrompirent pluſieurs fois. Alors le pape appaiſa le bruit du geſte & de la

voix & dit : L'égliſe primitive du tems des martyrs a été floriſſante devant Dieu & non devant les hommes. Enſuite les empereurs & les rois ſe ſont convertis, & ont honoré l'égliſe leur mere, en lui donnant des terres, des domaines, des dignitez ſéculieres, les droits & les ornemens roïaux, comme Conſtantin & les autres princes fideles : alors l'égliſe a commencé à être floriſſante, tant devant les hommes que devant Dieu. Elle doit donc conſerver ce qu'elle a reçu des rois & des princes, & le diſpenſer à ſes enfans comme elle le juge à propos. Enſuite le pape voulant caſſer le privilege qu'il avoit accordé à l'empereur, renouvella la défenſe prononcée par Gregoire VII. ſous peine d'anathême, de donner ou de recevoir l'inveſtiture. AN. 1116.

Alors le cardinal Conon évêque de Preneſte, rendit ainſi compte au pape de ſa légation : Saint pere, ſi j'ai veritablement été votre légat, & ſi vous voulez ratifier ce que j'ai fait, déclarez-le, s'il vous plaît, en préſence de ce concile. Le pape répondit : Oüi vous avez été notre légat, & tout ce que vous & les autres cardinaux, évêques & légats avez fait par l'autorité de notre ſiege, je l'approuve & le confirme. L'évêque de Preneſte expliqua donc qu'étant légat à Jeruſalem, il avoit appris la perfidie avec laquelle le roi Henri, nonobſtant ſes ſermens, avoit pris & maltraité le pape & les cardinaux : ajoutant que pour ces crimes, de l'avis de l'égliſe de Jeruſalem, il avoit prononcé ſentence d'excommunication contre le roi ; & l'avoit confirmée en Grece, en Hongrie, en Saxe, en Lorraine & en France, dans cinq conciles de l'avis de ces égliſes. Enfin il demanda que le concile de Latran

approuvât ſa légation, comme le pape avoit fait.
AN. 1116. L'archevêque de Vienne demanda la même choſe par ſes députez & par ſes lettres : quelques-uns en murmurerent, mais la plus ſaine partie du concile y conſentit.

Le ſamedi l'affaire de Milan fut decidée. Le pape repréſenta qu'il n'y avoit que deux cauſes pour la tranſlation des évêques, la neceſſité ou l'utilité : que la tranſlation de Pierre Groſſolan de l'évêché de Savone à l'archevêché de Milan, loin d'être utile, n'avoit tourné qu'à la perte des corps & des ames. C'eſt pourquoi il le renvoïa à ſon évêché, & déclara Jourdain archevêque de Milan. A la fin du concile le pape accorda une indulgence de quarante jours à ceux qui étant en penitence pour des pechez capitaux viſiteroient les égliſes des apôtres, ſoit à l'occaſion du concile, ſoit par dévotion. Ainſi donnant ſa benediction il termina le concile le ſixiéme jour.

XXXVIII. P. Groſſolan archevêque de Milan.

*Landulf. ap. Ughel. Ital. Sac. to. 4. p. 17. to. x. conc. p. 1832.*

Pour entendre l'affaire de l'archevêché de Milan, il faut ſçavoir que l'archevêque Anſelme IV. mourut à Conſtantinople le premier d'Octobre l'an 1100. au retour de la croiſade. Pierre Groſſolan évêque de Savone, faiſoit cependant à Milan les fonctions épiſcopales, comme vicaire de l'archevêque abſent ; & aïant reçu nouvelle certaine de ſa mort, il provoqua l'élection d'un ſucceſſeur, avant que de retourner à ſon dioceſe. Il fut élu lui-même par une grande partie du clergé & du peuple, & monta auſſi-tôt dans la chaire archiepiſcopale ; mais quelques-uns des plus vertueux, tant du clergé de Milan que des laïques, découvrirent au prêtre Liprand des choſes honteuſes de Groſſolan & de ſon élection. Liprand

étoit un de ceux qui avoient ſoutenu avec le plus de zele le parti du martyr S. Arialde, contre les ſimoniaques & les clercs concubinaires, & pour ce ſujet ils lui avoient coupé le nez & les oreilles. Il conſeilla à ceux qui lui avoient donné cet avis contre Groſſolan, d'envoïer à Rome prier le pape Paſcal de ne point confirmer ſon élection qu'il ne les eût entendus. Toutefois ils ne furent point écoutez; & Groſſolan reçut l'étole enſigne de confirmation, par le crédit de la comteſſe Mathilde, & à la ſollicitation de S. Bernard cardinal abbé de Vallombreuſe, & depuis évêque de Parme. AN. 1116. *Sup. liv. LXI. n. 25.*

Mais comme le prêtre Liprand ne ceſſoit point de reclamer contre l'élection de Groſſolan, ce prélat aſſembla à Milan un concile provincial, où en prêchant publiquement au peuple, il dit: Si quelqu'un veut dire quelque choſe contre moi qu'il le diſe maintenant, autrement il ne ſera plus écouté. Le prêtre Liprand aïant appris ce défi, aſſembla pluſieurs citoïens dans l'égliſe de S. Paul qui étoit ſon titre, & leur déclara que Groſſolan étoit ſimoniaque de toutes les manieres, & qu'il le prouveroit par le jugement de Dieu, c'eſt-à-dire par l'épreuve du feu; mais les évêques qui étoient venus pour le concile, empêcherent par leur autorité qu'il n'en vînt pour lors à l'execution. Quelque tems après, comme il continuoit d'exciter le peuple, Groſſolan lui fit dire qu'il ſortit du païs, ou qu'il fît ſon épreuve. Liprand accepta avec joie ce dernier parti, & le mercredi de la ſemaine-ſainte il dit la meſſe & benit lui-même le feu, car il ne ſe trouva point de prêtre qui le voulut faire: puis il paſſa entre deux buchers allumez,

comme avoit fait à Florence Pierre Ignée, cinquante
AN. 1116. ans auparavant, & en ſortit de même ſain & ſauf.
Sup. liv. XLI. C'eſt ce qui eſt raconté plus en détail par Landulfe
p. 28. de S. Paul ſon neveu qui a écrit cette hiſtoire.

Deux ans après le prêtre Liprand fut appellé à un concile de Rome, où le pape n'approuva point l'épreuve du feu qu'il avoit faite, & toutefois le confirma dans ſes fonctions de prêtre; mais il fit jurer Groſſolan, qu'il n'avoit point contraint Liprand à faire cette épreuve, déclarant que s'il ne s'en fût juſtifié il l'eût dépoſé de l'épiſcopat. Après ce ſerment le pape le renvoïa à ſon ſiege; mais il n'y fut pas paiſible; & quatre ans durant il y eut guerre civile dans le Milanez entre les deux partis. Enfin les amis de Groſſolan lui conſeillerent d'aller à Jeruſalem, & il laiſſa pour ſon vicaire Arderic évêque de Lodi. Pendant ſon abſence les deux partis s'accorderent à le re-
p. 184. jetter, & élurent pour archevêque de Milan le prêtre Jourdain de Clive le premier de Janvier 1112. Mainard archevêque de Turin, alla auſſi-tôt à Rome, & obtint du pape l'étole pour Jourdain, à la charge de prêter un ſerment, qu'il differa de faire pendant ſix mois; mais ſur le bruit qui courut que Groſſolan revenoit de Jeruſalem, Mainard revint à Milan & mit l'étole ſur l'autel de S. Ambroiſe où Jourdain la prit.

Groſſolan étant de retour, traita Jourdain de parjure, à cauſe du ſerment qu'il lui avoit fait autrefois; & la guerre civile recommença. Enfin l'affaire fut jugée au concile de Rome comme il a été dit; mais
p. 182. Groſſolan ne retourna point à ſon évêché de Savone, il demeura à Rome dans le monaſtere de S. Sabas,

& y mourut l'année ſuivante 1117. le ſixiéme d'Août. Jourdain tint le ſiege de Milan encore quatre ans, & mourut le ſixiéme d'Octobre 1120. Pierre Groſſolan ſe trouve auſſi nommé Chryſolan : il étoit ſçavant & eſt compté entre les écrivains eccleſiaſtiques. Nous avons de lui un diſcours pour la proceſſion du ſaint Eſprit contre l'erreur des Grecs, écrit en grec & adreſſé à l'empereur Alexis Comnene. On croit qu'il compoſa cet écrit à Conſtantinople, ſoit en allant à Jeruſalem, ſoit en revenant.

AN. 1116. *p. 187.*

*Allat. Gr. Orthod. p. 379 Ap. Baron. an. 1116.*

XXXIX. Sedition à Rome contre le pape.

Quinze jours après la fin du concile de Rome, c'eſt-à-dire le dimanche des Rameaux vingt-ſixiéme de Mars de la même année 1116. Pierre prefet de Rome étant mort, quelques ſéditieux élurent pour ſon ſucceſſeur ſon fils qui étoit encore très-jeune ; & le jeudi-ſaint, comme le pape commençoit la meſſe & en étoit à la premiere oraiſon, ils le lui préſenterent entre ſon trône & l'autel, demandant qu'il le confirmât dans la charge de prefet. Comme le pape ne leur répondoit point & continuoit l'office, ils s'irriterent, & criant à haute voix, ils prirent Dieu à témoin, que s'il ne leur répondoit favorablement, il verroit le jour même des accidens funeſtes. Le pape leur dit enfin, que les fonctions de cette ſainte journée l'empêchoient de vaquer à cette affaire, & qu'il leur feroit enſuite une réponſe convenable. Nous en ferons, reprirent-ils, ſelon notre volonté, & ſe retirerent en tumulte.

*Petr. Piſ. n. 17. ap. Pandb. ap. Baron. an. 1115. Chr. Caſſin IV 6. 60.*

Le lendemain qui étoit le vendredi-ſaint, comme le peuple, ſuivant l'ancienne coutume, alloit nuds pieds viſiter les lieux ſaints & les cimetieres des martyrs : ces ſéditieux armez engagerent par ſerment

dans leur faction le ſimple peuple ; & continuerent
AN. 1116. le ſamedi-ſaint & encore plus le jour de Pâques. Le lundi qui étoit le troiſiéme d'Avril, comme le pape alloit à S. Pierre où eſt la ſtation de ce jour là, le jeune homme ſe préſenta à lui avec ſa troupe près du pont d'Adrien & demanda ſa confirmation. Ne l'aïant pas obtenuë il attaqua la famille du pape qui ſuivoit, prit les uns & maltraita les autres. Au retour le pape revenant couronné ſelon la coutume, & précedé des cardinaux, ces ſéditieux les attaquerent du haut du Capitole, faiſant de grands cris & jettant des pierres. Ils envoïerent même après le pape ; & avant qu'il ôtât ſes ornemens, il fallut leur promettre que le vendredi ſuivant il délibereroit ſur cette confirmation. Mais le jeune homme n'étant pas content de ce délai, fit accomplir ce jour là par ceux de qui il pût l'obtenir, les céremonies qui reſtoient à faire pour le déclarer prefet.

Le vendredi il fit abattre les maiſons de ceux qu'il n'avoit pû révolter contre le pape ; & le pape prévoïant qu'on ne pourroit réſiſter à ces ſéditieux ſans répandre beaucoup de ſang, ſe retira à Albane. Leur fureur tomba principalement ſur la maiſon & les tours de Pierre de Leon. Le pape aïant gagné quelques ſeigneurs Romains par ſes largeſſes, il y eut un combat où les ſéditieux furent battus ; mais la plûpart de ceux qui avoient fait ſerment au pape l'abandonnerent, à l'exemple de Ptolomée qui en étoit le chef. Tout le païs ſe ſouleva contre lui, & la guerre civile ne ſe ralentit que par les travaux de la moiſſon & les chaleurs de l'été.

XL. Albert archevê-

L'empereur Henri étoit toujours en Lombardie, faiſant

faiſant negocier ſa paix avec le pape, qui diſoit : J'ai gardé ma parole, quoique donnée par force, je ne l'ai point excommunié, mais il l'a été par les principaux membres de l'égliſe, & je ne puis lever cette excommunication que par leur conſeil, dans un concile où les parties ſoient entenduës. Je reçois tous les jours des lettres des Ultramontains qui m'y exhortent, principalement de l'archevêque de Mayence. En effet ce prélat nommé Albert étoit le plus déclaré contre l'empereur. Il avoit été ſon chancelier & ſon plus intime confident ; & ce fut principalement par ſon conſeil, que Henri fit arrêter le pape Paſcal. Mais quand Albert vit que le privilege accordé par le pape étoit condamné de tout le monde, & l'empereur excommunié par l'archevêque de Vienne & par la plûpart des évêques, il prit parti contre l'empereur, qui l'aïant découvert, le fit arrêter en 1112. & le retint trois ans dans une étroite & dure priſon.

AN. 1116. que de Mayence contre l'empereur. *Ab Urſp. an.* 1117. *Serrar. Moguntj. p.* 801. *Sup. n.* 51. *Urſp. an.* 1112.

A la Touſſaints 1115. l'empereur indiqua une cour pléniere à Mayence, où les citoïens profitant de l'occaſion, vinrent tout d'un coup en armes environner ſon palais : quelques-uns même ſe jetterent dans la cour en furie, & tous demandoient avec de grands cris la liberté de leur prélat. L'empereur fut obligé de leur promettre ce qu'ils demandoient, & d'en donner des ôtages ; puis il ſortit de la ville, & peu de jours après il délivra le prélat, ſi attenué des mauvais traitemens qu'il avoit ſoufferts dans ſa priſon, qu'il ne lui reſtoit que la peau & les os. Albert ſe rendit à Cologne pour être ſacré par le légat Dietric : mais ce prélat étant mort en chemin, il fut ſacré au même lieu le jour de S. Etienne vingt-ſix Decembre 1115, par

*Id.* 1115. *Dodech. an.* 1116.

Otton évêque de Bamberg. Depuis ce tems Albert
AN. 1116. fut le plus grand ennemi de l'empereur, & pendant l'abſence de ce prince l'Allemagne étoit pleine de ſéditions, de meurtres, d'incendies & de pillages.

*Domnizo ab Vrſp.* La comteſſe Mathilde étoit morte la même année 1115. le vingt-quatriéme de Juillet veille de S. Jacques, âgée de ſoixante-neuf ans; & ceux qui en avoient apporté la nouvelle à l'empereur, l'invitoient à venir recueillir cette ample ſucceſſion : car il ne paroît pas que l'on eût alors égard aux donations que cette princeſſe avoit faites à l'égliſe Romaine, ni que le pape Paſcal ſe ſoit mis en devoir d'en prendre poſſeſſion.

*Baron. an. 1115.* Ce fut le principal motif du voïage de l'empereur en Italie, & il étoit pour ce ſujet en Ligurie au tems de

*Chr. Caſſ. IV. 6. 60.* Pâques 1116. quand il apprit ce qui s'étoit paſſé à Rome, & la ſédition qui avoit obligé le pape à ſe retirer. Il en eut bien de la joie, & il envoïa les preſens imperiaux au nouveau préfet & aux Romains, leur mandant qu'il iroit lui-même à Rome.

XLI. L'empereur à Rome. Il y vint en effet avec une armée l'année ſuivante 1117. Le pape ne l'attendit pas, mais il ſe retira au

*c. 61.* Mont-Caſſin, où à la priere de toute la communauté il rétablit Landulfe archevêque de Benevent, dé-

*Sup. n. 26.* poſé au concile de Ceperan : puis paſſant par Capouë il arriva à Benevent. Cependant l'empereur entra à Rome, où il attira à ſon parti les conſuls, les ſenateurs & les grands : les uns par preſens, les autres par promeſſes. Il donna en mariage ſa fille Berthe à Ptolomée chef du parti contraire au pape, qui étoit de la famille Octavia, & fils du conſul Ptolomée. Il lui fit de grands preſens, & lui confirma tout ce qu'avoient eu ſon aïeul Gregoire & ſes autres parens. L'empe-

reur celebra à Rome avec grande ſolemnité la fête de Pâques, qui cette année 1117. fut le vingt-cinquiéme de Mars. Il alla à ſaint Pierre, & demanda la couronne au clergé de Rome, diſant qu'il étoit venu pour la recevoir de la main du pape, dont il regardoit l'abſence comme un malheur pour lui, ne deſirant que de rétablir l'union entr'eux. Le clergé de Rome répondit que la conduite de l'empereur ne répondoit pas à ſon diſcours, puiſqu'il étoit venu en armes, & faiſant autour de Rome toutes ſortes d'actes d'hoſtilité, prenant la protection de l'abbé de Farfe & de Ptolomée, tous deux excommuniez. AN. 1117. *Petr. Piſan.*

Sur ce refus l'empereur s'adreſſa à Maurice Bourdin archevêque de Brague, qui étoit auprès de lui en qualité de légat du pape pour traiter la paix, & reçut de ſa main la couronne imperiale devant le corps de S. Gregoire dans l'égliſe de S. Pierre. Le pape & l'empereur envoïerent de part & d'autre pour traiter de la paix: mais ils ne purent convenir, & l'empereur craignant les chaleurs de l'été ſe retira, avec promeſſe de revenir quand la ſaiſon ſeroit adoucie. Il laiſſa à Ptolomée des troupes Allemandes, qui repouſſerent les Normans, que le pape avoit appellez. Le pape cependant tint un concile à Benevent au mois d'Avril, où il excommunia l'archevêque de Brague, qui avoit couronné l'empereur. *Gelaſ. II. ep. 8.* *to. x. p. 812.*

XLIII. Turſtain archevêque d'Yorc.

Pendant que le pape Paſcal étoit à Benevent, Raoul archevêque de Cantorberi, arrivé en Italie la même année 1117. lui envoïa de Rome, où il avoit été obligé de s'arrêter, des députez & des lettres. Or voici le ſujet de ſon voïage. Le vingtiéme de Mars 1116. Henri roi d'Angleterre voulant paſſer en Nor- *Edmer. 5. Nover. p. 90.*

mandie, tint un parlement où il fit reconnoître pour
AN. 1117. ſon ſucceſſeur Guillaume ſon fils aîné. En même tems on examina le differend entre l'archevêque de
*Godwin de præſ. Angl.* Cantorberi & celui d'Yorc: car Thomas archevêque d'Yorc étant mort le dix-neuviéme de Février 1114. un des chapelains du roi nommé Turſtain fut élû pour lui ſucceder du conſentement de Raoul archevêque de Cantorberi: mais quand Raoul lui demanda la ſoumiſſion que ſes prédeceſſeurs avoient accoutumé de faire aux archevêques de Cantorberi, il refuſa d'être ſacré à cette condition. Il envoïa même à Rome, eſperant obtenir du pape la décharge de cette ſoumiſſion; mais il n'y réuſſit pas, quoique Yves
*Yvon. ep. 276.* de Chartres eût écrit au pape en ſa faveur, rendant témoignage à ſon merite, & traitant de coutume induë la prétention de l'archevêque de Cantorberi. Le roi voïant que Turſtain s'opiniâtroit à ce refus, par la confiance qu'il avoit en ſa protection, lui déclara qu'il feroit la ſoumiſſion comme ſes prédeceſſeurs, ou qu'il ne ſeroit pas archevêque d'Yorc. Turſtain prit ce dernier parti aſſez légerement, & renonça à l'archevêché: mais voïant ceſſer les honneurs auſquels il commençoit à s'accoutumer, il s'en repentit, & ſuivit le roi en Normandie, eſperant qu'il lui rendroit ſa dignité. Le roi ne trouva point de meilleur moïen pour le favoriſer, que de differer & ne point remplir le ſiege d'Yorc.

La même année 1116. vers le mois d'Août, Anſelme neveu du ſaint archevêque, revint de Rome, & apporta des lettres du pape qui l'établiſſoient légat en Angleterre. La nouvelle en aïant été portée dans le roïaume, les évêques & les ſeigneurs s'aſſemblerent

à Londres en préſence de la reine, & on réſolut que l'archevêque de Cantorberi, que cette affaire regardoit principalement, iroit trouver le roi en Normandie, lui expoſeroit l'ancienne coutume & la liberté du roïaume ; & ſi le roi en étoit d'avis, il iroit à Rome pour faire abolir ces nouveautez. L'archevêque qui deſiroit de faire le voïage de Rome par dévotion, embraſſa volontiers cette réſolution : il paſſa la mer avec une nombreuſe ſuite & un équipage magnifique, aïant entr'autres avec lui le moine Edmer diſciple de ſaint Anſelme, qui a écrit cette hiſtoire. L'archevêque trouva le roi d'Angleterre à Roüen, où étoit auſſi le légat Anſelme, attendant la permiſſion de paſſer en Angleterre pour y exercer ſa légation : mais le roi le retenoit pour ne pas porter préjudice aux coutumes de ſon roïaume, & cependant le défraïoit liberalement. AN. 1117.

L'archevêque Raoul aïant expliqué au roi le ſujet de ſon voïage, prit par ſon avis le chemin de Rome. Une dangereuſe maladie l'arrêta en France le reſte de l'année 1116. & il celebra à Lion la fête de Noël. Etant entré en Italie, il fut encore arrêté à Plaiſance par la maladie de Hebert évêque de Norvic, qui l'accompagnoit en qualité d'envoïé du roi vers le pape. Cet évêque aïant été à l'extrêmité ne paſſa pas plus avant, & l'archevêque continua ſon chemin juſques à Rome : mais le pape étoit à Benevent, & il n'y avoit pas de ſûreté à l'aller trouver. L'archevêque ſe contenta donc de lui envoïer des députez avec des lettres, & il en reçut une réponſe adreſſée aux évêques d'Angleterre & au roi Henri, où il déclare qu'il ne veut diminuer en rien la dignité de l'égliſe de

Cantorberi, mais la conſerver ſuivant l'inſtitution
AN. 1117. de ſaint Gregoire & la poſſeſſion d'Anſelme de ſainte
ap. Edm. p. 91. memoire. La lettre eſt du vingt-quatriéme Mars 1117.
Après que l'archevêque Raoul l'eut reçûë, l'empereur l'invita à l'aller trouver : il y alla, du conſentement du pape, & fut huit jours avec ce prince en ſon camp près de Rome. Il attendit encore quelque tems ſur le bruit que le pape alloit revenir à Rome : mais voïant qu'il n'en étoit rien, il retourna en Normandie vers le roi ſon maître.

Cependant le clergé d'Yorc avoit envoïé des députez au pape pour faire confirmer l'élection de Turſtain, ſans qu'il fût obligé de faire ſa ſoumiſſion à l'archevêque de Cantorberi. Ils expoſerent au pape ce qu'ils voulurent, & en obtinrent une lettre dattée auſſi de Benevent le cinquiéme d'Avril, & adreſſée
p. 92. au roi Henri, où il dit que celui qui a été élû archevêque d'Yorc a été privé de ce ſiege ſans avoir été jugé; ce qui eſt conte les regles. Qu'il ne prétend faire préjudice ni à l'égliſe d'Yorc, ni à celle de Cantorberi, & qu'après que l'archevêque élû aura été rétabli, ſi ces égliſes ont quelque differend entr'elles, il ſera examiné devant le pape en préſence des parties. C'eſt ce qui ſe paſſa en cette affaire ſous le ponficat de Paſcal II.

XLIII. Suite de l'hiſtoire de S. Bernard.

Cependant Teſcelin pere de S. Bernard, qui étoit demeuré ſeul dans ſa maiſon, vint auſſi trouver ſes
Vita Bern. lib. 1. c. 5. n. 30. enfans à Clairvaux, où il embraſſa comme eux la vie monaſtique, & y mourut quelque tems après dans une heureuſe vieilleſſe. Sa fille Humbeline fut la derniere à ſe donner à Dieu. Elle étoit mariée riche & attachée au monde, quand Dieu lui inſpira un jour

d'aller viſiter ſes freres. Comme elle étoit parée & accompagnée magnifiquement, Bernard ne put ſe réſoudre à ſortir pour la voir, aucun de ſes freres ne daigna paroître, ſinon André qu'elle rencontra à la porte, & qui la traita d'ordure bien couverte à cauſe de ſes habits précieux. Elle fondit en larmes, & dit: Je ſuis pechereſſe, il eſt vrai, mais c'eſt pour les pecheurs que Jeſus-Chriſt eſt mort: c'eſt pour cela que je viens chercher les gens de bien: que mon frere vienne, & je ſuis prête à faire tout ce qu'il me preſcrira. Bernard vint la trouver avec le reſte de ſes freres; & ne pouvant la ſéparer de ſon mari, il commença par lui retrancher toute la vanité mondaine & la curioſité des habits, lui donnant pour modele la vie de ſa mere. Humbeline étant retournée chez elle, pratiqua fidelement ce conſeil, au grand étonnement de tout le monde: car quoique noble, jeune & délicate, elle vivoit dans une grande retraite, appliquée au jeûne, aux veilles & aux prieres. Elle demeura ainſi deux ans avec ſon mari, qui la reſpectant comme un temple du ſaint Eſprit, lui permit de ſe ſéparer & de ſuivre l'attrait de Dieu. Elle ſe retira au monaſtere de Juilli dans le dioceſe de Langres, fondé depuis peu pour les femmes de ceux qui étoient venus à Clairvaux avec ſaint Bernard. Humbeline y paſſa le reſte de ſes jours avec tant d'édification, qu'elle eſt honorée comme ſainte le vingt-uniéme d'Août dans l'ordre de Ciſteaux.

AN. 1117.

*Vitæ. 4. n. 19.*

Environ deux ans après que S. Bernard fut établi à Clairvaux, ſes auſteritez exceſſives lui cauſerent une ſi griéve maladie, qu'on n'en attendoit que la mort, ou une vie languiſſante pire que la mort même. Guil-

*c. 7. n. 32.*

AN. 1117.

laume de Champeaux évêque de Châlons l'étant venu visiter, dit qu'il esperoit non seulement lui sauver la vie, mais rétablir sa santé, s'il vouloit croire ses conseils & se laisser traiter. Et comme l'abbé ne pouvoit se résoudre à quitter la rigueur de son observance, l'évêque alla au chapitre de Cisteaux, qui tenoit alors entre le peu d'abbez qui en dépendoient ; & prosterné en terre devant eux, il leur demanda de mettre l'abbé Bernard sous son obéissance pour un an. Ils ne purent refuser à un prélat d'une telle autorité ce qu'il demandoit si humblement. Etant donc revenu à Clairvaux, il fit faire à l'abbé une loge hors l'enclos du monastere, & défendit que dans sa nourriture & tout le reste il s'astreignît en rien à la rigueur de l'observance, ni qu'on lui parlât d'aucune affaire de la maison. En cette retraite Bernard n'étant occupé que de Dieu, goûtoit par avance les délices du paradis ; & deux abbez l'étant venu voir, & lui demandant comment il se portoit, il répondit en souriant agréablement, & de la maniere noble qui lui étoit ordinaire : Je vis fort bien ; moi à qui des hommes raisonnables obéissoient auparavant, j'ai été mis par un juste jugement de Dieu sous l'obéissance d'une bête sans raison. Il parloit d'un homme rustique & ignorant qui s'étoit vanté de le guérir, & sous la conduite duquel il avoit été mis par l'évêque & les abbez ses confreres. Cet ignorant lui faisoit manger des viandes dont un homme sain & pressé de la faim eût eu peine à s'accommoder : mais Bernard prenoit tout indifféremment, aïant presque perdu le goût : en sorte que pendant plusieurs jours il prit du sang tout cru pour du beurre, & but une fois de l'huile pour de l'eau.

Mais

Mais après que cette année d'obéiſſance fut paſſée, il revint à ſes premieres auſteritez avec un nouveau zele, comme un torrent retenu long-tems; & voulut récompenſer le tems perdu. Il prioit debout jour & nuit, juſqu'à ce que ſes genoux affoiblis & ſes pieds enflez ne puſſent plus le porter. Il porta long-tems un cilice ſur ſa chair, & ne le quitta que quand il s'apperçût qu'on le ſçavoit. Sa nourriture étoit du pain avec du lait, du bouillon de légumes ou de la bouillie. Les medecins admiroient qu'il pût vivre & travailler en forçant ainſi la nature, & diſoient que c'étoit mettre un agneau à la charuë. Ses vomiſſemens fréquens cauſez par la foibleſſe de ſon eſtomac l'obligerent à faire creuſer un trou près de ſa place au chœur, pour recevoir ce qu'il rejettoit; & enfin cette incommodité vint à un tel point, qu'il fut réduit à s'abſtenir de l'office public. Avec toutes ces infirmitez, il ne laiſſa pas de vivre ſoixante & trois ans, de fonder grand nombre de monaſteres, de prêcher, d'écrire pluſieurs ouvrages excellens, & d'être emploïé aux affaires les plus importantes de l'égliſe, qui l'obligerent à faire de grands voïages. AN. 1117. c. 5.

Quand ſes infirmitez le réduiſirent à ſe ſéparer pour un tems de la communauté, ce fut la premiere occaſion aux gens du monde de le connoître & de le venir chercher. Ils y venoient en grand nombre, & de ſon côté il les recevoit plus facilement & leur prêchoit les veritez de la religion. Quand l'obéiſſance l'obligeoit à s'éloigner du monaſtere pour les affaires de l'égliſe, quelque part qu'il allât & de quelque ſujet qu'il fût queſtion, il ne pouvoit s'empêcher de parler de Dieu. Ce qui le fit bien-tôt connoître

dans le monde ; & dès-lors la grace se rendit en lui plus
AN. 1117. sensible par le don de prophetie & par les miracles.

LXIV. Premiers miracles de S. Bernard.

Le premier fut en la personne d'un gentilhomme de ses parens nommé Joubert de la Ferté, qui perdit tout d'un coup la parole & la connoissance. Son fils & ses amis étoient sensiblement affligez de le voir mourir sans confession & sans viatique. On envoïa avertir l'abbé, qui le trouva au même état depuis trois jours. Il dit au fils & aux assistans : Vous sçavez que cet homme a offensé Dieu, principalement en faisant tort aux églises & en opprimant les pauvres : si vous me croïez, on rendra aux églises ce qu'il leur a ôté, & on remettra les redevances injustes dont il a chargé les pauvres, alors il recevra la parole, il se confessera & recevra les sacremens. Toute la famille le promit avec joie & l'accomplit : mais Gerard frere de l'abbé & Gaudri son oncle étonnez & allarmez de la promesse qu'il avoit faite, le tirerent à part & l'en reprirent durement. Il leur répondit avec simplicité : Il est facile à Dieu de faire ce qui vous est difficile à croire. Il pria en secret, puis il alla offrir le saint sacrifice ; & comme il étoit encore à l'autel, il vint un homme dire que Joubert parloit librement & demandoit avec empressement le saint abbé. Après la messe il y alla, le malade se confessa à lui avec larmes, reçut les sacremens & vécut encore deux ou trois jours, pendant lesquels il ordonna que ce que l'abbé avoit prescrit fût inviolablement executé, fit encore des aumônes & mourut chrétiennement.

c. 9. 4.

Un jour comme Bernard revenoit des prez, il rencontra une femme qui venoit de loin lui apporter son enfant, dont une main étoit seche & le bras tourné

depuis ſa naiſſance. L'abbé touché des larmes & des prieres de cette femme lui dit de mettre ſon enfant à terre. Aïant fait ſa priere, il fit le ſigne de la croix ſur la main & ſur le bras de l'enfant, puis il dit à la mere de l'appeller. L'enfant accourut, embraſſa ſa mere des deux bras, & fut dès-lors gueri. Les freres & les diſciples de Bernard regardoient avec étonnement ces merveilles; mais ils n'en tiroient pas une gloire humaine, comme auroient fait des hommes ordinaires: l'affection ſpirituelle qu'ils lui portoient les faiſoit craindre pour ſa jeuneſſe & la nouveauté de ſa converſion. Les deux que ce zele animoit le plus, étoient Gaudri ſon oncle & Gui ſon frere aîné. Ils n'épargnoient point les paroles dures pour fatiguer ſa modeſtie: ils le chicanoient même ſur ce qu'il faiſoit de bien, ils réduiſoient à rien ſes miracles; & comme il ne ſe défendoit point, ils le pouſſoient ſouvent par leurs reproches juſques aux larmes. AN. 1117.

Il arriva enfin que ſon oncle Gaudri tomba malade d'une groſſe fievre; & preſſé de la douleur il pria l'abbé d'avoir pitié de lui & ne lui pas refuſer le ſecours qu'il donnoit aux autres. L'abbé uſant de ſa douceur ordinaire, le fit premierement ſouvenir des fréquens reproches qu'il lui avoit faits ſur ce ſujet, lui demandant s'il ne parloit point ainſi pour le tenter: mais comme Gaudri perſeveroit, il lui impoſa les mains, commanda à la fievre de ſe retirer & elle ſe retira. S. Bernard continua de faire quantité d'autres miracles.

XLV. Monaſteres d'Aquitaine.

Vers le même tems un ſaint perſonnage nommé Geraud de la Sale prêchoit la penitence en Aqui-

taine, où il fonda pluſieurs monaſteres. On en compte
AN. 1117. ſept entre les autres : Cadoüin au dioceſe de Perigueux
*Chr. Malleac. an. 1120. p. 219. Chartul. M. S. Loci-Dei.* à préſent de Sarlat : les Alleus, Chaſteliers & l'Abſie au dioceſe de Poitiers : Dalone au dioceſe de Limoges : Grandſelve au dioceſe de Toulouſe & Bournet en celui d'Angoulême. Dalone fut fondée en 1117. & devint chef d'une congrégation ; mais dans la ſuite cette abbaïe avec ſes filles embraſſa l'obſervance de Cîteaux auſſi-bien que la plûpart des autres que Geraud avoit fondées. Il mourut en 1120.

XLVI. Mort de Paſcal II.

*Petr. Piſan. ap. Baron. & Pagebr.*

Après le concile de Benevent le pape Paſcal étant en Campanie tomba malade pendant l'automne, & vint à Anagnia où les medecins deſeſpererent de ſa vie. Il revint toutefois en aſſez bonne ſanté pour faire à Preneſte la dédicace de l'égliſe de S. Agapit. Il celebra à Rome la fête de Noël & fit l'office de l'octave & de l'Epiphanie. Il congedia les ambaſſadeurs de Conſtantinople qu'il y avoit reçus, & intimida tellement par ſa préſence Ptolomée & le nouveau prefet, qu'ils lui demanderent la paix les premiers ; & craignant de ne pas obtenir leur grace, ils quitterent leurs maiſons pour ſe cacher dans Rome. Le pape faiſoit faire des machines & les autres préparatifs neceſſaires pour les réduire par la force, quand il retomba malade de fatigue pour les mouvemens qu'il s'étoit donnez. Se voïant à l'extrémité, il aſſembla les cardinaux, & leur recommanda de ſe donner de garde de l'artifice des Guibertins & de la violence des Allemans, & de demeurer unis entre eux. Enſuite aïant reçu l'extrême onction, fait ſa confeſſion & ſatisfait aux autres devoirs de la religion, il mourut à minuit le dix-huitiéme de Jan-

vier 1118. après avoir tenu le ſaint ſiege dix-huit ans cinq mois & cinq jours. En pluſieurs ordinations il avoit fait cinquante prêtres, trente diacres & cent évêques. Il fut embaumé, revêtu de ſes ornemens ſuivant le ceremonial, & porté par les cardinaux à ſaint Jean de Latran, où il fut enterré dans un ſépulchre de marbre artiſtement travaillé. Le ſaint ſiege vaqua douze jours. Entre les lettres de Paſcal II. nous en avons une à Pons abbé de Clugni, où il ordonne de donner à la communion les deux eſpeces ſéparément; & non le pain trempé dans le vin, comme il ſe pratiquoit à Clugni. Il excepte les enfans & les malades, qui ne pouvoient avaler le pain. On communioit donc encore les petits enfans.

AN. 1118.

*epiſt. 32.*

*Sup. liv. LXIII. n. 59. LXIV. n. 28.*

XLVII. Gelaſe II. pape.

*Vita per Pandulf.*

Après la mort de Paſcal II. Pierre évêque de Porto, qui depuis long-tems tenoit la premiere place après le pape, & avec lui tous les cardinaux, prêtres & diacres, commencerent à déliberer ſur le choix d'un ſucceſſeur; & jettant principalement les yeux ſur Jean de Gaëte chancelier de l'égliſe Romaine, ils envoïerent au Mont-Caſſin où il étoit, le prier de venir inceſſamment. Il partit ſans ſçavoir ce qu'ils avoient fait entre eux, monta ſur ſa mule & vint promptement à Rome. Le lendemain les cardinaux s'aſſemblerent au nombre de quarante-ſix, lui compris; ſçavoir les évêques de Porto, de Sabine, d'Albane & d'Oſtie: vingt-trois prêtres & dix-huit diacres. Nicolas primicier avec le corps des chantres: tous les ſoudiacres du palais, pluſieurs archevêques, grand nombre de clercs d'un moindre rang: quelques-uns des ſenateurs & des conſuls Romains. Pour éviter les ſcandales aſſez fréquens dans ces élections, ils s'aſſem-

blerent en un lieu qu'ils croïoient très-sûr ; & après
AN. 1118. avoir long-tems déliberé ils s'accorderent tous à élire le chancelier. Ils le prirent auſſi-tôt, le nommerent Gelaſe & l'introniſerent malgré ſa réſiſtance.

Il étoit né à Gaëte de parens nobles, qui le firent étudier dès ſon enfance : puis Oderiſe abbé du Mont-Caſſin le leur aïant demandé, ils le donnerent à ce monaſtere, où il ſe diſtingua par ſon progrès dans les arts liberaux & dans l'obſervance réguliere. Il étoit encore jeune quand le pape Urbain II. le tira du Mont-Caſſin la premiere année de ſon pontificat, & le fit cardinal diacre de l'égliſe Romaine, & peu de tems après chancelier : pour rétablir dans le ſaint ſiege l'ancienne élegance du ſtile preſque perduë, comme dit Pandolfe d'Alatri auteur du tems. Après la mort d'Urbain le chancelier Jean de Gaëte fut toujours attaché au pape Paſcal, avec une affection ſinguliere : il lui aida à ſupporter toutes ſes afflictions, & fut ſon bâton de vieilleſſe. A ſa recommandation ce pape promut à la dignité de cardinaux, prêtres ou diacres pluſieurs de ſes ſcripteurs & de ſes chapelains ; entre autres Pierre de Piſe, Hugues d'Alatri, Saxon d'Anagnia & Gregoire de Gaëte. Jean fit de grandes liberalitez à ſon titre de ſainte Marie en Coſmedin, tant en argenterie & en ornemens d'égliſe, qu'en fonds de terres, & fut toujours le protecteur du Mont-Caſſin. Tel étoit le chancelier Jean de Gaëte quand il fut élu pape & nommé Gelaſe II.

*Sup. liv. LXXII. n. 41. 48.*

Cencio Frangipane dont la maiſon étoit proche du lieu d'élection, l'aïant appriſe, accourut auſſi-tôt l'épée au côté & fremiſſant de colere ; car il tenoit le parti de l'empereur. Il rompit les portes, entra

dans l'égliſe, prit le pape à la gorge, le frappa à coups de poing & de pied, juſqu'à l'enſanglanter de ſes éperons : puis le traînant par les cheveux & par les bras, il le mena chez lui, l'y enchaîna & l'y enferma. Les cardinaux, le clergé & pluſieurs laïques aſſemblez pour l'élection, furent de même arrêtez par les ſatellites de Cencio : on les jettoit à bas de leurs chevaux & de leurs mules, on les dépouilloit, on les maltraitoit : quelques-uns gagnerent leurs maiſons demi-morts, & malheur à qui ne pût s'enfuir. Au bruit de cette violence les Romains s'aſſemblerent : Pierre prefet de la ville, Pierre de Leon avec les ſiens & pluſieurs autres nobles avec leurs gens : le peuple de tous les quartiers prend les armes, on accourt à grand bruit au Capitole, on envoïe députez ſur députez aux Frangipanes, pour redemander le pape. Auſſitôt les Frangipanes épouvantez le rendent, & Leon l'un d'eux ſe jette à ſes pieds, lui demande pardon, & s'échappe ainſi du peril qui le menaçoit. AN. 1118.

Le pape étant delivré fut couronné, mis ſur un cheval blanc, & mené par la ruë ſacrée à S. Jean de Latran, précedé & ſuivi de bannieres ſuivant la coutume. Son pontificat paroiſſoit aſſuré & paiſible : les comtes & les barons le viſitoient, il donnoit audiance à ceux qui venoient pour quelques affaires, & les renvoïoit avec ſa benediction. Ceux qui étoient ſortis de Rome y rentroient : on s'aſſembloit pour déliberer quand le pape devoit être ordonné & ſacré, car il n'étoit encore que diacre. Mais cette paix ne fut pas longue ; & une nuit le pape fut averti que l'empereur Henri étoit en armes à ſaint Pierre. En effet ſur la nouvelle de la mort de Paſcal & de l'é-

lection de Gelaſe, l'empereur étoit venu en diligence
AN. 1118. & avoit mandé au nouveau pape : Si vous voulez confirmer le traité que j'ai fait avec Paſcal, je vous
*Chr. Caſſ. IV. c. 64. Urſperg. an. 1118.* reconnoîtrai pour pape & vous ferai ſerment de fidelité : ſinon j'en ferai élire un autre & le mettrai en poſſeſſion ; car l'empereur prétendoit toujours être en droit d'approuver l'élection du pape.

XLVIII. Fuite de Gelaſe. Gelaſe aïant donc appris qu'il étoit ſi proche, ſe leva quoiqu'il fût nuit ; & s'étant fait mettre ſur un cheval, malgré ſon grand âge & ſes infirmitez, ſe retira chez un citoïen nommé Bulgamin, où il demeura caché le reſte de la nuit. Le lendemain matin le pape & les ſiens ſe trouverent fort embaraſſez. Il n'y avoit pas de ſûreté pour eux de demeurer à Rome, & ils ne pouvoient s'enfuir par terre, parce que les Allemans tenoient les chemins. Ils réſolurent donc de gagner la mer, & s'embarquerent ſur le Tibre en deux galeres qui les menerent juſqu'à Porto. Là il fallut s'arrêter à cauſe du mauvais tems, la pluie, le tonnerre, la tempête qui agitoit la mer & le fleuve, car c'étoit au mois de Février. Les Allemans étoient ſur le rivage qui tiroient ſur eux des traits empoiſonnez, & menaçoient de les pourſuivre juſques dans l'eau s'ils ne rendoient le pape. La nuit & la tempête les arrêta ; & cependant le cardinal Hugues d'Alatri prit le pape ſur ſes épaules & l'emporta à la faveur de la nuit au château de S. Paul d'Ardée. Le matin les Allemans revinrent à Porto, on leur jura que le pape s'en étoit fui & ils ſe retirerent. Mais on ramena le pape pendant la nuit : il s'embarqua avec les ſiens : le troiſiéme jour ils aborderent à Terracine demi-morts & le quatriéme à Gaëte.

Ils

Ils y furent très-bien reçûs ; auſſi étoit-ce la patrie du pape : & quand la nouvelle de ſon arrivée fut répanduë dans le païs, quantité d'évêques s'y rendirent : entre autres Sennes archevêque de Capouë, Ladulfe de Benevent, Alfane de Salerne, Gibalde abbé du Mont-Caſſin, Sigenulfe abbé de Cave & pluſieurs autres. L'empereur envoïa encore à Gaëte prier le pape de revenir ſe faire ſacrer à Rome, témoignant qu'il deſiroit ardemment d'aſſiſter à cette céremonie, & l'autoriſer par ſa préſence, & que s'ils conferoient enſemble, ce ſeroit le meilleur moïen de rétablir l'union. Le pape qui avoit été pris par l'empereur avec Paſcal II. & mis aux fers, ne pouvoit s'y fier : il répondit donc qu'il alloit ſe faire ſacrer inceſſamment, & qu'enſuite l'empereur le trouveroit prêt pour la négociation, par tout où il lui plairoit. En effet ſans ſortir de Gaëte le pape fut ordonné prêtre, puis ſacré évêque en préſence de tous les prélats que j'ai marquez, & de Guillaume duc de Poüille, de Robert prince de Capouë, & de pluſieurs autres ſeigneurs qui lui prêterent tous ſerment de fidelité. Il fut ſacré dans la fin de Février, paſſa tout le carême à Gaëte, & alla celebrer à Capouë la fête de Pâques, qui cette année 1118. fut le quatorziéme d'Avril.

AN. 1118.

*Falco Benevi.*

XLIX. Bourdin antipape.

Cependant l'empereur Henri irrité de la réponſe de Gelaſe, réſolut de faire un autre pape, comme il l'en avoit menacé, & choiſit l'archevêque de Brague qui l'avoit couronné empereur l'année précedente. C'étoit Maurice Bourdin né en Limoſin, d'où Bernard archevêque de Tolede l'emmena, comme il a été dit, en 1095. Il le fit premierement ſon archidia-

*Vita per Baluz. to. 3. Miſcell. p. 471.*

*Sup. liv. LXIV. n. 33.*

cre, puis évêque de Conimbre. Maurice fit le voïage
AN. 1118. de Jeruſalem vers l'an 1108. & paſſa à Conſtantinople, où il fut chéri des grands & de l'empereur Alexis : après avoir emploïé trois ans à ce voïage, il revint en Portugal, où ſaint Geraud archevêque de Brague étant mort, il fut élû pour lui ſucceder l'an 1110. Pour faire confirmer ſa tranſlation & recevoir le pallium, il alla à Rome, où le pape Paſcal II. lui accorda l'un & l'autre, moïennant un preſent conſi-
" epiſt. 4. derable. Murice ſoutint vigoureuſement la dignité de ſon ſiege contre Bernard archevêque de Tolede, qui vouloit l'aſſujettir à ſa nouvelle primatie confirmée par le pape Paſcal, & qui ſe prévaloit contre lui de ſon autorité de légat en Eſpagne. Maurice alla à Rome en 1115. implorer le ſecours du pape,
ap. Baluz. p. 480. qui après avoir pluſieurs fois averti Bernard de ceſſer ſes vexations, lui déclara enfin qu'il le déchargeoit de ſa légation ſur la province de Brague, afin que Maurice y pût exercer plus librement ſa juriſdiction. La lettre eſt dattée d'Anagnia le troiſiéme de Novembre.

Maurice demeura long-tems en Italie à la pourſuite de cette affaire ; & le pape Paſcal connoiſſant ſa capacité, le fit ſon légat pour traiter la paix avec l'empereur Henri, que Maurice en cette qualité couronna en l'abſence du pape, comme il a été dit : mais le pape le trouva mauvais, & excommunia Maurice au concile de Benevent. Il demeura donc auprès de l'empereur, qui ſe tenant offenſé que Jean de Gaëte ſe fût fait ſacrer ſans ſon conſentement, fit élire pape celui-ci ſous le nom de Gregoire VIII. le quatorziéme de Mars 1118.

Le pape Gelaſe étoit encore à Gaëte quand il apprit cette nouvelle, & auſſi-tôt il écrivit au clergé & aux autres fideles de Gaule en ces termes: Après notre élection l'empereur eſt venu furtivement à Rome; ce qui nous a obligé d'en ſortir. Il a demandé enſuite la paix par menaces, diſant que ſi nous ne l'en aſſurions par ſerment, il uſeroit de ſon pouvoir. Nous avons répondu que nous étions prêts à terminer le differend entre l'égliſe & l'état, ſoit à l'amiables, ſoit par juſtice dans le lieu & le tems convenables, à Milan ou à Cremone à la ſaint Luc prochaine; & cela par le conſeil de nos freres, que Dieu a établis juges dans l'égliſe. J'entens les évêques. La lettre continuë: Auſſi-tôt, c'eſt-à-dire, le quarante-quatriéme jour après notre élection, il a intrus dans l'égliſe Maurice évêque de Brague, excommunié l'année paſſée par le pape Paſcal au concile de Benevent, & qui autrefois en recevant le pallium par nos mains, avoit fait ſerment de fidelité au même pape & à ſes ſucceſſeurs, dont je ſuis le premier. En cette entrepriſe l'empereur n'a eu, graces à Dieu, perſonne du clergé Romain pour complice; mais ſeulement des Guibertins, Romain de ſaint Marcel, Cencio de ſaint Chryſogone, Teuzon qui a long-tems ravagé le Danemarc. Nous vous ordonnons donc qu'après en avoir déliberé en commun, vous vous prépariez, comme il convient, à venger l'égliſe votre mere. Gelaſe écrivit auſſi à Bernard archevêque de Tolede, & aux évêques d'Eſpagne, d'élire un autre archevêque de Brague à la place de Maurice: enfin il écrivit au clergé & au peuple de Rome, de l'éviter comme un excommunié. Il tint enſuite un concile à Ca-

AN. 1118.

*epiſt. 1.*

*ep. 2. & alia p. Roderic.*

*to. x. p. 823. ex Vrſperg.*

AN. 1118.

pouë, où il excommunia l'empereur & ſon antipape.

Maurice Bourdin étoit cependant à Rome, où il demeura tout le reſte de l'année ; & le jour de la Pentecôte il couronna comme pape l'empereur Henri, qui ſe retira quelque tems après en Ligurie, & de là en Allemagne. Bourdin envoïoit des bulles de tous côtez en qualité de pape Gregoire, & fut reconnu en quelques lieux, comme en Allemagne, par Herman évêque d'Ausbourg, & en Angleterre par quelques-uns, qui tenoient Gelaſe pour antipape, & d'autres ne reconnoiſſoient ni Gelaſe ni Gregoire : toutefois la France & la plûpart de la chrétienté reconnut Gelaſe.

*Chr. Caſſ.* IV. *c.* 64.

L. Gelaſe à Rome.

Quand il ſçut que l'empereur s'étoit retiré, il revint à Rome ſecretement, & ſe cacha dans une petite égliſe nommée ſainte Marie du ſecond Cierge, entre les maiſons d'Etienne & Pandulfe le Normand & de Pierre Latron, qui le protegeoient. Le jour de ſainte Praxede vingt-uniéme de Juillet, il réſolut d'officier dans l'égliſe de cette ſainte, par le conſeil du cardinal Didier, qui en étoit titulaire, contre l'avis de pluſieurs, qui repreſentoient que cette égliſe étoit dans les fortereſſes des Frangipanes. L'office n'étoit pas encore fini, quand les Frangipanes vinrent avec une troupe de gens armez à pied & à cheval attaquer le pape & les ſiens à coups de pierre & de trait. Etienne le Normand & Creſcence Gaëtan neveu du pape réſiſterent vigoureuſement, quoique leur troupe fût beaucoup moindre : il y eut un rude combat qui dura une grande partie du jour. Le pape s'enfuit, faiſant compaſſion aux femmes qui

*Landulf. n.* 12.

le voïoient demi vêtu de ſes ornemens, courir ſeul par les champs autant que ſon cheval pouvoit aller. Son porte-croix tomba en le ſuivant, & une pauvre femme qui le trouva, le cacha juſques au ſoir avec ſa croix & ſon cheval. AN. 1118.

Le combat duroit encore, quand Etienne le Normand dit aux Frangipanes : Que faites-vous ? Le pape à qui vous en voulez s'eſt ſauvé : voulez-vous auſſi nous perdre ? nous ſommes Romains comme vous & mêmes vos parens : retirons-nous de part & d'autre, nous ſommes aſſez fatiguez. Ils ſe retirerent en effet, & on trouva le pape dans la campagne près l'égliſe de S. Paul las & gémiſſant. Le lendemain ſes amis tinrent conſeil, & le pape parla ainſi après tous les autres : Mes freres, ſuivons l'exemple de nos peres, & le précepte de l'évangile, puiſque nous ne pouvons vivre en cette ville, fuïons dans une autre : fuïons cette Sodome & cette Egypte. Je le dis devant Dieu, j'aimerois mieux, ſi jamais il étoit poſſible, avoir un ſeul empereur, que d'en avoir un ſi grand nombre : un méchant au moins perdroit les autres plus méchans, juſques à ce qu'il ſentît lui-même la juſtice du ſouverain empereur. Tous approuverent l'avis du pape, & auſſi-tôt il diſtribua ſes commiſſions pour le gouvernement de l'égliſe pendant ſon abſence. Il fit ſon vicaire Pierre évêque de Porto, & lui donna quelques cardinaux pour lui aider : il donna la garde de Benevent à Hugues cardinal des ſaints Apôtres : à Nicolas la conduite des chantres : il laiſſa la préfecture de Rome à Pierre qui l'avoit priſe malgré le pape Paſcal, quoique ce fût un méchant homme ; mais il donna l'étendart &

la garde de la ville à Etienne le Normand, qui étoit
AN. 1118. le plus conſiderable de ſon parti.

Le pape Gelaſe étoit encore à Rome le premier
epiſt 4. jour de Septembre, comme il paroît par la bulle donnée en faveur de Gautier archevêque de Ravenne, qui aïant été tiré malgré lui d'entre les chanoines réguliers, avoit été élû unanimement pour remplir ce ſiege, & ſacré par le pape. Depuis Guibert cette égliſe avoit été juſques-là dans le ſchiſme, occupée par des évêques que l'empereur avoit choiſis: c'eſt pourquoi les papes avoient ſouſtrait à la juriſdiction de Ravenne, les égliſes de Plaiſance, Parme, Rege & Bologne. Par cette bulle le pape Gelaſe en faveur de la réunion à l'égliſe Romaine, rend à celle de Ravenne ſes droits ſur ces quatre égliſes, & ſur toutes les autres qui y ſont énoncées, & accorde à Gautier le pallium.

LI. Baudouin II. roi de Jeruſalem.
Tyr. 21. c. 29.
Sup. n. 16.
c. 31.

Jeruſalem changea cependant de roi & de patriarche. Dès l'année précedente le roi Baudoüin avoit été dangereuſement malade; & ſe croïant prêt à rendre compte à Dieu de ſes actions, il renvoïa Adelaïde comteſſe de Sicile, qu'il avoit fait venir & épouſée trois ans auparavant, quoique ſa femme légitime qui étoit demeurée à Edeſſe vécût encore. Ce fut par le conſeil du patriarche Arnoul, que Baudoüin trompa ainſi cette princeſſe, & s'attira par là à lui & à ſon roïaume une haine immortelle du comte Roger, depuis roi de Sicile, fils d'Adelaïde. L'année ſuivante le roi Baudoüin retomba malade en Egypte, où il faiſoit la guerre; & mourut comme il revenoit en Paleſtine, la dix-huitiéme année de ſon regne. On rapporta ſon corps à Jeruſalem, où il

arriva le dimanche des Rameaux ſeptiéme d'Avril 1118. dans le même tems que la proceſſion en ſortoit, & par le même chemin, qui étoit la vallée de Joſaphat. Il fut enterré près du roi Godefroi ſon frere, dans l'égliſe du ſaint Sepulcre. AN. 1118.

Son ſucceſſeur fut Baudoüin du Bourg ſon parent, à qui il avoit laiſſé le comté d'Edeſſe quand il fut appellé à la couronne. Il étoit François, fils aîné de Hugues comte de Retel, & vint à la croiſade avec Godefroi de Boüillon. Après avoir gouverné dix-huit ans le comté d'Edeſſe, il voulut aller à Jeruſalem viſiter les ſaints lieux, & voir le roi ſon parent & ſon bienfaiteur. Il apprit en chemin que ce prince étoit mort en Egypte, & ne laiſſa pas de continuer ſon voïage; en ſorte qu'il arriva à Jeruſalem en même tems que le corps du roi y fut apporté. Auſſi tôt qu'il fut enterré, les prélats & les ſeigneurs délibererent ſur le choix d'un ſucceſſeur. Les uns diſoient qu'il falloit attendre le comte Euſtache frere des deux rois défunts, & ſuivre la loi de la ſucceſſion: les autres repreſentoient que l'état du roïaume ne permettoit pas ce délai, & qu'ils ne pouvoient demeurer ſans chef. Alors Joſcelin ſeigneur de Tiberiade, homme habile & éloquent, & qui avoit une très-grande autorité dans le roïaume, leur dit: Voilà le comte d'Edeſſe parent du roi, homme brave & vertueux, vous n'en ſçauriez trouver nulle part un plus digne. Le patriarche Arnoul fut du même avis, & ils y amenerent aiſément tous les autres. Ainſi Baudoüin II. fut élû roi de Jeruſalem, & couronné ſolemnellement le jour de Pâques. Cependant on avoit envoïé des ſeigneurs à Euſtache comte de Bou-

*Id. lib. xii. c. 1.*

*c. 2.*

*c. 3.*

logne, pour l'inviter à venir prendre la couronne
AN. 1118. après ſes freres : ils eurent peine à lui perſuader de partir, & toutefois ils l'amenerent juſques en Poüille, où il apprit que l'on avoit couronné le comte d'Edeſſe. Alors il dit : Dieu me garde d'apporter du trouble dans un roïaume où ma famille a rétabli la paix de J. C. & pour la tranquillité duquel mes freres ont donné leur vie & acquis une gloire immortelle. Auſſitôt, quoi qu'on lui pût dire, il retourna ſur ſes pas & revint chez lui.

*Id. XI. c. 26.* Le patriarche Arnoul mourut dans la même année. Dès l'an 1115. le pape Paſcal bien informé de ſes deſordres & de ſa vie infame, envoïa en Syrie l'évêque d'Orange en qualité de légat, qui aſſembla les évêques de tout le roïaume, obligea Arnoul d'y comparoître, & le dépoſa de ſon ſiege comme il méritoit. Mais Arnoul ſe fiant à ſes artifices auſquels preſque perſonne ne réſiſtoit, paſſa la mer, vint à Rome, & par ſes flatteries & les preſens qu'il répandit abondamment, gagna ſi bien le pape & tout le conſeil, qu'il fut rétabli dans ſon ſiege, & revint à Jeruſalem, où il vécut avec la même licence qu'auparavant. Enfin il mourut l'an 1118. & eut pour ſucceſſeur un
XII. c. 6. homme ſimple & craignant Dieu, nommé Gormond, natif de Piquigny au dioceſe d'Amiens.

LII. Mort de l'empereur Alexis Comnene.

*Anna lib. XV. p. 501.*

*Zonar. XVIII. n. 19.*

La même année 1118. que les Grecs comptoient 6626. le jeudi quinziéme d'Août mourut à C. P. l'empereur Alexis Comnene, âgé d'environ ſoixante & dix ans, après en avoir regné trente-ſept, quatre mois & quelques jours. Nonobſtant les differends qu'Alexis eut avec les princes Latins, il paroît avoir toujours été catholique & en communion avec l'égliſe

gliſe Romaine : premierement par les lettres qu'il écrivit au pape Urbain II. & Paſcal II. enſuite par les offrandes qu'il envoïa en divers tems au monaſtere du Mont-Caſſin, & même à celui de Clugni, quoique beaucoup plus éloigné. De plus, ce prince étoit fort ſoigneux de ſçavoir ſa religion ; & quand les affaires publiques lui laiſſoient quelque loiſir, il l'emploïoit à étudier l'écriture ſainte, & en conferer avec des perſonnes doctes, dont il y avoit toujours grand nombre à C. P. Son but en cette étude étoit principalement de reprimer les hereſies qui s'étoient gliſſées en differentes parties de l'empire à la faveur des dominations étrangeres ; & ce fut dans cette vûë qu'il ordonna à Euthymius Zigabene de compoſer ſa Panoplie.

AN. 1118.

*Sup. liv.* LXIII. *n.* 42. LXIV. *n.* 22. LXVI. *n.* 15. *Chr. Caſſ.* IV. *c.* 46. *Ibid. c.* 17. 27. 46. *Petr.* II. *ep.* 39.

*Eutym. Zigab: Panoplinit.*

LIII. Pauliciens convertis.

Outre ce que j'ai rapporté de la punition des Bogomiles, l'empereur Alexis s'appliqua encore vers la fin de ſon regne, à rechercher & à convertir d'autres heretiques ſemblables. C'étoit les Pauliciens que l'empereur Jean Zimiſques avoit autrefois tranſportez d'Aſie en Thrace, aux environs de Philippopolis, pour défendre cette frontiere contre les incurſions des Scythes ; mais ces Manichéens nourris dans l'indépendance, revinrent bien-tôt à leur naturel. Ils pervertiſſoient les catholiques du païs, les pillant & les tyranniſant ; & il s'y mêla encore d'autres heretiques Armeniens & Jacobites. L'empereur Alexis aïant ſoumis les Pauliciens, partie ſans combat, partie de force, entreprit de les convertir. Il conferoit avec eux depuis le matin juſqu'au ſoir, & quelquefois bien avant dans la nuit, accompagné d'Euſtrate évêque de Nicée & de celui de Philippopolis : le

*Sup. n.* 10. *Zonar.* XVIII. *n.* 26. *Anna. Comn. lib.* 14. *p.* 430. *Sup. liv.* LVI. *n.* 24.

AN. 1118. Cesar Nicephore Brienne gendre de l'empereur, assistoit aussi à ces disputes. Plusieurs de ces Manichéens se convertirent & se firent baptiser, mais leurs trois chefs, Coulcon, Cousin & Pholus ne se rendoient point, & reprenoient la dispute l'un après l'autre. L'empereur desesperant de les persuader, les envoïa à C. P. où il les fit enfermer.

Cependant il demeuroit sur les lieux, où il en convertissoit tantôt cent par jour, tantôt davantage, & enfin des villes & des villages entiers. Il donna aux habitans les plus considerables des emplois dans ses troupes; & pour le petit peuple, il le rassembla dans une ville qu'il fonda de nouveau, & leur donna des terres à cultiver. Quand il fut de retour à C. P. il recommença à disputer avec les trois chefs des Pauliciens: Coulcon se convertit, les deux autres demeurerent opiniâtres, & furent condamnez à une prison perpetuelle.

LIV. Constitutions d'Alexis.

*Jus Græco-Rom. lib. II. p. 121. 123.*

Nous avons plusieurs constitutions d'Alexis Comnene touchant les matieres ecclesiastiques. La premiere du mois de Septembre indiction neuviéme, c'est-à-dire de l'an 1086. par laquelle il confirme celle de l'empereur Isaac Comnene son oncle, qui regloit le canonique des évêques & les droits d'ordination. On appelloit canonique l'estimation des premices que les laïques devoient à l'évêque chaque année, & elle est ainsi taxée. Pour un village de trente feux, une piece d'or & deux d'argent, un mouton, six boisseaux d'orge, six de farine, six mesures de vin & trente poules. Pour les villages moindres à proportion. Pour les ordinations l'évêque prenoit sept pieces d'or, une pour faire un homme simple clerc

ou lecteur, trois pour le diaconat & trois pour la prêtriſe. On taxe auſſi le droit de l'évêque pour les mariages. Une autre conſtitution du mois de Juin indiction ſeptiéme, l'an 6592. c'eſt-à-dire 1084. déclare nulle les fiançailles contractées à ſept ans, & veut que les parties en aïent douze ou quatorze : défendant toutefois de les faire le même jour que les nôces. Ce qui eſt confirmé par une autre conſtitution de l'an 1092. AN. 1118. p. 126. p. 134.

La quatriéme qui eſt du mois de May 6595. 1087. fut faite en préſence d'un concile, & déclare qu'il eſt permis à l'empereur d'ériger en métropoles les évêchez ou les archevêchez, & de regler ſuivant ſa volonté ce qui regarde l'élection & la diſpoſition de ces égliſes, ſans préjudice des anciens droits du métropolitain ſur l'égliſe élevée à une nouvelle dignité. Par la ſixiéme conſtitution qui eſt du mois de Novembre indiction ſeconde, c'eſt-à-dire l'an 1093. l'empereur permet à ceux qui ſont élus pour les évêchez d'Orient, de garder leurs abbaïes ou leurs autres benefices. C'eſt que ces évêchez étoient occupez, ou dépouillez de leurs revenus par les infideles : ce qui faiſoit que ceux qui en étoient pourvus ne vouloient point les accepter, craignant d'y manquer de ſubſiſtance, après avoir quitté celle qui leur étoit aſſurée : c'eſt pourquoi l'empereur leur permet de garder l'un & l'autre en attendant le rétabliſſement de ces égliſes Orientales. La huitiéme conſtitution du mois de Decembre 1095. donne au patriarche la viſite & la correction de tous les monaſteres de ſon dioceſe ; avec les diſtinctions qui y ſont marquées. C'eſt ce qui me paroît de plus notable p. 130. p. 138. *Balſam ad can. 37. Conc. c. 6.* *V. Sup. liv. LX. n. 51.* p. 141.

dans les conſtitutions de l'empereut Alexis.

AN. 1118. Sa vie a été écrite par ſa fille Anne Comnene, femme du Ceſar Nicephore Brienne, princeſſe ſçavante, mais dont le ſtile ſent plûtôt le panegytique que l'hiſtoire. Le ſucceſſeur d'Alexis fut ſon fils Jean Comnene, nommé par les Grecs Calo Joannes, c'eſt-à-dire le beau Jean : il regna vingt-quatre ans.

LV. Monaſtere de la Pleine de Grace.

*Typic. Iren. to. 1. Annal. Gr. p. 128.*

L'imperatrice Irene Ducas épouſe d'Alexis, fonda à C. P. un monaſtere de filles, auquel elle donna des conſtitutions ſuivant l'uſage des Grecs, qui accotdoit ce pouvoir aux fondateurs ; & nous avons ces conſtitutions d'Irene, où l'on voit pluſieurs particularitez remarquables de l'obſervance des religieuſes Greques.

*c.* 5. Ce monaſtete étoit dédié à la ſainte Vierge ſous le nom de Pleine de Grace, & devoit avoir vingt-quatre religieuſes, avec petmiſſion d'augmenter juſqu'à quarante, ſi les revenus augmentoient. Il étoit fondé avec entiere exemption de l'empereur, du patriatche & de toute puiſſance eccleſiaſtique & ſéculiere ; & avoit une protectrice qui étoit l'impetattice

*c.* 30. Irene ; & aptès ſa mort une princeſſe de ſa famille, ſuivant l'ordre de ſubſtitution qu'elle avoit marqué.

*c.* 4. Si quelque princeſſe de la famille ſe faiſoit religieuſe dans cette maiſon, elle devoit avoir quelques ptivileges, & n'ètte pas aſtreinte à la regle ſi étroitement

*c.* 7. que les autres. Les religieuſes devoient être reçûës gratuitement, avec permiſſion toutefois de prendre

*c.* 9. 10. ce qui ſeroit volontairement offert. Il n'étoit pas permis d'aliener les immeubles du monaſtere, mais ſeulement les meubles en cas de neceſſité. La premiere

*c.* 11. 12. 13. abbeſſe fut choiſie pat l'imperatrice, enſuite elle devoit être éluë par la communauté, & pouvoit être

déposée. Il y avoit un œconome pour les affaires du dehors ; & ce devoit toujours être un eunuque, aussi- AN. 1118.
bien que les deux prêtres du monastere, que l'on pre- c. 14.
noit entre les moines autant qu'il étoit possible. Elles c. 1. 15.
n'avoient qu'un pere spirituel à qui elles rendoient compte de leurs pensées ; & c'étoit aussi un eu- c. 16.
nuque.

Les religieuses couchoient toutes en un même dor- c. 6.
toir, à la vûë les unes des autres : elles travailloient c. 17.
de leurs mains ; & pendant le travail une d'entre c. 27.
elles lisoit l'écriture sainte. Leur clôture n'étoit pas si exacte, que les femmes, principalement les proches parentes n'entrassent quelquefois dans la maison : pour les hommes, la religieuse leur parloit à la porte accompagnée d'une ancienne. Elles sortoient même quelquefois pour aller voir leur pere ou leur mere malades. Il y a plusieurs distinctions marquées pour c. 46. 47. 48.
la nourriture pendant le carême & les autres jours de jeûne, à cause des fêtes qui se peuvent rencontrer en ces jours, & qui font diminuer l'abstinence suivant l'usage de l'église Greque ; mais cette indulgence ne va qu'à accorder l'huile, le vin, ou le poisson. On recommande étroitement la pauvreté exacte, & l'exclusion de toute proprieté. Les religieuses c. 50. 51. 52. 56.
se baigneront tous les mois : les malades, toutes les c. 57.
fois que le medecin l'ordonnera ; & ce medecin du monastere doit être eunuque ou vieux. Comme ce monastere avoit peu d'étenduë, la sépulture des religieuses étoit dehors ; & pour cet effet l'impera- trice Irene avoit obtenu du patriarche Nicolas, un c. 70.
petit monastere nommé Cellarée, dépendant de la grande église. Elle y mit quatre religieuses du mo-

AN. 1118. naſtere de la Pleine de Grace avec un prêtre ſéculier pour y faire l'office. On y tranſportoit la défunte, & il y avoit au convoi le nombre de religieuſes reglé par l'abbeſſe. C'eſt ce qui m'a paru de plus ſingulier dans ces conſtitutions du monaſtere fondé par l'imperatrice Irene.

LVI. Le pape Gelaſe en Provence

*Pandulf. n. 16.*

Le pape Gelaſe II. ne ſe trouvant pas en ſûreté à Rome en partit le ſecond jour de Septembre 1118. Il étoit accompagné de deux cardinaux prêtres, Jean de Creme & Gui de ſainte Balbine & de quatre cardinaux diacres, dont le premier étoit Pierre de Leon, avec deux nobles Romains & leur ſuite. Ils furent reçus à Piſe avec grand honneur & le pape y fit un ſermon qui parut très-éloquent. Quelques jours après il ſe rembarqua & arriva en Provence au port de ſaint Gilles, où il fut reçû par l'abbé Hugues & ſa communauté, & défraïé liberalement pendant un aſſez long ſéjour qu'il y fit. Là tous les évêques du païs, grand nombre de moines, quantité de nobleſſe & de peuple ſe rendirent auprès du pape & lui offrirent leurs ſervices. Pons abbé de Clugni entre autres préſens donna au pape trente chevaux, & l'abbé de ſaint Gilles dix, dont il ſe ſervit pour marcher dans le païs. Il y dédia trois égliſes & marqua avec des pierres les bornes de leurs franchiſes. Il confirma la primatie de l'égliſe de Tolede par une bulle adreſſée à l'archevêque Bernard & dattée de ſaint Gilles le ſeptiéme de Novembre.

LVII. Commencemens de S. Norbert.

*Vita ap. Boll. 6. Jun. to. 19. p. 821.*

Pendant que le pape y étoit, S. Norbert l'y vint trouver, & obtint de lui la permiſſion de prêcher. C'étoit un jeune Seigneur Alleman né à Santen dans le païs de Cleves, qui aïant étudié étoit entré dans

le clergé & avoit reçu le ſoudiaconat. En cette qualité il ſe mit à la cour de Frideric archevêque de Cologne, puis à celle de l'empereur Henri, & s'y fit aimer & eſtimer, non-ſeulement par ſa nobleſſe & ſes grands biens, mais par ſes qualitez perſonnelles, ſa belle taille, ſa bonne mine, ſes lettres, ſa politeſſe, ſa liberalité, ſa douceur. Mais cette proſperité penſa le perdre : comme le monde lui applaudiſſoit, il ne ſongeoit point à l'éternité, il n'étoit occupé que de ſon ambition & de ſon plaiſir, il ſuivoit tous ſes deſirs ſans ſe rien refuſer, & les penſées de la vie future lui ſembloient des ſonges & des fables. Un jour comme il marchoit dans une agréable prairie, bien monté, vêtu de ſoïe, ſuivi d'un ſeul valet, il ſurvint un grand orage, des éclairs, des tonnerres effroïables. Son valet lui cria de retourner ſur ſes pas ; & auſſi-tôt un coup de foudre tombant aux pieds de ſon cheval brûla l'herbe, ouvrit la terre de la hauteur d'un homme, & on ſentit une odeur de ſouffre qui paroiſſoit infernale. Norbert demeura étendu d'un côté, le cheval de l'autre & le valet épouvanté. AN. 1118.

Norbert parut mort pendant une heure, après laquelle il revint comme d'un profond ſommeil, & dit en ſoi-même : Seigneur que voulez-vous que je faſſe ? Et ſe répondit : Quitte le mal & fais le bien, cherche la paix & la pourſuis. Il retourna donc ſur ſes pas réſolu de ſe convertir ; mais d'abord il ne voulut rien changer à ſon exterieur, il ſe contenta de porter un cilice ſous ſes habits précieux, & de travailler au dedans à ſe combattre lui-même. Il quitta la cour & demeuroit chez lui, ou dans l'abbaïe de *Act. ix. 6. Pſ. 33.*

AN. 1118. Sigeberg près de Cologne avec l'abbé Gonon depuis évêque de Ratiſbonne, attendant le tems de ſe déclarer; & comme il étoit encore peu inſtruit dans les voies de Dieu, il réſolut en quittant le monde de prendre les ordres, croïant faire plus de fruit. Ainſi le tems de l'ordination étant venu, il alla avec un pieux empreſſement trouver Frideric archevêque de Cologne, le priant de l'ordonner avec les autres. L'archevêque ſurpris qu'il demandât de lui-même ce qu'il avoit ſouvent refuſé quand on lui offroit, le lui promit avec joïe. Norbert ajouta: Je deſire d'être ordonné en même tems diacre & prêtre. L'archevêque encore plus étonné, lui demanda la cauſe d'un ſi ſoudain changement; & le preſſa tellement que ſe jettant à ſes pieds, il lui demanda avec larmes l'abſolution de ſes pechez & l'aïant obtenuë lui déclara ſon deſſein. L'archevêque touché de l'amitié qu'il portoit à Norbert, & perſuadé qu'il y avoit quelque inſpiration divine dans un changement ſi extraordinaire, crut devoir en cette occaſion ſe diſpenſer de la regle, qui ne permettoit pas de donner ces deux ordres tout à la fois.

L'heure de l'office étant venuë on rangea les autres ordinans revêtus d'aubes ſuivant la coutume; & Norbert ſe préſenta au milieu du peuple, d'autant plus attentif à le regarder qu'il étoit plus connu. Quand le ſacriſtain lui préſenta les ornemens dont il devoit ſe revêtir, il étendit la main vers un de ſes domeſtiques dont il reçut une pelice de peau d'agneau qu'il avoit fait apporter exprès, & s'étant dépouillé d'un habillement très-riche qu'il portoit, il ſe revêtit de celui-ci, qui ſelon l'uſage du tems & du

païs

païs étoit très mépriſable : enſuite il tendit l'autre main au ſacriſtain & reçut les ornemens. AN. 1118.

Après ſon ordination il retourna au monaſtere de Sigebert, où il demeura ſix ſemaines pour y apprendre l'exercice de ſes fonctions & ſe former à la pieté : puis il revint chez lui à Senten ; & parce qu'il en étoit chanoine, le doïen & ſes confreres le prierent comme nouveau prêtre de celebrer la grand'meſſe. Il l'accepta, & après l'évangile il fit un ſermon, où il parla avec un zele merveilleux ſur la vanité du monde, la brieveté de la vie & l'impoſſibilité d'y être heureux : appuïant fortement ſur les défauts qu'il connoiſſoit dans les chanoines ſes confreres, ſans toutefois en déſigner aucun en particulier. Le lendemain quand ils furent au chapitre il prit le livre de la regle, & s'adreſſant au doïen, il lui montra par les paroles de ſaint Gregoire & de ſaint Iſidore, qu'il devoit rappeller les autres au droit chemin.

C'étoit apparemment la regle d'Aix-la-Chapelle tirée entr'autres de ces lieux ſaints. Les anciens chanoines écoutoient Norbert paiſiblement, voïant qu'il avoit raiſon : mais les jeunes murmuroient & s'en mocquoient, lui gardant toutefois encore quelque reſpect exterieur. Le jour ſuivant il les proclama en plein chapitre, marquant leurs fautes en particulier avec les circonſtances ; & comme il continua pendant pluſieurs jours, il leur devint inſupportable : en ſorte qu'ils exciterent contre lui un clerc de baſſe naiſſance & mépriſable en toutes manieres, qui le chargea d'injures & lui cracha au viſage. Norbert s'eſſuïa ſimplement, imputant cet affront à ſes pechez ; & toutefois celui qui l'avoit inſulté étoit tel, que s'il l'avoit fait *Sup. liv. XVI. n. 23.*

traîner dans la bouë par les garçons de ſa cuiſine ;
AN. 1118. tout le monde eût dit que c'étoit bien fait. C'eſt ainſi qu'en parle l'auteur original de ſa vie.

Un jour comme il diſoit la meſſe dans une chapelle ſouterraine, une groſſe araignée tomba dans ſon calice après la conſecration. Il avala tout, réſolu à ce qui pourroit arriver ; & après la meſſe, comme il demeuroit devant l'autel, n'attendant que la mort, il ſentit quelque demangeaiſon dans le nez, & l'araignée en ſortit. Il demeura trois ans dans ce même habit d'une pauvreté ſinguliere, prêchant à tout le monde & travaillant à ſa propre perfection ; & quand il étoit maltraité par ceux à qui ſes prédications étoient incommodes, il alloit chercher de la conſolation chez les moines de Sigebert, ou chez les chanoines reguliers de Cloſterrath, ou avec un ſaint hermite nommé Lidulfe. En ce tems-là, c'eſt-à-dire, l'an 1118. il ſe tint un concile à Friſlar, où préſida Conon évêque de Paleſtrine légat du pape Gelaſe. Les évêques & les abbez qui y étoient aſſemblez y appellerent Norbert ; & d'un commun accord ils l'accuſerent devant le légat de ce qu'il prêchoit ſans miſſion, & déclamoit contr'eux ſans aucune autorité, & de ce qu'il portoit un habit extraordinaire & peu convenable à ſa naiſſance, quoiqu'il ne fût point religieux, & gardât la proprieté de ſes biens. Norbert répondit qu'il avoit reçû le pouvoir de prêcher quand
*1. Pet. III. 3.* il avoit été ordonné prêtre ; & que ſaint Pierre nous apprend que ce n'eſt pas l'habit précieux qui nous
*to. X. p. 823. ex Urſperg.* rend agréables à Dieu. Enfin ils le laiſſerent aller. Le légat Conon tint auſſi vers le même tems un concile à Cologne, où il publia l'excommunication

contre l'empereur, comme à celui de Friſlar.

AN. 1118.

LXVIII. Saint Norbert vient trouver le pape.

Norbert voïant que tous étoient contre lui, & rejettoient la verité qu'il prêchoit, ne cherchant qu'à le calomnier, alla trouver l'archevêque de Cologne ſon prélat, & réſigna entre ſes mains tout ce qu'il avoit de benefices & de revenus eccleſiaſtiques, qui étoient conſiderables. Enſuite il vendit ſes maiſons & ſes autres biens, même ſes meubles, & en diſtribua le prix aux pauvres, ne gardant que dix marcs d'argent, une mule & une chapelle pour dire la meſſe; & prit ſeulement deux laïques pour l'accompagner, réſolu de voïager hors de ſon païs. Mais étant arrivé à Hui ſur la Meuſe, il ſe défit encore du peu qu'il avoit gardé, ne retenant que ſa chapelle, & s'en alla nuds pieds vêtu ſeulement d'une tunique de laine & d'un manteau avec ſes deux compagnons. En cet équipage il traverſa toute la France, & arriva à ſaint Gilles, où il trouva le pape Gelaſe. Il lui déclara ſa réſolution, s'accuſant particulierement d'avoir reçû enſemble le diaconat & la prêtriſe, contre les canons, & en demanda l'abſolution. Le pape admirant ſa ſageſſe & l'eſprit de Dieu qui étoit en lui, ne lui accorda pas ſeulement cette abſolution, il voulut encore le retenir avec ſoi: mais Norbert le conjura de ne lui point demander cette marque d'obéiſſance; lui repreſentant que c'étoit dans les cours des princes & des évêques qu'il s'étoit diſſipé & débauché, qu'ainſi il ne convenoit ni à ſa jeuneſſe ni à la penitence qu'il s'étoit propoſée, de demeurer à la ſuite du pape: mais que s'il lui ordonnoit d'être chanoine, moine ou hermite, ou de vivre en pelerin, il lui obéiroit volontiers en tout. Le pape voïant

AN. 1118.

ſa fermeté & ſon zele, & ſçachant la perſecution qu'il avoit ſoufferte à cauſe de la prédication, lui donna la faculté de prêcher la parole de Dieu, non ſeulement dans les lieux où il l'avoit prêchée, mais par tout où il voudroit, lui en donnant même un ordre exprès; avec défenſe à ceux qui avoient voulu s'y oppoſer, d'empêcher le ſimple peuple de profiter de ſes inſtructions; & afin que perſonne n'en pût douter, il lui en fit expedier une bulle. Avec ces pouvoirs Norbert s'en retourna, marchant toujours nuds pieds dans la plus grande rigueur de l'hiver, & ſans que le froid, la faim, ni la laſſitude rallentiſſent ſa ferveur. Il marchoit quelquefois dans la neige juſques aux genoux, il ne mangeoit que le ſoir & des viandes de carême, hors les dimanches, & uſoit rarement de vin ou de poiſſon.

LIX. Concile de Rouen.

Le pape Gelaſe envoïa un légat à Rouen, où ſe tenoit un concile qui commença le ſeptiéme d'Octobre de cette année 1118. Henri roi d'Angleterre y traita de la paix du roïaume avec Raoul archevêque de Cantorberi & les autres ſeigneurs qu'il y avoit aſſemblez; & Geofroi archevêque de Rouen y traita des affaires de l'égliſe, avec quatre de ſes ſuffragans qui étoient preſens, & pluſieurs abbez, dont dix ſont nommez: les évêques étoient Richard de Bayeux, Jean de Liſieux, Turgis d'Avranches & Roger de Coutances. Serlon de Sées envoïa s'excuſer ſur ſa vieilleſſe & ſes infirmitez: Audin d'Evreux ſur la neceſſité de défendre le païs contre les ennemis; en quoi toutefois il réuſſit mal. Le légat du pape étoit un clerc Romain nommé Conrad, qui parla très-éloquemment, comme aïant été nourri dans la ſource de la Latinité. Il

* *Orderic. lib. 12. p. 849. to. x. conc. p. 824.*

ſe plaignit de l'empereur qui perſecutoit les catholiques, de l'antipape Bourdin & des vexations que l'égliſe ſouffroit en Toſcane. Il repreſenta que le pape avoit été réduit à venir au deçà des Alpes comme en exil ; & conclut en demandant à l'égliſe de Normandie le ſecours de ſes prieres, & encore plus de ſon argent. Ce ſont les termes d'Orderic auteur du tems. AN. 1118.

LX. Réduction de Sarragoce.

La même année on tint un concile à Toulouſe, où on conclut le voïage d'Eſpagne pour le ſecours d'Alfonſe roi d'Arragon, qui le ſixiéme de Decembre gagna une grande bataille contre les Mores où étoient pluſieurs de leurs rois, entr'autres ceux de Maroc & de Grenade. Le dixiéme du même mois il prit Sarragoce, après quoi ſe rendirent huit autres villes & pluſieurs châteaux. Après la priſe de Sarragoce on avoit élû pour en être archevêque Pierre Librane, qui alla trouver le pape Gelaſe, fut ſacré de ſa main, & rapporta une bulle dattée du neuviéme de Decembre, & adreſſée à l'armée chrétienne qui aſſiegeoit Sarragoce. Par cette bulle le pape accorde indulgence à ceux qui après avoir reçû penitence mourroient en cette entrepriſe, & à tous ceux qui travailleroient au rétabliſſement de cette égliſe, & donneroient pour la ſubſiſtance du clergé, indulgence à la diſcretion des évêques, à proportion de leurs bonnes œuvres. En vertu de cette bulle l'archevêque Pierre étant établi dans ſon ſiege, envoïa ſon archidiacre Miorrand avec des lettres ſouſcrites par lui & par trois autres évêques adreſſées à tous les fidelles, afin de donner des indulgences, & recueillir des aumônes pour le rétabliſſement de ſon égliſe. Sarragoce avoit été près de quatre cens ans au pouvoir des infideles.

*Chr. Malleac. p. 219. tom. 2. Bibl. Lab.*

*Blanca Arragon. p. 637.*

*Gelaſ. epiſt. 5.*

AN. 1118. Si-tôt que le roi de France Louis eut appris que le pape Gelaſe étoit arrivé en Provence, il y envoïa Suger moine de S. Denis, avec des preſens qui étoient comme les prémices de ſon roïaume; & ils convinrent du jour auquel le roi ſe rendroit à Vezelai, pour voir le pape & conferer avec lui. Cependant le pape Gelaſe tint un concile à Vienne; & en partant donna ordre à l'archevêque Gui de le venir trouver à Clugni, où le pape étant arrivé, fut reçû avec tous les ſiens, ſelon qu'il convenoit à ſa dignité & à l'opulence de ce monaſtere. Il y reçut pluſieurs prélats & les envoïez de pluſieurs princes avec quantité de preſens; & il commençoit à reſpirer & à donner ſes ordres pour le ſoulagement de ceux qu'il avoit amenez & de ceux qu'il avoit laiſſez à Rome, quand il fut attaqué d'une pleureſie, outre la goute qui l'incommodoit depuis long-tems, & ſe trouva réduit à l'extrêmité.

*Ab Urſperg. an. 1119. Pandulf.*

LXI. Mort de Gelaſe II.

Alors il fit appeller l'évêque de Paleſtrine avec les autres cardinaux qui étoient preſens, & voulut le déſigner pour ſon ſucceſſeur; mais l'évêque s'en excuſa en diſant: A Dieu ne plaiſe que je me charge de ce fardeau, indigne & miſerable que je ſuis: vû principalement que de notre tems le ſaint ſiege étant ſous la perſecution, a beſoin pour ſe ſoutenir de richeſſes & de puiſſance temporelle. Si vous voulez croire mon conſeil, nous élirons l'archevêque de Vienne, qui outre la pieté & la prudence a encore la puiſſance & la nobleſſe ſéculiere; car nous eſperons qu'il délivrera le ſaint ſiege de cette longue vexation. Ce diſcours fut approuvé du pape malade & des cardinaux preſens; & auſſi-tôt on envoïa que-

rir l'archevêque de Vienne. Mais pendant qu'il étoit en chemin, le pape ſentant approcher ſa fin, fit ſa confeſſion devant un grand nombre de perſonnes, reçut le corps & le ſang de N. S. ſe fit coucher à terre, ſuivant l'uſage monaſtique, & rendit ainſi l'eſprit le vingt-neuviéme de Janvier 1119. après un an moins deux jours de pontificat. Il fut enterré à Clugni, & le ſaint ſiege vaqua quinze jours. Le roi Louis apprit ſa mort comme il étoit en chemin pour ſe rendre à la conference de Vezelai. AN. 1119.

AN. 1119.

## LIVRE SOIXANTE-SEPTIE'ME.

I. Calliſte II. pape. *Vita per Pandulf.*

GUI archevêque de Vienne étant arrivé à Clugni après la mort du pape Gelaſe, fut élû pape & nommé Calliſte II. par les cardinaux qui étoient preſens; mais il réſiſta fortement, principalement par la crainte que ſon élection ne fût pas approuvée à Rome; & juſques à ce que la ratification en fût venuë, il ne pouvoit ſe réſoudre à porter la chape rouge. Gui étoit fils de Guillaume tête hardie comte de Bourgogne, parent des empereurs & des rois de France & d'Angleterre: ſa ſœur Guille avoit épouſé Humbert II. comte de Maurienne, & leur fille Adelaïde étoit reine de France, épouſe de Louis le Gros. Entre les lettres que Calliſte écrivit aux principaux prélats pour leur donner part de ſon élection, nous avons celle qu'il adreſſa à Adalbert archevêque de Mayence, où il parle ainſi: Le pape Gelaſe d'heureuſe memoire en partant de Vienne m'enjoignit de l'aller trouver quand il ſeroit à Clugni: à quoi voulant ſatisfaire quelques jours après, je reçus en chemin la nouvelle de ſa mort. Toutefois afin de conſoler nos freres qui étoient venus avec lui, j'allai à Clugni touché d'une ſenſible douleur. Mais lorſque je ne ſongeois qu'à leur conſolation, ils m'ont impoſé un fardeau au deſſus de mes forces: car les évêques, les cardinaux, les clercs & les laïques Romains m'ont pris malgré ma réſiſtance d'un conſentement unanime, pour gouverner l'égliſe Romaine ſous le nom de Calliſte.

*epiſt. 1.*

Rome

Les cardinaux qui étoient à Clugni envoïerent à Rome donner part de la mort de Gelaſe & de l'élection de Calliſte à Pierre évêque de Porto, que Gelaſe y avoit laiſſé ſon vicaire; & qui aïant reçu ces lettres monta auſſi-tôt au Capitole, & les fit lire en préſence des Romains. Ils approuverent tout d'une voix l'élection de Calliſte, loüant Dieu de leur avoir donné un pape d'un ſi grand merite. Celui qui travailla le plus à faire confirmer à Rome cette élection, fut Pierre de Leon, à cauſe que ſon fils nommé auſſi Pierre diacre cardinal, avoit été en France le principal promoteur de cette élection. Enſuite l'évêque de Porto écrivit ces nouvelles au cardinal Hugues légat à Benevent & à Landulfe archevêque de la même ville, qui auſſi-tôt aſſembla le clergé & le peuple, & publia l'élection de Calliſte qui fut ſolemnellement approuvée, & les citoïens lui promirent fidelité. Cependant le pape Calliſte fut couronné ſolemnellement à Vienne par Lambert évêque d'Oſtie & pluſieurs autres le dimanche de la Quinquageſime neuviéme Février 1119. & ſon élection fut publiée par tout, particulierement en Allemagne, dans la diete qui ſe tenoit à Tribur, dont voici l'occaſion.

AN. 1119.

*Chr. Benev. ap. Baron. an. 1119.*

*epiſt. Comm. to. 3. ſpicil. p. 493.*

L'empereur Henri étoit encore en Italie, quand il apprit que Conon évêque de Paleſtrine & légat du pape Gelaſe avoit publié l'excommunication contre lui dans les conciles de Cologne & de Friſlar, & que les ſeigneurs peu de tems après avoient indiqué une diete à Virſbourg, où ils vouloient qu'il ſe trouvât, ſinon qu'il fût dépoſé du roïaume. Henri furieuſement irrité de cette nouvelle, laiſſa ſes

*Ab Vrſp. ann. 1119.*

troupes en Italie avec l'imperatrice ſon épouſe ; & AN. 1119. vint en Allemagne lorſqu'on l'y attendoit le moins. Et comme ſa préſence y excita de nouveau les violences & les actes d'hoſtilité, il fut obligé de convoquer à Tribur une aſſemblée generale des évêques & des ſeigneurs, où il promit de ſatisfaire ſur tous les chefs dont on l'accuſoit. En cette aſſemblée on établit une paix, mais qui ne fut pas ſolide. Il s'y trouva des députez de Rome, de Vienne & de pluſieurs autres égliſes, qui confirmerent la nouvelle de l'élection du pape Calliſte. Tous les évêques d'Allemagne lui promirent obéiſſance & approuverent la convocation du concile qu'il devoit tenir vers la ſaint Luc ; & l'empereur lui-même promit de s'y trouver, pour la réunion de l'égliſe univerſelle.

II. Concile de Toulouſe. Manichéens. *to. x. p. 856.*

En attendant ce concile qui ſe devoit tenir à Reims, le pape Calliſte en tint un à Toulouſe le treiziéme de Juin, où aſſiſterent des cardinaux, des évêques & des abbez de Gothie en Languedoc, de Gaſcogne, d'Eſpagne & de Bretagne ; entre autres Conon évêque de Paleſtrine, Lambert d'Oſtie, Oldegaire archevêque de Tarragone, Bernard d'Auch, Atton d'Arles, Foulques d'Aix, Richard de Narbone, Gaultier évêque de Maguelone & Raimond de Balbaſtro. En ce concile on fit dix canons, dont le plus remarquable eſt le troiſiéme conçû en ces termes : Quant à ceux qui feignant une apparence de religion condamnent le ſacrement du corps & du ſang de N. S. le baptême des enfans, le ſacerdoce & les autres ordres eccleſiaſtiques, & les mariages legitimes, nous les chaſſons de l'égliſe comme heretiques & ordonnons qu'ils ſoient reprimez par les puiſſances

ſeculieres. Nous ſoumettons à la même condamnation leurs défenſeurs, s'ils ne viennent à réſipiſcence. On défend aux princes & à tous les laïques de piller les biens des évêques morts, & on prononce excommunication contre les moines, les chanoines & les clercs qui renoncent à leur profeſſion, ou laiſſent croître leur barbe & leurs cheveux comme des laïques. AN. 1119. c. 4. c. 10.

Les heretiques condamnez en ce concile, étoient les ſectateurs de Pierre de Bruis & de Henri ſon diſciple, dont je parlerai dans la ſuite. C'étoit des Manichéens comme ceux qui furent découverts cent ans auparavant à Toulouſe même, à Orleans & à Arras, & qui étoient venus d'Italie. Ceux-ci tenoient la même doctrine au fonds, quoiqu'avec quelques differences. *Sup. liv. XVIII. n. 53. LIX. n. 5.*

III. Députation vers l'empereur.

Pour préparer la paix qui devoit ſe traiter au concile de Reims entre l'égliſe & l'empire, Guillaume de Champeaux évêque de Chaalons & Pons abbé de Clugni, allerent à Straſbourg trouver l'empereur Henri. Il leur demanda leur conſeil ſur le moïen de faire cette paix ſans diminution de ſon autorité; & l'évêque répondit: Seigneur, ſi vous deſirez avoir une veritable paix, il faut que vous renonciez abſolument à l'inveſtiture des évêchez & des abbaïes. Et pour vous aſſurer que vous n'en ſouffrirez aucune diminution de votre autorité roïale: ſçachez que quand j'ai été élu dans le roïaume de France, je n'ai rien reçu de la main du roi ni devant ni après mon ſacre; & toutefois je le ſers auſſi fidelement à cauſe des tributs, de la milice & des autres droits qui appartenoient à l'état, & que les rois chrétiens ont donné ancien- *Comm. Heſſon. to. X. conc. p. 872.*

AN. 1119. nement à l'égliſe : je le ſers, dis-je, auſſi fidelement que vos évêques vous ſervent dans votre roïaume, en vertu de l'inveſtiture qui a attiré cette diſcorde & l'anathême ſur vous. L'empereur levant les mains répondit : Eh bien ſoit, je n'en demande pas davantage. L'évêque reprit : Si vous voulez donc renoncer aux inveſtitures, & rendre les terres aux égliſes & à ceux qui ont travaillé pour l'égliſe, nous eſſaïerons avec l'aide de Dieu de terminer ce differend. L'empereur aïant pris le conſeil des ſiens, promit de le faire, s'il trouvoit de la part du pape de la fidelité & de la juſtice ; & ſi on lui rendoit à lui & aux ſiens une vraie paix avec les terres qu'ils avoient perduës en cette guerre. L'évêque en demanda quelque aſſurance, afin que le travail ne fût pas inutile ; & l'empereur fit ſerment par la foi chrétienne entre les mains de l'évêque & de l'abbé, d'obſerver ſans fraude ces articles. Après lui l'évêque de Lauſane, le comte Palatin & les autres qui l'accompagnoient tant clercs que laïques firent le même ſerment.

Avec cette aſſurance l'évêque & l'abbé retournerent vers le pape, & le trouverent à Paris où il étoit le ſixiéme d'Octobre, comme il paroît par la confirmation des privileges de l'abbaïe de Vendôme, qu'il accorda à l'abbé Geoffroi. Le pape approuva la négociation & dit : Plût à Dieu que la choſe fût déja faite, ſi ce pouvoit être ſans fraude ; & aïant pris conſeil des évêques & des cardinaux, il renvoïa à l'empereur les mêmes députez, & avec eux l'évêque d'Oſtie & le cardinal Gregoire. Ils avoient ordre d'examiner ſoigneuſement ces articles, les arrêter par écrit, & les ſigner de part & d'autre, & ſi l'empereur

*Gall. epiſt. 10.*

les vouloit executer, lui donner jour avant la fin du concile. Ils le rencontrerent entre Verdun & Mets, & lui dirent que le pape le recevroit volontiers aux conditions convenuës. L'empereur en témoigna de la joïe, & jura de nouveau entre les mains des quatre députez ce qu'il avoit juré à Straſbourg; ſçavoir que le vendredi vingt-quatriéme d'Octobre il executeroit à Mouſon en préſence du pape, la convention que l'on avoit redigée par écrit. L'empereur promettoit de renoncer aux inveſtitures des égliſes, & donner une vraie paix, avec reſtitution de biens à tous ceux qui avoient été en guerre pour ce ſujet: le pape donnoit la paix avec reſtitution de biens à l'empereur & à tous ceux qui avoient été en guerre contre l'égliſe. Avec ce traité les députez revinrent promptement trouver le pape qui étoit arrivé à Reims pour le concile. AN. 1119.

Par ordre du pape il y vint des évêques de toutes les provinces d'Occident: d'Italie, de Germanie, de Gaule, d'Eſpagne, de Bretagne, d'Angleterre & des autres iſles de l'Ocean. Adalbert archevêque de Maïence y vint avec ſept évêques & une eſcorte de cinq cent chevaliers. Sa venuë fit ſi grand plaiſir au pape, qu'il envoïa au-devant de lui Hugues comte de Troïes avec d'autres troupes. Le roi d'Angleterre permit aux prélats de ſon roïaume d'aller à ce concile: mais il leur défendit abſolument d'y former aucune plainte l'un contre l'autre. Car, leur dit-il, je ferai bonne juſtice à tout le monde dans mon roïaume: je païe tous les ans à l'égliſe les revenus que lui ont accordé mes prédeceſſeurs, & je conſerve auſſi mes privileges. Allez, ſaluez le pape de ma part, & *Orderic. Vit. lib. 12. p. 857. D. to. x. conc. p. 865.*

écoutez avec reſpect ſes ordonnances ; mais n'apportez point dans mon roïaume des nouveautez ſuperfluës. A ces conditions le roi envoïa au concile les évêques & les abbez de Normandie, & ceux d'Angleterre qui étoient alors en Normandie avec lui.

AN. 1119.

*Edmer. 5. Nover. p. 94.*

LV. Turſtain ſacré archevêque d'Yorc.

Turſtain élu archevêque d'Yorc, lui demanda permiſſion d'y aller ; & ne l'obtint qu'après lui avoir promis par la foi qu'il lui devoit, comme à ſon ſeigneur, de ne rien ſolliciter auprès du pape au préjudice de l'égliſe de Cantorberi ; & ne ſe point faire ſacrer par le pape pour quelque raiſon que ce fût. Depuis le jugement interlocutoire que Paſcal II. avoit rendu en faveur de Turſtain, la mort de ce pape avoit ſuſpendu l'affaire. Quand on eut appris l'arrivée de Gelaſe II. en Bourgogne, tous les prélats ſe préparoient à l'aller trouver & aſſiſter au concile qu'il devoit celebrer à Reims à la mi-carême de l'année ſuivante 1119. Entre autres, Raoul archevêque de Cantorberi, partit pour cet effet de Roüen où il étoit demeuré à ſon retour de Rome ; mais après avoir fait quelque chemin, il apprit que le pape Gelaſe s'étoit éloigné dans le deſſein d'aller vers l'Eſpagne. Raoul ſe contenta donc d'envoïer des députez pour ſçavoir au vrai la route que tiendroit le pape, & quel fonds il pouvoit faire ſur lui touchant ſon affaire. Turſtain l'aïant appris, partit d'Angleterre & vint à Roüen dans le deſſein d'aller trouver le pape ; mais comme il étoit venu ſans congé du roi, ce prince lui défendit de paſſer outre. Quelque tems après les députez de Raoul revinrent d'auprès du pape, & rapporterent que lorſqu'il ſe propoſoit de faire quantité de choſes nouvelles & inoüies juſqu'alors, il étoit mort à Clugni.

*Sup. liv. LXVI. p. 37.*

*Edmer p. 93.*

Quand on eut appris en Angleterre l'élection de Calliſte, les eſprits furent partagez, comme ils l'étoient déja ſous Gelaſe ſon prédeceſſeur. Les uns continuerent de reconnoître pour pape Gregoire VIII. c'eſt-à-dire Bourdin, qu'ils ſçavoient être le maître à Rome depuis près d'un an; les autres reconnoiſſoient Calliſte: les autres ne reconnoiſſoient ni l'un ni l'autre. Les François toutefois, le roi d'Angleterre & l'archevêque de Cantorberi étoient pour le pape Calliſte. C'eſt ce que témoigne le moine Edmer, qui étoit alors en Angleterre. L'archevêque Raoul étoit toujours à Roüen auprès du roi ſon maître, & n'alla point au concile de Reims, tant à cauſe de quelque indiſpoſition, que parce que le roi lui avoit promis qu'à ſon retour en Angleterre il lui feroit bonne juſtice, & obligeroit Turſtain à lui faire la ſoumiſſion qu'il deſiroit. C'eſt pourquoi en permettant à Turſtain d'aller au concile, il en exigea le ſerment que j'ai marqué. Le roi fit plus: il envoïa au pape le moine Sieffred frere de l'archevêque Raoul, & connu particulierement du pape, pour lui dire de ſa part qu'il ſe gardât bien, pour quelque raiſon que ce fût, de ſacrer Turſtain, ou le faire ſacrer par un autre que par l'archevêque de Cantorberi, autrement qu'il ne recevroit Turſtain en aucun lieu de ſon obéiſſance. Et ſi le pape ſous prétexte de ſon autorité vouloit faire le contraire, le roi proteſtoit qu'il ne changeroit pas de réſolution, quand il en devroit perdre ſa couronne. Le pape répondit: Le roi ne doit pas croire que dans l'affaire en queſtion j'agiſſe autrement qu'il ne veut. Je n'ai jamais eu intention de diminuer en rien la dignité de l'égliſe de Cantorberi que tant de

AN. 1119.

grands prélats ont gouvernée.

AN. 1119. Nonobſtant ces précautions du roi d'Angleterre, Turſtain étant arrivé auprès du pape, ſçut ſi bien mettre les Romains dans ſes interêts par ſes largeſſes, qu'ils lui firent obtenir d'être ſacré de la main du pape. Ce fut le dimanche dix-neuviéme d'Octobre 1119. la veille de l'ouverture du concile, avant que les évêques Anglois fuſſent arrivez. La ceremonie ſe fit dans l'égliſe de ſaint Remi, où le moine Sieffred envoïé du roi d'Angleterre, aïant oüi dire le matin que Turſtain alloit être ſacré, en fut tellement ſurpris, qu'il ne le pouvoit croire. Mais quand on en fut aſſuré, Jean archidiacre de Cantorberi qui y étoit venu exprès, s'approcha du pape, & lui ſoutint en préſence de pluſieurs évêques & d'autres perſonnes conſiderables, que ce ſacre devoit être fait par l'archevêque de Cantorberi; & que tout pape qu'il étoit il ne pouvoit ôter à cette égliſe ſon droit. Le pape répondit: Nous ne voulons faire aucun tort à l'égliſe de Cantorberi, mais nous executerons ce que nous avons réſolu ſans préjudice de ſa dignité. Tout le monde fut ſurpris de cette réponſe, & encore plus de l'execution; & pluſieurs crurent qu'il avoit le conſentement du roi d'Angleterre. A ce ſacre aſſiſterent par ordre du pape pluſieurs évêques de Gaule; mais Hubaud archevêque de Lion n'y voulut pas aſſiſter, même par ſon ordre: indigné de l'injure que l'on faiſoit à l'égliſe de Cantorberi, avec laquelle il avoit une liaiſon particuliere. Or quand le roi d'Angleterre l'eut appris, il défendit abſolument à Turſtain & aux ſiens de revenir en Normandie, en Angleterre, ni en aucun lieu de ſon obéiſſance. Ainſi tout le monde

vit

vit clairement que ce ſacre s'étoit fait ſans ſon conſentement.

AN. 1119.

V. Concile de Reims.

Au concile de Reims ſe trouverent quinze archevêques & plus de deux cent évêques, avec grand nombre d'abbez & d'autres eccleſiaſtiques conſtituez en dignité. Entre les archevêques on marque Raoul le Vert archevêque de Reims, Leotheric de Bourges, Hubaud de Lion, Geoffroi de Roüen, Turſtain d'Yorc, Daïmbert de Sens, Giſlebert de Tours, & Baudri de Dol. Giſlebert avoit ſuccedé à Raoul ſon oncle, nonobſtant l'oppoſition de Gautier tréſorier de ſaint Martin de Tours, & homme de merite, dont l'élection étoit approuvée preſque de tout le dioceſe. Ce ſchiſme cauſa une guerre dans la province, mais le parti de Giſlebert l'emporta. Baudri étoit d'Orleans, & fut moine & puis abbé de Bourgueil. Il fut ſacré archevêque de Dol à Noël 1114. par Girard évêque d'Angoulême, légat du pape Paſcal II. qui enſuite lui envoïa le pallium. Il garda la vie monaſtique dans l'épiſcopat, & demeuroit le plus ſouvent avec des moines: car ne pouvant ſouffrir la mechanceté des Bretons, nation encore indomptée, il ſe refugioit ſouvent en Normandie en des terres ſur la riviere de Riſle, données à l'égliſe de Dol dès le tems de ſaint Samſon. Là il s'occupoit à écrire & à enſeigner, car il étoit un des ſçavans hommes de ſon tems, comme il paroît encore par ſes écrits. Il y mourut, & fut enterré dans l'abbaïe de Preaux.

*Orderic. p. 856. to. x. conc. p. 865.*

*Hiſt. Ambaſ. ap. Sirm. ad Goſr. Vind. 5. ep. 3.*

*Orderic. lib. 9. in fine. Martenne Collect. p. 73. Gall. Chr. to. 4*

Entre les évêques du concile de Reims, les plus diſtinguez pour leur doctrine & leur éloquence, étoient Girard d'Angoulême, Haton de Viviers, Geofroi de Chartres & Guillaume de Chaalons. La

*Conc. p. 872.*

séance du concile se tint dans l'église métropolitaine
AN. 1119. de N. Dame, devant le crucifix, & commença le lundi vingtiéme d'Octobre. Après la messe le pape s'assit en un trône élevé vis-à-vis la porte de l'église : devant lui étoient au premier rang trois évêques cardinaux, Conon de Palestrine, Boson de Porto, Lambert d'Ostie : puis Jean de Creme, & Haton de Viviers. C'étoit principalement ces cinq qui examinoient & décidoient les questions. Chrysogone diacre cardinal, & bibliothequaire de l'église Romaine étoit debout auprès du pape revêtu d'une dalmatique, tenant à sa main le livre des canons pour les lire quand il étoit besoin. Six autres ministres revêtus de tuniques ou de dalmatiques étoient tout autour, & faisoient faire silence quand il s'élevoit du tumulte. Après les litanies & les oraisons solemnelles le pape
*Matt. XIV. 22.* expliqua en latin, mais d'un stile simple, l'évangile où il est dit que Jesus ordonna à ses disciples de passer la mer devant lui ; & que le soir il s'éleva un vent contraire, en sorte que la barque, figure de l'église, étoit agitée par les flots : qui sont les tentations & les afflictions de ce monde, & qui s'appaisent tout d'un coup par la présence du Sauveur. Ensuite le cardinal Conon se leva, & fit un sermon très-éloquent sur le devoir des pasteurs : leur appliquant ce qui est
*Gen. XXXI. 38.* dit dans la Genese du soin que Jacob avoit des troupeaux de Laban.

Le pape dit aussi ce premier jour, que le principal sujet de la convocation du concile, étoit l'extirpation de la simonie, & pour cet effet l'abolition des investitures. C'est pourquoi, ajouta-t-il, écoutez attentivement de la bouche de nos freres qui ont porté

des paroles de paix entre nous & le prétendu roi d'Allemagne, tout ce qui s'eſt paſſé en cette affaire ; & conſiderez ce que je dois faire, puiſque c'eſt notre cauſe commune. Alors il ordonna à l'évêque d'Oſtie d'expoſer l'affaire en latin à tout le concile : puis à l'évêque de Chaalons de l'expliquer en François en faveur des laïques. Enſuite il propoſa divers articles ce jour là & le ſuivant, mais il en remit la concluſion à la fin du concile. AN. 1119.

Le roi Loüis entra dans le concile avec les ſeigneurs François ; monta ſur l'échaffaut où étoit le ſiege du pape & dit : Je viens demander conſeil à cette ſainte aſſemblée. Le roi d'Angleterre a envahi par violence la Normandie qui eſt de mon roïaume. Il a maltraité en pluſieurs manieres le duc Robert ſon frere & mon vaſſal ; & enfin l'a pris & le tient depuis long-tems en priſon. Je l'ai requis pluſieurs fois par des évêques & par des comtes de me le rendre, ſans avoir pû rien obtenir ; & vous voïez ici Guillaume fils de ce duc dépouillé de ſon heritage. Loüis ajouta pluſieurs autres plaintes dont les François qui étoient préſens certifierent la verité. Geoffroi archevêque de Roüen ſe leva avec les évêques & les abbez de ſa province, & commença à répondre pour le roi d'Angleterre ; mais il s'émut un ſi grand tumulte de ceux à qui ſon diſcours ne plaiſoit pas, qu'il fut obligé de ſe taire.

Cependant Hildegarde comteſſe de Poitiers s'avança avec ſes ſuivantes, & fit à haute voix ſa plainte, qui fut écoutée attentivement de tout le concile. Elle diſoit que le comte Guillaume ſon époux l'avoit abandonnée, & avoit pris à ſa place Maubergeon, femme du vicomte de Châtelleraut. Le pape de-

manda ſi le comte de Poitiers étoit venu au concile
A.N. 1119. ſuivant ſon mandement : alors Guillaume évêque de Saintes & pluſieurs autres prélats d'Aquitaine ſe leverent & excuſerent leur duc : diſant qu'il étoit parti pour venir au concile, mais qu'il étoit demeuré malade en chemin. Le pape reçut l'excuſe, & donna au duc un délai pour ſe préſenter à ſa cour, & reprendre ſa femme legitime ſous peine d'anathême.

Ce duc d'Aquitaine étoit le même qui dix-huit ans auparavant en 1101. avoit fait le voïage de la
*Sup. liv. LXV. n°23.* terre-ſainte avec pluſieurs autres ſeigneurs François. Avant ce voïage il étoit tellement plongé dans toutes ſortes de vices, qu'il ſembloit croire que tout alloit
*Guill. Malmeſb. lib. 5. p. 170.* au hazard, & qu'il n'y avoit point de providence. Comme il avoit l'eſprit agréable, il tournoit tout en raillerie, & faiſoit gloire de ſes débauches : juſques-là qu'il diſoit qu'il vouloit faire une abbaïe pour y raſſembler des femmes publiques, & les nommant par leur nom, il diſoit qu'une telle ſeroit l'abbeſſe, une telle la prieure, ainſi des autres ; & il faiſoit des chanſons ſur ce ſujet. La croiſade ne le convertit pas, puiſque ſi long-tems après il entretenoit la vicomteſſe de Châtelleraut ; & il l'aimoit avec tant de paſſion, qu'il portoit ſur ſon écu le portrait de cette femme, pour l'avoir préſente dans les combats. Gerard évêque d'Angoulême le reprit de cet adultere ſcandaleux & l'excommunia : mais le duc ſe mocquant de l'évêque qui étoit chauve, lui dit : Vous ramenerez avec le peigne vos cheveux ſur le front avant que je quitte la vicomteſſe.

Pierre évêque de Poitiers homme d'une grande vertu, le reprit avec liberté pour le même crime ; &

comme il ne ſe rendoit pas, il commença à prononcer l'excommunication contre lui. Alors le duc en furie le prit aux cheveux, & tenant ſon épée nuë : Tu mourras tout à l'heure, dit-il, ſi tu ne me donne l'abſolution. L'évêque feignant d'avoir peur, demanda la liberté de parler, & acheva hardiment la ſentence d'excommunication dans la forme la plus rigoureuſe : puis tout réſolu au martyre, il tendit le col en diſant : Frape, frape. Mais le duc uſant de ſes plaiſanteries ordinaires, dit : Je te haï tellement, que je ne te croi pas digne de ma colere, & tu n'iras pas en paradis de ma main. Toutefois peu de tems après, à la perſuaſion de la vicomteſſe, il envoïa l'évêque en exil, où il mourut ſaintement ; & le duc aïant appris qu'il faiſoit des miracles, dit : J'ai regret de n'avoir pas avancé ſa mort : il m'en auroit eu obligation. Tel étoit donc le duc d'Aquitaine contre lequel la ducheſſe ſon épouſe vint porter ſes plaintes au concile de Reims. AN. 1119.

Enſuite Audin évêque d'Evreux, ſe plaignit d'Amauri comte de Montfort, qui l'avoit chaſſé honteuſement & brûlé ſa maiſon épiſcopale. Mais un chapelain d'Amauri démentit l'évêque en plein concile, & ſoutint qu'il s'étoit attiré la guerre qui avoit cauſé ces déſordres. Les François prenant le parti d'Amauri contre les Normans, il y eut une grande altercation. Enfin on fit ſilence, & le pape exhorta tous les aſſiſtans à la paix, repréſentant les maux de la guerre, tant pour le temporel que pour le ſpirituel. Il conclut en ordonnant la treve de Dieu, comme le pape Urbain l'avoit établie au concile de Clermont, dont il confirma tous les decrets, puis il ajouta : L'empereur

d'Allemagne m'a mandé d'aller à Mouſon faire la
AN. 1119. paix avec lui pour l'utilité de l'égliſe. Je menerai l'archevêque de Reims, celui de Roüen, & quelques autres de nos freres les évêques que j'eſtime les plus neceſſaires à cette conference. Je prie tous les autres d'attendre ici où je reviendrai au plûtôt : priez pour le bon ſuccès de notre voïage. A mon retour j'écouterai vos plaintes & vos raiſons ; & Dieu aidant je vous renvoïerai en paix chacun chez vous. Enſuite j'irai trouver le roi d'Angleterre mon filleul & mon parent, & je l'exhorterai lui & le comte Thibaud ſon neveu, c'étoit le comte de Champagne, & les autres qui ſont en differend, de ſe faire juſtice & ſe donner la paix à eux & à leurs ſujets : mais je fraperai d'un tertible anathême ceux qui ne voudront pas m'écouter, & s'opiniâtreront à troubler la tranquillité publique.

VI. Conference de Mouſon.

Le pape parloit ainſi le mardi vingt-uniéme d'Octobre, ſecond jour du concile : & c'étoit par l'avis des évêques qu'il avoit réſolu d'aller à la conference avec l'empereur. Il leur recommanda pendant ſon abſence, & principalement le jour de la conference, d'offrir à Dieu des prieres & des ſacrifices, & d'aller en proceſſion nuds pieds de l'égliſe métropolitaine à S. Remi. Il partit le lendemain mercredi, & le jeudi il arriva fort fatigué au lieu de la conference. Le vendredi il fit venir dans ſa chambre les évêques, les abbez, & les autres habiles gens qu'il avoit amenez en grand nombre, & fit lire les deux écrits dreſſez de concert de la part de l'empereur & de la ſienne. On commença à les examiner ſoigneuſement ; & ſur cette clauſe de la promeſſe de l'empereur : Je renonce à toute

inveſtiture de toutes les égliſes, les évêques dirent : Si le roi agit ſimplement, ces paroles ſuffiſent : mais s'il veut chicaner, cet article auroit beſoin d'explication, de peur qu'il ne veuille revendiquer les anciens domaines des égliſes, ou en inveſtir les évêques de nouveau. Dans l'écrit du pape ils peſoient cette clauſe : Je donne une vraie paix au roi & à tous ceux qui ont été ou ſont avec lui dans cette guerre. Sous ce nom de paix ils craignoient qu'on n'entendît quelque choſe de plus que la communion de l'égliſe ; & qu'on ne voulût faire recevoir les évêques intrus ou légitimement dépoſez. AN. 1119.

Après cet examen on envoïa au camp de l'empereur l'évêque d'Oſtie, le cardinal Jean de Creme, l'évêque de Viviers, l'évêque de Chaalons & l'abbé de Clugni : quand ils furent arrivez, ils montrerent les écrits & déterminerent les clauſes, comme on étoit convenu. D'abord l'empereur nia qu'il eût rien promis de tout cela : mais l'évêque de Chaalons dit avec vigueur : Je ſuis prêt à jurer ſur des reliques ou ſur l'évangile, que vous l'avez promis entre mes mains. L'empereur convaincu par le témoignage de tous les aſſiſtans, fut contraint de l'avoüer ; mais il ſe plaignoit qu'on lui avoit fait promettre ce qu'il ne pouvoit executer ſans diminution de ſon autorité roïale. L'évêque lui répondit : Seigneur, vous nous trouverez entierement fideles à nos promeſſes. Car le pape ne prétend diminuer en rien votre autorité, comme diſent quelques ſemeurs de diſcordes : au contraire il déclare publiquement que tous vous doivent ſervir à la guerre & en tout le reſte, comme ils ont accoutumé de vous ſervir vous & vos prédeceſſeurs. Mais ſi

AN. 1119.

vous croïez que votre puiſſance ſoit diminuée en ce qu'il ne vous ſera plus permis de vendre les évêchez, vous devriez plûtôt compter pour un avantage de renoncer à ce que Dieu vous défend.

L'empereur n'aïant rien à répondre, commença à parler plus doucement, & à demander un délai du moins juſqu'au lendemain : diſant qu'il en vouloit conferer cette nuit avec ſes barons, pour les porter, s'il pouvoit, à conſentir l'execution de ſa promeſſe; & qu'il rendroit réponſe dès le grand matin. Enſuite ſes gens commencerent à conferer avec ceux du pape ſur la maniere de l'abſolution & de la reception : diſant qu'il leur ſeroit bien dur ſi leur maître y venoit nuds pieds comme les autres. Les députez du pape répondirent qu'ils feroient tout leur poſſible pour engager le pape à recevoir l'empereur chauſſé, & le plus en particulier qu'il pourroit. La conference finit ainſi ce jour-là, & les députez retournerent en faire leur rapport au pape. Il deſeſperoit de la paix, & vouloit dès le matin retourner à Reims; mais par le conſeil du comte de Troïes & de pluſieurs autres, il conſentit de demeurer le lendemain ſamedi juſques vers le midi, afin d'ôter toute excuſe aux Allemans.

Dès le grand matin l'évêque de Chaalons & l'abbé de Clugni retournerent ſçavoir la réponſe de l'empereur. L'évêque lui dit : Nous pouvions dès hier, ſeigneur, nous retirer avec juſtice, puiſque nous avons été prêts au jour nommé d'accomplir notre promeſſe : mais nous n'avons pas voulu pour le délai d'une nuit, manquer un auſſi grand bien qu'eſt la paix; & ſi vous voulez accomplir aujourd'hui votre promeſſe, le pape eſt encore prêt d'accomplir la ſienne,

ſienne. Alors l'empereur en colere demanda encore un délai, juſqu'à ce qu'il pût tenir une diete generale avec les ſeigneurs de ſon roïaume, ſans le conſeil deſquels il n'oſoit renoncer aux inveſtitures. Mais l'évêque lui déclara qu'il ne vouloit plus avoir affaire à lui, & s'en retourna ſans prendre congé. Sur ſon rapport le pape paſſa en grande diligence à un autre château du comte de Troïes. L'empereur envoïa prier inſtamment le comte de retenir en ce lieu le pape pendant le dimanche: promettant abſolument d'executer le lundi ce qu'il avoit refuſé. Mais le pape répondit: J'ai fait par le deſir de la paix, ce qui n'a jamais été fait, que je ſçache, par aucun de mes prédeceſſeurs: j'ai quitté un concile general aſſemblé, & j'ai pris beaucoup de peine pour venir trouver cet homme, en qui je n'ai point trouvé de diſpoſition à la paix. C'eſt pourquoi je n'attendrai pas davantage. Si pendant le concile ou après, Dieu nous donne une veritable paix, je ſerai toujours prêt de la recevoir à bras ouverts. Il partit donc le dimanche avant le jour, & marcha avec tant de diligence, qu'après avoir fait vingt lieuës il arriva le même jour à Reims, & y celebra la meſſe. AN. 1119.

Pendant les quatre jours de ſon abſence, les prélats aſſemblez pour le concile, n'étoient pas contens de demeurer ſans rien faire: principalement ceux qui étant venus par ſon ordre des païs éloignez, & aïant quitté leurs affaires particulieres, faiſoient durant ce ſéjour de la dépenſe inutile. Enfin il revint le dimanche vingt-ſixiéme d'Octobre, & le même jour il ſacra évêque de Liege Frideric, frere du comte de Namur. Il avoit un competiteur; ſçavoir Alexandre tré-

VII. Frideric évêque de Liege.

*to. x. conc. p. 880; ex hiſt. Chapeaville.*

sorier de la même égliſe, qui après la mort de l'évêque
AN. 1119. Obert, alla trouver l'empereur Henri, & en obtint l'inveſtiture de l'évêché de Liege pour ſept mille livres d'argent comme on diſoit. Frideric archevêque de Cologne, métropolitain de la province, défendit aux Liegeois de le recevoir; & après l'avoir cité trois fois, il fit élire à Cologne le frere du comte de Namur, & l'envoïa au pape pour le ſacrer. Mais Alexandre ſoutenu par le duc de Louvain & d'autres ſeigneurs, ſe retira à Hui où il fut aſſiegé. La guerre dura quelque tems; & quoique Frideric eût l'avantage, & demeurât évêque de Liege, le parti d'Alexandre l'inquieta toujours; & enfin la ſeconde année de ſon pontificat ils l'empoiſonnerent.

VIII. Suite du concile de Reims.

Le lundi vingt-ſeptiéme d'Octobre, les ſéances du concile de Reims recommencerent: mais à peine le pape y pût-il venir ce jour là, tant il étoit incommodé de la fatigue du jour précedent; & il ſe contenta d'y faire expoſer le ſuccès de ſon voïage. Ce fut Jean de Creme prêtre cardinal qui en fit la relation en ces termes: Vous ſçavez que nous avons été à Mouſon, mais ç'a été ſans aucun fruit. Car l'empereur y eſt venu comme pour combattre avec une armée de près de trente mille hommes. Ce qu'aïant vû nous avons tenu le pape enfermé dans cette place, qui appartient à l'archevêque de Reims. Nous avons demandé pluſieurs fois à parler à l'empereur en particulier: mais ſi-tôt que nous le tirions à part, nous nous trouvions environnez d'un nombre infini des gens de ſa ſuite qui nous intimidoient en branlant leurs lances & leurs épées. Car nous étions venus ſans armes, non pour combattre, mais pour traiter

la paix de l'égliſe. L'empereur nous parloit artificieuſement, uſant de divers détours, & attendoit que le pape vînt en ſa préſence pour le prendre : mais nous eûmes grand ſoin de le lui cacher, nous ſouvenant comment il avoit pris à Rome le pape Paſcal. La nuit nous ſépara ; & craignant que ce tyran ne nous pourſuivît avec ſes troupes, nous ſommes revenus au plus vîte. AN. 1119. *Sup. liv.* LXVI. *n.* 3.

Le mardi vingt-huitiéme d'Octobre le pape ſe trouva ſi mal, qu'il ne put venir au concile. Le mercredi il y vint vers les neuf heures du matin, reçut diverſes plaintes, & traita pluſieurs affaires juſqu'à trois heures. L'archevêque de Cologne envoïa au pape des députez avec des lettres ; & lui promettant obéïſſance, fit avec lui ſa paix : lui rendant gratuitement le fils de Pierre de Leon qu'il avoit en ôtage. Alors ce jeune homme parut dans le concile. Il étoit richement vêtu, mais noir, pâle, & de ſi mauvaiſe mine, que les aſſiſtans le trouvoient plus ſemblable à un Juif ou à un Sarraſin qu'à un Chrétien. On s'en moqua, & on le chargea d'imprécations à cauſe de ſon pere qui avoit été Juif, & étoit encore odieux pour ſes uſures. L'archevêque de Lion ſe leva avec ſes ſuffragans, & ſe plaignit au nom de l'évêque de Maſcon, des entrepriſes de l'abbé de Clugni, contre lequel pluſieurs autres moines & clercs formerent auſſi des plaintes, & firent grand bruit. Quand on eut fait ſilence, Pons abbé de Clugni ſe leva avec une grande troupe de moines, & ſoutint qu'il n'avoit fait tort à perſonne, & que toutes ces plaintes n'étoient fondées que ſur le ſoin qu'il avoit de conſerver les biens & les privileges de ſon monaſtere. C'eſt, ajouta-

t-il, l'affaire du pape : il défendra, s'il lui plaît, ſon
AN. 1119. égliſe, & les biens qu'il m'a confiez.

Le pape remit au lendemain la déciſion de cette affaire ; & ce jour depuis les trois heures après midi il fit lire les decrets du concile. Il y en avoit cinq : le premier contre la ſimonie : le ſecond contre les inveſtitures des évêchez & des abbaïes qui ſont défenduës ſous peine d'anathême & de perte de la dignité ainſi reçûë, ſans eſperance de retour. Le troiſiéme eſt contre les uſurpateurs des biens d'égliſe : le quatriéme défend de laiſſer les benefices comme par droit hereditaire ; & de rien exiger pour le baptême, les ſaintes huiles, la ſepulture, la viſite ou l'onction des malades. Enfin le dernier eſt pour la continence des clercs. On fit auſſi en ce concile un grand decret pour
p. 877. l'obſervation de la treve de Dieu. L'article des inveſtitures avoit d'abord été conçû en termes plus generaux, comprenant toutes les égliſes & tous les biens eccleſiaſtiques : mais il excita un ſi grand murmure de tous les laïques & de quelques clercs, que cette diſpute fit durer la ſéance juſqu'à la nuit. Car il leur ſembloit que par cet article le pape vouloit ôter aux laïques les dixmes & les autres biens eccleſiaſtiques qu'ils poſſedoient depuis long-tems. Le pape ne put donc terminer le concile ce jour là comme il avoit réſolu ; & remit au lendemain pour regler cet article & les autres d'un commun accord.

Le dernier jour du concile fut le jeudi trentiéme d'Octobre 1119. Après que l'on eut chanté l'hymne du ſaint Eſprit, le pape fit un ſermon ſur ſes dons ; entre autres la ſageſſe & la charité : exhortant tous les aſſiſtans à la concorde, & donnant liberté de ſe re-

tirer à ceux qui ne voudroient pas ſe ſoumettre à l'autorité de l'égliſe. Enfin il parla ſi efficacement, que tous convinrent du canon des inveſtitures reſtraint aux évêchez & aux abbaïes. Les cinq canons approuvez de tout le concile, furent dictez par le cardinal Jean de Creme, écrits par Jean de Roüen moine de ſaint Oüen, & recitez publiquement par le cardinal diacre Chryſogone. Le cardinal Jean de Creme parla ſur l'affaire de Clugni: inſiſtant ſur l'autorité du pape, & concluant à la confirmation des privileges de ce monaſtere, nonobſtant le murmure de pluſieurs prélats. On apporta la nouvelle de la mort du cardinal de Tuſculum, & une lettre de Clemence ſœur du pape, comteſſe de Flandres, ſur la mort du jeune comte Baudoüin ſon fils arrivée au mois de Juin précedent: le concile fit des prieres pour l'un & pour l'autre. AN. 1119.

L'évêque de Barcelone parla doctement ſur la dignité roïale & ſacerdotale, puis on apporta quatre cent vingt-ſept cierges allumez, que l'on diſtribua à tous ceux qui portoient croſſe, évêques & abbez. On leur ordonna de ſe lever tous avec les cierges à la main, & on lut les noms de pluſieurs perſonnes que le pape s'étoit propoſé d'excommunier ſolemnellement, dont les deux premiers étoient l'empereur Henri & l'antipape Bourdin. Enfin le pape donna ſa benediction, chacun ſe retira, & ainſi finit le concile.

IX. Suite de l'hiſtoire de S. Norbert.

Pendant qu'il tenoit, ſaint Norbert vint à Reims ſe préſenter au pape Calliſte. Après qu'il eut quitté le pape Gelaſe, il traverſa la France pour retourner à ſon païs; & comme il paſſoit à Orleans, un ſou-

*Sup. liv.* LXVI. *n.* 53.

AN. 1119. diacre ſe joignit à lui, outre les deux laïques qu'il avoit déja : ainſi il arriva à Valenciennes avec trois compagnons le ſamedi devant le dimanche des Rameaux, qui étoit le vingt-deuxiéme de Mars 1119. Le dimanche il fit un ſermon au peuple, quoiqu'il ſçût encore fort peu de François ; & on ne laiſſa pas de l'écouter avec tant d'édification, qu'on le preſſa de ſéjourner pour prendre un peu de repos. Il ne le vouloit pas, mais il y fut contraint par la maladie de ſes compagnons, qui moururent dans la ſemaine de Pâques, & il les enterra tous trois à Valenciennes.

*Vita c. 4. n 14. ap. Boll. to. 19. p. 817.*

Tandis qu'il y gardoit ſes malades, Bouchard évêque de Cambray y arriva le mercredi de la ſemaine ſainte ; & Norbert l'aïant appris l'alla trouver, car ils s'étoient connus lorſqu'ils étoient dans le monde. A la porte du logis de l'évêque il trouva un de ſes clercs nommé Hugues, à qui il s'adreſſa, & qui le fit entrer : mais après quelques diſcours l'évêque le reconnut & ne put retenir ſes larmes le voïant nuds pieds, quoique la terre fût gelée. Il ſe jetta à ſon cou & s'écria : Ah Norbert, qui eût jamais penſé cela de vous ? Hugues voïoit combien l'évêque ſon maître étoit touché de la préſence de cet homme, mais il n'entendoit point ce qu'ils diſoient, car ils parloient Allemand : c'eſt pourquoi il s'approcha reſpectueuſement de l'évêque, & lui demanda ce que c'étoit. Il répondit : L'homme que vous voïez en cet état, a été nourri avec moi à la cour du roi. Il eſt noble & étoit dans une ſi grande fortune, qu'il refuſa mon évêché qu'on lui offrit. En effet l'évêché de Cambray vaqua par le décès du bienheureux Odon le dix-neuviéme de Juin 1113. & Bouchard en fut pourvû

en 1115. après plus d'un an & demi de vacance.

Au diſcours de l'évêque, Hugues fondit en larmes, tant à ſon exemple, que par l'affection qu'il conçut lui-même pour Norbert. Car il avoit de ſon côté un grand deſir de quitter le monde, & s'étoit propoſé depuis long-tems un genre de vie ſemblable, mais il n'en avoit encore parlé à perſonne, & attendoit l'occaſion. Norbert après la mort de ſes compagnons, tomba malade lui-même, l'évêque l'envoïa ſouvent viſiter, & Hugues obſervoit de jour en jour avec empreſſement l'état de ſa maladie. Quand il fut gueri, Hugues le vint trouver, lui découvrit ſon deſſein & promit de le ſuivre. Norbert leva les mains au ciel & rendit graces à Dieu, diſant: Seigneur, je vous avois prié aujourd'hui de me donner un compagnon. Hugues vouloit auparavant regler ſes affaires, mais à la perſuaſion de ſon nouveau maître, il le fit très-promptement: en ſorte qu'il s'attacha à lui pour toujours à Valenciennes au mois de Juin 1119. AN. 1119.

Norbert encouragé par ce ſecours, & ſe ſentant aſſuré de la volonté de Dieu, parcouroit avec Hugues, les châteaux, les villes & les villages, prêchant, terminant les differends, & appaiſant les inimitiez inveterées. Ils ne demandoient ni ne recevoient rien de perſonne, ſi ce n'eſt ce qu'on leur offroit à la meſſe: encore le diſtribuoient-ils tout aux pauvres: ſe regardant comme étrangers ſur la terre, & croïant indigne d'eux d'être touchez de quelque petit interêt; après avoir tout quitté pour Dieu. Auſſi les admiroit-on tellement, que quand ils approchoient d'un village, les bergers quittoient leurs troupeaux & cou-

roient les annoncer : on ſonnoit les cloches, le peuple
AN. 1119. venoit en foule à l'égliſe, & entendoit avec grande dévotion la meſſe & le ſermon : après lequel ſuivoit une conference où ils répondoient à diverſes queſtions : de la fréquente confeſſion & de la neceſſité de la penitence, des devoirs des perſonnes mariées, & comment on peut ſe ſauver en gardant ſon bien. Sur le ſoir on les menoit à leur logis ; & celui-là s'eſtimoit heureux qui les recevoit chez lui : l'un traînoit l'âne qui étoit tout leur équipage, l'autre emmenoit le garçon qui ſervoit à le garder ; & cet âne ne portoit que la chapelle pour la meſſe, le pſeautier & quelque autre livre. Pour les repas, Norbert s'aſſeoit à terre & mangeoit ſur ſes genoux : il n'uſoit d'autre aſſaiſonnement que de ſel, & ne buvoit que de l'eau : mais quand des évêques & des abbez le faiſoient manger avec eux, il ſe conformoit aux autres.

Ces prélats lui rendoient toute ſorte d'honneur, juſqu'à le recevoir dans leurs chapitres, pour l'entendre prêcher ; & ils lui faiſoient pluſieurs queſtions ſur la diſcipline eccleſiaſtique & réguliere, & ſur la morale. Quelques-uns le faiſoient pour le tenter & lui tendre des pieges : d'autres de bonne foi pour s'inſtruire : mais le ſaint homme alloit ſon chemin, & ſans examiner les intentions des auditeurs, prêchoit fortement contre les vices, & ſoutenoit ſa doctrine par ſes exemples & ſes miracles. Le peuple avoit pour lui une affection merveilleuſe, & ne pouvoit ſe raſſaſier de le voir & de l'entendre : lui de ſon côté étoit d'une patience incroïable pour le travail. Il s'appliquoit particulierement à appaiſer les inimitiez qui cauſoient dans le païs quantité de meurtres ; & il fit

des

des reconciliations admirables. Il gardoit encore l'uſage de dire quelquefois deux meſſes par jour : une de la Vierge, par exemple, & une des morts. AN. 1119. n. 32.

Aïant donc appris que le pape Calliſte avoit été élevé ſur le ſaint ſiege, & qu'il tenoit un concile à Reims : il y vint nuds pieds comme il étoit, quoique l'hyver commençât à ſe faire ſentir, & il fut reçu avec grande joie par les évêques & les abbez qui y étoient aſſemblez. Ils admiroient la force de ſes diſcours, la ſageſſe de ſes réponſes, & la rigueur de ſa penitence : & pluſieurs l'exhortoient à la moderer, mais inutilement. Toutefois de peur que ſa vie extraordinaire ne donnât prétexte de calomnier ſa doctrine : il fit renouveller par le pape Calliſte les lettres qu'il avoit obtenuës de Gelaſe. Il fut preſenté au pape par Barthelemy évêque de Laon, à qui il avoit été recommandé par des parens qu'il avoit dans le dioceſe ; & le pape ordonna à cet évêque d'en prendre ſoin, & de le traiter pendant quelque tems plus doucement qu'il ne voudroit : promettant d'aller lui-même à Laon après le concile. Le pape y vint en effet peu de tems après ; & l'évêque aïant deliberé avec lui comment il pourroit retenir ce ſaint homme dans ſon dioceſe, lui offrit une égliſe de ſaint Martin ſituée dans le fauxbourg, & ſervie par quelques chanoines. n. 33.

Norbert eut bien de la peine à l'accepter, & ne le fit que par obéiſſance pour le pape : mais à condition que les chanoines ſuivroient ſa maniere de vivre. Quand il la leur eût propoſée, en leur diſant qu'il falloit mépriſer le monde, embraſſer la pauvreté, ſouffrir les opprobres, les moqueries, la faim, la ſoif,

le froid & les autres incommoditez : ils en furent
AN. 1119. épouvantez & dirent : Nous ne voulons point d'un tel ſuperieur, qu'on nous laiſſe vivre ſuivant la coutume de nos prédeceſſeurs. L'évêque de Laon retint Norbert avec lui le reſte de l'hiver, tâchant de rétablir ſon corps attenué par le jeûne & par le froid ; & le priant inſtamment de demeurer dans ſon dioceſe. Comme Norbert avoit declaré qu'il cherchoit la ſolitude, l'évêque le menoit en divers lieux pour voir s'il en trouveroit quelqu'un à ſon gré. Il ceda enfin à ſes prieres, & à celles de pluſieurs perſonnes pieuſes, nobles & autres, & choiſit un lieu très-ſolitaire nommé Prémontré, pour y établir ſa demeure.

X. Fin de S. Vital de Savigny. *Vita S. M.*

S. Vital de Savigny ſe trouva auſſi au concile de Reims, & y prêcha avec tant de force, que le pape Calliſte déclara que perſonne juſques-là ne lui avoit ſi bien repreſenté les obligations des papes. Calliſte lui fit des préſens, & écrivit en ſa faveur aux évêques du Mans & d'Avranches, au comte de Mortain & aux ſeigneurs de Fougeres & de Mayenne. L'année ſuivante 1120. Vital transfera en un lieu plus éloigné les religieuſes qui étoient à la porte de ſon monaſtere : car il l'avoit fait double d'hommes & de femmes, à l'exemple de ſon ami Robert d'Arbriſſelles. La même année il prêcha encore en Angleterre, & y fit quantité de converſions : car encore qu'il prêchât en Roman, ou François du tems, ceux mêmes qui n'entendoient pas ſa langue, étoient touchez de ſes ſermons. Il n'épargnoit perſonne, ſur tout les eccleſiaſtiques déreglez, qui conſpirerent pluſieurs fois contre ſa vie.

Enfin l'an 1122. il tomba malade dans le prieuré

de Dampierre, que le roi Henri I. lui avoit donné trois ans auparavant. Après avoir reçu ſes ſacremens le lendemain qui étoit le ſeiziéme de Septembre, il ſe trouva le premier à l'égliſe pour matines; & après les avoir chantées, & commencé l'office de la Vierge, il expira ſaintement. Il ſe fit pluſieurs miracles pendant trois jours que ſon corps demeura expoſé à la veneration du peuple; & les moines donnerent auſſitôt avis de ſa mort aux plus celebres égliſes de France & d'Angleterre, dont ils reçurent des réponſes pleines d'éloges du Saint que l'on conſerve encore à Savigni. Il avoit gouverné dix ans ce monaſtere; & ſa vie fut écrite par Eſtienne de Fougeres, chapelain d'Henri II. roi d'Angleterre, & depuis évêque de Rennes. Son ſucceſſeur fut Geofroi, qui gouverna l'abbaïe de Savigni pendant dix-ſept ans, & eſt auſſi compté pour ſaint.

AN. 1119.

*Chr. Savign. to. 2. Miſcell. Baluz. p. 310.*

*Rob. de Monte an. 1118.*

Au mois de Novembre 1119. le pape Calliſte vint en Normandie conferer avec le roi Henri d'Angleterre : ce fut à Giſors, & le roi reçut avec toute ſorte d'honneur le pape, qu'il reconnoiſſoit pour ſon parent. Il ſe jetta à ſes pieds, le pape le releva, l'embraſſa & lui parla ainſi : Au concile de Reims j'ai promis de travailler pour la paix : c'eſt pour ce ſujet que je ſuis venu ici, & je vous prie d'y concourir de votre part. Le roi promit d'obéir à tout ce qu'ordonneroit le pape, qui reprit ainſi : Comme il faut ſuivant la loi de Dieu, rendre à chacun ce qui lui appartient, le concile vous prie de rendre la liberté à Robert votre frere, & le duché de Normandie à ſon fils.

XI. Conference de Giſors.

*Order. lib. 12. p. 864.*

Le roi répondit : Je n'ai point depouillé mon frere de la Normandie, mais j'ai delivré cette province

qui eſt l'heritage de mon pere, & qui étoit miſera-
AN. 1119. blement ravagée par des voleurs & des ſacrileges. On n'y rendoit aucun honneur aux prêtres & aux autres ſerviteurs de Dieu ; on y avoit preſque ramené le paganiſme. Les monaſteres fondez par nos ancêtres étoient ruinez, & les religieux diſperſez faute de ſubſiſtance. On pilloit les égliſes, on les brûloit la plûpart, & on en tiroit ceux qui s'y cachoient : les gens du peuple ſe tuoient l'un l'autre, ou demeuroient ſans défenſe. La Normandie a été près de ſept ans en ce triſte érat : j'en recevois des plaintes fréquentes, & les gens de bien me prioient de venir au ſecours du peuple affligé. J'y ſuis venu, & j'ai vû qu'il étoit impoſſible de le faire autrement que par les armes, parce que mon frere étoit le protecteur des méchans, & ſuivoit les conſeils de ceux qui le rendoient mépriſable, & dominoient ſous ſon nom. J'ai donc été obligé de faire la guerre : Dieu favoriſant mes bons deſſeins, m'a donné la victoire, & j'ai rétabli les loix & la tranquillité publique. Pour la conſerver il a fallu arrêter mon frere : mais il eſt traité ſelon que ſa dignité le demande, & ſi on ne m'avoit enlevé ſon fils, je le ferois élever avec le mien. Telle fut la réponſe du roi d'Angleterre, dont le pape parut ſatisfait. Il propoſa enſuite les plaintes particulieres du roi de France, contre lequel le roi d'Angleterre fit auſſi les ſiennes : mais enfin il témoigna deſirer la paix ; & le pape envoïa des députez au roi de France & à ſes barons, porter la réponſe du roi d'Angleterre.

*Edmer 5. Nover. p. 64.* En cette conference de Giſors, le roi Henri obtint du pape la confirmation de toutes les coutumes que

ſon pere avoit en Angleterre & en Normandie ; & principalement de ne lui point envoïer de légat s'il ne le demandoit, pour quelque affaire qui ne pût être terminée par les évêques de ſon roïaume. Enſuite le pape pria le roi de rendre ſon amitié à Turſtain, & le rétablir pour l'amour de lui dans l'archevêché d'Yorc. Henri dit qu'il avoit promis par ſerment de ne le faire de ſa vie. Calliſte répondit : Je ſuis pape, & ſi vous faites ce que je vous demande, je vous abſoudrai de ce ſerment. Le roi dit qu'il en prendroit conſeil, & ils ſe ſéparerent ainſi. Enſuite il envoïa porter au pape cette réponſe. Il ne paroît pas convenable à ma dignité de recevoir l'abſolution que vous m'offrez. Car quelle foi aura-t-on déſormais aux ſermens, ſi l'on voit par mon exemple qu'ils puiſſent être ſi facilement anéantis par une abſolution ? Toutefois puiſque le pape ſouhaite ſi fort que Turſtain ſoit archevêque d'Yorc, je le veux bien, à condition qu'il vienne à Cantorberi, & qu'il faſſe la ſoumiſſion qu'ont faite ſes prédeceſſeurs: autrement il ne ſera jamais dans le ſiege d'Yorc tant que je regnerai en Angleterre. Turſtain prit le parti de ſuivre le pape, qui ne le retint pas long-tems, de peur qu'il ne lui fût à charge ; & le roi demeura ferme à ne le ſouffrir en aucun lieu de ſon obéiſſance. Il ne permit pas non plus au prétendu légat Anſelme d'entrer en Angleterre, ni de faire aucun acte de ſa légation. AN. 1119.

XII. Synode de Roüen.

Geofroi archevêque de Roüen étant revenu du concile de Reims, & voulant en faire executer les decrets, tint un ſynode à Roüen la troiſiéme ſemaine de Novembre la même année 1119. où il défendit *to. x. p. 881. & Order. lib. 12.*

AN. 1119. abſolument aux prêtres de ſon dioceſe, tout commerce avec les femmes, ſous peine d'anathême. Les prêtres trouvant ce joug inſupportable, en murmurerent; & un nommé Albert plus éloquent que les autres commença à parler, mais l'archevêque le fit arrêter & mettre en priſon. Ce prélat étoit un Breton indiſcret, opiniâtre, emporté & grand parleur. Les autres prêtres voïant qu'on traînoit leur confrere hors de l'égliſe comme un voleur, ſans aucune forme de juſtice, ne ſçavoient s'ils devoient ſe défendre ou s'enfuir. Le prélat furieux ſe leva de ſa chaire, ſortit promptement du ſynode, & appella ſes gens qu'il avoit préparez pour cet effet. Ils entrerent armez dans l'égliſe, & commencerent à frapper une troupe de clercs qui parloient enſemble. Les uns s'enfuirent avec leurs aubes par les ruës crottées; les autres eſſaïerent de ſe défendre avec les bancs & les pierres qu'ils rencontrerent: les gens de l'archevêque appellerent du ſecours, on ſe battit, & l'égliſe fut profanée par le ſang des eccleſiaſtiques. Les chanoines & les bons bourgeois en avoient pitié; & ce fut un grand ſcandale par tout le dioceſe: car les curez s'étant retirez ſans congé, montroient à leurs concubines & à leurs paroiſſiens, les marques des coups qu'ils avoient reçus. Le bruit en vint juſqu'au roi, mais occupé d'autres affaires, il n'en fit point de juſtice.

XIII. Conſtitutions de Cîteaux.

*Calliſti epiſt. 2. Exord Magn. p. 36.*

Après la conference de Giſors, le pape Calliſte revint en Bourgogne, où à la priere d'Eſtienne abbé de Cîteaux, il confirma les reglemens de cet ordre dont il parle ainſi, adreſſant la parole à cet abbé: Par le conſentement commun des abbez & des freres de

vos monaſteres & des évêques dioceſains, vous avez établi certains articles touchant l'obſervation de la regle de ſaint Benoît, & d'autres choſes neceſſaires à votre ordre, dont vous nous avez demandé la confirmation pour le plus grand repos du monaſtere & l'obſervance de la religion. La bulle eſt dattée de Saulieu le vingt-troiſiéme de Decembre 1119. Les reglemens qu'elle confirme ſont apparemment ceux de la fameuſe conſtitution nommée la Carte de charité qui fut faite cette même année 1119. & qui contient les articles fondamentaux du gouvernement de cet ordre. Elle défend entre autres tous les privileges contraires à l'inſtitut, & elle ordonne que tous les abbez viendront au chapitre general qui ſe tiendra tous les ans. L'ordre de Cîteaux eſt le premier qui a établi ces chapitres generaux, & ils ont depuis ſervi de modele à tous les autres.

AN. 1119.

*Exord. Ciſterc. p. 9.*

Le pape Calliſte celebra la fête de Noël à Auſtun, où il rencontra Brunon archevêque de Treves. Ce prélat avoit toujours été attaché à l'empereur Henri, à qui même par le conſeil des ſeigneurs il avoit ſervi de tuteur dans le commencement de ſon regne: mais irrité des mauvais offices que lui rendoit le chancelier Albert, depuis archevêque de Mayence, il remit aux ſeigneurs la conduite du prince & de l'état. Et toutefois quand Albert tombé dans la diſgrace de l'empereur, étoit en priſon, & qu'il fut queſtion de le délivrer, Brunon ſe rendit ſa caution envers l'empereur qu'il ne lui nuiroit jamais. Enfin il ſe conduiſit avec tant de ſageſſe, que dans la diviſion entre l'empire & le ſacerdoce, il demeura toujours uni avec les catholiques, ſans manquer au ſervice

XIV. Brunon archevêque de Treves reçu par le pape.

*Hiſt. Trevir. to. 12.*

*Spicil. p. 241.*

*Sup. liv. LXV. n. 12.*

*Sup. liv. LXVI.*

Nous accordons & confirmons à l'égliſe de Vienne toute la dignité qu'elle a reçuë par les privileges autentiques de nos prédeceſſeurs Silveſtre, Nicolas, Leon, Gregoire & les autres ; & par les empereurs, les rois & les autres fideles. C'eſt à ſçavoir qu'elle ait la primauté ſur les ſept provinces de Vienne, de Bourges, de Bourdeaux, d'Auch, de Narbonne, d'Aix & d'Embrun. En ces provinces l'archevêque de Vienne ſera le vicaire du pape, il indiquera les conciles, & décidera les affaires eccleſiaſtiques. L'archevêque de Tarantaiſe lui ſera auſſi ſoumis comme à ſon primat ; & l'archevêque de Vienne ne ſera ſoumis à aucun légat ſi ce n'eſt un légat *à latere* envoïé de Rome. La bulle eſt du vingt-ſixiéme de Février 1120. donnée à Valence comme le pape étoit en chemin pour l'Italie. AN. 1120.

Le privilege du pape Silveſtre mentionné en cette bulle eſt reconnu pour ſuppoſé, & porte ſeulement que les évêques & les autres eccleſiaſtiques qui viendront de la Gaule & des ſept provinces, ſeront obligez de prendre des lettres formées de l'archevêque de Vienne ; les ſept provinces diſtinguées du reſte de la Gaule y ſont exprimées ſuivant l'ancienne notice, & ſont les mêmes que nomme la bulle du pape Calliſte. Quant à la province de Tarantaiſe qui étoit hors de ces ſept, il la ſoumit à Vienne, à l'exemple du pape ſaint Leon. Or comme entre les archevêques des ſept provinces il y en avoit deux qui avoient déja le titre de primat, ſçavoir ceux de Bourges & de Narbone : l'archevêque de Vienne en prit occaſion de ſe qualifier primat des primats comme il fait encore. Mais ſa primatie eſt demeurée un ſimple *ap. Boſc. l. 2. p. 227.*

*Sup. liv. XXVII. n. 41.*

titre ſans effet : n'étant fondée que ſur cette bulle de
AN. 1119. Calliſte II. donnée ſur de fauſſes ſuppoſitions, & ſans appeller les parties intereſſées : elle a ſeulement operé que les évêchez de Die & de Viviers ont été diſtraits de la métropole d'Arles, & attribuez à celle de Vienne, ſuivant le dénombrement de ſes ſuffragans contenu en cette bulle.

XVI. Le pape Calliſte à Rome.

Pandulf. ap. Baron.

Calliſte II. continuant ſon voïage, vint à Maguelone ou Montpellier, & de-là à ſaint Gilles ; & aïant traverſé la Provence, il paſſa les Alpes & entra en Lombardie, où le peuple accourant de toutes parts, le reçut comme vrai pape avec une grande dévotion: de-là il paſſa en Toſcane. Comme il approchoit de Luques, la milice vint au-devant de lui, & il fut conduit par le clergé & le peuple à l'égliſe & au palais. A Piſe il fut reçu de même en proceſſion, & dédia ſolemnellement la grande égliſe. La nouvelle de ſon arrivée étant venuë à Rome, toute la ville en eût une grande joie & un grand deſir de le recevoir, ce qui épouvanta les ſchiſmatiques qui y tenoient le parti de l'empereur ; & l'antipape Bourdin ne ſe trouvant plus en ſûreté, s'enfuit à Sutri qu'il avoit ôtée à Pierre de Leon, & s'enferma dans la forteresſe, attendant le ſecours de ce prince. La milice de Rome vint juſqu'à trois journées au-devant du pape Calliſte ; & quand il approcha de la ville, les enfans portant des branches de toutes ſortes d'arbres, le reçurent avec des acclamations de louanges. Il entra couronné dans la ville, dont les ruës étoient richement tapiſſées. Les Grecs & les Latins chantoient de concert, & les Juifs mêmes y applaudiſſoient. Les proceſſions étoient ſi nombreuſes, qu'elles

Goſſ. Vind. v ep. 3.

ep. Eginon. to. 2. Caniſ. p. 240.

durerent depuis le matin juſqu'à quatre heures après midi ; & enfin le pape fut conduit par les juges en chantant au palais de Latran ſuivant la coutume. C'étoit le troiſiéme de Juin ; & le pape demeura à Rome au moins le reſte du mois, recevant tout le monde avec une affabilité & une grace digne de ſa naiſſance. Mais comme il avoit beſoin de troupes pour forcer l'antipape à ſe ſoumettre, il alla en Pouille chercher le ſecours des Normans. Il vint premierement au Mont-Caſſin, où il fut défraïé liberalement par l'abbé, non-ſeulement tant qu'il y fut, mais pendant environ deux mois qu'il demeura dans le païs. De-là il paſſa à Benevent, où Guillaume duc de Poüille & de Calabre vint le trouver, & lui fit hommage lige, comme Robert Guichard ſon aïeul & Roger ſon pere l'avoient fait aux papes précedens ; & Calliſte lui donna l'inveſtiture de tout le païs par l'étendart. Le pape demeura long-tems à Benevent ſans pouvoir revenir à Rome, parce qu'il n'y avoit pas de ſûreté : les ſchiſmatiques arrêtoient même ceux qui l'alloient trouver, & les tuoient ou les mutiloient. Enfin il retourna à Rome par mer, & y celebra la fête de Pâques de l'année 1121.

AN. 1120.

*Chr. Caſſ. liv. 6. 68.*

*Chr. Rom. ap. Baron.*

*Goffr. Vindoc. vit. ep. 3.*

*Pandulf.*

Cependant S. Norbert avoit paſſé l'hiver chez l'évêque de Laon, qui le mena en pluſieurs endroits de ſon dioceſe chercher une ſolitude. Il choiſit celle de Prémontré, où il y avoit déja une petite chapelle de ſaint Jean, dépendante de l'abbaye de ſaint Vincent de Laon, mais preſque abandonnée à cauſe de la ſterilité du lieu. L'évêque & Norbert y entrerent pour prier ; & l'évêque voyant qu'il ſe faiſoit tard, avertit Norbert de ſe lever, parce qu'il falloit aller loger à

XVII. Fondation de Prémontré.

*Vita ap. Boll. p. 862. to. 19.*

AN. 1120. une de ſes terres nommée Aniſſe, à une lieuë de diſtance. Mais Norbert pria l'évêque de s'en aller avec ſes gens, & de lui permettre de paſſer la nuit dans cette chapelle. L'évêque ne laiſſa pas de lui envoïer du pain & les autres choſes neceſſaires, & revint le lendemain matin ſçavoir ſa réſolution. Le ſaint homme rempli de joie lui dit : Je demeure ici, parce que je ſçai que ce lieu m'eſt deſtiné de Dieu, & que pluſieurs s'y ſauveront par ſa grace. Ils ne demeureront pas toutefois dans cette chapelle, mais ils bâtiront de l'autre côté de la montagne, où j'ai vû cette nuit une grande multitude d'hommes vêtus de blanc, qui faiſoient en chantant le tour de ce lieu, & portoient des croix d'argent, des chandeliers & des encenſoirs.

L'évêque de Laon conſentit avec joie à cette réſolution ; & aïant traité par échange avec l'abbé de S. Vincent, il donna à Norbert & à ſes compagnons le lieu de Prémontré & ſes dépendances, comme il paroît par trois chartes de l'année ſuivante 1121. dans l'une deſquelles l'évêque Barthelemi raconte l'hiſtoire de cet établiſſement, & ajoute parlant de Norbert : Il vouloit vivre avec ſes freres du travail de leurs mains : mais comme nous l'avons jugé impoſſible, nous leur avons donné le labour de trois charuës en tels & tels endroits. Peu de jours après Norbert vint à Laon, & entra dans l'école du docteur Raoul, ſucceſſeur du fameux Anſelme ſon frere doïen de cette égliſe, qui mourut fort avancé en âge l'an 1117. Norbert fit une exhortation ſi touchante aux écoliers de Raoul, qu'il en convertit ſept des plus riches venus depuis peu de Lorraine. Ils

*Bibl. Præmonſt.* 372.

avoient apporté beaucoup d'argent que Norbert donna à garder à un de ſes anciens compagnons : mais celui ci s'enfuit de nuit, emporta l'argent, & les laiſſa dans une extrême pauvreté. L'hiver étant paſſé, Norbert alla ſeul prêcher à Cambrai ; & dans un ſermon qu'il fit au peuple, il convertit un jeune homme nommé Evermode, qui fut depuis évêque de Ratzebourg en baſſe Saxe. A Nivelle il gagna à Dieu un autre jeune homme nommé Antoine : ces deux avec Hugues, qui s'étoient attaché à lui l'année précedente, furent comme les fondemens de ſon ordre ; & dans la ſemaine de la paſſion de cette premiere année 1120. il avoit déja treize compagnons à Prémontré. Il en eut bien-tôt juſqu'à quarante, avec pluſieurs laïques, & ſongea à prendre une regle : pluſieurs lui conſeilloient la vie eremitique, d'autres l'obſervance de Cîteaux : mais conſiderant que lui & tous ſes confreres étoient chanoines, il embraſſa la regle de ſaint Auguſtin, & ils en firent tous profeſſion le jour de Noël l'an 1121. Il prit l'habit blanc, qui étoit celui des clercs, mais tout de laine ſans porter de linge, ſinon par deſſus à l'égliſe : ſeulement ils portoient des femoraux ou calleçons. L'eſprit de ſes premiers diſciples étoit d'aimer mieux des habits vieux & rapiecez, que neufs : il n'y avoit point de travail ſi bas qu'ils dédaignaſſent ; leur ſilence étoit continuel, ils jeûnoient en tout tems, ne faiſant qu'un repas par jour. Il leur recommandoit ſur-tout trois choſes : la propreté dans le ſervice de l'autel, la correction des fautes au chapitre, & la charité envers les pauvres. Tels furent les commencemens de l'ordre de Prémontré.

AN. 1120.

*Vita p. 832.*

AN. 1120. XVIII. Canoniſation de ſaint Arnoul de Soiſſons.

Barthelemi évêque de Laon aſſiſta cette même année 1120. au concile tenu à Beauvais depuis le dix-huitiéme d'Octobre juſqu'au vingt-neuviéme par Conon évêque de Preneſte, légat du ſaint ſiege ſur les trois provinces de Roüen, de Reims & de Sens. Il s'y trouva douze évêques; ſçavoir Guillaume de Champeaux évêque de Chaalons nommé la colonne des docteurs par l'auteur du tems: Geofroi de Chartres, Henri d'Orleans, Gilbert de Paris, Pierre de Beauvais, Anguerran d'Amiens, Robert d'Arras, Jean de Teroüane, Lambert de Tournai, Bouchard de Cambrai, Barthelemi de Laon, Liſiard de Soiſſons. Daïmbert archevêque de Sens y étant invité, fut retenu par maladie. Nous ne ſçavons de ce concile que ce qui regarde la canoniſation de ſaint Arnoul de Soiſſons. Arnoul abbé du monaſtere d'Outtembourg, fondé par ce ſaint évêque, étoit préſent, & tenoit entre ſes mains le livre de ſa vie & de ſes miracles. L'évêque de Soiſſons le prit & le préſenta tout ouvert aux autres évêques, diſant: Seigneurs, voilà le livre que j'ai fait écrire de ſa vie: je rends témoignage à la fin de la verité de ce qui y eſt raconté; & quant aux miracles, j'en ai ici des témoins dignes de foi, & chez moi encore plus. Je vous prie d'examiner ſoigneuſement ce livre, pour voir ce que l'on doit faire: quant à moi s'il étoit dans mon dioceſe, il y a long-tems qu'il ne ſeroit plus en terre.

*to. x. conc. p. 882. ex præf. to. 2. ſpicil.*

*Sup. liv. LXIII. n. 19. p. 39.*

Alors l'évêque de Chaalons prit le livre; & voïant par la table qui étoit au commencement, le grand nombre des chapitres, il dit à l'évêque de Tournai: Seigneur, que voulez-vous davantage? Sans ce livre, le témoignage du ſeigneur évêque de Soiſſons & de

ſes clercs vous doit ſuffire. Vous devez auſſi prendre grande confiance en ce venerable abbé, dont l'âge & la prudence nous plaît fort ; & nous ſommes trop occupez des affaires du concile pour pouvoir lire ce livre. Geofroi évêque de Chartres dit auſſi à l'évêque de Tournai : Je vous dis en verité, que ſi le Seigneur avoit fait un de ces miracles pour un de mes prédeceſſeurs, je ne conſulterois ni pape, ni légat, ni archevêque. Alors quelques fameux docteurs prirent le livre & parcoururent quelques chapitres de la vie, puis ils vinrent dire aux évêques avec grande aſſurance : Celui-là n'eſt pas de Dieu qui s'oppoſe à la veneration de ce ſaint. L'évêque de Chaalons dit : En verité c'eſt une honte à nous de douter d'une choſe ſi claire. Seigneur évêque d'Arras, marquez un jour pour vous aſſembler ſur le lieu, lever de terre le corps de ce ſerviteur de Dieu, & le placer honorablement. L'évêque de Tournai dit : Voilà le légat aſſis là haut dans cette égliſe avec notre archevêque de Reims & celui de Tours : je vous prie venez devant eux, & faites confirmer votre avis par leur jugement. Ils dirent : Soit au nom de Dieu. L'évêque de Tournai dit à celui de Chaalons : Je vous prie de plaider ma cauſe. Il le fit éloquemment & en peu de mots ; & le légat avec l'archevêque de Reims répondirent tout d'une voix : Nous recevons votre jugement & nous confirmons votre decret. Alors Lambert évêque de Tournai appella l'abbé d'Outtembourg, & lui marqua le jour auquel on s'aſſembleroit dans ſon monaſtere pour lever ſolemnellement le corps ſaint : ſçavoir le premier de Mai l'année ſuivante 1121. Ce qui fut executé avec un grand concours de tous les peuples

AN. 1120.

d'alentour. Et telle fut la canoniſation de ſaint Arnoul de Soiſſons.

AN. 1120.

XIX.
Edmer élu archevêque de ſaint André.

*Edmer. 5. Novembr. p. 97.*

La même année 1120. Raoul archevêque de Cantorberi étant revenu de Normandie en Angleterre, reçut une députation d'Alexandre roi d'Ecoſſe, avec une lettre où il le prioit de lui envoïer le moine Edmer, pour remplir le ſiege épiſcopal de S. André vacant depuis long-tems. L'archevêque crut que cette vocation venoit de Dieu, ſçachant bien qu'Edmer n'y avoit aucune part : car il avoit été aſſiduëment à ſon ſervice comme à celui de ſaint Anſelme ; & avec la permiſſion du roi d'Angleterre, il l'envoïa au roi d'Ecoſſe. Etant arrivé, il fut élu évêque de S. André par le clergé & le peuple du païs du conſentement du roi, ſans toutefois recevoir de lui la croſſe ni l'anneau, ni lui faire hommage : mais le lendemain quand il dit au roi qu'il vouloit retourner à Cantorberi ſe faire ſacrer par l'archevêque, à cauſe de la primauté de cette égliſe ſur toute la grande Bretagne : le roi le quitta en colere, ne voulant point que l'égliſe de ſaint André fût ſoumiſe à celle de Cantorberi, & ordonna à Guillaume moine de ſaint Edmond de continuer à gouverner le temporel de l'évêché comme pendant la vacance : dépouillant ainſi Edmer qu'il en venoit d'inveſtir. Toutefois un mois après il le remit en poſſeſſion de l'évêché & du gouvernement de l'égliſe d'Ecoſſe ; & alors Edmer prit la croſſe ſur l'autel comme de la main de Dieu.

Cependant Turſtain archevêque d'Yorc étoit au deça de la mer, pourſuivant ſon rétabliſſement ; & comme il prétendoit que c'étoit à lui à ſacrer l'évêque de ſaint André, il écrivit à l'archevêque de Cantorberi

beri de ne le pas faire, & au roi d'Ecoſſe de ne le pas ſouffrir. Ce qui nuiſit beaucoup à l'autorité de l'évêque élu, & aliena de plus en plus de lui le roi d'Ecoſſe. Edmer voïant donc qu'il ne pouvoit faire grand bien en ce roïaume tant que le roi lui ſeroit contraire, réſolut de retourner à Cantorberi pour y prendre conſeil. Mais le roi lui en refuſa la permiſſion, diſant que ſon roïaume ne dépendoit en rien de l'égliſe de Cantorberi, & qu'on lui avoit donné Edmer entierement libre de tout engagement à cette égliſe. Edmer demanda conſeil à l'évêque de Glaſcou, & à deux moines de Cantorberi qu'il avoit avec lui; & après avoir ſondé l'eſprit du roi ils dirent à Edmer: Vous ne vivrez jamais ici en paix du regne de ce prince: nous le connoiſſons, il veut lui ſeul être tout dans ſon roïaume, & ne ſouffre point de concurrence d'aucune autre puiſſance. Il eſt aigri contre vous ſans ſçavoir pourquoi, & jamais il ne ſe reconciliera entierement. Il faut donc tout quitter, ou paſſer votre vie dans l'opprobre avec les Ecoſſois, vous accommodant à leurs uſages contre le ſalut de votre ame: mais le roi ne vous laiſſera pas ſortir ſi vous ne lui rendez l'anneau & la croſſe. Edmer prit ce dernier parti: il rendit au roi l'anneau qu'il avoit reçu de ſa main, & remit la croſſe ſur l'autel où il l'avoit priſe. Ainſi il ſortit d'Ecoſſe cedant à la violence, & revint à Cantorberi où il fut reçu à bras ouverts par l'archevêque & les moines. AN. 1120.

Le roïaume de Jeruſalem étoit affligé depuis quatre ans de pluſieurs calamitez; entre autres des ſauterelles & de famine, ce qui porta le patriarche Guermond & le roi Baudouin à convoquer cette année XX. Concile de Naplouſe. *Guill. Tyr. lib. XII. c. 13.*

AN. 1120. 1120. une assemblée generale des prélats & des seigneurs à Naplouse ou Naples de Palestrine, qui est l'ancienne Samarie. Les prélats qui s'y trouverent furent Guermond patriarche de Jerusalem, Ebremar archevêque de Cesarée, Bernard évêque de Nazareth, *Id. 21. c. 12.* Asquitil de Bethlehem, dont l'évêché avoit été érigé l'an 1110. à la poursuite du roi Baudouin. Au concile de Naplouse assistoient encore Roger évêque de Lydda, Gildon abbé de Josaphat, Pierre abbé de Tabor, Achard prieur du temple, Arnaud prieur de Sion, Gerard prieur du sepulchre, & quelques seigneurs. On y exhorta le peuple à la conversion de ses mœurs, pour appaiser la colere de Dieu; & on y fit vingt-cinq canons de discipline, qui ne sont pas venus jusqu'à nous.

XXI. Pierre Abailard condamné.

*Abaelard de calamit. c. 9.*

*Ap. x. conc. p. 885.*

*Mabill. ad epist. S. Bern.*

*Otto Frising. l. Frid. c. 47.*

En France Pierre Abailard docteur fameux, aïant composé un livre de la Trinité : deux autres docteurs Alberic & Lotulfe, qui avoient étudié avec lui, & enseignoient alors à Reims, exciterent contre lui leur archevêque Raoul le Verd, qui avec le légat Conon évêque de Preneste, indiqua un concile à Soissons, où Abailard fut appellé avec ordre d'y apporter son livre. Ce concile fut tenu l'an 1121. après la mort de l'évêque de Chaalons Guillaume de Champeaux, arrivée au mois de Janvier de la même année. Quand Abailard arriva à Soissons, il trouva le peuple si prévenu contre lui, qu'il pensa être lapidé dès le premier jour, avec quelques-uns de ses disciples qu'il avoit amenez. Car les uns l'accusoient d'enseigner qu'il y avoit trois dieux : & d'autres au contraire, l'accusoient de ne pas assez distinguer les personnes de la sainte Trinité, parce qu'il disoit : Comme la pro-

poſition, l'aſſomption & la concluſion eſt le même diſcours : ainſi le Pere, le Fils & le ſaint Eſprit eſt la même eſſence. Abailard alla d'abord trouver le légat, & lui donna ſon livre à examiner, offrant de le corriger s'il s'y trouvoit quelque choſe de contraire à la foi : le légat lui dit de le porter à l'archevêque & aux deux docteurs Alberic & Lotulfe, qu'il regardoit comme ſes parties ; & on remit à la fin du concile le jugement de ſon livre. AN. 1121.

Le dernier jour du concile avant que l'on tînt la ſéance, le légat délibera long-tems ſur ce ſujet avec l'archevêque, les deux docteurs & quelques autres perſonnes. Alors Geofroi évêque de Chartres qui avoit le plus d'autorité entre les prélats, parla ainſi : Vous ſçavez la réputation de cet homme & le nombre de ſes partiſans. Il ne faut pas lui donner de prétexte de dire qu'on l'a condamné ſans l'entendre : mais il faut l'interroger ſur ſon livre, & lui donner toute liberté de répondre, afin de le convaincre canoniquement. On ſoutint au contraire qu'il n'étoit point à propos d'entrer en diſpute avec ce ſophiſte qui ne ceſſeroit jamais de parler. L'évêque de Chartres propoſa un autre expedient ; ſçavoir de remettre la déciſion de cette affaire à un concile plus nombreux qui ſe tiendroit à S. Denis en France, dont Abailard étoit moine. Le légat & tous les autres ſe rendirent à cet avis : mais l'archevêque de Reims trouvant qu'il étoit honteux pour lui que cette cauſe fût portée à un autre tribunal, & dangereux pour l'égliſe que l'accuſé s'échappât, fit revenir le légat, & on convint que le livre ſeroit condamné & brulé ſans autre examen, & Abailard enfermé pour toujours dans un autre mo-

naſtere. Car ils diſoient que pour condamner ce livre
AN. 1120. il ſuffiſoit que l'auteur eût eu la hardieſſe de l'enſeigner publiquement, & d'en laiſſer prendre pluſieurs copies, ſans qu'il eût été approuvé par l'autorité du pape ou de l'égliſe. L'évêque de Chartres avertit Abailard de cette réſolution, l'exhortant à s'y ſoumettre, & lui faiſant eſperer que quand le concile ſeroit ſeparé, le légat le retireroit bien-tôt du monaſtere où on l'auroit enfermé.

c. 10. Abailard fut donc appellé dans la ſéance du concile, & obligé à jetter ſon livre dans le feu de ſa propre main. Quelqu'un remarqua qu'il y diſoit que Dieu le pere étoit le ſeul tout puiſſant: ce qui donna lieu de faire obſerver qu'il n'y a qu'un Tout-puiſſant, quoique la toute-puiſſance convienne à chacune des perſonnes divines nommées ſéparément. Enſuite l'archevêque dit qu'il étoit à propos qu'Abailard fît ſa profeſſion de foi, & comme il ſe levoit pour la faire, on dit qu'il n'en falloit point d'autre que le ſymbole de ſaint Athanaſe: & pour plus grande ſûreté on le lui fit lire, ce qu'il fit comme il put avec beaucoup de larmes, de ſoupirs & de ſanglots. Enfin on le mit entre les mains de l'abbé de ſaint Medard de Soiſſons, pour l'enfermer & le garder dans ſon monaſtere; & auſſi-tôt le concile ſe ſépara. C'eſt ce qui me paroît de plus certain dans le récit qu'Abailard en fait lui-même, & où il témoigne trop de paſſion pour être cru entierement.

Mais en quoi on ne peut lui refuſer créance, c'eſt en ce qu'il raconte de ſon deſeſpoir. L'abbé, dit-il, & les moines de S. Medard, croïant que je demeurerois toujours avec eux, me reçurent avec une très-

grande joie, & s'efforçoient de me conſoler par les ſoins qu'ils prenoient de me bien traiter; mais c'étoit en vain. Vous ſçavez, ſeigneur, avec quelle amertume de cœur je m'en prenois à vous-même, avec quelle fureur je vous accuſois. Je ne puis exprimer quelle étoit ma douleur, ma confuſion, mon deſeſpoir. Il ajoute que le légat ſe repentant de ce qu'il avoit fait, & croïant avoir ſatisfait à la paſſion de ſes ennemis, le tira peu de jours après de ſaint Medard, & le renvoïa à ſon monaſtere, c'eſt-à-dire, à ſaint Denis. Il faut dire maintenant qui étoit Abailard, & quelles avoient été ſes avantures, tirant principalement ce recit de celui qu'il en a fait lui-même. AN. 1121. *epiſt. 1.*

XXII. Commencemens de Pierre Abailard.

Pierre Abailard naquit en 1079. à l'entrée de la Bretagne au bourg de Palais, à trois lieuës de Nantes. Son pere nommé Berenger, avoit pris quelque teinture des lettres avant que d'être fait chevalier: c'eſt pourquoi il fit étudier tous ſes enfans avant qu'ils portaſſent les armes. Pierre y renonça, & ſe donna tout entier aux lettres. Il s'appliqua particulierement à la dialectique, & parcourut diverſes provinces, ſelon qu'il apprenoit que cette étude y avoit cours: un de ſes premiers maîtres fut Roſcelin de Compiegne, fameux par ſes erreurs. Abailard vint à Paris vers l'an 1100. & ſe rendit diſciple de Guillaume de Champeaux, eſtimé alors le plus habile maître de dialectique. Il demeura quelque tems avec lui, & en fut d'abord aimé, mais enſuite il lui devint odieux par ſes diſputes & ſon opiniâtreté. Il entreprit, tout jeune qu'il étoit, de gouverner une école, & enſeigna premierement à Melun, ſous la protection des ſeigneurs du païs. Mais après que Guillaume de *Ducheſne, Not. ad Abelard. p. 1143.* *Sup. liv. XXIV. n. 4.*

AN. 1121. Champeaux ſe fût retiré à ſaint Victor, Abailard revint étudier ſous lui la rhétorique ; & quelque tems après, c'eſt-à-dire vers l'an 1113. il établit ſon école de dialectique au mont ſainte Genevieve, qui étoit encore hors de Paris.

*Sup. liv. LXVI. n. 26.*

Guillaume aïant été promu à l'évêché de Chaalons, Abailard alla étudier la théologie à Laon ſous Anſelme, qui l'avoit enſeignée à ce prélat & à pluſieurs autres grands perſonnages, entre leſquels on remarque Matthieu, depuis cardinal évêque d'Albane, Alberic de Reims depuis archevêque de Bourges, Guillaume archevêque de Cantorberi, Gilbert de la Poirée évêque de Poitiers. Abailard mépriſa Anſelme, quoique venerable par ſon âge & par ſa doctrine ; & entreprit, comme par gageure, d'expliquer l'écriture ſainte ſans l'avoir étudiée, ce qui obligea Anſelme à le chaſſer de Laon, de peur qu'on ne lui imputât à lui-même les erreurs de ce diſciple. Il revint donc à Paris, où il continua d'enſeigner la dialectique & la théologie, attirant grand nombre d'écoliers par la ſubtilité de ſes inventions & l'agrément de ſon expreſſion : il s'enrichiſſoit, & ſa réputation s'étendoit au loin, mais cette proſperité le perdit.

*Merlot. metrop. P. to. 2. p. 284.*

Comme il avoit étudié toute autre choſe qu'à regler ſes mœurs, il ſe laiſſa emporter à la vanité & aux deſirs de la ſenſualité qu'il avoit réprimez juſques-là ; & il jetta les yeux ſur Heloïſe niece d'un chanoine de l'égliſe de Paris, nommé Fulbert. Elle étoit d'une beauté mediocre, mais d'un ſçavoir éminent pour une perſonne de ſon ſexe ; & ſon oncle deſiroit paſſionnément qu'elle devînt toujours plus ſça-

vante ; ce qui donna occaſion à Abailard de réuſſir dans ſon deſſein. Il fit donc propoſer à Fulbert, qui AN. 1211. d'ailleurs étoit avare, de le recevoir dans ſa maiſon, pour telle penſion qu'il lui plairoit ; diſant qu'il vouloit ſe décharger des ſoins de ſon domeſtique, & profiter de la commodité du voiſinage ; car la maiſon du chanoine étoit près de ſon école. Fulbert accepta avec joie la propoſition ; & Abailard ſous prétexte d'inſtruire Heloïſe, lui inſpira aiſément autant de paſſion pour lui, qu'il en avoit pour elle ; en ſorte qu'ils en vinrent aux familiaritez les plus criminelles. Tout le monde s'apperçut bien-tôt de ce honteux commerce : les écoliers d'Abailard remarquoient la negligence & le dégoût qu'il apportoit à ſes leçons : Fulbert fut le dernier à connoître de ſon infamie, tant il étoit prévenu de la vertu de ſon hôte.

Enfin n'en pouvant plus douter, il l'obligea à ſe retirer chargé de confuſion ; & peu de tems après Heloïſe ſe trouva groſſe, ce qu'elle écrivit auſſi tôt à Abailard avec une extrême joie. Il l'enleva de ſon conſentement pendant la nuit, prenant le tems que l'oncle étoit abſent, & l'envoïa en ſon païs chez ſa ſœur, où elle accoucha d'un fils qu'elle nomma Aſtrolabe. Pour appaiſer l'oncle, que cet enlevement avoit mis en fureur, Abailard promit d'épouſer Heloïſe, pourvu que ce fût ſecretement, parce qu'autrement il ſe perdroit de réputation ; & la choſe fut ainſi réſoluë. Il alla donc la querir en Bretagne, mais elle ne pouvoit ſe réſoudre à ce mariage, tant parce qu'il deshonoreroit Abailard, que parce que cet état le détourneroit de ſes études ; & elle lui citoit ſur ce ſujet ce qu'ont dit de plus fort les auteurs ſacrez & les pro-

fances, contre les embarras du mariage. Elle ne le perAN. 1121. ſuada pas toutefois, il la ramena ſecretement à Paris, & ils furent mariez de grand matin dans une égliſe en préſence de l'oncle & de peu de témoins : après quoi ils ſe ſéparerent, & ſe voïoient rarement & en cachette.

Mais Fulbert voulant réparer ſon honneur, commença bien-tôt à publier ce mariage, contre la parole qu'il avoit donnée ; & comme ſa niece le nioit, même avec ſerment, il la maltraitoit ſouvent. Pour l'en délivrer, Abailard l'envoïa à Argenteüil où étoit alors une abbaïe de filles, dans laquelle elle avoit été élevée pendant ſon enfance ; & il lui fit prendre l'habit de religieuſe, excepté le voile. Alors Fulbert & ſes parens crurent qu'Abailard s'étoit mocqué d'eux, & que pour ſe débaraſſer d'Heloïſe, il l'avoit fait religieuſe. Pour s'en venger, aïant corrompu par argent un de ſes gens, ils entrerent de nuit dans ſon logis ; & comme il dormoit ils le mutilerent cruellement, d'une maniere qui le forçoit à la continence. La nouvelle s'en étant répanduë par la ville, il fut accablé le lendemain de viſites & de conſolations plus inſupportables que le mal même : enfin la honte plûtôt que la pieté, lui fit embraſſer la vie monaſtique ; & il perſuada à Heloïſe d'en faire de même. Il entra à S. Denis, & elle demeura à Argenteüil où elle prit le voile, mais plûtôt en heroïne païenne, qu'en chrétienne pénitente. Car dans cette action ſi ſérieuſe elle récita les vers de Lucain, où il fait parler Cornelie déplorant la mort de Pompée ſon époux, s'accuſant de l'avoir rendu malheureux, & déclarant qu'elle va s'en punir. A ces mots Heloïſe toute en

*Pharſ. VIII. verſ. 91.*

pleurs

pleurs s'approcha de l'autel, & y prit le voile beni par l'évêque. AN. 1121.

A peine Abailard fut-il gueri de ſa bleſſure, que pluſieurs clercs vinrent le trouver, le priant de recommencer ſes leçons, & de profiter des commoditez qu'il avoit pour le faire plus en repos & ſans interêt. L'abbé & les moines de ſaint Denis y conſentirent, pour ſe défaire d'un homme qui reprenoit trop librement leur vie licentieuſe. Ils l'envoïerent donc au prieuré de Deuil dépendant de leur monaſtere. Quand il eut ouvert ſon école, il y vint tant d'écoliers, qu'à peine pouvoient-ils trouver des logemens & des vivres : il en venoit de tous les païs de l'égliſe latine & de Rome même. Il s'appliquoit principalement à la théologie, qui convenoit mieux à ſa nouvelle profeſſion : mais il n'abandonnoit pas les arts liberaux que ſes écoliers lui demandoient davantage. Il avoit environ quarante ans quand il entra à ſaint Denis, & quarante-deux quand il fut condamné au concile de Soiſſons.

XXIII. Fin de l'antipape Bourdin.

Cependant le pape Calliſte aïant celebré à Rome les fêtes de Pâques, envoïa à Sutri une grande armée avec Jean de Creme cardinal de ſaint Chryſogone, & le ſuivit de près. Les habitans de Sutri voïant battre leurs murailles, prirent l'antipape Bourdin & le livrerent aux ſoldats de Calliſte, qui après l'avoir chargé d'injures, le firent monter ſur un chameau à rebours, lui faiſant tenir la queuë au lieu de bride, & lui mirent ſur le dos une peau de mouton toute ſanglante : voulant par cette dériſion repréſenter le pape vêtu d'une chape d'écarlate, & monté ſur un grand cheval. Ils firent entrer Bourdin

*Pandulf. & al. M. S. ap. Baron.* 1121.

AN. 1121. dans Rome, pour intimider par cet exemple ceux qui oſeroient à l'avenir uſurper le ſaint ſiege ; & le peuple l'auroit fait mourir, ſi le pape Calliſte ne l'eût délivré de leurs mains, & envoïé au monaſtere de Cave pour faire penitence. De-là il l'envoïa l'année ſuivante à Janula, d'où ſon ſucceſſeur Honorius le tira pour l'enfermer à Fumon près d'Alatri. Il y acheva ſes jours ; & telle fut la triſte fin de Maurice Bourdin, qui porta trois ans le nom de pape, & ne laiſſoit pas d'avoir ſon merite. Si-tôt qu'il fut pris, le pape Calliſte en écrivit aux évêques & à tous les fideles des Gaules en ces termes : Dernierement après avoir celebré les fêtes de Pâque, ne pouvant plus ſouffrir les clameurs des pelerins & des pauvres, nous ſommes ſortis de Rome avec les fideles de l'égliſe, & nous avons aſſiegé Sutri, juſqu'à ce que la puiſſance divine a livré Bourdin entre nos mains. La lettre eſt du vingt-ſeptiéme d'Avril : & Pâque avoit été le dixiéme. Pour conſerver la memoire de cet évenement, le pape fit faire une peinture dans une chambre du palais de Latran, où Bourdin étoit repreſenté ſous ſes pieds.

*Ab Vrſperg.*

*Baluz. vita Burd.*

*to. x. conc. p. 894.*

*Pandulf.* Le pape Calliſte rétablit à Rome la paix & la ſûreté publique. Il démolit les tours de Cencio Frangipane, & des autres petits tyrans, & ſoumit quelques comtes qui pilloient les biens de l'égliſe. Les chemins étoient libres pour aller à Rome, & perſonne n'inſultoit aux étrangers quand ils y étoient arrivez. Les offrandes de S. Pierre étoient auparavant pillées impunément par les Romains les plus puiſſans, devant leſquels les papes précedens n'oſoient ouvrir la bouche : mais Calliſte fit revenir ces offrandes à ſa

*Malmeſb. v. reg. p. 169.*

diſpoſition, pour les emploïer à l'utilité de l'égliſe. Ce n'eſt pas qu'il fût intereſſé, au contraire, il conſeilloit aux Anglois d'aller en pelerinage à S. Jacques plûtôt qu'à Rome, à cauſe de la longueur du chemin, & donnoit la même indulgence à ceux qui y alloient deux fois, que s'ils avoient été à Rome. AN. 1121.

XXIV. Liberté de l'égliſe de Sens. *to. x. conc. p. 875.*

Le roi de France aïant reçu une lettre du pape où il lui mandoit la priſe de Bourdin, lui en fit ſes complimens par une lettre où il ajoute : En relâchant la ſentence que vous avez prononcée contre l'archevêque de Sens, vous nous avez un peu appaiſé : mais nous ſommes en peine de ce que vous ne l'avez relâchée que pour un tems. Car il ſemble que l'archevêque de Lion ait encore quelque eſperance d'obtenir la ſoumiſſion qu'il demande ; mais pour dire la verité, je ſouffrirois plûtôt que tout mon roïaume fut en feu & ma vie en peril, que d'endurer cet opprobre. Il lui repréſente enſuite les bons offices que la France a rendus à l'égliſe Romaine, & l'honneur qu'il a fait lui-même au pape d'aller au concile de Reims tout malade qu'il étoit : puis il continuë : Nous vous prions donc que l'égliſe de Sens conſerve la liberté dont elle a joui juſqu'à préſent ; & qu'elle ne reçoive pas de préjudice par cette ſujetion qui lui a été impoſée nouvellement & imprudemment. Car on dit que cette entrepriſe a été faite en cachette & comme à la derobée, à l'inſçu du clergé de Sens, des évêques de la province & du roi, qui ſont tous conſervateurs de la dignité d'une égliſe. Cette dignité appartient à l'égliſe & non à la perſonne, & par conſéquent ſi cet archevêque a diſpoſé ſeul de ce qui ne lui appartenoit pas, & promis ce qu'il ne devoit pas promettre ; l'é-

gliſe de Sens n'a pas pour cela perdu ſon droit, ni
AN. 1121. ſon ancienne liberté. Prenez donc garde, ſaint pere, que la ville de Lion qui eſt d'un autre roïaume, ne s'augmente de notre perte; & qu'en me voulant ſoumettre à un prince ami, vous ne nous rendiez ennemis. Si un roi de France ſe ſent mepriſé dans une affaire ſi facile, il n'eſperera pas de réuſſir en de plus grandes, & ne s'expoſera plus à la honte d'un refus au préjudice de ſa dignité. La ville de Lion étoit alors de l'obéiſſance de l'empereur à cauſe du roïaume de Bourgogne.

XXV. Aſſemblée de Virſbourg.

*ab Urſp. an. 1121.*

En Allemagne l'empereur Henri réſolu de réduire Maïence révoltée contre lui, envoïa ſes ordres de toutes parts pour en faire le ſiege: l'archevêque Albert de ſon côté remua toute la Saxe où il s'étoit retiré; & comme il étoit depuis long-tems légat du pape, il emploïa ſon autorité pour aſſembler ſouvent les évêques & les ſeigneurs de la province; & ſe ſervit de ſon éloquence pour animer tous les catholiques à la défenſe de Maïence, métropole de toute la Germanie. On prétendoit auſſi rétablir dans leurs ſieges l'évêque de Spire, l'évêque de Vormes & les autres qui en avoient été chaſſez, parce qu'ils étoient fideles au pape. Vers la fin de Juin les armées étoient en campagne, l'une dans la Saxe, l'autre dans l'Alſace: on faiſoit dans toutes les égliſes des jeûnes, des proceſſions & des prieres. Elles furent exaucées: Dieu toucha les cœurs des ſeigneurs; & les armées étant déja proches, on envoïa de part & d'autre ceux qui avoient le plus de ſageſſe & de pieté pour traiter un accommodement. Ils firent tant par leurs raiſons & leurs prieres, que l'empereur conſentit de s'en rap-

porter aux ſeigneurs : on en nomma douze de chaque côté, & on indiqua une aſſemblée generale à Virſbourg pour la ſaint Michel. Après s'être touché dans la main pour aſſurance de cette convention, ils ſe ſéparerent. AN. 1121.

Environ trois mois après on s'aſſembla à Virſbourg comme on étoit convenu ; & on traita de la maniere de finir le ſchiſme, & de rétablir l'union entre l'empire & le ſacerdoce. On établit premierement une paix très-ferme pour toute l'Allemagne, ſous peine de la vie, avec reſtitution de toutes les terres uſurpées ſur l'égliſe, ſur le prince, ou ſur les particuliers. Quant à l'excommunication qui étoit la ſource de preſque tous les déſordres : on s'en remit au jugement du pape, & on nomma deux députez; ſçavoir Brunon évêque de Spire & Arnoul abbé de Fulde, pour aller à Rome, & prier ſa ſainteté d'indiquer un concile general où cette grande affaire fut terminée. Cependant on envoïa Otton évêque de Bamberg & le duc Henri aux ſeigneurs de Baviere, qui n'avoient pû ſe trouver à Virſbourg ; & qui s'étant aſſemblez à Ratiſbone au premier de Novembre, approuverent les réſolutions communes.

XXVI. Ecrits de Geofroi de Vendôme ſur les inveſtitures.

Je rapporte à ce tems-là & aux préparatifs du concile general, les traitez de Geofroi de Vendôme ſur les inveſtitures. Il adreſſe le premier au cardinal Pierre de Leon, qui l'avoit conſulté ſur cette matiere, & il dit : En premier lieu il faut croire fermement que comme le baptême fait un chrétien, ainſi l'élection & la conſécration fait un évêque ; l'une & l'autre eſt neceſſaire pour l'établir vicaire de J. C. & la conſécration eſt nulle ſi elle n'eſt précedée d'une élection *Geff. opuſc. 2.*

canonique : les clercs ſont les vicaires de J. C. dans
AN. 1121. l'élection, les évêques dans la conſécration : tous les autres peuvent bien demander un évêque, mais non pas l'élire ou le ſacrer. Quiconque donc s'attribuë d'une autre maniere le nom d'évêque & la puiſſance eccleſiaſtique, celui-là n'entre point par la porte, & doit être compté entre les voleurs. Et enſuite : Quelques-uns croïent que tout eſt permis à l'égliſe Romaine, & qu'elle peut faire par diſpenſe autrement que l'écriture ne preſcrit. Cette opinion eſt inſenſée : l'égliſe Romaine n'a pas plus de pouvoir que ſaint Pierre, ni que Jeſus Chriſt même, qui n'eſt pas venu abolir la loi, mais l'accomplir. Elle doit donc ſe ſervir de la puiſſance que J. C. lui a donnée, non ſelon ſa volonté, mais ſelon la tradition de Jeſus-Chriſt : & ſi le pape eſt averti par quelqu'un de ſes inferieurs de corriger ce qu'il a fait excedant les bornes de la juſtice, il doit recevoir cet avis comme S. Pierre reçut celui de S. Paul. Ces paroles ſont d'autant plus remarquables, qu'elles ſont d'un cardinal écrivant à un cardinal.

Il ſoutient enſuite que l'inveſtiture, ou plûtôt l'opinion que les laïques la peuvent donner, eſt une hereſie, comme la ſimonie, & encore pire, en ce qu'elle eſt toujours publique, & qu'elle enferme toujours la ſimonie, puiſque les princes ne ſont ſi jaloux de ce droit que pour leur interêt temporel, ou de recevoir de l'argent, ou de s'aſſujettir les évêques. Or il traite cette opinion d'hereſie, parce qu'il prétend que l'anneau & le bâton paſtoral ſont les ſignes ſenſibles de la puiſſance ſpirituelle de l'évêque ; & par conſéquent appartiennent au ſacrement & à l'ordina-

tion, qu'un laïque ne peut conferer. Geofroi ſoutient la même doctrine dans un écrit adreſſé au pape Calliſte; ſçavoir que l'inveſtiture eſt une hereſie, parce que c'eſt une entrepriſe des laïques pour conferer un ſacrement. AN. 1121. Opuſc. 3.

Toutefois dans un autre écrit, il convient que les princes peuvent donner aux évêques l'inveſtiture des biens temporels que l'égliſe poſſede, parce qu'elle ne les tient que de leur liberalité & en vertu de leurs loix: ce qu'il confirme par l'autorité de S. Auguſtin: puis il continuë: Les rois peuvent donc après l'élection canonique & la conſecration, donner à l'évêque l'inveſtiture des biens eccleſiaſtiques, en lui promettant leur protection; & il n'importe par quel ſigne ils le faſſent. Jeſus-Chriſt a voulu que le glaive ſpirituel & le materiel fuſſent emploïez à la défenſe de l'égliſe: que ſi l'un émouſſe l'autre, c'eſt contre ſon intention. C'eſt ce qui ôte la juſtice de l'état & la paix de l'égliſe: ce qui cauſe les ſcandales & les ſchiſmes, la perte des corps & des ames. Et enſuite: Que l'égliſe conſerve ſa liberté, mais qu'elle ſe donne bien garde d'exceder dans l'uſage des cenſures, & de rompre le vaſe dont elle veut ôter la roüille. Sur quoi il rapporte le fameux paſſage de S. Auguſtin contre Parmenien, pour montrer qu'il ne faut point excommunier celui qui a la multitude de ſon côté. Cet écrit eſt le premier où j'aie obſervé l'allegorie des deux glaives, pour marquer les deux puiſſances, la ſpirituelle & la temporelle. Dans un dernier écrit adreſſé au pape Calliſte, Geofroi donne ces regles ſur les diſpenſes. Il faut quelquefois accorder des diſpenſes dans l'égliſe, non par interêt ou par faveur, mais Opuſc. 4. Opuſc. 5.

AN. 1121. par une pieuſe condeſcendance, en permettant pour un tems quelque choſe de moins parfait, plûtôt que de mettre la foi en peril, avec intention de rétablir la regle dans un tems plus convenable. On peut auſſi changer par diſpenſe les coutumes des égliſes & des monaſteres, mais pour établir un plus grand bien au lieu d'un moindre. Celui qui diſpenſe autrement n'eſt pas vicaire de J. C. mais un aveugle qui conduit d'autres aveugles.

XXVII. Egliſe d'Angleterre.

En Angleterre dès le mois de Février de la même année 1121. il y eut une grande aſſemblée d'évêques & de ſeigneurs, pour recevoir la nouvelle reine Adelaïde fille de Godefroi comte de Louvain. En cette aſſemblée on parla beaucoup du differend des deux archevêques, Raoul de Cantorberi & Turſtain d'Yorc. Celui-ci aïant été ordonné par le pape Calliſte de la maniere qui a été dite, en avoit depuis obtenu des lettres en ſa faveur, par les moïens par leſquels on obtenoit tout à Rome. Ces lettres ordonnoient que Turſtain fût mis en poſſeſſion de ſon archevêché, ſous peine d'excommunication contre le roi, & de ſuſpenſe contre l'archevêque de Cantorberi. On lut à cette occaſion les privileges des papes donnez en faveur de l'égliſe de Cantorberi, qui montroient le peu de juſtice de cet ordre du pape Calliſte: toutefois de peur que ſes cenſures ne cauſaſſent du trouble contre le roi & l'archevêque, l'avis commun fut de permettre à Turſtain de revenir en Angleterre, & d'aller droit à Yorc, à condition qu'il ne feroit aucune fonction hors de ſon dioceſe, juſqu'à ce qu'il eût ſatisfait à l'égliſe de Cantorberi.

*Edmer. 6. Never.*

*Sup. n. 4.*

Quelque tems après le pape Calliſte aïant établi ſon

ſon autorité par la priſe de Bourdin, commença à l'exercer de tous côtez par ſes légats, entre leſquels il envoïa Pierre moine de Clugni, fils de Pierre de Leon le plus puiſſant des Romains, avec la légation de la Gaule, de la grande Bretagne, de l'Irlande & des iſles Orcades. Nous avons une lettre dattée de Benevent le dernier jour de Septembre, par laquelle le pape le recommande au roi de France, pour exercer ſa légation dans les terres de l'obéiſſance de ce prince. Sa réputation étoit au deſſus de tous les légats précedens, & il avoit envoïé devant en Angleterre des abbez & d'autres perſonnes conſiderables pour annoncer ſa venuë, dont l'attente tenoit tout le monde en ſuſpens. Mais le roi d'Angleterre envoïa au-devant de lui Bernard évêque de S. David, & un clerc nommé Jean ſon couſin. Ils avoient charge d'aller trouver le légat deça la mer, où il attendoit l'ordre du roi, & de l'amener vers lui, à condition que depuis ſon entrée en Angleterre, il ne logeât ni dans les égliſes, ni dans les monaſteres, & ne vécut qu'à ſes dépens. Le roi le reçut avec honneur: mais quand il eût expoſé le ſujet de ſon voïage, le roi prit le prétexte de la guerre qu'il avoit contre les Gaulois pour lui dire qu'il ne pouvoit alors vaquer à une affaire auſſi importante qu'étoit cette légation; & qu'elle ne pouvoit être autoriſée que par le conſentement des évêques, des abbez, des ſeigneurs, & de l'aſſemblée de tout le roïaume. Il proteſta d'ailleurs qu'il ne ſouffriroit point que l'on donnât atteinte de ſon vivant aux coutumes de ſes peres, que le pape lui avoit accordées, & dont une des principales étoit que ſon roïaume fût libre de toute juriſdiction de légat. Pierre de

AN. 1121.

*Callixt. ep. 113.*

AN. 1121. Leon vit bien qu'il ne lui convenoit pas de diſputer contre le roi, il demeura d'accord de tout ; & le roi lui aïant fait des préſens magnifiques, lui promit de travailler de bonne foi à l'accroiſſement de ſa dignité, & le renvoïa avec honneur hors de l'Angleterre par le même chemin qu'il étoit venu, ſans avoir fait aucune fonction de légat.

XXVIII. Pierre le Venerable abbé de Clugni.

Pons abbé de Clugni avoit été élu fort jeune, par l'eſperance que donnoit ſon beau naturel ; & en effet, pendant les premieres années de ſon gouvernement il ſe conduiſit avec beaucoup de ſageſſe & de moderation ; mais dans la ſuite du tems il changea & ſe laiſſa emporter à ſes paſſions. Sa vanité parut au concile de Latran de l'an 1116. où il s'attribua le titre d'abbé des abbez : ſur quoi Jean de Gaëte chancelier de l'égliſe Romaine, lui demanda ſi le Mont-Caſſin avoit pris ſa regle de Clugni, ou Clugni du Mont-Caſſin. Pons répondit que non-ſeulement Clugni, mais tous les monaſteres de l'égliſe latine avoient reçu du Mont-Caſſin la regle de ſaint Benoît ; & le chancelier ajouta : Si donc le Mont-Caſſin eſt la ſource de la regle monaſtique, c'eſt avec juſtice que les papes ont accordé cette prérogative à l'abbé du Mont-Caſſin, de porter ſeul le titre d'abbé des abbez.

*Petr. Vener. in mirac. c. 12.*

*Chr. Caſſ. IV. c. 39.*

*Sup. liv. LXVI. n. 3.*

Pons s'attira peu à peu l'averſion de la plûpart de ſes moines, qui l'accuſoient de ſuivre la legereté de ſon eſprit, ſans écouter les conſeils des gens ſages, & de diſſiper les biens du monaſtere : ces plaintes devinrent preſque generales dans l'ordre, ſans toutefois éclater au dehors qu'au bout d'environ dix ans ; mais elles arriverent enfin aux oreilles du pape Calliſte. Pons irrité tourna ſa colere contre

lui-même, vint à Rome avec précipitation, & demanda inſtamment au pape de le décharger de l'abbaïe. Le pape fit tout ſon poſſible pour l'en détourner ; & ne pouvant lui faire changer de réſolution, il lui accorda ce qu'il demandoit. Pons étant ainſi libre, paſſa en Pouille par la permiſſion du pape, & de-là par mer à Jeruſalem, où il ſe propoſoit de demeurer le reſte de ſes jours. Il avoit gouverné treize ans l'abbaïe de Clugni, & déceda vers le mois d'Avril 1122. AN. 1122. *Chr. Clun. p.* 1646.

Le pape manda ce qui s'étoit paſſé aux moines de Clugni, & leur ordonna d'élire un autre abbé : ils élurent Hugues prieur de Marcigni, qui accepta avec une extrême répugnance, & étant fort âgé mourut au bout de trois mois le neuviéme de Juillet. Il fallut donc aſſembler de nouveau le chapitre general, où ſe trouverent quelques abbez ; & le jour de l'octave de l'Aſſomption vingt-deuxiéme d'Août 1122. on élut abbé de Clugni Pierre Maurice, dont l'élection fut confirmée par le pape, & il reçut la benediction abbatiale de la main de l'archevêque de Beſançon. Pierre étoit de la premiere nobleſſe d'Auvergne : ſes parens l'avoient offert à Dieu dès l'enfance, & l'abbé ſaint Hugues le reçut à profeſſion à l'extrémité de ſa vie. Il avoit été prieur de Vezelai, & étoit âgé d'environ trente ans quand il fut pourvu de l'abbaïe de Clugni, qu'il gouverna près de trente-cinq ans. Il eſt connu ſous le nom de Pierre le Venerable.

XXIX. Alger & ſes écrits *Eloy. t. Analect. p. 103.*

Vers le même tems que Pierre fut élu abbé de Clugni, Alger écrivain fameux s'y rendit moine. Il étoit de Liege, & dès l'enfance il ſe donna tout en-

AN. 1122.

tier à l'étude, ſous les grands hommes dont la ſcience & les mœurs ornoient alors cette égliſe. Il ſervit premierement à ſaint Barthelemi en qualité de diacre & d'écolâtre : de-là l'évêque Othert le fit paſſer à la cathedrale, où il ſervit pendant environ vingt ans ſous cet évêque & ſous Frideric qui lui ſucceda en 1118. Durant ce tems il écrivit pour les affaires eccleſiaſtiques pluſieurs lettres que l'on conſervoit avec grand ſoin : mais elles ne ſont pas venuës juſqu'à nous, non plus que le recueil qu'il avoit fait des antiquitez de l'égliſe de Liege.

*Mabill. præf. 2. ſæc. 6. n. 60.*

L'ouvrage qui l'a rendu fameux, eſt ſon traité de l'euchariſtie, contre les diverſes erreurs qui s'étoient introduites ſur cet auguſte ſacrement. Car les uns, dit-il, croïent que le pain & le vin ne ſont point changez non plus que l'eau du baptême : d'autres croïent l'impanation, & que J. C. eſt dans le pain comme le Verbe dans la chair par l'incarnation : d'autres que le pain & le vin ſont changez en la chair & au ſang, non de J. C. mais de tout homme agréable à Dieu : d'autres que les prêtres indignes ne conſacrent point : d'autres que le corps de J. C. ne demeure point en ce ſacrement pour ceux qui communient indignement : d'autres enfin, qu'il eſt ſujet aux ſuites honteuſes de la digeſtion. Alger réfute ſolidement toutes ces erreurs, & traite à fonds toute la matiere de l'euchariſtie.

Il avoit compoſé un autre ouvrage intitulé de la Miſericorde & de la Juſtice, où il montroit comment on devoit temperer la rigueur des canons, les expliquant les uns par les autres : ſoit pour tolerer les méchans, ſoit pour corriger les pecheurs, ſoit

pour éviter les excommuniez. Cet ouvrage n'eſt pas encore imprimé. AN. 1122.

Alger avoit été toute ſa vie au deſſus de l'ambition & de l'avarice ; pluſieurs évêques de Saxe & du reſte de l'Allemagne, ſur la réputation qu'il avoit d'être grand philoſophe & grand theologien, lui offrirent des revenus & des dignitez conſiderables: mais il préfera ſa vie privée & ſa fortune mediocre & toutefois commode. Enfin après la mort de Frideric évêque de Liege arrivée en 1121. il quitta encore cette vie douce & vint ſe rendre moine à Clugni. Il y fut d'une grande édification par ſon humilité, la pureté de ſa vie & la douceur de ſes mœurs ; & y mourut ſaintement la dixiéme année, c'eſt-à-dire l'an 1131. *Petr. Clun. lib. ep. 2.*

XXX. Accord ſur les inveſtitures.

L'évêque de Spire & l'abbé de Fulde qui avoient été députez à Rome pour la paix, revinrent en Allemagne, amenant avec eux trois cardinaux légats du pape. Lambert évêque d'Oſtie, Saxon prêtre du titre de S. Etienne au Mont Celius & Gregoire diacre du titre de S. Ange, que le pape avoit envoïez par le conſeil des cardinaux & de tous les évêques d'Italie. On avoit indiqué pour traiter avec eux une diete generale à Virſbourg, mais l'abſence de l'empereur empêcha de la tenir. Enfin elle ſe tint à Vormes au mois de Septembre à la Nativité de la Vierge, & après plus d'une ſemaine de conferences la paix fut concluë, & on dreſſa un écrit où le pape Calliſte parlant à l'empereur Henri, diſoit : Je vous accorde que les élections des évêques & des abbez du roïaume Teutonique, ſe faſſent en votre préſence ſans violence ni ſimonie : en ſorte que s'il arrive quel- *ab Urſperg. Pandulf.* *to. x. conc. p. 889.*

que different, vous donniez votre conſentement &
AN. 1122. votre protection à la plus ſaine partie, ſuivant le jugement du métropolitain & des comprovinciaux. L'élu recevra de vous les regales par le ſceptre, excepté ce qui appartient à l'égliſe Romaine, & vous en fera les devoirs qu'il doit faire de droit. Celui qui aura été ſacré dans les autres parties de l'empire, recevra de vous les regales dans ſix mois. Je vous prêterai ſecours ſelon le devoir de ma charge, quand vous me le demanderez. Je vous donne une vraie paix, & à tous ceux qui ſont, ou ont été de votre côté du tems de cette diſcorde.

De la part de l'empereur on dreſſa un écrit où il diſoit: Pour l'amour de Dieu, de la ſainte égliſe Romaine & du pape Calliſte, & pour le ſalut de mon ame, je remets toute inveſtiture par l'anneau & la croſſe; & j'accorde dans toutes les égliſes de mon roïaume & de mon empire les élections canoniques & les conſecrations libres. Je reſtituë à l'égliſe Romaine les terres & les regales de ſaint Pierre, qui lui ont été ôtées depuis le commencement de cette diſcorde & que je poſſede, & j'aiderai fidelement à la reſtitution de celles que je ne poſſede pas. Je reſtituerai de même les domaines des autres égliſes, des ſeigneurs & des particuliers. Je donne une vraie paix au pape Calliſte & à la ſainte égliſe Romaine, & à tous ceux qui ſont, ou ont été de ſon côté, & je lui prêterai ſecours fidelement quand elle me le demandera. On appelloit regales, comme j'ai dit, les droits roïaux de juſtice, de monnoye, de peage, ou autres ſemblables accordez à des égliſes ou à des particuliers.

*Sup.*

La datte de ces deux écrits eſt du vingt-troiſiéme de Septembre 1122. Ils furent lus & changez dans une plaine près du Rhin, à cauſe de la nombreuſe aſſemblée : on rendit à Dieu des actions de graces ſolemnelles, puis l'évêque d'Oſtie celebra la meſſe, où il reçut l'empereur au baiſer de paix, & lui donna la communion en ſigne de reconciliation parfaite. Les légats donnerent auſſi l'abſolution à toute l'armée de l'empereur, & à tous ceux qui avoient eu part au ſchiſme ; ainſi cette aſſemblée de Vormes ſe ſépara avec une joie infinie. A la ſaint Martin l'empereur en tint une autre à Bamberg avec les ſeigneurs qui n'avoient pas aſſiſté à celle-ci : ou entre autres choſes il nomma des ambaſſadeurs pour aller à Rome avec un des légats du pape, & lui porter des préſens. Le pape aïant reçu cette ambaſſade, écrivit à l'empereur une lettre dattée du treiziéme de Decembre, par laquelle il le felicite de s'être ſoumis à l'obéiſſance de l'égliſe, & témoigne s'en réjouir particulierement à cauſe de la parenté qui les unit enſemble. Il le prie de renvoïer au plûtôt les autres légats à cauſe du concile dont le tems eſt proche.

AN. 1122.

*to. x. conc. p. 854.*

En effet le pape Calliſte tint ce concile à Rome pendant le carême de l'année ſuivante 1123. & on le compte pour le neuviéme concile œcumenique, & le premier de Latran. Il s'y trouva plus de trois cent évêques & plus de ſix cent abbez, en tout près de mille prélats : mais il ne nous reſte de ce concile que les canons au nombre de vingt-deux, encore la plûpart ſont ils répetez de pluſieurs conciles précedens. Voici ceux qui contiennent quelque diſpoſition ſin-

XXXJ. Concile general de Latran.

*Suger vita Lud. p. 311.*

*Pandulf.*

guliere. Les ordinations faites par l'antipape Bourdin depuis qu'il a été condamné par l'égliſe Romaine, ou par les évêques qu'il a ordonnez depuis ce tems, ſont declarées nulles. On défend l'uſurpation des biens de l'égliſe Romaine, & particulierement de la ville de Benevent, ſous peine d'anathême. Nous accordons, dit le concile, à ceux qui vont à Jeruſalem pour la défenſe des chrétiens, la rémiſſion de leurs pechez, nous prenons leurs maiſons, leurs familles & tous leurs biens ſous la protection de ſaint Pierre & de l'égliſe Romaine; & quiconque oſera prendre leurs biens pendant qu'ils ſeront en ce voïage, ſera excommunié. Quant à ceux qui ont pris des croix ſur leurs habits pour le voïage de Jeruſalem, ou d'Eſpagne, & les ont quittées; nous leur ordonnons par l'autorité apoſtolique, de les reprendre depuis Pâques prochain juſqu'au ſuivant: autrement nous les excommunions & interdiſons tout ſervice divin dans leurs terres, hors le baptême des enfans & la penitence des mourans. Nous défendons aux laïques ſous peine d'anathême, d'enlever les offrandes des autels de ſaint Pierre, du Sauveur, de ſainte Marie de la Rotonde & des autres égliſes, ou des croix. Nous défendons auſſi de fortifier les égliſes comme des châteaux, pour les réduire en ſervitude: ſi quelqu'un oſe prendre, dépouiller, ou vexer de nouveaux peages ou autres exactions, les pelerins qui vont à Rome ou à d'autres lieux de dévotion, qu'il ſoit excommunié juſqu'à ce qu'il ſatisfaſſe. Nous condamnons les aliénations faites par Otton, Gui, Jeremie, ou Philippe, des biens de l'exarcat de Ravenne, & generalement toutes les aliénations de tous les évêques,

AN. 1123. *Can.* 6. *c.* 8. *c.* 11. *c.* 14. *c.* 16. *c.* 22.

ques, ou les abbez intrus ou legitimes, faites ſans le conſentement du clergé, ou par ſimonie. Nous défendons auſſi à aucun clerc d'aliener ſa prébende ou autre benefice eccleſiaſtique. Les quatre qui ſont nommez en ce canon, ſont les évêques ſchiſmatiques de Ravenne, qui ſuccederent à l'antipape Guibert, juſqu'à Gautier élu canoniquement, & confirmé par le pape Gelaſe en 1119. qui tint ce ſiege juſqu'en 1144. Le concile dit encore: Nous défendons aux abbez & aux moines de donner des penitences publiques, de viſiter les malades, faire les fonctions, & chanter des meſſes publiques. Ils recevront des évêques dioceſains les ſaintes huiles, la conſecration des autels & l'ordination des clercs.

AN. 1123.

*Ital. ſac. to. 2. p. 364.*

*Can. 17.*

Pendant la tenuë de ce concile, le pape Calliſte donna la benediction abbatiale à Oderiſe II. qui venoit d'être élu abbé du Mont-Caſſin, à la place de Girard mort le dix-ſeptiéme de Janvier de la même année 1123. A cette occaſion il eſt remarqué qu'en ce concile les évêques ſe plaignirent fortement des moines, en diſant: Il ne nous reſte plus que de nous ôter la croſſe & l'anneau, & nous ſoumettre à leur ordination. Ils poſſedent les égliſes, les terres, les châteaux, les dixmes, les oblations des vivans & des morts. Et s'adreſſant au pape ils diſoient: La gloire des chanoines & des clercs eſt obſcurcie, depuis que les moines oubliant les deſirs celeſtes, recherchent le droit des évêques avec une ambition inſatiable, au lieu de ſe contenter de vivre en repos ſuivant l'intention de ſaint Benoît. Ces plaintes ſemblent avoir donné lieu au canon que je viens de rapporter.

*Chr. Caſſin. IV. c. 77. 78. cum n. 2. Aug. to. X. conc. p. 888.*

AN. 1123.

XXXII. Oldegaire archevêque de Tarragone.

Ce qui eſt dit en ce concile de la croiſade pour l'Eſpagne, s'entend mieux par la bulle que le pape Calliſte accorda en même tems à Oldegaire archevêque de Tarragone. Elle eſt adreſſée à tous les chrétiens, que le pape exhorte à s'armer pour la défenſe de l'égliſe d'Eſpagne opprimée par les infideles : promettant à ceux qui ſerviront en cette guerre la même indulgence qu'aux défenſeurs de l'égliſe d'Orient. Enſuite le pape ajoute : Et parce que nous ne pouvons viſiter en perſonne votre armée comme nous le ſouhaiterions, nous avons commis pour cet effet notre cher frere Oldegaire archevêque de Tarragone en qualité de légat *à latere*. La datte eſt du ſecond jour d'Avril incontinent après le concile.

*..p Boll. tom. 6. p. 418.*

*Vita ap. Boll. 6. Mart.*

Oldegaire étoit de Barcelone, & avoit été offert dès l'enfance à l'égliſe de ſainte Eulalie, dont il fut chanoine, puis prevôt. Enſuite il fut abbé des chanoines réguliers de ſaint Ruf près d'Avignon : & Raimond évêque de Barcelone aïant été tué à la guerre contre les Maures dans l'iſle de Majorque en 1114. Oldegaire fut élu pour lui ſucceder. Mais il s'enfuit à ſon abbaïe de S. Ruf, & n'accepta l'évêché que deux ans après par un ordre exprès du pape Paſcal II. à la ſollicitation du comte de Barcelone. La premiere année de ſon pontificat, le ſiege de Tarragone vaqua par le décès de Berenger, qui étant évêque d'Auſone avoit obtenu du pape Urbain II. le rétabliſſement de cette métropole. Alors le comte de Barcelone, Raimond Berenger donna à l'évêque Oldegaire & à ſes ſucceſſeurs, la ville & le territoire de Tarragone, avec liberté de la peupler & de la gouverner ſelon les loix qu'il y établiroit, s'en réſervant

*Sup. liv. LXIII. n. 48. 54.*

Digitized by Google

seulement le souverain domaine & le palais : la donation est du vingt-troisiéme Janvier 1117: Mais par là Raimond ne faisoit pas à l'évêque un grand présent comme Berenger son pere n'en avoit pas fait un grand au pape Urbain : car Tarragone étoit encore déserte, pleine de chênes & de hêtres, & d'autres grands arbres; & c'étoit moins une ville, qu'une place à bâtir. Oldegaire fit confirmer cette donation par le pape Gelase II. qui lui donna non-seulement l'archevêché de Tarragone avec l'évêché de Barcelone qu'il avoit déja, mais encore l'évêché de Tortose, si les chrétiens la reprenoient, jusqu'à ce qu'elle pût avoir un évêque particulier. Il lui accorde tous les droits du métropolitain, l'ordination de ses suffragans, le pouvoir d'assembler des conciles, & le pallium. La bulle est dattée de Gaïete le vingt-uniéme de Mars 1118.

AN. 1123.

*ap. Boll. & Marcam Hisp. p. 1247. Orderic. lib. 13.*

Deux ans après le comte Raimond prit Tortose & Lerida sur les Maures; & après le concile de Latran, Oldegaire plus autorisé par le titre de légat, soutint avec vigueur les droits de son église de Barcelone contre plusieurs nobles & contre le comte même. Il procura en 1126. une assemblée des évêques & des seigneurs où l'on assura l'immunité ecclesiastique; il procura la paix entre le roi d'Arragon & celui de Castille. Mais il vit bien que la peuplade de Tarragone ne seroit jamais solide, si cette ville n'étoit gouvernée par un homme de guerre capable de la défendre contre les infideles du voisinage, qui pilloient impunément les terres d'alentour. Il choisit pour cet effet Robert d'Aiguillon, autrement Bordet, gentilhomme Normand, déja établi dans le païs,

à qui il donna la ville de Tarragone, pour la tenir
AN. 1123. comme vaſſal de l'égliſe, la peupler, la gouverner & la défendre ainſi qu'il jugeroit à propos, réſervant ſeulement les dixmes & les biens eccleſiaſtiques. Cette donation fut faite en 1128. dix ans après celle du comte à l'évêque. Oldegaire de ſon côté s'appliqua à rebâtir l'égliſe métropolitaine de Tarragone & pluſieurs autres de la province : il fonda un hôpital & une maiſon de Templiers, & mourut enfin le ſixiéme de Mars 1137. On rapporte pluſieurs miracles faits par ſon interceſſion : il eſt honoré comme ſaint à Barcelone ; & les rois d'Arragon ont fait en divers tems des pourſuites à Rome pour ſa canoniſation.

XXXIII. Suger abbé de S. Denis.

Suger abbé de S. Denis en France, aſſiſta à ce concile la ſeconde année de ſon ordination. Il avoit été envoïé en Italie vers le pape par le roi Loüis, pour quelques affaires du roïaume, & étoit en chemin pour revenir quand il apprit qu'Adam ſon abbé étoit mort & qu'il avoit été élu pour lui ſucceder. A ſon retour l'élection fut confirmée par le roi, qui d'abord l'avoit déſapprouvée comme faite ſans ſa participation. Suger qui n'étoit que diacre, fut ordonné prêtre le ſamedi de la quatriéme ſemaine de carême 1122. & reçut la benediction abbatiale le lendemain dimanche de la main de l'archevêque de Bourges. Il avoit quarante ans, & gouverna trente ans cette abbaïe.

*Vita Ludov. p. 310. 311.*

*Chr. S. Dion. to. 1. Spicil. p. 809.*

XXXIV. Fin de S Etienne de Grandmont.

Le pape Calliſte envoïa deux cardinaux légats en France, Gregoire du titre de ſaint Ange, & Pierre de Leon. qui firent tenir pluſieurs conciles à Chartres, à Clermont, à Beauvais, à Vienne. Ils allerent voir S. Eſtienne de Tiers dans ſa ſolitude de Muret en Li-

*Ch. Mall. an. 1124.*

moſin, où il vivoit depuis près de cinquante ans, & avoit aſſemblé pluſieurs diſciples. Sa nourriture étoit du pain & de l'eau ; quelquefois un bouillon de farine très-inſipide : trente ans après ſa converſion il commença à uſer d'un peu de vin pour ſe fortifier l'eſtomac ; mais il n'impoſoit pas aux autres la même auſterité, & les conduiſoit ſelon leurs forces. Il porta très-long tems jour & nuit ſur la chair une cotte de mailles pour cilice ; & l'habit qu'il portoit par deſſus étoit le même en hiver qu'en été. Il couchoit à terre ſur des planches dans une eſpece de ſepulcre, & dormoit peu. Outre le grand office, celui de la Vierge & celui des morts, il diſoit encore celui de la Trinité à neuf leçons ; & ſi pour entretenir ceux qui le venoient voir il avoit manqué quelqu'un de ces offices, il le diſoit enſuite avant que de manger, juſqu'à remettre quelquefois ſon repas au lendemain. Car il n'y avoit rien qui le pût détourner d'entretenir ceux qui venoient à lui pour entendre la parole de Dieu.

AN. 1124.

*Sup. liv. LXII. n. 7.*

*Vita n. 6. ap. Boll. to. 4. p. 205.*

*n. 14. 15. 16.*

Les deux cardinaux l'étant venus viſiter, s'informerent exactement de ſa maniere de vivre, & lui demanderent s'il étoit chanoine, moine ou hermite. Il répondit que non ; & comme ils le preſſerent de dire ce qu'il étoit donc, puiſque tous les religieux ſe rapportoient à ces trois eſpeces, il répondit : Vous voïez que nous ne portons l'habit ni de moines ni de chanoines, & nous ne nous attribuons pas de ſi ſaints noms. Les chanoines par leur inſtitution ont le pouvoir de lier & de délier, à l'exemple des apôtres : les vrais moines n'ont ſoin que d'eux-mêmes & ne s'occupent que de Dieu : les hermites doivent

*n. 18.*

corps de leur ſaint fondateur cinq mois après ſa mort, c'eſt-à-dire à la S. Jean de la même année 1124. Ils demeurerent depuis fixes en ce lieu, dont l'ordre a pris le nom de Grandmont: mais le peuple les appelloit les Bons-hommes, & leur nombre augmenta conſiderablement en peu de tems. AN. 1124.

XXXIV. Saint Norbert à Anvers.

Après la fondation de Prémontré, ſaint Norbert en fit pluſieurs en peu d'années. Il convertit entre autres Godefroi comte de Capenberg en Veſtphalie, qui touché de ſes diſcours & de ſon exemple, ſe donna à Dieu avec tous ſes biens. Il ſe fit chanoine régulier ſelon le nouvel inſtitut de Prémontré, & en fonda une maiſon à Capenberg, qui devint un fameux monaſtere, & chef de pluſieurs autres. Godefroi ſe convertit vers l'an 1122. n'étant âgé que de vingt cinq ans; & mourut cinq ans après en 1127. le treiziéme de Janvier, jour auquel l'égliſe l'honore comme bienheureux.

*Vita B. Godefr. Boll. to. 1. p. 840. Vita S. Norb. c. 12. to. 1. Boll. p. 842.*

Son exemple toucha tellement Thibaut IV. comte de Champagne, qu'il le voulut imiter. Il alla trouver S. Norbert pour le conſulter ſur ſon ſalut; & encore plus touché après l'avoir oüi parler, il ſe mit entierement à ſa diſpoſition, lui & tous ſes biens. Le ſaint homme voïant avec quelle nobleſſe de cœur le prince faiſoit cette offrande, demanda du tems pour conſulter Dieu. Il conſidera que Thibaut avoit pluſieurs grandes terres; ſçavoir les comtez de Blois & de Chartres d'un côté, & de l'autre ceux de Meaux & de Troïes. Or il n'étoit pas facile de détruire ces ſeigneuries & leurs châteaux, pour les donner à une congrégation religieuſe, tant pour l'interêt du roïaume qui en auroit été affoibli, que pour celui

*Ibid.*

de quantité de ſeigneurs vaſſaux de ce prince. Nor-
AN. 1124. bert ſçavoit d'ailleurs qu'il étoit très-liberal à faire l'aumône, à bâtir des égliſes & des monaſteres : qu'il étoit le protecteur des orphelins, des veuves, & de tous les miſerables. Ainſi il crut que ce ſeroit aller contre l'ordre de Dieu, que de tirer ce prince de l'éxercice des bonnes œuvres où il l'avoit appellé. Quand le tems de rendre réponſe fut venu, le comte s'attendoit qu'il lui conſeilleroit de renoncer à tout : mais le ſaint homme lui dit : Il n'en ſera pas ainſi, vous porterez le joug du ſeigneur avec celui de la ſocieté conjugale, & votre poſterité poſſedera vos grands états avec la benediction de vos peres. Le comte ſe ſoumit ; & par les ſoins de Norbert il épouſa Mathilde fille du duc de Carinthie, dont il eut pluſieurs enfans.

*Vita Norb. c. 13. n. 79. cum not. Papebr.*

Cependant Norbert fut appellé à Anvers pour y établir ſon inſtitut. Cette ville, quoique dès-lors grande & bien peuplée, n'avoit quelques années auparavant qu'un ſeul prêtre pour la gouverner quant au ſpirituel, mais ce prêtre étoit ſans autorité, parce qu'il vivoit en concubinage avec ſa niece. Un heretique nommé Tanchelme en prit occaſion de faire de grands ravages dans ce troupeau abandonné. C'étoit un homme très-corrompu, mais ſubtil & artificieux ; & quoique laïque, plus éloquent que beaucoup de clercs. Il comptoit pour rien le pape, les évêques & tout le clergé ; & diſoit que lui & ſes ſectateurs étoient toute l'égliſe. Il ſe ſervoit pour inſinuer ſes erreurs, des femmes qu'il avoit corrompuës, & par elles il gagnoit les maris. Quand il eut ſéduit une grande quantité de peuple, il ne ſe contenta plus d'enſeigner

d'enſeigner en cachette, il prêchoit en pleine campagne avec un appareil roïal : portant de l'or ſur ſes habits & à ſes cheveux cordonnez, environné de gardes qui portoient devant lui un étendart & une épée : le peuple inſenſé l'écoutoit comme un ange envoïé du ciel. Il diſoit que les égliſes étoient des lieux de proſtitution, les ſacremens des profanations, ſur-tout le ſaint ſacrement de l'autel, qui ſelon lui, n'étoit rien, ni d'aucune utilité pour le ſalut : il ſoutenoit que la vertu des ſacremens dépendoit de la ſainteté des miniſtres. Il défendoit auſſi de païer les dixmes, & le perſuadoit aiſément : en general il s'attachoit à prêcher ce qu'il jugeoit qui ſeroit le mieux reçu, ſoit par ſa nouveauté, ſoit par la diſpoſition des auditeurs. Il les attiroit non-ſeulement par ſon éloquence, mais par la bonne chere ; & ſe faiſoit ſuivre d'environ trois mille hommes armez, prêts à faire main-baſſe ſur ceux qui vouloient lui réſiſter. AN. 1124.

Enflé du ſuccès, il pouſſa ſon audace juſqu'à s'attribuer la divinité : diſant qu'il l'avoit à auſſi bon titre que J. C. puiſqu'il avoit reçu comme lui la plenitude du ſaint Eſprit. La ſéduction du peuple alloit juſqu'à boire de l'eau de ſon bain, & la garder comme une relique. Il abuſoit des filles en préſence de leurs meres, & des femmes aux yeux de leurs maris : ce qu'il appelloit une œuvre ſpirituelle, & celles qui n'avoient pas reçu cet honneur s'eſtimoient malheureuſes. Un jour il s'aviſa d'un nouveau moïen de s'enrichir. Il fit apporter au milieu de la multitude une image de la Vierge, lui toucha la main, & dit les paroles de la celebration du mariage : puis il

AN. 1124. ajouta : Vous voïez que je viens d'épouſer la Vierge Marie : c'eſt à vous à faire les préſens de nôces. Il fit mettre deux coffres, un à la droite, l'autre à la gauche de l'image ; l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes ; & dit : Nous verrons lequel des deux ſexes a plus d'affection pour moi & pour mon épouſe. C'étoit à qui donneroit le plus d'offrandes : les femmes y mettoient juſqu'à leurs coliers & leurs pendans d'oreilles. Enfin après que Tanchelme eût répandu ſes erreurs en pluſieurs endroits dans les dioceſes d'Utrect, de Cambrai & ailleurs, il fut tué par un prêtre, qui lui caſſa la tête comme il étoit dans une barque ; mais ſes erreurs ne laiſſerent pas de durer après ſa mort.

L'évêque de Cambrai dans le dioceſe duquel étoit Anvers, y avoit mis douze eccleſiaſtiques dans l'égliſe de ſaint Michel pour aider le paſteur : mais ils ne ſuffiſoient pas pour déraciner l'hereſie de Tanchelme ; & c'eſt ce qui les obligea d'appeller ſaint Norbert, & lui donner cette égliſe avec quelques revenus pour y établir de ſes diſciples. L'acte de donation porte qu'elle fut faite du conſeil de Bouchard évêque de Cambrai, & du conſentement de tout le peuple ; & que les chanoines de ſaint Michel paſſeroient à l'égliſe de Notre-Dame de la même ville. L'évêque donna auſſi ſes lettres de confirmation dattées de l'an 1124. Norbert fit venir à Anvers des plus habiles de ſes confreres, qui s'appliquerent à l'inſtruction de ce peuple. Lui-même y travailloit puiſſamment, cherchant principalement à les gagner par la douceur. Mes freres, leur diſoit-il, il ne faut ni vous étonner, ni rien craindre :

*to. 13. Boll. p. 933.*

c'eſt par ignorance que vous avez ſuivi le menſonge, le prenant pour la verité ; & ſi on vous l'avoit enſeignée la premiere, vous l'auriez embraſſée de même. Ces diſcours & les œuvres dont ils étoient ſoutenus en convertiſſoient quelques-uns ; & ils rapportoient le corps de Notre Seigneur qu'ils gardoient depuis douze ou quinze ans dans des corbeilles ou dans des trous. AN. 1124.

Ces heretiques d'Anvers avoient grand rapport à ceux qui furent découverts quelque tems auparavant à Ivoi dans le dioceſe de Treves, ſous l'archevêque Brunon. Ils nioient que le pain & le vin fuſſent changez ſur l'autel au corps & au ſang de J. C. & que le ſacrement de baptême fût utile pour le ſalut des enfans ; & ſoutenoient pluſieurs autres erreurs que l'auteur original qui vivoit alors, n'a pas cru permis de rapporter. On en préſenta quatre à l'archevêque Brunon, dont deux étoient prêtres & deux laïques. Un des laïques s'enfuit, l'autre promit avec ſerment de renoncer à cette fauſſe doctrine. Mais un des prêtres nommé Frideric, la ſoutint hardiment devant l'archevêque, qui lui aïant apporté les autoritez de ſaint Auguſtin tant ſur l'euchariſtie, que ſur le baptême des enfans, ſans pouvoir vaincre ſon opiniâtreté : tous les aſſiſtans crierent qu'il falloit le dépoſer. Mais le coupable s'étant ſauvé dans la foule, fut condamné par contumace. L'autre prêtre avoit deux noms, Dominique & Guillaume, ce qu'il faiſoit pour ſe mieux cacher. Il nia d'avoir jamais ſoutenu cette hereſie ; & comme ſes délateurs ſoutenoient qu'ils l'avoient une fois ſurpris dans un conventicule de ces heretiques, il offrit de ſe ſoumettre à l'épreuve *Hiſt. Trevir. tom. in. Spicil. p. 245.*

de la communion. On lui fit donc celebrer la meſſe, AN. 1124. & on lui ordonna de chanter tout haut le canon comme le reſte. Quand ce vint à la communion, l'archevêque lui fit une proteſtation ſolemnelle, lui défendant de prendre le ſacrement, s'il avoit nié que ce fût le corps & le ſang de J. C. Il le prit; & aïant témoigné ſe repentir du paſſé, & ſe vouloir corriger pour l'avenir, il fut renvoïé. Mais quand il fut retourné chez lui, il recommença à ſoutenir la même hereſie avec plus d'opiniâtreté que devant; & quelque tems après aïant été ſurpris en adultere il fut tué, comme il meritoit.

XXXV. Guibert abbé de Nogent. *Sup. liv.* LXVI. *n.* 29.

Vous avez vû auſſi des heretiques ſemblables découverts & brûlez à Soiſſons, ſuivant le recit de Guibert abbé de Nogent. Cet abbé étant né d'une famille noble à Beauvais, embraſſa la vie monaſtique dans l'abbaïe de ſaint Germer, & fut diſciple de ſaint Anſelme, qui étoit alors prieur du Bec, & le venoit voir ſouvent, prenant plaiſir à l'inſtruire de la maniere d'étudier l'écriture ſainte. L'an 1104. ſaint Godefroi aïant été élu évêque d'Amiens, Guibert fut élu à ſa place abbé de Nogent ſous Couci, monaſtere ſitué dans le dioceſe de Laon, aux confins de celui de Soiſſons. Guibert le gouverna pendant vingt ans, s'occupant à l'étude, à la prédication & à la compoſition de divers ouvrages, particulierement pour inſtruire les prédicateurs & pour refuter les heretiques.

*De vita ſua lib.* *c.* 14. *c.* 16. *Sup. liv.* LXII. *n.* 30. *liv.* LXV. *n.* 32. *Vita* 1. *c.* 18.

Le plus ſingulier de tous ſes écrits, eſt le traité des reliques des ſaints, compoſé à l'occaſion d'une dent de N. S. que les moines de S. Medard de Soiſſons prétendoient avoir. Il convient d'abord que nous de-

vons honorer les reliques des ſaints, pour imiter leur exemple & obtenir leur protection; mais il ſoutient qu'il faut être aſſuré de la ſainteté de ceux que nous honorons & de la verité de leurs reliques. Or il ne croit pas que les miracles ſeuls ſoient une preuve de ſainteté : ſur quoi il témoigne en paſſant la créance établie dès-lors, que le roi de France gueriſſoit des écrouelles. On devroit, dit-il, ſeverement punir les inventeurs de faux miracles, puiſqu'attribuant à Dieu ce qu'il n'a pas fait, ils le font mentir autant qu'il eſt en eux. Il rapporte pluſieurs exemples de fauſſes vies de ſaints & de fauſſes reliques, & pour montrer la retenuë de l'égliſe ſur les faits incertains, il dit qu'elle n'oſe aſſurer que la ſainte Vierge ſoit reſſuſcitée, quelque fortes que ſoient les raiſons de le croire : elle permet ſeulement de le penſer. Il blâme *c.* 4. l'uſage de tirer les corps ſaints de leurs ſepultures, de les tranſporter & les diviſer, comme contraires à l'antiquité & donnant occaſion de ſuppoſer de fauſſes reliques. Sur quoi il s'appuïe de l'autorité de ſaint *III. epiſt.* 30. Gregoire.

AN. 1124.

Venant aux prétenduës reliques de J. C. il ſoutient qu'il n'en faut point chercher d'autres que la ſainte euchariſtie, où il nous a laiſſé, non pas quelque reſte de ſon corps, mais ſon corps entier. Or il n'eût *c.* 2. pas été à propos de nous le donner ſous une forme étrangere, ſi nous avions eu quelque partie de ſon corps ſous ſa propre forme. Là Guibert s'étend ſur les preuves de la préſence réelle du corps de J. C. dans l'euchariſtie, contre Berenger & les autres heretiques de ſon tems, comme il avoit déja fait dans ſa lettre à l'abbé Sigefroi, où il dit ces paroles re- *Lib. II. c.* 1.

marquables : Si l'euchariſtie n'eſt qu'une ombre & une
AN. 1124. figure, nous ſommes tombez des ombres de l'ancienne
p. 283. D. loi en des ombres encore plus mépriſables. Enfin l'au-
Lib. III. c. 1. teur revient à ſon principal ſujet, ſçavoir la dent de N. S. que l'on prétendoit être une dent de lait ; & dit qu'il faut faire le même jugement du nombril que d'autres prétendoient avoir, & des reliques ſemblables. Il les rejette toutes comme contraires à la foi de la réſurrection, qui nous aſſure que J. C. a repris ſon corps tout entier : outre qu'il n'eſt point vrai-ſem-
c. 3. blable que la ſainte Vierge ait conſervé ces ſortes de choſes, non plus que ſon lait que l'on montroit à Laon. Ces ſentimens de Guibert ſont d'autant plus remarquables, que dans tous ſes ouvrages & dans celui-ci même, il paroît fort credule ſur les hiſtoires miraculeuſes. Il mourut l'an 1124.

XXXVI. Mort de Calliſte II. Honorius II. pape.

Pandulf. ap. Baron, & Papebr.

Pendant l'Avent de la même année le pape Calliſte II. fut attaqué d'une fievre qui l'emporta promptement ; en ſorte qu'il mourut le douziéme de Decembre, & fut enterré le lendemain jour de ſainte Luce. Il avoit tenu le ſaint ſiege cinq ans & dix mois ; & pendant ce peu de tems il rétablit la paix dans l'égliſe & dans Rome en particulier. Il fit pluſieurs ordinations de cardinaux & d'évêques, & ordonna entre autres Pierre de Leon dont j'ai parlé, prêtre cardinal du titre de ſainte Marie au de-là du Tibre, & Thibaud de ſainte Anaſtaſie. Il n'entra jamais à ſaint Pierre ſans offrande, ſur tout quand il devoit y dire la meſſe : il y fit de riches préſens en ornemens, en argenterie & en fonds de terre : il fit amener de l'eau dans Rome, & y répara quelques ouvrages publics.

Ce pape érigea Compoſtelle en archevêché en l'honneur de ſaint Jacques, & y transfera le ſiege & la dignité de Merida ruinée depuis quatre cent ans par les Maures, mais auparavant métropole de la Luſitanie. Il donna pour ſuffragans à Compoſtelle une partie des évêques de Galice : les autres demeurerent ſoûmis à l'archevêque de Brague, à qui le pape Paſcal II. avoit rendu ſa dignité diminuée ſous la domination des infideles. Le pape Calliſte lui confirma ſes droits de métropolitain de Galice, marquant pour ſes ſuffragans les évêques d'Aſtorga, de Lugo, de Tui, de Mondonedo, d'Orenze, de Portugal, de Conimbre, Viſeo, Lamego, Egitania & Bretana. Calliſte ne parle point dans cette confirmation de la primatie de Brague. AN. 1124. *Vet. Cod. ap. Baron. an. 1123. V. Pagi ibid.* *epiſt 6.*

Après ſa mort tous les cardinaux & les laïques les plus puiſſans, principalement Pierre de Leon pere du cardinal & Leon Frangipane, convinrent qu'on ne parleroit point d'élection juſqu'au troiſiéme jour. Ce que Frangipane faiſoit pour avoir le tems de faire réuſſir l'élection de Lambert évêque d'Oſtie qu'il méditoit depuis long-tems ; car tout le peuple demandoit pour pape Saxon d'Anagnia cardinal de ſaint Eſtienne au mont Celius ; & Leon Frangipane feignoit de le deſirer auſſi pour le mieux tromper. Le ſoir il fit dire à chacun des chapelains des cardinaux ſéparément de venir de grand matin avec une chape rouge ſous la chape noire, & cela de concert avec leurs maîtres, ce qu'il faiſoit afin que chacun des cardinaux eſperât qu'il le feroit élire pape, ou du moins qu'ils vinſſent ſans crainte, car ils ſe ſouvenoient de ce qui s'étoit paſſé environ ſept ans au- *Pandulf.* *Sup. liv. LXVII.*

paravant à l'élection de Gelaſe.

AN. 1124. Les évêques & les cardinaux s'aſſemblerent donc le lendemain pour faire un pape dans la chapelle de ſaint Pancrace à S. Jean de Latran ; & après quelques diſcours, Jonathas cardinal diacre de ſaint Coſme & ſaint Damien, du conſentement de tous, revêtit de la chape rouge Thibaud cardinal prêtre de ſainte Anaſtaſie, le nommant pape Celeſtin. On commença à chanter le *Te Deum*, & Lambert évêque d'Oſtie chantoit comme les autres ; mais on n'étoit pas encore à la moitié quand Robert Frangipane & quelques autres même de la cour du pape crierent : Lambert évêque d'Oſtie pape, & l'habillerent auſſitôt devant l'oratoire de ſaint Silveſtre. Il y eut d'abord un grand tumulte, mais Celeſtin ceda le même jour, & tous conſentirent à l'élection de Lambert ſous le nom d'Honorius II. Toutefois parce que ſon élection n'avoit pas été aſſez canonique, ſept jours après il quitta la mitre & la chape en préſence des cardinaux, qui voïant ſon humilité, & craignant d'introduire quelque nouveauté dans l'égliſe Romaine, réhabiliterent ce qui avoit été mal fait ; & aïant rappellé Lambert, ſe proſternerent à ſes pieds & lui promirent obéiſſance comme pape. Il ſe nommoit Lambert de Fagnan, & étoit né d'une condition mediocre dans le comté de Bologne dont il fut archidiacre : comme il avoit beaucoup de lettres, le pape Paſcal le fit venir à Rome, & lui donna l'évêché de Velitre, c'eſt-à-dire d'Oſtie, après la mort de Leon de Marſique. Car la ville d'Oſtie étoit dès-lors ruinée, on donnoit au même l'évêché de Velitre petite ville voiſine, & les deux dioceſes furent

*Cod. Vatis. ap. Baron.*

*Ital. Sac. tom. 1. p. 77.*

furent unis peu de tems après par le pape Eugene III. en ſorte qu'on ne parle plus que d'Oſtie. Honorius II. tint le ſaint ſiegè cinq ans & environ deux mois. AN. 1124. *Ital. ſac. to. 1. p. 53.*

XXXVII. Miſſion de ſaint Otton en Pomeranie.

Ce fut par ſon autorité que ſaint Otton évêque de Bamberg alla travailler à la converſion des peuples de Pomeranie. Depuis vingt ans que ce ſaint prélat gouvernoit ſon égliſe, il avoit rempli avec édification tous les devoirs d'un digne paſteur ; & il favoriſoit tellement la vie religieuſe, que l'on compte juſqu'à quinze monaſteres, & ſix celles ou prieurez qu'il fonda, tant dans ſon dioceſe qu'en pluſieurs autres d'Allemagne. Et comme quelques-uns ſe plaignoient de la multitude de ces fondations, il répondit qu'on ne peut bâtir trop d'hôtelleries pour ceux qui ſe regardent comme voïageurs en ce monde. Comme il étoit connu en Pologne par le ſéjour qu'il y avoit fait en ſa jeuneſſe, le duc Boleſlas aïant ſubjugué la Pomeranie, & voulant y établir la religion chrétienne, lui écrivit en ces termes : Je croi que vous ſçavez que les barbares de Pomeranie demandent d'entrer dans l'égliſe par le baptême ; mais depuis trois ans que j'y travaille, je ne puis engager à cette œuvre aucun des évêques ou des prêtres de mon voiſinage qui en ſont capables. C'eſt pourquoi comme j'apprens que vous êtes toujours prêt à toute bonne œuvre, je vous prie de vouloir bien entreprendre celle-ci pour la gloire de Dieu. Je ferai tous les frais du voïage, je vous donnerai une eſcorte, des interpretes, des prêtres pour vous aider, & tout ce qui ſera neceſſaire. *Sup. liv. LXV. n. 25.* *Vita lib. 1. c. 11. 12. & ſeq. ap. Caniſ. to. 2. p. 344.* *Lib. II. c. 4.*

Otton reçut cette lettre comme une voix du ciel,

& rendit graces à Dieu de vouloir bien ſe ſervir de
AN. 1124. ſon miniſtere pour une telle entrepriſe. Il prit le conſeil de ſon clergé, & envoïa à Rome pour obtenir la permiſſion & la benediction du pape Calliſte ; & l'aïant reçuë, il communiqua l'affaire à l'empereur & aux ſeigneurs, dans une diete qui ſe tint à Bamberg au mois de May 1124. La cour & toute l'aſſemblée y conſentit avec joie : il n'y eût que l'égliſe de Bamberg qui pleura ſon prélat, comme s'il eût déja été mort. Il ſe prépara donc au voïage. Or il ſçavoit qu'en Pomeranie il n'y avoit point de pauvres, & qu'ils y étoient fort mépriſez ; en ſorte que quelques ſerviteurs de Dieu y étant entrez en cet état, n'avoient pas été écoutez, parce qu'on les regardoit comme des miſerables qui ne cherchoient qu'à ſoulager leur indigence. Cette conſideration fit qu'Otton crut devoir paroître en ce pais, non-ſeulement comme n'étant pas pauvre, mais comme riche : pour montrer aux barbares qu'il ne cherchoit pas à profiter de leurs biens, mais à gagner leurs ames à Dieu. Il prit donc avec lui des eccleſiaſtiques capables avec des proviſions ſuffiſantes pour le voïage : il prit des meſſels & d'autres livres, des calices, des ornemens & tout ce qui étoit neceſſaire pour le ſervice de l'autel, & qu'il ſçavoit bien qu'on ne trouveroit pas chez des païens : il prit des robes, des étofes précieuſes & d'autres préſens convenables pour les principaux de la nation.

*ab Urſperg. an. 1124.*

n. 6. Après ces préparatifs il partit le lendemain de ſaint George vingt-quatriéme d'Avril 1125. & aïant traverſé la Boheme, il entra en Pologne & arriva à Gneſne, qui en étoit alors la capitale. Il fut reçu par

tout avec les proceſſions comme un homme apoſtolique, & le duc de Pologne avec tous les grands vinrent nuds pieds au-devant de lui à deux cent pas de la ville. Le duc le retint une ſemaine, & lui donna pour l'accompagner des hommes qui ſçavoient les deux langues, la Polonoiſe & la Teutonique, trois de ſes chapelains & un capitaine nommé Paulicius, capable de l'aider même dans la prédication. Après avoir traverſé à grande peine pendant ſix jours une forêt immenſe, ils s'arrêterent ſur le bord d'une riviere qui ſéparoit la Pologne de la Pomeranie: dont le duc averti de leur venuë, étoit campé de l'autre côté avec cinq cent hommes. Il paſſa la riviere avec peu de ſuite & vint ſaluer l'évêque, plus par ſes geſtes que par ſes paroles, & ils demeurerent longtems embraſſez: car ce prince étoit chrétien, mais encore caché par la crainte des païens. Pendant qu'ils s'entretenoient à part avec Paulicius qui leur ſervoit d'interprete, les barbares qui accompagnoient le duc, voïant les clercs étonnez, prenoient plaiſir à augmenter leur crainte: tirant des couteaux pointus dont ils feignoient de les vouloir écorcher, ou du moins couper leurs couronnes, ou de les enterrer juſqu'à la tête, & les tourmenter de pluſieurs autres manieres; en ſorte que ces pauvres eccleſiaſtiques ſe préparoient au martyre. Mais le duc les raſſura bien-tôt, en leur faiſant entendre que lui & tous ceux qui étoient là étoient chrétiens; & cette vaine fraïeur ſe tourna de part & d'autre en riſée. L'évêque fit des préſens au duc, qui ordonna de le recevoir par toutes les terres de ſon obéiſſance, & lui fournit toutes choſes abondam-

AN. 1125.

ment, lui donnant des guides & des gens pour le
AN. 1125. ſervir, ainſi l'évêque & ceux de ſa ſuite paſſerent la riviere & entrerent avec confiance en Pomeranie.

XXXVIII. Converſion de Pirits.

Ils marcherent d'abord à Pirits, & ſur le chemin ils trouverent quelques bourgades ruinées par la guerre, dont le peu d'habitans qui y reſtoient, interrogez s'ils vouloient être chrétiens, ſe jetterent aux pieds de l'évêque, le priant de les inſtruire & de les baptiſer. Il en baptiſa trente, qu'il compta pour les prémices de ſa moiſſon. Approchant de Pirits, ils virent de loin environ quatre mille hommes qui s'y étoient aſſemblez de toute la province pour une fête des païens, qu'ils celebroient en ſe réjouiſſant à grand bruit; & comme il étoit tard, ils ne jugerent pas à propos de s'expoſer pendant la nuit à cette multitude échauffée par la joie & la débauche. Le lendemain matin Paulicius & les députez allerent trouver les principaux de la ville, pour leur annoncer la venuë de l'évêque, & leur ordonner de la part du duc de Pologne & de celui de Pomeranie, de le bien recevoir & l'écouter avec reſpect: ajoutant que c'étoit un homme conſiderable, riche chez lui, qui ne leur demandoit rien, & qui n'étoit venu que pour leur ſalut. Qu'ils ſe ſouvinſſent de ce qu'ils avoient promis & de ce qu'ils venoient de ſouffrir, & ne s'attiraſſent pas de nouveau la colere de Dieu: que tout le monde étoit chrétien, & qu'ils ne pouvoient réſiſter ſeuls à tous les autres.

Les païens embaraſſez demanderent du tems pour déliberer, attendu l'importance de l'affaire; mais Paulicius & les députez voïant que c'étoit un artifice,

Digitized by Google

leur dirent qu'il falloit ſe déterminer promptement: que l'évêque étoit arrivé, & que s'ils le faiſoient attendre, les ducs ſe tiendroient offenſez de ce mépris. Les païens ſurpris que l'évêque fût ſi proche, ſe déterminerent auſſi-tôt à le recevoir: diſant qu'ils ne pouvoient réſiſter à ce grand Dieu, qui rompoit toutes leurs meſures, & qu'ils voïoient bien l'impuiſſance de leurs dieux. Ils communiquerent leur réſolution au peuple qui étoit encore aſſemblé, & tous crierent à haute voix que l'on fit venir l'évêque, afin qu'ils puſſent le voir & l'entendre avant que de ſe ſéparer. Otton vint donc avec toute ſa ſuite, & campa dans une grande place qui étoit à l'entrée de la ville: les barbares vinrent au-devant en foule, regardant ces nouveaux hôtes avec grande curioſité, & ils leur aiderent avec beaucoup d'humanité à ſe loger. AN. 1125.

Cependant l'évêque monta ſur un lieu élevé revêtu de ſes habits pontificaux, & parla par interprete à ce peuple très-avide de l'entendre. Benits ſoïez-vous, dit-il, de la part de Dieu, pour la bonne reception que vous nous avez faite. Vous ſçavez peut-être déja la cauſe qui nous a fait venir de ſi loin: c'eſt votre ſalut & votre felicité; car vous ſerez éternellement heureux, ſi vous voulez reconnoître votre créateur & le ſervir. Comme il exhortoit ainſi ce peuple avec ſimplicité, ils déclarerent tout d'une voix, qu'ils vouloient recevoir ſes inſtructions. Il emploïa ſept jours à les catéchiſer ſoigneuſement avec ſes prêtres & ſes clercs, puis il leur ordonna de jeûner trois jours, de ſe baigner & ſe revêtir d'habits blancs pour ſe préparer au baptême. Il fit faire trois baptiſteres; c. 7.

l'un, où il devoit baptiſer lui-même les jeunes gar-
AN. 1125. çons, dans les deux autres, des prêtres devoient baptiſer ſéparément les hommes & les femmes. Ces baptiſteres étoient de grandes tonnes enfoncées en terre; de ſorte que leur bord vînt environ au genou de ceux qui étoient dehors, & qu'il fût aiſé d'y deſcendre quand elles étoient pleines d'eau. Elles étoient entourrées de rideaux ſoutenus de petites colomnes; & à l'endroit où devoit être le prêtre avec ſes miniſtres, il y avoit encore un linge ſoutenu d'un cordon, afin de pourvoir en tout à la modeſtie; & qu'en cette action ſi ſainte il ne ſe paſsât rien qui pût choquer la bienſéance, ni en détourner les perſonnes les plus honnêtes.

Quand donc ce peuple vint pour recevoir le baptême, l'évêque leur fit une exhortation convenable, puis aïant mis les hommes à droite, les femmes à gauche, il leur fit l'onction des catecumenes, & les envoïa aux baptiſteres. Chacun y venoit avec ſon parrain ſeulement, à qui en entrant ſous le rideau il donnoit ſon cierge & l'habit dont il étoit revêtu, que le parrain tenoit devant ſon viſage, juſqu'à ce que le baptiſé ſortît de l'eau. Le prêtre de ſon côté ſi-tôt qu'il s'appercevoit que quelqu'un étoit dans l'eau, détournoit un peu le rideau, & baptiſoit le catecumene, en lui plongeant trois fois la tête: puis il lui faiſoit l'onction du ſaint chrême, lui préſentoit l'habit blanc, & lui diſoit de ſortir de l'eau: après quoi le parrain le couvroit de l'habit qu'il tenoit, & l'emmenoit. En hiver le baptême ſe donnoit avec de l'eau chaude dans des étuves parfumées d'encens & d'autres odeurs; & c'eſt ainſi que l'on baptiſoit par

immerſion, gardant en tout l'honnêteté & la modeſtie chrétienne, AN. 1125.

Otton & ſes diſciples demeurerent à Pirits environ trois ſemaines, inſtruiſant les neophytes de tous les devoirs de la religion, de l'obſervation des fêtes, du dimanche & du vendredi, des jeûnes du carême, des quatre-tems & des vigiles. Il eſt dit dans une piece du tems, qu'il leur défendit de manger du ſang, ou des animaux ſuffoquez. Ne pouvant ſi promptement bâtir une égliſe, il ſe contenta de dreſſer un ſanctuaire, & y conſacrer un autel, où il ordonna de celebrer la meſſe en attendant: leur donnant un prêtre avec des livres, un calice & les autres meubles neceſſaires. Ce que les nouveaux fideles qui étoient environ ſept mille, reçurent avec une joie & une dévotion merveilleuſe, rejettant toutes leurs anciennes ſuperſtitions. Avant que de les quitter le ſaint évêque leur fit un ſermon, où il les exhorta à demeurer fermes dans la foi, ſans jamais retourner à l'idolâtrie; & leur expliqua ſommairement la doctrine des ſept ſacremens, qu'il met en cet ordre: le baptême, la confirmation, l'onction des malades, l'euchariſtie, la penitence, le mariage, l'ordre. Il recommande de faire baptiſer les enfans par les mains des prêtres au tems convenable, c'eſt-à-dire à Pâque & à la Pentecôte, parce que quiconque meurt ſans baptême eſt privé du roïaume de Dieu, & ſouffre éternellement la peine du peché originel. Il recommande d'entendre ſouvent la meſſe, & de communier au moins trois ou quatre fois l'année. A l'occaſion du mariage il défend la pluralité des femmes, qui étoit en uſage parmi ces peuples, & de tuer les

c. 8.

*ab. Urſperg. ann. 1125.*

enfans : car quand il leur venoit trop de filles, ils les
AN. 1125. faiſoient mourir dès le berceau : abus qui regnoit
*Sup. liv. II. n. 40. S. Juſt. 1. apol. p. 70. C.* auſſi chez les anciens payens. Il les exhorte à donner de leur enfans pour les faire étudier, afin d'avoir des prêtres & des clercs de leur langue, comme les autres nations.

*c. 9. 10.* De Pirits Otton paſſa à Camin, où il trouva la ducheſſe de Pomeranie, qui étant déja chrétienne dans le cœur, le reçut avec une extrême joye. Il y demeura environ ſix ſemaines ; & y baptiſa tant de peuple, qu'encore qu'il fût aidé par ſes prêtres, ſouvent dans cette fonction ſon aube étoit trempée de ſueur juſques à la ceinture : mais ce travail le com-
*c. 11. 12.* bloit de conſolation. Le duc Vratiſlas y vint lui-même, & renonça publiquement à vingt-quatre concubines qu'il entretenoit outre la ducheſſe, ſuivant l'uſage de la nation ; & pluſieurs autres ſuivirent ſon exemple.

XXXIX. Conversion de Stetin, Vollin, &c. Mais le ſaint évêque ne fut pas reçu de même à Vollin, ville alors celebre & de grand commerce, dans l'iſle de Julin, qui en a pris le nom, à l'embou-
*c. 11.* chure de l'Oder. Les habitans étoient cruels & barbares, & quoique l'évêque avec ſa ſuite ſe fût logé dans la maiſon du duc, ils vinrent l'y attaquer en furie. Ceux qui l'accompagnoient éroient affligez & conſternez ; mais il ſe réjouiſſoit croïant aller ſouffrir le martyre. Enfin il ſe ſauva à l'aide de Paulicius, après avoir reçu quelques coups & être tombé dans la bouë ; & les habitans de Julin convinrent de faire ce que feroient ceux de Stetin, qui étoit, comme elle eſt
*c. 13.* encore, la capitale de toute la Pomeranie. L'évêque y paſſa donc, & Paulicius avec les députez des deux ducs,

ducs, allerent trouver les premiers de la ville pour leur propoſer de le recevoir. Ils répondirent : Nous ne quitterons point nos loix, nous ſommes contens de notre religion. On dit qu'il y a chez les chrétiens des voleurs à qui on coupe les pieds & on arrache les yeux : on y voit toutes ſortes de crimes & de ſupplices : un chrétien déteſte un autre chrétien. Loin de nous une telle religion. C'eſt que chez ces païens le vol & le larcin étoient inconnus. AN. 1125.

Ils demeurerent deux mois dans cette obſtination ; & cependant on convint de part & d'autre d'envoïer des députez au duc de Pologne ; & les Stetinois firent eſperer d'embraſſer la religion chrétienne, ſi le duc leur accordoit une paix ſtable & une diminution de tribut. En attendant, l'évêque & les prêtres prêchoient deux fois la ſemaine, c'eſt-à-dire les jours de marché, dans la place publique, revêtus de leurs ornemens, & portant une croix ; & cette nouveauté attiroit le peuple de la campagne. L'évêque gagna premierement deux jeunes hommes, fils d'un des principaux de la ville, qui attirerent leur mere & leur famille : enſuite ils en gagnerent pluſieurs autres, en leur racontant ce qu'ils avoient vû auprès de l'évêque où ils avoient demeuré long-tems : la pureté & la régularité de ſa vie, ſa douceur & ſa charité. Il rachete, diſoient-ils, de ſon argent, les captifs qui pourriſſoient dans les fers : il les nourrit, les habille & les met en liberté. On le prendroit pour un Dieu viſible, mais il dit qu'il n'eſt que le ſerviteur de Dieu très-haut, qui nous l'a envoïé pour notre ſalut. Ainſi pluſieurs ſe firent inſtruire & baptiſer, avant même le retour des députez. Ils apporterent une lettre du c. 16. 17. 18. c. 19.

AN. 1125. duc de Pologne, qui leur accordoit la diminution des tributs, & l'assurance de la paix qu'ils demandoient, ainsi par déliberation publique, ils se soumirent à recevoir l'évangile.

L'évêque les prêcha & les persuada d'abattre même leurs idoles : mais comme la crainte les empêchoit de le faire de leurs propres mains, il y marcha avec ses
c. 20. prêtres & commença à faire détruire les temples des faux dieux. Les païens voïant qu'il ne leur en arrivoit aucun mal, conçurent du mépris pour ces dieux, qui ne pouvoient se défendre, & acheverent de ruiner
c. 25. les temples. Le principal contenoit de grandes richesses qu'ils vouloient donner à l'évêque & à ses prêtres : mais il dit ; A Dieu ne plaise que nous nous enrichissions chez vous : nous avons chez nous en abondance de tous ces biens : prenez plûtôt ceci pour votre usage. Et aïant tout purifié par l'eau benite & le signe de la croix, il le fit partager entre eux. Il retint seulement une idole à trois têtes, dont aïant rompu le corps, il emporta les têtes tenant ensemble, & les envoïa depuis au pape, comme le trophée de sa victoire. Il demeura encore trois mois à Stetin, pour instruire, baptiser & établir la religion.

c. 21. Il revint ensuite à Vollin, dont il trouva les habitans parfaitement bien disposez à recevoir l'évangile. Car tandis qu'il étoit à Stetin, ils avoient envoïé secretement des hommes intelligens observer ce qui s'y passoit ; & ils leur rapporterent qu'il n'y avoit ni impostures ni artifice dans la conduite de ces chrétiens ; que leur doctrine étoit bonne & pure, & qu'elle avoit été reçuë unanimement à Stetin. L'évêque fut donc

reçu par ceux de Vollin avec une joïe incroïable ; & ils s'efforcerent de réparer en toutes manieres les mauvais traitemens du premier voïage. A peine put-on ſuffire pendant deux mois d'un travail continuel à baptiſer tous ceux qui ſe préſentoient. Comme Vollin étoit au milieu de la Pomeranie, les deux ducs réſolurent d'y établir le ſiege épiſcopal pour la commodité d'y prendre le ſaint crême & le reſte de ce que l'évêque doit donner. Otton paſſa enſuite à Colberg & à d'autres villes, particulierement à Belgrade, aujourd'hui Belgart, où il mit le terme de ſon voïage : car c'étoit en hiver, & il étoit preſſé de retourner à Bamberg. Il repaſſa toutefois aux lieux où il avoit prêché : dédia les égliſes bâties en ſon abſence, donna la confirmation & même le baptême à pluſieurs qui n'étoient pas chez eux à ſon premier paſſage. Comme on ſçavoit qu'il étoit ſur ſon départ, les peuples accouroient en foule, eſtimant malheureux ceux qui ne recevroient pas ſa benediction. Ils faiſoient tous leurs efforts pour le retenir, & lui perſuader d'être leur évêque, lui promettant une entiere ſoumiſſion ; & il l'avoit réſolu lui-même, mais ſon clergé l'en détourna. Il vint par la Pologne, dont le duc lui donna pendant tout ce voïage tous les témoignages poſſibles d'amitié, & nomma pour évêque de Pomeranie Albert, un de ſes trois chapelains, qu'il avoit envoïez avec Otton. Enfin Otton après une abſence de près d'un an, revint à Bamberg comme il s'étoit propoſé, avant le dimanche des Rameaux, qui cette année 1126. étoit le quatriéme d'Avril. Ce recit eſt tiré de ſa vie écrite par un de ceux qui l'accompagnoient en ce voïage.

AN. 1125.

c. 27.

c. 28.

AN. 1125. Cependant l'Allemagne changea de maître. L'empereur Henri V. mourut à Utrecht le samedi d'après la Pentecôte ving-troisiéme de Mai 1125. après avoir régné près de dix-neuf ans, & fut enterré à Spire. En lui finit l'ancienne maison de Saxe, qui avoit régné 207. ans, depuis l'élection d'Henri l'Oiseleur : car Henri V. ne laissa point d'enfans. On élut à sa place Lothaire, qui avoit pris le titre de duc de Saxe, à cause de sa femme Rixe descenduë d'un oncle de saint Henri : pour lui il étoit fils de Gebehard comte de Supplimbourg. Il fut élu à Maïence le trentiéme d'Août dans l'assemblée des évêques & des seigneurs, où étoient les légats du saint siege ; & couronné à Aix-la-Chapelle le dimanche treiziéme de Septembre par Frideric archevêque de Cologne, en présence des mêmes légats ; & il regna douze ans. On le nomme Lothaire II. par rapport au petit-fils de Charlemagne.

XL. Mort d'Henri V. Lothaire II. roi d'Allemagne.

*Dodech. an 1125. Rob. de M. an. 1120. Otto Frising. VII. Chr. c. 17.*

En France Gilbert archevêque de Tours étant mort, Hildebert évêque du Mans fut élu pour lui succeder la même année 1125. âgé de soixante-huit ans : car il étoit né en 1057. Le lieu de sa naissance fut Lavardin en Vendômois ; & ses parens étoient d'une fortune mediocre. Dès sa jeunesse il s'appliqua à l'étude des lettres avec grand succès ; & eut entre autres pour maître le fameux Berenger, dont il ne suivit point les erreurs : quoiqu'il paroisse avoir toujours conservé une grande estime pour sa personne. Hoël évêque du Mans lui donna la conduite de ses écoliers, & le fit son archidiacre. Il avoit exercé cinq ans cette charge quand Hoël mourut : il fut élu évêque du Mans à sa place en 1097. étant âgé de

XLI. Hildebert archevêque de Tours.

*Gesta episc. Cenom. vita per Anton. Beaugendre.*

quarante ans, & fut ſacré le jour de Noël de la même année, par Raoul archevêque de Tours. AN. 1125.

L'évêque Hildebert ſouffrit de grandes perſecutions de la part des rois d'Angleterre Guillaume le Roux & Henri I. qui prétendoient que la ville du Mans leur appartenoit : il demeura un an en priſon, & fut obligé à paſſer pluſieurs fois en Angleterre. Fatigué de tant de traverſes, il alla trouver le pape Paſcal II. & voulut renoncer à l'évêché, mais le pape n'y conſentit pas. En ce voïage Hildebert fut témoin de la déſolation du monaſtere de Lerins, qui fut pillé & brûlé par les infideles le jour de la Pentecôte 1107. *III. ep. 7. al. 24.* A ſon retour il fut encore pris en trahiſon, & tenu en priſon par Rotrou comte du Perche ; & en étant enfin ſorti & rentré dans les bonnes graces du roi d'Angleterre vers l'an 1120. il s'appliqua à réformer ſon clergé tombé dans un grand relâchement, par la licence des guerres paſſées ; à rebâtir & orner ſes égliſes, principalement ſa cathedrale, qu'il enrichit des préſens que lui avoient faits les princes Normans à ſon voïage d'Italie. En ſon particulier il menoit une vie auſtere, couchant ſur la dure, portant le cilice, gardant une grande ſobrieté dans ſa nourriture, s'appliquant aux veilles & à la priere, & faiſoit de grandes aumônes.

En 1125. l'archevêque Gilbert étant mort, Hildebert comme premier ſuffragant par la prérogative de ſon ſiege, fut obligé d'aller à Tours prendre ſoin de cette égliſe pendant la vacance ; & il y fut élu archevêque par un conſentement unanime du clergé & du peuple ; mais conſiderant ſon âge avancé, il ne l'accepta qu'avec répugnance. Son élection fut con-

AN. 1125.

firmée par le roi Loüis le Gros, & enſuite par le pape Honorius II. Il continua de tenir des ſynodes & d'inſtruire ſon clergé, comme il avoit fait étant évêque, & viſita ſa province où il trouva tous ſes ſuffragans ſoumis, excepté Baudri évêque de Dol, qui ſe prétendoit métropolitain.

*to. x. conc. p. 918. Hild. II. ep. 30.*

Il fut même invité par Conan comte de Bretagne & les évêques de la province à y venir pour réformer pluſieurs abus. A cet effet il aſſembla un concile à Nantes, où ſe trouva le comte avec les évêques, les abbez, & pluſieurs hommes ſçavans & pieux. Ce concile dura trois jours, & on y abolit principalement deux coutumes inhumaines. La premiere, qu'à la mort d'un mari ou d'une femme, tous les meubles du défunt appartenoient au ſeigneur : l'autre que tous les débris des naufrages étoient confiſquez au profit du prince. Le comte renonça à ce droit en préſence de tout le concile ; & demanda que l'on prononçât excommunication contre tous ceux qui ne voudroient pas renoncer à l'autre, ce qui fut executé. On défendit auſſi ſous la même peine les mariages inceſtueux, & on déclara les enfans qui en ſeroient nez, illégitimes & incapables de ſucceder à leurs parens. Défenſe de promouvoir aux ordres les enfans des prêtres, s'ils n'ont été auparavant chanoines réguliers ou moines ; & quant à ceux qui ſont déja ordonnez, ils ne pourront ſervir dans les égliſes où leurs peres ont ſervi, pour ôter l'idée de ſucceſſion qui eſt défenduë dans tous les benefices & les dignitez eccleſiaſtiques. Hildebert envoïa au pape Honorius les decrets de ce concile, pour en avoir la confirmation qu'il obtint. On le rapporte à l'année 1127.

Cependant S. Bernard commença à faire paroître sa doctrine par deux ouvrages qu'il publia vers le commencement du pontificat d'Honorius. Le premier fut le traité des degrez de l'humilité, qu'il adressa à Geoffroi son parent, alors prieur de Clairvaux, & depuis évêque de Langres, parce qu'il écrivit à sa priere pour expliquer plus au long ce qu'il avoit dit sur ce sujet devant la communauté. Il y définit l'humilité, une vertu par laquelle l'homme devient mépriſable à lui-même par une connoiſſance très-veritable de ce qu'il eſt. Enſuite pour mieux faire entendre les douze degrez d'humilité ſpecifiez dans la regle de S. Benoît, il parcourt les douze degrez d'orgueil qui leur ſont oppoſez; en ſorte que le dernier de ceux-ci répond au premier d'humilité, parce que l'on commence à monter par où l'on a ceſſé de deſcendre. Après l'édition de cet ouvrage, ſaint Bernard s'apperçut qu'en citant l'évangile, il avoit ajouté un mot qui n'eſt pas dans le texte, quoiqu'il ne change rien au ſens; & qu'en parlant des ſeraphins, il avoit apporté un ſens myſtique qu'il n'avoit lû nulle part. C'eſt pourquoi il ſe crut obligé de joindre à ce traité une rétractation de ces deux articles, montrant aux theologiens avec quel reſpect ils doivent citer le texte ſacré; & combien ils doivent craindre d'en donner de nouvelles interprétations.

AN. 1125. XLII. Premiers écrits de ſaint Bernard.

*Opuſc. 7.*

*c. 10.*

*Reg. S. B. c. 7.*

Le ſecond ouvrage de S. Bernard fut le traité de l'amour de Dieu, qu'il adreſſa au cardinal Aimeri, que le pape Honorius avoit fait chancelier de l'égliſe Romaine. Il étoit François, natif de la Chaſtre en Berri: Calliſte II. l'avoit fait cardinal diacre en 1121. & il fut lié d'amitié particuliere avec S. Bernard. Le

*Opuſc. 8.*

cardinal l'aïant donc consulté sur plusieurs questions,
AN. 1125. il se contenta de lui répondre sur celle-ci : Pourquoi & comment il faut aimer Dieu. Il répond qu'il faut l'aimer sans mesure : premierement par reconnoissance de nous avoir aimé le premier, & comblez de
c. 2. biens tant du corps que de l'ame, qui obligent les in-
c. 3. fideles mêmes à l'aimer. Mais les chrétiens en ont des motifs bien plus pressans dans la passion de Jesus-Christ & ses effets : en sorte que le précepte d'aimer
c. 3. n. 16. Dieu oblige plus étroitement sous la loi nouvelle,
c. 7. que sous l'ancienne. Nous devons encore considerer l'avantage qui nous revient d'aimer Dieu, quoique nous ne devions pas l'aimer en vûë de la récompense : car la vraie charité ne peut être sans fruit, quoiqu'elle ne soit pas mercenaire : elle merite la récompense sans la chercher. La charité nous mene par le droit chemin au souverain bien que nous desirons tous, & que la plûpart cherchent inutilement dans les créatures par un long circuit.

c. 8 15. Saint Bernard distingue ensuite quatre degrez d'amour : le premier où je n'aime que moi : le second où
c. 9. connoissant que je ne puis subsister sans Dieu, je commence à l'aimer, mais par rapport à moi. Ensuite à force de penser à lui avec plus d'attention, je le voi si parfait que je l'aime pour lui-même, sans retour
c. 10. sur moi, & c'est le troisiéme degré : le quatriéme est de ne m'aimer moi-même que pour Dieu. Cette perfection ne convient à l'état de cette vie que pour
c. 11. quelque actes rares & passagers : mais ce sera l'état fixe & continuel des bienheureux. Saint Bernard renvoïe à la lettre qu'il avoit écrite sur ce sujet à Guigues & aux Chartreux dont il étoit prieur ; & il en infere la

plus

AN. 1125.

plus grande partie de ce traité. Il y dit que la vraye charité eſt celle par laquelle nous aimons autant le bien du prochain que le nôtre, autrement c'eſt aimer le bien pour nous, & non pour lui-même. Il diſtingue l'eſclave, le mercenaire & le fils : l'eſclave reconnoît que Dieu eſt puiſſant, & le craint : le mercenaire reconnoît que Dieu lui eſt bon, & l'aime par intereſt : le fils reconnoît que Dieu eſt bon purement & ſimplement, & l'aime d'un amour chaſte & déſintereſſé.

*Op.* VIII. *c.* 12. 13. *&c. n.* 34.

XLIII. Concile de Londres.

Le pape Honorius avoit envoyé en Angleterre Jean de Creme, prêtre cardinal du titre de S. Chryſogone, avec la qualité de legat, qu'il avoit déja reçûë de Callixte II. & qu'Honorius lui confirma par ſa commiſſion du treiziéme d'Avril, qui s'étendoit auſſi ſur l'Ecoſſe. Le roi le retint long-tems en Normandie, & lui permit enfin de paſſer en Angleterre, où il fut reçû avec honneur par les égliſes ; & de concert avec l'archevêque de Cantorberi, il indiqua un concile à Londres à la nativité de la Vierge. Cet archevêque étoit Guillaume de Corbeil, qui en 1123. avoit ſuccedé à Raoul, mort le vingtiéme d'Octobre 1122. Guillaume appella les évêques par ſes lettres à ce concile, qui ſe tint à Oüeſtminſter le neuviéme de Septembre 1125. Le legat y preſidoit avec les deux archevêques, Guillaume de Cantorberi & Turſtain d'Yorck, vingt évêques & environ quarante abbez. On y fit dix-ſept canons, qui ne font que confirmer les anciens, particulierement contre la ſimonie, l'incontinence des clercs, les ordinations ſans titre, & la pluralité des benefices. On ordonne auſſi privation de benefice contre ceux qui ne veulent pas ſe faire

*tom.* X. *conc. p.* 912. *&c.*

*Matth. Pariſ.* 1123.

*c.* 1. 2. 3. 13. 8. 12. *c.* 6.

AN. 1126. promouvoir aux ordres, pour vivre avec plus de licence. Après le concile le légat emmena à Rome les deux archevêques, Turſtain d'Yorc & Guillaume de Cantorberi, pour plaider leur cauſe devant le pape.

XLIV. Saint Norbert archevêque de Magdebourg. *Bibl. Premonſt. p. 391.*

Vers le même tems S. Norbert alla à Rome, pour demander au pape Honorius la confirmation de ſon inſtitut: quoiqu'il l'eût déja obtenuë des deux légats, de Gelaſe II. Pierre de Leon, & Gregoire, cardinal de S. Ange, par leur lettre donnée à Noyon le vingt-huitiéme de Juin 1125. Saint Norbert étant arrivé à Rome, fut reçu du pape avec honneur, & obtint de lui tout ce qu'il déſiroit: comme il paroît par la bulle du ſeiziéme Février 1126. qui eſt la premiere en faveur de l'ordre de Prémontré. Le pape y confirme l'inſtitut en général; & en particulier les huit abbayes, qui étoient déja fondées outre Prémontré; ſans préjudice toutefois de la juriſdiction des évêques diocéſains.

*Vita c. 13. ap. Boll.*

*Bibl. p. 392.*

*Vita c. 14. n. 4.*

Au retour de Rome Norbert revint à Prémontré; & comme le mariage du comte de Champagne, qu'il avoit négocié, ne s'accompliſſoit point, il paſſa en Allemagne à la priere du comte, pour en hâter l'exécution. Etant arrivé à Spire, il y trouva les députez du clergé & du peuple de Magdebourg, aſſemblez devant le roi Lothaire, pour élire un archevêque à la place de Ruquer, mort l'année précedente 1125. Quand on ſçut à Spire l'arrivée de Norbert, dont la réputation étoit déja ſi étenduë; on l'appella pour prêcher & pour donner ſon avis ſur les affaires qui ſe traitoient en cette aſſemblée, & dont la premiere fut celle de l'égliſe de Magdebourg. Il y avoit un légat venu

*c. 15.*

depuis peu de Rome, ſavoir le cardinal Gerard, qui fut depuis le pape Lucius III. & grand nombre de ſeigneurs. Par leur conſeil les députez nommerent trois ſujets dignes de remplir le ſiége vacant, entre leſquels étoit Norbert, qui ne le ſavoit pas; & comme ils avoient peine à ſe déterminer, Alberon primicier de Mets, & depuis archevêque de Tréves, leur montra du doigt ſecrettement Norbert, comme celui qu'ils devoient élire. Auſſi-tôt ils étendirent les mains, & le ſaiſirent, en diſant à cris redoublez: Voici notre pere & notre paſteur. AN. 1126.

On l'enleva ſans qu'il pût ni réſiſter, tant ſon corps étoit affoibli, ni ſonger à ce qu'il avoit à faire: on le préſenta au roi, qui approuva le choix, comme tous les aſſiſtans; & le légat le confirma. On le mena à Magdebourg, où il fut reçu avec un grand concours de peuple & une joye univerſelle. De ſi loin qu'il vit la ville il marcha nuds pieds, & ſuivit ainſi la proceſſion, qui le conduiſit à l'égliſe & à ſon palais: mais il étoit vêtu ſi pauvrement, que le portier lui en refuſa l'entrée, & le repouſſa en diſant: Il y a longtems que les autres pauvres ſont entrez, tu ne devrois pas t'empreſſer & incommoder ces ſeigneurs. Ceux qui ſuivoient crierent au portier: Que fais-tu miſerable? C'eſt notre évêque: c'eſt ton maître. Le portier s'enfuit pour ſe cacher; mais Norbert le rappella, & lui dit en ſouriant: Ne craignez rien, mon frere, vous me connoiſſez mieux que ceux qui me forcent d'entrer dans ce grand palais, qui ne me convient point. Il fut enſuite ſacré, & gouverna l'égliſe de Magdebourg pendant huit ans,

A peine y en avoit-il trois que Pierre Maurice

XLV. Schiſme a Clugni.

AN. 1126. étoit abbé de Clugni, quand il s'éleva dans cet ordre un ſchiſme ſcandaleux. Pons prédeceſſeur de Pierre s'ennuyant du ſéjour de la Paleſtine, revint en Italie; & ne voulant pas aller à Rome, il s'arrêta dans l'évêché de Treviſe, & y bâtit un petit monaſtere. Mais il n'y demeura pas long-tems, & revint en France: où ſes partiſans eſſayerent de le faire paſſer pour un ſaint, faiſant courir le bruit qu'il portoit des cercles de fer ſur les bras; qu'il ne mangeoit point; qu'il prioit continuellement; qu'il gueriſſoit toutes ſortes de maladies. Ayant fait marcher devant lui cette reputation, il prit ſon tems pendant l'abſence de l'abbé Pierre, occupé en Aquitaine de quelques affaires de l'ordre; & feignant de ne vouloir pas aller à Clugni, il ne laiſſoit pas d'en approcher peu à peu. Enſuite ayant pris avec lui quelques moines fugitifs & quelques laïques armez, il ſe preſenta à Clugni, où on ne l'attendoit point: chaſſa le prieur Bernard, vieillard venerable & les moines, qui ſe diſperſerent de côté & d'autre, & entra dans la maiſon avec toute ſa ſuite, dans laquelle il ſe mêla même des femmes.

*Petr. II. mirac. c. 12.*

*Pet. Piſtav. Paneg. bibl. Clun. p. 613.*

Pons étant ainſi entré à Clugni, ſe rend maître de tout, oblige ceux qu'il y trouve par menaces & par tourmens, à lui prêter ſerment de fidelité, chaſſe ceux qui le refuſent, ou les met dans une rude priſon. Il prend les croix, les calices, les reliquaires, les fait fondre, & en tire une grande quantité d'or, pour payer ſes troupes; c'eſt-à-dire, les gentilshommes du voiſinage, & tous ceux qu'il peut attirer par l'eſperance du butin. Avec leur ſecours il ſe jette ſur les châteaux & les fermes du monaſtere, & ravage tout

par le fer & par le feu. Cette guerre dura tout l'été de l'année 1125. depuis le commencement du Carême jusques à la saint Remi. Le prieur Bernard & les religieux les plus considerables se défendoient comme ils pouvoient dans les lieux les plus sûrs. AN. 1126.

Le pape Honorius ayant apris ce desordre, envoya le cardinal Pierre de Fontaines son legat : qui avec Hubaud archevêque de Lion, prononça un terrible anathême contre Pons & les Pontiens, car on nommoit ainsi ses partisans. Toutefois ensuite le pape appella devant lui les parties à un certain jour, pour juger leur differend. Le parti de l'abbé Pierre obéït aussi-tôt, il alla lui-même à Rome ; & entre tous les prieurs de l'ordre, il choisit Matthieu prieur de S. Martin des Champs pour le mener avec lui. Pons vint aussi à Rome avec les siens, quoique malgré lui, & fut appellé pour se presenter au jour nommé. Mais comme il étoit excommunié, & par consequent incapable selon les canons, de comparoître en jugement : le pape lui envoya dire, qu'il se mît en état d'être absous, en satisfaisant pour les maux qu'il avoit faits. Pons répondit, qu'homme vivant sur la terre ne pouvoit l'excommunier ; & qu'il n'y avoit que S. Pierre qui eût ce pouvoir dans le ciel. Le pape fut encore plus irrité de cette réponse, tout Rome en fut scandalisé ; & on traita Pons de schismatique. Le pape envoya demander à ceux qui étoient venus avec lui, s'ils vouloient au moins se mettre en devoir de satisfaire : ils en convinrent, entrerent au palais nuds pieds, se confesserent coupables, & furent aussitôt absous de l'excommunication. Ensuite ils plaiderent leur cause sans rien omettre de ce qui pouvoit. c. 154.

AN. 1126. leur être favorable. Le prieur Matthieu parla pour tous les autres & fortement. Le pape ayant oüi les parties, ſe leva auſſi-tôt avec toute la cour Romaine, & ſe retira à part pour examiner l'affaire. Il demeura long-tems; & quelques heures après il revint avec toute ſa ſuite, reprit ſon ſiége, & ordonna à l'évêque de Porto de prononcer la ſentence : ce qu'il fit en ces termes : La ſainte égliſe Romaine dépoſe à perpetuité de toute dignité & fonction eccleſiaſtique, Pons uſurpateur, ſacrilége, ſchiſmatique & excommunié; & rend Clugni, les moines & tout ce qui appartient au monaſtere, à l'abbé préſent, à qui ils avoient été injuſtement ôtez.

La ſentence étant prononcée, ceux qui s'étoient ſéparez ſe réünirent à l'abbé Pierre, & le ſchiſme fut éteint en un moment. Pons toûjours rebelle, fut enfermé dans une tour par ordre du pape. Peu de jours après ils furent tous attaquez, tant les moines que les domeſtiques, d'une maladie dangereuſe qui couroit à Rome; l'abbé Pierre en guérit, mais Pons d'ailleurs conſumé de chagrin, mourut le vingt-huitiéme de Decembre; & quoiqu'après avoir été pluſieurs fois averti il n'eût pas voulu faire pénitence, le pape ne laiſſa pas de le faire enterrer honnêtement en conſidération du monaſtere de Clugni.

*Orderic. lib. 11. p. 871.*

XLVI. Matthieu cardinal.

Le prieur Matthieu ne penſoit qu'à s'en revenir, après le jügement de la cauſe qu'il avoit ſi bien ſoutenuë : mais le pape Honorius le retint à Rome pour l'aider dans le gouvernement de l'égliſe, & le ſacra évêque d'Albane. Matthieu étoit né de parens nobles dans la province de Reims, & fut d'abord clerc de l'égliſe de Laon : où il s'attacha à Raoul le Verd,

*c. 14.*

*c. 4. 5.*

AN. 1126.

qui y faiſoit apparemment ſes études, & qui étoit alors tréſorier de l'égliſe de Reims. Raoul étant devenu archevêque, Matthieu le ſuivit, & fut quelque tems chanoine de l'égliſe de Reims, & chéri du prélat par la conformité de leurs vertus. Mais le jeune c. 6. chanoine voyant dans le clergé peu de religion, peu de ſincerité, beaucoup d'ambition, de cupidité & de jalouſie; réſolut d'embraſſer la vie monaſtique. Il communiqua ſon deſſein à l'archevêque, ſans toutefois lui découvrir le fond de ſa penſée, de peur qu'il ne l'en détournât; & lui dit ſeulement, qu'il craignoit, ſur ce qu'il avoit oüi dire, que ſon pere ne lui eût acheté à ſon inſçu les bénéfices qu'il poſſedoit, & qu'il étoit réſolu de quitter. Quoi que lui pût dire c. 7. l'archevêque, il demeura ferme & prit congé de lui; & comme il avoit toûjours oüi ce prélat loüer l'obſervance de Clugni, il réſolut de l'embraſſer. Toutefois il n'alla pas à Clugni même, qui étoit trop loin, mais à S. Martin des champs près de Paris, où l'obſervance étoit parfaitement ſemblable.

Après ſept ans de profeſſion il fut fait prieur de ce monaſtere compoſé alors de près de trois cens moines, tant au-dedans, qu'au-dehors; c'eſt-à-dire, dans les prieurez qui en dépendent. Quoique cette mai- c. 10. ſon fût pauvre, il ne laiſſoit pas d'exercer magnifiquement l'hoſpitalité entre les évêques, les abbez, les ſeigneurs & toutes ſortes de perſonnes: auſſi étoit-il fort aimé, particulierement du roi de France Loüis & du roi d'Angleterre Henri; & il reçut de l'un & de l'autre pluſieurs bienfaits. Entre les créanciers du monaſtere, qui étoit endetté, il trouva qu'il y avoit des Juifs; de quoi il fit de grands reproches aux

AN. 1126. moines, & les obligea à payer promptement ces infideles, avec leſquels il leur défendit d'avoir aucun
c. 11. commerce. Pierre Maurice, qui connoiſſoit ſon merite, l'appella à Clugni dès la premiere année qu'il en fut abbé, ſans toutefois le décharger du prieuré de S. Martin. Ils ſe lierent d'une amitié très-étroite. & travaillerent enſemble à retrancher de Clugni pluſieurs abus qui s'y étoient introduits, tant dans la
c. 14. nourriture, que dans le reſte. Matthieu étant devenu cardinal évêque d'Albane, ne changea rien de ſes obſervances monaſtiques : il ne retrancha rien de la longue pſalmodie de Clugni, il continua de dire la meſſe tous les jours : il gardoit la ſolitude dans le palais du pape autant qu'il lui étoit poſſible. Le pape s'en plaignoit ſouvent, & voyant que l'évêque d'Albane venoit à peine ſur les neuf heures à ſa cour, au lieu que les autres y venoient dès le matin, il diſoit, qu'il étoit trop moine. C'eſt l'abbé Pierre qui nous a conſervé ces circonſtances de la vie du cardinal Matthieu.

XLVIII. Premiere lettre de S. Bernard.

Le relâchement de l'obſervance à Clugni dont il parle, fut l'occaſion de l'apologie de ſaint Bernard : écrite, comme il eſt le plus vraiſemblable, dès le tems de l'abbé Pons, dont la mauvaiſe conduite fut ſans doute la principale cauſe de ce relâchement. Il donna ſujet à une grande diſpute entre les moines de Clugni & ceux de Ciſteaux, touchant l'obſervation de la regle de S. Benoiſt dont ils faiſoient profeſſion les uns & les autres, quoique ſous des habits differens & avec differentes pratiques.

*Mabill. nota fuſ. in Apol.*

*Bern. epiſt. 1. cum not.*

Ceux de Clugni pour décrier l'obſervance de Ciſteaux comme impratiquable, attirerent entr'autres,

un

un jeune homme nommé Robert, couſin germain de S. Bernard, qui après avoir fait profeſſion à Cîteaux, vivoit à Clairvaux ſous ſa conduite. Il avoit été offert à Clugni par ſon pere dans ſon enfance, mais ſans engagement, & s'étoit donné lui-même à Cîteaux avec connoiſſance de cauſe: toutefois l'abbé de Clugni, qui étoit alors Pons, envoya un prieur à Clairvaux, qui traitant de folie & d'indiſcretion, l'auſterité qui s'y pratiquoit, perſuada au jeune Robert d'en ſortir; & l'amena à Clugni, où on le revêtit auſſitôt de l'habit de l'ordre, & on fit un grand triomfe de cette conquête. Ils envoyerent même à Rome, où ayant expoſé ce qu'ils voulurent ſans contradicteur, ils obtinrent un jugement, qui ordonnoit que Robert demeureroit chez eux; & en conſequence ils lui firent faire une nouvelle profeſſion. AN. 1126.

S. Bernard attendit long-tems pour voir ſi Robert touché de Dieu & du reproche de ſa conſcience, reviendroit de lui-même: enfin il lui ecrivit une lettre également pleine de tendreſſe & de force: où il lui repréſente l'irregularité de ſa tranſlation, la nullité du reſcrit du pape, & le péril de ſon ſalut, s'il demeure en cet état; & il n'oublie pas de relever les relâchemens de Clugni. Cette lettre fut accompagné d'un miracle. Car ſaint Bernard pour la dicter plus ſecretement, étoit ſorti du monaſtere, s'étoit aſſis à découvert avec le religieux qui écrivoit ſous lui: il ſurvint tout à coup une pluie: le ſecretaire voulut ſerrer le parchemin ſur lequel il écrivoit. Mais S. Bernard lui dit: C'eſt l'œuvre de Dieu, écrivez hardiment. Il continua donc: & quoiqu'il plût par tout à l'entour, la lettre ne fut point moüillée. Guillaume abbé *Vita 1. Bern. c. 11.*

AN. 1126. de saint Thierri qui rapporte ce fait, dit l'avoir appris du religieux même qui servoit de secretaire. Cette lettre n'eut point d'effet du tems de Pons : mais Pierre étant devenu abbé de Clugni, renvoya Robert à saint Bernard, qui depuis le fit abbé dans le diocese de Besancon.

XLVIII. Apologie de saint Bernard.

Les moines de Clugni accusoient donc saint Bernard d'être l'auteur de leurs differends avec ceux de Cîteaux, ou du moins de les fomenter. C'est pourquoi Guillaume abbé de saint Thierri près de Reims, qui avoit pour lui un respect & une affection singuliere, l'excita à se justifier, & à marquer ce qu'il jugeoit digne de correction dans les pratiques de Clugni. C'est le sujet de l'apologie de saint Bernard, adressée au même Guillaume de saint Thierri, & divisée suivant son desir en deux parties. Dans la premiere il proteste, que lui & les siens, sont très-éloignez de blâmer aucun ordre religieux ; & qu'ils seroient les plus malheureux de tous les hommes, si sous un habit mépriſable ils cachoient l'orgueil & le mépris des autres ; & si l'austerité de leur vie ne servoit qu'à les conduire plus tristement en enfer, par la médisance & l'hypocrisie. Il loüe l'ordre de Clugni, & marque quelques religieux qu'il a empêchez de le quitter pour passer à celui de Cîteaux. Il soûtient que la varieté des ordres religieux ne doit point alterer la charité. Car, dit-il, où trouvera-t-on jamais un repos assuré, si chacun de ceux qui choisissent un certain ordre, mépriſe ceux qui vivent autrement, ou croit en être mépriſé ? puisqu'il est impossible qu'un seul homme embrasse tous les ordres, ou un seul ordre tous les hommes ? Et ensuite

*Bern. opusc. 5. to. 1. p. 525.*

*c. 1.*

*c. 2.*

*c. 3.*

Ceux qui reçoivent diverſes graces, ſoit ceux de Cî- AN. 1126.
teaux ou de Clugni, ſoit les clercs reguliers, ſoit les laïques fideles, tout ordre, tout ſexe, tout âge, tou- c. 4.
te condition, compoſe la même égliſe, unique, belle & parfaite. Et encore : J'embraſſe un ſeul ordre par la pratique, & les autres par la charité, qui peut me procurer le fruit de l'obſervance que je ne pratique pas; & peut-être plus abondamment qu'à ceux qui la pratiquent.

Puis s'adreſſant aux moines de ſon ordre qui blâ- c. 5.
moient ceux des autres ordres, il leur dit : Qui vous a établis leurs juges ? vous qui vous glorifiez de la regle ? pourquoi médiſez-vous contre la défenſe 1. Cor. IV. 5. Rom. XIV. c. 6.
de la regle ? pourquoi jugez-vous avant le tems, & les ſerviteurs d'autrui, contre la défenſe de l'apôtre ? il avoüe enſuite que la pratique de Clugni n'eſt pas entiérement conforme à la regle dans les habits, la nourriture, le travail : mais il ſoûtient que l'eſſentiel de la regle ne conſiſte pas dans cet extérieur. Vous avez grand ſoin, dit-il, que votre corps ſoit vêtu ſelon la regle, & vous laiſſez votre ame dépoüillée de pieté, d'humilité, des autres vertus. Vous vous accablez de travail, & vous mépriſez celui qui travaille moins, mais qui a plus de pieté, préferée par S. Paul à tous les exercices corporels. Il paſſe enſuite à la ſeconde partie de ſon apologie, qui conſiſte à montrer ce qu'il trouve effectivement de reprehenſible dans les pratiques de Clugni. En quoi, dit-il, je ne crains pas de choquer ceux qui aiment l'ordre, puiſque je n'en blâme que la deſtruction. Et enſuite :

J'admire d'où a pû venir entre des moines une telle c. 7.

AN. 1126. intemperance dans le repas, tant de ſuperfluité dans les habits, les lits, les montures, les bâtimens : enſorte que plus on s'y laiſſe aller, plus on dit qu'il y a de religion, & que l'ordre eſt mieux gardé. On traite la frugalité d'avarice, la ſobrieté d'auſterité, le ſilence de triſteſſe. Au contraire le relâchement s'appelle diſcretion, la profuſion liberalité, le babil affabilité, les éclats de rire gayeté, & ainſi du reſte. On traite de charité l'indulgence qu'on a les uns pour les autres: quoique ce ſoit une vraye cruauté, qui tuë
c. 9. l'ame pour épargner le corps. Venant au particulier; il blâme les grands repas des moines, où au lieu d'entretiens de pieté, ce ne ſont que diſcours frivoles. Où l'on ſert mets ſur mets & quantité de grands poiſſons pour ſe dédommager de l'abſtinence de la viande: encore ſont-ils aſſaiſonnez avec tant d'art que l'on trouve de l'appetit après être raſſaſié. Où l'on ſert tant de vins differens, qu'à peine peut-on goûter de chacun; & des vins parfumez, emmiellez ou déguiſez d'autres manieres. Il blâme l'abus ridicule de ceux qui ſe portant bien, alloient à l'infirmerie ſeulement pour manger de la viande; & l'uſage de porter un
*Conſuet. Clun. lib. III. c. 26.* bâton à la main pour marque de maladie, comme ſi la maigreur ou la pâleur ne le montroient pas plus ſûrement.

c. 10. Il vient enſuite au luxe des habits, & ſe plaint qu'on cherche, non ce qui eſt à meilleur marché, comme la regle l'ordonne, mais ce qui peut mieux contenter la vanité, quoi qu'il puiſſe coûter: enſorte que de la même piece d'étofe on taille un manteau pour un chevalier & un froc pour un moine, & qu'il n'y a point de prince qui dédaigne leurs ha-

bits à la figure près. Vous dites, continuë-t'il, que la religion n'eſt pas dans l'habit : mais dans le cœur ; il eſt vrai : mais cette curioſité dans les habits & la parure, marque les ſentimens du cœur ; la molleſſe & la vanité. Ce n'eſt pas ſans y penſer que l'on cherche & que l'on choiſit les étoffes les plus précieuſes. AN. 1126.

J'admire, continuoit-il, comment nos abbez ſouffrent ces deſordres, ſi ce n'eſt, parce qu'on ne reprend pas hardiment ce en quoi on ne ſe ſent pas irreprehenſible. Car, pour ne point parler du reſte, quelle marque eſt-ce d'humilité de marcher avec tant de pompe, tant de chevaux, tant d'hommes à gands cheveux : enſorte que la ſuite d'un abbé ſuffiroit à deux évêques ? J'en ai vû un qui avoit plus de ſoixante chevaux. Vous les prendriez pour des ſeigneurs & des gouverneurs de provinces plûtôt que pour des paſteurs & des peres ſpirituels. A peine fait-on quatre lieuës hors de chez ſoi ſans porter tout ſon équipage, comme pour aller à l'armée ou paſſer dans un déſert : pourquoi ne portons-nous pas auſſi la ſubſiſtance neceſſaire, pour n'être point à charge à nos hôtes. c. 11.

Enfin il vient à la magnificence des égliſes : il y a, dit-il, grande difference entre les évêques & les moines. Les évêques ſont débiteurs aux ſçavans & aux ignorans ; & excitent par des ornemens exterieurs la devotion du peuple groſſier, ne le pouvant autrement. Mais nous qui nous ſommes ſéparez du peuple, qui avons mépriſé tout ce qui flatte les ſens, quel fruit attendons-nous de ces ornemens ? l'admiration des ſots ou les offrandes des ſimples. Car pour parler ouvertement, cette oſtentation de ri- c. 12.

AN. 1126. cheſſes eſt un appas pour exciter les hommes à donner, plûtôt qu'à prier, & je ne ſçai comment il arrive que l'on donne plus volontiers aux égliſes les plus riches. Mais cependant que l'égliſe brille dans ſes bâtimens, ſes pauvres manquent du neceſſaire, & c'eſt à leurs dépens qu'on repaît les yeux des riches. A quoi bon ces ornemens pour des moines, des pauvres, des hommes ſpirituels? Encore paſſe pour les égliſes, mais dans les cloîtres où les moines font leurs lectures, pourquoi leur mettre devant les yeux des peintures groteſques? des combats, des chaſſes, des ſinges, des lions, des centaures, des monſtres de diverſes ſortes, pour cauſer des diſtractions. Si ces impertinences ne nous font pas de honte, craignons-en au moins la dépenſe. Saint Bernard conclut ainſi ſon apologie: Je loüe & publie ce qu'il y a de loüable dans votre ordre: s'il y a quelque choſe de répréhenſible, je vous conſeille à vous & à mes autres amis de le corriger. Quoiqu'il parle à l'abbé de S. Thierri comme étant de l'ordre de Clugni, ce n'eſt pas que ſon abbaye ait jamais été unie à cette congregation: mais on y gardoit la même obſervance, qui eſt ce que les anciens appelloient proprement ordre.

*Mabill. ad ep. 1. Bern. n. 9.*

XLIX. Apologie de Pierre de Clugn.. *Lib. 1. ep. 28.*

Pierre abbé de Clugni fit de ſon côté l'apologie de ſon ordre, par une lettre écrite à ſaint Bernard, où il lui témoigne beaucoup d'eſtime & d'amitié. Voici les principaux reproches avec ſes réponſes: Vous recevez vos moines ſans épreuve & ſans obſerver l'année du noviciat. Réponſe. Nous craignons de leur faire perdre leur vocation, & les expoſer à retourner au monde, s'ils n'étoient arrêtez par la penſée de leur engagement. Vous recevez les fugitifs au-delà des

trois fois preſcrites par la regle. Réponſe. C'eſt que nous ne mettons point de bornes à la miſericorde de Dieu. Vous permettez les fourrures dont la regle ne parle point. Réponſe. Elle permet en général d'habiller les freres ſelon les ſaiſons & la qualité des lieux. Il répond de même ſur l'augmentation de la nourriture, prétendant que ces pratiques ſont à la diſcretion du ſuperieur. Vous negligez le travail des mains. Réponſe. La regle ne l'ordonne que pour éviter l'oiſiveté ; or nous l'évitons, en rempliſſant notre tems par de ſaints exercices : la priere, la lecture, la pſalmodie. Sur quoi il allegue l'exemple de S. Maur tiré de ſa vie apocryphe. Il ajoûte que les moines vivant d'herbes & de legumes peu nourriſſantes, n'auroient pas la force de travailler à la campagne ; & qu'il ſeroit indecent de voir occupez à des travaux ſi bas ceux qui doivent garder la clôture & le ſilence, & vaquer à la lecture, à la priere & aux fonctions eccleſiaſtiques : enfin qu'il faudroit être inſenſé pour dire, qu'il ne ſoit pas meilleur de prier, que de couper un arbre. AN. 1126. p. 681.

Objection. Vous n'avez point d'évêque propre, contre l'uſage, non ſeulement des moines, mais de tous les chrétiens. Réponſe. Nous avons pour évêque le pape, le premier & le plus digne de tous les évêques ; & il n'a pas ôté notre égliſe à un autre évêque, qui en fût en poſſeſſion : mais il l'a gardée à la priere des fondateurs, pour lui être ſoumiſe à lui ſeul ; & comme il eſt trop éloigné pour nous donner les ſaintes huiles, les ordres & le reſte de ce qui eſt au pouvoir des évêques, nous le recevons par ſa permiſſion de tout évêque catholique. Au reſte, nous p. 687.

AN. 1126. ne ſommes pas les ſeuls à qui les papes ont accordé de tels privileges ; & nous en voyons des exemples même dans ſaint Gregoire. Il cite les privileges accordez aux moines, pour empêcher les évêques de troubler le repos de leur ſolitude, ou de diſpoſer de leurs biens ; & en conclut, que comme les papes précedens ont exempté en partie les moines de la dépendance des évêques, leurs ſucceſſeurs ont pû les en affranchir entierement.

*Conc. Rom. tom. 5. p. 1607. Sup. liv. XXXVI. n. 33.*

Vous poſſedez des égliſes paroiſſiales, des prémices & des dîmes deſtinées au clergé, à cauſe des fonctions eccleſiaſtiques qu'il exerce, & qui ne vous conviennent pas. Réponſe. Lequel eſt plus juſte, que les oblations des fidéles ſoient reçûes par des moines, qui prient continuellement pour les pechez de ceux qui les donnent : ou par des clercs, qui maintenant, comme nous voyons, s'appliquent principalement au temporel, & negligent le ſalut de leurs ames ? Et s'ils vivent des revenus eccleſiaſtiques à cauſe de la prédication & de l'adminiſtration des ſacremens, pourquoi les moines n'en vivront-ils pas auſſi, à cauſe des prieres, de la pſalmodie, des aumônes & des autres bonnes œuvres, qu'ils exercent pour le ſalut du peuple ? Vous poſſedez des châteaux, des villages & des ſerfs de l'un & de l'autre ſexe : & qui eſt pis, & des péages & des tributs, en quoi vous ne differez point des ſeculiers, & pour défendre ces biens, vous plaidez & revenez dans le monde, contre votre profeſſion. Réponſe. Comme toute la terre appartient à Dieu, nous recevons indifferemment toutes nos offrandes des fideles, ſoit en meubles, ſoit en immeubles ; & quand la regle permet au novice de donner ſes biens

biens au monaſtere, nous ne voyons point qu'elle en excepte rien, nous uſons même de ces biens mieux que les ſeculiers qui levent des tailles ſur leurs ſerfs trois ou quatre fois l'année, & les accablent de corvées & d'exactions indues; au lieu que nous n'en tirons que les redevances reglées & les ſervices légitimes. Or puiſqu'il nous eſt permis de poſſeder ces biens, il nous eſt auſſi permis de les défendre en juſtice; & nous ſerions coupables, ſi nous laiſſions uſurper les biens conſacrez à Dieu. AN. 1126.

Pierre de Clugni finit par une réponſe generale, en diſtinguant deux ſortes de commandemens de Dieu, celui de la charité qui eſt éternel & immuable, & les preceptes particuliers ſujets aux changemens ſelon les tems & les circonſtances. De ce genre ſont les obſervances monaſtiques, qui par conſequent peuvent & doivent changer toutes les fois que la charité le demande; & les ſuperieurs ont le droit d'en diſpenſer ſuivant cette loi ſuprême, chacun dans ſa communauté: à proportion comme le pape dans toute l'égliſe. Il ajoûte, ſuivant la prévention commune, que la nature humaine eſt affoiblie depuis le tems de S. Benoiſt. Il s'appuye de l'autorité des abbez de Clugni ſes prédeceſſeurs; & accuſe les moines de Ciſteaux de manquer de charité, en refuſant à leurs freres les ſoulagemens neceſſaires pour conſerver la ſanté. Le ſage lecteur jugera laquelle eſt la plus ſolide de cette apologie, ou de celle de S. Bernard. *p. 614.*

LI. Schiſme au Mont-Caſſin.

Dans le même tems du ſchiſme de Clugni, il y en eut un au Mont-Caſſin, qui ne fut pas moins ſcandaleux. Le pape Honorius n'étant encore que Lambert évêque d'Oſtie, vint au Mont Caſſin, & *Chr. Caſſ. IV. c. 61.*

AN. 1126. pria l'abbé Oderiſe II. de lui accorder pour hoſpice ; un monaſtere dépendant de l'abbaye, comme l'avoit eu Leon de Marſique ſon prédeceſſeur. Oderiſe le refuſa craignant les conſequences, & que les évêques d'Oſtie s'en fiſſent un droit : mais Lambert ne goûta
c. 85. point ce refus, & ſe retira mal ſatisfait. A ſon avenement au pontificat, il demanda à l'abbé un ſecours d'argent pour les beſoins de l'égliſe : mais l'abbé, qui étoit auſſi cardinal, répondit en colere, qu'il avoit dû être appellé à l'élection du pape, & avoir part aux conſeils, comme on vouloit qu'il en eût aux charges. Et ſes moines l'interrogeant ſur la naiſſance du pape & ſes qualitez, il répondit : Je ne ſçai de qui il eſt fils, mais je ſçai bien qu'il eſt plein de lettres depuis la tête juſques aux pieds. Ces diſcours augmenterent la mauvaiſe diſpoſition du pape à ſon égard. Enſuite le pape étant au château de Fumone, y fit ve-
c. 86. nir l'abbé Oderiſe ; & en préſence de pluſieurs laïques lui fit une forte reprimande, diſant que c'étoit un guerrier, nons pas un abbé, un prodigue & un diſſipateur des biens du monaſtere.

c. 88. Quand le pape fut retourné à Rome, Adenulfe, comte d'Aquin ennemi mortel de l'abbé, écrivit au pape, que cet abbé faiſoit le pape de ſon côté. Honorius y ajoûtant foi, reſolut d'ôter l'abbaye à Oderiſe, & y envoya auſſi-tôt Gregoire évêque de Terracine, qui en avoit été moine ; mandant à Oderiſe de venir à Rome ſe défendre ſur les cas qui lui étoient impoſez. Oderiſe refuſa d'y aller, ſi le pape ne lui rendoit ſes bonnes graces, diſant qu'il étoit prévenu à ſon deſavantage ; & le pape après l'avoir appellé trois fois, prononça contre lui ſentence de dépoſi-

tion la cinquiéme ſemaine de Carême en 1126 diſant, AN. 1126.
que quand il ne ſeroit point coupable d'autre crime, ſa contumace & ſon orgueil ſuffiſoient pour le condamner. Oderiſe fut aſſez mal conſeillé pour mépriſer cette ſentence; & le jour des Rameaux il s'aſſit dans la chaire la croſſe à la main, & fit toutes les fonctions d'abbé. Le pape encore plus irrité, l'excommunia le jour de Pâques avec tous ſes fauteurs & tous ceux qui lui obéïroient : ce qui produiſit une grande diviſion entre les moines & le peuple de la ville de S. Germain dépendante de l'abbaye. Ils en vinrent aux armes, & les citoyens s'étant rendus les plus forts, contraignirent les moines à chaſſer Oderiſe, & élire un autre abbé. c. 85.

Ils élurent Nicolas doyen du Mont-Caſſin : mais quelques-uns des anciens envoyerent ſecretement au pape des lettres, où ils déclaroient qu'il avoit été élû par ſedition, & irregulierement. Cependant le pape avant que de ſavoir l'élection de Nicolas, envoya au Mont-Caſſin Gregoire cardinal du titre des apôtres : avec ordre de faire élire abbé Seignoret, prevôt du monaſtere de Capouë, & promettant en ce cas ſa protection au Mont-Caſſin. Quand le cardinal eut aſſemblé les moines, & leur eut expoſé les ordres du pape, il s'éleva entre eux un grand murmure; & ils ſoutinrent que l'élection de leur abbé ne devoit dépendre que d'eux; & qu'il étoit indigne & honteux pour eux de voir ſoumis à des cardinaux ce monaſtere, qui avoit toûjours été libre. Le cardinal ayant fait faire ſilence, leur dit : Sachez que je ne ſuis pas venu ici pour l'interêt du pape, ou de l'égliſe Romaine. Elle n'a pas beſoin de votre ſecours, ni de vos loüan-

AN. 1126. ges, ayant été fondée par le Fils de Dieu, qui lui a donné l'empire du ciel & de la terre. Ce monaſtere a été fondé par S. Benoiſt, qui avoit été inſtruit à Rome; & par S. Maur & S. Placide, citoyens Romains: après avoir été détruit par les Lombards, il fut rétabli par les papes Gregoire & Zacharie, & encore par le pape Agapit, après avoir été brûlé par les Sarraſins. Ainſi l'égliſe Romaine a des titres particuliers pour ſe dire mere & maîtreſſe de ce monaſtere. Les moines appaiſez par ce diſcours, repreſenterent au cardinal les fâcheuſes circonſtances du tems, & promirent quand il ſeroit plus favorable, qu'ils exécuteroient la volonté du pape.

*Sup. liv. XLI. n. 33.*

Mais quand Oderiſe eut appris l'élection de Nicolas, à laquelle il ne s'attendoit pas, il ſe ſaiſit du château de Bantra; & ayant ramaſſé des troupes de côté & d'autre, il ruinoit par le fer & par le feu, les châteaux, qui reconnoiſſoient Nicolas. Celui-ci pour ſe ſoutenir, appella à ſon ſecours Robert prince de Capoue, & ſe fit apporter du Mont-Caſſin un autel d'or orné de pierreries, de calices d'or, des encenſoirs & d'autre argenterie en grande quantité: qui étoient les offrandes des papes & des princes; ce qui lui attira la haine implacable des moines; & il continua ainſi à faire la guerre Au contraire Oderiſe deſeſperant de fléchir autrement le pape, vint à Rome ſe jetter à ſes pieds, & renonça entre ſes mains à l'abbaye du Mont-Caſſin. Le pape Honorius voulant finir ces déſordres, dépoſa Nicolas de l'abbaye, & excommunia tous ſes adherans: puis il écrivit aux moines, que s'ils vouloient lui remettre la diſpoſition du monaſtere, il iroit lui-même, & travailleroit à le refor-

*p. 90.*

*c. 91.*

*c. 92.*

mer, tant pour le ſpirituel, que pour le temporel. Les moines irritez contre Nicolas, lui fermerent les portes quand il voulut venir au monaſtere, & envoyerent au pape l'aſſurer de leur entiere ſoumiſſion. AN. 1127.

Il envoya au Mont-Caſſin le cardinal Mathieu évêque d'Albane, qui ayant aſſemblé le chapitre, fit élire Seignoret, quoiqu'abſent : car comme il venoit de Capouë pour l'élection, il fut arrêté en chemin par un ſeigneur du parti de Nicolas. Il fut élû le douziéme de Juillet 1127. & enſuite ayant été délivré, il vint au Mont-Caſſin, & fut inſtallé dans la chaire de S. Benoiſt. Nicolas lui ceda & abandonna les forteresſes qu'il tenoit ; & le pape étant venu au Mont-Caſſin, y donna à Seignoret la benediction abbatiale. Ce qui étoit ſans exemple, car la coutume étoit de l'aller recevoir à Rome. Le pape vouloit qu'il lui prêtât ſerment : mais les moines s'y oppoſerent, diſant que jamais leurs abbez ne l'avoient fait. Le pape dit, que l'abbé du Mont-Caſſin pouvoit bien faire ce que faiſoient preſque tous les évêques & les autres abbez. C'eſt, repliquerent les moines, qu'ils ſont ſouvent tombez dans l'hereſie, & ont eu des ſentimens contraires à l'égliſe Romaine. Le pape en demeura-là ; & ainſi finit l'affaire du Mont-Caſſin, dont Seignoret fut abbé pendant neuf ans & demi. c. 94. c. 95.

LII. Guerre du pape en Poüille.

Guillaume duc de Pouille & de Calabre, étant mort ſans enfans la même année 1127. le vingt-huitiéme de Juillet, Roger comte de Sicile ſon oncle, qu'il avoit inſtitué heritier : vint à Salerne, où il fut reconnu pour ſeigneur, & ſacré comme prince par Alfane évêque de Capouë, puis il vint à Rege où il fut reconnu duc de Poüille, & retourna en Sicile; & dèſlors *Baron. an. 1127. ex chr. Rom. Salern. & chr. Benevent.*

AN. 1127. il prit le titre de duc. Il envoya une ambaſſade au pape Honorius avec des preſens, le priant de lui accorder ce titre avec l'étendart; & lui promettant, s'il le faiſoit, la ville de Troïe & celle de Montefoſco près de Benevent. Le pape refuſa ſes offres, prétendant que Roger avoit dû commencer par recevoir de lui l'inveſtiture : de quoi Roger indigné, fit ravager par les ſeigneurs ſes vaſſaux, le territoire de Benevent. Pour s'y oppoſer, le pape vint à Capouë la même année le trentiéme de Decembre, où il ſacra le prince Robert, & harangua ceux qui s'étoient aſſemblez pour cette ſolemnité : leur repreſentant les maux que le comte Roger avoit fait à la ville de Benevent : proteſtant de ne jamais écouter ſes promeſſes, mais de lui reſiſter juſques à la mort; & demandant pour cet effet le ſecours des aſſiſtans. Ils le promirent tous fondant en larmes, le nouveau prince Robert tout le premier; le pape promit à tous ceux, qui ayant reçû la penitence, mourroient dans cette expedition, la remiſſion de tous leurs pechez : & la moitié de l'indulgence à ceux qui n'y mourroient pas. Ce qui les encouragea merveilleuſement à cette guerre.

L'année ſuivante le duc Roger entra dans la Poüille avec une grande armée, & le pape marcha de ſon côté pour l'en chaſſer, avec Robert prince de Capouë & pluſieurs autres ſeigneurs du pays : mais Roger habile guerrier ne leur livra point bataille, & ſe tint avec ſon armée dans des lieux où ils ne pouvoient l'attaquer : juſques à ce qu'ennuyez de tenir la campagne & manquant de ſubſiſtance, ils ſe diſſiperent & retournerent chacun chez eux. Le pape ſe voyant abandonné revint à Benevent : le duc le ſui-

vit auſſi-tôt ; & lui ayant envoyé des députez, il fit ſa paix, lui rendit hommage lige, & reçut de lui par l'étendart, l'inveſtiture du duché de Poüille. Ce traité fut fait le jour de l'octave de l'Aſſomption vingt-deuxiéme d'Aouſt 1128. AN. 1127.

LIII. Charles le bon comte de Flandres.

L'année precedente Charles le bon comte de Flandres, fut tué par ſes propres ſujets, & regardé comme martyr de la juſtice. Ce prince étoit fils de ſaint Canut roi de Danemarc, tué l'an 1087. & tenu pour martyr : ſa mere étoit Adele fille de Robert le Friſon comte de Flandres. Charles alla dans ſa jeuneſſe à la terre ſainte, & y ſervit contre les infideles avec beaucoup de valeur. Etant devenu comte, & ayant affermi ſa puiſſance, il rendit un grand reſpect aux prelats & à tous les eccleſiaſtiques, juſques à recevoir volontiers leurs corrections ; & il déchargea les égliſes des impoſitions établies par ſes prédeceſſeurs. Quand il rendoit juſtice, il expedioit toûjours les cauſes des eccleſiaſtiques les premieres, pour les renvoyer plus promptement à leurs fonctions. Dans une ſterilité qui dura l'année 1125. & la ſuivante, il eut un ſoin particulier des pauvres : il en nourriſſoit cent en chacune de ſes terres, & beaucoup plus au lieu où il ſe trouvoit ; on remarqua qu'étant à Ipres, il diſtribua en un jour juſques à ſept mille huit cens pains. Il étoit tellement eſtimé des étrangers, qu'on lui offrit le royaume de Jeruſalem pendant la priſon de Baudoüin II. & l'empire après la mort de Henri V. mais il refuſa l'un & l'autre. Il s'attira la haine des méchans : en réprimant avec force & ſeverité les meurtres, les violences & les injuſti-

*Sup. liv. LXIII. n. 37.*

*Vita ap. Boll. 2. Mart. tom. 6. p. 164.*

Digitized by Google

AN. 1127. ces. Bertoul prevôt de Bruges, archi-chapellain & chancelier de la cour de Flandres, avoit amaſſé de grandes richeſſes ſous les comtes precedens; il poſſedoit de grandes terres, & avoit quantité de parens d'amis & de vaſſaux; enſorte que bien que ſa famille fût originairement de condition ſervile,, il alloit de pair avec les plus grands ſeigneurs, & étoit le plus puiſſant après le comte. Pour s'appuyer d'avantage, il avoit marié ſes niéces à des gentilshommes: dont l'un ayant un differend pour la treve enfrainte avec un autre noble, l'appella en duel juridiquement en preſence du comte, ſuivant l'uſage du tems. L'autre refuſa de ſe battre avec un homme, qui avoit perdu ſa nobleſſe en épouſant une femme de condition ſervile: car telle étoit la loi du pays. Ce fut donc une occaſion de rechercher la condition du prevôt & de toute ſa famille, que le comte prétendoit être ſerfs & de ſon domaine.

Le prevôt depuis long-tems en poſſeſſion de ſa liberté, ne put ſouffrir cet affront; & traitoit Charles d'ingrat, qui ſans lui n'auroit jamais été comte de Flandres. Enfin ſa haine vint à tel point, que le Comte étant venu à Bruges, il tint pendant la nuit un conſeil avec ſa famille, où la mort du prince fut réſoluë. Le lendemain le comte étant levé, diſtribua ſon aumône, car il commençoit toûjours par là ſa journée: faiſoit cette action nuds pieds, & baiſoit les mains des pauvres. Enſuite il alla à l'égliſe de ſaint Donatien: où tandis que ſes chapellains chantoient prime & tierce, il ſe mit en prieres devant l'autel de la Vierge; & après de frequentes genuflexions, il ſe proſterna ſur le pavé pour dire les ſept pſeaumes dans

un

un livre, ayant auprès de lui des pieces de monoye que ſon chapelain y avoit miſes ſelon ſa coûtume : pour donner l'aumône pendant ſa priere. AN. 1127.

Les conjurez étant avertis que le comte étoit à l'égliſe, Bouchard neveu du prevôt y vint avec ſix autres, portant des épées nuës ſous leurs manteaux. S'étant approché du comte, il le toucha d'abord legerement de ſon épée, afin de lui faire lever la tête, comme il fit pour voir ce que c'étoit. Alors Bouchard lui donna un ſi grand coup ſur le front, qu'il lui fit ſauter la cervelle ſur le pavé ; & quoique ce premier coup ne fut que trop ſuffiſant, les autres lui en donnerent encore pluſieurs, & lui couperent le bras qu'il étendoit pour donner l'aumône à une pauvre femme. Ainſi mourut Charles le bon comte de Flandres, le mercredi de la ſeconde ſemaine de Carême, ſecond jour de Mars 1127. On voulut emporter le corps à Gand, mais le clergé de Bruges s'y oppoſa, & on l'enterra d'abord ſans ceremonie, au lieu où il avoit été tué : mais on fit le ſervice dans une autre égliſe, parce que celle de S. Donatien étoit profanée. Le roi Loüis le gros appellé par les ſeigneurs de Flandres, alla à main armée ſoumettre les ſeditieux ; & ayant pris les principaux auteurs du crime, Bouchard & le Prevôt Bertoul ſon oncle, il les fit mourir cruellement. La vie du bienheureux comte fut écrite quelques mois après par ordre de S. Jean évêque de Teroüanne ; & il a toûjours été depuis reveré dans le pays comme ſaint. Il ne laiſſa point d'enfans de ſa femme Marguerite de Clermont, & le comté de Flandres paſſa à Guillaume Cliton fils de Robert duc de Normandie.

*Suger. vita Ludov. p. 316.*

*Molan. ad Uſuard & in indiculo.*

AN. 1128. LIV. Concile de Troyes.

Au commencement de l'année 1128. le cardinal Matthieu évêque d'Albane, & legat du pape en France, tint un concile à Troyes, où il appella ſaint Bernard. Le ſaint abbé s'en excuſa d'abord par une lettre, où après avoir marqué qu'il avoit été retenu par une fievre aiguë, il ajoûte : C'eſt à nos amis à juger ſi cette cauſe de demeure eſt juſte : eux qui ſans admettre aucune excuſe, veulent ſous pretexte d'obéïſſance, me traîner tous les jours de mon cloître dans les villes ; & trouvent mauvais que je leur diſe avec l'épouſe : j'ai ôté ma tunique, comment la reprendrai-je ? j'ai lavé mes pieds, comment les ſalirai-je ? ces affaires pour leſquelles on veut interrompre mon ſilence, ſont faciles ou non. Si elles ſont faciles, on peut les faire ſans moi : ſi elles ſont difficiles, je ne puis les faire ; à moins qu'on ne me croye capable de ce qui eſt impoſſible aux autres. S'il eſt ainſi, je ſuis le ſeul, ô mon Dieu, en qui votre jugement s'eſt trompé, en appellant à la vie monaſtique un homme ſi neceſſaire au monde, & ſans qui les évêques ne peuvent traiter leurs affaires.

*epiſt.* 21.

*Cant.* v. 3.

Il ne laiſſa pas de venir au Concile de Troyes qui ſe tint à la S. Hilaire treiziéme de Janvier 1128. Le legat Matthieu y preſidoit, puis Rainald archevêque de Reims, Henri de Sens, & les évêques de Chartres, de Soiſſons, de Paris, de Troyes, d'Orleans, d'Auxerre, de Meaux, de Chaalons, de Laon, de Beauvais, treize en tout. Raoul le Vert archevêque de Reims étoit mort le vingt-troiſiéme de Juillet 1124. & Rainald de Martigné évêque d'Angers depuis vingt-quatre ans, avoit été transferé à Reims, dont il prit poſſeſſion au mois d'Octobre de la même année

*tom.* X *p.* 923.

*Marlot. lib.* II. c. 32. 33. 34.

1124. & gouverna cette égliſe quatorze ans. Il y avoit auſſi pluſieurs abbez au concile de Troyes : Rainald de Vezelai, qui la même année devint archevêque de Lion : les abbez de Cîteaux, de Pontigni, de Clairvaux, qui étoit S. Bernard : de Trois Fontaines, de S. Denis de Reims, de S. Eſtienne de Dijon & de Moleſme. Il y avoit deux docteurs fameux, Alberic de Reims & Fouger : entre les laïques, Thibaut comte de Champagne, le comte de Nevers, & Hugues maître de la nouvelle milice du temple, avec cinq de ſes confreres. AN. 1128.

L V. Ordre des Templiers. *Guill. Tyr.* XII. *hiſt. c.* 7.

Ce nouvel ordre militaire avoit commencé à Jeruſalem neuf ans auparavant, c'eſt-à-dire l'an 1118. Quelques chevaliers hommes nobles & craignans Dieu, ſe dévoüerent à ſon ſervice entre les mains du patriarche ; & promirent de vivre perpetuellement dans la chaſteté, l'obéïſſance & la pauvreté comme des chanoines. Les deux principaux étoient Hugues des Payens & Geoffroi de S. Aldemar ; & comme ils n'avoient ni égliſe ni habitation certaine, le roi de Jeruſalem leur donna un logement dans un palais qu'il avoit près le temple : de là leur vint le nom de Templiers. Les chanoines du temple leur donnerent une place près ce palais pour y bâtir les lieux reguliers : le roi & les ſeigneurs, le patriarche & les prelats leur donnerent quelque revenu de leurs domaines pour leur nourriture & leur vêtement. Leur premiere promeſſe, & le premier devoir qui leur fut impoſé par le patriarche & par les autres évêques, pour la remiſſion de leurs pechez, fut de garder les chemins contre les voleurs & les partiſans, principalement pour la ſûreté des pelerins.

AN. 1128. Ils n'étoient encore que neuf, quand ces six d'entre eux se presenterent au concile de Troyes, & y exposerent, autant que leur memoire leur put fournir, l'observance qu'ils avoient commencé de garder en ce nouvel ordre militaire. Le concile jugea à propos de leur donner une regle par écrit, afin qu'elle fût plus fixe & mieux observée; & on ordonna qu'elle seroit dressée par l'autorité du pape & du patriarche de Jerusalem. On en donna la commission à S. Bernard, & il la fit écrire par un nommé Jean de saint Michel. Nous avons la regle, qui porte ce nom divisé en soixante & douze articles; mais dont plusieurs ont été ajoûtez depuis la multiplication de l'ordre, & même long-tems après. Avec cette regle, le pape Honorius & le patriarche Estienne leur ordonnerent l'habit blanc: car jusques-là ils n'en avoient point de particulier.

*Mabill. admon. in opusc. 6. Bern.*

§. 1. Voici les articles de leur regle, qui paroissent les plus originaux. Les chevaliers du Temple entendront l'office divin tout entier du jour & de la nuit: mais quand leur service militaire les empêchera d'y

§. 2. assister, ils reciteront treize *Pater* pour matines, sept pour chacune des petites heures, & neuf pour vêpres. C'est que ces bons chevaliers ne savoient pas

§. 3. lire. Pour chacun de leurs confreres morts, ils diront cent *Pater* pendant sept jours, & pendant quarante jours on donnera à un pauvre la portion du mort. Ils mangeront gras trois fois la semaine, le dimanche, le mardi & le jeudi: les quatre autres jours ils

§§. 10. 12. 13. feront maigre, & le vendredi en viandes de Carême: c'est-à-dire, sans œufs ni laitages. Chaque chevalier

§. 30. pourra avoir trois chevaux & un écuyer. Ils ne chas-

ſeront ni à l'oiſeau, ni autrement. Tels furent donc les commencemens de l'ordre des Templiers, le premier de tous les ordres militaires; & c'eſt la premiere fois, que l'on a eſſayé d'allier la vie monaſtique avec la profeſſion des armes. Hugues des Payens & les autres Templiers avoient été envoyez en Occident par le roi de Jeruſalem & les ſeigneurs de ſon royaume, pour exciter les peuples à venir au ſecours de la terre ſainte, principalement au ſiege de Damas qu'ils avoient reſolu. Ils revinrent l'année ſuivante 1129. & amenerent un grand nombre de nobleſſe. AN. 1128. c. 47. *Guill.* XIII. *hiſt.* c. 25.

LVI. Egliſe Latine d'Orient.

Eſtienne patriarche de Jeruſalem, qui confirma la regle des Templiers, ſucceda cette année 1128. à Gormond, qui aſſiegeant un château près de Sidon, gagna la maladie dont il mourut, après avoir tenu le ſiege de Jeruſalem environ dix ans. Eſtienne qui lui ſucceda, étoit du pays Chartrin, noble & parent du roi Baudoüin. Quoiqu'il eût étudié dans ſa jeuneſſe, il porta les armes, & fut vicomte de Chartres: enſuite il ſe rendit moine à S. Jean de la Vallée en la même ville, & en fut abbé. Etant venu en pelerinage à Jeruſalem, il attendoit l'occaſion de repaſſer en France, quand il fut élû patriarche de Jeruſalem d'un commun conſentement du clergé & du peuple. Il étoit de bonnes mœurs, mais haut, jaloux de ſes droits, & ferme dans ſes reſolutions. Dès qu'il fut ſacre, il commença à avoir des differends avec le roi, prétendant que la ville de Joppé lui appartenoit; & même Jeruſalem depuis la priſe d'Aſcalon: mais ſa mort termina promtement ces diſputes, car il ne tint le ſiege de Jeruſalem que deux ans. *Sup. liv.* LXVI. n. 43.

AN. 1128. L'année précedente 1127. on avoit établi un nouvel archevêque à Tyr, que les Chrétiens avoient conquis le vingt-neuviéme de Juin 1124. Au printems de la quatriéme année d'après, le roi, le patriarche & les principaux seigneurs du royaume, s'assemblerent à Tyr, & en élurent pour archevêque Guillaume, prieur de l'église du S. Sepulcre, Anglois de nation, recommandable par ses mœurs. Ils differerent si long-tems cette élection, afin d'avoir le loisir de disposer des églises & des autres biens, qui dépendoient de la cathedrale, & n'en laisser à l'archevêque que ce qu'ils jugeroient à propos. Guillaume ayant été sacré par Gormond patriarche de Jerusalem, alla à Rome malgré ce prelat demander le pallium; & le reçut du pape Honorius avec grand honneur. Il amena à son retour Gilles évêque de Tusculum, legat du pape, chargé d'une lettre par laquelle le pape ordonnoit à Bernard patriarche d'Antioche, de rendre à l'église de Tyr ses suffragans dans quarante jours, sous peine de suspense.

c. 23.
c. 13.

LVII. S. Bernard. Devoirs des Evêques. *Mabill. admon. ad Opusc. 2. S. Bern.*

En France Henri archevêque de Sens, avoit succedé à Daïmbert dès l'année 1122. mais dans les commencemens il s'appliquoit peu à ses devoirs. Il devint plus fervent par les conseils de Geofroi évêque de Chartres, & de Bouchard évêque de Meaux ses suffragans: ce que S. Bernard ayant apris, il écrivit à Henri vers l'an 1126. une grande lettre, ou plûtôt un traité touchant les devoirs des évêques: pour satisfaire à la priere de ce prelat, qui lui avoit demandé un nouvel écrit de sa façon. Il commence par marquer les perils où sont exposez les évêques, puis il ajoûte: Ayant interrogé depuis peu l'évêque de

*Opusc. 2. c. 1.*

Meaux ſur votre état, il m'a répondu avec confiance : je crois qu'il ſe ſoumettra déſormais aux conſeils de l'évêque de Chartres. C'eſt la plus grande aſſurance qu'il me pût donner de vos bonnes intentions, puiſque je ſai combien ſeront fideles les conſeils de ce prelat : vous pouvez ſûrement vous confier à l'un & à l'autre. AN. 1128.

S. Bernard exhorte enſuite l'archevêque à honorer ſon miniſtere, non par la pompe des habits & des chevaux, ou la grandeur des bâtimens, mais par les vertus & les bonnes œuvres. Si S. Paul défend aux femmes Chrétiennes les habits précieux, combien plus aux prelats ? Les pauvres n'ont-ils pas ſujet de ſe plaindre, que vous employez en habits ſuperflus, en brides dorées pour vos chevaux, en riches harnois pour vos mulets, ce qui ſuffiroit pour les vêtir & les nourrir ? Venant à l'ambition qui dominoit dans le clergé, il dit : On a honte maintenant dans l'égliſe d'être ſimple clerc ; & on ſe tient deshonoré, ſi on ne monte aux places les plus éminentes. On éleve des enfans aux dignitez eccleſiaſtiques, à cauſe de la ſplendeur de leur naiſſance, & on les tire de deſſous la ferule pour commander aux prêtres : mais ils apprennent bien-tôt à revendiquer des égliſes & à vuider la bourſe de leurs inferieurs. Et enſuite : On court de toutes parts aux benefices à charge d'ames, comme à un moyen de vivre en repos : parce que l'on voit que ceux qui en ſont chargez, loin de gemir ſous le poids, ne cherchent qu'à s'en charger davantage : ſans craindre les perils, tant la cupidité les aveugle. Quand un homme eſt devenu doyen, prevôt ou archidiacre, non content d'une dignité, il en cherche

c. 10.

1. *Tim.* 11. 9.

c. 7.

AN. 1128. plusieurs, & autant qu'il peut, en une ou en plusieurs égliſes : mais ſi l'occaſion s'en preſente il leur preferera volontiers un ſeul évêché. Sera-t'il alors content ? il deſirera d'être archevêque ; & peut-être encore ira-t-il enſuite à Rome ſolliciter à grands frais des amitiez utiles à ſes interêts. D'autres ayant leur ſiege en des villes très-peuplées, & des provinces entieres dans leur dioceſe, prennent pretexte de quelque vieux titre pour ſoumettre à leur juriſdiction les villes voiſines. Ils ne feignent point d'aller à Rome pour ce ſujet ; & ce qui eſt de plus triſte, ils y trouvent de la protection. Non que les Romains ſe ſoucient de l'évenement des affaires, mais parce qu'ils aiment les preſens. J'en parle ouvertement, parce qu'ils ne s'en cachent pas eux-mêmes.

*c. 9.* A l'occaſion de l'humilité qu'il recommande aux évêques, il ſe plaint que les abbez plus obligez à cette vertu par leur profeſſion, ſont ſi ſoigneux de ſe ſouſtraire à l'obéïſſance des évêques. O moines, dit il, quelle eſt cette préſomption ! car pour être ſuperieurs de moines, vous ne l'êtes pas moins vous-mêmes. Et

*c. 35.* enſuite : Je ne le fais pour moi, dit-on, je cherche la liberté de mon égliſe. O liberté plus ſervile, qu'aucune ſervitude ! je me paſſerai de bon cœur de cette liberté, qui m'engage à la pernicieuſe ſervitude de l'orgueil. Car je ſuis aſſuré que ſi jamais je pretendois ſecoüer le joug de mon évêque, je me ſoumettrois auſſi-tôt à la tirannie de ſatan. Qui me donnera cent paſteurs pour me garder ? plus j'en ai, plus je vais ſûrement aux pâturages. Etonante folie ! je ne crains pas d'aſſembler un grand nombre d'ames, pour les garder ; & je m'offenſe d'avoir un gardien qui

qui rendra compte de la mienne. En quoi donc vous incommode l'autorité des évêques ? craignez-vous la perſecution ? mais vous ſerez heureux ſi vous ſouffrez quelque choſe pour la juſtice. Mépriſez-vous leur vie ſeculiere ? mais perſonne n'étoit plus ſeculier que Pilate par qui notre ſeigneur a bien voulu être jugé, & dont il a declaré que la puiſſance venoit d'enhaut. Reſiſtez maintenant au vicaire de Jeſus-Chriſt. Il eſt clair que par ce vicaire, S. Bernard entend l'évêque. AN. 1128.

Il continuë parlant des abbez : Quelques-uns avec bien de la peine & de la dépenſe, obtiennent des privileges du pape pour s'attribuer des ornemens épiſcopaux, & porter la mitre, l'anneau & les ſandales. Ils deſirent ſans doute d'être ce qu'ils veulent paroître ; & ils ont raiſon de ne vouloir pas ſe ſoumettre à ceux qu'ils veulent égaler. Combien penſez-vous qu'ils donneroient auſſi pour avoir le nom de pontifes ? Qui des veritables moines a jamais enſeigné une telle doctrine, ou donné de tels exemples ? en quel dégré d'humilité S. Benoiſt a-t-il placé l'amour du faſte & des dignitez ? Il faut ſe ſouvenir que quand S. Bernard parloit ainſi, les exemptions des monaſteres & les privileges des abbez étoient encore rares : les nouveaux ordres, Cîteaux, Fontevraud, Prémontré, étoient tous fondez avec ſoumiſſion expreſſe à la juriſdiction des évêques, comme on voit par leurs chartes que j'ai marquées. *n.* 36.

Quant aux Chartreux, ils n'avoient garde de ſe prétendre exempts, puiſqu'ils regardoient l'évêque de Grenoble comme leur abbé ; & par cette raiſon ils n'avoient chez eux qu'un prieur. Auſſi ne paroît-il LVIII. Conſtitutions de Guigues *Guib. 1. de vita S. c. 11.* *Sup. liv.* LXVI. *n.* 25. *B.*

AN. 1128. aucune marque d'exemption dans leurs uſages, qui furent écrits vers le même tems, environ quarante-cinq ans après la fondation de la Chartreuſe, par le prieur Guigues qui la gouvernoit depuis dix-huit ans.

*Statut Guig. ed 1510. & 1703.* Il adreſſe ce recueil aux prieurs des trois autres maiſons, Bernard des Portes, Humbert de S. Sulpice & Milon de Majoreve; & parlant pour lui & pour ſes confreres, il dit: Nous avons écrit les coûtumes de notre maiſon pour ſatisfaire à votre priere & aux ordres de Hugues évêque de Grenoble, à la volonté duquel il ne nous eſt pas permis de réſiſter. Nous avons long-tems differé pour des cauſes qui nous paroiſſent raiſonnables: mais nous avons cedé à de telles prieres & à une telle autorité. Il commence comme S. Benoiſt dans ſa regle par la diſpoſition de l'office divin. Dans la ſuite, voici ce qui me paroît de plus remarquable.

*c. 7. n. 1.* Ils ſe confeſſoient le ſamedi au ſoir au prieur, ou à celui à qui il en donnoit la commiſſion. Le dimanche on diſoit quelquefois une meſſe avant la conventuelle. On ne faiſoit point entrer les hôtes dans leur

*c. 4.* chœur, ſi ce n'étoit les religieux, & il n'y avoit qu'eux qui puſſent coucher à la maiſon d'enhaut. Le prieur devoit être prêtre: après ſon élection il de-

*c. 10. n. 36.* meuroit un mois en haut avec les moines: puis il

*c. 15.* deſcendoit à la maiſon d'enbas, & paſſoit une ſemaine avec les freres convers, mais il ne ſortoit point

*c. 16.* des bornes de la Chartreuſe. Il établiſſoit un procureur dans la maiſon d'enbas, pour le ſoin des affaires

*c. 19.* temporelles & la conduite des freres, qui avoient d'autant plus beſoin d'inſtruction, qu'ils n'avoient point de lettres. En recevant les hôtes, on logeoit &

AN. 1128.

on nourriſſoit leurs perſonnes ſeulement, & non leurs chevaux, parce que la maiſon n'eût pû porter cette dépenſe. De plus, ajoûte l'auteur, nous avons en horreur la coûtume d'aller de côté & d'autre & de quêter, comme très-dangereuſe ; & nous voyons avec douleur, qu'elle s'eſt établie chez pluſieurs perſonnes, dont nous loüons d'ailleurs la ſainte maniere de vie ; & cela ſous pretexte de charité, pour avoir de quoi donner aux ſurvenans. Par la même raiſon ils ſe contentoient de donner l'aumône, ſans loger les pauvres: de peur de nuire à leur ſolitude & à leur avantage ſpirituel, en voulant donner un ſoulagement corporel aux autres. c. 20.

Les novices n'étoient reçûs à profeſſion qu'à vingt ans. On leur donnoit auſſi-tôt dans leur cellule ce qui leur étoit neceſſaire pour dormir & pour ſe vêtir : entre autres, des peaux de mouton pour les couvertures & les pellices, à cauſe du grand froid des montagnes. Le tout étoit fort pauvre : car, dit l'auteur, c'eſt à nous particulierement entre tous les moines, qu'il convient de porter des habits uſez ; & que tout ce qui eſt à notre uſage coute peu, & ſente l'humilité & la pauvreté. On leur donnoit du parchemin & tout ce qui étoit neceſſaire pour tranſcrire des livres : car c'étoit leur occupation ordinaire : afin de prêcher des mains, ne le pouvant faire de bouche. Ils faiſoient eux-mêmes leur cuiſine : c'eſt pourquoi on donnoit à chacun les uſtanciles neceſſaires, afin qu'ils n'euſſent aucune occaſion de ſortir de leurs cellules. Ils n'en ſortoient que pour aller à l'égliſe, où les jours ouvriers ils ne diſoient que matines & vêpres. S'il étoit neceſſaire de parler, ils le faiſoient en peu de c. 27. c. 28. c. 49. n. 6.

AN. 1128. mots, ſans uſer de ſignes comme les moines de Clu-
c. 31. n. 3. gni. Car nous croyons, dit l'auteur, que la langue ſuffit ſans commettre par d'autres membres des pechez de parole.

c. 33. Quant à la nourriture, ils ſe contentoient de pain & d'eau le lundi, le mercredi & le vendredi: ce qui toutefois étoit laiſſé à leur diſcretion. Le mardi, le jeudi & le ſamedi, ils faiſoient cuire des legumes, ou quelque choſe de ſemblable: ces jours on leur donnoit du vin, & le jeudi du fromage. Depuis la mi-Septembre juſqu'à Pâques, ils ne mangeoient qu'une fois le jour: le reſte de l'année ils mangeoient deux fois, le mardi, le jeudi & le ſamedi. Pendant l'Avent ils ne mangeoient ni œufs, ni fromage. Ils
c. 34. ne buvoient point de vin pur, & ne faiſoient point
c. 35. de pain blanc. Il n'étoit pas permis de faire des abſtinences, ſe donner la diſcipline, ou de veiller, hors ce qui étoit preſcrit, ſans l'approbation du prieur.
c. 38. n. 3. On n'achetoit du poiſſon que pour les malades. Ils
c. 39. uſoient rarement de medecine: mais ils ſe faiſoient ſaigner cinq fois par an, & ne ſe raſoient que ſix fois.
c. 9. Ils n'avoient ni or ni argent dans leur égliſe, ſinon
c. 40. un calice & un chalumeau pour prendre le precieux ſang: ils ne recevoient point de preſens des uſuriers
c. 47. & des excommuniez. Pour retrancher toutes les occaſions de cupidité, ils avoient défendu aux habitans de la Chartreuſe de rien poſſeder hors les bornes de leur deſert: d'y enterrer aucun mort, que leurs confreres, ou quelque religieux qui y fût mort, ni ſe charger d'aucun anniverſaire. Car, dit l'auteur, nous avons oüi dire, ce que nous n'approuvons point, que la plûpart ſont prêts à dire des meſſes &

faire des feſtins magnifiques toutes les fois que quelqu'un veut donner de quoi prier pour les morts : ce qui ruine l'abſtinence, & rend les prieres venales, les faiſant dépendre du choix de celui qui donne des repas. Après avoir expliqué ce qui regarde les moines de la Chartreuſe, Guigues explique les uſages des laïques ou freres convers de la maiſon d'enbas. Comme ils ne ſavoient pas lire, ils ne chantoient point l'office, ils aſſiſtoient ſeulement à celui que leur diſoit le moine qui les gouvernoit, ou en ſon abſence, ils diſoient un *Pater* pour chaque pſeaume. Leur abſtinence étoit moindre que celle des moines, à cauſe de leur travail. Ils ne gardoient pas non plus un ſilence ſi exact : mais au reſte leur vie étoit reglée ſur celle des moines, à proportion de leurs occupations. c. 41. c. 52.

Si quelqu'un des habitans de la Chartreuſe s'enfuyoit, ou en étoit chaſſé ; & que touché de repentir il revint, promettant de ſe corriger, le prieur en deliberoit avec la communauté, & ſi on jugeoit à propos de le recevoir, on le mettoit au dernier rang : ſinon on lui permettoit de paſſer à une autre maiſon religieuſe, où il pût faire ſon ſalut. Le nombre des moines de la Chartreuſe étoit fixé à treize, & celui des freres laïs à ſeize : ce qu'ils avoient reglé pour ne pas s'engager à une plus grande dépenſe que le lieu ne pouvoit porter. Et ſi nos ſucceſſeurs, ajoûte l'auteur, ne pouvoient maintenir même ce petit nombre, ſans être reduits à l'odieuſe neceſſité de quêter & de vaguer : nous leur conſeillons de le reduire à la quantité qu'ils pourront porter, ſans s'expoſer à de tels perils. Et enſuite : Nôtre inſtitut ſe rend lui-mê- c. 77. c. 78. c. 79. c. 80. n. 12.

AN. 1128.

me recommandable par le petit nombre de ſes ſectateurs. Car s'il eſt vrai, ſelon les paroles de notre Seigneur, que la voye qui mene à la vie eſt étroite, & que peu la trouvent : l'inſtitut religieux qui admet le moins de ſujets eſt le meilleur & le plus ſublime ; & celui qui en admet le plus eſt le moins eſtimable. Ainſi finiſſent les conſtitutions du vénerable Guigues.

*Matth.* VII. 14.

LIX. Affaire d'Eſtienne évêque de Paris. *Mabill. not. ſuſ. ad ep.* 45. S. *Ber.*

Eſtienne de Senlis chancelier de France, étant devenu évêque de Paris en 1124. mena encore quelque tems une vie peu eccleſiaſtique : mais il ſe corrigea comme ſon métropolitain, par les ſages conſeils de ſes confreres, & de S. Bernard. Déſlors il ne fut plus courtiſan, ni complaiſant pour le doyen & les archidiacres de ſon égliſe : qui par ordre du roi faiſoient des exactions ſur le clergé, au préjudice de la liberté eccleſiaſtique. Ils aigrirent tellement le roi contre l'évêque, que lui & les ſiens en penſerent perdre tous leurs biens : & que le prelat fut même en danger de ſa vie : ce qui le pouſſa ſuivant l'uſage du tems, à mettre les terres du roi en interdit. Enſuite pour éviter ſon indignation, il ſe retira près l'archevêque de Sens ; & ils allerent tous deux au chapitre general de Cîteaux, implorer la protection de ces ſaints moines, dont les deux prélats & le roi lui-même avoient obtenu des lettres de fraternité.

*epiſt.* 45.

C'eſt le ſujet d'une lettre que S. Bernard écrivit au roi ſous le nom d'Eſtienne abbé de Cîteaux & de tout le chapitre en 1127. où il parle ainſi : Par quel conſeil vous oppoſez-vous maintenant ſi fortement à nos prieres, que vous avez autrefois demandées avec tant d'humilité ? Avec quelle confiance pouvons nous le-

ver nos mains pour vous vers l'époux de l'égliſe, que vous affligez ſans ſujet, ce nous ſemble, & inconſidérément ? Elle ſe plaint à lui que vous l'attaquez, vous qui deviez la défendre. Comprenez-vous de qui vous vous attirez la colere ? ce n'eſt pas de l'évêque de Paris, mais du Dieu terrible, qui ôte la vie aux princes : de celui qui a dit aux évêques : Qui vous mépriſe me mépriſe. Nous vous parlons ainſi avec hardieſſe, mais avec affection : vous priant avec l'amitié reciproque & la fraternité dont vous nous avez honorez & que vous bleſſez maintenant, de faire ceſſer au plûtôt un ſi grand mal. Autrement ſachez, que nous ne pouvons abandonner l'égliſe de Dieu & ſon miniſtre l'évêque de Paris, notre pere & notre ami : qui nous a demandé par droit de fraternité, des lettres au pape en ſa faveur. Mais nous avons crû devoir auparavant vous écrire cette lettre : d'autant plus que l'évêque offre de vous faire juſtice, pourvû qu'on lui reſtitue auparavant, comme il eſt des regles, ce qu'on lui a ôté injuſtement. Et ſi vous voulez faire la paix avec lui, nous ſommes prêts à nous rendre auprès de vous pour ce ſujet, par tout où il vous plaira.

AN. 1128.

*Pſ.* LXXVI. 12.

*Luc.* X. 16.

L'archevêque de Sens avec tous ſes ſuffragans & quelques autres perſonnes vertueuſes, entre leſquels étoit S. Bernard, allerent trouver le roi pour le prier de rendre juſtice à l'évêque de Paris, & lui reſtituer ce qu'on lui avoit ôté : mais ils ne l'obtinrent pas. Enfin voyant qu'ils vouloient avoir recours aux armes ſpirituelles, & mettre auſſi l'interdit ſur ſes terres, il craignit & promit de rendre tout. Mais au même tems arriverent des lettres du pape, qu'il avoit

AN. 1128. ſollicitées, & qui levoient l'interdit déja prononcé par l'évêque de Paris. Alors le roi ne voulut plus rien executer de ce qu'il avoit promis, & les évêques demeurerent chargez de confuſion. C'eſt ce qui paroît par la lettre que S. Bernard écrivit ſur ce ſujet au pape Honorius, ſous le nom de Geoffroi évêque de Chartres; & par celle qu'il lui écrivit au nom de l'abbé de Pontigni & au ſien, ſe plaignant qu'il s'eſt laiſſé ſurprendre en cette occaſion. Il ſe plaint encore dans une lettre à Aimeri chancelier de l'égliſe Romaine, qu'il a vû avec douleur l'autorité du ſaint ſiege donner à la tirannie de nouvelles armes.

*epiſt. 47.*

*epiſt. 46.*

*epiſt. 48. n. 2.*

Le pape Honorius prit enfin le parti de l'évêque de Paris; & on croit que ſon affaire fut terminée au concile de Reims tenu en 1128. mais le roi demeura irrité contre l'archevêque de Sens. Sur quoi S. Bernard écrivit au pape en ces termes: Nous vous repreſentons avec confiance & fidelité ce que nous voyons en ce royaume de contraire à la religion. Autant que nous pouvons juger, nous qui ſommes proches, le roi Loüis ne perſecute pas tant les évêques, que leur zele pour la juſtice, leur pieté, l'exterieur même de la religion. Votre ſainteté le peut aiſément connoître, en ce que ceux qu'il honoroit, qu'il croyoit lui être fideles, & admettoit en ſa familiarité, lorſque leur habit & leur conduite étoit toute ſeculiere: ſont devenus ſes ennemis depuis qu'ils menent une vie digne de leur ſacerdoce, & qu'ils honorent leur miniſtere. C'eſt la ſource des outrages qu'a ſouffert l'évêque de Paris tout innocent qu'il étoit, mais le Seigneur s'eſt ſervi de votre main pour le ſoûtenir.

*epiſt. 49.*

De

De-là vient encore à preſent, que le roi s'efforce d'é- AN. 1128.
branler la fermeté de l'archevêque de Sens ; afin qu'ayant abbatu le métropolitain, il attaque plus aiſément ſes ſuffragans. Qui doute enfin que ce n'eſt qu'à la religion qu'il en veut, puiſqu'il l'appelle ouvertement la ruine de ſon royaume, & l'ennemi de ſa couronne ? Nous vous ſupplions donc très-ſaint pere de prendre connoiſſance de cette affaire : car ſi on la ramene à être jugée devant le roi, c'eſt livrer l'archevêque à ſes ennemis. Le pape n'ayant pas eſtimé à propos d'évoquer à ſoi la cauſe de l'archevêque, S. Bernard le pria au moins de recevoir ſon appellation, & recommanda l'affaire au chancelier Aimeri.

LX. Traité de ſaint Bernard du libre arbitre, &c.

Vers le même tems il lui écrivit une autre lettre, où il le prie de le faire décharger des affaires que le pape lui renvoyoit. Il ne me ſert de rien, dit-il, de n'être point occupé de mes affaires, puiſque je le ſuis de celles d'autrui. Je ne voi rien de plus ſûr pour moi que d'obéïr au pape, pourvû qu'il veuille bien faire attention à ce que je puis. Il offre enſuite au chancelier de lui envoyer le traité du libre arbitre qu'il venoit de publier, & qu'il avoit adreſſé à Guillaume abbé de S. Thierri. *epiſt. 52.*

L'occaſion de cet ouvrage, fut que S. Bernard parlant un jour en public, & reconnoiſſant qu'il étoit redevable à la grace de Dieu, de l'avoir prévenu dans le bien, du progrès qu'il faiſoit, & de la perfection qu'il eſperoit : un des aſſiſtans lui dit : Que faites-vous donc, ou quelle recompenſe eſperez-vous, ſi c'eſt Dieu qui fait tout ? Pour répondre à cette objection, S. Bernard obſerve d'abord, qu'afin que l'on puiſſe agir, deux choſes ſont neceſſaires, l'inſtruction *Opuſc. 3. c. 1.*

AN. 1128. & le ſecours. La volonté ne s'émeut jamais ſans la raiſon, quoiqu'elle ne s'émeuve pas toûjours ſelon la raiſon. Or la raiſon eſt donnée à la volonté pour l'inſtruire, & non pour la détruire; & elle la détruiſoit ſi elle lui impoſoit quelque neceſſité. Car la liberté eſt eſſentielle à la volonté; & où il y a neceſſité, il n'y a point de liberté, ni par conſequent de mérite. Or le libre arbitre eſt nommé libre à cauſe de la volonté, & arbitre à cauſe de la raiſon.

c. 2.

n. 5.

Il y a trois ſortes de liberté : la liberté naturelle, que nous avons reçûë par la création, & qui nous exemte de neceſſité : la liberté de grace que nous recevons par regeneration, & qui nous délivre du peché : la liberté de gloire qui nous eſt reſervée dans le ciel, & qui nous affranchira de la miſere. La premiere liberté convient également à Dieu & à toute créature raiſonnable bonne ou mauvaiſe : mais cette liberté demeure en nous comme captive, ſi elle n'eſt accompagnée des deux autres. Car le libre arbitre nous fait vouloir, mais c'eſt la grace qui nous fait vouloir le bien : c'eſt elle qui nous fait goûter le vrai & pouvoir le bien.

c. 3.

c. 4.

c. 6.

n. 19.

c. 7.

L'homme en l'état d'innocence pouvoit pecher, non afin qu'il pechât, mais afin qu'il eût le merite de s'en abſtenir : depuis ſa chute il ne peut ne pas pecher, ſans qu'il ait perdu le libre arbitre dont l'effet eſt proprement de vouloir, & non de ſe délivrer du peché ou de la miſere. Le libre arbitre a pu tomber de lui-même, & non ſe relever : ce n'eſt que par J. C. que nous pouvons recouvrer les deux autres libertez. Car le libre arbitre ne conſiſte pas à pouvoir également & avec la même facilité ſe porter au bien & au mal ;

c. 8.

c. 10.

& l'immobilité dans l'un ou dans l'autre, n'ôte pas le libre arbitre. Dieu n'en eſt pas moins libre pour ne pouvoir être mauvais, ce qui ne vient pas d'une foible neceſſité, mais d'une volonté ferme dans le bien; & le diable ne laiſſe pas d'être libre, quoiqu'il ne puiſſe tendre au bien, puiſque ce qui l'en empêche n'eſt pas la violence d'un autre, mais ſa volonté obſtinée au mal. AN. 1129.

La grace ne nuit point à la liberté, car quoique *c. 11.* Dieu nous attire, il ne nous ſauve pas malgré nous, c'eſt en nous faiſant vouloir le bien: il en eſt de même de la concupiſcence, elle ne nous contraint pas au mal; & il nous eſt toûjours libre de n'y pas conſentir. L'homme demeure libre dans les tentations les plus violentes, telle que fut celle à laquelle S. Pierre ſuccomba. Il aimoit Jeſus-Chriſt, mais il aimoit encore plus ſa vie; & ſon peché fut de preferer la vie du corps à celle de l'ame, mais il la prefera librement. Ainſi quelque violence qu'on nous faſſe, nous ne pechons que parce que nous le voulons. Enfin toute l'action *c. 12.* du libre arbitre & tout ſon merite eſt de conſentir à la grace: encore ce conſentement vient-il de Dieu, qui opere en nous de penſer le bien, & de le vouloir & de l'accomplir: il fait le premier ſans nous, le ſecond avec nous, & le troiſiéme par nous. S. Bernard declare, qu'en ce traité il s'attache uniquement à la *c. 14.* doctrine de S. Paul. *n. 43.*

Quelque tems après, comme S. Bernard paſſoit *Gaufr. IV. vit. n. 10.* près de Paris, l'évêque Etienne & les autres qui ſe trouverent preſens, le prioient inſtamment de venir dans la ville, ſans le pouvoir obtenir. Car il évitoit avec grand ſoin les aſſemblées, s'il n'avoit quelque

AN. 1128. raiſon preſſante de s'y trouver. Mais encore que le ſoir il eût autrement diſpoſé ſon chemin, le lendemain matin il fit dire à l'évêque: Nous irons à Paris comme vous nous en avez prié. Il entra dans les écoles où le clergé s'aſſembla en très-grand nombre, & il leur fit un ſermon ſur la converſion des mœurs, dont il montre la neceſſité ſans en diſſimuler les difficultez; & il en ouvre les moyens. Il ſuppoſe dans tout ce diſcours, que la plûpart des eccleſiaſtiques étoient engagez dans le peché; & il attaque deux vices en particulier, l'ambition & l'incontinence. L'ambition qui faiſoit rechercher les fonctions & les dignitez eccleſiaſtiques ſans vocation & ſans merite; ſans avoir ſongé ni à conſerver l'innocence, ni à ſe reconcilier à Dieu: l'incontinence, qui précipitoit dans les crimes les plus affreux, ceux qui s'engageoient temerairement au celibat.

*Opuſc. 3.* *c. 19.* *c. 20.*

L'effet de ce ſermon fut la converſion de trois clercs, qui renonçant aux vaines études; s'attacherent à celle de la vraye ſageſſe, quitterent le monde & ſuivirent S. Bernard. Quand le premier des trois ſe vint jetter à ſes pieds, il dit à l'oreille à un moine, qui étoit près de lui: J'ai vû cet homme la nuit paſſée comme je le voi maintenant; & c'eſt pour lui, que Dieu nous a amenez ici. Il ſe convertit ſi bien, que quelques années après il mourut ſaintement à Clairvaux.

LXI. Converſion de l'abbé Suger. *epiſt. 78.*

La converſion de Suger abbé de S. Denis, arriva vers le même tems que celle de ſon évêque & de ſon metropolitain; & S. Bernard l'en felicita par une grande lettre, où il marque avec une ſainte liberté, le ſcandale qu'avoit cauſé dans l'égliſe le faſte & la

vie toute ſeculiere de cet abbé : ſes habits ſomptueux, ſa nombreuſe ſuite. Mais il le loüe encore plus d'avoir réformé ſon monaſtere tombé dans un grand relâchement, comme Abailard s'en plaignoit ſous Adam predeceſſeur de Suger. Cette maiſon, dit S. Bernard, ſervoit aux affaires de la cour & des armées des rois : le cloître étoit ſouvent environné de gens de guerre, & retentiſſoit de plaidoyeries & de querelles : les femmes y avoient quelquefois entrée. A preſent on y fait de ſaintes lectures, & on y garde un perpetuel ſilence. On n'admet plus les ſeculiers dans cette maiſon, on ne s'y entretient plus avec les gens oiſifs ; on n'y entend plus le bruit que faiſoient les enfans : on n'y entre que pour chanter les loüanges de Dieu & accomplir des vœux. A la fin il s'étend ſur le ſcandale que donnoit encore Eſtiene de Garlande, ami de Suger : qui ayant l'ordre de diacre, & étant archidiacre, doyen & prevôt en diverſes égliſes, étoit en même tems ſenechal du roi : dont en cette qualité il commandoit les armées, & prenoit ce titre préferablement à tous ſes titres eccleſiaſtiques. Car le ſenechal étoit alors le premier officier de la couronne & au deſſus du connetable. L'abbé Suger perſevera dans la regularité, & s'appliqua avec grand ſoin au rétabliſſement de ſon monaſtere, comme on voit encore & dans ſes écrits & dans le bâtiment de ſon égliſe.

AN. 1128.

*Sup. n. 21.*

LXII. Réünion d'Argenteüil à ſaint Denis.

Il avoit trouvé dans les anciens titres de ſon abbaye, que le monaſtere d'Argenteüil avoit été fondé dès le tems des rois de la premiere race ; & déſlors donné à S. Denis : que Charlemagne l'avoit obtenu pour ſa fille Theodrade, qui s'étoit conſacrée à Dieu

*De admin. c. 3. to. 4. Duch. p. 333.*

AN 1129. & qu'il y fit abbeſſe, à la charge que quand elle ſeroit morte, ce monaſtere retourneroit à S. Denis. Mais les guerres civiles qui ſurvinrent entre les enfans de Loüis le débonnaire, en empêcherent l'execution ; & Argenteüil demeura une abbaye de filles, qui du tems de Suger étoient en petit nombre, & menoient une vie ſcandaleuſe. C'eſt ce qu'il repreſenta dans un concile tenu à Paris en preſence du roi Loüis, où préſidoit le cardinal Matthieu évêque d'Albane, & où aſſiſtoient Rainald archevêque de Reims, Eſtienne évêque de Paris, Geoffroi évêque de Chartres, Goſſelin de Soiſſons & pluſieurs autres. On y parla de la reforme de pluſieurs monaſteres ; & entre autres de celui d'Argenteüil.

*conc. to. p. 937.*

L'abbé Suger y produiſit les titres par leſquels il paroiſſoit que ce monaſtere appartenoit à S. Denis. Sur quoi le legat, de l'avis du concile, lui ordonna de mettre ces religieuſes ſcandaleuſes en des monaſteres reglez, & d'envoyer à leur place des moines de ſon abbaye. Ce decret fut confirmé par l'évêque de Paris : enſuite par le pape Honorius ; & enfin par le roi Loüis, qui renonça à tout le droit qu'il pouvoit avoir ſur ce monaſtere, comme témoignent ſes lettres données à Reims l'an 1129. en la cour ſolemnelle tenuë à la fête de Pâques, pour le ſacre du jeune roi Philippe ſon fils aîné. Depuis ce tems le monaſtere d'Argenteüil eſt demeuré prieuré dépendant de l'abbaye de S. Denis.

LXIII. Suite de l'hiſtoire d'Abailard.

*Abailard p. 34.*

Les religieuſes qui en furent chaſſées, avoient pour prieure la fameuſe Heloïſe : que ſon ami Abailard retira à un oratoire qu'il venoit de fonder ſous le nom du Paraclet, dans le dioceſe de Troyes. Après

qu'il eût été condamné au concile de Soiſſons, & renvoyé à l'abbaye de S. Denis, il prit querelle avec les moines au ſujet de l'hiſtoire de ce ſaint, compoſée par Hilduin; & l'abbé Adam le menaça de l'envoyer au roi pour le punir, comme dérogeant à l'honneur de ſon royaume, dont il ne croyoit pas que le patron fût l'Areopagite. Abailard s'enfuit de nuit, & ſe retira à Provins ſous la protection de Thibaud comte de Champagne, & enſuite dans une ſolitude près Nogent ſur Seine dans le dioceſe de Troyes, où du conſentement de l'évêque Hatton, il bâtit de roſeaux & de chaume, un oratoire au nom de la ſainte Trinité, & y vêcut quelque tems avec un clerc. AN. 1129. Sup. n. 21. p. 26. Sup. liv. XLVII. n. 50. p. 28.

Mais ſes écoliers l'ayant appris, ils vinrent le trouver de tous côtez, & bâtirent des cabanes autour de ſon ermitage, lui donnant tout ce qui étoit neceſſaire pour ſa ſubſiſtance; & comme ſon oratoire étoit trop petit, ils le rebâtirent de pierre & de bois. Alors Abailard le nomma le Paraclet, parce qu'il avoit trouvé en ce lieu ſa conſolation. Quelques uns trouverent mauvais ce titre: pretendant que l'on ne devoit pas dédier une égliſe au ſaint Eſprit en particulier, non plus qu'au Pere, mais au Fils ſeul, ou à toute la Trinité, ſuivant l'ancienne coûtume: mais Abailard ſoutenoit que le nom de Paraclet convenoit à chacune des perſonnes divines. Alors, dit-il, mes anciens ennemis exciterent contre moi deux nouveaux apôtres, en qui le monde avoit grande créance, dont l'un ſe vantoit d'avoir ramené la vie des chanoines reguliers, l'autre celle des moines. C'eſt S. Norbert & S. Bernard dont il parle. L'un & l'au- p. 30.

AN. 1129. tre, continuë-t-il, allant par le monde, & déclamant impudemment contre moi, me rendirent pour un tems mépriſable à quelques puiſſances eccleſiaſtiques & ſeculieres; & répandirent des bruits ſi deſavantageux de ma foi & de mes mœurs, qu'ils alienerent de moi mes principaux amis; & obligerent les autres à diſſimuler leur affection. Dieu m'eſt témoin, que dès que j'aprenois qu'il ſe tenoit quelque aſſemblée eccleſiaſtique, je croyois que c'étoit pour me condamner; & j'attendois auſſi-tôt le coup de foudre. Souvent mon deſeſpoir vint à tel point, que je me propoſois de quitter le pays des Chrétiens, & de paſſer chez les infideles, pour y vivre plus en repos, en payant un tribut; & je croyois les trouver d'autant plus favorables, que ſçachant que l'on m'accuſoit de n'être pas bon Chrétien, ils croiroient me pouvoir attirer plus facilement à leur ſecte.

En cet état il fut élu abbé de S. Gildas en Bretagne au dioceſe de Vennes, & l'accepta pour ſe mettre à couvert de la perſecution qu'il craignoit en France. Mais il trouva un pays barbare, dont la langue lui étoit inconnuë, & dont le peuple étoit inhumain & deſordonné. Les moines de S. Gildas étoient auſſi déreglez que le peuple. C'étoit des hommes indociles & d'une vie ſcandeleuſe; & un ſeigneur du pays avoit pris occaſion de leurs déſordres, pour s'emparer de tous les lieux ſituez proche du monaſtere, & charger les moines de plus d'exactions, que des Juifs tributaires. Ces moines n'ayant plus rien en commun, étoient réduits à s'entretenir chacun à leurs dépens avec leurs concubines & leurs enfans, & ne laiſſoient pas de preſſer leur nouvel abbé de leur donner

ner de quoi ſubſiſter, afin que n'y pouvant ſatisfaire, il fût reduit à les laiſſer en repos dans leur déſordre, ou à ſe retirer. Ainſi il fut bien-tôt dégoûté de ce nouvel établiſſement, & trouva ſa condition pire en Bretagne qu'en France. Il crut même que c'étoit une punition divine, pour avoir abandonné ſa nouvelle égliſe du Paraclet, & c'eſt ce qui lui fit embraſſer avec joye l'occaſion d'y mettre Heloïſe lorſqu'elle fut chaſſée d'Argenteüil. AN. 1129. p. 47.

Quelques religieuſes du même monaſtere l'y ſuivirent : elles y vêcurent d'abord dans une grande pauvreté : mais avec le tems Heloïſe ſe faiſant aimer par ſon eſprit, ſa douceur & ſa patience, attira les bienfaits des prelats & des ſeigneurs du voiſinage : & le Paraclet devint une abbaye de filles conſiderable, comme elle eſt encore. Abailard les viſitoit ſouvent ce qui donna ſujet à de mauvais bruits, & à l'accuſer d'avoir encore pour Heloïſe un attachement plus humain que ſpirituel. Elle de ſon côté n'en avoit que trop pour lui, comme il paroît par ſes lettres écrites depuis ce tems : où l'on voit plus de tendreſſe que de modeſtie, & où elle affecte de montrer ſon eſprit & ſon érudition. Enfin elle avouë franchement, que ce n'eſt pas la devotion, mais ſa déference pour lui qui l'a engagée dans la profeſſion monaſtique.

LIX. Henri renonce à l'évêché de Verdun. *Hiſt. epiſc. Vird. to. 12. Spicil. p. 308.*

Henri évêque de Verdun étoit entré dans ce ſiege dès le tems du pape Paſcal II. par la faveur de la reine Mathilde fille du roi d'Angleterre, & épouſe de Henri V. Car ce prélat étoit Anglois, & avoit été archidiacre de Vincheſtre. Dès ſon entrée à l'épiſcopat il y trouva de grandes oppoſitions ; & bien qu'au concile de Reims en 1119. il eût obtenu ſa con-

AN. 1129. firmation du pape Calliſte II. Il ne put entrer à Verdun qu'à main armée avec Rainald, qui en étoit comte & odieux comme lui. La paix étant faite, l'évêque Henry s'adonna au plaiſir contre la bienſéance de ſa dignité : ce qui excita de nouveau contre lui ſon peuple & ſon clergé. Le clergé envoya des députez au pape Calliſte pour l'accuſer d'incontinence, de ſimonie, & de diſſipation des biens de l'égliſe ; dont en effet il avoit donné pluſieurs terres au comte Rainald, pour le récompenſer de ſon ſecours. Laurent abbé de S. Vennes lui demandoit auſſi la reſtitution de quelques biens de ſon monaſtere.

Henry ayant été cité par le pape Calliſte, ne comparut point devant lui : mais les plaintes de ſon clergé & de l'abbé de S. Vennes ayant été renouvellées devant le pape Honorius II. il le cita à Rome juſques à deux fois, & il s'y rendit à la ſeconde. Mais comme il s'étoit concilié les cardinaux à force de preſens, l'affaire n'y put être terminée, le pape la renvoya ſur les lieux pour être examinée par le cardinal Mathieu ſon legat en France. Celui-ci tint pour cet effet un concile à Chaalons à la Purification de N. Dame, l'an 1129. où ſe trouva l'archevêque de Reims & pluſieurs autres évêques, des abbez, entre leſquels étoit S. Bernard, & d'autres hommes ſavans & pieux. L'évêque de Verdun y étoit auſſi avec ſes accuſateurs. Il demanda conſeil à ſaint Bernard, qui lui repreſenta combien il étoit fâcheux de gouverner ceux qui ne le vouloient point pour prelat. C'eſt pourquoi il lui conſeilla de renoncer à l'évêché, plûtôt que de s'expoſer à l'affront d'être accuſé publiquement en preſence d'une ſi celebre aſſemblée. Henry ſuivit ce ſage con-

*Alberic. Chron. an. 1129. Dodechin. eod.*

ſeil; & ſaint Bernard portant la parole pour lui, il déclara en plein concile, que puiſque ſon peuple & ſon clergé ſe plaignoient de lui, & principalement ceux qu'il avoit le plus élevez dans l'égliſe: il ne vouloit point leur commander malgré eux, ni faire durer plus long-tems ce ſcandale. Il renonça donc à l'évêché, & rendit la croſſe la treiziéme année depuis qu'il l'eut reçûe de la main de l'empereur. Pour le conſoler, les principaux du concile, à la perſuaſion de l'abbé Laurent, firent une contribution de dix marcs d'argent, pour payer les dettes qu'il avoit contractées dans la ville & retirer ſes gages. On élut auſſi-tôt pour lui ſucceder Urſion abbé de S. Denis de Reims, qui tint l'évêché de Verdun pendant deux ans. AN. 1129.

## LIVRE SOIXANTE-HUITIE'ME.

I. Mort d'Honorius II. Innocent II. pape. Anaclet antipape.

HOnorius II. étant tombé malade au palais de Latran, ſe fit porter au monaſtere de S. André, où il mourut le quatorziéme jour de Fevrier 1130. & ne laiſſa pas d'être enterré dans l'égliſe de Latran. Il avoit tenu le ſaint ſiege cinq ans & deux mois. Les premiers & les plus ſages de l'égliſe Romaine le voyant à la mort, pour prévenir le tumulte qui pourroit arriver à l'élection de ſon ſucceſſeur, convinrent de la faire à S. Marc, & tous enſemble ſelon la coutume. Mais les cardinaux qui avoient été les plus familiers d'Honorius & qui avoient été aſſidus auprès de lui pendant ſa maladie, avec le chancelier Haimeri, craignant le tumulte des Romains s'ils alloient à S. Marc, ſe preſſerent de faire une élection avant que la mort du pape fut publiée. Ils élûrent donc Gregoire cardinal de ſaint Ange, le nommerent Innocent II. & le revêtirent des ornemens pontificaux. Les autres ayant ſçû la mort du pape, s'aſſemblerent le même jour à l'heure de Tierce à S. Marc comme on étoit convenu, & élûrent Pierre de Leon prêtre cardinal de ſainte Marie Traſtevere, comme les autres avoient prévû; car c'étoit pour l'éviter qu'ils s'étoient preſſez d'élire Gregoire. Pierre fut nommé Anaclet II. par ceux qui l'élûrent; & ainſi il y eut ſchiſme dans l'égliſe Romaine.

*Suger. vita Lud. Chr. Maurin. tom. 4. Duch.*

*Ap. Baron. an. 1130.*

Gregoire avoit été moine à S. Jean de Latran, puis abbé d'un monaſtere de S. Nicolas & S. Primitif hors de Rome. Il fut fait cardinal diacre par le pape Ur-

bain II. & envoyé legat en France avec Pierre de Leon par Calliſte II. en 1124. Pierre étoit petit-fils de Leon Juif converti & baptiſé par le pape Leon IX. qui lui donna ſon nom. Ce Leon étoit très-ſavant & devint puiſſant à la cour de Rome par ſes grandes richeſſes, mais ſon fils Pierre de Leon eut encore plus de pouvoir & de reputation que lui. Il ſervit ſi utilement l'égliſe Romaine dans la querelle des inveſtitures, par ſes armes & par ſes conſeils : que le pape lui donna le gouvernement de la tour de Creſcence, c'eſt-à-dire du Château ſaint Ange, & le tenoit pour ſon fidele confident : ce qui lui donna occaſion d'augmenter tous les jours en biens & en dignitez. Il eut pluſieurs enfans de l'un & de l'autre, entre leſquels étoit le cardinal dont nous parlons, que l'on nommoit proprement Pierre de Pierre de Leon : car le nom du pere ſervoit alors ordinairement de ſurnom chez toutes les nations. Pierre ayant été deſtiné aux lettres vint en France & étudia à Paris. En retournant à Rome il s'arrêta à Clugni où il prit l'habit ; après qu'il y eut appris quelque tems les obſervances monaſtiques, le pape Paſcal II. à la priere de ſon pere le rappella à la cour de Rome, & le fit cardinal. Du tems du pape Calliſte il fut envoyé legat en France avec Gregoire, & tint des conciles à Chartres & à Beauvais. Tels étoient les deux concurrents. AN. 1130.

*Sup. liv. LXVII. n. 35.*

On compte du côté d'Innocent dix-neuf cardinaux ; entre autres, Mathieu évêque d'Albane, Jean de Crême du titre de S. Chryſogone & le chancelier Haimeri. Si-tôt qu'ils eurent élû le nouveau pape ils l'introniſerent, le menerent dans les lieux dont il de-

AN. 1130. voit prendre poſſeſſion ſuivant la coûtume ; & lui rendirent tout l'honneur qu'ils pûrent, ſelon la circonſtance du tems, car Pierre de Leon étoit le plus fort à Rome ; en ſorte qu'Innocent & ceux de ſon parti n'étant pas en ſûreté dans leurs propres maiſons, demeuroient auprès du palais de Latran. Ils furent même obligez de ſe retirer dans les maiſons des Frangipanes & des Corſes, qui étoient fortifiées ; & où ils ſe défendirent quelque tems. Pierre de Leon indigné de cette réſiſtance, marcha à S. Pierre bien accompagné, s'en rendit le maître, en enleva l'argenterie & tout le treſor. Il en fit de même à ſainte Marie majeure & aux autres égliſes de Rome ; & ne trouvant point de Chrétiens qui oſaſſent briſer les calices & les crucifix d'or, on dit qu'il les fit mettre en pieces par des Juifs.

Il avoit déja de grandes richeſſes, tant celles que ſon pere lui avoit laiſſées, que celles qu'il avoit amaſſées lui-même, par les exactions ordinaires dans la cour de Rome, & dans ſes legations : ainſi il gagna par ſes largeſſes, le peuple & la plûpart des grands ; & le pape Innocent ſe trouva aſſiegé de toutes parts avec les ſiens : en ſorte qu'ils n'oſoient ſortir, & que perſonne ne pouvoit venir à eux ſans expoſer ſa vie. En cette extremité le pape Innocent reſolut de ſortir de Rome & ſe retirer en France ; & ayant fait preparer ſecretement deux galeres, il s'embarqua ſur le Tibre avec tous les cardinaux de ſon parti : excepté Conrad évêque de Sabine, qu'il laiſſa à Rome en qualité de ſon vicaire ; & par l'embouchure du Tibre ayant gagné la mer, il arriva heureuſement au port de Piſe.

AN. 1130.

Cependant Pierre évêque de Porto, chef des cardinaux d'Anaclet, écrivit une lettre aux quatre principaux d'Innocent; ſçavoir Guillaume de Preneſte, Matthieu d'Albane, Conrad de Sabine & Jean d'Oſtie, qui lui avoient écrit les premiers. Dans cette réponſe il leur dit: Eſt-ce ainſi que vous avez appris d'élire un pape? dans un coin, en cachette, dans les tenebres? Si vous vouliez qu'il ſuccedât au pape mort, pourquoi diſiez vous qu'il étoit vivant? vous pouvez voir vous-même, que l'on doit compter pour rien ce que vous avez fait contre les canons: ſans me conſulter moi qui ſuis votre doyen, ni vos anciens, ſans nous appeller ni nous attendre, vous qui étiez nouveaux & en petit nombre. Dieu nous a bien-tôt fait voir le moyen de nous oppoſer à vôtre entrepriſe: puiſque vos freres les cardinaux avec tout le clergé, à la priere du peuple & du conſentement des perſonnes conſtituées en dignité, publiquement & en plein jour, ont élû unanimement le cardinal Pierre pour être le pape Anaclet. L'égliſe le reçoit, les barons le viſitent, nous le viſitons les uns en perſonne, les autres par nos envoyez. Nous ne voyons point cette dépredation & cette cruauté que vous nous oppoſez. Tous ceux qui viennent le conſulter, ou lui propoſer leurs affaires, ſont bien reçûs & ſe retirent contens. Rentrez enfin en vous-mêmes: ne faites point de ſchiſme dans l'égliſe, & ne vous appuyez pas ſur des menſonges. J'ai toûjours été de cet avis, que l'on ne fiſt mention du ſucceſſeur, qu'après que le pape ſeroit enterré.

11. Lettres de l'anti-pape. *Ap. Malmesb. 1. hiſt. nov.*

Anaclet lui-même écrivit de tous côtez pour ſe faire reconnoître pape. Premierement à Lothaire roi des Romains, qu'il fait ſouvenir de l'amitié qui a

*Cod. Caſſin. ap. Baron.*

AN. 1130. duré long-tems entre ce prince & Pierre de Leon ſon pere ; & ajoûte, qu'après avoir été élû canoniquement, il a été ſacré par Pierre évêque de Porto, devant l'autel de S. Pierre en preſence de pluſieurs autres évêques, aux yeux de tous & avec grande ſolemnité : au lieu que ceux du parti contraire ont été reduits à s'enfuir la nuit de la maiſon de Leon Frangipane leur principal protecteur, & ſe cacher au-delà du Tibre. Nous avons pour nous, ajoûte-t-il, tout le clergé & toute la nobleſſe : nous exerçons librement toutes nos fonctions au dedans & au dehors de Rome, nous avons ordonné des cardinaux & ſacré des évêques. Et enſuite : Ne vous arrêtez pas aux menſonges d'Haimeri, ci-devant chancelier, voleur & ſimoniaque, ou de Jean de Crême homme infame & vrai Nicolaïte, ni de ces autres fugitifs. La lettre fut envoyée par l'archevêque de Brême.

Le clergé du parti d'Anaclet écrivit auſſi au roi Lothaire. La lettre porte en tête les noms de vingt-ſept cardinaux & des autres évêques ſuffragans de Rome, des archiprêtres, du primicier & de pluſieurs abbez. Entre les cardinaux on comptoit ſans doute ceux qu'Anaclet avoit ordonnez de nouveau. Nous vous écrivons, diſent-ils, prince très-Chrétien, comme aux autres égliſes d'Orient & d'Occident, pour diſſiper les menſonges de ceux qui aſſurent par leurs écrits, que le pape Anaclet n'a pas été élû canoniquement & librement : mais par la puiſſance de ſes parens, par violence, à coups de bâtons avec effuſion de ſang. Ils attribuent enſuite l'élection d'Innocent au chancelier Haimeri, qu'ils traitent d'impudique & de ſimoniaque : à cinq autres cardinaux, qui mangeoient

geoient à ſa table, & à quelques évêques, qui n'ont, diſent-ils, aucun droit à l'élection du pape. AN. 1130.

Le roi Lothaire n'ayant point fait de réponſe à la premiere lettre d'Anaclet, il lui en écrivit une ſeconde par un clerc de Straſbourg, en date du quinziéme de Mai; & il écrivit en même tems à la reine ſon épouſe: mais il n'eut aucune réponſe de l'un ni de l'autre. Alors il fit écrire au roi par le prefet de Rome, & par quelques nobles au nom de toute la ville, une lettre où ils le prient de prendre la protection d'Anaclet, s'il veut être reconnu empereur à Rome; & ſe plaignent du mépris qu'il leur a témoigné, n'ayant point répondu aux deux lettres du pape: ajoûtant, que c'eſt la raiſon pour laquelle il ne lui a point encore envoyé de legat. La lettre eſt du dix-huitiéme de Mai.

Anaclet n'en uſa pas avec la même reſerve à l'égard du roi de France: il lui envoya d'abord un legat: ſçavoir Otton évêque de Todi, avec une lettre en date du premier de Mai, où il témoigne avoir grande confiance en l'amitié de ce prince, de qui il dit avoir été aimé dès l'enfance, & élevé avec affection. Ce qui ſans doute ſe raporte au ſéjour qu'il avoit fait à Paris pour ſes études. Il ſe remet à ſon legat, pour inſtruire le roi de ce qui regarde ſa promotion & le ſchiſme. Il chargea le même legat de pluſieurs autres lettres aux prelats & aux ſeigneurs de France: dans l'une deſquelles il donne pouvoir à ſon legat d'y celebrer des conciles; & rend ce témoignage à l'égliſe Gallicanne, qu'elle n'a jamais été infectée d'aucune erreur ni d'aucun ſchiſme. Toutes ces lettres ſont du premier jour de Mai. En même tems il *epiſt. 8.*

AN. 1130. envoya un autre legat en Aquitaine; ſçavoir Gregoire diacre cardinal chargé d'une lettre très-obligeante pour l'abbé & les moines de Clugni : où il déclare qu'il a prononcé anathême contre ceux qu'il traite de ſchiſmatiques, après les avoir citez trois & quatre fois, pour rendre compte de leur conduite. Le même Gregoire fut chargé de la commiſſion d'Anaclet, par laquelle il faiſoit ſon legat Gerard évêque d'Angouleſme, comme il avoit été ſous le pape Paſcal & ſes ſucceſſeurs Gelaſe, Calliſte & Honorius. Ce prelat étoit Normand du dioceſe de Bayeux, homme ſçavant & éloquent dans les deux langues, c'eſt-à-dire, en latin & en françois, d'une grande reputation & d'un grand credit à Rome, & il avoit témoigné ſon zele contre la vie ſcandaleuſe de Guillaume duc d'Aquitaine. Après la mort d'Honorius il reconnut d'abord le pape Innocent & lui demanda la continuation de ſa legation ; qui lui ayant été refuſée, il embraſſa le parti d'Anaclet, dont il fut le principal appui deçà les monts. Anaclet envoya auſſi un legat à l'empereur de Conſtantinople ; comme il paroît par ſa lettre à l'évêque de Drivaſto en Albanie : enfin il écrivit au roi de Jeruſalem. Mais tous ces mouvemens furent ſans effet pour l'Orient.

*epiſt.* 1.

*Order. lib.* 13. *ad an.* 1136. *p.* 908. *Arauſ. Sug. t.* 2. *Spicil p.* 345.

*Ibid. p.* 355.

*epiſt.* 14.

III. Roger roi de Sicile, ſchiſmatique.

En Italie toutefois il fut reconnu par Roger duc de Calabre. Car Anaclet alla cette année 1130. à Benevent & delà à Aveline, où il traita avec ce duc, lui donna ſa ſœur en mariage, & lui accorda le titre du roi de Sicile : avec la permiſſion de ſe faire couronner par les archevêques du pays aſſiſtez des autres évêques. Il lui donna auſſi la principauté de Capouë & la ſeigneurie de Naples ; &

*Chr. Caſſ.* IV. *c.*

*Chr. Benev. & al. ap. Baron.*

AN. 1130.

à ſa priere il permit à l'évêque de Palerme de ſacrer trois évêques de Sicile; ſçavoir ceux de Syracuſe, de Gergenti & de Mazare, ou de Catane. Le tout à la charge de faire hommage au pape & de lui payer tous les ans ſix cens ſchifates : c'étoit une monnoye d'or portant la figure d'une coupe. La bulle eſt du 27. de Septembre 1130. & c'eſt le premier titre du royaume de Sicile. Ceux qui ne veulent pas que le droit de legation nommé la monarchie de Sicile ait été accordé par Urbain II. en rapportent l'origine à cette conceſſion de l'antipape Anaclet. Il envoya cette même année en Sicile le cardinal Conti, qui couronna Roger roi à Palerme le jour de Noël.

*Carg. Gloſſ.*

*Baron. hic.*

*Sup. liv. LXIV. in. 55.*

IV.
Fin de S. Hugues de Grenoble.

Le pape Innocent de ſon côté envoya des nonces pour inſtruire l'égliſe Gallicane de ce qui s'étoit paſſé, & exhorter les évêques à condamner le ſchiſme, puis il vint lui-même en France. Mais avant qu'il arrivât, ſaint Hugues évêque de Grenoble vint au Pui avec d'autres évêques, nonobſtant ſes infirmitez & ſon grand âge, car il avoit environ ſoixante & dix-huit ans. Il ſçavoit certainement que Pierre de Leon n'avoit point été élû pape par ſon merite, mais par le credit de ſa famille & par la violence. C'eſt pourquoi il n'eut aucun égard aux reſpects & aux bons offices que Pierre & ſon pere lui avoient autrefois rendus; mais n'ayant en vûë que la juſtice & le bien de l'égliſe, il l'excommunia dans ce concile avec les autres évêques comme ſchiſmatique, & cette excommunication fut d'un grand poids à cauſe de l'autorité de ſaint Hugues.

*Ernold. vita S. Ren. lib. II. c. 1. Vita S. Hug. c. 5. 1. Ap. Boll. to. 9. p. 44.*

Quelques années auparavant ce ſaint prelat avoit envoyé des députez au pape Honorius, pour lui de-

AN. 1130. mander la permiſſion de quitter ſon ſiege. Ce deſir qu'il avoit eu dès le commencement de ſon épiſcopat, lui dura toute ſa vie : mais il augmenta à meſure qu'il vit croître ſon âge & ſes infirmitez. Il ſe regardoit comme un ſerviteur inutile, qui occupoit la place d'évêque, en recevoit les honneurs & les revenus, ſans en avoir le merite, ni en faire les fruits. Le pape Honorius n'eut toutefois aucun égard à ſa demande ; & renvoya ſes députez avec des lettres de conſolation, où il l'exhortoit à perſeverer. Hugues ne ſe rebuta pas, il alla lui-même à Rome, & conjura le pape qu'il lui permît d'achever ſa vie en repos, & qu'il donnât un meilleur paſteur à l'égliſe de Grenoble ; mais le pape demeura perſuadé, que par ſon autorité & ſon bon exemple il pouvoit être plus utile à ſon troupeau que tout autre. Il lui accorda donc ce qu'il demandoit d'ailleurs, le conſola autant qu'il put & le renvoya avec honneur.

L'excommunication de l'anti-pape Anaclet fut la derniere action remarquable de S. Hugues. Depuis ce tems ſes infirmitez allerent toûjours croiſſant ; & il perdit la memoire, excepté pour les choſes ſpirituelles. Enfin il mourut le vendredi avant le dimanche des Rameaux, qui étoit le premier jour d'Avril 1132 âgé au moins de quatre-vingt ans, la cinquante-deuxiéme année de ſon épiſcopat. Trois évêques aſſiſterent à ſes funerailles, Geofroi de Chartres, qui l'étoit venu viſiter dans ſa maladie, Ulric de Die diſciple du ſaint, & Hugues Chartreux, qu'il avoit fait ordonner de ſon vivant évêque de Grenoble. Ses ſucceſſeurs pendant plus d'un ſiecle furent auſſi tirez de la Chartreuſe. S. Hugues fut canoniſé

*Gal. Chr.*

AN. 1130.

deux ans après ſa mort par le pape Innocent II. & l'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort. *Martyr. Rom. 1. Apr.*

V. Concile d'Eſtampes.

Le roi de France Loüis le Gros ayant appris ce qui s'étoit paſſé à Rome, indiqua un concile à Eſtampes pour examiner lequel des deux prétendus papes étoit élû le plus canoniquement. S. Bernard fut nommément appellé à ce concile par le roi & par les principaux évêques ; & il ſe mit en chemin avec grande crainte, connoiſſant le peril & l'importance de l'affaire : mais il fut conſolé pendant le voyage par un ſonge, où il vit une grande égliſe dans laquelle on chantoit de concert les loüanges de Dieu : ce qui lui fit eſperer fermement la paix. Quand le concile fut aſſemblé à Eſtampes, après le jeûne & les prieres, le roi s'étant aſſis avec les évêques & les ſeigneurs pour déliberer de cette grande affaire : ils convinrent tous d'un commun accord, de s'en rapporter à l'abbé Bernard & d'en paſſer par ſon avis. Il accepta cette commiſſion, par le conſeil de quelques amis fideles, mais en tremblant ; & ayant ſoigneuſement examiné la forme de l'élection, le merite des électeurs, la vie & la réputation de celui qui avoit été élû le premier: il déclara qu'Innocent devoit être reconnu pape ; & toute l'aſſemblée y aplaudit. On chanta les loüanges de Dieu ſelon la coutume : tous ſouſcrivirent à l'élection d'Innocent, & lui promirent obéïſſance. *Suger. vita Lud. p. 317. Ernold. lib. 2. vita Bern. c. 1.*

VI. Innocent en France.

Cependant le pape Innocent étant arrivé à Piſe, y fut reçû avec tout l'honneur poſſible. Il y ſéjourna quelque tems, & regla avec autorité pluſieurs affaires tant dans cette ville, que dans le reſte de la Toſcane. Enſuite il prit congé des Piſans, les remercia de leurs bons offices ; & s'étant rembarqué il paſſa à Genes & *Alta ap. Baron.*

AN. 1130. aborda à S. Gilles en Provence. De-là il vint à Viviers, au Pui en Auvergne & à Clermont : où il tint un concile, & reçut Conrad archevêque de Salſbourg & Eribert de Munſter, envoyez du roi Lothaire. Le pape vint enſuite à Clugni, dont les moines ayant appris ſon arrivée en France, lui avoient envoyé ſoixante chevaux ou mulets : avec tout l'équipage convenable, tant pour lui, que pour les cardinaux & leur ſuite. Ils retinrent le pape onze jours, & il dédia leur nouvelle égliſe en l'honneur de S. Pierre, le même jour qu'Urbain II. en avoit dédié le grand autel trente-cinq ans auparavant : c'eſt-à-dire le vingt-cinquiéme d'Octobre. Cette reception donna au pape Innocent une grande autorité dans tout l'Occident; quand on vit que ceux de Clugni l'avoient preferé à Pierre de Leon, qui avoit été moine chez eux.

*Otto Friſ. VII. c. 18.*

*Oder. lib. 13. c. 89.*

*Innoc. ep. 27. Sup liv. XXV. 27.*

Tandis que le pape étoit à Clugni, le roi Loüis envoya l'abbé Suger lui faire ſes premiers complimens, puis il s'avança lui-même avec la reine & les princes ſes enfans juſques à S. Benoiſt ſur Loire : où il ſe proſterna à ſes pieds & lui offrit ſes ſervices, à lui & à l'égliſe. Pluſieurs évêques vinrent auſſi au devant du pape; entre autres Geofroi de Chartres, qui le conduiſit à ſa ville. Cependant S. Bernard étoit allé trouver le roi d'Angleterre Henri, pour lui perſuader de reconnoître le pape Innocent, de quoi ſes évêques le détournoient. Comme ce prince ne pouvoit s'y reſoudre, le ſaint abbé lui dit : Que craignez-vous? eſt-ce de commettre un péché, ſi vous obéïſſez à Innocent : Songez comment vous rendrez compte à Dieu de vos autres pechez, je prends ſur moi celui-ci. A ce mot le roi ſe rendit, & ſortit des terres de

*Vita Lud. p. 318.*

*Vita Bern. lib. II, c. 1.*

AN. 1130.

ſon obéïſſance pour venir à Chartres trouver le pape, avec une grande ſuite d'évêques & de ſeigneurs. Ainſi ſuivant l'exemple du roi de France, il ſe proſterna aux pieds d'Innocent, & lui promit obéïſſance filiale pour lui & pour ſes ſujets: c'étoit le treiziéme de Janvier 1131. Il le mena enſuite à Roüen, où il lui fit des preſens, & lui en fit faire par les ſeigneurs & même par les Juifs.

*Oderic. lib. 13. p. 895. Malmesb.*

VII. Innocent reconnu en Allemagne.

Innocent avoit envoyé en Allemagne vers le roi Lothaire, Gautier archevêque de Ravenne ſon legat. Il ſe trouva à un concile de ſeize évêques, que ce prince aſſembla à Virſbourg au mois d'Octobre 1130. & là le pape Innocent fut élû & confirmé par le roi Lothaire & par tous les aſſiſtans. Les legats du pape étant donc revenus d'Allemagne, lui apporterent des lettres, par leſquelles le roi & les évêques le prioient au nom de toute la nation de venir les honorer de ſa preſence: mais l'affection & la devotion de l'égliſe de France l'y retint quelque tems. Après l'avoir viſitée comme l'occaſion le demandoit, il paſſa en Lorraine & vint à Liege: où il y eut une aſſemblée très-celebre d'évêques & de ſeigneurs, le dimanche avant la mi-carême, vingt-deuxiéme de Mars 1131. Le roi Lothaire y étoit avec la reine ſon épouſe; & comme on vint en proceſſion recevoir le pape, il s'avança à pied dans la place devant l'égliſe cathedrale, tenant d'une main une verge pour écarter le peuple; & de l'autre la bride du cheval blanc que montoit le pape, à qui il ſervoit ainſi d'écuyer; & il le ſoutint lorſqu'il deſcendit de cheval. En ce concile de Liege Otton évêque d'Harberſtat depoſé par le pape Honorius trois ans auparavant, fut rétabli à la priere du roi & des ſeigneurs.

*Chr. Magd M. S. ap. Mabill. præf. in Bern. n. 41.*

AN. 1131. Le roi Lothaire voulant profiter de l'occaſion, preſſa le pape de lui rendre les inveſtitures, que l'empereur Henri ſon predeceſſeur avoit cedées avec les difficultez que nous avons vûës. Les Romains pâlirent à cette propoſition : croyant avoir trouvé à Liege un plus grand peril, que celui qu'ils avoient évité à Rome : ils ne ſçavoient quel parti prendre, quand S. Bernard qui étoit preſent, s'oppoſa hardiment à la prétention du roi, montra la malignité de la propoſition, & appaiſa le differend avec une autorité merveilleuſe.

*Sup. liv. LXVI. n. 5.*

VIII. Le pape Innocent à S. Denis.

*Suger. vita Lud. p. 319.*

De Liege le pape revint en France, & celebra à l'abbaye de S. Denis la fête de Pâques, qui cette année 1131, étoit le dix-neuviéme d'Avril. Il y arriva le mercredi de la ſemaine ſainte ; & l'abbé Suger alla le recevoir en proceſſion avec ſa communauté. Le pape officia le jeudi ſaint ſelon l'uſage Romain, & fit une largeſſe magnifique nommée le preſbytere : il fit auſſi l'office du vendredi ſaint & celui du ſamedi, veillant toute la nuit. Le dimanche dès le grand matin il paſſa par dehors comme en ſecret à S. Denis de l'Eſtrée avec ceux de ſa ſuite ; là ils ſe revêtirent à la Romaine, & le pape ſortit monté ſur un cheval blanc orné d'une houſſe, & portant en tête la tiare en broderie avec un cercle d'or : ceux de ſa ſuite marchoient auſſi à cheval deux à deux avec des manteaux, & leurs chevaux étoient couverts de houſſes blanches. Les barons vaſſaux de l'égliſe de S. Denis, & les châtelains marchoient à pied & ſervoient d'écuyers au pape, menant ſon cheval par la bride, quelques-uns marchoient devant & jettoient de la monnoye en abondance pour écarter la foule. La rue

étoit

étoit tapiſſée, les nobles & le peuple venoient au devant par honneur : il n'y eut pas juſques aux Juifs de Paris, qui n'y vinſſent. Et comme ils préſenterent au pape le livre de la loi en rouleau & couvert d'un voile, il leur dit : Plaiſe au Dieu tout-puiſſant d'ôter le voile de vos cœurs. Il arriva ainſi à la grande égliſe parée de ſes plus riches ornemens, & où brilloient de tous côtez l'or & les pierreries, & il celebra ſolemnellement la meſſe aſſiſté de l'abbé & des moines. Après quoi le pape & ſa ſuite allerent dîner dans le cloître, qui étoit tapiſſé, & où on avoit dreſſé des tables : d'abord ils mangerent un agneau, étant comme couchez à l'antique, le reſte du feſtin ſe fit à l'ordinaire. Le lendemain la proceſſion alla de S. Remi à la grande égliſe. Après avoir ainſi paſſé les trois jours d'après Pâques ils vinrent à Paris, où le Pape rendit au roi ſes actions de graces, & le roi lui promit aide & conſeil. AN. 1131.

Le pape continua de viſiter les égliſes de France, ſuppléant à ſes beſoins de leur abondance : ce qui leur fut une grande charge : car il menoit avec lui les officiers de la cour de Rome & quantité de cliens, & ne pouvoit rien tirer des revenus du ſaint ſiege en Italie. Il ſéjourna quelque tems à Compiegne, & paſſa en France toute l'année 1131.

IX. Concile de Reims.

Il convoqua un concile à Reims pour la ſaint Luc, où il appella tous les prelats de l'Occident : mais comme on s'y préparoit, il arriva à Paris un accident bien funeſte. Le roi Louis le Gros avoit fait couronner le quatorziéme d'Avril 1129. Philippe ſon fils aîné, bien-fait & de grande eſperance. Ce jeune prince courant par divertiſſement dans les ruës après

*Suger vita Lud. p. 318. Order. lib. 13. p. 895. Chr. Maurin. p. 377.*

AN. 1131. un écuyer : un pourceau s'engagea dans les jambes de ſon cheval, & le fit tomber ſur le prince ſi rudement qu'il en fut écraſé, & mourut la nuit ſuivante ſans confeſſion ni viatique, âgé d'environ quatorze ans. C'étoit le treiziéme d'Octobre, & on l'enterra ſolemnellement à ſaint Denis. Le pape l'ayant appris envoya conſoler le roi ſon pere par Geoffroi évêque de Chaalons & le cardinal Matthieu évêque d'Albane; & Suger & les autres confidens du roi craignant à cauſe de ſa mauvaiſe ſanté, qu'il ne manquât tout à coup: lui conſeillerent de profiter de l'occaſion du concile, & d'y faire couronner Loüis ſon ſecond fils devenu l'aîné pour éviter les troubles qui pourroient ſurvenir.

Le dimanche ſuivant, qui étoit le jour de S. Luc dix-huitiéme d'Octobre le pape étant à Soiſſons, dédia l'égliſe de ſaint Medard, puis il ſe rendit à Reims pour le concile, qui dura environ quinze jours. Il s'y trouva treize archevêques, deux cens ſoixante-trois évêques & un grand nombre d'abbez, de clercs & de moines François, Allemans, Anglois & Eſpagnols. Entre les abbez qui aſſiſtoient à ce concile, le plus diſtingué étoit ſaint Bernard : à qui le pape ne permettoit point de ſe ſéparer de lui, & le faiſoit aſſiſter avec les cardinaux aux déliberations publiques. Les particuliers même s'adreſſoient au ſaint abbé pour leurs affaires; & il en faiſoit ſon raport à la cour du pape pour proteger les opprimez.

*Vita S. Bern. lib. 1. c. 1.*

En ce concile l'élection du pape Innocent fut ſolemnellement approuvée, & Pierre de Leon excommunié, s'il ne venoit à reſipiſcence. On y publia auſſi dix-ſept canons de diſcipline, déja publiez au

*Tom. x. conc. p. 900.*

concile de Clermont de l'année précedente, & repetez pour la plûpart des conciles plus anciens. Ceux qui me paroiſſent les plus remarquables ſont: Défenſe à qui que ce ſoit de piller les biens des évêques morts, qui doivent être reſervez pour l'utilité de l'égliſe & du ſucceſſeur, ſous la libre diſpoſition de l'œconome & du clergé. Ce canon ſemble regarder les princes, qui ſe mettoient en poſſeſſion des évêchez vacans, comme Guillaume le Roux roi d'Angleterre. Un autre canon défend aux moines & aux chanoines reguliers d'étudier les loix civiles & la medecine pour en gagner de l'argent. Car, ajoûte le canon, c'eſt l'avarice qui les engage à ſe faire avocats; & ils employent leur voix deſtinée au chant des pſeaumes, à plaider des cauſes ſans diſtinction des juſtes & des injuſtes. Or les conſtitutions imperiales témoignent qu'il eſt honteux aux clercs de vouloir être habiles plaideurs. C'eſt auſſi l'amour de l'argent, qui engage les chanoines & les moines contre l'eſprit de leur profeſſion, à mépriſer le ſoin des ames, pour entreprendre la gueriſon des corps humains; & arrêter leurs yeux ſur des objets dont l'honnêteté ne permet pas même de parler. Enfin on menace de dépoſition, les évêques & les abbez qui conſentent à ces deſordres.

AN. 1131.

*Can. 3.*

*Can. 6.*

Un auteur qui vivoit dans le même tems, parle fortement contre les moines avocats, qui méditoient les decrets & les loix, au lieu de mediter les pſeaumes: qui cherchoient à défendre des mariages illegitimes, en étudiant les généalogies, car c'étoit une des matieres plus ordinaires de procès: qui paſſoient les Alpes chargez de papiers, pour aller à Rome plai-

*De clauſt. an. abuſ. 6. c. 17. ap. Hug. Victor.*

AN. 1131. der la cauſe d'un prince ſeculier. Il eſt remarquable que le concile de Reims ne défend expreſſément qu'aux religieux profez d'être avocats & medecins comme le permettant tacitement aux clercs ſeculiers; & en effet l'ignorance des laïques rendoit ce mal néceſſaire, puiſque ces profeſſions ne peuvent être exercées que par des gens de lettres.

*c.* 12. Un autre canon de ce concile défend les fêtes où les chevaliers s'aſſembloient à un jour marqué, pour faire preuve de leur force & de leur adreſſe, c'eſt-à-dire les tournois. La raiſon de les défendre, eſt que l'on y mettoit en péril la vie des corps & des ames: c'eſt pourquoi on refuſe la ſepulture eccleſiaſtique à ceux qui y mourront, quoiqu'on leur accorde la penitence & le viatique s'ils le demandent. Mais il ne paroît point que ces défenſes de l'égliſe, quoique ſouvent réïterées, ayent eu aucun effet pour empêcher les jouſtes & les tournois, dont l'uſage a continué d'être frequent pendant quatre cens ans. Un autre canon prononce anathême contre celui qui aura porté ſes mains avec violence ſur un clerc ou ſur un moine; & défend à aucun évêque de l'abſoudre, juſques à ce que le coupable ſe ſoit préſenté devant le pape, & que *Can.* 13. l'évêque ait reçû ſon ordre. Le dernier canon du concile de Reims, porte excommunication contre les incendiaires, crime frequent dans la province Belgique; & on leur donne pour penitence un an de ſervice de guerre à la terre ſainte, ou en Eſpagne.

X. Sacre de Louis le jeune. *Chr. Maurin. p.* 378. Le ſamedi vingt-quatriéme d'Octobre, le roi Loüis le Gros vint au concile accompagné de Raoul comte de Vermandois & ſenéchal de France ſon parent, & de pluſieurs autres ſeigneurs. Le roi monta ſur la tri-

bune où étoit le pape, lui baiſa les pieds, puis s'aſſit auprès de lui dans une chaire & parla de la mort de ſon fils en peu de mots, qui tirerent des larmes à tous les aſſiſtans. Le pape tournant les yeux ſur lui, lui fit un diſcours de conſolation, l'exhortant à élever ſes penſées au roi des rois, & à ſe ſoumettre à ſes jugemens. Il a pris, dit-il, votre fils aîné dans l'innocence, pour le faire regner dès à preſent avec lui dans le ciel, vous en laiſſant pluſieurs autres pour regner ici bas après vous. C'eſt à vous à nous conſoler nous autres étrangers chaſſez de notre païs : comme vous avez fait en nous recevant avec tant d'honneur; & nous comblant de tant de bienfaits, dont vous recevrez une recompenſe éternelle. Auſſi-tôt le pape ſe leva & dit tout bas l'oraiſon dominicale & les prieres accoûtumées pour l'ame du jeune prince, puis il avertit les évêques & les abbez de venir le lendemain dimanche revêtus pontificalement comme ils étoient à la ſéance du concile, pour aſſiſter au ſacre du nouveau roi. AN. 1131.

Ce jour-là qui étoit le vingt-cinquiéme d'Octobre, le ſoleil ſembla plus brillant que de coûtume, pour éclairer la cerémonie. Le pape dès le grand matin ſortant du Palais archiepiſcopal avec ſa cour & les prelats du concile alla à ſaint Remi, où le roi logeoit avec le prince ſon fils; & fut reçû en proceſſion avec toute la decence convenable, par les moines de cette abbaye. Là le pape prit le jeune prince nommé auſſi Loüis, & âgé d'environ dix ans, & le conduiſit à l'égliſe métropolitaine de Notre-Dame. Le pape étoit revêtu de ſes ornemens les plus ſolemnels, avec la tiare ſur la tête, & lui & le prince étoient ſuivis

AN. 1131. d'une multitude innombrable de clergé, de nobleſſe & de peuple. A la porte de Notre-Dame ils trouverent le roi qui les attendoit avec quantité de ſeigneurs & de prelats : ils entrerent dans l'égliſe, préſenterent le jeune prince à l'autel, & le pape le ſacra avec l'huile dont ſaint Remi avoit oint le roi Clovis à ſon batême ; & qu'il avoit reçuë de la main d'un Ange : c'eſt ainſi qu'en parle l'auteur du tems. Loüis le Gros ainſi conſolé, s'en retourna avec la reine ſon épouſe, qui étoit auſſi venuë au ſacre & avec le nouveau roi leur fils.

XI. Suite du concile de Reims.

Le lendemain S. Norbert archevêque de Magdebourg, préſenta au pape en plein concile, des lettres du roi Lothaire : par leſquelles il promettoit de nouveau obéïſſance au pape, & lui déclaroit qu'il ſe préparoit pour le voyage d'Italie avec toutes les forces de ſon royaume. Henri roi d'Angleterre envoya auſſi des lettres d'obedience au pape par Hugues archevêque de Roüen ; & les deux rois d'Eſpagne en envoyerent de ſemblables par les évêques du pays. Ces deux rois étoient Alfonſe le vieux roi d'Arragon, & Alfonſe le jeune VIII. du nom, roi de Caſtille. Après la mort d'Alfonſe VI. roi de Caſtille, le roi d'Arragon ſon gendre prit le titre de roi de Caſtille, ſous le nom d'Alfonſe VII. pendant le bas âge d'Alfonſe VIII. fils de ſa femme Utraque, & de ſon premier mari Raimond comte Bourgogne : mais en 1122. ce jeune prince fut reconnu roi de Caſtille, & y regna trente-cinq ans. Son beau-pere demeura ainſi réduit au royaume d'Arragon, qu'il avoit conſiderablement augmenté en 1118. par la priſe de Sarragoce ſur les Mores. Ces deux rois envoyerent donc au

*Sup. liv. XLV. n. 66.*

*Marian. lib. X. c. 10.*

concile de Reims demander du ſecours contre les infideles : particulierement contre les Morabites ou Marabouts, nouvelle ſecte de Muſulmans, qui depuis quarante ans étoient venus d'Afrique s'établir en Eſpagne ſous la conduite de Joſeph fils de Teſſefin fondateur de Maroc. Enfin l'abbé de Pontigni apporta au concile de Reims une lettre des ermites de la Chartreuſe, qui y fut luë par Geofroi évêque de Chartres & admirée de tout le monde. Ils y marquent l'extremité où étoit réduit dèſlors le ſaint évêque de Grenoble, ils exhortent le pape à reſiſter courageuſement aux ſchiſmatiques, & lui recommandent les nouvelles religions de Cîteaux & de Fontevraud. AN. 1131. *Bibl. Orient. p. 623. 497.*

Saint Norbert venant au concile de Reims, apporta les anciens titres de ſon égliſe, preſque rongez des vers, qu'il fit tous renouveller & corriger par l'autorité du pape. Il y fit joindre l'expreſſion des biens qu'il avoit retirez d'entre les mains des uſurpateurs ; & obtint un privilege, mais qu'il tint ſecret, d'établir dans ſa cathedrale l'obſervance de Prémontré, quand il en trouveroit l'occaſion favorable.

XII. S. Norbert perſecuté.

Depuis cinq ans qu'il gouvernoit l'égliſe de Magdebourg il avoit ſouffert de grandes perſecutions. Car incontinent après ſa priſe de poſſeſſion, ſçachant qu'un évêque, ſelon l'apôtre, doit bien gouverner ſa maiſon il appella tous ſes officiers, & leur demanda quels étoient les revenus de la menſe épiſcopale, & par qui ils étoient adminiſtrez. Quand on eut tout compté & mis par écrit, avec les dépenſes que l'on en devoit tirer, à peine ſe trouva-t il de quoi ſubſiſter quatre mois. L'archevêque fort ſurpris, demanda ſi cette égliſe avoit été autrefois plus riche, & ſi ſes *Vita c. 15. n. 1. 1. Tim. III. 4.*

AN. 1131. prédeceſſeurs en avoient negligé les droits. On lui répondit que quelques-uns d'entr'eux avoient donné ou prêté des terres de l'égliſe à leurs parens, que d'autres en avoient donné en fief, ou n'avoient pas eu la force de reſiſter aux uſurpateurs.

Alors l'archevêque envoya de tous côtez dénoncer à ceux qui poſſedoient des terres de ſon égliſe, qu'ils ne fuſſent pas aſſez hardis pour les retenir plus long-tems, à moins qu'ils ne fiſſent voir qu'elles leur venoient de leurs ancêtres. Ces uſurpateurs furent extrémement indignez de recevoir un ordre ſi abſolu, de la part d'un homme pauvre & deſarmé, qui étoit venu ſur un âne; & ils crurent que ce ſeroit une menace ſans exécution. Mais le prelat les excommunia; & par là ils ſe virent réduits à une fâcheuſe condition; car l'uſage étoit que ceux qui étoient demeurez un an excommuniez étoient réputez infames, & toute audiance leur étoit refuſée dans les tribunaux. Ils quitterent donc une grande partie de ce qu'ils avoient uſurpé ſur l'égliſe de Magdebourg: mais ce fut bien malgré eux, & ils conſerverent une haine mortelle contre l'archevêque. Il s'attira encore celle du clergé, obligeant tous ceux qui étoient dans les ordres ſacrez à garder la continence, ou à renoncer à leurs benefices. Pourquoi, diſoient-ils, avons-nous appellé cet étranger, dont les mœurs ſont ſi contraires aux nôtres? ils le chargeoient d'injures & le décrioient parmi le peuple, enſorte qu'il devint univerſellement odieux: aux uns, parce qu'ils ſe ſentoient maltraitez; aux autres, parce qu'ils craignoient de l'être: aux autres, parce qu'ils ſe laiſſoient entraîner aux bruits populaires. Il ſe rendit encore odieux par

la

la fondation de plusieurs maisons religieuses, particulierement de son ordre, comme de sainte Marie de Magdebourg, d'où il ôta vingt chanoines seculiers, pour y mettre des siens. Enfin la haine vint à tel point, que l'on attenta plusieurs fois contre sa vie. AN. 1131.

Un jour du jeudi saint comme il recevoit les confessions des penitens, il vint un jeune homme demander avec empressement au portier d'entrer aussi pour se confesser. Mais l'archevêque le reserva pour le dernier ; & quand il entra lui défendit d'approcher, & lui fit ôter un manteau dont il étoit couvert comme les penitens. Alors on vit à son côté un couteau pointu long d'un pied & demi ; & étant interrogé ce qu'il en vouloit faire, il se jetta aux pieds du prelat, & confessa qu'on l'avoit envoyé pour le tuer. Il nomma même les auteurs de cet attentat ; & les assistans furent bien étonnez de voir que c'étoient ceux qui avoient le plus de part aux conseils de l'archevêque. Il pardonna à l'assassin, mais il le fit mettre en prison afin de découvrir les desseins de ses complices, & les punir par la honte qui leur en reviendroit. Ce qui n'empêcha pas qu'un de ses clercs domestiques ne tentât encore de le tuer la nuit comme il alloit à matines.

Cependant Norbert permit aux religieux de Premontré d'élire un autre abbé à sa place ; & ce fut Hugues son premier disciple, qu'il renvoya de Magdebourg pour les gouverner, comme il fit jusques à l'an 1164. qu'il mourut. On établit aussi des abbez à S. Michel d'Anvers, à Floref, à S. Martin de Laon, à Viviers & Bonne-Esperance en Hainaut. Ces six premiers abbez tinrent aussi-tôt un chapitre general,

AN. 1131. où ils ordonnerent qu'ils en tiendroient tous les ans à l'imitation des moines de Cîteaux, pour la conservation de l'obſervance ; & dès le quatriéme chapitre ils ſe trouverent dix-huit abbez, tant l'inſtitut de Prémontré fit de progrès en peu de tems.

XIII. Second voyage de S. Otton en Pomeranie. *Vita lib.* III. *to.* 2. *Caniſ. p.* 420. *ſup. liv.* XXVII. *n.* 31.

Au commencement du pontificat d'Innocent II. S. Otton de Bamberg entreprit un ſecond voyage en Pomeranie, quatre ans après le premier, c'eſt-à-dire, l'an 1130. Il ſuivit une autre route ; & s'étant embarqué ſur l'Elbe il traverſa la Saxe, & par la riviere d'Havel il entra au pays des Lutitiens, ſorte de Sclaves, qui occupoient une partie de Meclebourg & du Brandebourg. Il menoit cinquante chariots chargez de proviſions & de quantité de richeſſes pour faire des preſens. Il paſſa dans quelques villes peu connuës, où il délivra des captifs, reconcilia des apoſtats, convertit & batiſa des payens, abattit des temples d'idoles & conſacra des égliſes. Enſuite il reſolut d'aller à Stetin, ſachant que cette ville étoit retournée à l'idolâtrie. Mais les eccleſiaſtiques qui devoient l'y accompagner, craignant la barbarie de ce peuple, l'en détournoient de tout leur pouvoir. Fatigué de leurs remontrances il leur dit : Je voi bien que nous ne ſommes venus que pour goûter des delices, & nous croyons devoir éviter toutes les difficultez qui ſe rencontrent. Soit ; je voudrois vous exhorter tous au martyre, mais je n'y contrains perſonne : ſi vous ne voulez pas m'aider, je vous prie au moins de ne me pas empêcher, & me laiſſer la liberté que je vous donne.

Ayant ainſi parlé il s'enferma ſeul dans ſa chambre, & ſe mit en priere juſques au ſoir : enſuite il

commanda à un de ſes gens de fermer toutes les portes & ne laiſſer entrer perſonne ſans ordre. Alors il prit ſes habits de voyage, mit ſes ornemens, ſon calice & les autres meubles d'autel dans un ſac qu'il chargea ſur ſes épaules; & ſortit ſeul la nuit prenant le chemin de Stetin. Ravi de ſe trouver en liberté, il commença à dire matines & marcha ſi bien le reſte de la nuit, qu'il fit tout le chemin. Cependant ſes clercs s'étant levez pour dire matines, allerent à la chambre de l'évêque, & ne le trouvant nulle part, ils furent étrangement conſternez : ils partirent les uns à pied, les autres à cheval pour le chercher de tous côtez ; & le jour étant venu ils le trouverent prêt à entrer dans une barque. Il en fut fort affligé, & pria Dieu qu'au moins ils ne le détournaſſent pas de ſon deſſein. Eux étant deſcendus de cheval ſe jetterent à ſes pieds : il ſe proſterna de ſon côté, ils fondoient en larmes de part & d'autre; & comme il vouloit les renvoyer, ils lui proteſterent qu'ils ne l'abandonneroient jamais & le ſuivroient par tout, ſoit à la mort, ſoit à la vie. AN. 1131.

Etant arrivez à Stetin, ils logerent à une égliſe qui étoit à l'entrée de la ville. Or le peuple étoit diviſé, quelques-uns avoient gardé la foi, mais la plûpart étoient retournez au paganiſme. Ceux-ci furent troublez de l'arrivée du ſaint évêque, mais les plus furieux étoient les ſacrificateurs des idoles : en ſorte qu'ils vinrent avec une troupe de gens armez environner l'égliſe, criant comme des inſenſez, qu'il falloit l'abatre & tuer tous ceux qui étoient dedans. Le ſaint évêque qui deſiroit ardemment le martyre, ſe revêtit pontificalement ; & prenant la

AN. 1131. croix & les reliques pour ſes armes, il commença avec ſon clergé à chanter des pſeaumes, pour recommander à Dieu le combat qu'il alloit ſoûtenir. Les barbares en furent touchez ; ils admirerent ces gens qui chantoient à l'article de la mort, ils s'adoucirent & les plus ſages prenant en particulier leurs ſacrificateurs, diſoient que leur devoir étoit de défendre leur religion par raiſon & non par force. Ainſi ils ſe retirerent peu à peu. C'étoit un vendredi ; & l'évêque avec les ſiens paſſerent ce jour & le ſuivant en jeûnes & en prieres.

Il y avoit à Stetin un homme noble nommé Viſtac, qui peu de tems auparavant étant allé en courſe ſur mer, fut pris par les ennemis & enfermé dans une obſcure priſon. Ayant prié Dieu ardemment de le délivrer, il s'endormit & vit en ſonge l'évêque Otton, qui l'avoit baptiſé au premier voyage, & qui lui dit : Je ſuis venu pour te délivrer, mais ne manque pas enſuite de porter mes ordres à Stetin. Viſtac éveillé eſſaye de marcher, & ſe ſent libre de ſes fers, il s'avance à la porte de la priſon & la trouve ouverte : au bord de la mer il rencontre une nacelle avec laquelle il ſe ſauve. Etant arrivé à Stetin, il aſſemble les habitans, leur raconte ſon aventure, & ajoûte : Cette ville eſt menacée d'une terrible vengeance de Dieu, parce que vous avez profané ſon culte, ſoit en le quittant pour les idoles, ſoit en les joignant avec lui. Quand l'évêque fut arrivé, Viſtac parloit encore plus hardiment contre l'idolâtrie, & l'excitoit à prêcher le peuple.

Le dimanche étant venu, l'évêque après avoir celebré la meſſe encore revêtu des ornemens & la croix

marchant devant lui, ſe fit conduire au milieu de la place publique, & monta ſur des dégrez de bois d'où on haranguoit le peuple. Comme il eut commencé à parler & que la plûpart l'écoutoient avec plaiſir : un ſacrificateur d'idoles fendit la preſſe, & de ſa voix qui étoit très-forte étouffant celle de l'évêque, il le chargea d'injures, & exhorta le peuple à punir cet ennemi de leurs dieux. Ils avoient tous des dards à la main, & pluſieurs ſe mirent en devoir de les lancer : mais ils demeurerent immobiles en cette poſture, ſans pouvoir ni darder, ni abaiſſer les mains, ni ſe remuer de leur place. C'étoit un ſpectacle agréable aux fideles ; & l'évêque prenant occaſion de ce miracle, leur dit : Vous voyez, mes freres, quelle eſt la puiſſance du Seigneur : que ne jettez-vous vos dards ? combien demeurerez vous en cet état ? que vos dieux vous ſecourent s'ils le peuvent. Enfin après leur avoir donné ſa benediction il ſe retira. AN. 1131. c. 16.

Cependant les anciens & les ſages de la ville tinrent conſeil depuis le matin juſques à minuit, & conclurent qu'il falloit extirper entierement l'idolâtrie & embraſſer de nouveau la religion chrétienne. Viſtac vint auſſi-tôt apporter à l'évêque cette agréable nouvelle ; & le lendemain le prelat les trouva tous diſpoſez & ſoumis : il reconcilia les apoſtats par l'impoſition des mains, batiſa les autres, & confirma leur foi par pluſieurs miracles. De Stetin il paſſa à Julin, dont il reduiſit tous les habitans ſans aucun obſtacle, tant ils étoient frappez de l'exemple de la capitale. c. 18. c. 22.

Saint Otton voulut enſuite paſſer chez les Ruthéniens : j'entens les habitans de l'iſle de Ruden, qui c. 28. *Baudran. Regia.*

AN. 1131. faiſoit autrefois partie de celle de Rugen. Mais les Pomeraniens lui repreſenterent que c'etoit des hommes feroces, legers & brutaux; & d'ailleurs l'évêque conſiderant que ce pays dépendoit de l'archevêque de Danemarc, ne voulut pas y prêcher ſans ſa permiſſion. Il lui envoya donc un prêtre nommé Inuan, avec des lettres & des preſens. Il fut reçû de l'archevêque avec une très-grande joye; & ce prelat s'informa avec ſoin de l'état de S. Otton, qu'il connoiſſoit depuis long-tems par ſa reputation, de ſa doctrine & de ſes actions. Car c'étoit un homme droit & ſimple, dont la ſcience & la pieté n'étoit pas mediocre, quoique ſon interieur ſentît la ruſticité Sclavone. Quant à la miſſion chez les Rutheniens, l'archevêque dit qu'il ne pouvoit donner alors de réponſe; parce qu'il falloit auparavant conſulter les ſeigneurs Danois. Le prêtre Inuan ne put attendre ce délai, & retourna chargé de preſens retrouver ſon maître S. Otton: qui reçut peu de tems après des nouvelles par
c. 29. leſquelles il étoit rappellé à Bamberg. Il revint par la Pologne, au grand contentement du duc & de ſes autres amis, & arriva à Bamberg la veille de S. Thomas vingtiéme de Decembre.

XIV. Egliſe de Jeruſalem. Foulques roi. G. Tyr. 1131. c. 25.

A Jeruſalem le patriarche Etienne mourut l'an 1130. n'ayant pas achevé deux ans de pontificat. Quelques-uns diſoient qu'il avoit été empoiſonné; & il paſſoit pour conſtant, que le roi Baudoüin l'étant venu voir pendant ſa derniere maladie; & lui ayant demandé comment il ſe portoit, il répondit: Seigneur, je ſuis maintenant comme vous me voulez.
c. 26. Son ſucceſſeur fut Guillaume prieur du S. Sepulchre, homme ſimple & mediocrement lettré, mais de bon-

ne mine, & recommandable par ſes mœurs. Il étoit Flaman de nation & fort agréable au roi, aux ſeigneurs & à tout le peuple, & tint ce ſiege quinze ans AN. 1131.

L'année ſuivante 1131. le roi Baudoüin ſe voyant malade à la mort, ſortit de ſon palais ſans aucune marque de ſa dignité, & ſe fit porter en la maiſon du patriarche, pour être plus près du S. Sepulchre. Là il fit venir Meliſende ſa fille aînée, le comte Foulques ſon gendre & leur fils Baudoüin, âgé de deux ans; & en preſence du patriarche, des prelats & de quelques ſeigneurs, il leur laiſſa le gouvernement du royaume & la pleine puiſſance avec ſa benediction: puis il prit un habit de religieux, & promit d'en garder les vœux s'il vivoit. Ainſi mourut le roi Baudoüin du Bourg le vingt-uniéme jour d'Août 1131. & fut enterré au S. Sepulchre avec ſes deux predeceſſeurs. c. 2.

Foulques ſon gendre & ſon ſucceſſeur, étoit auparavant comte d'Angers, du Mans & de Tours, fils de Foulques Rechin & de Bertrade, ou Bertelée de Montfort, qui épouſa depuis le roi Philippe. Foulques le jeune épouſa en premieres nôces Guiburge fille d'Elie comte du Maine, dont il eut deux fils & deux filles. Après qu'elle fut morte il alla en pelerinage à Jeruſalem, où il entretint un an durant cent chevaliers à ſes dépens, & gagna les bonnes graces du roi & des ſeigneurs. Etant de retour chez lui il maria ſes enfans & regla ſes états; & quelques années après il fut rappellé à Jeruſalem par le roi Baudoüin, qui l'avoit choiſi pour ſon gendre. Il fut couronné ſolemnellement le jour de l'exaltation de la ſainte croix, *lib.* XIV. c. 2.

AN. 1131. quatorziéme de Septembre, dans l'égliſe du S. Sepulchre, par le patriarche Guillaume: & quoiqu'il eut plus de ſoixante ans, il en regna dix.

XV. Le pape à Clairvaux. *Vita l. 1. c. 1.*

Le pape Innocent étoit cependant en France, & voulut viſiter par lui-même le monaſtere de Clairvaux: où il fut reçû avec une affection ſinguliere, par les moines vêtus pauvrement, portant une croix de bois mal polie & chantant modeſtement. Les évêques pleuroient & le pape lui-même, & tous admirant la gravité de cette communauté: voyant que dans une joye ſi publique ils avoient tous les yeux arrêtez à terre, ſans les tourner de côté, ou d'autre par curioſité: en ſorte qu'ils ne voyoient perſonne étant regardez de tout le monde. Les Romains ne virent rien dans cette égliſe, qui excitât leur cupidité: il n'y avoit que les murailles toutes nuës; & ces moines n'avoient rien de deſirable que l'imitation de leurs vertus. La joie de cette reception fut toute ſainte; on ſervoit à manger du pain bis, des herbes, des legumes; & s'il ſe trouva quelque poiſſon, ce fut pour le pape. L'année precedente S. Bernard avoit refuſé l'évêché de Gennes vacant par la mort de Sigefroi; & cette année 1131. il refuſa l'évêché de Chaalons pour lequel il avoit été élû, & y fit mettre en ſa place Geofroi abbé de S. Medard de Soiſſons.

*Mabill. Chr. Bern.*

XVI. Lettres de S. Bernard pour le pape.

Pendant que le pape Innocent étoit en France, S. Bernard écrivit pluſieurs lettres très-fortes à ceux qui ne le reconnoiſſoient pas encore, pour les amener à ſon obéïſſance. Il en parle ainſi à Hildebert archevêque de Tours, que Gerard d'Angouleſme s'efforçoit d'attirer au parti de Pierre de Leon: Tous les princes n'ont-ils pas reconnu qu'il eſt veritablement l'élû

*Ep. 124.*

l'élû de Dieu ? Le roi de France, celui d'Angleterre, ceux d'Eſpagne, enfin le roi des Romains, reçoivent Innocent pour pape. Architophel eſt le ſeul qui ne ſçait pas encore que ſon conſeil eſt découvert & diſſipé. C'eſt Gerard d'Angouleſme dont il parle. Il continuë. Le choix des plus gens de bien, l'approbation du plus grand nombre ; & ce qui eſt plus fort, une probité reconnuë, rendent Innocent recommandable à tout le monde. Ecrivant à Geoffroi de Loroux docteur fameux, depuis archevêque de Bordeaux, & déſlors homme de grande autorité, il dit : Les rois d'Allemagne, de France, d'Angleterre, d'Ecoſſe, des Eſpagnes & de Jeruſalem, avec tout leur clergé & leurs peuples adherent au pape Innocent. Et c'eſt avec juſtice que l'égliſe reçoit celui dont la reputation eſt plus entiere & l'élection plus légitime, par le nombre & le merite de ceux qui l'ont faite. Il excite ce docteur à s'oppoſer à l'évêque d'Angouleſme, & ramener à l'unité de l'égliſe le comte de Poitiers.

AN. 1131.

2 *Reg.* XVII. 7.

*epiſt.* 125.

Enfin ſaint Bernard écrivit ſur ce ſujet une grande letttre à quatre évêques d'Aquitaine ; ſçavoir ceux de Limoges, de Poitiers, de Perigueux & de Saintes : où il décrit ainſi la conduite de Gerard d'Angouleſme. Dans la lettre qu'il a écrite depuis peu au chancelier, il demande la legation d'une maniere baſſe & indigne ; & plût à Dieu qu'il l'eût obtenuë, il n'eût gueres nui qu'à lui-même. Voyez ce que fait l'amour de la gloire. La legation eſt une charge peſante, principalement à un vieillard, & toutefois cet homme ſi âgé trouve plus de peine à paſſer ſans cette peine le peu de jours qui lui reſtent. Et enſuite : il écrivit des

*epiſt.* 126.

AN. 1131. premiers au pape Innocent, il demande la legation & ne l'obtient pas. Il ſe fâche, il quitte le pape & paſſe au parti de ſon competiteur, il ſe vante d'être ſon legat. S'il ne l'avoit pas demandé auparavant au premier, ou s'il ne l'avoit pas enſuite reçu de l'autre, on pourroit croire que dans ſa prévarication il auroit eu quelque autre vûë, quoique mauvaiſe : mais à preſent ſon ambition n'a point d'excuſe. C'eſt qu'après avoir long tems paſſé pour grand entre les ſiens, il rougit de ſe dégrader ; & voila cette honte criminelle dont parle l'écriture, qui fait que celui qui n'eſt que terre & cendre craint non ſeulement de ſe ſoûmettre, mais de ne pas dominer. Déja ce legat fait à ſon pape de nouveaux évêques chez vous, afin qu'il ne ſoit pas pape lui ſeul ; & il n'attend pas que les évêques ſoient morts pour leur donner des ſucceſſeurs, il met de leur vivant des uſurpateurs dans leurs ſieges : s'appuyant de la puiſſance tirannique des ſeigneurs, injuſtement irritez contre les évêques de leurs villes.

*Eccli. IV. 25.*

Eſt-ce gratuitement que ce legat agit ainſi pour ſon pape ? Il ſe vante que ce pape a ajoûté à ſon ancienne legation, la France & la Bourgogne. Il peut y joindre s'il veut les Medes & les Perſes, & tous les lieux où il mettra le pied, pour ſe glorifier au moins de vains titres. Il ne voit pas qu'il eſt la riſée de tous ſes voiſins : ſemblable à un negociant qui marchande avec pluſieurs vendeurs, juſques à ce qu'il ait trouvé celui qui lui donne ce qu'il deſire au plus bas prix ; il choiſit pour pape celui qui veut bien le faire legat. Ainſi Rome ne pourra avoir de pape à moins que tu ne ſois legat : d'où te vient ce privilege dans

l'égliſe de Dieu ? Tant que tu as eu quelque eſperance d'obtenir d'Innocent la grace que tu lui demandois impudemment, il étoit ſaint & pape dans tes lettres : comment donc l'accuſes-tu maintenant d'être ſchiſmatique ? ſa ſainteté & ſa dignité ſe ſont-elles évanoüies avec ta vaine eſperance ? Hier il étoit catholique & ſouverain pontife : aujourd'hui c'eſt un méchant, un ſchiſmatique, un ſeditieux. Hier c'étoit le ſaint pere Innocent, aujourd'hui c'eſt Gregoire diacre de ſaint Ange. C'eſt reſſembler à ce juge inique, qui n'avoit ni crainte de Dieu, ni égard pour les hommes. AN. 1131. Luc. XVIII. 2.

Saint Bernard dépeint enſuite l'ambition, qui ſe décrie à meſure qu'elle ſe découvre, & ne réüſſit que par le ſecours de l'hypocriſie : puis venant au fond de la queſtion du ſchiſme, il parle ainſi du prétendu pape Anaclet : Celui-là n'eſt-il pas l'homme de peché, qui après l'élection canoniquement faite par les catholiques, a uſurpé le lieu ſaint, non comme ſaint, mais comme le plus éminent ? qui l'a uſurpé, dis-je, par le fer & le feu, à force d'argent, ſans merite & ſans vertu, & qui s'y maintient de même. Car l'élection dont il ſe vante n'en eſt qu'une ombre & un pretexte pour couvrir la malice de ſes partiſans. On peut l'appeller élection, mais impudemment & fauſſement. Car la maxime eccleſiaſtique eſt conſtante qu'après une premiere élection il ne peut y en avoir une ſeconde. Suppoſé donc qu'il eut manqué quelque formalité à la premiere, comme prétendent les ennemis de l'unité : falloit-il proceder à une autre élection, ſans avoir auparavant examiné la premiere & l'avoir caſſé juridiquement ? C'eſt pourquoi ceux là-ſont les

AN. 1131. plus coupables, qui ſe ſont preſſez, contre la défenſe de l'Apôtre, d'impoſer les mains à ce témeraire uſurpateur: ils ſont les auteurs du ſchiſme.

Au reſte, ils demandent à preſent le jugement qu'ils devoient attendre auparavant; & ils nous offrent à contre-tems la juſtice qu'ils ont refuſée, quand on leur offroit: afin que ſi on la leur refuſe, vous paroiſſiez injuſtes; & que ſi on l'accepte, la conteſtation apporte un délai pendant lequel il puiſſe arriver quelque choſe. Vous défiez-vous de vôtre droit, & ne craignez-vous point que le mal augmente, quelque iſſuë que la cauſe puiſſe avoir? Quoi qu'il en ſoit du paſſé, diſent-ils, nous demandons maintenant audience, nous ſommes prêts à ſubir le jugement: C'eſt une fuite. Ils n'ont plus autre choſe à dire pour ſeduire les ſimples & armer les mal intentionnez. Dieu a déja jugé, non par une ſentence, mais par l'évidence du fait. Ce jugement de Dieu a été reconnu & approuvé par les archevêques Gautier de Ravenne, Hildegaire de Tarragone, Norbert de Magdebourg, Conrad de Salſbourg. Il a été reconnu & ſuivi par les évêques Ecbert de Munſter, Hildebrand de Piſtoye, Bernard de Pavie, Landulfe d'Aſte, Hugues de Grenoble, Bernard de Parme. La ſainteté & l'autorité de ces prelats, reſpectable à leurs ennemis même nous a facilement perſuadé de les ſuivre, nous qui leur ſommes ſi inferieurs en merite & en rang, duſſions-nous nous égarer avec eux. Je ne parle point de tous les autres archevêques & évêques de Toſcane, de Campagnie, de Lombardie, de Germanie, d'Aquitaine, des Gaules & des Eſpagnes, & de toute l'égliſe Orientale.

AN. 1131.

Tous de concert ont rejetté franchement Pierre de Leon, & ont reçu Gregoire pour pape ſous le nom d'Innocent : ſans être ni gagnez par argent, ni ſéduits par artifice, ni attirez par affection de la parenté, ni forcez par la crainte de la puiſſance ſeculiere : mais obéïſſant à la volonté de Dieu, qu'ils n'ont ni ignoré ni diſſimulée. Je ne nomme en cette lettre aucun de nos prelats, parce que je ne pourrois les y comprendre tous, ni en nommer quelques-uns ſans ſoupçon de flaterie. Mais je ne dois pas obmettre les ſaints, qui ſont morts au monde, & ne cherchent qu'à plaire à Dieu. Les Camaldules, & ceux de Vallombreuſe, les Chartreux, ceux de Clugni & de Marmoutier, mes confreres de Ciſteaux, ceux de ſaint Eſtienne de Caën, de Tiron & de Savigni : enfin toutes les Communautez regulieres, de clercs & de moines ſont attachées à Innocent à la ſuite de leurs évêques.

Que dirai-je des rois & des princes de la terre ? ne reçoivent-ils pas tous Innocent unanimement avec leurs ſujets ? y a-t'il enfin quelque homme diſtingué par ſa vertu & ſa réputation, en quelque rang que ce ſoit, qui ne ſoit du même avis ? Et ceux-ci toutefois s'opiniâtrent encore à reclamer. Ils appellent en cauſe toute la terre, & veulent qu'elle entre en jugement avec leur petit nombre. Qui pourroit, je vous prie, aſſembler une ſi grande multitude de prelats & de ſeigneurs, pour ne pas dire de peuple ? qui pourroit perſuader à tant de milliers de ſaints perſonnages de détruire ce qu'ils ont édifié & ſe rendre prévaricateurs ? quel lieu ſeroit aſſez grand & aſſez ſûr pour une telle aſſemblée ; car c'eſt l'affaire de toute l'égliſe & non d'un particulier. Vous voyez que vous chicanez.

AN: 1131. vôtre mere, en lui demandant l'impoſſible, & vous forgez des chaînes pour ne pas rentrer dans ſon ſein.

Mais ſoit : que Dieu change d'avis, je parle humainement, qu'il revoque ſa ſentence, qu'il aſſemble un concile de toute la terre : quels juges ſe donneront-ils? car tous ont pris parti & ne conviendront pas aiſément de juges : ainſi on ne ſe ſera aſſemblé à ſi grands frais que pour diſputer. Je voudrois ſçavoir encore à qui l'anti-pape voudra cependant confier Rome, qui lui a tant coûté à acquerir, qu'il poſſede avec tant de faſte, qu'il craint tant de perdre. Cependant le monde entier ſe ſeroit aſſemblé inutilement, ſi l'anti-pape perdoit ſa cauſe ſans perdre Rome; & d'ailleurs le pape ne peut entrer en cauſe tant qu'il demeure dépoüillé, ni les loix ni les canons ne l'y obligent. Il s'agit lequel des deux doit plûtôt être reconnu pour pape, ſi on compare les perſonnes, je dirai ſans médiſance & ſans flaterie ce que l'on dit par tout, que la reputation d'Innocent ne craint pas même ſes ennemis; & que celle de l'autre n'eſt pas en ſûreté même chez ſes amis. Si vous examinez les élections, celle du nôtre eſt la plus pure, la plus raiſonnable & la premiere. Le tems eſt certain, les deux autres points ſe prouvent par le merite & la dignité des électeurs. Vous trouverez, ſi je ne me trompe, que c'eſt la plus ſaine partie des évêques, des cardinaux, diacres & prêtres, qui ont le principal intereſt à l'élection du pape, & en nombre ſuffiſant pour élire ſelon les canons. Pour la conſecration, n'avons-nous pas l'évêque d'Oſtie à qui il appartient ſpécialement : Saint Bernard conclut ſa lettre, en exhortant les évêques

AN. 1131.

d'Aquitaine à reſiſter courageuſement aux ſchiſmatiques, ſur tout à l'évêque d'Angouleſme.

XVII. Vulgrin archevêque de Bourges pour Innocent.

Ils lui reſiſterent en effet, comme il paroît par les lettres adreſſées à Vulgrin archevêque de Bourges par trois d'entre eux, Guillaume de Saintes, Guillaume de Perigueux & Guillaume de Poitiers. Ils avoient recours à ce prelat comme primat d'Aquitaine, parce que Gerard lui-même avoit envahi le ſiege de Bordeaux leur metropole. L'évêque de Saintes donne avis à l'archevêque, que Gerard ſoutenu par le prince, a chaſſé de leurs ſieges, l'évêque de Poitiers & celui de Limoges, & y en a intrus d'autres. Mais, ajoûte-t'il, il ne les a pas ſacrez, parce qu'il n'a pû avoir d'évêques. Il a auſſi chaſſé de ſon monaſtere l'abbé de ſaint Jean d'Angeli. Il nous a tellement rendus odieux à notre prince, parce que nous n'avons pas voulu ſacrer ſes intrus; que nous & nos chanoines avons été contraints de ſortir de la ville & d'abandonner nos maiſons. Mais Dieu a permis que ce ſcelerat paſſant par notre dioceſe, a été pris par Aimar brave chevalier notre beau-frere, qui le tient priſonnier.

*Patr. Bituric. c. 64. tom. 2. bibl. Lab. p. 93.*

C'eſt pourquoi nous vous prions d'écrire à l'égliſe de Bordeaux, qui l'a élû archevêque, & aux évêques d'Agen, de Prigueux, de Poitiers, de Limoges & à nous, pour nous défendre de lui obéïr; & caſſer ſon élection faite par la violence du comte, ſans le conſentement des ſuffragans; & nonobſtant l'oppoſition formelle de l'évêque d'Agen. Que vous donniez l'abſolution à ceux qui l'ont pris, & excommuniez ceux qui feront quelque violence pour les délivrer. Enfin, que vous ordonniez aux évêques nos confreres

AN. 1131. d'aider Aimar d'argent & d'autres ſecours pour ſe défendre contre notre prince & le comte d'Angouleſme.

L'évêque de Perigueux prie l'archevêque de Bourges au nom de toute la province, de les aſſurer qu'il demeure ferme dans l'obéïſſance du pape Innocent; & qu'il les protegera pour ce ſujet, & leur procurera la protection du roi de France. L'évêque de Poitiers prend le titre d'exilé pour la juſtice, & prie l'archevêque d'excommunier de nouveau Gerard & ſes complices. L'archevêque de Bourges écrivit ſuivant leur deſir, aux quatre évêques d'Agen, de Poitiers, de Perigueux & de Saintes: qui avec celui d'Angouleſme, étoient alors tous les ſuffragans de Bordeaux. La lettre eſt auſſi adreſſée au peuple & au clergé de Bordeaux, & il les exhorte tous à demeurer fermes dans l'obéïſſance du pape Innocent, à mépriſer les menaces des princes & la perſecution qu'ils pourront ſouffrir pour une ſi juſte cauſe, & à reſiſter de tout leur pouvoir à Gerard d'Angouleſme ſchiſmatique manifeſte. Dans une ſeconde lettre il leur marque que le pape Innocent eſt reconnu par les rois de France, d'Angleterre, d'Allemagne, d'Eſpagne, de Jeruſalem, & preſque par tous les Princes du monde; & que Gerard a été condamné & dépoſé au concile de Reims.

Le duc d'Aquitaine étoit le ſeul au deça des Alpes qui ſoûtint le parti de l'anti-pape; & S. Bernard
p. 117. lui écrivit vers le même tems au nom de Hugues duc de Bourgogne ſon parent, pour l'exhorter à quitter le ſchiſme. Dans cette lettre il dit entre autres choſes, parlant des ſchiſmatiques: Ils ont le duc de Poüille, mais

mais c'eſt le ſeul prince, encore l'a-t-on gagné par le ridicule appaſt d'une couronne uſurpée. Au reſte, quelles ſont les vertus & les bonnes qualitez qu'ils publient de leur prétendu pape, pour nous exciter à le favoriſer? ſi ce que l'on en dit par tout eſt veritable, il n'eſt pas digne de gouverner un village: ſi ces bruits ſont faux, il convient toutefois au chef de l'égliſe d'avoir non ſeulement les mœurs bonnes, mais la reputation entiere. AN. 1131.

XVIII. Traité d'Arnoul de Sées contre les ſchiſmatiques.

Nous apprenons ce que l'on diſoit alors contre l'anti-pape Anaclet, par un traité d'Arnoul archidiacre de Sées & depuis évêque de Liſieux, adreſſée à Geofroi évêque de Chartres & legat du pape Innocent. Arnoul étoit alors en Italie, où le deſir d'apprendre les loix Romaines l'avoit conduit: c'eſt pourquoi ne pouvant rendre d'autre ſervice à l'égliſe pendant ſon abſence, il écrivit ce traité? où il examine toute l'affaire du ſchiſme; & parle premierement de Girard d'Angouleſme, puis de Pierre de Leon, & enfin du pape Innocent. Quant à Girard, il dit que la baſſeſſe de ſa naiſſance & la pauvreté de ſes parens, l'obligerent à quitter la Normandie & paſſer en un pays étranger, c'eſt-à-dire en Aquitaine; & qu'il fut élû évêque non par ſon merite, mais par hazard: parce que deux partis diviſez ne trouverent point d'autre moyen de finir & de faire une élection. Tu fis, lui dit-il, bâtir une égliſe pour avoir un prétexte d'amaſſer de l'argent: Tu élevas aux dignitez eccleſiaſtiques tes neveux, gens ſans lettres & ſans merite, & leur confias le gouvernement de l'égliſe. Tu donnois les autres benefices à ceux qui avoient le plus d'argent, & ne faiſois ni dédicaces d'égliſe, ni benedictions d'au- *To. 2. Spic. p. 336. c. 15.*

AN. 1131. tels, ni ordinations, ſans en tirer quelque profit. Il
n. 2. vient enſuite à la legation de Girard, qui lui donnoit juriſdiction ſur cinq archevêchez. Il convient qu'il avoit de l'habileté pour les affaires, de la ſcience & de l'éloquence : mais il pretend qu'il abuſa de ſon pouvoir pour contenter ſon avarice & ſon ambition, aſſemblant des conciles ſans beſoin pour avoir le plaiſir d'y preſider ; & aviliſſant la dignité de ces ſaintes aſſemblées.

n. 3. Quant à Pierre de Leon, l'auteur dit que le Juif ſon ayeul ayant amaſſé des richeſſes par ſes uſures, ſe fit Chrétien pour devenir plus puiſſant, & que Pierre dont il étoit queſtion, portoit encore ſur ſon viſage les marques de ſon origine. Il fut, ajoûte-t-il, envoyé en France, pour acquerir la bienveillance de la nation, par la conformité des mœurs & du langage ; & s'étant étrangement décrié pendant ſa jeuneſſe par ſon inſolence & ſes débauches : il entra à Clugni, pour couvrir l'infamie de ſa vie paſſée, par la reputation de ce monaſtere, le plus illuſtre des Gaules. Etant devenu cardinal par le credit de ſa famille, il fut envoyé en diverſes legations, où il ne ſongeoit qu'à ſatisfaire ſa cupidité & vivoit avec un luxe ſcandaleux : deux grands repas par jour, des viandes exquiſes & parfumées, une profuſion qui épuiſoit les revenus des évêques & des abbez : encore pilloit-il les ornemens des égliſes. Enfin on l'accuſoit des débauches les plus abominables, d'avoir eu des enfans de ſa propre ſœur, & de mener avec lui une fille déguiſée en homme. Telle étoit la reputation de l'anti-pape Anaclet.

XIX. Fin d'Hildebert arch. de Tours.

La lettre de S. Bernard à Hildebert archevêque de

AN. 1131.

Tours ne fut pas ſans effet, & ce prelat demeura attaché au pape Innocent le reſte de ſa vie, qui ne fut pas long. Car il mourut d'une heureuſe vieilleſſe le dix-huitiéme de Novembre de l'année 1133. ou de la ſuivante. Il eſt celebre par ſes écrits, qui ſont ſes lettres au nombre de cent trente, cent quarante ſermons, la vie de ſainte Radegonde & celle de ſaint Hugues de Clugni, quelques traitez moraux & theologiques, & grand nombre de poëſies. Il avoit auſſi commencé un recueil de canons; quelques-uns lui attribuent la preface qui ſe trouve à la tête de celui d'Yves de Chartres.

*Vita.*

*Lib. III. ep. 53. al. 83.*

Fougues Rechin comte d'Anjou, ayant fait vœu d'aller en pelerinage à S. Jacques, Hildebert lui en écrivit ainſi: Je ne nie pas que ce ne ſoit un bon deſſein, mais quiconque eſt chargé du gouvernement, eſt attaché a un devoir qu'il ne peut quitter que pour quelque choſe de plus grand & de plus utile. Entre les talens que le pere de famille diſtribue à ſes ſerviteurs, aucun docteur ne compte celui de courir par le monde; & S. Hilarion étant près de Jeruſalem, n'y alla qu'une fois, pour ne pas paroître mépriſer les lieux ſaints. Hildebert repreſente enſuite au comte qu'il ſe met en peril en paſſant par les places du duc d'Aquitaine ſon ennemi; & que le roi d'Angleterre déſaprouve ce voyage. Puis il continue: Vous me direz peut-être: J'ai fait un vœu, & je me rens coupable, ſi j'y manque. Mais conſiderez que c'eſt vous qui vous êtes engagé à ce vœu, & que c'eſt Dieu qui vous a impoſé une charge: voyez ſi le fruit que vous retirerez de ce voyage, recompenſera la perte de l'interruption de vos devoirs. Si ce dernier bien eſt ſans

*Lib. I. ep. 15. al. 59.*

AN. 1131. comparaiſon plus grand, comme on ne le peut nier : demeurez dans votre palais, vivez pour votre état, rendez juſtice, protegez les pauvres & les égliſes.

Dans une autre lettre il parle ainſi au pape Honorius II. Je vous ſupplie de ne pas prendre en mauvaiſe part ce que je vous écris par pure neceſſité & pour la juſtice. Nous n'avons point appris au deça des Alpes, & nous ne trouuons point dans les maximes eccleſiaſtiques, que l'égliſe Romaine doive recevoir toutes ſortes d'appellations indifferemment; & ſi on établit cette nouveauté, l'autorité des évêques perira, & la diſcipline de l'égliſe n'aura plus aucune vigueur. Qui ſera le raviſſeur, qui étant menacé d'anathême, n'appellera pas auſſi-tôt? qui ſera le prêtre, qui ne continuera pas ſa vie ſcandaleuſe à l'abri d'un appel fruſtratoire? les ſacrileges, les pillages, les adulteres inonderont de toutes parts, tandis que les évêques auront la bouche fermée par des appellations ſuperflues. Et enſuite : Je ſçai & toute l'égliſe l'enſeigne, que le ſecours de l'appellation eſt dû à ceux qui ſont bleſſez par un jugement, qui tiennent leurs juges pour ſuſpects, ou qui craignent la violence d'une multitude emportée; ſur quoi il cite une fauſſe decretale du pape S. Corneille : mais il ſoutient qu'il faut rejetter les appellations frivoles, qui ne tendent qu'à retarder le jugement.

11. ep. 41. al. 82.

Dans une autre lettre Hildebert blâme un prêtre, qui avoit fait donner la queſtion à un homme qu'il ſoupçonnoit lui avoir pris de l'argent : apparemment un homme de condition ſervile. Il dit que cette procedure convient aux cours ſeculieres & non à la diſcipline de l'égliſe; qu'il ne ſied pas à un prêtre

d'être bourreau, qu'il doit plûtôt laiſſer un coupable impuni, que de faire ſouffrir un ſuplice certain pour un crime incertain. Sur quoi il cite la lettre de ſaint Auguſtin à Macedonius. AN. 1131. *Aug. ep. 153. al. 54. Sup. liv. XXII. n. 52.*

L'évêque de Chartres avoit interdit un prêtre pour avoir tué d'un coup de pierre un voleur qui le vouloit tuer. Après que ce prêtre eût été ſept ans ſeparé du ſaint autel, l'évêque de Chartres conſulta Hildebert s'il devoit le rétablir. Hildebert répondit, qu'il n'en étoit pas d'avis, quoiqu'il n'eût tué que pour défendre ſa vie : alleguant ſur ce ſujet l'autorité de ſaint Ambroiſe. *epiſt. 60.* *III. Off. c. 9.*

Les ſermons d'Hildebert contiennent pluſieurs points remarquables de doctrine & de diſcipline. Quoiqu'il eut été diſciple de Berenger, il parle très-correctement de l'euchariſtie, & dit : Nous ne devons pas douter que par les paroles ſacrées de la benediction du prêtre, le pain ne ſoit changé au vrai corps de nôtre Seigneur ; en ſorte que la ſubſtance du pain ne demeure point. Il ſe ſert même du mot de Tranſſubſtantiation ; & on ne trouve perſonne qui l'ait employé avant lui. *Ser. 38. p. 442.* *Ser. 93. p. 689.*

Touchant la grace il dit : Etant reparé & reconcilié par la grace du nouvel homme tu tombe tous les jours, & toutefois la grace ſecourable ne t'abandonne point. Et ailleurs : La grace de Dieu eſt très-officieuſe envers les hommes, & comme engagée par ſerment à les ſecourir. Et enſuite : Si la creature n'eſt pas juſte, c'eſt ſa faute, & non celle de Dieu. Il veut que tous les hommes ſoient ſauvez ; & pour ôter tout excuſe il leur prepare ſa grace qui les ſoutient ; il diſtribuë des moyens pour les aider, il offre des récompenſes *Ser. III. p. 772.* *Lib. I. ep. 10. p. 5.*

AN. 1131. pour les exciter, il menace pour les intimider.

*Sermon. 18. p. 301.* Sur la penitence il dit, que l'on doit ſe confeſſer avant que de commencer le jeûne du carême, parce que c'eſt renverſer l'ordre de punir les pechez, avant que de les confeſſer, que les penitens demeuroient hors de leurs maiſons : que quelquefois on les reconcilioit avant la fin de leur penitence, pour communier à Pâque avec le reſte des fideles. Il marque qu'on jeûnoit le jour des Trepaſſez.

*cod. p. 298.*

*Serm. 34. p. 194.*

*Serm. 85. p. 650.*

*B. 1009.* Entre les traitez d'Hildebert le plus conſiderable eſt celui qui contient en abregé un corps entier de theologie, & qui ſemble avoir ſervi de regle & de modele à ceux qui ont enſuite traité cette ſcience par methode. Il eſt diviſé en quarante-un chapitres ; & l'auteur y traite premierement de la foi, puis de l'exiſtence & de l'unité de Dieu, de la Trinité & des principaux attributs. De-là il paſſe à l'Incarnation : puis aux anges, & l'ouvrage des ſix jours : enſuite à la creation de l'homme, à ſon premier état, & ſa chute, puis au peché en general. Enfin il vient aux ſacremens : mais la fin y manque, & nous n'avons pas ce qu'il dit des ſacremens en particulier. Ce traité eſt compoſé avec beaucoup de netteté & de préciſion, & les preuves ſont bien choiſies.

*c. 12.*

*c. 24.*

*c. 40.*

XX. Exemption de dîme à Cîteaux.

*Petr. Clun. l. epiſt. 28.*

*ep. 25. tom. 3. Spicil. p. 152.*

Le pape Innocent ayant ſéjourné en France environ dix-huit mois & impoſé une collecte d'argent pour les frais de ſon voyage, reprit le chemin d'Italie au printems de l'année 1132. Il celebra à Clugni la fête de la Purification de Notre-Dame, & y reçut les lettres d'obedience de Guillaume patriarche de Jeruſalem. Il confirma les privileges de Clugni, particulierement l'immunité du lieu & la ſûreté contre les

violences : comme il paroît par deux bulles, l'une adreſſée à l'abbé Pierre, datée de Vienne le ſecond jour de Mars, l'autre datée de Valence le huitiéme du même mois & adreſſée à tous les évêques. Mais en même tems ce pape accorda à S. Bernard, en conſideration des ſervices qu'il avoit rendus à l'égliſe pendant le ſchiſme, un privilege tant pour ſa maiſon de Clairvaux, que pour tout l'ordre de Cîteaux, où il dit entre autres choſes : Nous ordonnons que perſonne ne préſume de vous demander ou recevoir de vous les dîmes des terres que vous & tous les freres de vôtre congregation cultivez de vos propres mains & à vos dépens, ni les dîmes de vos beſtiaux. Ce privilege eſt daté de Lion le dix-ſeptiéme de Février 1131. & cauſa dans la ſuite de grands differends entre les moines de Cîteaux & les autres, particulierement ceux de Clugni. AN. 1131. *ab. Bern. epiſt. 352.*

L'abbaye du Miroir, fille de Cîteaux dans le dioceſe de Lion, ayant été fondée la même année 1131. les moines de Gigni un des principaux membres de Clugni, leur demanderent des dîmes ; & comme ils les pourſuivoient à cet effet, le pape Innocent menaça d'interdire l'égliſe de ceux de Gigni, s'ils ne ſe déſiſtoient dans quarante jours, & en écrivit à l'abbé de Clugni. L'abbé ſe plaignit au pape, que cette conduite étoit extraordinaire & préjudiciable à ſon ordre. Nous payons, dit-il, les dîmes non ſeulement à des moines & à des chanoines, mais à des curez & à des gentilshommes : pourquoi ne les recevrons-nous pas auſſi des autres ? J'en ai donné en quelques lieux aux freres de Cîteaux, mais Dieu merci eux & les autres religieux ſont tellement augmentez par tout dans *lib. 1. ep. 33.*

AN. 1131. notre voiſinage, que ſi nous leur remettons à tous les dîmes, il faut perdre la dixiéme partie de nos religieux, ou même en quelques lieux abandonner nos maiſons. Nous vous ſupplions donc que vos nouveaux enfans ne chaſſent pas les anciens : autrement ſi nôtre égliſe perd ſes droits, elle ne me gardera pas non plus.

p. 34. Il écrivit encore plus fortement ſur ce ſujet au chancelier Aimeri. Il lui repreſente la dignité du monaſtere de Clugni & la protection ſinguliere qu'il a reçûë du ſaint ſiege depuis ſa fondation ; puis il ajoûte : Qui a jamais oüi dire que le pape ait dépoüillé de ſon droit, je ne dis pas une telle égliſe, mais la moindre femme par ſa ſeule volonté ſans connoiſſance de cauſe ? & que l'on ait fait paſſer le bien des uns aux autres ſans le conſentement des proprietaires ? ſi les Ciſterciens ont quelques nouveaux privileges, nous en avons de la même ſource de plus anciens & en plus grand nombre. Mais dit-on, ils ſont pauvres & vous êtes riches. Que l'on compare nos revenus & nos dépenſes, & que l'on juge qui ſont les plus riches. Mais ſoit, s'ils ont beſoin d'aumônes, s'enſuit-il qu'ils doivent prendre le bien d'autrui ? Je leur ai donné quelques dîmes quand ils les ont demandées par charité, mais autre choſe eſt de nous les ôter par force. Et enſuite parlant du pape : ſes ennemis nous inſulteront comme ils ont commencé de faire ; & nous diront : Voilà vôtre pape que vous avez choiſi au préjudice de vôtre confrere. Gardez-le bien, vous avez la récompenſe que vous meritez. Ce confrere eſt Pierre de Leon qui avoit été moine de Clugni.

L'abbé

AN. 1131.

L'abbé Pierre écrivit auſſi ſur ce ſujet au chapitre general de Cîteaux. Il commence par leur repreſenter l'eſtime & l'affection qu'il a toûjours euë pour leur congregation naiſſante, puis il répond à leurs objections. Il n'eſt pas juſte, dites-vous, que des étrangers prennent les dîmes de nos travaux. Mais nos peres en ont toûjours uſé ainſi : ce ne ſont pas ſeulement les laïques qui payent les dîmes, les égliſes les payent aux égliſes, les monaſteres aux monaſteres; & non ſeulement du travail des payſans; mais du leur. Vous perdez plus, ajoûte-t-il, par la diminution de votre réputation, qu'en abandonnant un ſi petit profit : tout le monde vous admiroit, & vous paſſerez pour intereſſez. Il vaudroit mieux ſouffrir votre pauvreté, qu'exciter ce ſcandale & alterer la charité. Ces lettres furent ſans effet : l'affaire particuliere de Gigni, la querelle generale des dîmes s'aigrirent de plus en plus, & eurent de fâcheuſes ſuites.

*epiſt. 35.*

*V. Bern. ep. 281. V. Mabill. praf. in S. Bern. n. 48.*

XXI. Le pape en Italie.

Le pape Innocent ayant paſſé à S. Gilles en Provence, entra en Lombardie par les montagnes de Genes, & celebra à Aſt la fête de Pâque, qui cette année 1132. étoit le dixiéme d'Avril. Delà il vint à Plaiſance, où il appella les évêques & les autres prélats de Lombardie, de la province de Ravenne & de la baſſe Marche, & tint avec eux un concile. Cependant le roi Lothaire vint en Lombardie avec une armée, comme il avoit promis, & celebra la fête de Noël à Meduine dans la Marche Treviſane. Il menoit avec lui S. Norbert, qui en ce voyage fit la fonction de chancelier d'Italie, parce que le ſiege de Cologne étoit vacant. Lothaire tint à Rocaille une

*Acta ap. Baron. 1132.*

*Chr. Magdeb. M. S.*

AN. 1133. assemblée generale avec le pape & les Lombards touchant l'état de l'église & de l'empire. Le pape passa outre, & entrant en Toscane il vint à Pise, où ayant appellé les Genois il les accommoda avec les Pisans : leur faisant faire serment de part & d'autre qu'ils s'en tiendroient à son jugement touchant la guerre qui s'excitoit entre eux ; & il leur ordonna de vivre désormais en paix. S. Bernard qui avoit suivi le pape en ce voyage, fut le médiateur de cette paix, pour laquelle il fut envoyé à Genes, & y parla si efficacement, qu'il conclut l'affaire presque en un jour. Il refusa alors encore une fois l'évêché de Genes.

*Bern. ep. 129.*

Pour éteindre entierement cette guerre & récompenser la fidelité de la ville de Genes, le pape Innocent l'érigea en archevêché : accordant le pallium à Syrus son évêque, lui donnant pour suffragans trois évêques de l'isle de Corse ; & l'affranchissant lui-même de toute sujetion, c'est-à-dire, de la jurisdiction de l'archevêque de Milan, dont jusques alors il avoit été suffragant : en sorte que le nouvel archevêque de Genes ne dépendroit que du pape, & ne seroit sacré que par le pape comme celui de Pise. C'est ce qui paroît par la bulle du dix-neuviéme de Mars 1133. Ainsi Innocent II. corrigea ce qu'avoit fait Urbain II. en 1092. donnant l'isle de Corse entiere à la ville de Pise, & soumettant à son archevêque tous les évêchez de cette isle : ce qui avoit excité une grande jalousie entre ces deux puissantes villes.

*Ap. Ughell. to. 4. p. 1187.*

*Ibid. to. 3. p. 423.*

*Sup. liv. XXIV. n. 8.*

Le pape Innocent attendoit à Pise le roi Lothaire, qui étant arrivé en Toscane, eut encore une conference avec lui ; & ils convinrent de marcher incessamment à Rome. Le roi alla par le grand chemin,

*Alla. ap. Baron.*

le pape le long de la côte juſques à Viterbe. Le roi celebra la Pâque à ſaint Flavien à douze milles de Rome. C'étoit le vingt-ſixiéme de Mars : puis s'étant joint avec le pape, ils paſſerent par la Sabine, & camperent près l'égliſe de ſainte Agnès, où Thibaud prefet de Rome & d'autres nobles vinrent les recevoir. Ils entrerent ainſi dans Rome le premier jour de Mai. Le pape logea au palais de Latran, & le roi dont l'armée n'étoit que de deux mille chevaliers, campa ſur le mont Aventin. Cependant les Piſans & les Genois vinrent au ſecours du pape Innocent avec une armée navale, & lui ſoumirent Civita-vecchia & toute la côte. S. Bernard qui étoit avec le pape, écrivit alors au roi d'Angleterre, à qui il marque l'état des choſes, pour l'exciter à ſecourir le pape qu'il avoit reconnu de ſi bonne grace.

AN. 1133.

*Chr. Magdeb. M. S.*

*epiſt. 138.*

Le roi Lothaire écrivit auſſi une lettre à tous les rois, les évêques, les princes & generalement à tous les fideles, où il dit en ſubſtance : Dieu nous ayant établi défenſeur de la ſainte égliſe Romaine, nous ſommes allez pour la délivrer accompagnez d'évêques, d'abbez, de princes & de ſeigneurs; & allant à Rome, nous avons ſouvent reçu des députez du ſchiſmatique Pierre de Leon, qui prétendoient qu'on ne devoit pas l'attaquer à main armée, ni lui refuſer audience, puiſqu'il étoit prêt à comparoître en jugement. Nous l'avons fait ſçavoir aux évêques & aux cardinaux qui étoient avec le pape Innocent; & ils nous ont répondu comme bien inſtruits des canons, que l'égliſe univerſelle ayant déja prononcé ſur ce ſujet & condamné Pierre de Leon : aucun particulier ne pouvoit s'en attribuer le jugement.

*tom. 2. Spicil. p. 480.*

AN. 1133. Nous avons donc mené glorieuſement à Rome le pape Innocent, & l'avons rétabli dans la chaire de Latran. Cependant nous campions ſur le mont Aventin, où Pierre de Leon n'a ceſſé de nous ſolliciter, juſques à nous offrir pour ſûreté des fortereſſes & des ôtages. Voulant donc rétablir la paix dans l'égliſe ſans effuſion de ſang, nous avons communiqué ces propoſitions à ceux qui étoient avec le pape Innocent, qui de leur côté nous ont offert des ôtages & des places. Alors l'autre partie voulant gagner du tems, nous a amuſez quelques jours par de vaines promeſſes : mais comme ils ne les accompliſſoient point, après les avoir pluſieurs fois avertis, ils ont été enfin condamnez comme criminels de leze-majeſté divine & humaine par les ſeigneurs de notre cour : ſçavoir Norbert de Magdebourg notre chancelier, Adalberon de Breme & les autres qui y ſont nommez.

XXII. Lothaire couronné empereur.

*Otto* VII. *Chr. c.* 18.

Le pape couronna empereur le roi Lothaire & la reine Richilde ſon épouſe, dans l'égliſe du Sauveur à Latran, & non dans l'égliſe de S. Pierre, parce que l'anti-pape Anaclet en étoit le maître. C'étoit le quatriéme de Juin, troiſiéme dimanche d'après la Pentecôte. Avant le couronnement, Lothaire fit ſerment au pape, & le pape lui donna l'uſufruit des domaines de la comteſſe Mathilde, pour lui, ſa fille & ſon gendre Henri duc de Baviere : l'acte eſt daté du huitiéme de Juin. L'anti-pape cependant ſe tenoit à couvert dans les hauteurs & les tours, d'où il incommodoit par ſes machines les gens de Lothaire, ſans permettre aux ſiens d'en venir aux mains avec eux. Il refuſa opiniâtrement toute conference avec

*Dipl. ap. Baron.*

*Vita S. Bern. lib.* 2. *c.* 2.

*Oder. lib.* 13. *p.* 897.

ce prince, ne voulut écouter aucun conſeil ſur ſon état, ne revoquant point en doute ſon droit. Ainſi Lothaire fut contraint de ſe retirer après ſept ſemaines de ſéjour : n'ayant pas aſſez de forces pour prendre le château ſaint Ange & les autres forteresſes de l'anti-pape, bien loin de pouvoir attaquer le roi Roger ſon protecteur. Lothaire n'avoit pas même de quoi faire ſubſiſter ſa petite armée. Il fut donc reduit à retourner en Allemagne, & célebra à Virſbourg la nativité de la Vierge. Le pape Innocent ne ſe trouvant plus en ſûreté à Rome, après ſon départ, revint à Piſe. Sur quoi S. Bernard écrivit à cette ville, pour la feliciter du ſecours & de la retraite qu'elle donnoit au pape, ce qui l'élevoit en quelque maniere à la dignité de Rome. AN. 1133. *epiſt. 130.*

Saint Norbert qui ſuivoit l'empereur étant revenu à Magdebourg, tomba malade peu de tems après. Son corps étoit depuis long-tems affoibli par les auſteritez de la penitence : mais il acheva de ſuccomber à la fatigue du voyage, au changement d'air, & au mouvement continuel. Il fut quatre mois malade, & mourut le mercredi de la Pentecôte ſixiéme de Juin 1134. ayant gouverné l'égliſe de Magdebourg pendant huit ans, & en ayant vêcu environ cinquante. L'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort, mais il n'a été canoniſé qu'en 1582. par le pape Gregoire XIII. *Vita ap. Boll. c. 18.*

En France le couronnement du jeune roi Loüis avoit irrité quelques ſeigneurs, qui prétendoient augmenter leur pouvoir après la mort du pere & quelques prelats qui vouloient s'attribuer l'élection & le couronnement du roi. Loüis le gros voyant ces en- XXIII. Thomas de S. Victor tué. *Order. lib. 13. p. 895.*

AN. 1133. trepriſes, qui tendoient à ôter la couronne de ſa famille, en voulut prendre vengeance; & l'on attribua à ſon indignation deux meurtres fameux, qui furent commis aſſez près l'un de l'autre. Jean III. évêque d'Orleans, qui étoit fort âgé ayant quitté ſon évêché, Hugues doyen de la même égliſe fut élû pour lui ſucceder: mais comme il revenoit de la cour du roi, il fut tué en chemin, & le ſiege d'Orleans demeura longtems ſans évêque.

*Epiſt. in not. ſuſior. ad ep. 158. S. Bern. & tom. x conc. p. 975.*

Etienne évêque de Paris étoit allé à Chelles du conſentement du roi, & même à ſa priere, pour corriger & regler les religieuſes. Il avoit pris avec lui l'abbé de ſaint Victor, celui de ſaint Magloire, le ſous-prieur de S. Martin & pluſieurs autres, moines, chanoines, & clercs. En revenant comme ils paſſoient près du château de Gournai, ils furent attaquez par les neveux de Thibaud archidiacre de Paris, vaſſaux du ſeigneur de Gournai, qui avoient dreſſé à l'évêque une ambuſcade ſur le chemin. Ils vinrent fondre l'épée à la main ſur cette troupe déſarmée; & ſans reſpecter ni la ſainteté du jour qui étoit un dimanche, ni la qualité des perſonnes conſacrées à Dieu, ils maſſacrerent Thomas prieur de ſaint Victor entre les mains de l'évêque, le menaçant lui-même de mort s'il ne ſe retiroit promptement. Mais il ſe jetta courageuſement au milieu de leurs épées, & retira de leurs mains le prieur demi mort, & horriblement déchiré, l'exhortant à ſe confeſſer & à pardonner à ſes meurtries. Il le fit de bon cœur, demanda la remiſſion de ſes pechez avec grande componction, reçut le viatique, proteſta devant tout le monde qu'il mouroit pour la juſtice, & rendit ainſi l'eſprit. Ce

meurtre fut commis le vingtiéme d'Août 1133. AN. 1133.

L'évêque de Paris publia un mandement adreſſé à ſes archiprêtres, par lequel il excommunia les auteurs de ce meurtre, leurs complices, ceux qui leur donneroient retraite, ou qui communiqueroient avec eux : s'en reſervant à lui ſeul l'abſolution. Enſuite frappé de l'horreur de cet attentat, & ne ſe croyant pas lui-même en ſûreté, il ſe retira à Clairvaux : d'où il écrivit à Geoffroi évêque de Chartres, legat du ſaint ſiege, une lettre où il lui raconte ce funeſte accident, le priant de ſe rendre à Clairvaux, pour deliberer enſemble ſur les moyens d'en prévenir les ſuites. Geoffroi vint à Clairvaux ſuivant cette lettre ; & par ſon autorité de legat, manda aux archevêques de Reims, de Roüen, de Tours, & de Sens & à leurs ſuffragans, de ſe rendre à Joüarre dans le dioceſe de Meaux, pour y tenir un concile. Comme les prelats y étoient aſſemblez ; ils reçûrent une lettre de Hugues évêque de Grenoble, ſucceſſeur de ſaint Hugues & de Guigue prieur de la Chartreuſe, qui les exhortoient à faire juſtice du meurtre de Thomas : ce qu'ils firent, & frapperent d'excommunication les coupables.

Saint Bernard étoit alors à Clairvaux au retour d'Allemagne, où il étoit allé faire la paix entre l'empereur Lothaire & les neveux de ſon predeceſſeur Conrad & Frederic. Comme on eût avis que l'archidiacre de Paris s'étoit adreſſé au pape, prétendant ſe juſtifier de ce meurtre : le ſaint abbé lui écrivit, de peur qu'il ne ſe laiſſât ſurprendre. Et parce que l'archidiacre diſoit pour ſa défenſe, qu'il n'avoit pas tué le prieur : S. Bernard ſoutient que c'eſt lui qui l'a fait epiſt. 151.

AN. 1133. tuer par ſes neveux. Il le haïſſoit, dit-il, & le menaçoit de mort, à cauſe des exactions illicites ſur les prêtres, qu'il ne pouvoit plus exercer à ſon ordinaire à l'occaſion de ſon archidiaconé : parce que Thomas s'y oppoſoit avec zele & induſtrie. Pluſieurs perſonnes dignes de foi témoignent maintenant avoir oüi ſes menaces. Enfin qu'il diſe, s'il le peut, quel autre ſujet ont eu ſes neveux de porter leurs mains ſacrileges ſur ce ſaint prêtre. S'il demeure donc impuni, comme il a l'inſolence de ſe le promettre par votre autorité, lui qui eſt la cauſe, comme preſque tous le ſoupçonnent, l'ordonnateur de ce crime : combien cette impunité produira-t-elle dans l'égliſe d'actions puniſſables ? L'un des deux arrivera neceſſairement, ou que l'on n'admettra plus aux dignitez eccleſiaſtiques aucun des nobles, ou des puiſſans du ſiecle, ou que les clercs abuſeront de leur miniſtere pour toutes ſortes de crimes : parce que ſi quelqu'un eſt aſſez zelé pour s'y oppoſer, il s'expoſera à être auſſi-tôt maſſacré. *epiſt. 159.* Saint Bernard écrivit auſſi au pape au nom de l'évêque de Paris, une lettre fort pathetique, où il lui repreſente la perte qu'il a fait en la perſonne du prieur Thomas, qui lui aidoit à porter le poids de l'épiſcopat ; & finit en diſant : Si Thibaud Norier, c'eſt l'archidiacre, a recours à vous, n'ayez point d'égard à ſes paroles, juſques à l'arrivé de celui que nous devons envoyer, qui vous inſtruira plus amplement de la verité.

*Epiſt. 10. 3. Spicil. p. 153. &c. nota ſuſ. ad ep. 150. S. Bern.* A Orleans Jean intrus dans la dignité d'archidiacre, faiſoit auſſi des vexations auſquelles s'oppoſoit le ſous-doyen Archembaud & quelques autres du clergé. Archembaud en porta ſes plaintes à Henri archevêque

archevêque de Sens, le siége d'Orleans étant vacant, AN. 1133.
& au pape Innocent: mais enfin l'archidiacre Jean le fit tuer vers le même tems du meurtre de Thomas de S. Victor: & S. Bernard en écrivit au pape, l'excitant à faire une justice severe de ces meurtres redoublez. Il seroit très-utile, dit-il, & très-juste, à ce que plusieurs pensent, que les coupables fussent privez par vôtre autorité de toute dignite ecclésiastique, sans esperance d'être jamais élevez à aucune autre. Pierre abbé de Clugni écrivit aussi au pape au sujet de ces deux meurtres d'Archembaud & de Thomas: l'exhortant à les venger par les peines canoniques, & à confirmer la sentence que les évêques avoient prononcée contre eux dans leur concile. C'est ce que fit le pape Innocent par sa constitution adressée à Rainal archevêque de Reims, Hugues de Roüen, Hugues de Tours & leurs suffragans: où il fait mention des deux meurtres de Thomas & d'Archembaud, confirme ce que les prélats avoient ordonné dans le concile de Joüarre, & ajoûte: Mais parce que vôtre sentence nous paroît trop moderée, nous voulons de plus que par tout où les meurtriers seront présens, on ne celebre point l'office divin; que si quelqu'un les maintient & les favorise il soit excommunié. Nous ordonnons encore que Thibaud Notier & les autres soient privez des bénéfices qu'ils ont acquis ou conservez par les crimes de leurs parens.

epist. 161.

ep. 17.

tom. x. conc. p. 977. & in not. ad epist. S. Bern. 158.

XXIV. Concile de Pise.

Le pape avoit convoqué un concile à Pise, & saint Bernard y étant appellé, fut obligé de faire un second voyage en Italie l'an 1134. Les Milanois avoient suivi le parti de l'anti-pape Anaclet & de Conrad, qui s'étoit fait reconnoître roi d'Italie: mais voyant que ce

Chr. Bernard.

AN. 1133 prince avoit fait ſa paix avec l'empereur Lothaire par
*ep. 132. 133.* la mediation de S. Bernard : ils prierent le ſaint abbé de les reconcilier auſſi avec l'empereur & avec le pape Innocent, qui les avoit excommuniez & ôté à leur ville la dignité de metropole. Saint Bernard leur écrivit pour les feliciter de leur retour à l'unité de l'égliſe, & du deſir qu'ils témoignoient de rétablir la paix dans le pays : s'excuſant de ne pas aller chez eux, parce qu'il étoit preſſé de ſe trouver au concile, & promettant de les ſatisfaire au retour.

*Vita S. Bern. l. 1. c. 6.* Etant arrivé à Piſe il aſſiſta au concile, qui fut grand comme étant compoſé de tous les évêques d'Occident. Le ſaint abbé aſſiſtoit à toutes les deliberations & à tous les jugemens : il étoit reſpecté de tout le monde, & on voyoit les évêques attendre à ſa porte : mais ce n'étoit pas le faſte qui le rendoit de difficile accès, c'étoit la multitude de ceux qui vouloient lui parler : enſorte que malgré ſon humilité, il ſembloit avoir toute l'autorité du pape. En ce concile on excommunia de nouveau Pierre de Leon, & on dépoſa ſes fauteurs ſans eſperance de rétabliſſement. Alexandre uſurpateur de l'évêche de Liege y fut
*conc. t. x. conc. p. 990.* dépoſé, & mourut de chagrin peu de tems après qu'il en eut appris la nouvelle. On rapporte auſſi à ce concile la canoniſation de S. Hugues de Grenoble faite à Piſe par le pape Innocent, de l'avis des évêques & des cardinaux : comme il paroît par ſa lettre du vingt-deuxiéme d'Avril, adreſſée à Guigues prieur
*epiſt. ult.* de la Chartreuſe, à qui il ordonne d'écrire la vie du ſaint, comme en ayant une connoiſſance particuliere, & Guigues l'executa.

Au retour du concile pluſieurs prélats étant en-

AN. 1134.

core en Toſcane, furent attaquez en chemin & maltraitez. Leur troupe étoit grande, compoſée d'archevêques, d'évêques, d'archidiacres, & d'autres clercs diſtinguez, d'abbez & de moines. Ils furent diſperſez, pillez, bleſſez, pourſuivis l'épée à la main, quelques-uns pris & renfermez dans les châteaux voiſins. L'archevêque de Reims après avoir été inſulté & bleſſé, ſans reſpect pour ſon âge & ſa dignité, fut mis en priſon : l'évêque de Perigueux fut traité de même. L'archevêque de Bourges & celui de Sens ayant perdu preſque tout ce qu'ils avoient, arriverent à grand peine à Ponttremoli : mais ils y furent arrêtez pour la ſeconde fois, avec l'archevêque d'Embrun, l'évêque de Troyes bleſſé d'un coup de lance, qui l'avoit fait tomber de ſon cheval, les évêques de Limoges, d'Arras, de Bellai, de Rennes & d'autres : les abbez de ſaint Martial de Limoges, de Vezelai, de ſaint Germain de Paris, de Corbie, de Bourgueil & pluſieurs autres, la ville de Ponttremoli étoit remplie de ces prelats. Pierre abbé de Clugni, qui étoit de leur troupe s'y rendit avec eux ; & à leur priere il écrivit au pape Innocent cette lamentable hiſtoire, le priant d'exercer en cette occaſion la ſeverité de ſa juſtice ; & d'étendre la punition non ſeulement ſur les auteurs du crime, mais ſur tout le dioceſe de Lune, dont l'évêque au lieu de les accompagner toute une journée, n'avoit pas fait avec eux une lieuë. Mais les cenſures eccleſiaſtiques étoient de foibles armes contre de tels ennemis.

*Petr. Clun. l. ep. 27.*

XXV. Saint Bernard à Milan.

Après le concile de Piſe, le pape envoya S Bernard à Milan où il étoit tant deſiré, & avec lui deux cardinaux, Gui évêque de Piſe & Matthieu évêque d'Al-

*Vita lib. II. c. 2. n. 9.*

AN. 1133. bane : pour reconcilier à l'égliſe les Milanois, & les abſoudre du ſchiſme où leur archevêque Anſelme les avoit engagez. Saint Bernard fit trouver bon aux deux cardinaux de mener avec eux Geofroi évêque de Chatres, dont il avoit reconnu le merite en pluſieurs occaſions. Les Milanois vinrent à grandes troupes audevant du ſaint abbé juſques à ſept milles. Ils lui baiſoient les pieds ſans qu'il pût s'en défendre, ils arrachoient les poils de ſes habits pour ſervir de remedes aux maladies : ils marchoient devant & aprés avec des acclamations de joye, & les conduiſirent ainſi à ſon logis. On traita en public de l'affaire pour laquelle le ſaint abbé & les Cardinaux étoient venus: toute la ville ſe ſoumit, l'égliſe fut reconciliée, & la paix établie entre les peuples.

n. 10. Pendant ce ſejour de Milan, ſaint Bernard fit pluſieurs miracles, principalement ſur des poſſedez : il les attribuoit à la foi de ce peuple, & le peuple à la vertu du ſaint abbé. On lui amena une femme connuë de tout le monde, tourmentée depuis ſept ans de l'eſprit malin, le priant de la délivrer. Le ſaint homme étoit confus de l'opinion qu'on avoit de lui, & l'humilité lui défendoit d'entreprendre des choſes extraordinaires : d'un autre côté il rougiſſoit d'avoir moins de foi que ce peuple, & craignoit d'offenſer Dieu en ſe défiant de ſa toute-puiſſance : Enfin il s'abandonna au ſaint Eſprit ; & s'étant mis en priere, il chaſſa le demon, & rendit la famille tranquille. Les aſſiſtans tranſportez de joye, & levant les mains au ciel, rendirent graces à Dieu ; & le bruit s'en étant répandu par la ville, la mit tout en mouvement : on s'aſſembloit de tous côtez, on ne parloit que de

l'homme de Dieu, on ne pouvoit ſe raſſaſier de le voir ou de l'entendre : on s'empreſſoit pour le toucher, ou recevoir ſa benediction. AN. 1133.

Il délivra encore d'autres poſſedez par la vertu de la ſainte Euchariſtie, par l'eau benite & leſigne de la croix : il guerit auſſi pluſieurs malades ; & la foule du peuple étoit ſi grande à ſa porte depuis le matin juſques au ſoir, que la foibleſſe de ſon corps n'y pouvant reſiſter, il ſe mettoit aux fenêtres pour ſe montrer & leur donner ſa benediction. Ils aportoient du pain & de l'eau qu'ils lui faiſoient benir, & les gardoient comme des choſes ſacrées. On accouroit à Milan pour le voir des villages & des villes voiſines. Il guerit pluſieurs malades de la fievre, leur impoſant les mains, & leur faiſant boire de l'eau benite : il rétablit des mains ſéches, & des membres paralytiques en les touchant ; il rendit la vûe à des aveugles par le ſigne de la croix en preſence de pluſieurs témoins. Au milieu de tant de miracles & de tant d'applaudiſſemens, le ſaint abbé conſerva toûjours une humilité profonde ; & refuſa conſtamment l'Archevêché de Milan, qu'on le preſſoit opiniâtrement d'accepter. Ribalde fut donc élû archevêque à la place d'Anſelme ſchiſmatique ; & le pape rendit à Milan la dignité de metropole qu'il lui avoit otée. Saint Bernard y fit tant de converſions, qu'il y eut de quoi peupler un nouveau monaſtere de ſon ordre, qui fut fondé dans le voiſinage l'année ſuivante 1135. & nommé Caravalle. De Milan il paſſa par ordre du pape à Pavie & à Crémone pour pacifier la Lombardie : mais les Crémonois enflez de leur proſperité, ne profiterent point de ſa mediation.

*n.* 11. 12. 13. *&c.*

*n.* 18.

*Bern. ep.* 131. *epiſt.* 134.

*epiſt.* 134.

AN. 1134. Le cardinal Matthieu évêque d'Albane retourna à Piſe malade d'un cours de ventre, qu'il avoit contracté tant par la fatigue du voyage, que par l'ardeur du ſoleil, car c'étoit l'été. Il combatit pendant quatre mois & demi contre ſon mal, ſans vouloir ſe mettre au lit, ni rien obmettre de ſes occupations ordinaires. Il travailloit aſſiduement à la cour du pape aux affaires eccleſiaſtiques, il s'acquittoit fidelement de l'office divin & de la longue pſalmodie de Clugni, & diſoit tous les jours la meſſe ſuivant ſa coutume. Il réſiſta ainſi depuis le quinziéme de Juillet, juſques au premier de Decembre, ſans que perſonne lui pût perſuader de ſe menager. Enfin la premiere ſemaine de l'Avent la nature défaillant, il fut obligé de ſe mettre au lit; & voyant que ſa fin étoit proche, il appella les moines qui le ſervoient, & les chargea de ſaluer de ſa part l'abbé & les principaux officiers de Clugni, & ſur tout ſes chers enfans de S. Martin des champs. Il faiſoit ſa confeſſion à tous ceux qui le venoient voir & leur demandoit l'abſolution ſuivant l'uſage monaſtique: c'eſt-à-dire leurs prieres pour la remiſſion de ſes pechez. En recevant le viatique il fit ſa profeſſion de foi ſur ce ſacrement, & dit: Je confeſſe que ce ſacré corps de mon Sauveur eſt vraiment & eſſentiellement celui qu'il a pris de la ſainte Vierge, qui a été crucifié pour le ſalut du monde, qui eſt reſſuſcité & monté au ciel, & qui viendra juger les vivans & les morts: par lequel j'eſpere lui être incorporé, devenir un avec lui, & avoir la vie éternelle. Il mourut ſur la cendre & le cilice, le matin du jour de Noël, & fut enterré le lendemain, après que le pape eut celebré lui-même la meſſe ſolemnelle ſur le corps,

XXVI. Fin du cardinal Matthieu.

*Petr. Clun. 11. mir. c. 17.*

*c. 20.*

*c. 22.*

*c. 23.*

AN. 1133.

XXVII. Retour de S. Bernard *Vitæ lib. II. c. 5. n. 18.*

Cependant S. Bernard revint en France; & comme il paſſoit les Alpes, les paſtres deſcendoient du haut des rochers, & lui demandoient de loin ſa benediction : puis ils retournoient à leurs troupeaux, ſe réjoüiſſant de l'avoir vû, & de ce qu'il avoit étendu la main ſur eux. Arrivant à Clairvaux il fut reçû par ſes freres avec une joye qui éclatoit ſur leurs viſages, mais ſans préjudice de la gravité & de la modeſtie religieuſe. Il ne trouva rien de dérangé dans ſa communauté aprés une ſi longue abſence : ni plaintes à écouter, ni differends à appaiſer, l'union s'y étoit conſervée parfaite. Ceux dont il prenoit conſeil, ſçavoir ſes freres & le prieur Geofroi, depuis évêque de Langres lui repreſenterent que le monaſtere ne pouvoit plus ſuffire à une communauté ſi nombreuſe, & qu'il étoit bâti dans un lieu trop ſerré pour pouvoir l'étendre : lui en montrant un plus commode. Le ſaint abbé leur dit : Vous voyez que cette maiſon a été bâtie à grands frais, ſi nous l'abattons les gens du monde nous accuſerons de legereté, ou diront que les richeſſes nous font tourner la tête : quoique nous ne ſoyons point riches : car vous ſçavez que nous n'avons point d'argent ; & par conſequent il y auroit de la temerité, ſelon l'évangile, à entreprendre un bâtiment. Ils répondirent cela ſeroit bon ſi depuis que notre maiſon eſt achevée, Dieu avoit ceſſé d'y envoyer des habitans : mais puiſqu'il augmente tous les jours ſon troupeau, il faut chaſſer ceux qu'il envoye, ou pourvoir à leur logement ; & il ne faut pas douter qu'il n'en prenne ſoin lui-même. L'abbé ſe rendit ; & le deſſein du nouveau bâtiment étant devenu public, Thibaud comte de

*Luc.* XIV. 28.

AN. 1133. Champagne donna de grandes ſommes pour cet effet, & en promit encore plus ; les évêques voiſins, les nobles, les riches marchands contribuerent volontairement & avec joie, les moines travailloient eux-mêmes avec les ouvriers à tailler les pierres : à maçonner, à couper le bois, à conduire l'eau de la riviere par des canaux ; ainſi ce grand ouvrage fut achevé beaucoup plûtôt que l'on ne l'eſperoit.

XXXVIII. L'abbé Rupert & ſes écrits.

C'eſt le tems où mourut l'abbé Rupert fameux par ſes écrits. Il fut premierement moine à S. Laurent près de Liege, où il eut pour maîtres, Berenger abbé de ce monaſtere, & Heribrand ſon ſucceſſeur. Il paſſa ſa vie à étudier & compoſer des livres, dont le premier fut celui des divins offices, écrit en 1111. Il fit enſuite des commentaires ſur l'écriture ſuivant un deſſein qu'il s'étoit propoſé, de rapporter tout ce qu'elle contient, aux œuvres des trois perſonnes de la ſainte Trinité. L'œuvre du Pere eſt la création, depuis le commencement juſques à la chûte du premier homme : l'œuvre du Fils eſt la rédemption, depuis cette chûte juſques à la paſſion de Jeſus-Chriſt, ce qui comprend la plus grande partie des livres ſaints L'œuvre du Saint-Eſprit eſt le renouvellement de la créature, depuis la réſurrection de J. C. juſques à la fin du monde. Il dédia ce grand ouvrage en 1117. à Cuno abbé de Sigebert, & depuis évêque de Ratiſbonne ſon protecteur, qui le fit connoître à Frideric archevêque de Cologne ; & ce prélat le fit abbé de Duis vis-à-vis de la ville.

*epiſt. ad Cun. pro Div. Off.*

Quelques-uns ſe plaignoient que Rupert & les autres ſavans de ce tems écrivoient trop ; & ils diſoient comme il rapporte lui-même : Les écrits des Saints nous

nus ſuffiſent, nous ne pouvons pas même lire tout ce qu'ils ont écrit: beaucoup moins ce que ces docteurs inconnus & ſans autorité écrivent de leur tête. On reproche en particulier à Rupert d'avoir dit, que la ſubſtance du pain & du vin n'eſt point changée dans l'Euchariſtie, non plus que la ſubſtance du verbe dans l'incarnation. Mais il s'explique lui-même, en diſant, que la ſubſtance du pain & du vin n'eſt point changée quant aux eſpeces ſenſibles; & il dit ailleurs nettement: croyons ſur la parole du Sauveur ce que nous ne voyons pas: c'eſt-à-dire, que le pain & le vin a paſſé dans la vraie ſubſtance de ſon corps & de ſon ſang. Il s'en explique encore en pluſieurs autres endroits de ſes ouvrages. L'abbé Rupert mourut le quatriéme de Mars 1135. & quelques-uns l'ont compté entre les Saints. Son nom eſt le même que Robert, ſelon la prononciation Allemande.

AN. 1135.

*Lib* 11. *in Exod. c.* 10.

*epiſt. ad Cun. ante Evan. Jo.*

*V. Gorberon. apol. pro Rup. Boll.* 4. *Mart. tom.* 6. *p.* 299.

S. Bernard ne demeura pas long-tems à Clairvaux après ſon retour d'Italie. Geoffroi évêque de Chartres, legat du pape Innocent en Aquitaine, le demanda & l'obtint, pour lui aider à délivrer cette province du ſchiſme, où Gerard d'Angouleſme l'avoit engagée. Bernard y conſentit & promit de faire ce voyage, après qu'il auroit établi l'abbaïe de Buzai, nouvellement fondée par Ermengarde comteſſe de Bretagne, qui ſe fit elle-même religieuſe. Bernard avoit déja fait un premier voyage en Aquitaine avec Joſſelin évêque de Soiſſons, par ordre du pape Innocent lorſqu'il étoit en France, c'eſt-à dire en 1131. Ils vinrent juſqu'à Poitiers, pour conferer avec le duc & avec l'évêque d'Angouleſme: mais cette entrevûë fut ſans effet, l'évêque Gerard s'emporta contre le

XXIX. S. Bernard paſſe en Aquitaine.

*c.* 6. *n.* 34.

*V. epiſt.* 116. *& ib. no. Vita n.* 36.

AN. 1135. pape Innocent, & anima ſi furieuſement ſon clergé, que dèſlors ils commencerent à perſecuter ouvertement les catholiques. Juſques-là qu'après que ſaint Bernard fut parti, le doyen de Poitiers briſa l'autel où il avoit celebré la meſſe.

Le duc d'Aquitaine ſeul appui du ſchiſme deçà les Alpes, étoit Guillaume IX. du nom, né l'an 1099. qui ſucceda en 1126. à Guillaume VIII. ſon pere. Il reconnut d'abord le pape Innocent, puis il ſe laiſſa entraîner dans le ſchiſme par l'évêque d'Angouleſme. Ayant inſulté les moines de S. Jean d'Angeli le jour même de la S. Jean lorſqu'ils celebroient l'office & enlevé les offrandes, il leur en fit reparation en plein chapitre : puis en leur preſence & de ſes barons, il alla à l'égliſe nuds pieds des verges à la main ; & proſterné à terre devant l'autel, il ſe reconnut coupable ; & pour reparation, fit au monaſtere une donation conſiderable dont l'acte eſt daté de l'an 1131. & du pontificat d'Anaclet. Du conſentement de ce prince, Gerard s'étoit emparé de l'archevêché de Bordeaux, ſans toutefois quitter l'évêché d'Angouleſme. Mais l'argent qu'il avoit diſtribué à ſes partiſans venant à ſe diſſiper, & la verité ſe reconnoiſſant de plus en plus, les ſeigneurs commençoient à l'abandonner. Il demeuroit donc dans les lieux où il ſe croyoit le plus en ſeureté, & ne ſe trouvoit pas volontiers aux aſſemblées publiques.

*Boll. 10. Feb. tom. 4. p. 433.*

XXX. Converſion de Guillaume duc d'Aquitaine. *n. 37.*

Cependant on fit ſçavoir au duc par des perſonnes qualifiées, qui l'aprochoient avec plus de liberté, que l'abbé de Clairvaux, l'évêque de Chartres, d'autres évêques & d'autres hommes pieux demandoient à conferer avec lui, pour traiter de la paix de l'égliſe ;

& on lui perſuada de ne pas éviter cette entrevûë, AN. 1134.
parce qu'il pourroit arriver, que ce qu'on croyoit impoſſible deviendroit facile. On s'aſſembla donc à Parthenai, & on parla ſi fortement ſur l'unité de l'egliſe & le mal du ſchiſme; que le duc déclara qu'il pourroit conſentir à reconnoître le pape Innocent: mais qu'il ne pouvoit ſe reſoudre à rétablir les évêques qu'il avoit chaſſez de leurs ſieges, parce qu'ils l'avoient trop offenſé, & qu'il avoit juré de ne leur jamais accorder la paix. On porta pluſieurs paroles de part & d'autre; & comme la négociation tiroit en longueur, ſaint Bernard eut recours à des armes plus puiſſantes, & s'approcha de l'autel pour offrir le ſaint ſacrifice. Ceux qui pouvoient y aſſiſter, c'eſt-à-dire, les catholiques, entrerent dans l'égliſe: le duc comme étant d'une autre communion, attendoit à la porte.

La conſecration étant faite & la paix donnée au n. 38.
peuple, Bernard pouſſé d'un mouvement plus qu'humain, mit le corps de notre Seigneur ſur la patene, le prit avec lui, & ayant le viſage enflammé & les yeux étincelans, il ſortit dehors, non plus en ſuppliant, mais en menaçant; & adreſſa au duc ces paroles terribles: Nous vous avons prié, & vous nous avez mépriſez. Voici le Fils de la Vierge qui vient à vous, le chef & le Seigneur de l'égliſe que vous perſecutez: voici votre juge, au nom duquel tout genou flechit au ciel, ſur la terre & aux enfers: votre juge entre les mains duquel votre ame viendra. Le mépriſerez-vous auſſi, comme vous avez mépriſé ſes ſerviteurs? A ces mots tous les aſſiſtans fondoient en larmes, & priant avec ferveur, attendoient l'évene-

AN. 1135. ment de cette action : dans l'eſperance de voir quelque coup du ciel. Le duc voyant l'abbé s'avancer tranſporté de zele, & portant à ſes mains le corps de notre Seigneur fut épouvanté ; & tremblant de tout ſon corps, il tomba à terre comme hors de lui. Ses gentilshommes l'ayant relevé, il retomba ſur le viſage. Il ne parloit à perſonne, ne regardoit perſonne : ſa ſalive couloit ſur ſa barbe, il jettoit de profonds ſoupirs & ſembloit frappé d'épilepſie.

Alors le ſerviteur de Dieu s'approcha plus près de lui, & le pouſſant du pied, lui commanda de ſe lever, de ſe tenir de bout & d'écouter le jugement de Dieu. Voilà, dit-il, l'évêque de Poitiers que vous avez chaſſé de ſon égliſe. Allez-vous reconcilier avec lui, donnez-lui le baiſer de paix & le remenez vous-même à ſon ſiege : rétabliſſez l'union dans tout votre état, & vous ſoumettez au pape Innocent comme fait toute l'égliſe. Le duc n'oſa rien répondre, mais il alla auſſi-tôt au-devant de l'évêque, le reçut au baiſer de paix, & de la même main dont il l'avoit chaſſé de ſon ſiege, l'y ramena avec la joye de toute la ville. L'abbé parlant enſuite au duc plus familierement & plus doucement, l'avertit en pere de ne plus ſe porter à de telles entrepriſes, ne plus irriter la patience de Dieu par tels crimes, & ne violer en rien la paix qui venoit d'être faite.

*. 391. Ainſi la paix étant rendue à toute l'égliſe d'Aquitaine, Gerard ſeul perſeveroit dans le mal : mais la colere de Dieu éclata bien-tôt ſur lui. On le trouva mort dans ſon lit le corps exceſſivement enflé, & il perit ainſi ſans confeſſion & ſans viatique. Ses neveux l'enterrerent dans une égliſe, d'où enſuite l'é-

vêque de Chartres le fit tirer & jetter ailleurs. On chaſſa auſſi de l'égliſe de Poitiers ſes neveux, qu'il y avoit élevez aux dignitez, on chaſſa toute ſa famille; & ils allerent porter leurs plaintes inutiles dans les païs étrangers. AN. 1135.

L'évêque de Chartres Geofroi donna des preuves ſingulieres de ſon deſintereſſement en ce voyage & pendant tout le tems de ſa legation, qui dura pluſieurs années, il vêcut toûjours à ſes dépens; & un prêtre lui ayant un jour préſenté un eſturgeon, il ne voulut l'accepter qu'à la charge d'en rendre le prix que le prêtre reçût malgré lui & en rougiſſant. Geofroi étant dans une ville la dame du lieu lui offrit par devotion un eſſuye-main avec deux ou trois aſſiettes fort belles, mais qui n'étoient que de bois. L'évêque les regarda quelque tems, & les loüa, mais on ne put lui perſuader de les prendre. *Bern. IV. conſid. c. 5. n. 14.*

S. Bernard retourna à Clairvaux rempli de joye; & ſe trouvant alors un peu de repos & de loiſir, il prit d'autres occupations; & ſe retirant ſeul dans une petite loge couverte de feuillages de pois, il reſolut de s'employer à la meditation des choſes divines. Le premier ſujet qui ſe préſenta à lui, fut le cantique des Cantiques, qui ne reſpire que l'amour celeſte & les délices des nôces ſpirituelles; & ſes meditations ſur ce livre divin, produiſirent les ſermons qu'il en fit à ſes confreres, & qu'il commença pendant l'Avent de cette année 1135. Il continua l'année ſuivante, & parloit ſouvent pluſieurs jours de ſuite, mais il etoit ſouvent interrompu par les affaires & par les viſites, qui l'obligeoient même à finir plûtôt qu'il ne vouloit. Il prononçoit quelquefois ces ſer- XXXI. Sermons de ſaint Bernard ſur le Cantique. *n.* 40. *Mabill. præf. in to. 4. S. Bern.*

cité & tant de fourberie? reſervez-le, je vous prie, pour un lieu plus convenable & pour un peuple qu'il puiſſe gouverner plus utilement. Le conſeil de ſaint Bernard fut ſuivi, & Bernard des Portes fut pourvû de l'évêché de Bellai qu'il quitta après quelques années, & revint à ſa Chartreuſe. AN. 1135.

XXXII. Exhortation aux Templiers. *Opuſc. 6.*

Ce fut vers le même tems & avant l'an 1136. que ſaint Bernard écrivit ſon exhortation aux Templiers, à la priere de Hugues leur premier maître, mais depuis que cet ordre ſe fut conſidérablement étendu. C'eſt, dit ſaint Bernard, un nouveau genre de milice inconnu aux ſiecles precedens: où l'on joint les deux combats, contre les ennemis corporels & contre les ſpirituels: il n'eſt pas rare de voir de braves guerriers, le monde eſt plein de moines, mais il eſt merveilleux d'avoir allié l'une & l'autre profeſſion. Il dit enſuite que perſonne ne peut aller au combat avec plus de confiance, que ceux qui ſont aſſurez de remporter la victoire, ou le martyre, en mourant pour la cauſe de Dieu. Il marque que dans les combats ordinaires on met ſon ame en peril, ſi la cauſe de la guerre n'eſt juſte & l'intention droite dans le guerrier; & il n'approuve pas même la victoire de celui qui tuë pour ſauver ſa vie. Mais il ſoûtient que la guerre contre les infidéles eſt agréable à Dieu: ajoûtant toutefois: Il ne faudroit pas tuer les payens mêmes, ſi on pouvoit les empêcher par quelque autre moyen de trop inſulter aux fideles ou de les opprimer. *c. 3.*

Il décrit ainſi la vie des chevaliers du Temple: Ils obéiſſent parfaitement à leur ſuperieur; ils évitent toute ſuperfluité, dans la nourriture & le vêtement. *c. 4.*

AN. 1135. Ils vivent en commun dans une ſocieté agréable, mais frugale : ſans femmes, ni enfans, ſans poſſeder rien en propre, pas même leur volonté. Ils ne ſont jamais oiſifs, ni répandus au dehors par curioſité : mais quand ils ne marchent point à la guerre, ce qui eſt rare, ils raccommodent leurs armes, ou leurs habits, ou les mettent en ordre, ou font enfin ce que le maître leur ordonne. Une parole inſolente, un ris immoderé, le moindre murmure, ne demeure point ſans correction. Ils déteſtent les échets, les dez, la chaſſe & la fauconnerie : ils rejettent avec horreur les boufons, les charlatans, les chanſons ridicules & les ſpectacles. Ils coupent leurs cheveux, ſe baignent rarement, ſont pour l'ordinaire negligez, couverts de pouſſiere & brûlez du ſoleil. A l'approche du combat ils s'arment de foi au dedans, de fer au dehors, ſans ornement ſur eux ni ſur les chevaux, ils ſe préparent à l'action avec toute ſorte de ſoin & de prévoyance, mais quand il eſt tems, ils chargent vigoureuſement l'ennemi, ſans craindre le nombre ni la fureur des barbares : ſe confiant non en leurs forces, mais en la puiſſance du Dieu des armées : ainſi ils joignent enſemble la douceur des moines & la valeur des ſoldats.

*c.* 35. Et enſuite : ce qui ſe paſſe à Jeruſalem excite tous les peuples à y prendre part ; & ce qu'il y a de plus conſolant, c'eſt que la plûpart de ceux qui s'enrôlent à cette ſainte milice, étoient des ſcelerats, des impies, des raviſſeurs, des ſacrileges, des homicides, des parjures, des adulteres. Ainſi leur converſion produit deux biens, d'en délivrer leur païs & de ſecourir la terre ſainte. C'eſt ainſi que Jeſus-Chriſt ſe vange de ſes ennemis en triomphant d'eux & ſe ſervant

AN. 1135.

ſervant d'eux enſuite pour triompher des autres.

XXXIII. Penitence de Pons de Laraze.

En ce tems-là un gentilhomme de Languedoc donna un exemple memorable de penitence. Il ſe nommoit Pons ſeigneur de Laraze, château imprenable dans le dioceſe de Lodeve : il étoit diſtingué par ſa nobleſſe, ſes richeſſes, ſon eſprit, ſa valeur : mais n'ayant pour regle de ſa conduite que ſes paſſions, il étoit incommode à pluſieurs de ſes voiſins. Il ſurprenoit les uns par ſes diſcours artificieux, il forçoit les autres par les armes, & dépoüilloit de leurs biens tous ceux qu'il pouvoit, n'étant occupé jour & nuit que de brigandages. C'étoit ſon vice dominant entre pluſieurs autres. A la fin étant touché de Dieu il rentra en lui-même ; & après y avoir bien penſé il reſolut de quitter le monde, & paſſer le reſte de ſa vie en penitence. Il en fit confidence à ſa femme, la priant inſtamment d'en faire de même ; & la dame dont le cœur étoit auſſi noble que la naiſſance, y conſentit volontiers. Seulement elle le pria de pourvoir à leurs enfans : car ils avoient un fils & une fille. Il le fit, & mit la mere & la fille au monaſtere de Drinone avec une grande partie de ſon bien ; & ſon fils à S. Sauveur de Lodeve.

*Narrat. tom. 3. Miſcel Baluz. p. 103.*

Ses voiſins & ſes amis ſurpris de ſa conduite l'étant venu trouver pour en apprendre le motif & quel étoit ſon deſſein : il ne leur diſſimula rien, & profitant de l'occaſion, comme il étoit éloquent, bien que ſans lettres, il leur parla ſi fortement du mépris du monde & des avantages de la penitence, que quelques uns en furent touchez, & ſix ſe joignirent à lui, promettant de ne s'en ſeparer ni à la vie ni à la mort. Pons de Laraze ainſi affermi dans ſa reſolution, fit

AN. 1136. publier qu'il mettoit en vente tous ſes biens. Il y vint des acheteurs de toutes ſortes, gentilshommes, païſans, clercs & laïques; & quand ils eurent employé tout leur argent, comme il reſtoit encore bien des choſes à vendre, Pons declara qu'il prendroit en payement toutes ſortes de beſtiaux & de fruits, dont les hommes ſe nourriſſent : ainſi il en amaſſa une grande quantité. Son deſſein étoit de les donner aux pauvres, mais il comprit qu'il falloit commencer par faire reſtitution. Il envoya donc publier par tous les marchez & toutes les égliſes de la province, que tous ceux à qui Pons de Laraze devoit quelque choſe, ou avoit fait quelque tort, ſe trouvaſſent au village de Pegueroles le lundi de la ſemaine ſainte, ou les deux jours ſuivans, & que chacun y ſeroit ſatisfait.

Le dimanche des Rameaux à Lodeve après la proceſſion & la lecture de l'évangile, l'évêque & ſon clergé étant ſur un échaffaut dreſſé exprès dans la place au milieu du peuple : Pons ſe preſenta avec ſes ſix compagnons : il étoit en chemiſe & nuds pieds, ayant une hart au cou par laquelle un homme le menoit comme un criminel, le fuſtigeant avec des verges continuellement : car il l'avoit ainſi ordonné. Etant arrivé devant l'évêque il demanda pardon à genoux, & lui donna un papier qu'il tenoit à la main, & où il avoit fait écrire tous ſes pechez, priant inſtamment qu'on le lût devant tout le peuple. L'évêque voulant lui en épargner la honte, le défendit d'abord : mais Pons l'en preſſa tant, qu'il l'obtint. Pendant qu'on liſoit ſa confeſſion il ſe faiſoit fraper avec des verges, demandant toûjours qu'on frapât

 AN. 1136.

plus fort, ſe confeſſant coupable de tous ces crimes, & arroſant la terre de ſes larmes, qui attiroient celles du peuple. Tous l'admiroient, le reſpectoient, & prioient Dieu de lui donner la perſeverance. Sa confeſſion fut même utile à pluſieurs, qui par mauvaiſe honte avoient celé leurs pechez, & qui animez par ſon exemple, eurent recours à la penitence.

Le lendemain & les deux jours ſuivans, pluſieurs perſonnes ſe trouverent à Pegueroles, pour demander ce qu'ils avoient perdu. Pons ſe jugeant lui-même, commençoit par ſe jetter aux pieds de chacun d'eux & leur demander pardon : puis il leur rendoit ce qui leur étoit dû, ſoit en bétail, en argent, ou en autres eſpeces, des choſes neceſſaires à la vie, dont il avoit fait proviſion : en ſorte qu'ils ſembloient retrouver les choſes mêmes qu'ils avoient perduës. Ils s'en retournoient donc chacun chez eux, le comblant de benedictions au lieu des maledictions dont ils le chargeoient autrefois. Enfin voyant un païſan de ſes voiſins il lui dit : Qu'attens-tu ? que ne dis-tu auſſi de quoi tu te plains ? Seigneur, dit le païſan, je n'ai aucune plainte à faire contre vous, au contraire je vous louë & vous benis, parce que vous m'avez ſouvent protegé contre mes ennemis, & ne m'avez jamais fait aucun tort. Non, reprit Pons, je t'ai fait tort, mais peut-être ne l'as-tu pas ſçû. N'as-tu pas perdu ton troupeau de nuit en un tel tems ? Ce fut moi qui le fis enlever par mes gens. Je te prie de me le pardonner & de prendre ces beſtes qui reſtent. Le païſan les prit comme venues du ciel, & s'en retourna avec joye, beniſſant Pons, qu'il appelloit ſon bienfaicteur.

AN. 1136. Après ces reſtitutions Pons diſtribua aux pauvres ce qui lui reſtoit de biens; & partit avec ſes ſix compagnons la nuit du Jeudi au Vendredi Saint pour aller en pelerinage, n'ayant chacun qu'un ſimple habit, un bâton, une gibeciere & marchant nuds pieds. Ils allerent d'abord à S. Guillem du deſert par un chemin très-rude. Le lundi de Pâques ils partirent pour aller à ſaint Jacques en Galice, & firent ce voyage vivant d'aumônes ſans rien garder pour le lendemain. Là ils s'affermirent dans la reſolution de ſe retirer dans un deſert, & y vivre du travail de leurs mains: à quoi l'archevêque de Compoſtelle les encouragea, & voulut d'abord les retenir dans ſon dioceſe: mais faiſant reflexion qu'ils feroient peu de fruit dans un païs dont ils ne ſavoient pas la langue, il leur conſeilla de retourner chez eux, les exhortant à perſeverer dans leur ſainte reſolution. Ils allerent enſuite au mont S. Michel, à S. Martin de Tours, à S. Martial de Limoges, à S. Leonard, & terminerent leur voyage à Rodès.

*Chartular M. S. Loci dei.* Ademar qui en étoit évêque, étoit un prelat vertueux & liberal, qui vers le même tems donna des biens conſiderables pour la fondation de l'abbaye du Loc-dieu, fille de Dalones, & réunie avec elle à l'ordre de Cîteaux, il reçut les ſept amis avec joye & reſpect, ſachant que c'étoit des gentilshommes connus & voiſins; & le comte de Rodès aprenant que Pons de Laraze ſon ancien ami étoit à l'évêché, le vint voir & lui offrit tout ce qui dépendoit de lui pour l'execution de ſon deſſein. L'évêque & lui offrirent aux ſept amis des villages & des égliſes abandonnées pour bâtir un monaſtere: mais ils fuyoient le

commerce du monde & cherchoient les ſolitudes. Ils AN. 1136.
choiſirent donc le lieu de Salvanés au dioceſe de Lavaur que leur donna un ſeigneur nommé Arnaud du Pont; & ils commencerent à y bâtir des cabanes de leurs propres mains & à défricher la terre. Leur réputation vint aux oreilles des évêques voiſins de Lodeve & de Beziers, & du peuple de ces dioceſes: d'où pluſieurs perſonnes les venoient viſiter & leur offroient des preſens.

Le païs étant affligé d'une grande famine, une multitude innombrable de pauvres vint à Salvanés: parce que ces pieux ſolitaires exerçoient l'aumône, l'hoſpitalité & toutes les autres œuvres de miſericorde. Effrayez de cette multitude ils vouloient s'enfuir: mais Pons les retint & leur dit: Il faut vendre nos beſtiaux & tout ce que nous avons pour aſſiſter nos freres, & mourir enſuite avec eux s'il eſt beſoin: cependant je vais demander l'aumône pour eux aux grands du ſiecle. Ayant ainſi parlé il partit monté ſur un aſne un bâton à la main. Mais Arnaud du Pont ayant apris que les ſolitaires vouloient tout vendre pour les pauvres, ouvrit ſes greniers & donna une quantité de vivres, qui multiplia de telle ſorte, qu'il y eut de quoi nourrir tout ce peuple juſques à la recolte. Pons revint auſſi avec une queſte abondante & le jour de la S. Jean, il donna un repas à ceux qui s'y trouverent, puis il les congedia, remplis de reconnoiſſance.

Peu de tems après l'habitation de Salvanés étant augmentée en biens & en nombre de ſolitaires: on trouva qu'on pouvoit y fonder une abbaye & y pratiquer l'obſervance reguliere. La queſtion fut quel inſtitut on

AN. 1136. devoit prendre, des Chartreux, ou de Cîteaux; & on reſolut de s'en raporter au jugement des Chartreux. Pons alla donc à la Chartreuſe conſulter le prieur, qui étoit encore Guigues, & ſes confreres. Ils conſeillerent de prendre l'inſtitut de Cîteaux preferablement à tous les autres, & de s'adreſſer à l'abbaye la plus proche. C'étoit celle de Mas-Adam, aujourd'hui Mazan, au dioceſe de Viviers. Pons y alla, & étant entré au chapitre, il donna la maiſon de Salvanés à l'ordre de Cîteaux entre les mains de Pierre premier abbé de ce monaſtere, fondé en 1119. L'abbé envoya des hommes choiſis d'entre les moines, pour préparer les lieux reguliers, & fit venir les ſolitaires de Salvanés, à qui il fit faire une année de noviciat; & après leur avoir donné l'habit les renvoya, leur donnant pour abbé un d'entre eux nommé Ademar, homme ſage & lettré. Quant à Pons de Laraze, ſon humilité lui fit toujours chercher la derniere place, & il demeura entre les freres lais, afin de pourvoir plus librement à la ſubſiſtance de la maiſon. Ainſi fut fondée l'abbaye de Salvanés l'an 1136. & elle devint ſi celebre, qu'elle reçut des preſens des plus grands princes proches & éloignez, ſavoir du comte Thibaud de Champagne, de Roger roi de Sicile, & même de l'empereur de C. P. Cette hiſtoire fut écrite environ trente ans après par ordre de Pons quatriéme Abbé.

XXXIV. Mort de Henri I. Etiene roi d'Angleterre.

Henri I. roi d'Angleterre mourut à Lions en Normandie, le dimanche premier jour de Decembre 1135. après avoir regné trente-cinq ans; & en lui finit la ligne maſculine des rois Normans. Hugues archevêque de Roüen, qui avoit aſſiſté ce prince à la mort, en écrivit au Pape Innocent en ces termes: Le

*Sup. liv. LXV. n. 5. Guill. Malmeſb. hiſt. Nov. p. 177. Order lib. VIII. p. 901.*

roi mon maître étant ſubitement tombé malade, AN. 1136.
nous a auſſi-tôt appellez pour le conſoler, & nous avons paſſé trois jours fort triſtes avec lui. Il confeſſoit ſes pechez ſuivant ce que nous lui diſions, frapoit ſa poitrine & renonçoit à toute mauvaiſe volonté. Par nôtre conſeil & celui des évêques, il promettoit l'amendement de ſa vie; & ſous cette promeſſe, nous lui avons donné trois fois l'abſolution pendant ces trois jours. Il a adoré la croix de notre Seigneur, a reçû devotement ſon corps & ſon ſang, & ordonné ſes aumônes en diſant: Que l'on acquitte mes dettes, que l'on paye les livrées & les gages que je dois, & qu'on donne le reſte aux pauvres. Enfin nous lui avons propoſé l'autorité de l'égliſe touchant l'onction des malades: il l'a demandée & nous la lui avons donnée: ainſi il a fini en paix. Tel fut le témoignage de l'archevêque.

Le corps du roi fut porté à Roüen, puis à Caën, où on le garda juſqu'à ce que la ſaiſon permît de le porter en Angleterre, & il fut enterré au monaſterre de Radingues qu'il avoit fondé. Mathilde ou Mahaud ſa fille unique, avoit épouſé en premieres nôces l'empereur Henri V. dont elle n'avoit point eu d'enfans. Après ſa mort elle épouſa Geoffroi comte d'Anjou, ſurnommé Plante-geneſt, fils de Foulques alors roi de Jeruſalem. Elle devoit ſucceder au royaume d'Angleterre, ſuivant l'intention de ſon pere: mais elle fut prévenue par Etiene comte de Bologne ſon couſin germain, fils d'Alix ſœur du roi Henri & d'Etiene comte de Blois & de Champagne. Le comte de Bologne paſſa en Angleterre & y fut couronné roi le dimanche vingt-deuxiéme de Decembre 1133.

AN. 1136. par Guillaume archevêque de Cantorberi, assisté des évêques de Vincheſtre & de Sarisberi.

Le roi Etiene à son avenement à la couronne, promit de conserver les libertez de l'égliſe Anglicane, comme il paroît par une charte donnée à Oxford. l'an 1136. où il reconnoît d abord que son élection a été confirmée par le pape Innocent. il promet de ne rien faire par simonie dans les affaires eccleſiaſtiques, & ne rien permettre de ſemblable. La juriſdiction ſur les perſonnes eccleſiaſtiques, & la diſtribution des biens de l'égliſe demeurera aux évêques. La dignité & les privileges des égliſes & leurs anciennes coutumes ſeront inviolablement conſervées. Les égliſes poſſederont librement & ſans trouble, tous les biens dont elles ont joüi du tems du roi Guillaume le conquerant. Si elles ont perdu quelque choſe de ce qu'elles poſſedoient alors, ou de ce qu'elles ont aquis depuis, le roi Etiene promet de leur en faire juſtice. Il conſervera les diſpoſitions que les évêques, les abbez & les autres eccleſiaſtiques auront faites de leurs biens avant leur mort. Pendant la vacance du ſiege, tous les biens de l'égliſe ſeront à la garde du clergé, ou de perſonnes de probité de la même égliſe. Toutes les éxactions & les injuſtices introduites par les vicomtes & les autres officiers ſeront abolies. C'eſt ce que promit le roi Etiene : mais Guillaume de Malmesburi auteur du tems, remarque que ce prince étoit leger, & peu ſûr en ſes promeſſes.

*tom. x. conc. p. 991.*

*p. 178.*

Il paſſa en Northumbre avant le carême de la même année 1136. pour voir le roi d'Ecoſſe ; & le vingt-neuviéme de Mars, qui étoit l'octave de Pâques, il fit tenir un concile où preſida Tourſtain archevêque

chevêque d'Yorc, assisté de plusieurs évêques, abbez & seigneurs. Le siege d'Excester étoit vacant par le decès de Guillaume de Varevast; & l'archidiacre Robert fut élû en ce concile pour lui succeder : on y donna aussi deux abbayes. AN. 1136.

XXXV. L'Empereur Lothaire en Italie.

Cependant l'empereur Lothaire vint en Italie, où le pape l'avoit appellé dès l'année precedente : lui envoyant le cardinal Gerard, & Robert prince de Capouë, chassé de son état par Roger roi de Sicile. C'étoit contre ce prince, l'unique protecteur de l'anti-pape, que le pape Innocent imploroit le secours de Lothaire : à qui saint Bernard écrivit de son côté sur le même sujet : l'exhortant à défendre l'église contre les schismatiques ; & sa couronne contre Roger, qu'il traite d'usurpateur. Il écrivit aussi à l'empereur en faveur des Pisans, à qui l'on avoit rendu de mauvais offices auprès de lui, & lui representa fortement les services qu'ils avoient rendus à l'église & à l'état. Et pour consoler le pape en attendant l'arrivée de l'empereur, S. Bernard lui écrivit au nom d'Alberon archevêque de Treves, par Hugues archidiacre de Toul, qui alloit à Rome. Il assure le pape de la fidelité de l'église de deçà les monts ; & ajoûte que l'empereur prepare une puissante armée pour la délivrance de l'église Romaine.

*Chr. Benev. ap. Bar.* 1135.

*epist.* 190.

*epist.* 140.

*epist.* 176.

En effet Lothaire passa les Alpes en 1136. suivi d'une armée nombreuse, qui répandit la terreur dans toute l'Italie : mais les affaires de Lombardie l'obligerent à séjourner dans cette province le reste de l'année. Cependant comme il savoit quelle étoit l'autorité de l'abbé du mont-Cassin, & les grands domaines que ce monastere possedoit dans la Campanie

AN. 1136. & dans la Poüille, il écrivit à Seignoret qui en étoit abbé : que ſi quelque crainte l'avoit ſeparé de l'unité de l'égliſe, il revint au pape Innocent reconnu de tout le monde, promettant de ſa part à ce monaſtere, toute ſorte de protection. Il écrivit de même aux moines, & leur fit écrire par l'Imperatrice Richiſe ſon épouſe.

XXXVI. Tenative du roi Roger ſur le Mont Caſſin.

Mais le roi Roger retournant en Sicile, avoit laiſſé en Poüille Guerin ſon chancelier, qui voulut s'aſſurer du mont-Caſſin pour ſon maître. Il manda donc à l'abbé Seignoret de le venir trouver à Capouë, pour traiter des affaires du royaume avec les Seigneurs du pays. L'abbé étoit alors griévement malade ; & étant gueri il envoya avant Noël deux de ſes moines trouver le chancelier à Benevent, & lui faire ſes excuſes. Le chancelier lui manda de venir à Capoue aprés la fête, ſinon qu'il iroit lui-même le trouver. Les deux moines revinrent au mont-Caſſin le jour de S. Jean l'évangeliſte, & dirent qu'en allant & en venant ils avoient appris par les amis du monaſtere que le deſſein du chancelier n'étoit que de prendre l'abbé. Il feignit d'être encore malade, mais l'évêque élû d'Aquin, manda au chancelier que l'abbé n'étoit point pour le roi Roger, & qu'au contraire il ſe preparoit à recevoir l'empereur Lothaire & le pape Innocent.

*Chr Caſſ.* IV. *c.* 97. 98.

Le chancelier vint au mont-Caſſin la veille de l'Epiphanie cinquiéme de Janvier 1137. & commanda à l'abbé de la part du roi de lui livrer auſſi-tôt le monaſtere, de ſe retirer avec vingt moines, ou autant qu'il voudroit, à la fortereſſe nommée Bantra, & y emporter le treſor de l'égliſe, & tous leurs meubles : que les autres moines ſeroient ſeparez dans

les obediences, c'eſt à dire, les prieurez dépendans de l'abbaye: dans laquelle on laiſſeroit quatre prêtres, & trois ou quatre autres moines pour faire le ſervice divin devant le corps de ſaint Benoiſt. Le chancelier ajoûta: Ce qui nous oblige d'en uſer ainſi, c'eſt que le monaſtere du mont-Caſſin eſt d'une grande reputation dans tout le monde Chrétien, comme étant le plus riche de l'Italie: en ſorte que ſi l'Empereur Lothaire, ou d'autres ennemis du roi s'en rendoient les maîtres, il arriveroit de grands maux à ſon royaume. L'abbé ſurpris d'un tel ordre, demanda permiſſion d'en déliberer, & il appella les anciens du monaſtere, qui lui declarerent tout d'une voix, qu'il ne faloit en aucune maniere livrer cette maiſon aux laïques, & qu'ils étoient reſolus de ſouffrir plûtôt les dernieres extremitez: parce que ſi on conſervoit le chef, on pourroit ſauver les membres qui en dépendoient. AN. 1137.

L'abbé répondit donc au chancelier: Cette affaire eſt de telle importance, que nous ne pouvons vous répondre ſi promptement. C'eſt pourquoi nous vous demandons un délai, pour appeller tous nos freres qui ſont dans les obediences, & en déliberer en commun. Pourquoi déliberer? dit le chancelier en colere: Vous n'aurez point de délai: je vous commande de la part du roi de me donner tout maintenant une réponſe préciſe. Et la cauſe de cet ordre, c'eſt que Lothaire viendra avec ſon pape Innocent; & nous voulons éprouver ſi vous demeurerez fideles au roi, & ſi vous combattrez pour conſerver ſa couronne. L'abbé répondit: Nous ſommes prêts de le faire quand il ſera beſoin, & de vous en faire dès à preſent prêter

AN. 1137. ſerment par nos vaſſaux. Nous promettons de plus ; de nous préparer contre les ennemis du roi, & de défendre le mont-Caſſin contre l'empereur. Le chancelier lui demanda avec quoi il le défendroit ; & l'abbé répondit : Nous ferons venir de la ville de S. Germain & de toutes les terres de notre monaſtere, les hommes les plus braves & les plus forts, & nous les joindrons à vos troupes. Le chancelier rejetta cette offre avec mépris & indignation : chargea les moines d'injures, les appellant fourbes & trompeurs ; & ſe retira en grande colere, demandant réponſe dans le jour. N'en ayant point reçu, il faiſoit ſes preparatifs pour aſſieger le mont-Caſſin : ce
c. 100. qui obligea l'abbé de faire venir Landulfe de S. Jean, qui tenoit le parti de l'empereur. Ses troupes furent reçues dans le monaſtere le troiſiéme jour d'aprés l'Epiphanie, & on leur en livra les forteresſes : mais on fit une penitence particuliere dans le monaſtere, pour avoir rompu le ſilence en ces jours de tumulte. Cependant toutes les terres de l'abbaye ſe revolterent
c. 101. contre l'abbé & les moines, excepté le château de S. Pierre du mont-Caſſin, & l'on envoya deux moines en donner avis à l'empereur Lothaire.

Le chancelier Guerin mourut à Salerne le dix-ſeptiéme jour après qu'il fut venu au mont-Caſſin : dont les moines regarderent ſa mort comme une pu-
c. 102. nition divine ; & un d'entre eux vit ſon ame plongée
c. 103. dans un lac de feu. Mais l'abbé Seignoret ne le ſurvêcut pas long temps, & mourut le jeudi quatriéme de Février 1137. Avant que l'on ſçût ſa mort, le doyen & les moines congedierent les gens de Lan-
c. 104. dulfe, qu'ils avoient reçus dans le monaſtere. Six

jours ſe paſſerent avant qu'on pût proceder à l'élection d'un nouvel abbé : enfin le jour de ſainte Scholaſtique dixiéme de Février, la Communauté s'aſſembla pour cet effet, mais elle ſe trouva diviſée : les uns vouloient élire Rainald de Collemezzo, les autres Rainald le Toſcan. Les premiers vouloient differer l'élection, juſqu'à ce qu'on envoyât des deputez au roi Roger & au pape Innocent, qui étoit toujours à Piſe, & que l'on reçût leurs avis : mais ils ne pûrent en faire convenir les autres, qui malgré leur oppoſition prirent Rainald le Toſcan, le mirent dans la chaire de S. Benoiſt, & le reconnurent pour leur abbé. AN. 1137.

Les premiers indignez de ce choix, envoyerent ſecretement un courier aux deux moines, que Seignoret avoit deputez à l'empereur Lothaire, avec des lettres par leſquelles ils marquoient que Rainald le Toſcan avoit été élû ſeditieuſement ; & les chargeoient de prier l'empereur & le pape de leur donner un abbé. Ce que Rainald le Toſcan ayant appris, il traita ſecretement avec les ſerviteurs du roi Roger ; & ſe fit confirmer l'abbaye par ce prince & par l'anti-pape Pierre de Leon, dont il avoit été ſoudiacre. L'empereur qui étoit à Ravenne, écouta favorablement la remontrance des deputez du mont-Caſſin, & ſe declara contre le nouvel abbé Rainald, en haine principalement du roi Roger, qu'il regardoit comme le plus grand ennemi de l'empire.

XXXVII. Troiſiéme voyage de ſaint Bernard en Italie.

Au mois de Mars 1137. le pape Innocent partit de Piſe & vint à Viterbe, pour conferer avec l'empereur, qui lui envoya Henri duc de Baviere ſon gendre avec trois mille chevaux : lui ordonnant de ſe te-

*Chr. Benet. ap. Bar. n.*

AN. 1137. nir aux environs de Rome, & de rétablir Robert dans ſa principauté de Capouë; car l'empereur avoit reſolu cependant d'aller dans la marche d'Ancone.

*Vita lib. 11. n. 70. p. 41.* Le pape avoit écrit à S. Bernard de venir au ſecours de l'égliſe, & les cardinaux avoient joint leurs prieres: en ſorte qu'il ne put ſe diſpenſer de faire un troiſiéme voyage en Italie. Il falut donc interrompre ſes ſermons ſur le cantique & ſes autres occupations. En partant il aſſembla ſes moines de pluſieurs endroits, leur preſenta l'état de l'égliſe & la foibleſſe du ſchiſme, les exhortant à prier pour achever de l'abatre, & à conſerver la regularité pendant ſon abſence. Etant arrivé en Italie il vint trouver le pape à

*Ser. 26. in Can. n. 14.* Viterbe; où il penſa perdre ſon frere Girard, qui l'avoit accompagné, & qui fut malade à la mort.

Le pape & les cardinaux ayant communiqué à

*Vita n. 42.* Bernard leur deſſein ſur l'affaire preſente, il fut d'avis de la conduire par une autre voye, ne mettant point ſon eſperance dans la force des armées. Il s'informa par diverſes converſations, quelle étoit la puiſſance des ſchiſmatiques, & la diſpoſition de leurs protecteurs: ſi c'étoit par erreur, ou par malice, qu'ils entretenoient ce mal. Il aprit de ceux qu'il entretint en particulier, que les eccleſiaſtiques attachez à l'anti-pape étoient en peine de leur ſituation; qu'ils connoiſſoient bien leur faute, mais qu'ils n'oſoient revenir, de peur de ſe voir mépriſez & couverts d'infamie: aimant mieux demeurer ainſi ſous une ombre d'honneur, qu'être chaſſez de leurs ſieges, & expoſez à mandier publiquement. Les parens de Pierre diſoient, que perſonne ne ſe fieroit plus à eux, s'ils contribuoient à la ruine de leur maiſon &

en abandonnoient le chef. Les autres s'excuſoient ſur le ſerment de fidelité qu'ils lui avoient prêté; & perſonne ne s'attachoit à ce parti, par un vrai motif de conſcience. AN. 1137.

Bernard leur déclaroit, que les conſpirations criminelles contraires aux loix & aux canons, ne pouvoient être autoriſées par les ſermens, ni ſoutenuës ſous prétexte de religion, puiſque l'autorité divine oblige à les diſſoudre. Ces diſcours retiroient pluſieurs perſonnes du parti de Pierre, qui ſe diſſipoit de jour en jour: lui-même perdoit courage: voyant augmenter le crédit d'Innocent, à meſure que le ſien diminuoit. L'argent lui manquoit, on voyoit fondre ſa cour & ſes domeſtiques, ſa table peu fréquentée, n'étoit plus ſervie que de viandes communes; ſes officiers n'avoient plus que de vieux habits; ceux qu'il tenoit à ſes gages, étoient maigres & chargez de dettes: la triſte image de ſa maiſon montroit ſa ruine prochaine.

XXXVIII. Le pape & l'empereur en Campanie. *Chr. Benev.* *Chr. Caſſ.* IV. c. 105.

Après la conférence avec l'empereur à Viterbe le pape s'approcha de Rome, ſans toutefois y vouloir entrer, pour ne pas s'embaraſſer dans les affaires des Romains: mais il ſoumit à ſon obéïſſance la ville d'Albane & toute la Campanie. Le duc Henri gendre de l'empereur étoit avec lui; & comme ils ſe trouverent près du mont Caſſin, ils y envoyerent Richard chapelain du pape & moine de cette abbaye; ſavoir ſi on les y vouloit recevoir, & reconnoître le pape Innocent, auquel cas ils mettoient le monaſtere ſous la protection de l'empereur. L'abbé Rainald, qui s'étoit livré au roi Roger & à l'anti-pape, réſiſta d'abord, & chaſſa l'envoïé du pape: mais au bout de

AN. 1137. douze jours, il se rendit au duc Henri, & reçut dans le monastere l'étendart de l'empereur. Capouë se rendit ensuite avec toute la principauté, & Robert y fut rétabli.

Le vingt-troisiéme de Mai le pape & le duc Henri campérent près de Benevent: où le pape envoya le
Chr. Benev. cardinal Gerard proposer un accommodement. L'archevêque Roscelman, intrus par l'anti-pape Anaclet, s'y opposa, & excita les citoyens à se défendre: mais après quelque combat contre les Allemands, la ville se rendit: le pape la garantit du pillage, délivra les prisonniers, & permit aux exilez de rentrer. On lui amena le cardinal Crescence, qui soutenoit dans la ville le parti d'Anaclet, & le pape y mit de sa part le cardinal Gerard: l'archevêque Roscelman s'enfuit. Ensuite le pape alla joindre l'empereur au siége de Bari, qu'il prit, & se soumit toute la Poüille.

Alors il manda à Rainald abbé du mont-Cassin,
Chr. Cass. IV. c. 108. de se trouver à Melfe pour la cour qu'il y devoit tenir à la saint Pierre. Après plusieurs ordres réiterez, l'abbé partit à la S. Jean accompagné de plusieurs de ses moines; entre autres de Pierre, diacre & bibliothéquaire du mont-Cassin, qui a écrit cette histoire. L'empereur étoit campé au lieu nommé Lago pésole près de Melfe, & le pape Innocent avec lui. Quand les moines du mont-Cassin y furent arrivez, le pape leur envoya dire, qu'avant que d'entrer au camp, ils vinssent nuds pieds lui faire satisfaction, demander pénitence d'avoir adhéré au schisme, anathématiser Pierre de Leon, & promettre obéissance au pape par serment. L'abbé Rainald étonné, appella à l'empereur, & dit qu'il suivroit son conseil: l'empereur voulut

voulut bien ſe rendre arbitre entre le pape & les moines, pour ſavoir s'ils devoient paſſer pour excommuniez; & l'on députa devant lui de part & d'autre. AN. 1137.

XXXIX. L'empereur arbitre entre le Pape & les moines du mont-Caſſin.

Ce fut le neuviéme de Juillet que l'empereur commença à examiner l'affaire, étant aſſiſté de Peregrin patriarche d'Aquilée, & de pluſieurs autres évêques & abbez. De la part du pape y étoit le chancelier Aimeri, trois autres cardinaux, S. Bernard & pluſieurs autres: de la part du mont-Caſſin, Henri duc de Baviere, Conrad duc de Suaube & pluſieurs autres ſeigneurs, Henri évêque de Ratiſbone & Adalberon de Baſle, qui mourut peu de tems après. Ainſi c'étoit un concile, où l'empereur aſſiſtoit à l'exemple de pluſieurs autres. On choiſit premierement ceux qui devoient parler; ſçavoir Gerard, cardinal du titre de ſainte Croix, pour l'égliſe Romaine, & Pierre diacre, pour le mont-Caſſin; on nomma auſſi des interprétes, pour expliquer en Allemand, ce qu'on diroit en latin, & en latin ce qu'on diroit en Allemand. c. 109. *Chr. Sax.* 1137.

Le cardinal Gerard dit: l'égliſe qui vous a ſacré, invincible empereur, ne peut aſſez s'étonner, que vous ayez reçu des excommuniez. L'empereur répondit: C'eſt de quoi il s'agit en cette diſpute, de ſavoir s'ils ſont excommuniez. Gerard dit enſuite: L'égliſe a ordonné, qu'ils promettent par ſerment, obéïſſance au pape Innocent. A quoi Pierre diacre oppoſa la défenſe générale de jurer, portée dans l'évangile; & la défenſe particuliere de la regle de ſaint Benoît à l'égard des moines, confirmée par les loix de Charlemagne & de ſes ſucceſſeurs. L'empereur Lothaire les ayant vûës, chargea les députez du pape *Matth.* v. 34.

AN. 1137. de le prier de ſa part de n'y point donner d'atteinte, & termina la premiere ſéance. Le lendemain le cardi-

n. 100. nal Gerard dit, que le pape ne pouvoit accorder ce que l'empereur demandoit : ſçavoir de diſpenſer les moines du ſerment, & qu'il quitteroit plûtôt les ornemens pontificaux. Et comme Pierre diacre dit, que ſa communauté avoit toûjours été fidele à l'égliſe Romaine, le cardinal dit : Quand vous avez laiſſé le pape Innocent pour adherer aux ſchiſmatiques, n'avez-vous pas été infideles ? Pierre répondit : Dites-moi, je vous prie, eſt-ce nous qui l'avons quitté, ou lui qui nous a abandonnez ? accuſant Innocent d'avoir abandonné ſon troupeau comme un paſteur mercenaire, lorſqu'il s'enfuit en France. Sur quoi l'empereur dit : ce moine fait voir, que ſi les oüailles ont failli, c'eſt la faute du paſteur & non la leur : c'eſt pourquoi il faut prier le pape de leur pardonner, comme nous leur pardonnons ce qu'ils ont fait contre nous. Ainſi finit la ſeconde ſéance.

c. 111. A la troiſiéme, l'empereur dit, que ce differend ne devoit point paroître une conteſtation juridique : puiſqu'il ne s'agiſſoit que de réunir un membre au chef, & réconcilier les enfans à un pere irrité, qui après être appaiſé, en ſçauroit gré à ceux qui les auroient tiré de ſes mains. Le cardinal Gerard dit : Ne ſavez-vous pas, ſeigneur, qu'ils ont conjuré avec Roger comte de Sicile, contre l'égliſe Romaine, & contre vous, & qu'ils ont même oſé nous anathematiſer ? L'empereur répondit : Je ſouffre patiemment ce que les moines du mont-Caſſin ont fait contre moi, & je leur pardonne de bon cœur : que le pape leur pardonne auſſi ce qu'ils ont fait contre

l'égliſe Romaine, & contre lui. Le cardinal reprit : Quoique nous agiſſions ici pour le pape, nous ne pouvons toutefois décider ſans lui une affaire de cette importance. Ainſi l'on ſe ſépara. La nuit ſuivante comme l'empereur à ſon ordinaire ne dormoit point, Pierre diacre ſe mit à genoux devant lui, & lui fit un diſcours pathetique, pour relever la dignité du mont-Caſſin, & montrer à l'empereur qu'il étoit de ſon propre interêt de la conſerver. AN. 1137.

Dans la quatriéme ſeſſion, le cardinal Gerard dit que le pape ne pouvoit abandonner le droit épiſcopal qu'il avoit ſur le mont-Caſſin : mais Bertulfe chancelier de l'empereur ſoûtint, que ce droit ſe réduiſoit à la conſecration de l'abbé. Et comme le cardinal inſiſtoit ſur le ſerment que le pape demandoit aux moines, & diſoit que le pape étoit ſurpris, que l'empereur prît leur parti contre lui : l'empereur en colere dit : Et moi je m'étonne qu'il ne veüille rien faire à ma priere, vû qu'il y a quatorze mois que je ſuis en campagne avec mon armée pour l'amour de lui : que j'ai employé à ſon ſervice l'argent deſtiné au ſervice de l'état : que je l'ai rétabli ſur le ſaint ſiege, & lui ai concilié tous les peuples delà les monts. Il releva enſuite la dignité du mont-Caſſin & conclut : Ou l'égliſe Romaine recevra ce monaſtere, ou l'empire ſe ſeparera d'elle. Le cardinal promit d'en faire ſon raport au pape, & la ſéance finit. *V. c. 115. n. 2047.*

Le lendemain le cardinal Gerard déclara, que le pape en faveur de l'empereur, remettoit aux moines le ſerment de fidelité, mais non le ſerment d'obéïſſance, & ajoûta : Il nous a donné ordre de conteſter l'élection de l'abbé faite par des excommuniez en fa- *c. 113.*

AN. 1137. veur d'un excommunié & d'un ſchiſmatique. Et premierement le cardinal ſe plaignit, que cette élection eût été faite ſans le conſentement du pape : mais Pierre Diacre ſoûtint, que l'élection de l'abbé ſe devoit faire librement par les moines, ſuivant la regle de ſaint Benoît & l'uſage, & répondit aux exemples que l'on alleguoit au contraire. Le cardinal Gerard objecta enſuite que l'on avoit élu Rainald, quoique ſeulement ſoudiacre, au lieu que les canons ordonnoient d'élire un prêtre, ou du moins un diacre, afin qu'il pût lire l'évangile. Cette objection fut ſans réponſe; & l'empereur en revint à prier le pape de pardonner aux moines. Ainſi finit la cinquiéme ſéance. Alors l'empereur touché d'eſtime pour le diacre Pierre, qui avoit ſi bien défendu la cauſe du monaſtere, le retint à ſon ſervice.

*c.* 115. Enfin le pape ſe rendit aux inſtances de l'empereur, & conſentit de pardonner aux moines & à l'abbé du mont-Caſſin. Donc le jour de Sainte Symphoroſe martyre dix-huitiéme de Juillet, l'empereur envoya avec l'abbé Rainald & les moines, ſon gendre Henri duc de Baviere, & pluſieurs autres ſeigneurs & prelats. Quand ils approcherent de la tente du pape, quelques cardinaux vinrent au devant, & firent faire à Rainald un ſerment, par lequel il renonçoit au ſchiſme, à Pierre de Leon & à Roger de Sicile ; & promettoit obéïſſance au pape Innocent & à ſes ſucceſſeurs. Les moines faiſoient difficulté de prêter ce ſerment ; mais Rainald les y obligea par l'obéïſſance qu'ils lui devoient. Alors étant abſous de l'excommunication, ils entrerent nuds pieds, & ſe jetterent aux pieds du pape, qui les reçut au baiſer

de paix. Rainald fut enſuite mené à l'empereur, à qui juſques-là il ne s'étoit point préſenté : mais alors il le reçut avec grand honneur, & le mit au nombre de ſes chapelains. AN. 1137.

XL. Ambaſſade de Conſtantinople près de Lothaire.

En ce tems-là arriverent auprès de l'empereur Lothaire, des ambaſſadeurs de Jean Comnene empereur de Conſtantinople, pour le feliciter de ſa victoire contre le roi Roger. Entre ces Grecs étoit un philoſophe, qui commença à déclamer contre le ſaint ſiege & toute l'égliſe d'Occident : diſant, que le pape étoit un empereur & non pas un évêque, & traitant le clergé Romain d'excommuniez & d'Azymites. Pierre diacre entreprit de lui répondre, & l'empereur Lothaire les fit diſputer devant lui. Le Grec déclara qu'il tenoit les Latins excommuniez, pour avoir ajoûté au ſymbole, puis il ajoûta : Nous voïons maintenant l'accompliſſement de ce que Dieu dit par le Prophete : Le prêtre ſera comme le peuple, puiſque les évêques vont à la guerre, comme fait votre pape Innocent. Ils aſſemblent des troupes, ils diſtribuent de l'argent, ils portent des habits de pourpre. C'eſt que les Grecs ne voyoient rien de ſemblable chez eux. Après que la nuit eut terminé la diſpute, le Grec en envoya la relation au patriarche & à l'empereur de C. P. & donna par écrit à Pierre diacre, les autoritez par leſquelles les Grecs ſoûtenoient les mariages de leurs prêtres. Le patriarche de C. P. étoit alors Leon Stypiote, qui en 1134. avoit ſuccedé à Jean de Calcedoine, & tint le ſiege huit ans & huit mois.

*c.* 116.

*Iſa.* XXIV. 2.

*Jus Græco-Róm. p.* 303.

L'empereur Lothaire marcha enſuite à Salerne avec ſon armée & une flotte commandée par Gui-

*Chr. Caſſ. c.* 117.

AN. 1137. bald abbé de Stavelo. La ville ſe rendit à compoſition : ce qui cauſa un grand differend entre le pape & l'empereur, qui prétendoient chacun, que Salerne lui appartenoit. Ils furent auſſi en diſpute à qui établiroit un duc de Poüille : ce qui les diviſa pendant près d'un mois : enfin du conſentement de l'empereur, le *Chr. Benev.* pape choiſit pour ce duché le comte Rainulfe, & ils lui donnerent enſemble l'étendart publiquement. Ils vinrent enſuite à Benevent, où le pape mit un archevêque nommé Gregoire : après avoir demandé en preſence du clergé & du peuple, ſi l'on avoit quelque choſe à dire contre ſa perſonne, ou ſon élection. Comme il n'y eut aucune oppoſition, le pape le ſacra le dimanche cinquiéme de Septembre onze cens trente-ſept.

XLI. Rainald abbé du mont-Caſſin dépoſé.

Cependant l'empereur fut averti que Rainald abbé du mont-Caſſin, tenoit toûjours le parti du roi Roger ; & qu'il avoit demandé des troupes à Gregoire fils d'Adenulfe de ſaint Jean, pour défendre le *Chr. Caſſ. c.* 118. monaſtere contre l'empereur. Sur ces avis il fit arrêter Rainald, & vint lui-même au mont-Caſſin, où *c.* 119. il entra avec l'imperatrice le jour de la ſainte Croix, quatorziéme de Septembre ; & ils firent l'un & l'autre de offrandes magnifiques, d'ornemens & d'ar- *c.* 120. genterie. Enſuite l'empereur aſſis dans le chapitre avec les prelats & les ſeigneurs de la ſuite, fit examiner l'affaire de Rainald : mais voyant que la diſcuſſion en ſeroit longue, il fit convenir les parties de ſe ſoumettre à ce que le pape & lui en ordonne- *c.* 121. roient. Cependant le pape qui étoit à ſaint Germain au pied du mont-Caſſin, trouva fort mauvais que lui preſent, l'empereur eût oſé faire cet examen avec

les ſeigneurs de la cour, & menaça de dépoſer les prelats qui y avoient aſſiſté. L'empereur répondit, qu'il n'y entendoit aucune fineſſe; & que loin de vouloir faire injure au pape, on avoit tout remis à ſa diſcretion. Le pape envoya donc au mont-Caſſin le chancelier Aimeri avec d'autres cardinaux & ſaint Bernard. Ils s'aſſirent en chapitre, le ſaint abbé fit un ſermon, puis les cardinaux de l'autorité du pape, déclarerent nulle l'élection de Rainald; & allerent à l'égliſe, où en préſence de l'empereur & des ſeigneurs, Rainald remit ſur le tombeau de S. Benoît, la croſſe, l'anneau & le livre de la regle, qui étoient les marques de ſa dignité. AN. 1137. c. 111.

On élut à ſa place Guibald Lorrain de naiſſance, qui dès ſa jeuneſſe avoit embraſſé la vie monaſtique dans l'abbaye de Stavelo, y avoit appris les arts liberaux, & en avoit été fait abbé par l'empereur Henry V. Il venoit de commander la flote de Lothaire, & n'étoit pas alors avec lui: mais l'empereur l'envoya querir, & l'obligea à accepter l'abbaye du mont-Caſſin; dont les moines l'avoient élû malgré l'oppoſition du pape: mais l'empereur leur conſerva la liberté de l'élection. Il eut peine à vaincre la reſiſtance de Guibald; & enfin il lui donna l'inveſtiture par le ſceptre qu'il portoit à ſa main, & obligea Rainulfe duc de Poüille, Robert prince de Capouë & les autres ſeigneurs d'alentour, à prêter ſerment de fidelité à cet abbé. c. 112.

XLII. Mort de l'empereur Lothaire. *Chr. Saxon. Chr. Alber. Dodech. Rob. de monte.*

Après avoir demeuré huit jours au mont-Caſſin, l'empereur revint avec le pape vers Rome, puis il paſſa en Toſcane & reprit le chemin d'Allemagne. Il celebra la fête de S. Martin à Trente, où il tomba

AN. 1137. malade ; & quoique le mal augmentât tous les jours, il ne laiſſa pas de continuer ſa marche, & mourut dans un village à l'entrée des Alpes, le quatriéme de Decembre 1137. Il avoit vêcu près de cent ans : c'étoit la treiziéme année de ſon regne, & la cinquiéme de ſon empire, depuis le quatriéme de Juin. Pierre diacre décrit ainſi les devotions qu'il avoit vû pratiquer à ce prince, pendant qu'il faiſoit la guerre en Italie. Au point du jour il entendoit une meſſe pour les morts, puis une pour l'armée, & enfin la meſſe du jour : enſuite avec l'imperatrice il lavoit les pieds à des veuves & à des orphelins, & leur diſtribuoit abondamment à boire & à manger : puis il écoutoit les plaintes des égliſes, & enfin il s'appliquoit aux affaires de l'empire. Il étoit toûjours accompagné d'évêques & d'abbez pour recevoir leurs conſeils : il étoit le pere des pauvres & le protecteur de tous les miſerables : il veilloit beaucoup, prioit ſouvent & avec beaucoup de larmes. Son corps fut porté en Saxe & enterré à Luthere, monaſtere qu'il avoit rétabli.

*Sup. liv* LXVII. *n.* 6.

*Chr. Caſſ.* IV. *c.* 24.

XLIII. Mort du roi Louis le gros.

En France le roi Loüis le gros au retour d'une expedition en Touraine, tomba malade d'un flux de ventre pendant les plus grandes chaleurs de l'Eté. Durant ſa maladie il ſe confeſſoit ſouvent & prioit beaucoup, demandant à Dieu inſtamment de pouvoir ſe faire porter à S. Denis, pour dépoſer ſa couronne devant les corps des maryrs, & y prendre l'habit monaſtique de ſaint Benoît. Comme la maladie augmentoit, craignant d'être ſurpris de la mort, il aſſembla des évêques, des abbez & pluſieurs prêtres, pour faire devant eux ſa confeſſion & recevoir le viatique;

*Suger. vita Lud. p.* 319. *Order. lib.* 13. *p.* 911.

AN. 1137.

tiques; & pendant qu'on s'y préparoit il ſe leva, s'habilla & vint au devant du corps de notre Seigneur; ce qui ſurprit tout le monde. Là il confeſſa devant tous les aſſiſtans, clercs & laïques, qu'il avoit commis bien des pechez dans le gouvernement de ſon royaume: puis il en inveſtit ſon fils Louis, en lui donnant ſon anneau, & lui fit promettre de proteger l'égliſe & les pauvres, de conſerver à chacun ſon droit; & ne faire arrêter perſonne dans ſa cour, qu'il n'y eût commis quelque crime. Il donna aux pauvres tous ſes meubles & ſes habits, juſques aux chemiſes; & ſa chapelle qui étoit très-riche, à l'Abbaye de ſaint Denis.

Enſuite il ſe mit à genoux devant le corps & le ſang de notre Seigneur qu'on lui avoit apporté en proceſſion après une meſſe qui venoit d'être dite; & ainſi finit ſa profeſſion de foi: Moi Louis pecheur: je confeſſe qu'il y a un ſeul vrai Dieu, Pere & Fils & S. Eſprit: qu'une perſonne de cette ſainte Trinité, ſçavoir le Fils unique, conſubſtantiel & coéternel à Dieu le Pere, s'eſt incarné de la très-ſacrée Vierge Marie: a ſouffert, eſt mort, a été enſeveli, eſt reſſuſcité le troiſiéme jour & monté aux cieux, eſt aſſis à la droite de Dieu le Pere, & jugera les vivans & les morts au grand & dernier jugement. Je crois que cette ſainte euchariſtie eſt le même corps qu'il a pris de la Vierge, qu'il a donné à ſes diſciples pour s'unir à eux & demeurer avec eux. Je crois fermement, que ce ſacré ſang eſt le même qui a coulé de ſon côté à la croix, je deſire ardemment d'être fortifié à la mort par ce ſaint viatique, & protegé contre les puiſſances de l'air. Il fit enſuite la confeſſion de ſes pechez, & re-

AN. 1137. çut très-devotement le corps & le ſang de notre Seigneur : puis comme s'il eût commencé à ſe mieux porter, il retourna à ſa chambre, il ſe fit porter à Melun & delà à S. Denis ; & par tout le chemin on accouroit des châteaux & des villages pour le recommander à Dieu, le peuple quittoit les charuës & venoit prier pour ce prince, qui leur avoit conſervé la paix. Il arriva à cheval à S. Denis ; & s'étant proſterné devant les chaſſes des martyrs, il leur rendit graces avec larmes, & leur demanda la continuation de leurs ſuffrages.

Il lui vint alors des envoyez de Guillaume duc d'Aquitaine, qui lui aprirent que ce prince étant allé en pelerinage à S. Jaques, étoit mort pendant le voyage : mais qu'avant que de partir & encore dans le chemin, il avoit laiſſé au roi le pouvoir de marier ſa fille Alienor, & de garder ſon état. Le roi accepta cette offre avec plaiſir, & promit de faire épouſer la princeſſe à Loüis ſon fils aîné : qu'il fit auſſi-tôt partir bien accompagné pour aller prendre poſſeſſion de l'Aquitaine & accomplir ſon mariage. Le duc Guillaume étoit mort à Compoſtelle même, devant l'Autel de S. Jacques, le vendredi ſaint neuviéme d'Avril de la même année 1137. Les écrivains plus modernes l'ont confondu avec ſon pere, avec S. Guillem du deſert, plus ancien de trois cens ans, & avec S. Guillaume ermite mort en 1157. & en ont compté pluſieurs fables.

*V. Boll. 10. Feb. tom. 4.*

*Sup. liv. XXV. c. 39.*

*Vita p. 321.* Le roi Loüis le gros étoit revenu à Paris, où les chaleurs exceſſives du mois de Juillet le firent retomber dans la diſſenterie, qui le reduiſit à l'extremité. Il fit venir Etiene évêque de Paris & Gilduin

abbé de S. Victor, auquel il ſe confeſſoit plus familierement, parce qu'il avoit bâti ce monaſtere de fond en comble. Il réïtera ſa confeſſion & reçut encore le viatique. Il vouloit ſe faire porter à ſaint Denis pour accomplir ſon vœu de prendre l'habit monaſtique, mais la maladie ne lui en donna pas le tems. Il fit donc étendre un tapis à terre, & par deſſus des cendres en croix ſur leſquels on le coucha; & ayant fait le ſigne de la croix, il y mourut le premier jour d'Aouſt 1137. Il étoit âgé d'environ cinquante-ſix ans, & en avoit regné vingt-neuf: il fut enterré à S. Denis: ſa vie fut écrite par l'abbé Suger, & on en liſoit des leçons à l'office de ſon anniverſaire. Loüis ſon fils aîné lui ſucceda à l'âge d'environ dix-ſept ans, & en regna quarante-trois: on le nommoit Loüis le jeune, pour le diſtinguer de ſon pere, & ce ſurnom lui eſt demeuré

AN. 1137.

*Chr. Mantin p. 382.*

XLIV. S. Bernard à Salerne.

En Italie ſi-tôt que le roi Roger eut apris que l'empereur Lothaire s'étoit retiré: il revint de Sicile, entra en Poüille, mit tout à feu & à ſang, reprit la plûpart des villes; entre autres Capouë, qu'il ruina par le fer & le feu; ſans épargner les égliſes. Benevent ſe rendit par la crainte du même traitement, & reconnut de nouveau l'anti-pape. Alors le pape Innocent envoya S. Bernard pour eſſayer de moyenner la paix entre le roi & Rainulfe nouveau duc de Poüille. Le ſaint abbé prédit au roi, que s'il donnoit bataille, il la perdroit: mais le roi voyant ſes forces beaucoup ſuperieures, mépriſa cette prédiction, & attaqua le duc qui le battit, en ſorte qu'il s'enfuit honteuſement. Alors le roi écouta les propoſitions de paix, & convint avec Bernard, qu'il viendroit trois cardinaux

*Chr. Benev.. Chr. Caſſ. IV. c. 125.*

*Vita Bern. lib. II. c.*

Pendant cette negociation de Salerne, S. Bernard eut une conference en preſence du roi avec le cardinal Pierre de Piſe, qui paſſoit pour très-éloquent & très-ſçavant dans les loix & dans les canons. Après que Pierre eut parlé en faveur d'Anaclet, Bernard répondit : Je ſai quelle eſt vôtre capacité & vôtre érudition; & plût à Dieu que vous euſſiez à défendre une meilleure cauſe? il n'y auroit point d'éloquence qui vous pût reſiſter. Quant à nous autres gens ruſtiques, plus accoûtumez à manier la bêche, qu'à plaider des cauſes, nous garderions le ſilence, ſi l'interêt de la foi ne nous preſſoit. Enſuite il parla fortement ſur l'unité de l'égliſe, & montra qu'il étoit impoſſible, que le roi Roger marchât dans le bon chemin, puiſqu'il étoit ſeul de tous les princes pour Anaclet. Enfin il preſſa Pierre de Piſe par de ſi puiſſantes raiſons, qu'il lui perſuada de retourner à Rome & ſe reconcilier au pape Innocent. Pour le roi Roger il étoit retenu dans le ſchiſme par ſon intereſt: car il avoit uſurpé des patrimoines de l'égliſe Romaine près du mont-Caſſin & de Benevent; & il eſperoit en differant de ſe réünir, obtenir de Rome des titres pour les conſerver. AN. 1137.

Il ne fut pas même touché d'un miracle que ſaint Bernard fit pendant ce ſéjour. Il y avoit à Salerne un homme noble & très-connu, dont la maladie avoit épuiſé tout l'art des medecins, quoique cette étude fut alors cultivée principalement à Salerne. Le malade apprit en ſonge, qu'il étoit venu en cette ville un ſaint homme qui avoit le don des gueriſons. Il eut ordre de le rechercher & de boire de l'eau dont il auroit lavé ſes mains. Il le fit & fut gueri. Ce miracle fut

AN. 1137. ſçû dans toute la ville, & vint aux oreilles du roi & de toute ſa cour.

*Chr. Caſſ.* IV. *c.* 117. Guibald abbé du mont-Caſſin, voyant le roi Roger maître du pays, envoya lui demander la paix: mais le roi lui répondit, qu'il ne ſouffriroit point dans ce monaſtere un abbé établi par l'empereur, & que ſi Guibald tomboit entre ſes mains, il le feroit pendre. Alors Guibald voyant que ſa preſence ne faiſoit que nuire au monaſtere, & qu'il s'expoſeroit inutilement à la mort, ſe retira ſecretement & de nuit, le ſecond jour de Novembre: puis il écrivit à la communauté d'élire un autre abbé à ſa place, & *c.* 118. revint à Stavelo ſa premiere abbaye. Douze jours après ſa ſortie, les moines du mont-Caſſin élurent pour abbé, Rainald de Collemezzo; qui avoit été competiteur de Rainald le Toſcan. Le roi Roger lui accorda une treve; & c'eſt ici que finit la chronique du mont-Caſſin, continuée par Pierre diacre & bibliothequaire de ce Monaſtere.

XLV. Mort de l'anti-pape Anaclet. *Chr. Benev. Vita S. Bern.* II. *c.* 7. *n.* 47. Au commencement de l'année ſuivante 1138. & le ſeptiéme de Janvier Pierre de Leon mourut à Rome, après avoir porté le nom de pape Anaclet pendant près de huit ans. Il fut enterré ſecretement, pour dérober aux catholiques la connoiſſance de ſa ſepulture. Les cardinaux de ſon parti, de concert avec ſes parens, envoyerent au roi Roger lui donner avis de cette mort, & ſçavoir s'il lui plaiſoit qu'ils éluſſent un autre pape. Il le leur permit, & ayant reçû ſa réponſe, ils aſſemblerent ceux de leur parti; & à la mi-Mars ils élurent Gregoire prêtre cardinal; qu'ils nommerent Victor. Toutefois ils ne le firent pas, tant dans l'intention de perpetuer le ſchiſme, que

AN. 1138.

pour gagner du tems & ſe reconcilier plus avantageuſement avec le pape Innocent. En effet, les freres de l'anti-pape Anaclet, c'eſt-à dire, les enfans de Pierre de Leon, ennuyez de ce trouble rentrerent en eux mêmes, & firent leur paix avec Innocent : qui, à ce que l'on diſoit, leur donna de grandes ſommes d'argent. Le pretendu Victor vint de nuit trouver S. Bernard, qui lui ayant fait quitter la mitre & la chape, le mena aux pieds du pape, après qu'il en eut porté le vain titre environ deux mois. Ainſi finit le ſchiſme le jour de l'octave de la Pentecôte vingt-neuviéme de Mai 1138. Les enfans de Pierre de Leon vinrent les premiers auprès du pape, & lui firent hommage lige : les clercs ſchiſmatiques vinrent enſuite lui promettre obéïſſance, la joye fut grande parmi le peuple. Toutefois Gilon cardinal évêque de Tuſculum, demeura encore quelque tems dans le ſchiſme après la mort de l'anti-pape : comme il paroît par une lettre que Pierre le Venerable lui écrivit pour le ramener. Car il avoit été moine de Clugni.

*Chr. Caſſ. c. ult.*

*Bern. ep. 317.*

Alors le pape Innocent reprit dans Rome l'autorité toute entiere. On venoit le viſiter de tous côtez, les uns pour affaires, les autres ſeulement pour lui faire des complimens de conjoüiſſance. On faiſoit par les égliſes des proceſſions ſolemnelles : le peuple ayant quitté les armes, accouroit pour entendre la parole de Dieu : la ſûreté & l'abondance ſe rétabliſſoient. Avec le tems le pape rétablit auſſi le ſervice des égliſes & en repara les ruines : il rappella les éxilez & repeupla les colonies deſertes. Innocent étoit à Rome dès le premier jour de Mai 1138. com-

*Petr. Clun. lib. ep. 30.*
*Vita Bern. c. 7. n. 48.*

AN. 1137. me il paroît par ſa bulle donnée en faveur de Baudoüin, qui cette année même fut élevé à l'archevêché de Piſe, & à qui le pape accorda juriſdiction ſur trois évêchez de l'iſle de Corſe & ſur deux de Sardaigne, avec la legation en celle-ci. Baudoüin étoit de Piſe même, moine de Cîteaux; & le premier de cet ordre qui fut cardinal. Ce fut Innocent qui l'éleva à cette dignité, en 1130. au concile de Clermont; & il honoroit tellement S. Bernard, que tout cardinal qu'il étoit, il ne dédaignoit pas de lui ſervir de ſecretaire. Le ſaint abbé de ſon côté écrivant à ſes freres de Clairvaux, dit que Baudoüin étoit ſon unique conſolation pendant qu'il étoit éloigné d'eux.

*Ap. Ughel. to. 3. p. 452.*

*Mabill. ad ep. 143. S. Bern.*

*epiſt. 144.*

XLVI. Mort de Gerard frere de S. Bernard.

Cette abſence lui étoit très-ſenſible, comme on voit par les lettres tendres & affectueuſes qu'il leur écrivoit d'Italie, pendant ces voyages qu'il fut obligé d'y faire à cauſe du ſchiſme. Auſſi revint-il ſi-tôt que cette grande affaire fut terminée. Il partit de Rome cinq jours après, n'en rapportant que des reliques, & à ſa ſortie il fut reconduit par le clergé, le peuple & toute la nobleſſe, car on le regardoit comme l'auteur de la paix. Etant de retour à Clairvaux, il reprit l'explication du Cantique, comme il paroît par le commencement du ſermon vingt-quatriéme. Peu de tems après il perdit ſon frere Gerard, dont il inſera l'oraiſon funebre dans un de ſes ſermons. Il avoit commencé à continuer l'explication du Cantique, mais il ne put retenir ſa douleur, qu'il avoit diſſimulée pendant les funerailles de ſon frere. Ce n'eſt point ce cher frere qu'il plaint, étant perſuadé de ſon bonheur: il ſe plaint lui-même d'être privé de

*ep. 143. 144.*

*Vita lib. IV. c. 1. Lib. II. c. 7. n. 47.*

*c. 8.*

*Serm. 26. n. 3.*

de ſon ſecours. Car Gerard quoique ſans lettres, étoit homme d'un grand ſens, d'une prudence conſommée, & d'une habileté ſinguliere pour l'œconomie, les arts & les affaires : en ſorte qu'il ſoulageoit ſon frere de tous les ſoins du temporel, & lui procuroit du loiſir pour vaquer à la priere, à l'étude & à l'inſtruction. Gerard ne laiſſoit pas d'être fort interieur & fort avancé dans la ſpiritualité ; & en cette matiere même il donnoit quelquefois à Bernard des avis importans : comme quand pour l'humilier, il le reprit d'avoir promis la gueriſon, qui fut ſon premier miracle. Au reſte, Bernard declare, qu'il ne prétend point être exempt des ſentimens de l'humanité ; & il autoriſe ſes larmes par les exemples de Samuel, de David, de Jeſus-Chriſt même : qui non ſeulement n'empêcha point les autres de pleurer Lazare, mais le pleura avec eux. AN. 1138.

*Sup. liv. LXV. n. 43. Vita lib 1. n. 33.*

XLVII. Election d'un évêque de Langres.

Dans le même tems il ſurvint à ſaint Bernard une affaire, qui ne lui fut gueres moins ſenſible. Guillaume de Sabran évêque de Langres étant mort la même année 1138. Hugues fils du duc de Bourgogne, voulut mettre ſur ce ſiege un moine de Clugni, qui en étoit très-indigne : à quoi le ſaint abbé s'oppoſa de toute ſa force, non ſeulement pour l'interêt general de l'égliſe, mais pour celui du monaſtere de Clairvaux en particulier, ſitué dans le dioceſe de Langres, & entierement ſoumis à l'évêque. Il explique ainſi cette affaire dans un memoire qu'il en envoya au pape : Comme nous étions encore à Rome, l'archevêque de Lion y arriva, & avec lui Robert doyen de l'égliſe de Langres, & Olric chanoine, demandant pour eux & pour leur chapitre, la permiſſion d'élire

*ep. 164.*

AN. 1138. un évêque. Car ils avoient reçû ordre du pape, de ne le faire que par le conſeil de perſonnes pieuſes. Ils vouloient que je leur fiſſe obtenir cette permiſſion : mais je leur declarai que je n'en ferois rien, ſi je n'étois aſſuré qu'ils prétendoient élire une perſonne capable. Ils me répondirent que j'en ſerois le maître, & qu'ils ne feroient que ce que je leur conſeillerois ; & ils me le promirent. Mais comme je ne m'y fiois pas aſſez, l'archevêque s'y joignit & me promit la même choſe : ajoûtant que ſi le clergé vouloit agir autrement, il ne confirmeroit point ce qu'ils auroient fait. On prit pour témoin le chancelier, & de plus nous allâmes en preſence du pape, afin qu'il autoriſaſt notre convention. Nous avions eu auparavant enſemble une longue conference ſur l'élection, de pluſieurs ſujets on en avoit nommé deux, donc nous convinſmes tous, que l'on pouvoit élire celui qu'on voudroit. Le pape donc ordonna d'obſerver inviolablement ce dont nous étions convenus, & tant l'archevêque que les chanoines le promirent fermement. Ils s'en allerent & je partis auſſi peu de jours après.

En paſſant les Alpes nous aprîmes, que dans peu de jours on devoit ſacrer évêque de Langres un homme, dont plût à Dieu qu'on nous eût dit des choſes meilleures & plus honnêtes : car je ne veux pas dire ce que j'en ai oüi malgré moi. Enfin pluſieurs hommes vertueux, qui étoient venus au-devant de nous pour nous ſaluer, nous perſuaderent de paſſer par Lion, pour détourner ce mauvais coup, s'il étoit poſſible. Car j'avois reſolu de prendre un autre chemin plus court, à cauſe de ma mauvaiſe ſanté & de

ma laſſitude ; & d'ailleurs, je l'avouë, je ne croyois AN. 1138.
pas trop à ces bruits. En effet, qui auroit crû, qu'un ſi grand prélat eût été aſſez leger, pour impoſer les mains à une perſonne notée : au préjudice de ſa promeſſe ſi récente, & de l'ordre de ſon ſuperieur ? Toutefois étant arrivez à Lion, nous vîmes ce que l'on nous avoit dit : on faiſoit les preparatifs de cette malheureuſe ceremonie. Il eſt vrai que le doyen & la plus grande partie, ſi je ne me trompe, des chanoines de Lion s'y oppoſoient ouvertement ; & la ville étoit remplie de ces honteux & triſtes diſcours, qui ne faiſoient qu'augmenter.

Que faire ? Je repreſentai reſpectueuſement à l'archevêque la convention qu'il avoit faite & l'ordre qu'il avoit reçû, & il en convint. Mais il rejetta ſon manque de parole ſur le fils du duc : qui avoit manqué à la ſienne, & l'avoit obligé à changer auſſi, pour ne le pas irriter, & en vûe de la paix. Il ajoûta, que quoi qu'il eût fait juſques-là, il ne feroit déſormais que ce que je voudrois. A Dieu ne plaiſe, lui dis-je, en le remerciant : ce n'eſt pas ma volonté qu'il faut faire, c'eſt celle de Dieu. Et le moyen de la connoître ſera peut-être de s'en raporter au conſeil des évêques & des autres gens de biens, qui ſont venus ici ſur vôtre mandement, ou qui y viendront encore. Si après avoir invoqué le Saint-Eſprit, ils ſont tous d'avis de paſſer outre ; faites-le : ſinon il faut écouter l'apôtre, qui défend de ſe preſſer pour impoſer les mains. Il me parut agréer ce conſeil. On vint dire cependant, que celui dont étoit queſtion étoit arrivé dans une hôtellerie & non au palais. Il arriva le vendredi au ſoir & ſe retira le ſamedi matin. Ce

*Tim.* v. 22.

AN. 1138. n'eſt pas à moi à dire pourquoi il ne voulut pas même paroître à la cour de l'archevêque, après être venu de ſi loin dans ce deſſein : peut-être pourroit-on croire qu'il l'auroit fait par pudeur monaſtique & par mépris des honneurs, ſi la ſuite ne faiſoit voir le contraire. En effet, pouvions-nous alors en ſoupçonner autre choſe ? puiſque l'archevêque revenant de lui parler, témoigna devant tout le monde, qu'il n'avoit jamais voulu acquieſcer, & qu'il déſaprouvoit abſolument tout ce qui avoit été fait à ſon ſujet.

Enfin l'archevêque ordonna auſſi-tôt que l'on procedaſt à l'élection : il le manda & par des chanoines de Langres qui étoient preſens, & par une lettre qui ſubſiſte encore. Mais après qu'elle eût été lûe dans le chapitre de Langres, on en lut auſſi-tôt une autre toute contraire : qui portoit que le ſacre n'étoit que differé, & aſſignoit un jour & un lieu pour décider l'affaire, que la premiere lettre diſoit être décidée. On eût crû, que c'étoit deux perſonnes oppoſées qui parloient, ſi on n'eût vû le même ſceau à ces lettres, & le même nom à la tête. Nous avons en main ces lettres contradictoires. Cependant cet homme qui avoit fui le ſacre, & renoncé à l'élection, va trouver le roi en diligence & obtient l'inveſtiture des droits regaliens : par quels moyens, c'eſt à lui à en répondre. Auſſi-tôt on envoye des lettres pour changer le lieu du ſacre, & en anticiper le jour : afin d'ôter les moyens de s'y oppoſer & d'en appeller. Mais la providence y a remedié. Il y a eu des appellations interjettées par Falcon doyen de l'égliſe de Lion, par Ponce archidiacre de Langres, & Bonami prêtre & chanoine de la même égliſe, & par nos freres Bru-

AN. 1138.

non & Geoffroi. Le terme étoit ſi court, que depuis que nous l'avons ſçû, à peine avons-nous eu quatre jours pour envoyer notre député, qui étoit un chanoine de Langres : afin de prévenir cette ordination ſacrilege. Il s'y eſt oppoſé, a appellé au ſaint ſiege, où il a cité l'élû & ceux qui devoient le ſacrer. Je n'ai rien dit ici que par l'amour de la verité, j'en prens à témoin la verité même.

XLVIII. Lettre de ſaint Bernard ſur l'élection de Langres. *epiſt. 167.*

Saint Bernard envoyant ce memoire à Rome, écrivit au pape & lui repreſenta ce qui s'y étoit paſſé au ſujet de l'évêché de Langres : les ordres qu'il avoit donnez & la promeſſe de l'archevêque de Lion de les executer fidelement. Il ſe plaint de l'inconſtance de ce prelat, & prie le pape de s'informer quel étoit l'homme qu'on vouloit mettre ſur le ſiege. Il le renvoye à ce que lui dira l'archidiacre Ponce, qui par conſequent étoit allé à Rome ſolliciter cette affaire. S. Bernard en écrivit auſſi aux évêques & aux cardinaux de la cour de Rome. Il les fait ſouvenir de ce qu'il a fait & ſouffert avec eux durant le ſchiſme, où il a tellement épuiſé ſes forces, qu'à peine a-t-il pû revenir chez lui. A mon retour, ajoûte-t-il, je n'ai trouvé qu'affliction & que douleur : les dieux de la terre ſe ſont élevez contre nous, je veux dire l'archevêque de Lion & l'abbé de Clugni, qui ſe confient en leur puiſſance & en leurs richeſſes.

*epiſt. 168.*

L'abbé de Clugni prenoit en effet l'interêt de ſon moine élû évêque de Langres. On le voit par la lettre qu'il en écrivit au pape, le priant d'accorder à cette égliſe la liberté de l'élection, & de recevoir favorablement le fils du duc de Bourgogne, qui alloit à Rome pour la premiere fois, & peut-être que cette

*Petr. Clun. l. 1. ep. 136.*

AN. 1138. affaire étoit le principal ſujet de ſon voyage. Pierre de Clugni en écrivit auſſi à ſaint Bernard ſoutenant
l. ep. 29. que ce qu'on lui avoit dit contre l'élû de Langres, n'étoit que des calomnies ; & ajoûtant à la fin : Si c'eſt peut-être, car il faut dire tout ce que je penſe, ſi c'eſt que les moines de Cîteaux craignent ceux de Clugni : il faut lever ce ſoupçon, & apprendre de la nature même, que chacun aime ſon ſemblable. Si donc un moine devient évêque de Langres, il aimera les moines de Cîteaux & les autres : il ſuivra en cela ſon propre interêt ; & voyant que nous les aimons, il n'oſera s'écarter de notre exemple.

Nonobſtant l'appel au pape, ce moine fut ſacré évêque de Langres par l'archevêque de Lion, aſſiſté des évêques d'Autun & de Mâcon. Alors S. Bernard redoubla ſes cris & ſes plaintes, écrivant au pape une
epiſt. 166. lettre très-puiſſante, où il dit : Je ſuis au lit ; mais mon cœur ſouffre plus que mon corps. Car ce n'eſt pas un mal temporel que je déplore, il s'agit de mon ſalut. Voulez-vous que je confie mon ame à un homme qui a perdu la ſienne ? Ces remontrances eurent leur effet : l'élection du moine de Clugni fut caſſée ; & on élut évêque de Langres, Geoffroi parent de ſaint Bernard, & prieur de Clairvaux. Mais le roi fit quelque difficulté de lui donner l'inveſtiture, l'ayant donnée au premier : ſur quoi S. Bernard lui écrivit
epiſt. 170. en ces termes : Si le monde entier conjuroit pour me faire entreprendre quelque choſe contre la majeſté royale, je craindrois Dieu & la puiſſance qu'il a établie. D'ailleurs je n'ignore pas combien le menſonge eſt indigne de tout Chrétien, & particulierement d'un homme de ma profeſſion. Or je vous le dis en

verité, ce qui s'eſt fait à Langres touchant notre prieur, s'eſt fait contre l'intention des évêques & contre la mienne; mais il y a un ſouverain maître, qui tourne comme il lui plaît les volontez des hommes. Et comment n'aurois-je pas craint pour celui que j'aime comme moi-même, le peril que j'ai craint pour moi? Toutefois ce qui eſt fait eſt fait: il n'y a rien contre vous, mais beaucoup contre moi. On m'a ôté l'appui de ma foibleſſe, la lumiere de mes yeux, mon bras droit. Il menace enſuite le roi de la colere de Dieu, s'il ne pourvoit promptement à faire remplir les deux ſieges vacans de Reims & de Langres. Il l'exhorte à ne pas tromper les belles eſperances que l'on a conçûës de ſon nouveau regne; & à confirmer promptement l'élection de Geoffroi pour ſon intereſt propre & pour la ſûreté du païs. Bernard fut écouté; & Geoffroi étoit en poſſeſſion du ſiege de Langres, dès l'année 1140. Quant à celui de Reims, il vaqua par le décès de l'archevêque Rainald, arrivé le 13. de Janvier 1139. & ne fut rempli qu'au bout d'environ deux ans. AN. 1138. *Charta. ap. Perar. p. 154.*

LXIX. Conrad III. roi des Romains.

En Allemagne après la mort de l'empereur Lothaire, on avoit indiqué à Mayence une aſſemblée generale pour la Pentecôte 1138. mais quelques ſeigneurs craignirent que Henri le ſuperbe duc de Baviere, gendre du défunt empereur, ne ſe rendît maître de cette aſſemblée par ſon autorité, qui étoit alors la plus grande dans le païs. C'eſt pourquoi ils s'aſſemblerent à Coblents le jour de la Chaire de ſaint Pierre vingt-deuxiéme de Février, & élurent roi des Romains Conrad duc de Suaube, fils de la ſœur de Henri V. Cette élection ſe fit en preſence de Theo- *Otto Friſ. VII. chr. c. 22. Dodech. an. 1138. Chronogr. Sax. Id.*

AN. 1138. duin évêque cardinal & legat du saint siege, qui promit le consentement du pape, des Romains & de toutes les villes d'Italie. Ensuite le nouveau roi Conrad III. vint à Aix-la-Chapelle, & y fut sacré le dimanche de la mi-caréme treiziéme jour de Mars par le cardinal legat, assisté des archevêques de Cologne & de Treves & des autres évêques. L'archevêque de Cologne auroit dû faire cette ceremonie, mais il n'avoit pas encore reçû le pallium. Le roi Conrad celebra à Cologne la fête de Pâque, qui cette année 1138. étoit le troisiéme d'Avril; & delà il passa à Mayence, dont le siege étoit vacant par le décès de l'archevêque Albert. Il le donna au neveu du défunt nommé Albert comme lui, suivant l'élection du clergé & du peuple. Cependant les Saxons & le duc Henri, qui outre la Baviere avoit aussi la basse Saxe, reclamerent contre l'élection de Conrad, & furent invitez à une cour generale qu'il tint à la Pentecôte à Bamberg. Ils s'y rendirent: mais non pas le duc Henri; & ce prince déchu de son autorité, mourut l'année suivante.

En cette assemblée de Bamberg, le nouvel archevêque de Mayence Albert II. fut sacré le dimanche de l'octave de la Pentecôte par S. Otton évêque de Bamberg, qui ne survêcut pas long-tems à cette fonction. Car étant épuisé de vieillesse & de maladie, il s'affoiblissoit de jour en jour. Son dernier soin fut celui des pauvres, dont il remplit sa ville & les villages voisins pour les faire secourir. Il pourvut aussi aux besoins des égliſes & des monasteres de son diocese, & dans ces saintes occupations il mourut le vingt-neuviéme de Juin 1139. On le porta trois jours durant

*Vita c. 45. 46. tom. 2. Canis.*

rant par toutes les égliſes de la ville : où l'on offrit le ſaint ſacrifice & des prieres continuelles, accompagnées d'aumônes pour le repos de ſon ame. Le quatriéme jour, qui étoit le ſecond de Juillet, Imbricon évêque de Virſbourg ſon ami, arriva pour faire ſes funerailles ; & y prononça une oraiſon funebre, où il repreſenta la perte que faiſoient les pauvres, l'empereur & le pape, l'égliſe & l'état. Saint Otton fut ainſi enterré dans l'égliſe du monaſtere de S. Michel qu'il avoit fondé, & canonizé cinquante ans aprés par le pape Clement III. L'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa ſepulture. AN. 1138.

*Martyr. Rom. 2. Jul.*

Le pape Innocent avoit envoyé Alberic évêque d'Oſtie, en qualité de ſon legat en Angleterre & en Ecoſſe. Alberic étoit François né à Beauvais, & avoit été moine de Clugni & prieur de S. Martin des Champs, & le pape venoit de le faire cardinal. Etant arrivé en Angleterre il montra les lettres du pape, contenant ſes pouvoirs, & adreſſées au roi d'Angleterre & au roi d'Ecoſſe, à Turſtain archevêque d'Yorc, car le ſiege de Cantorberi étoit vacant, aux évêques & aux abbez de l'un & l'autre royaume. Il fut donc reçû avec grand honneur. Il menoit avec lui l'abbé de Moleſme & pluſieurs autres moines de deça la mer ; & ſi-tôt qu'il fut arrivé, il appella auprès de lui Richard abbé de Fontaines au dioceſe d'Yorc, de l'ordre de Cîteaux, homme d'une grande autorité. Avec cette compagnie il viſita preſque tous les évêchez & les monaſteres d'Angleterre. Etant entré en Ecoſſe, il trouva à Carlile le roi David, avec les évêques, les abbez & les ſeigneurs du pays, qu'il réduiſit à l'obéïſſance du pape Innocent ;

L. Alberic legat en Angleterre.

*tom. x. conc. p. 992.*

*Mabill. ad epiſt. 241. S. Bern.*

AN. 1138. car ils avoient favorisé le parti de Pierre de Leon. Il demeura trois jours avec eux, & ayant appris que Jean évêque de Glascou avoit abandonné son siege, & étoit venu secretement & sans congé se rendre moine à Tiron ; il ordonna que le roi lui envoyeroit un courier avec des lettres pour le rappeller ; & que s'il n'obéïssoit on donneroit une sentence contre lui : ce qui fut executé. Il pressa le roi d'Ecosse de faire la paix avec le roi d'Angleterre, & se jetta même à ses pieds : mais il ne put obtenir qu'une trevé de six semaines jusques à la S. Martin. Il obtint des Pictes, peuples du Nord de l'Ecosse, encore barbares, que dans le même terme ils rameneroient à Carlile toutes les filles & les femmes qu'ils avoient prises, & les y mettroient en liberté : il leur fit aussi promettre & à tous les autres de ne point profaner les églises dans la guerre, d'épargner les femmes & les enfans, & ne tuer que ceux qui resistoient.

Le legat Alberic partit d'Ecosse à la S. Michel & revint à la cour d'Etienne roi d'Angleterre : d'où il convoqua tous les évêques & les abbez du royaume, pour se trouver à Londres à la S. Nicolas, & y celebrer un concile general : mais il ne s'assembla que le treiziéme de Decembre de cette année 1138. Le legat Alberic y présida, & il s'y trouva dix-huit évêques & environ trente abbez. Turstain archevêque d'Yorc étoit malade, & y envoya pour député Guillaume doyen de son église. On fit en ce concile dix-sept canons, repetez pour la plûpart des derniers conciles precedens. On ne gardera point le corps de notre Seigneur plus de huit jours, il ne sera porté aux malades que par un prêtre, ou un diacre : ou en cas

L. I. Concile de Londres.

de neceſſité par toute perſonne, mais avec un très-grand reſpect. Défenſe aux religieuſes de porter des fourures de prix, comme des martres ou des hermines, d'avoir des bagues d'or, ou de friſer leurs cheveux : le tout ſous peine d'anathême. Défenſes aux maîtres de loüer à d'autres leurs écoles à prix d'argent. AN. 1139. c. 16. c. 18.

En ce même concile on parla de remplir le ſiege de Cantorberi, vacant depuis deux ans, par le décès de Guillaume de Corbeil, qui étoit mort en 1136. après quatorze ans de pontificat. On élut Thibaut abbé du Bec, du conſentement de Jeremie prieur de l'égliſe de Cantorberi; & il fut ſacré par le legat au commencement de l'an 1139. incontinent après l'Epiphanie. C'étoit un homme d'une prudence & d'une douceur ſinguliere, & il tint le ſiege vingt-deux ans. A la fin du concile, le legat invita tous les évêques d'Angleterre & pluſieurs abbez à venir à Rome, pour le concile que le pape Innocent devoit tenir à la mi-carême. Pour s'y trouver lui-même à tems, il partit auſſi-tôt après l'octave de l'Epiphanie, & fut ſuivi par le nouvel archevêque Thibaud, quatre autres évêques & quatre abbez, qui allerent au concile de Rome pour tous les prelats d'Angleterre. Car le roi Etienne ne voulut pas qu'ils y allaſſent en plus grand nombre, à cauſe des troubles dont le royaume étoit agité.

LII. Foucher archevêque de Tyr. *Guill. Tyr.* XIV. c. 11.

Depuis que le pape Innocent fut rentré à Rome, il y reçut Foucher nouvel archevêque de Tyr, qui vint lui demander le pallium. Il étoit d'Angoulême, abbé de la Celle, monaſtere de chanoines reguliers; mais étant perſecuté par ſon évêque Gerard, chef

AN. 1139. des ſchiſmatiques en Aquitaine, il prit congé de ſes confreres, & s'en alla en pelerinage en Jeruſalem, où il vêcut regulierement dans la communauté du ſaint Sepulcre. Alors Guillaume premier archevêque de Tyr d'entre les Latins mourut, & Foucher fut élû pour lui ſucceder. Il étoit mediocrement ſçavant, mais pieux, ferme & amateur de la diſcipline. Il gouverna l'égliſe de Tyr douze ans. Après qu'il eut été ſacré par Guillaume patriarche de Jeruſalem, il voulut aller à Rome demander le pallium, à l'exemple de ſes predeceſſeurs : mais le patriarche lui fit dreſſer des embûches ſur le chemin, en ſorte qu'il n'arriva à Rome qu'à grand peine, après avoir ſouffert de mauvais traitemens & échapé à de grands perils. A ſon retour il trouva encore le patriarche indigné contre lui : en ſorte qu'il ne voulut pas rétablir l'égliſe de Tyr dans ſon acienne dignité, ni reparer les dommages que l'archevêque avoit ſouffert. C'eſt ce qui paroît par une lettre du pape au patriarche de Jeruſalem, datée du palais de Latran le dix-ſeptiéme de Decembre apparemment de l'an 1138.

*In epiſt. 4.*

Le ſiege de Tyr étoit anciennement le premier des treize qui relevoient immediatement de celui d'Antioche, & qui avoient chacun ſous eux pluſieurs évêchez. Tyr en avoit quatorze, & portoit le titre de protothrône. Mais depuis la conquête des Latins, le patriarche de Jeruſalem prétendit que Tyr devoit être de ſa dépendance, en vertu de la conceſſion faite par le pape Paſcal II. au roi Baudoüin & au patriarche Gibelin : par laquelle il ſoumettoit au patriarche de Jeruſalem tous les évêchez dont le roi feroit la

*Guill. t. 14.*

conqueſte. Le patriarche de Jeruſalem avoit auſſi donné à l'archevêque de Tyr le premier rang entre ſes ſuffragans : mais il lui avoit ôté trois évêchez dépendans de ſa métropole, Acre, Sidon & Beryte ; & le patriarche d'Antioche lui retenoit Biblis, Tripoli & Antarade : non qu'il niaſt qu'ils fuſſent dépendans de Tyr, mais parce que l'archevêque ne le reconnoiſſoit pas pour ſon ſuperieur. Quand l'archevêque Foucher revint de Rome, le patriarche de Jeruſalem lui rendit, quoi qu'avec peine, les trois ſuffragans qu'il lui retenoit ; & pour les autres, le pape leur écrivit de revenir à leur metropolitain, & au patriarche d'Antioche de les rendre.

AN. 1139.

c. 13.

p. 5. 6. 7. 8.

LIII. Raoul patriarche d'Antioche.

Le patriarche d'Antioche étoit alors Raoul natif de Domfront aux confins du Maine & de la Normandie : homme de guerre, magnifique & liberal, & par là fort agréable au peuple & à la nobleſſe. Bernard premier patriarche Latin d'Antioche, étant mort la trente-ſixiéme année de ſon Pontificat, c'eſt-à-dire l'an 1135. les archevêques & les évêques dépendans de ce grand ſiege s'aſſemblerent au palais patriarcal, pour proceder à l'élection : mais le peuple ſans leur participation, élut tumultuairement Raoul, déja archevêque de Mamiſtra, qui eſt l'ancienne Mopſueſte en Cilicie ; & il fut introniſé dans la chaire de ſaint Pierre. Les prelats qui s'étoient aſſemblez pour l'élection, craignant la fureur du peuple, dont ils entendoient les cris, ſe ſeparerent & refuſerent d'obéïr à ce patriarche qu'ils n'avoient point élû, mais il ne laiſſa pas de ſe mettre en poſſeſſion de l'égliſe & du palais patriarcal ; & ſans s'embaraſſer de demander au pape le pallium, il le prit auſſi-tôt ſur l'autel de S. Pierre.

Guill. c. 10.

Sup. liv. LXIV. n. 58.

AN. 1139. Avec le tems il attira à ſa communion quelques-uns de ſes ſuffragans, & s'il avoit vêcu en paix avec ſes chanoines, il auroit pû ſe maintenir. Mais il les troubla dans leurs biens ; & ſes richeſſes le rendirent ſi inſolent, qu'il ne comptoit pas les autres pour des hommes. Il chaſſa par violence les principaux de ſon égliſe ; & il en fit mettre quelques-uns en priſon & aux fers, diſant qu'ils avoient conſpiré contre ſa vie. Ainſi il s'attira la haine publique, & ſe croyoit à peine en ſûreté entre ſes domeſtiques, tant il étoit agité des reproches de ſa conſcience. Ses deux principaux adverſaires étoient Lambert archidiacre de ſon égliſe, & Arnoul Calabrois, homme noble, lettré & habile dans les affaires, qui fut depuis archevêque de Coſence. Ils entreprirent le voyage de Rome pour y porter leurs plaintes contre le patriarche Raoul ; & Raimond prince d'Antioche qui les ſoutenoit, contraignit ce prelat par force à faire auſſi le voyage. Arnoul prit les devans ; & étant arrivé en Sicile, il alla avec ſes amis & ſes parens trouver le duc Roger & lui dit : Voici que Dieu met entre vos mains le patriarche qui vous a ôté injuſtement la principauté d'Antioche, il va arriver dans vos terres. Le duc donna ſes ordres dans tous les ports ; & Raoul qui ne ſe doutoit de rien étant arrivé à Brindes, y fut arrêté, mis aux fers & envoyé en Sicile. Là par ſon adreſſe & ſon éloquence il fit ſa paix avec le duc ſous certaines conventions, il fut renvoyé avec honneur pour aller à Rome.

*Guill. Tyr. xv. c. 12.*

D'abord il y trouva l'accès difficile auprès du pape, étant regardé comme un ennemi du ſaint ſiege, auquel il pretendoit égaler le ſien : car il di-

soit, que la chaire de S. Pierre étoit à Antioche aussi bien qu'à Rome; & que son église étoit même la sœur aînée. Enfin par le moyen de ses amis il eut audience du pape, & fut reçû en presence de toute la cour avec grande magnificence. Ses adversaires se presenterent aussi; & ayant donné leurs libelles, ils étoient prêts à poursuivre leur accusation dans les formes. Mais comme la cour vit qu'ils n'avoient pas les instructions necessaires pour vaincre pleinement l'accusé, on signifia aux deux parties qu'ils se tinssent en repos, jusqu'à ce que le pape envoyât un legat sur les lieux, pour informer plus amplement de l'affaire. Cependant le patriarche rendit le pallium qu'il avoit pris à Antioche de son autorité, au mépris, disoit-on, du saint siege; & en reçut un autre de la main du premier diacre pris sur le corps de S. Pierre, selon la coûtume. Ainsi il se retira avec les bonnes graces du pape, & repassa en Sicile, où le duc lui donna des galeres qui le menerent en Syrie. Mais quand il y fut arrivé, l'église d'Antioche ne voulut pas le recevoir; & il fut obligé de se retirer, premierement à un monastere de la montagne noire dans le voisinage, puis chez le comte d'Edesse qui l'invita à venir auprès de lui. Enfin le patriarche se reconcilia du moins en apparence avec le prince d'Antioche, & fut reçû solemnellement dans la ville. AN. 1130. c. 13. c. 14.

Cependant le pape envoya pour legat en Syrie, Pierre archevêque de Lion, qui étant débarqué à Acre, alla d'abord faire ses prieres à Jerusalem: mais Lambert & Arnoul le pressant de venir à Antioche, il revint à Acre, où il tomba malade & mourut étant déja avancé en âge. On disoit même qu'on c. 15.

AN. 1139. lui avoit donné un breuvage empoiſonné. Alors les adverſaires du patriarche Raoul fruſtrez de leur eſperance, & fatiguez de la peine qu'ils avoient euë à la pourſuite de cette affaire, chercherent à ſe reconcilier avec lui. Il rétablit Lambert dans ſon archidiaconé : mais il ne voulut point pardonner à Arnoul, qui pouſſé à bout, & appuyé par le prince, retourna à Rome ſolliciter l'envoi d'un nouveau Legat. Pierre archevêque de Lion mourut le vingt-neuviéme de Mai 1139. & eut pour ſucceſſeur Falcon doyen de la même égliſe : qui étant élû, fut recommandé au pape par Geoffroi évêque de Langres & par S. Bernard, avec des témoignages avantageux de ſon merite.

*Gall. Chr.*

*epiſt. 171. 172.*

LIV. Concile general de Latran. *tom. x. p. 999.*

Le concile general que le pape Innocent avoit indiqué à Rome, ſe tint en effet dans le palais de Latran le huitiéme Janvier 1139. qui étoit le ſamedi de la quatriéme ſemaine de carême. Il s'y trouva environ mille évêques, & on le compte pour le dixiéme concile general. Un auteur du tems raportant la harangue que fit le pape, lui fait dire entre autres choſes : Vous ſavez que Rome eſt la capitale du monde, que l'on reçoit les dignitez eccleſiaſtiques par la permiſſion du pontife Romain, comme par droit de fief, & qu'on ne peut les poſſeder legitimement ſans ſa permiſſion. Juſques ici nous n'avons point vû cette comparaiſon de dignitez eccleſiaſtiques avec les fiefs, dont en effet la nature eſt toute differente. Le diſcours du pape tendoit principalement à la réünion de l'égliſe après le ſchiſme, auſſi étoit-ce le principal objet du concile. On y fit trente canons, qui ſont preſque les mêmes que ceux du concile

*Chr. Maurin.*

concile de Reims en 1131. repetez mot pour mot, mais diviſez autrement. Il eſt vrai qu'on les cite plus ordinairement ſous le nom du concile de Latran, comme plus nombreux & plus authentique. En celui-ci on repete la défenſe des tournois ; & on fait un nouveau canon contre les arbalêtriers & les archers, leur défendant d'exercer leur art contre les Chrétiens & les Catholiques : mais il ne paroît pas que cette défenſe ait jamais été mieux obſervée que l'autre. On défend aux laïques de poſſeder des dîmes eccleſiaſtiques, ſoit qu'ils les ayent reçûës des évêques, des rois, ou de quelques perſonnes que ce ſoit ; & on declare que s'ils ne les rendent à l'égliſe, ils encourent le crime de ſacrilege & le peril de la damnation éternelle. AN. 1139. *Sup. n. 9. can. 14. c. 29. c. 10.*

Le concile défend aux chanoines ſous peine d'anathême, d'exclure de l'élection de l'évêque, les hommes religieux : mais il veut que l'élection ſe faſſe par leur conſeil, ou du moins de leur conſentement ſous peine de nullité. Il ſemble que ces religieux ſont ceux que nous nommerions encore ainſi, c'eſt à dire, les moines & les chanoines reguliers ; & ce canon eſt la premiere preuve que je ſache de l'entrepriſe des chanoines des égliſes cathedrales, pour s'attribuer à eux ſeuls l'élection des évêques : à l'excluſion non ſeulement des laïques, mais des curez & de tout le reſte du clergé ſeculier & regulier. Car toutes ces perſonnes doivent y avoir part ſuivant les canons, comme il paroît par les actes que j'ai rapportez en leur tems. *c. 28.* *Sup. liv. LXII. n. 11.*

On condamne en ce concile certaines femmes, qui ſans obſerver la regle de S. Benoiſt, de S. Baſile, ni *c. 26.*

AN. 1139. de S. Auguſtin, & ſans vivre en communauté, vouloient paſſer pour religieuſes : demeurant dans leurs maiſons particulieres, où ſous pretexte d'hoſpitalité, elles reçoivent toutes ſortes d'hôtes, même peu vertueux. On défend auſſi aux religieuſes de venir chanter dans un même chœur avec des chanoines ou des moines. En ce concile on repete mot pour mot le troiſiéme canon du concile tenu à Toulouſe par le pape Calliſte II. en 1119. contre les nouveaux Manichéens, qui rejettoient les ſacremens : ce qui montre que ces heretiques continuoient de ſemer leurs erreurs, & la ſuite ne le fera que trop voir.

c. 27.

*Sup. liv.* LXVII. *n.* 2.

LV. Arnaud de Breſſe condamné. *Tom.* X *conc. p.* 1012. *ex Ott. Friſing.* II. *Fr. c.* 10. *& Gunth. Ligur. lib.* 3.

Le concile de Latran condamna auſſi celles d'Arnaud de Breſſe ſimple lecteur, & autrefois diſciple d'Abailard. Il ne manquoit pas d'eſprit, & parloit avec plus de facilité que de ſolidité, aimant les opinions nouvelles & ſingulieres. Etant revenu en Italie après avoir étudié long-tems en France, il ſe revêtit d'un habit de religieux pour ſe faire mieux écouter ; & commença à declamer contre les évêques, ſans épargner le pape, contre les clercs & les moines, ne flatant que les laïques. Il diſoit qu'il n'y avoit point de ſalut pour les clercs qui avoient des biens en proprieté, pour les évêques qui avoient des ſeigneuries, ni pour les moines qui poſſedoient des immeubles ; que tous ces biens appartenoient au prince, que lui ſeul pouvoit les donner & ſeulement à des laïques ; que le clergé devoit vivre des dîmes & des oblations volontaires du peuple, ſe contentant de ce qui ſuffit pour une vie frugale. On diſoit d'ailleurs qu'il n'avoit pas de bons ſentimens du ſaint ſacrement de l'autel & du batême des enfans. Par ſes diſcours il

troubloit l'égliſe de Breſſe ſa patrie ; & expliquant malicieuſement l'écriture ſainte, il animoit les laïques déja mal diſpoſez contre le clergé. Car le faſte des évêques & des abbez, & lá vie molle & licencieuſe des clercs & des moines, ne lui donnoit que trop de matiere : mais il ne ſe tenoit pas dans les bornes de la verité. Ses diſcours firent un tel effet, qu'à Breſſe & dans pluſieurs autres villes, le clergé tomba dans le dernier mépris ; & devint l'objet de la raillerie publique. Arnaud fut donc accuſé dans le concile de Latran par ſon évêque & par des perſonnes pieuſes ; & le pape lui impoſa ſilence. Il s'enfuit de Breſſe, paſſa les Alpes, & ſe retira à Zuric, où il s'arrêta, recommença à dogmatiſer, & en peu de tems infecta tout le pays de ſes erreurs. AN. 1139.

LVI. Schiſmatiques dépoſez.

Le dernier canon du concile de Latran declare nulles les ordinations faites par Pierre de Leon & par les autres ſchiſmatiques & heretiques. C'eſt-à-dire, comme l'explique un auteur du tems, que le pape interdit pour toûjours, & dépoſa ceux qui avoient été ordonnez par les ſchiſmatiques, principalement par l'anti-pape & par Girard d'Angouleſme : avec défenſe de monter à un ordre ſuperieur. Enſuite il appella par leur nom chacun des évêques preſens au concile ordonnez dans le ſchiſme ; & après leur avoir reproché leur faute avec indignation, il leur arracha les croſſes des mains, les anneaux des doigts & les palliums des épaules. Pierre de Piſe ne fut pas exemt de cette rigueur, & le pape le priva de ſa dignité, quoiqu'il la lui eût renduë quand il quitta le ſchiſme à la perſuaſion de S. Bernard. C'eſt dequoi le ſaint abbé ſe plaignit au pape par une lettre très-

*Chr. Maurin.*

*Sup. n. 44.*

*epiſt. 213.*

AN. 1139. vigoureuſe, où loüant ſon zele contre les ſchiſmatiques, il dit que la peine ne doit pas être égale, quand la faute ne l'eſt pas, & qu'il importe pour ſa reputation, de ne pas défaire ce qu'il a fait.

LVII. Le roi Roger fait ſa paix avec le pape. *Chr. Benev.*

Le roi Roger qui ſoutenoit le reſte du ſchiſme, fut publiquement excommunié au concile de Latran avec tous ſes partiſans. Mais à peine le concile étoit fini, quand ce prince étant parti de Sicile arriva à Salerne le ſeptiéme de Mai 1139. & parcourut la Poüille, dont toutes les villes ſe rendirent à lui, excepté Troye & Bari. Le pape l'ayant apris ſortit de Rome avec les troupes qu'il put ramaſſer, & s'avança juſques à S. Germain au pied du mont-Caſſin. On envoya des députez de part & d'autre pour negocier la paix : mais cependant le fils du roi à la tête de mille chevaux, attaqua par derriere le pape dans une marche, le prit & l'amena à ſon pere le dixiéme de Juillet. Auſſi-tôt le roi Roger envoya des députez au pape ſon priſonnier ; lui demander la paix dans les termes les plus ſoumis ; & le pape ſe voyant abandonné, ſans force & ſans armes y conſentit. On dreſſa les articles du traité, dont les principaux furent, que le pape accordoit à Roger le royaume de Sicile, à un de ſes fils le duché de Poüille, & à l'autre la principauté de Capouë.

Quand on fut convenu de tout, le roi & ſes deux fils vinrent en preſence du pape ; & ſe jettant à ſes pieds, lui demanderent pardon, & lui promirent obéïſſance. Ils lui jurerent fidelité à lui & à ſes ſucceſſeurs, & auſſi-tôt le pape donna à Roger l'inveſtiture du royaume de Sicile par l'étendard. C'eſt ainſi qu'il ſe fit confirmer le titre qu'il avoit reçû de

l'anti-pape Anaclet. Cette paix fut jurée le jour de S. Jacques vingt-cinquiéme de Juillet ; & le pape en fit expedier ſa bulle, où ſans parler de la conceſſion de l'anti-pape, il parle des ſervices rendus à l'égliſe par Robert Guiſchard ayeul du nouveau roi, & par ſon pere Roger, & de la dignité que le pape Honorius lui a accordé à lui-même, c'eſt-à-dire, le titre de duc. C'eſt pourquoi, dit-il, nous vous confirmons le royaume de Sicile avec le duché de Poüille & la principauté de Capouë, à vous & à vos ſucceſſeurs, qui nous feront hommage lige, à la charge d'un cens annuel de ſix cens Squifates, c'étoit une monnoye d'or, marquée d'une coupe. C'eſt le premier titre de ce royaume, qui depuis a pris ſon nom de la ville de Naples. AN. 1139. *Inn. epiſt. 5.* *Cang. Gloſſ. Chr. Bened.*

Le pape vint enſuite à Benevent, où il fut reçû comme ſi ç'eût été S. Pierre en perſonne; & il en chaſſa pour la ſeconde fois l'archevêque Roſſiman ſacré par l'anti-pape. Le ſecond jour de Septembre il retourna à Rome, où il étoit extremement deſiré ; & comme les Romains l'exhortoient à rompre la paix qu'il avoit faite avec le roi Roger, il rejetta abſolument ce conſeil : diſant, que ç'avoit été la volonté de Dieu, que ſa priſe fût l'occaſion de cette paix. Auſſi fut-elle approuvée de tout le monde, & Roger fut reconnu pour roi legitime de ceux qui le traitoient auparavant d'uſurpateur & de tyran. C'eſt ce qui paroît par les lettres que lui écrivirent ſur ce ſujet S. Bernard & Pierre abbé de Clugni. *Bern. epiſt. 207.* *Petr. III. ep. 3.*

LVIII. S. Malachie d'Irlande.

En ce tems S. Malachie vint à Rome pour les affaires de ſon égliſe. Il étoit alors dans ſa quarante-cinquiéme année, étant né en 1095. de parens nobles *Vita auct. S. Bern.* *Opuſc. 12. c. 1.*

AN. 1139. & d'une mere très-pieuſe. Il fut élevé dans la ville d'Armac, où ayant fait ſes études, il ſe mit ſous la
n. 2. conduite d'un ſaint homme nommé Imarius, & mena à ſon exemple une vie très-auſtere. Quelque tems après Celſe archevêque d'Armac l'ordonna diacre &
n. 3. enſuite prêtre, malgré lui, mais de l'avis de ſon maître, ſans attendre l'âge preſcrit par les canons, qui s'obſervoit encore alors; ſçavoir vingt-cinq ans pour le diaconat, & trente ans pour la prêtriſe. L'archevêque l'ayant fait ſon vicaire, il commença à travailler avec fruit à l'inſtruction de ce peuple encore barbare: arracher les ſuperſtitions, établir le chant des heures canoniales & les coutumes de l'égliſe Romaine, l'uſage de la confeſſion, le ſacrement de confirmation, la regle dans les mariages.

Pour ſe mieux inſtruire lui-même, il alla trouver Malc évêque de Leſmor en Moumonie, qui étant né en Irlande, avoit vêcu long-tems en Angleterre dans le monaſtere de Vincheſtre. Il étoit fort âgé, & celebre non-ſeulement par ſa doctrine & ſa vertu, mais encore par ſes miracles. Malachie demeura quelques années auprès de lui: puis ayant été rappellé en Ultonie, il rétablit le fameux monaſtere de Bencor ou Bancor, où avoit vêcu S. Colomban cinq cens ans auparavant; & qui ayant été depuis ruiné par des pirates étoit demeuré long-tems deſert. Le ſiege épiſcopal de Conner ou Conneret, dans la même province
n. 8. d'Ultonie étant venu à vaquer, Malachie fut élû malgré lui pour le remplir; & obligé de l'accepter par l'ordre de ſon maître Imarius & de Celſe ſon metropolitain: il avoit environ trente ans quand il fut ſacré évêque, & ce fut par conſequent vers l'an

c. 6. Sup. liv. XXXV. n. 2.

1125. mais quand il voulut commencer l'exercice de ſes fonctions, il trouva des barbares plus ſemblables à des bêtes qu'à des hommes. Ils n'étoient Chrétiens que de nom, ne donnoient ni dîmes ni premices à l'égliſe, ne contractoient point de mariages legitimes, ne ſe confeſſoient point & ne demandoient point de penitence. Auſſi perſonne ne ſongeoit à leur en donner : les miniſtres de l'autel étoient en petit nombre, & vivoient parmi des laïques dans l'oiſiveté : on n'entendoit ni prêcher ni chanter dans les égliſes. Le ſaint évêque ne perdit point courage ; il exhorta en public, en particulier : il viſita le dioceſe, il ſouffrit la fatigue, les mépris & les mauvais traitemens, il paſſa des nuits en priere devant Dieu. Enfin, il vainquit la dureté de ce peuple, il y établit la diſcipline, la frequentation des égliſes, l'uſage des ſacremens, les mariages legitimes. AN. 1139.

Quelques années après, Celſe archevêque d'Armac étant tombé malade, & ſe voyant près de ſa fin, ordonna que l'évêque Malachie fût ſon ſucceſſeur, ne connoiſſant perſonne qui en fut plus digne ; & il l'ordonna par l'autorité de S. Patrice, à laquelle perſonne en Irlande n'oſoit reſiſter. Or il s'étoit établi une mauvaiſe coutume, que le ſiege d'Armac étoit hereditaire ; & qu'on n'y ſouffroit point d'archevêque, que d'une certaine famille, qui en étoit en poſſeſſion depuis près de deux cens ans. S'il ne ſe trouvoit point de clercs de cette race, on y mettoit des laïques ; & il y en avoit eu déja huit avant Celſe, qui étoient mariez & ſans ordres ; quoique lettrez. Delà venoit ce relachement de la diſcipline, cet oubli de la religion, cette barbarie dans toute l'Ir- c. 10.

AN. 1139. lande : où les évêchez étoient changez & multipliez ſans regle & ſans raiſon, ſuivant la fantaiſie du metropolitain, en ſorte que l'on mettoit des évêques preſque en chaque égliſe. C'eſt afin de remedier à ces maux, que Celſe voulut avoir Malachie pour ſucceſſeur.

Il fut élû en effet après la mort de Celſe : mais un nommé Maurice de la famille qui étoit en poſſeſſion de ce ſiege, s'en empara & s'y maintint par force pendant cinq ans. Malachie ne manqua pas d'embraſſer l'occaſion de refuſer cette dignité : repreſentant qu'il étoit trop foible pour abolir un abus ſi inveteré, que l'uſurpateur ne pourroit être chaſſé ſans effuſion de ſang : enfin qu'il étoit lié à une autre égliſe. Toutefois après que l'uſurpation de Maurice eut duré trois ans, Malachie fut tellement preſſé par tous les gens de bien, qu'il accepta, diſant qu'on le menoit à la mort, & qu'il n'obéïſſoit que dans l'eſperance du martyre : mais à condition que quand l'égliſe d'Armac ſeroit délivrée des uſurpateurs, & que la paix y ſeroit affermie, on lui permettroit de retourner à ſon premier ſiege. Toutefois, pendant les deux années que Maurice vécut encore, il n'entra point dans la ville, de peur de donner occaſion à la mort de quelqu'un. Maurice eut ſoin de laiſſer pour ſucceſſeur un de ſes parens nommé Nigel : mais le
§. 11. roi, les évêques & tout le peuple fidele établirent Malachie; & Nigel obligé à s'enfuir, emporta les marques de la dignité, ſçavoir l'évangile de S. Patrice
§. 12. & le bâton de Jeſus : ainſi nommoient-ils un bâton revêtu d'or & de pierreries, qu'ils croyoient que notre Seigneur avoit tenu entre ſes mains. Avec ces reliques

liques Nigel ſe faiſoit reſpecter du peuple ignorant par tout où il alloit. AN. 1139.

Malachie avoit trente-huit ans, quand il prit poſſeſſion du ſiege d'Armac; par conſequent c'étoit en 1133. & pendant les premieres années il eut beaucoup à ſouffrir de la violence & des calomnies de ſes ennemis: mais il les ſurmonta par ſon courage & ſa patience. Au bout de trois ans ayant rétabli la paix & la liberté de l'égliſe, chaſſé la barbarie & ramené les mœurs chrétiennes, il quitta ſuivant la condition ſous laquelle il avoit accepté, & mit à ſa place dans le ſiege d'Armac, Gelaſe homme de merite & digne de le remplir du conſentement du clergé & du peuple qui n'oſa s'y oppoſer à cauſe de la convention. Malachie l'ayant ſacré & recommandé au roi & aux ſeigneurs, retourna à ſon ancien dioceſe: non pas toutefois à Conneret, mais à Doune. C'eſt que ce dioceſe avoit été autrefois partagé en deux, ce qu'il jugea à propos de rétablir; & comme il avoit ordonné un évêque à Conneret, il s'établit à Doune, qui par la ſuite eſt devenu le principal ſiege. Il y forma une communauté de chanoines reguliers, avec leſquels il penſoit vivre en retraite: mais il lui fut impoſſible. Tout le monde venoit en foule le conſulter, même les plus puiſſans: on le regardoit comme un apôtre, & ſes déciſions étoient des oracles. c. 14.

LIX. S. Malachie à Rome.

Ce fut en ce tems-là qu'il réſolut d'aller à Rome, pour aſſurer ſa conduite, en faiſant confirmer ce qu'il avoit fait; & demander le pallium pour le ſiege d'Armac qui ne l'avoit jamais eu, & pour un autre ſiege metropolitain, que Celſe avoit établi de nouveau c. 15.

AN. 1139. mais avec dépendance d'Armac, comme du ſiege primitial. Tout le pays eut bien de la peine à laiſſer partir Malachie : mais enfin il ſe mit en chemin en 1139. & ayant paſſé en Ecoſſe & en Angleterre, il vint en France & ſéjourna à Clairvaux, où il lia une étroite amitié avec S. Bernard. Il fut reçû très-favorablement par le pape Innocent ; premierement il lui demanda avec larmes ce qu'il avoit le plus à cœur, ſçavoir la permiſſion de ſe retirer & de mourir à Clairvaux : mais le pape ne lui accorda pas, jugeant qu'il étoit beaucoup plus utile en Irlande. Il demeura un mois entier à Rome à viſiter les ſaints lieux ; & pendant ce tems le pape s'informa ſoigneuſement de lui & de ceux qui l'accompagnoient touchant la qualité du pays, les mœurs de la nation, l'état des égliſes, & les grandes choſes que Dieu y avoit faites par ſon miniſtere. Quand il fut ſur ſon départ, le pape lui donna ſes pouvoirs & le fit ſon legat par toute l'Irlande. Malachie demanda enſuite la confirmation de la nouvelle metropole, dont le pape lui donna auſſi-tôt la bulle, mais quant aux palliums il lui dit : Il faut y obſerver plus de ceremonie : quand vous ſerez en Irlande vous aſſemblerez un concile general, & d'un commun conſentement vous envoyerez demander le pallium, qui vous ſera accordé. Enſuite le pape ôta la mître de ſa tête & la mit ſur celle de Malachie : il lui donna auſſi l'étole & le manipule dont il ſe ſervoit à l'autel ; & l'ayant ſalué par le baiſer de paix, il le renvoya avec ſa benediction.

A ſon retour il ſéjourna encore à Clairvaux, bien affligé de n'y pouvoir demeurer : mais il y laiſſa quatre

de ſes diſciples pour apprendre l'inſtitut de cette maiſon. On les éprouva ; ils furent reçûs à la profeſſion ; & le ſaint évêque étant retourné en Irlande en envoya d'autres, qui furent reçûs de même, & ſi bien inſtruits, que deux ans après, c'eſt-à-dire, en 1141. S. Bernard les renvoya avec quelques-uns des ſiens, fonder dans le dioceſe d'Armac l'abbaye de Mellifont, qui en produiſit cinq autres dans la ſuite. AN. 1139. *Chr. Bern. an. 1141. Bern. ep. 356. & 357.*

Malachie étant arrivé en Irlande, commença à exercer ſa legation ; & tint pluſieurs conciles en divers lieux, pour ramener les anciennes traditions abolies par la negligence des évêques, & faire de nouveaux reglemens. Tout ce qu'il ordonnoit étoit reçû comme venant du ciel, & on le mettoit par écrit pour en conſerver la memoire. C'eſt que ſes paroles étoient ſoutenues de vertus & de miracles. Tout étoit édifiant en ſa perſonne : il étoit ſerieux ſans auſterité, gai ſans diſſipation, tranquille ſans être oiſif, ne negligeant rien, quoiqu'il diſſimulât pluſieurs choſes ſelon l'occaſion. Il n'avoit rien en propre, & rien n'étoit aſſigné pour ſa manſe épiſcopale : il étoit preſque toûjours en viſite & faiſoit ſes viſites à pied, même étant legat : il logeoit tant qu'il pouvoit dans les monaſteres qu'il avoit établis, & y ſuivoit l'obſervance commune ſans aucune diſtinction. C'eſt ſaint Bernard qui nous apprend ces particularitez de la vie du ſaint prelat ſon ami, & il raconte auſſi en détail grand nombre de ſes miracles, des propheties, des revelations, des punitions d'impies, des gueriſons & des converſions miraculeuſes : mais il avouë, qu'il s'arrête plus volontiers ſur ce qui eſt imitable, que ſur ce qui n'eſt qu'admirable. *c. 19.* *c. 20. 21. & ſeq.*

AN. 1139.

LX. Evêques d'Angleterre empriſonnez.

*tom. x. conc. p. 1015.*

En Angleterre on tint un concile à Vincheſtre le vingt-neuviéme d'Août 1139. où ſe trouverent preſque tous les évêques du royaume avec Thibaud nouvel archevêque de Cantorberi. Turſtain archevêque d'Yorc s'en excuſa à cauſe de ſa maladie, & les autres évêques, à cauſe de la guerre qui étoit dans le pays. Henri évêque de Vincheſtre, avoit convoqué ce concile & y preſida en qualité de legat du ſaint ſiege. Il étoit fils d'Etiene comte de Champagne, & frere de Thibaud IV. alors regnant, & d'Etiene roi d'Angleterre. Il avoit été moine de Clugni, puis abbé de Glaſtemburi; & le roi Henri ſon oncle l'avoit fait évêque en 1129. On fit l'ouverture du concile par les lettres du pape Innocent, qui l'établiſſoient legat dès le premier jour de Mars; & on loüa la moderation du prelat, d'avoir differé ſi long-tems à exercer ſes pouvoirs. Il fit enſuite un diſcours latin adreſſé aux gens lettrez, où il ſe plaignit avec indignation, de la priſon des deux évêques Roger & Sariſberi & Alexandre de Lincolne. Ces deux prelats, les plus puiſſans entre les évêques d'Angleterre, avoient été rendus ſuſpects au roi à cauſe de pluſieurs châteaux qu'ils avoient fait bâtir; & l'occaſion d'une grande cour tenuë à Oxfor vers la S. Jean, le roi les fit arrêter ſous pretexte d'une querelle particuliere: & ſe ſaiſit de leurs châteaux.

*Coduin. de præf. Angl. p. 270.*

Cette action du roi fut priſe diverſement; les uns diſoient qu'il avoit bien fait, & qu'il ne convenoit pas à des évêques de bâtir des forteresſes pour ſervir de retraites aux gens mal intentionnez. C'étoit Hugues archevêque de Roüen, qui prenoit le plus hautement le parti du roi. Henri évêque de Vincheſtre,

quoique frere du roi, prenoit le parti contraire, & AN. 1139.
disoit : si les évêques sont en faute ils doivent être jugez, non par l'autorité du roi, mais selon les canons; & le roi n'a pû les dépoüiller de leurs biens sans un jugement ecclesiastique. Aussi voit-on bien qu'il ne l'a pas fait par l'amour de la justice, mais par son interêt: puisqu'il n'a pas rendu ces châteaux aux églises auxquelles ils appartiennent, ayant été bâtis sur leurs terres & à leurs dépens, mais il les a donnez à des laïques qui ont peu de religion. L'évêque de Vincheſtre parloit ainsi en particulier & en public devant le roi son frere, mais il n'étoit pas écouté; & c'est ce qui le fit resoudre à convoquer le concile, où il cita le roi lui-même.

Il se plaignit donc de la capture des deux prelats, dont l'un, sçavoir l'évêque de Sarisberi, avoit été pris chez le roi, l'autre, sçavoir l'évêque de Lincolne dans son logis; & l'évêque d'Heli n'avoit évité la prison que par la fuite. Il se plaignit de l'injure faite à la religion: en ce que sous prétexte de la faute des évêques, les églises avoient été dépoüillées de leurs biens. Il ajoûta, que le roi ayant été plusieurs fois averti, n'avoit pas refusé la convocation du concile; & conclut en demandant le conseil de l'archevêque de Cantorberi & des autres prelats; & promettant d'executer ce qu'ils auroient resolu, sans aucun égard ni à l'amitié du roi son frere, ni à la perte de ses biens, ou même au danger de sa vie. Le roi envoya des comtes au concile demander pourquoi il y avoit été appellé. Le legat répondit : Etant prince Chrétien, il ne doit pas trouver mauvais d'être appellé par les ministres de Jesus-Christ, pour rendre compte d'un crime

AN. 1139. inoüi de notre tems : car empriſonner des évêques & les dépoüiller de leurs biens, c'eſt agir comme du tems des payens. Dites donc à mon frere, que s'il veut croire mon conſeil, je le lui donnerai tel, qu'il ne pourra être déſapprouvé ni par l'égliſe Romaine, ni par la cour du roi de France, ni par le comte de Champagne notre frere. Enfin qu'il eſt obligé plus qu'un autre à favoriſer l'égliſe, qui l'a reçû & élevé au royaume, ſans qu'il ait eu beſoin d'employer les armes.

Les comtes étant ſortis revinrent peu de tems après, accompagné d'Aubri de Ver homme exercé dans les affaires & chargé de la réponſe du roi. Il attaqua principalement Roger évêque de Sarisberi, car Alexandre de Lincolne s'étoit retiré, épargnant toutefois les paroles dures : mais quelques-uns des comtes qui étoient près de lui l'interrompoient ſouvent, & diſoient des injures à l'évêque. Aubri raſſembla toutes les plaintes du roi contre l'évêque Roger; entre autres, que tout le monde diſoit qu'il prendroit le parti de l'imperatrice Mathilde ſi-tôt qu'elle viendroit en Angleterre. Ainſi qu'il avoit été pris, non comme évêque, mais comme officier du roi, chargé de ſes affaires & recevant ſes gages. L'évêque ſe recria contre cette qualité d'officier du roi & menaça que ſi on ne lui faiſoit juſtice en ce concile, il la demanderoit à un plus grand tribunal, c'eſt-à-dire à celui du pape. Le legat dit avec ſa douceur ordinaire : Tout ce que l'on avance contre un évêque, doit être examiné dans un jugement eccleſiaſtique. Le roi doit commencer par rétablir les évêques dépoüillez: autrement ſuivant le droit commun, ils ne plaideront point deſſaiſis.

Le roi fit remettre la cauſe à deux jours, juſques à l'arrivée de l'archevêque de Roüen, qui étant venu dit qu'il demeureroit d'accord que les évêques gardaſſent leurs châteaux, s'ils pouvoient prouver par les canons, qu'ils euſſent droit de les avoir. Puis il ajoûta : Je veux qu'ils en ayent droit, nous ſommes dans un tems ſuſpect, où ſelon l'uſage de toutes les autres nations, tous les ſeigneurs doivent donner les clefs de leurs forteresſes au roi qui fait la guerre pour la ſûreté commune. L'avocat Aubri ajoûta : Le roi eſt averti, que les évêques menacent d'envoyer à Rome contre lui ; & il vous fait ſçavoir, que perſonne ne ſoit aſſez hardi pour le faire, parce que ſi quelqu'un ſort d'Angleterre contre ſa volonté & contre la dignité du royaume, il pourra bien n'y pas rentrer aiſément. Au contraire le roi ſe ſentant grevé, vous cite lui-même à Rome. On vit bien à quoi tendoient ces menaces du roi : c'eſt pourquoi le concile ſe ſepara ſans rien conclure: Car le roi ne ſe vouloit point ſoumettre au jugement des prelats ; & ils ne jugeoient pas à propos d'employer contre lui les cenſures eccleſiaſtiques : tant parce qu'ils croyoient temeraire d'excommunier un prince ſans la participation du pape, que parce qu'ils voyoient des épées tirées autour d'eux, que l'affaire devenoit très-ſerieuſe. Toutefois le legat & l'archevêque de Cantorberi, pour ne pas manquer à leur devoir, allerent trouver le roi dans ſa chambre, & ſe jettant à ſes pieds, le prierent d'avoir pitié de l'égliſe, de ſon ame & de ſa reputation ; & ne pas permettre qu'il ſe formât une diviſion entre le royaume & le ſacerdoce. Il les traita avec honnêteté & ſoutint qu'il n'y avoit point de ſa faute. AN. 1139.

AN. 1139. mais il ne leur fit aucune bonne promeſſe. Le concile ſe ſepara le premier de Septembre ; & l'évêque de Sariſberi mourut de vieilleſſe & de chagrin le quatriéme de Decembre la même année 1139.

*Goduin. p. 395.*

LXI. Abailard renouvelle ſes erreurs.

*Sup. liv. LXVII. n. 10.*

Depuis dix-huit ans qui s'étoient paſſez, après que Pierre Abailard avoit été condamné au concile de Soiſſons, il avoit continué d'enſeigner : s'appliquant principalement à la theologie, quoiqu'il n'y fût pas ſi verſé que dans les arts liberaux. Auſſi répandit-il pluſieurs erreurs dont les gens de bien furent allarmez. Guillaume abbé de S. Thierri en écrivit ainſi à Geofroi évêque de Chartres & à S. Bernard : Pierre Abailard recommence à enſeigner des nouveautez & à en écrire : ſes livres paſſent les mers & traverſent les Alpes : ſes nouveaux dogmes ſe répandent dans les provinces, on les publie, on les défend librement : juſques-là qu'on dit qu'ils ſont eſtimez même à la cour de Rome. Je vous le dis, votre ſilence eſt dangereux tant pour vous, que pour l'égliſe de Dieu.

*Bibl. Ciſt. to. 4. p. 112. epiſt. 326. inter Bern.*

Dernierement je rencontrai par hazard un ouvrage de cet homme, intitulé : Theologie de Pierre Abailard. J'avouë que ce titre excita ma curioſité ; & comme j'y trouvai pluſieurs choſes qui me fraperent je les remarquai, avec les raiſons pourquoi elles m'avoient frapé ; & je vous les ai envoyées avec le livre : vous en jugerez. Je n'ai trouvé que vous à qui je puſſe m'adreſſer en cette occaſion. Il vous craint : fermez les yeux, qui craindra-t-il ? & que ne dira-t-il pas s'il ne craint perſonne ? Voici donc les articles que j'ai tirez de ſes ouvrages. 1. Il définit la foi : L'eſtimation des choſes qu'on ne voit point. 2. Il dit, qu'en Dieu les

les noms de Pere, de Fils & de S. Eſprit ſont impropres; mais que c'eſt une deſcription de la plenitude du ſouverain bien. 3. Que le Pere eſt la pleine puiſſance, le Fils une certaine puiſſance, & que le ſaint Eſprit n'eſt aucune puiſſance. 4. Le ſaint Eſprit n'eſt pas de la ſubſtance du Pere & du Fils, comme le Fils eſt de la ſubſtance du Pere. 5. Le ſaint Eſprit eſt l'ame du monde. 6. Nous pouvons vouloir le bien & le faire par le libre arbitre, ſans le ſecours de la grace. 7. Ce n'eſt pas pour nous délivrer de la ſervitude du démon, que Jeſus-Chriſt s'eſt incarné & qu'il a ſouffert. 8. Jeſus-Chriſt Dieu & homme n'eſt pas une troiſiéme perſonne dans la Trinité. 9. Au ſacrement de l'autel la forme de la ſubſtance precedente demeure en l'air. 10. Les ſuggeſtions du demon ſe font dans les hommes par des moyens phyſiques. 11. Nous ne tirons point d'Adam la coulpe du peché originel, mais ſeulement la peine. 12. Il n'y a peché que dans le conſentement au peché & le mépris de Dieu. 13. On ne commet aucun peché par la concupiſcence, la delectation, ni l'ignorance : ce ne ſont que des diſpoſitions naturelles. L'abbé Guillaume refute enſuite ces treize articles l'un après l'autre, rapportant en pluſieurs endroits les propres paroles d'Abailard. AN. 1140.

Saint Bernard lui répondit, approuvant ſon zele. Mais, ajoûta-t-il, je n'ai pas accoûtumé, comme vous ſavez, de me fier à mon jugement, principalement en des choſes de cette conſéquence. C'eſt pourquoi j'eſtime à propos de prendre notre tems pour nous aſſembler en quelque lieu & conferer de tout. Je ne crois pas toutefois que ce puiſſe être avant epiſt. 327.

AN. 1140. Pâques, pour ne pas troubler l'application à l'oraiſon que ce tems-ci nous preſcrit. Souffrez mon ſilence & ce delai : d'autant plus que j'ai ignoré juſques à preſent preſque tout ce que vous me mandez. On voit ici, que S. Bernard fut excité par l'abbé Guillaume à écrire contre Abailard. On voit encore avec quelle religion il conſervoit le recüeillement du carême, lors même qu'il s'agiſſoit de l'interêt de la religion.

Saint Bernard voulant corriger Abailard de ſes erreurs ſans le confondre, l'avertit en ſecret, & traita avec lui ſi modeſtement & ſi raiſonnablement, qu'Abailard en fut touché & lui promit de tout corriger ſelon qu'il lui preſcriroit. Mais quand ſaint Bernard l'eut quitté, il abandonna cette ſage reſolution : excité par de mauvais conſeils, & ſe fiant à ſon eſprit & au grand exercice qu'il avoit de diſputer. Sachant donc qu'on devoit bien-tôt tenir un concile nombreux à Sens, il alla trouver l'archevêque, & ſe plaignit que l'abbé de Clairvaux parloit ſecretement contre ſes livres. Il ajoûta, qu'il étoit prêt de les défendre en public & demanda que l'abbé fût appellé au concile, pour expliquer ce qu'il pourroit avoir à dire. L'archevêque fit ce qu'Abailard avoit demandé, & écrivit à ſaint Bernard de ſe trouver au concile : mais il s'excuſa d'y aller, & écrivit ainſi aux évêques qui devoient y être appellez. Un bruit court, & je croi qu'il eſt venu juſques à vous, qu'on m'appelle pour me trouver à Sens à l'octave de la Pentecôte ; & que c'eſt un défi, afin de m'engager à une diſpute pour la défenſe de la foi : quoiqu'il ne convienne pas à un ſerviteur de Dieu de diſputer, mais d'uſer de patience envers

*Vita lib* III. c. 5. n. 13.

*Epiſt.* 187.

2. *Tim.* II. 24.

tout le monde. Si c'étoit mon affaire propre, je pourrois, & peut-être avec fondement me flater de vôtre protection : mais puiſque c'eſt auſſi votre cauſe, & plus la vôtre que la mienne, j'oſe vous avertir & je vous prie inſtamment, de vous montrer amis au beſoin : je dis amis de Jeſus-Chriſt & de ſon épouſe. Et ne vous étonnez pas de ce que nous vous invitons ſi ſubitement : c'eſt un artifice de notre adverſaire pour nous ſurprendre au dépourvû. Le ſaint abbé ceda toutefois enſuite au conſeil de ſes amis : qui voyant que tout le monde ſe préparoit à ce concile, comme à un ſpectacle, craignoient que ſon abſence n'augmentât le ſcandale du peuple, & la fierté d'Abailard ; & que l'erreur ne ſe fortifiât, s'il ne ſe trouvoit perſonne pour s'y oppoſer. Saint Bernard ſe rendit donc à leur avis, mais avec une telle repugnance, qu'il en verſa des larmes ; & il ſe trouva au lieu & au jour marqué, quoique peu preparé à la diſpute. C'eſt ce qu'il témoigne lui-même dans ſa lettre au pape Innocent. AN. 1140. *epiſt.* 189. *n.* 4.

LXII. Concile de Sens. *tom.* X. *conc. p.* 1018.

Le concile de Sens ſe tint au jour marqué, c'eſt-à-dire à l'octave de la Pentecôte, qui étoit le ſecond de Juin 1140. & on ne peut mieux apprendre ce qui s'y paſſa, que par la lettre ſynodale que ſaint Bernard en écrivit au pape, ſous le nom des évêques de France, c'eſt-à-dire de la province de Sens : ſçavoir Henri archevêque de Sens, Geoffroi évêque de Chartres & legat du ſaint ſiege : Elie évêque d'Orleans, Hugues d'Auxerre, Hatton de Troyes, Manaſſès de Meaux. Après avoir raconté ce qui s'étoit paſſé juſques au concile, l'archevêque continuë ainſi : Ce jour-là, qui étoit l'octave de la Pentecôte, les évêques nos ſuffra- *epiſt.* 337.

AN. 1140. gans s'étoient aſſemblez à Sens près de nous, en l'honneur des reliques que nous devions découvrir au peuple dans notre égliſe; le roi de France Loüis étoit preſent à ce concile, avec Guillaume comte de Nevers & Thibaud comte de Champagne. L'archevêque de Reims y étoit avec quelques-uns de ſes ſuffragans, & tous les nôtres, excepté Paris & Nevers. Il y avoit grand nombre d'abbez & de ſçavans eccleſiaſtiques, Pierre Abailard y étoit avec ſes partiſans.

*Otto Friſ. 1. Frid. c. 48.*

L'abbé de Clairvaux produiſit au milieu de l'aſſemblée le livre de la Theologie d'Abailard, & propoſa les articles qu'il y avoit remarquez, comme abſurdes, ou plûtôt abſolument heretiques: demandant qu'il deniât les avoir écrits, ou s'il les avoüoit pour ſiens, qu'il les prouvât, ou les corrigeât. Alors Abailard paroiſſant ſe défier de ſa cauſe & uſer de fuites, ne voulut point répondre; & quoiqu'on lui donnât audience en toute liberté, qu'il fut en lieu ſûr & devant des juges équitables: il appella toutefois, très-ſaint pere, à votre tribunal, & ſe retira de l'aſſemblée avec les ſiens. Pour nous, quoique cet appel ne nous parût pas canonique, toutefois par déference au ſaint ſiege, nous ne voulûmes prononcer aucun jugement contre ſa perſonne: mais ayant fait lire & relire pluſieurs fois publiquement les propoſitions de ſa mauvaiſe doctrine; & l'abbé de Clairvaux ayant prouvé évidemment, tant par de ſolides raiſons, que par l'autorité de S. Auguſtin & des autres peres, qu'elles étoient non-ſeulement fauſſes, mais heretiques: nous les condamnâmes la veille de l'appel porté devant vous. Et parce que ces dogmes induiſent pluſieurs perſonnes en

erreur, nous vous prions inſtamment de les condamner par votre autorité, & de punir tous ceux qui les défendront opiniâtrement. Que ſi vous impoſiez ſilence à Abailard, avec défenſe abſoluë d'enſeigner & d'écrire, & condamnation de ſes livres : vous arracheriez les épines du champ de l'égliſe & la verriez encore fleurir & fructifier. Nous vous envoyons quelques-uns des articles que nous avons condamnez, afin que par-là vous jugiez plus facilement du reſte de l'ouvrage. AN. 1140.

Samſon archevêque de Reims, qui avoit aſſiſté au concile de Sens, écrivit auſſi au pape ſur ce ſujet : ou plûtôt lui fit écrire par S. Bernard une lettre, qui porte les noms de trois de ſes ſuffragans, Joſſelin de Soiſſons, Geoffroi de Châlons, Alviſe d'Arras. Il renvoye à la lettre de l'archevêque de Sens, & dit parlant d'Abailard : Etant preſſé par l'abbé de Clairvaux en preſence de l'évêque, il n'a ni confeſſé, ni nié ſes erreurs: mais quoiqu'il eût choiſi lui-même & le lieu & le juge, quoiqu'il n'eût ni leſion ni grief à alleguer, il a appellé au ſaint ſiege. Les évêques par reſpect pour votre ſainteté, n'ont rien fait contre ſa perſonne : ſeulement ils ont condamné les articles extraits de ſes livres & déja condamnez par les ſaints Peres, de peur que le mal ne s'étendît. Parce donc que cet homme entraîne une grande multitude de peuple qui a créance en lui : il eſt neceſſaire que vous arrêtiez ce mal ; en y apportant un prompt remede. *Bern. epiſt. 191.*

LXIII. Lettres de ſaint Bernard.

Saint Bernard écrivit auſſi en ſon nom pluſieurs lettres à Rome ſur ce ſujet, & les envoya par Nicolas moine de Clairvaux & depuis ſon ſecretaire, qui avoit été preſent à tout. Il écrivit premierement au *epiſt. 190.*

AN. 1140. pape une grande lettre où il refute les erreurs d'Abailard, & une plus courte, où il raconte ce qui s'étoit paſſé. epiſt. 185. Il reconnoît en celle-ci qu'il s'étoit trompé, en ſe promettant du repos après le ſchiſme de Pierre de Leon; & que ces nouvelles erreurs ne ſont pas moins pernicieuſes à l'égliſe. Il dit, qu'Abailard a fait venir d'Italie Arnaud de Breſſe ſon diſciple, pour attaquer de concert la doctrine catholique. Ils ont, dit-il, une apparence de pieté dans leur habit & leur maniere de vivre, qui leur ſert à ſéduire plus de monde. Abailard releve les philoſophes par de grandes loüanges, pour abaiſſer les docteurs de l'égliſe: il prefere leurs inventions & les ſiennes à la doctrine des peres; & comme tout le monde fuit devant lui, il veut entrer en combat ſingulier avec moi qui ſuis le moindre de tous. Après avoir marqué ce qui s'étoit paſſé au concile de Sens & l'appellation d'Abailard, il ajoûte: C'eſt à vous qui êtes le ſucceſſeur de ſaint Pierre, à juger ſi celui qui attaque la foi de S. Pierre, doit trouver un aſile dans ſon ſiége. Souvenez-vous des graces que Dieu vous a faites; & après avoir éteint le ſchiſme, réprimez auſſi l'hereſie, afin qu'il ne manque rien à votre couronne.

Les autres lettres de ſaint Bernard s'adreſſent aux epiſt. 188. principaux prelats de la cour de Rome. Premierement aux évêques & aux cardinaux en general, à qui il dit: Liſez, s'il vous plaît, la Theologie de Pierre Abailard, vous l'avez en main, puiſqu'il ſe vante que pluſieurs la liſent à Rome: liſez ſon livre des ſentences & celui qui eſt intitulé: Connois-toi toi-epiſt. 338. même; & voyez combien ils contiennent de ſacrileges & d'erreurs. Une autre lettre s'adreſſe au

chancelier Aimeri, à qui il dit, qu'Abailard ſe glorifie qu'il a eu pour diſciples, les cardinaux & les clercs de la cour de Rome : que ſes livres ſont entre leurs mains & qu'ils prendront la défenſe de ſa doctrine. Une autre lettre eſt adreſſée au cardinal Gui de Caſtel, qui fut depuis le pape Celeſtin II. Il avoit été diſciple d'Abailard, qui comptoit principalement ſur ſon credit. Les autres à qui S. Bernard écrit, ſont le cardinal Ives, qui avoit été chanoine de S. Victor à Paris : le cardinal Etienne évêque de Paleſtine, le cardinal Gregoire, le cardinal Gui de Piſe & deux autres qui ne ſont pas nommez.

AN. 1140.

*epiſt.* 192.

*epiſt.* 193.

*epiſt.* 331. 332. 333. 34. 35.

LXIV. Traité de ſaint Bernard contre Abailard.

La grande lettre de S. Bernard au pape Innocent, eſt plûtôt un traité : où il refute les principales erreurs d'Abailard. Ce docteur définiſſoit la foi : L'eſtimation des choſes qui ne paroiſſent point ; & diſoit, qu'il falloit examiner avant que de croire. A quoi il appliquoit ce paſſage de l'Eccleſiaſtique : Celui qui croit promptement eſt leger de cœur. Mais ſaint Bernard répond, que Salomon ne parle pas de la foi divine, mais de la créance que nous avons les uns aux autres, que Jeſus Chriſt reprocha à ſes diſciples, qu'ils étoient tardifs à croire, & que ſaint Paul définit la foi : Le fondement des choſes qu'on doit eſperer : marquant ainſi la ſolidité. Abailard voulant expliquer le myſtere de la Trinité diſoit : Le Pere eſt la pleine puiſſance, le Fils une certaine puiſſance, le ſaint Eſprit n'eſt aucune puiſſance. C'eſt qu'il diſoit que toute la puiſſance étoit propre au Pere, que le propre du Fils étoit la ſageſſe, qui eſt ſeulement la puiſſance de diſcerner le bien & le mal : & le propre du ſaint Eſprit, la bonté qui n'enferme

*epiſt.* 190. *al. Opuſc.* VI. *Abail.* 1. *Theil. init.*

*Ibid. p.* 1060.

*Eccli.* XIX. 4.

*Bern. c.* 1. & 4.

*Luc.* XXIV. 25.

*Heb.* XI. 1.

*Abail. p.* 991.

AN. 1140. point l'idée de puiſſance. Et conſequemment il diſoit, qu'encore que le ſaint Eſprit procedât du Pere & du Fils, & leur fut conſubſtantiel, il n'étoit pas de la ſubſtance du Pere.

p. 1085. 1086.

S. Bernard répond : D'où vient donc le S. Eſprit ? eſt-il tiré du neant comme les creatures ? & comment eſt-il conſubſtantiel au Pere ? Enfin s'il n'y a que le Pere & le Fils de même ſubſtance, ce n'eſt plus Trinité, mais Dualité. S'il y a quelque inégalité entre les perſonnes divines, il n'y a que la plus grande qui ſoit Dieu, puiſque Dieu eſt l'être ſouverainement parfait. Le fond de cette erreur eſt de chercher la diſtinction des perſonnes divines dans les attributs eſſentiels communs à toutes les trois : au lieu qu'il n'y a que les proprietez perſonnelles & relatives qui les diſtinguent.

Bern. c. 2.

c. 3.

c. 5. Abailard diſoit : Il faut ſçavoir, que tous nos docteurs depuis les apôtres, conviennent en ce point, que le diable avoit puiſſance ſur l'homme, & en étoit en poſſeſſion depuis que l'homme s'étoit laiſſé vaincre par lui ; & c'eſt pour cela, diſent-ils, que le Fils de Dieu s'eſt incarné, parce que l'homme ne pouvoit autrement être délivré de la ſervitude du démon. Pour moi, il me ſemble que le diable n'a jamais eu ſur l'homme aucun pouvoir, ſi ce n'eſt par la permiſſion de Dieu comme un geolier ; & que le Fils de Dieu ne s'eſt pas incarné pour délivrer l'homme. Saint Bernard reprend premierement ſa temerité, de s'oppoſer ſeul à tous les docteurs de l'égliſe : puis il montre par S. Paul, que les méchans ſont retenus captifs dans les filets du demon, que Dieu nous a delivrez de la puiſſance des tenebres ; & qu'encore

2. Tim. II. 25.

Coloſſ. I. 13.

que

AN. 1140.

que la délivrance de l'homme ſoit l'ouvrage de la miſericorde, la juſtice ne laiſſe pas d'y reluire: en ce que le Sauveur innocent ayant ſouffert la mort par l'injuſtice du demon, lui a injuſtement ôté les coupables qui lui appartenoient. C'eſt ainſi que la juſtice de Jeſus-Chriſt eſt devenue la nôtre. *Bern. c. 6.*

Enfin Abailard diſoit, que le but de l'incarnation de Jeſus-Chriſt n'étoit que de nous inſtruire par ſa parole & par ſon exemple. S. Bernard répond: On dira donc auſſi qu'Adam ne nous a nui que par ſon exemple: puiſqu'il eſt écrit que comme tous meurent en Adam, tous recevront la vie en Jeſus-Chriſt. C'eſt rétablir l'hereſie de Pelage. Il n'y a donc point de rédemption pour les petits enfans, qui ne peuvent profiter des inſtructions, ni des exemples de Jeſus-Chriſt, afin d'être excitez à l'aimer & à l'imiter. Il y a trois choſes à conſiderer dans l'ouvrage de notre ſalut: l'humilité & la charité du Sauveur, & la redemption qu'il nous a acquiſe par ſa mort: les deux premieres nous ſeroient inutiles ſans la troiſiéme, qui en nous juſtifiant, nous a mis en état d'en profiter. S. Bernard declare qu'il laiſſe pluſieurs autres erreurs d'Abailard, pour s'attacher à celles ci comme aux plus importantes: il en envoye toutefois quelques unes au pape compriſes en 14. articles. *Bern. c. 8. Ab. p. 533 c. 9.* *1. Cor. 15. 22.* *Sup. liv. xxxiii. n. 48.*

LXV. Samſon archevêque de Reims.

Samſon qui aſſiſta au concile de Sens, avoit été ordonné archevêque de Reims cette même année 1140. après deux ans de vacance depuis la mort de Rainald arrivée le treiziéme de Janvier 1138. L'élection fut empêchée tant par l'oppoſition du roi irrité contre le comte de Champagne, que par celle des bourgeois: qui voulant profiter de la vacance du *Marlot. lib. 11. c. 44.*

AN. 1140. siege pour établir leur commune, en prenoient occaſion de conteſter à l'archevêque d'anciennes coutumes, qu'ils prétendoient mal fondées: comme il paroît par une lettre du roi Loüis le jeune à la commune de Reims, où il marque qu'il leur a accordé ce droit à l'exemple de la commune de Laon : mais ſauf le droit de l'archevêque & de toutes les égliſes.

c. 45.

ap. Marlot. lib. 11. c. 45.

Sup liv. LXVI. n. 18.

c. 46. On voulut élire S. Bernard pour l'archevêché de Reims, mais il le refuſa; & touché du triſte état de cette égliſe, il écrivit au pape Innocent en ces termes : L'égliſe de Reims tombe en ruine : cette illuſtre cité eſt dans l'opprobre, & n'a d'eſperance qu'en vous. Le roi eſt appaiſé, il reſte que vous tendiez la main à cette pauvre affligée, le plus preſſé eſt l'élection d'un évêque, de peur que le peuple inſolent ne perde ce qui reſte, ſi on ne s'oppoſe à ſa fureur. On élut donc Samſon de Mauvoiſin d'une famille noble du Vexin, archidiacre de Chartres, & neveu de l'archevêque Rainald ſon predeceſſeur. Après qu'il fut élû, S. Bernard le recommanda au pape Innocent comme un prelat très-attaché au ſaint ſiege, & qui honoroit ſon miniſtere. Il gouverna l'égliſe de Reims plus de vingt ans.

p. 318. al. 389.

epiſt. 210.

LXVI. Lettres contre Arnauld de Breſſe.

Sup. n. 55.

epiſt. 195. Arnauld de Breſſe diſciple d'Abailard chaſſé d'Italie & de France, s'étoit retiré à Zuric au dioceſe de Conſtance : ce qui obligea S. Bernard d'écrire à l'évêque, pour l'avertir de ſe garder de cet homme dangereux, à qui ſa vie très-auſtere donnoit du credit pour inſinuer ſes erreurs, & ſoutenir celles d'Abailard. Il étoit appuyé des nobles & s'élevoit contre tout l'ordre eccleſiaſtique & contre les évêques mêmes. C'eſt pourquoi S. Bernard conſeille à l'évêque de l'arrêter.

& enfermer comme le pape avoit déja ordonné étant en France : parce que ſi on ſe contentoit de le chaſſer, il continuëroit de courir & nuiroit davantage. Et comme on diſoit qu'Arnauld étoit auprès de Gui legat du pape, S. Bernard lui écrivit auſſi & lui dit : prenez garde que ſous votre autorité il ne faſſe plus de mal, ayant déja l'art & la volonté de nuire. S'il eſt vrai que vous l'ayez avec vous, je crois de deux choſes l'une : que vous ne le connoiſſez pas aſſez, ou ce qui eſt plus croyable, que vous vous promettez de le convertir. Et Dieu veüille que ce ne ſoit pas en vain. Mais ſi on le voit dans votre familiarité & même à votre table, il parlera plus hardiment & perſuadera ce qu'il voudra à l'ombre de votre protection. Ce n'eſt pas ſans ſujet que le pape l'a chaſſé d'Italie, avec défenſe d'y rentrer, quoique ce ſoit ſon païs : le favoriſer, c'eſt contredire au pape & par conſequent à Dieu.

AN. 1140.

*epiſt. 196.*

LXVII. Condamnation d'Abailard.

Le pape Innocent ayant reçû les lettres des évêques & de S. Bernard contre Abailard, rendit ſon jugement contre lui, par une lettre adreſſée à Henri archevêque de Sens, à Samſon de Reims, à leurs ſuffragans & à S. Bernard : où ayant marqué, qu'il n'eſt plus permis de diſputer de ce qui a été une fois jugé dans les conciles, il ajoûte : Après avoir pris le conſeil de nos freres les évêques & les cardinaux : nous avons condamnez les articles que vous nous avez envoyez, & tous les dogmes pervers de Pierre Abailard, avec leur auteur ; & lui avons impoſé un perpetuel ſilence, comme étant heretique. Nous diſons auſſi, que tous les ſectateurs & les défenſeurs de ſon erreur doivent être excommuniez. Donné à Latran le ſei-

*ap. Bern. ep. 194. tom. x. conc. p. 1022.*

AN. 1140. zième de Juillet. A cette lettre le pape en joignit une autre datée du jour precedent, & adreſſée aux mêmes archevêques en ces termes : Nous vous ordonnons par ces Preſentes, de faire enfermer ſéparément en des monaſteres où vous jugerez le plus à propos, Pierre Abailard & Arnauld de Breſſe, auteurs d'un dogme pervers & ennemis de la foi Catholique ; & de faire brûler les livres de leur erreur, quelque part qu'ils ſoient trouvez. Et au-deſſous étoit écrit : Ne montrez ces copies à perſonne, juſqu'à ce que les lettres ayent été preſentées aux archevêques dans la prochaine conference de Paris.

LXVIII. Fin d'Abailard.

Après le concile de Sens, Abailard prit le chemin de Rome, voulant pourſuivre ſon appel. Il paſſa à Clugni, où l'abbé Pierre le venerable lui demanda où il alloit. Abailard répondit : Je ſuis perſecuté par des gens qui me traitent d'heretique, nom qui me fait horreur : c'eſt pourquoi je veux avoir recours au ſaint ſiege. L'abbé loua ſon deſſein, & l'aſſura que le pape ne manqueroit pas de lui rendre juſtice, & même de lui faire grace s'il étoit beſoin. Cependant l'abbé de Cîteaux vint à Clugni, & traita avec l'abbé de Clugni & avec Abailard de ſa reconciliation avec ſaint Bernard. L'abbé de Clugni y travailla de ſon côté, & conſeilla à Abailard d'aller avec l'abbé de Cîteaux. Il l'exhorta de plus, à retracter & effacer ce qu'il pouvoit avoir dit ou écrit, qui offenſât les oreilles catholiques. Abailard ſuivit ce conſeil ; & étant revenu à Clugni, il dit à l'abbé, qu'il avoit fait ſa paix avec l'abbé de Clairvaux par la mediation de celui de Cîteaux.

*Petr. Clun. IV. ep. 4.*

Cependant ſachant que le pape avoit confirmé ſa

condamnation ; il ſe déſiſta de ſon appel ; & touché AN. 1140.
de avis ſalutaires de l'abbé de Clugni, il reſolut de quitter le tumulte des écoles & de paſſer dans ce monaſtere le reſte de ſes jours, & l'abbé y conſentit avec joye ſous le bon plaiſir du pape, croyant que cette reſolution convenoit à la vieilleſſe d'Abailard & à ſon peu de ſanté ; & que ſa ſcience pourroit être utile à une communauté ſi nombreuſe. Il en écrivit donc au pape, à la priere d'Abailard lui-même : demandant qu'il lui fut permis d'achever en repos dans cette ſainte maiſon, une vie qu'on jugeoit ne devoir pas être longue. Le pape y conſentit ; & Abailard vécut encore deux ans, édifiant toute la communauté de Clugni par ſon humilité & ſa penitence,

Pendant ſa retraite il écrivit une apologie, où il *Abail. p. 330.* déſavoüe en general tout ce qu'il peut avoir écrit de mauvais : mais venant enſuite au particulier des articles condamnez, il ſoutient qu'ils lui ont été imputez par ignorance & par malice, quoique la plûpart ſe trouvent encore dans ſes ouvrages : il eſt vrai qu'on y trouve auſſi les propoſitions contraires, car il n'eſt pas toûjours d'accord avec lui-même. Quoiqu'il en ſoit, il donne dans ſon apologie une confeſſion de foi catholique ſur tous les articles condamnez.

Nous apprenons les particularitez de la penitence & de la mort d'Abailard, par une lettre de Pierre abbé de Clugni à Heloïſe : où après avoir beaucoup *IV. ep. 21.* loüé cette abbeſſe de ſa pieté & de ſon érudition, il vient à Abailard & dit : Je ne me ſouviens point d'avoir vû ſon ſemblable en humilité, tant pour l'habit, que pour la contenance. Je l'obligeois à tenir le premier rang dans notre nombreuſe communauté, mais

AN. 1140. il paroiſſoit le dernier par la pauvreté de ſon habit. Dans les proceſſions comme il marchoit devant moi ſelon la coûtume, j'admirois qu'un homme d'une ſi grande reputation pût s'abaiſſer de la ſorte. Il obſervoit dans la nourriture & dans tous les beſoins du corps la même ſimplicité que dans les habits; & condamnoit par ſes diſcours & par ſon exemple, non ſeulement le ſuperflu, mais tout ce qui n'eſt pas abſolument neceſſaire. Il liſoit continuellement, prioit ſouvent, gardoit un perpetuel ſilence: ſi ce n'eſt quand il étoit forcé à parler, ou dans les conferences, ou dans les ſermons qu'il faiſoit à la communauté. Il offroit ſouvent le ſaint ſacrifice, & même preſque tous les jours depuis que par mes lettres & mes ſollicitations il eut été reconcilié au ſaint ſiege. Enfin il n'étoit occupé que de mediter ou d'enſeigner les veritez de la religion ou de la philoſophie.

Après qu'il eut ainſi vêcu quelque tems à Clugni, voyant que ſes infirmitez augmentoient, je l'envoyai prendre l'air au prieuré de ſaint Marcel près Challon ſur Saone, qui eſt la plus agréable ſituation de toute la Bourgogne. Là continuant ſes lectures, & ſes exercices de pieté, il fut attaqué d'une maladie qui le reduiſit bien-tôt à l'extremité. Tous les religieux de ce monaſtere ſont témoins avec quelle devotion il fit alors premierement ſa confeſſion de foi, puis celle de ſes pechez, & avec quelle ſainte avidité il reçut le viatique. C'eſt ainſi que le docteur Pierre a fini ſes jours. L'abbé de Clugni joignit à cette lettre l'épitaphe d'Abailard, où il marque qu'il étoit mort
*ap. Abail.* 342. le vingt-uniéme d'Avril. Son corps fut enſuite porté furtivement à l'abbaye du Paraclet: mais l'abbé Pierre

y alla lui-même en faire don à cette communauté. AN. 1140.
Il y celebra la meſſe le ſeiziéme de Novembre, puis il fit un ſermon aux religieuſes en chapitre. C'eſt ce qui paroît par la lettre de remerciment qu'Heloïſe lui en écrivit, où elle lui recommande ſon fils Aſtralabe, pour lui obtenir une prebende de l'évêque de Paris, ou de quelque autre. Pierre de Clugni dans ſa réponſe, promet de faire tout ſon poſſible pour Aſtralabe : mais il ajoûte que la choſe eſt difficile, & que les évêques ne manquent pas d'excuſes pour ſe diſpenſer de ces ſortes de preſens. A cette lettre il en joignit deux autres qu'Heloïſe lui avoit demandées, l'une pour lui promettre un trentain de meſſes dans Clugni lorſqu'elle mouroit : l'autre eſt une abſolution pour Abailard, comme il étoit en uſage d'en donner aux morts, j'en ai rapporté des exemples : mais ce n'étoit que des ſuffrages pour le repos de leurs ames. Abailard mourut l'an 1142. âgé de ſoixante-trois ans.

*ap. Petr. Clun. VI. ep. 2.*

*epiſt. 22.*

*ap. Abail. p. 345.*

*Sup. liv. LXIV. n. 57. LXIV. n. 36.*

LXIX. Guillaume de S. Thierri

Guillaume abbé de S. Thierri, qui excita S. Bernard à écrire contre Abailard, & qui le refuta lui-même, écrivit auſſi un traité de l'euchariſtie qu'il envoya à S. Bernard pour l'examiner & le corriger avant que de le mettre en lumiere. Son deſſein étoit de comparer les authoritez des peres ſur ce ſujet & de recueillir leurs paſſages, principalement ceux de ſaint Auguſtin dont quelques perſonnes étoient troublées. Surquoi il dit entre autres choſes : Parce que depuis le commencement de l'égliſe, preſque juſques à notre tems, perſonne n'a touché cette queſtion : les peres ne défendoient point ce qui n'étoit point attaqué : ſeulement dans leurs traitez ils en diſoient ce que de-

*Bibl. Ciſt. tom. 4. p. 132.*

A a

AN. 1140. mandoit le ſujet qu'ils avoient entre les mains. Et comme ils ne répondoient pas par là aux queſtions qui n'étoient pas encore émuës, ce qu'ils ont dit ne paroît pas maintenant ſuffiſant pour les réſoudre. N'étant pas en garde contre ces queſtions, ils ont laiſſé dans leurs écrits pluſieurs choſes ſur ce ſacrement, qui étoient bien dites à leur place & ſelon leurs ſens : mais qui étant déplacées par ceux qui aiment à diſputer, ou à s'égarer, ſemblent avoir un autre ſens que dans le lieu d'où elles ſont priſes, & que le ſens de l'auteur. Ils ont auſſi laiſſé pluſieurs expreſſions obſcures, parce que n'étant que des hommes, ils ne pouvoient pas prévoir toutes les chicanes des hereſies futures. Ce paſſage eſt une clef importante pour la controverſe.

L'abbé Guillaume compoſa pluſieurs autres ouvrages, la plûpart de pieté ; & l'affection qu'il avoit pour S. Bernard & pour l'ordre de Cîteaux, l'obligea enfin à quitter ſon abbaye pour ſe rendre ſimple moine à Signi, fille de Clairvaux, fondée en 1134. dans le dioceſe de Reims ; & il y mourut du vivant de ſaint Bernard, dont il avoit commencé d'écrire la vie.

LXX. Lettre de ſaint Bernard ſur la Conception. epiſt. 174.

On rapporte au tems de la condamnation d'Abailard, c'eſt-à-dire, à l'an 1140. ou environ, la fameuſe lettre de ſaint Bernard aux chanoines de Lion, touchant la fête de la Conception de la ſainte Vierge nouvellement introduite chez eux. Il commence par l'éloge de l'égliſe de Lion : diſtinguée entre toutes celles des Gaules, par les études, la vigueur de la diſcipline, la gravité des mœurs, l'amour de l'antiquité & l'averſion des nouveautez, principalement dans

AN. 1140.

dans les offices de l'égliſe. C'eſt pourquoi, continuë-t-il, je ne puis aſſez admirer à quoi penſent quelques-uns d'entre vous, de vouloir introduire une nouvelle fête, que l'uſage de l'égliſe ignore, & qui n'eſt autoriſée ni par la raiſon, ni par la tradition. Sommes-nous plus ſavans, ou plus devots que nos peres? C'eſt une preſomption dangereuſe d'entreprendre en ces matieres ce que leur prudence a laiſſé; & ceci eſt de telle nature, qu'il ne leur auroit pas échapé. Mais direz-vous, la mere de Dieu merite de grands honneurs. Vous avez raiſon, mais il faut l'honorer avec jugement: elle n'a pas beſoin d'un faux honneur, étant comblée de titres & de dignitez veritables. Et enſuite:

J'ai appris de l'égliſe à honorer le jour de ſon Aſſomption & celui de ſa Nativité: croyant fermement avec l'égliſe: qu'elle a reçû dans le ſein de ſa mere la grace d'en ſortir ſainte. Il rapporte les paſſages de l'écriture, qui portent, que Jeremie & S. Jean-Baptiſte ont été ſanctifiez avant leur naiſſance: puis il ajoûte: Je ne voudrois pas decider legerement, quel a été dans ces deux prophetes, l'effet de cette ſanctification contre le peché originel: mais je ne crains point de dire, que la tache qu'ils avoient contractée en leur conception, n'a pû leur ôter à leur naiſſance, la benediction qu'ils avoient déja reçûe. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt avec grande raiſon, que l'égliſe celebre la nativité de S. Jean; & il n'eſt pas permis de ſoupçonner que Dieu ait refuſé à la ſainte Vierge ce qu'il a accordé à quelques mortels. Elle a même ce privilege ſingulier, d'avoir paſſé ſa vie ſans aucun peché.

*Jerem.* 1. 5. *Luc.* 1. 41.

AN. 1140. Que croyons-nous donc devoir encore ajoûter à ces honneurs ? que l'on honore, dit-on, même la conception, qui a precedé une naiſſance ſi digne d'honneur & qui en a été la ſource. Et ſi quelque autre par la même raiſon dit, qu'il faut auſſi faire la fête du pere & de la mere de Marie ? C'eſt que les fêtes de S. Joachim & de ſainte Anne n'ont été inſtituées que plus de 400. ans après. Saint Bernard continuë : On demandera le même honneur pour le reſte de ſes ancêtres, ainſi on multipliera les fêtes à l'infini : mais on produit un écrit d'une prétenduë revelation. Comme ſi on ne pouvoit pas auſſi en produire, où la Vierge ordonnât de rendre le même honneur à ſes parens. Pour moi je ne ſuis point touché de ces écrits, qui n'ont pour fondement ni raiſon, ni autorité. On trouve entre les œuvres fauſſement attribuées à ſaint Anſelme, quelques-unes de ces prétenduës revelations. Saint Bernard continue : Quelle eſt cette conſequence ? La conception a precedé une naiſſance ſainte, donc elle doit auſſi être ſainte. On concluera bien, que Marie ayant été ſanctifiée après ſa conception, a été ſainte en ſa nativité : mais cette ſanctification n'a pû avoir un effet retroactif.

*Edit. 1673. p. 305.*

§ 7. D'où vient donc la ſainteté de ſa conception ? Dira-t-on qu'elle a été prévenue par ſa ſanctification ; mais Marie n'a pû être ſainte avant que d'être, & elle n'étoit point avant que d'être conçûe. Dira-t-on qu'elle a été ſanctifiée au moment même de ſa conception ? mais la raiſon ne le ſouffre pas, puiſque le S. Eſprit eſt incompatible avec le peché, c'eſt-à-dire, avec la concupiſcence inſeparable de cette action. A moins qu'on ne diſe que Marie a été conçue du ſaint

Eſprit ſans operation de l'homme : ce qui eſt inoüi jusques ici. C'eſt ôter à J. C. ſa prérogative ſinguliere, en la donnant auſſi à ſa mere : & par conſéquent c'eſt diminuer la gloire de la Vierge, au lieu d'y ajoûter. Le privilege d'être conçû ſans peché a été reſervé à celui-là ſeul qui devoit ſanctifier tous les autres : c'eſt-à-dire Jeſus-Chriſt, qui ſeul étoit ſaint même avant ſa conception. AN. 1140.

Et enſuite parlant de la ſainte Vierge : Elle ne peut avoir agréable une nouveauté introduite contre l'uſage de l'égliſe : la nouveauté eſt la mere de la temerité, la ſœur de la ſuperſtition, la fille de la legereté. Si l'on avoit ce deſſein, il falloit auparavant conſulter le ſaint ſiege, & ne pas ſuivre ainſi précipitamment la ſimplicité de quelque peu d'ignorans. J'avois déja remarqué cette erreur chez quelques-uns : mais je le diſſimulois : excuſant une devotion qui venoit de ſimplicité de cœur & d'amour pour la ſainte Vierge. Mais ayant trouvé cette ſuperſtition chez des perſonnes ſages & dans une égliſe ſi fameuſe, & dont je ſuis particulierement fils : je ne ſai ſi j'aurois pû la diſſimuler ſans commettre une grande faute, même contre vous. Toutefois ce que j'en ai dit ſoit ſans préjudice du ſentiment de quelqu'un plus éclairé, principalement de l'égliſe Romaine, à l'autorité & l'examen de laquelle je reſerve cette queſtion & toutes les autres de cette nature : prêt à corriger ſelon ſon jugement, les ſentimens que je pourrois avoir differens des ſiens. S. Bernard ſe dit fils de l'égliſe de Lion : parce que ſon monaſtere & le lieu de ſa naiſſance ſont dans le dioceſe de Langres, dont Lion eſt la metropole.

AN. 1140.

LXXI. Traité du precepte & de la diſpenſe. *Opuſc.* 4.

Vers le même tems ſaint Bernard fut conſulté par quelques moines de S. Pere en Vallée près de Chartres, touchant l'obligation de la regle de S. Benoiſt. Mais comme ils lui avoient écrit à l'inſçû de leur abbé, contre la diſpoſition de la regle : il ne leur adreſſa pas ſa réponſe, mais à l'abbé de la Coulombs, monaſtere du même inſtitut & dans le même dioceſe : afin qu'il la fit tenir à l'abbé de S. Pere. Il intitula cet ouvrage : Du precepte & de la diſpenſe. *n.* 1. La principale queſtion qu'il y traite, eſt juſques à quel point la regle de ſaint Benoiſt eſt d'obligation : ſi tout ce qu'elle contient eſt de precepte, ou s'il y en a quelque partie qui ne ſoit que de conſeil. Il répond, que la regle entiere n'eſt qu'un conſeil pour ceux qui n'y ſont pas engagez : mais qu'après qu'on en a fait vœu, elle eſt de precepte & d'obligation. En quoi toutefois il faut diſtinguer ce que la regle enſeigne touchant les vertus ſpirituelles, la charité, l'humilité, la douceur, & touchant les obſervances exterieures, la pſalmodie, l'abſtinence, le ſilence, le travail : les preceptes du premier genre étant d'inſtitution divine, regardent tous les Chretiens, les autres n'obligent que les moines ; & ils en peuvent être diſpenſez, mais par leurs ſuperieurs ſeulement & en cas de neceſſité.

Car ces pratiques d'elles-mêmes indifferentes n'ont été établies que pour procurer ou conſerver la charité : d'où il s'enſuit, que s'il arrive quelque cas où les obſervant à la rigueur, on nuiſiſt à la charité, on doit alors en diſpenſer : mais c'eſt au ſuperieur legitimement établi à juger de ces cas. Sur quoi ſaint Bernard rapporte l'autorité du pape Gelaſe & du pape Leon, qui marquent, que les decrets des peres doi-

vent être inviolablement obſervez ſi la neceſſité n'o- AN. 1140.
blige à en diſpenſer. Il n'y a donc que ces pratiques exterieures qui ſoient ſoumiſes au ſuperieur : encore ne ſont-elles pas ſoumiſes à ſa volonté, car il eſt lui-même ſoumis à la regle qu'il a avoüée : mais à ſa diſcretion, pour en diſpenſer ſuivant la loi de la charité ſuperieure à toutes les regles.

Les particuliers doivent obéïſſance au ſuperieur, c. 5.
mais ſelon la regle, ni plus ni moins : toutefois cette obéïſſance reſtrainte au devoir eſt imparfaite ; & le vrai religieux ſe porte volontairement à une obéïſ- c. 6.
ſance auſſi étendue que la charité, c'eſt-à-dire, ſans bornes. Auſſi l'obéïſſance n'eſt difficile que pour les imparfaits, qui chicanent ſur les commandemens, c. 10.
les examinent & en cherchent les raiſons ; ne voulant obéïr qu'en ce qui eſt de leur goût, ou dont ils ne peuvent ſe diſpenſer. Or la déſobéïſſance qui vient du mépris formel du precepte, eſt beaucoup plus c. 8.
coupable que celle qui ne vient que de negligence, puiſque celle-ci ne vient que d'une langueur de pareſſe, & l'autre d'une enflure d'orgueil, & par cette raiſon le mépris rend mortel le peché qui ne ſeroit que veniel par la legereté de ſa matiere.

S. Bernard traite enſuite la queſtion, s'il eſt per- c. 12.
mis de paſſer d'un monaſtere à l'autre ; & ne le permet qu'à ceux qui ne peuvent garder dans celui où ils ſe trouvent l'eſſentiel de la regle qu'ils ont promiſe. Mais il ne permet pas à ceux qui ſont dans des monaſteres bien reglez de paſſer à d'autres, ſous pretexte d'une plus grande perfection, comme de Clugni à Cîteaux. Que ſi quelqu'un eſt ſorti par ſcrupule & par inquietude, il ne lui conſeille pas de re-

AN. 1140. tourner à ſon premier monaſtere, de peur qu'il ne cauſe un nouveau ſcandale.

LXXII. Hugues de S. Victor.

S. Bernard écrivit auſſi un petit traité à Hugues de S. Victor docteur fameux qui l'avoit conſulté touchant quelques opinions ſingulieres d'un perſonnage qu'il ne nommoit point. La premiere étoit, que perſonne n'avoit pû être ſauvé ſans le baptême, depuis que Jeſus-Chriſt en eut declaré la neceſſité à Nicodeme. A quoi ſaint Bernard répond qu'il n'eſt pas croyable que Dieu ait voulu obliger tous les hommes à un precepte poſitif, du moment qu'il a été dit en ſecret: mais ſeulement depuis qu'il a été publié ſuffiſamment, pour venir à la connoiſſance de tout le monde. La ſeconde erreur de l'annonyme étoit, qu'il n'y a que le martyre qui puiſſe ſuppléer au baptême, & que le deſir ne ſert de rien; ce que S. Bernard refute & apporte l'autorité de S. Ambroiſe & de ſaint Auguſtin. Il ſoûtient encore contre cet anonyme, que les juſtes de l'ancien teſtament n'ont pas eu une connoiſſance auſſi claire de l'incarnation & des autres myſteres du nouveau teſtament, que celle que nous en avons depuis qu'ils ſont accomplis. Enfin il montre contre le même, qu'il y a des pechez d'ignorance.

*Opuſ. 10.*
*Jo. 11. 5.*
*c. 1.*
*c. 2.*
*c. 3.*
*c. 4.*

Hugues de S. Victor étoit d'Ypres en Flandres. Il quitta ſon pays dès ſa premiere jeuneſſe, & étant venu à Paris, ſe fit chanoine regulier à S. Victor, où il enſeigna long tems, & y fut enfin prieur. C'étoit un des plus grands theologiens de ſon tems, & quelques-uns l'ont nommé la langue de S. Auguſtin, parce qu'il avoit particulierement étudié les écrits de ce pere. Il a laiſſé grand nombre d'écrits, qui conſiſtent princi-

*Mabill. 1. Anal. p. 263.*

AN. 1140.

palement en explications de l'écriture ſainte, entre leſquelles il y en a pluſieurs de morales & d'allegoriques. Il y a pluſieurs traitez de pieté & pluſieurs ſermons. Des diviſions de tous les arts avec l'hiſtoire de leur origine & leurs définitions, mais ſuccintes & de peu d'inſtruction. Un abregé de Geographie tiré des anciens ſans y rien ajoûter du moderne, comme ſi le monde n'eût point changé depuis pluſieurs ſiecles. Un abregé d'hiſtoire univerſelle, qui finit pour l'Orient à Conſtantin & Irene, c'eſt-à-dire, vers l'an 800. ſans aucune citation d'autres originaux. Ces deux ouvrages font voir combien l'étude de l'hiſtoire étoit alors imparfaite chez nous; & on le voit encore par un abregé d'hiſtoire naturelle, toute remplie de fables, & tournée en moralitez.

*to. 1. edit. 1648. tom. 2.*
*p. 333.*
*p. 345.*
*p. 348.*
*p. 391.*

Le plus grand ouvrage de Hugues eſt ſon traité des ſacremens: où il marque que l'on donnoit encore l'euchariſtie aux enfans en les baptiſant: c'eſt-à-dire l'eſpece du vin, qu'on leur faiſoit ſucer au bout du doigt. Il ajoûte, que quelques prêtres ignorans leur donnoient du vin commun au lieu du précieux ſang; & qu'il vaut mieux s'en paſſer, s'il y a peril à le reſerver, ou à le donner à l'enfant. Hugues de ſaint Victor mourut l'onziéme de Février 1142. âgé ſeulement de quarante-quatre ans, & témoigna de grands ſentimens de pieté, particulierement à la reception du viatique.

*1. Sac. c. 20. tom. 3. p. 383.*

LXXIII. S. Pierre archevêque de Tarantaiſe.

La même année 1142. Pierre une des lumieres de l'ordre de Cîteaux, fut élû archevêque de Tarantaiſe. Il naquit dans le dioceſe de Vienne l'an 1102. de parens d'une condition mediocre, mais d'une vertu éminente, qui après avoir élevé leurs enfans, s'ap-

*V. c. 1 ap. Boll. 8. Mai. tom. 13. p. 324.*

AN. 1140. pliquerent entierement à l'aumône & à l hoſpitalité, pratiquant en leur particulier la vie eremitique ſous la direction des Chartreux & des moines de Bonnevaux. Cette abbaye de l'ordre de Cîteaux fut fondée en 1118. par Gui archevêque de Vienne, depuis Calliſte II. pape; & Jean ſon premier abbé, fut fait évêque de Valence l'an 1138. & mourut en 1145. en odeur de ſainteté. Le frere aîné de Pierre nommé Lambert, fut deſtiné à l'égliſe & mis aux études : pour lui il étoit deſtiné à une autre profeſſion, mais il ne laiſſa pas d'étudier par émulation de ſon frere & par inclination : enſorte qu'il fit en peu de tems de grands progrès. Les deux freres devinrent donc tous deux clercs; & toutefois le pere & la mere par une conduite rare dèſlors, ne voulurent leur procurer aucun benefice.

Pierre étant venu en âge de prendre parti, embraſſa la vie monaſtique à Bonnevaux, ſuivant le conſeil de l'abbé Jean & l'intention de ſon pere. Il s'y conduiſit ſi bien, que l'abbé le fit paſſer par differentes charges : & enfin l'envoya en 1132. fonder la nouvelle abbaye du Tamis dans le dioceſe de Tarantaiſe, & en être le premier abbé. Quoique le lieu fût ſterile & incommode, Pierre ne laiſſa pas d'y bâtir un monaſtere & un hôpital pour les pauvres & les paſſans, avec le ſecours d'Amedée III. comte de Savoye & de Maurienne, qui le faiſoit ſouvent venir auprès de lui pour prendre ſes conſeils. Ainſi il commença à être connu dans le monde; & le ſiege de Tarantaiſe venant à vaquer, il en fut élû archevêque.

Un autre Pierre de l'ordre de Cîteaux & abbé de la

la Ferté, avoit déja rempli ce ſiege depuis 1124. juſques en 1132. qu'il mourut en odeur de ſainteté; mais depuis cette égliſe avoit été envahie & occupée pendant dix ans par un nommé Idrael, qui ruina tout le bien qu'avoit fait ſon predeceſſeur, tant pour le temporel que pour le ſpirituel. Cet indigne archevêque ayant été dépoſé par l'autorité du pape, l'abbé du Tamis fut élu unanimement pour lui ſucceder; & comme il ne vouloit point y conſentir, le clergé de Tarantaiſe attendit le chapitre general de Cîteaux, où l'abbé Pierre s'étant trouvé comme les autres, ne put réſiſter à l'autorité de tout l'ordre & principalement de ſaint Bernard, pour lequel il eut toûjours un reſpect ſingulier. Ainſi il fut mis entre les mains du clergé qui le demandoit & ordonné archevêque de Tarantaiſe. C'étoit environ l'an 1142. & il gouverna cette égliſe trente-trois ans. AN. 1140.

Pierre ne changea gueres ſa maniere de vivre dans l'épiſcopat. Son habit étoit pauvre, & ſi on lui en donnoit un meilleur, il ne le gardoit gueres ſans le donner. Sa nourriture étoit du pain bis & des legumes de la même marmite que l'on mettoit pour les pauvres. Il reparoit par des prieres ſecrettes le long office du monaſtere, dont il s'affligeoit d'être privé, & ſuppléoit au travail des mains par la fatigue des voyages & des fonctions épiſcopales, donnant quelquefois la confirmation depuis le matin juſques au ſoir. Il prêchoit aſſiduëment, mais il laiſſoit à d'autres les ſermons étudiez pour les auditeurs plus delicats; & s'appliquoit à inſtruire les ſimples, & conſoler, & à exhorter, à reprendre & intimider les pecheurs. Il trouva dans ſon égliſe un clergé compoſé

AN. 1140. de nobles, mais peu reglez & qui faiſoient le ſervice negligemment ; & il fit ſi bien, que ſans grand ſcandale il mit à leur place des chanoines reguliers, qu'il inſtruiſoit & gouvernoit comme ſes enfans, aſſiſtant avec eux au chœur, au cloître, au chapitre. Il leur donna un revenu ſuffiſant, & ne laiſſa pas d'augmenter celui de ſa menſe par les dîmes & les autres biens uſurpez qu'il tira des ſeigneurs, ſoit par la crainte des cenſures eccleſiaſtiques, ſoit à prix d'argent. Il pourvut les égliſes de meubles & d'ornemens neceſſaires ; & fit en ſorte, nonobſtant la pauvreté du pays, qu'il ne laiſſa preſque pas une chapelle dans ſon dioceſe qui n'eut un calice d'argent. Il rebâtit ſes maiſons & celles de ſon clergé, mais de telle maniere, que ſans attirer l'admiration, elles étoient commodes & paſſablement agreables.

Le plus grand ſoin du ſaint prelat étoit pour les pauvres & les malades, & ſa maiſon étoit toûjours un hôpital, mais principalement les trois derniers mois avant la moiſſon, où les vivres manquent le plus dans ces montagnes. Dans ſes viſites il prévenoit les beſoins ſans attendre qu'on lui demandât. Deux fois en paſſant les Alpes, il ôta ſa tunique pour en revêtir de pauvres femmes qui mouroient des froids : s'expoſant à perir lui-même, & ne gardant que ſon cilice & ſa coulle. En un ſeul voyage il dépenſa en aumônes deux mille ſous, ſomme conſiderable en un tems où le marc d'argent n'en valoit que quarante. *Leblanc. mon. p. 163.*

LXXIV. Raoul patriarche d'Antioche dépoſé. *Sup. liv. LXVIII. n. 47.*

Arnoul qui étoit allé une ſeconde fois à Rome, ſolliciter l'envoi d'un nouveau legat, pour juger Raoul patriarche d'Antioche, obtint ce qu'il deſi-

roit ; & le pape envoya pour cet effet en Syrie Alberic évêque d'Oſtie. Etant arrivé ſur les lieux, il convoqua un concile à Antioche pour le dernier jour de Novembre, apparemment de l'an 1140. où ſe trouverent de la province de Jeruſalem le patriarche Guillaume, Gaudence archevêque de Ceſarée & Anſelme évêque de Bethlehem. De la province de Tyr l'archevêque Foucher, en qui le legat avoit ſa principale eſperance, pour la concluſion de cette affaire : parce que c'étoit un prelat d'un grand courage & fort attaché à l'égliſe Romaine. Il étoit accompagné de deux de ſes ſuffragans, Bernard de Sidon & Baudoüin de Beryte. Les prelats de la province d'Antioche qui aſſiſterent au concile, étoient partagez de ſentimens. Etienne archevêque de Tarſe, Gerare évêque de Laodicée & Hugues de Gabales, étoient pour les chanoines contre le patriarche, mais Francon d'Hieraple, Gerare de Corcyce & Serlon d'Apamée, étoient revenus à ſon parti, après lui avoir été contraires : les autres paroiſſoient neutres. AN. 1140. *Tyr. xv c. 11. 15. to. x. conc. p. 1026. c. 16.*

Au jour marqué, les prelats revêtus pontificalement étant aſſemblez dans l'égliſe de ſaint Pierre & le legat preſidant, on commença par lire ſa commiſſion, puis les deux accuſateurs ſe preſenterent : ſçavoir Arnoul & l'archidiacre Lambert, qui nonobſtant la reſtitution de ſa dignité, s'étoit de nouveau déclaré contre le patriarche : pluſieurs autres ſe joignirent à eux, voyant que le tems ne lui étoit pas favorable. Les accuſateurs préſenterent leurs libelles, ſe ſoumettant à la peine de talion, s'ils n'en prouvoient le contenu : qui ſe reduiſoit à trois chefs,

AN. 1140. l'entrée irreguliere de Raoul dans le patriarchat, ſon incontinence, ſes actions ſimoniaques. Comme ils demandoient inſtamment qu'il comparût, on envoya l'inviter ſolemnellement à venir au concile : mais il le refuſa, on ne paſſa pas outre ce premier jour.

Le ſecond, Raoul patriarche d'Antioche fut encore cité & perſiſta dans ſon refus. Serlon évêque d'Apamée étoit à cette ſeance ſans habits pontificaux : de quoi le legat lui ayant demandé la raiſon & pourquoi il n'étoit pas, comme auparavant avec les accuſateurs : Serlon répondit : ce que j'en ai fait ç'a été par une chaleur inconſiderée, je reconnois mon erreur, & ne veux plus accuſer ni juger mon pere : au contraire je ſuis prêt à combattre pour lui juſques à la mort. On lui ordonna de ſortir, & on porta contre lui une ſentence d'excommunication & de dépoſition Car la crainte du prince, qui appuyoit le legat, avoit tellement ſaiſi tous les prelats, qu'il n'y avoit aucune liberté de la contredire : & le prince déja aſſez paſſionné par lui-même, étoit encore animé par Pierre Armoins gouverneur de la citadelle, qui eſperoit en faiſant depoſer le patriarche, mettre à ſa place ſon neveu Aimeri doyen de l'égliſe d'Antioche. Serlon ainſi depoſé retourna à ſon dioceſe & mourut peu après de chagrin.

n. 17. Le troiſiéme jour on fit au parriarche la derniere citation ; & ſoit qu'il craignît le reproche de ſa conſcience, ou la violence du prince, il refuſa abſolument de venir au concile. Il étoit dans ſon palais avec ſes domeſtiques, environné d'un grand nombre de chevaliers & de bourgeois : qui, n'eût

été la crainte du prince, auroient chaſſé honteuſement de la ville le legat & les prelats du concile. Le legat monta lui-même au palais, & ayant prononcé au patriarche ſa ſentence de dépoſition, il le contraignit par force à rendre l'anneau & la croix, puis il le livra au prince, qui le fit charger de chaînes, & l'envoya priſonnier au monaſtere de S. Simeon près de la mer, ſur une haute montagne. Il y fut gardé long-tems: mais enfin s'étant ſauvé, il alla encore à Rome, s'étant en quelque façon reconcilié avec le ſaint ſiege, comme il ſe preſſoit de revenir il fut empoiſonné & mourut. Dès qu'il fut chaſſé, le clergé d'Antioche, principalement ceux qui avoient conſpiré pour ſa dépoſition, élurent à ſa place le doyen Aimeri par les artifices & les liberalitez du châtelain ſon oncle. Aimeri étoit Limouſin, homme ſans lettres & de mœurs peu édifiantes. AN. 1140. c. 18.

Après la dépoſition de Raoul, le legat Alberic n'ayant plus à faire à Antioche revint à Jeruſalem: où il demeura juſques à Pâques, & le troiſiéme jour après la fête, il dedia ſolemnellement l'égliſe du temple. Il s'y trouva quantité de nobleſſe, tant de deçà que de delà la mer, entre autres Joſſelin le jeune comte d'Edeſſe. Enſuite le legat aſſembla les évêques & les autres prelats, & tint un concile dans l'égliſe de Sion, regardée comme la mere de toutes les égliſes. Là ſe trouva le catholique d'Armenie, c'eſt-à-dire le premier des évêques de la nation: avec qui l'on traita des articles de foi, dans leſquels ils ſemblent s'éloigner des catholiques, & il promit en partie de ſe corriger. Ce concile fini, le legat retourna à Rome. *Sup. liv. LXVI. n. 47.*

AN. 1140. Peu de tems après Foulques roi de Jeruſalem chaſſant un liévre près d'Acre, tomba de cheval ſi rudement qu'il en mourut le treiziéme de Novembre 1142. après avoir regné onze ans. On rapporta ſon corps à Jeruſalem, où il fut enterré dans l'égliſe du ſaint Sepulcre. Son fils Baudoüin III. âgé de treize ans lui ſucceda, & fut couronné le jour de Noël de la même année, dans l'aſſemblée des ſeigneurs & des prelats, par les mains de Guillaume patriarche de Jeruſalem, & regna vingt ans. La reine Meliſende ſa mere fut couronnée avec lui, & gouverna pendant ſon bas âge. Dans l'intervalle de la mort du pere & du couronnement du fils, Edeſſe autrement nommé Rouha, fut aſſiegée par Atabec Zengui le plus puiſſant prince de l'Orient qui reſidoit à Moſul, & que nos auteurs nomment Sanguin. Il profita de la foibleſſe du jeune comte Joſſelin, & de la meſintelligence qui étoit entre lui & le prince d'Antioche. Deux ans après, c'eſt-à-dire, le vingt-ſeptiéme de Septembre 1144. mourut Guillaume patriarche de Jeruſalem dans la quinziéme année de ſon pontificat. On mit à ſa place Foucher troiſiéme archevêque Latin de Tyr, qui fut transferé à Jeruſalem le vingt-cinquiéme de Janvier 1145. & tint ce ſiege douze ans. Pour lui donner un ſucceſſeur à Tyr, on tint dans cette égliſe une aſſemblée, où étoient le jeune roi, la reine ſa mere, le nouveau patriarche & les évêques ſuffragans de Tyr. Les voix ſe partagerent : une partie demandoit Raoul chancelier du roi, Anglois de nation, homme lettré & bien fait de ſa perſonne, agréable au roi, à la reine & aux courtiſans, mais de mœurs trop ſeculiéres. L'autre partie

LXXV. Baudoüin III. roi de Jeruſalem.

c. 27.

Lib. XV. c. 1. 2. 3.

c. 45.

Guill. Tyr. XVI. c. 17.

Sup. liv. LXVIII. n. 14.

s'oppoſa à cette élection & en appella au pape. Ils avoient à leur tête le patriarche Foucher, Jean de Piſe archidiacre de Tyr, depuis cardinal, Bernard évêque de Sidon & Jean évêque de Berryte. Toutefois le chancelier Raoul ſe mit en poſſeſſion par force de l'égliſe de Tyr & de ſes revenus, & en joüit pendant deux ans. AN. 1140.

A Conſtantinople le patriarche Leon Stypiote tint un concile au mois de Mai indiction troiſiéme, qui doit être l'an 1140. où aſſiſterent onze metropolitains & deux archevêques avec les officiers de l'empereur. Ce concile fit un decret, où le patriarche dit en ſubſtance. Nous avons appris de quelques moines du monaſtere de ſaint Nicolas, qu'il s'y trouve des écrits du défunt Conſtantin Chryſomale, dont après les avoir lûs ils ont été fort ſcandaliſez, à cauſe de la quantité d'impertinences & d'abſurditez qui y ſont contenues; & que ces écrits ont été déja communiquez à pluſieurs perſonnes, comme très-utiles & propres pour conduire à la perfection des mœurs. C'eſt pourquoi nous étant appliquez très ſoigneuſement à cette affaire, nous avons recouvré trois exemplaires de ces écrits tirez de differens monaſteres; & les ayant examinez en particulier & dans le concile, nous les avons trouvez pleins, non ſeulement de nouveautez & d'extravagances, mais d'hereſies manifeſtes; & principalement de celles des Enthouſiaſtes & des Bogomiles.

LXXVI. Condamnation des ecrits de Conſtantin Chryſomale.

*Leo. Allat. de Conſ. l. 1. c. 24.*

L'auteur dit entre autres choſes, que c'eſt adorer Satan, que de rendre honneur à quelque prince ou magiſtrat que ce ſoit. Que tous ceux qui ont été baptiſez dans l'enfance, ſuivant la coutume établie,

AN. 1140. ne ſont point veritablement Chrétiens, parce qu'ils n'ont pas été inſtruits auparavant, que leurs vertus ne ſont que des vertus payennes, qu'ils ne doivent point lire l'évangile qu'ils n'ayent été inſtruits, initiez à leurs myſteres & transferez de la puiſſance de Satan: ſans quoi il ne leur ſerviroit de rien ni d'être élevez à l'épiſcopat; ni de ſçavoir l'écriture par cœur, ni d'inſtruire les autres, n'ayant que la ſcience qui enfle. Tout de même, que la penitence eſt inutile à ceux qui ne ſont pas regenerez par leur baptême: mais que ceux qui ont cet avantage & qui ſont les vrais Chrétiens, ne ſont plus ſoumis à la loi, comme étant arrivez à la meſure de l'âge de J. C. Il dit encore, que tout Chrétien a deux ames, l'une impeccable, l'autre pechereſſe, & que celui qui n'en a qu'une n'eſt pas encore Chrétien. Pour ces erreurs & pluſieurs autres contenues dans ces livres, nous avons ordonné qu'ils ſeroient auſſi-tôt jettez au feu, & prononcé anathême contre tous ceux qui ſont dans ces ſentimens. Défendant generalement, que perſonne ne ſoit aſſez hardi pour propoſer de nouvelles doctrines & s'attribuer l'autorité d'enſeigner. Nous défendons auſſi à toute perſonne de lire aucun nouvel écrit, s'il n'a été examiné & approuvé par l'égliſe catholique: particulierement ces écrits attribuez à Chryſomale & tous les autres du même auteur qu'on pourroit trouver: ſous peine d'anathême, & d'être livrez au bras ſeculier.

*Eph. IV. 13.*

Quant à ceux chez leſquels ces écrits avoient été trouvez, & qui étoient deux ſuperieurs de monaſteres, l'un d'eux nommé Pamphile, ayant demandé pardon, & déclaré qu'il ne les avoit lûs que par ignorance

rance & à bonne intention : le concile reçut ſa ſatisfaction : & le déchargea des peines qu'il avoit encourues : mais l'autre nommé Pierre fut declaré incapable de gouverner, & condamné à paſſer dans un autre monaſtere, pour y vivre ſous la conduite d'un ſuperieur. Ce qui lui fut accordé par grace, après qu'il ſe fut jetté aux pieds du patriarche & de tous les prelats du concile. AN. 1141.

LXXVII. Guillaume archevêque d'Yorc.

En Angleterre Turſtain archevêque d'Yorc mourut le cinquiéme de Février 1140. après avoir tenu ce ſiege vingt-ſix ans ; & il vaqua près d'un an. Car Henri évêque de Vincheſtre frere du roi Etienne & legat du pape : fit premierement élire Henri de Coili neveu du même prince : mais comme il étoit abbé de S. Etienne de Caën, le pape Innocent ne voulut point qu'il fut archevêque, s'il ne renonçoit à l'abbaye. Au mois de Janvier 1141. on proceda à une nouvelle élection, & la plus grande partie s'accorda à choiſir Guillaume treſorier de l'égliſe d'Yorc. Il étoit auſſi neveu du roi Etienne, fils d'Emme ſa ſœur & d'Hebert comte de Vincheſtre : ſes mœurs étoient très-pures, ſa douceur le rendoit aimable, & il étoit liberal envers les pauvres. Mais l'archidiacre Gautier & quelques autres s'oppoſerent à ſon élection : ſoûtenant qu'elle n'avoit pas été libre, & que le comte d'Yorc l'avoit ordonnée de la part du roi. En effet ce comte avoit aſſiſté à l'élection ; & l'archidiacre Gautier s'étant mis en chemin pour aller trouver le roi, il le fit prendre & enfermer dans ſon château de Biham. Cependant l'archevêque élu fut mené à Lincolne où le roi le reçut agreablement, & le mit en poſſeſſion des terres de l'archevêché.

*Godwin Ebor. c. 28. 9.*

*Vita S. Guill. 8. Juin. ap. Boll. to. 2. p. 137.*

*Monaſt. Angl. to. 2. p. 745.*

AN. 1142. Ceux qui ſe plaignoient de ſon élection appellerent au pape, & ils avoient pour eux des religieux de grand merite, entre autres Guillaume abbé de Ridal, & Richard abbé de Fontaines, deux monaſteres de l'ordre de Cîteaux dans le dioceſe d'Yorc. Ils accuſoient l'archevêque Guillaume, d'avoir procuré ſon élection par ſimonie & par violence, & ils en perſuaderent ſi bien ſaint Bernard, qu'il écrivit pluſieurs lettres au pape Innocent contre ce prelat. Il écrivit auſſi à l'abbé de Ridal pour moderer ſon zele & le conſoler de cette élection, par la maxime de S. Auguſtin, que le peché d'autrui ne nous nuit point ſi nous n'y conſentons. Il ajoûte, que l'on peut ſans ſcrupule recevoir l'ordination & les autres ſacremens de la main d'un mauvais évêque, tant que l'égliſe le tolere.

*ep. 346. 347. ep. 353.*

L'abbé de Fontaines alla à Rome avec l'archidiacre Gautier, l'archevêque élû s'y rendit auſſi; ſa cauſe fut examinée dans le conſiſtoire en 1142. & comme le principal chef d'accuſation étoit que le comte d'Yorc avoit en plein chapitre commandé de la part du roi d'élire le treſorier : le pape declara qu'il pourroit être ſacré, ſi le doyen d'Yorc affirmoit par ſerment, que le comte n'avoit point porté au chapitre cet ordre du roi ; & ſi l'archevêque Guillaume affirmoit lui-même, qu'il n'avoit point donné d'argent pour cette dignité. On lui accorda même de pouvoir faire prêter le ſerment par une autre perſonne approuvée au lieu du doyen. En execution de ce decret du pape, l'archevêque Guillaume étant de retour en Angleterre, ſe preſenta au jugement du legat ſon oncle, dans une aſſemblée tenuë à Vincheſtre au

mois de Septembre où étoient les nobles du clergé d'Angleterre. La multitude étoit pour lui, & demandoit avec empreſſement qu'il fut ſacré; & il ne ſe preſenta perſonne qui oſât parler contre lui. Guillaume de ſainte Barbe, qui de doyen d'Yorc étoit devenu évêque de Durham fut mandé à cette aſſemblée, mais il s'excuſa par un deputé; & à ſa place ſe preſenterent Raoul évêque des Orcades & deux abbez, qui firent le ſerment avec l'élû. Ainſi il fut ſacré par le legat Henri évêque de Vincheſtre le dimanche vingt-ſeptiéme de Septembre 1142. Thibaud archevêque de Cantorberi, pretendoit que cette ordination lui appartenoit: mais il n'approuvoit pas l'élection de Guillaume. AN 1142.

*Goduin. Dunel. p. 113.*

Il y eut auſſi en France un grand trouble à l'occaſion du ſiege de Bourges. L'archevêque Alberic étant mort l'an 1140. le pape fit élire à ſa place Pierre de la Chaſtre, d'une famille noble du pays, parent d'Aimeric chancelier de l'égliſe Romaine, & l'envoya prendre poſſeſſion. Mais le roi Loüis le jeune, indigné qu'il eût été élu ſans ſon conſentement, jura publiquement, que lui vivant, Pietre ne ſeroit jamais archevêque de Bourges: permettant à cette égliſe d'élire tel autre archevêque qu'il lui plairoit, & il empêcha que Pierre ne fût reçu dans la ville. Pierre alla à Rome & fut ſacré par le pape, qui diſoit que le roi étoit un jeune homme qu'il falloit inſtruire, & empêcher qu'il ne s'accoûtumât à de telles entrepriſes. Ajoûtant que les élections n'étoient pas vraiment libres, quand un prince donnoit l'excluſion à quelqu'un: à moins qu'il ne prouvât devant un juge eccleſiaſtique qu'il ne devoit pas être élu: car

LXXVIII. Pierre de la Chaſtre archevêque de Bourges.

*Nang. Chr. an. 1142. Reb. de Monte &c. V. Gall. Chr. to. 1. & Mabill. ad ep. 219. &c. Bern.*

AN. 1142. alors le prince devoit être écouté comme un autre. Et parce que le roi avoit défendu à l'archevêque Pierre l'entrée de toutes les terres de ſon obéïſſance, le pape les mit toutes en interdit, défendant d'y celebrer l'office divin.

*Chr. Maurin. p. 387.*

Thibaud comte de Champagne qui avoit de grandes terres en Berri, prit ſous ſa protection l'archevêque Pierre, en ſorte que toutes les égliſes lui obéïſſoient. Mais le roi irrité aſſembla ſes vaſſaux, & porta la guerre en Champagne, où la ville de Vitri fut brûlée avec une grande multitude de peuple de tout ſexe & de tout âge. Il ſe joignit un autre ſujet de diviſion entre ces princes. Raoul comte de Vermandois voulant épouſer Petronille ſœur de la reine Alienor : fit declarer nul ſon mariage avec la niece du comte de Champagne, ſous pretexte de parenté ; & pour cet effet Simon évêque de Noyon, frere du comte Raoul, Barthelemi évêque de Laon & Pierre de Senlis, témoignerent par ſerment, que le comte & la comteſſe étoient ſi proches parens, que leur mariage ne pouvoit ſubſiſter, après quoi le comte Raoul épouſa Petronille. Le comte de Champagne en porta ſes plaintes au pape Innocent ; & S. Bernard lui écrivant ſur le même ſujet, ne manqua pas de faire valoir la protection que ce prince donnoit à l'archevêque de Bourges. Sur ces plaintes le pape fit excommunier le comte de Vermandois par le cardinal Ives ſon legat en France, qui avoit été chanoine regulier de S. Victor : les terres de ce comte furent miſes en interdit, & les trois évêques ſes complices furent ſuſpendus de leurs fonctions : mais le comte de Champagne preſſé par la

*Hiſt. Tourn. to. 2. Spicil. p. 480.*

*epiſt. 226.*

guerre qui desoloit son pays, fut reduit à promettre par serment, qu'il feroit revoquer cette censure; & S. Bernard se joignit encore à lui pour le demander au pape: disant qu'il lui seroit facile d'excommunier de nouveau le comte de Vermandois, s'il ne tenoit pas sa parole. AN. 1141.

LXXIX. Lettre de S. Bernard pour l'archevêque de Bourges.

Le roi sachant que ce comte qu'il avoit pris sous sa protection étoit menacé d'une seconde excommunication: se plaignit de S. Bernard, qui avoit été mediateur de cette paix avec Hugues évêque d'Auxerre: & lui fit écrire de l'empêcher, à cause des maux qui en pouvoient suivre. Le saint abbé lui répondit: Quand je le pourrois faire, je ne voi pas que je le pusse raisonnablement. Je suis affligé des maux qui en pourroient arriver: mais nous ne devons pas faire un mal, afin qu'il en arrive du bien. Et à la fin il ajoûte: Ne resistez pas, sire, si ouvertement à votre roi, au createur de l'univers dans son royaume & son domaine; & n'ayez pas la témerité d'étendre la main si souvent contre celui qui ôte la vie aux princes & qui est terrible aux rois de la terre. Je parle fortement, parce que je crains pour vous de plus fortes punitions; je ne les craindrois pas tant, si je vous aimois moins. Ep. 210. Ps. 75.

Quelque vive que fût cette lettre, S. Bernard en écrivit encore une plus forte au roi sur le même sujet: où il lui reproche de suivre des conseils diaboliques, & de violer la paix concluë l'année precedente, en renouvellant les incendies, les homicides & toutes les horreurs de la guerre: puis il ajoûte: Mais de quelque maniere que vous disposiez de votre royaume & de votre ame, nous autres enfans de l'église, ne

AN. 1143. pouvons diſſimuler de voir notre mere outragée, mépriſée, foulée aux pieds. Nous demeurerons fermes, & nous combattrons pour elle juſqu'à la mort, s'il eſt beſoin, par les armes qui nous ſont permiſes, c'eſt-à-dire par nos prieres & nos larmes devant Dieu. Pour moi, outre mes prieres ordinaires pour vous & pour votre royaume : j'avoue que j'ai encore ſoutenu votre parti auprès du pape par mes lettres & par mes agens, preſque juſqu'à bleſſer ma conſcience, & juſqu'à m'attirer, je n'en dois pas diſconvenir, la juſte indignation du pape. Mais vos excès continuels font que je commence à me repentir de mon imprudence, & d'avoir trop excuſé votre jeuneſſe. Je défendrai deſormais la verité ſelon mon pouvoir.

*ep. 22.* Il écrivit ſur le même ſujet aux deux principaux miniſtres du jeune roi, Joſſelin évêque de Soiſſons, & Suger abbé de S. Denis, qui avoient été les mediateurs de la paix entre le roi & le comte de Champagne, avec l'évêque d'Auxerre & ſaint Bernard. Il répond aux plaintes que le roi faiſoit contre le comte & contre lui & ajoûte : Nous étions encore convenus, que s'il naiſſoit quelque differend pour l'éxécution de ce traité, il ſeroit examiné entre nous quatre, ſans que les deux princes uſaſſent de voye de fait l'un contre l'autre, juſques à ce que nous euſſions eſſayé de les reconcilier. C'eſt ce que le comte demande inſtamment, mais le roi le refuſe. Enfin je veux que le comte ait tort : mais qu'a fait l'égliſe ? Qu'a fait non ſeulement l'égliſe de Bourges, mais celle de Chaalons, celle de Reims, celle de Paris ? De quel droit le roi oſe-t-il piller les terres des égliſes, & empêcher qu'on ne donne des paſteurs aux ouailles de J. C. en dé-

fendant aux uns la promotion des évêques élûs, & AN. 1143.
preſcrivant aux autres un delai pour l'élection, ce qui eſt ſans exemple, juſques à ce qu'il ait tout conſumé, en pillant le bien des pauvres, & déſolé le pays ? Eſt-ce vous qui lui donnez de tels conſeils ? Il eſt étonant qu'on le faſſe contre votre avis : mais il eſt encore plus étonant & plus mauvais, que ce ſoit de votre avis. Donner de tels conſeils, c'eſt manifeſtement faire ſchiſme, reſiſter à Dieu, reduire l'égliſe en ſervitude. Le mal que fait un jeune roi ne lui eſt pas imputé, mais à ſes vieux miniſtres.

S. Bernard écrivit ſur le même ſujet au cardinal Etienne évêque de Paleſtrine, qui avoit été tiré de l'ordre de Cîteaux. Vous ſavez, dit-il, avec quelle chaleur j'ai ſoutenu les interêts du roi auprès du pape ; & le bien que j'ai dit de lui, parce qu'il faiſoit de belles promeſſes. Maintenant qu'il me rend le mal pour le bien, je ſuis contraint d'écrire le contraire. J'ai honte de mon erreur & de la fauſſe eſperance que j'avois conçuë de lui, & je rends graces de n'avoir pas été exaucé lorſque je ſuppliois pour lui par ſimplicité. Je croyois avoir de la déference pour un roi pacifique, & il ſe trouve que j'ai flatté le plus grand ennemi de l'égliſe. On foule aux pieds les choſes ſaintes chez nous : l'égliſe eſt reduite à une honteuſe ſervitude. Car on empêche l'élection des évêques, & ſi le clergé oſe en élire quelqu'un, on ne lui permet pas de ſe faire ſacrer. Enfin l'égliſe de Paris eſt dans le deüil & ſans paſteur, & perſonne n'oſe parler d'y en mettre un autre. On ne ſe contente pas de dépoüiller les maiſons épiſcopales des biens que l'on y trouve : on porte les mains ſacrileges ſur les terres & les hommes

ep. 224.

AN. 1143. qui en dépendent ; & on s'attribue les revenus de toute l'année. Votre égliſe de Chaalons a fait un élection, mais l'élu demeure depuis long-tems fruſtré de ſa dignité ; & vous ſavez avec quel préjudice du troupeau. C'étoit Gui, qui avoit été élu évêque de Chaalons à la place de Geofroi mort en 1142.

Saint Bernard continuë : le roi y a envoyé à la place de l'évêque ſon frere Robert, qui exerce ſa puiſſance dans toutes les terres & les biens de cette égliſe ; & offre tous les jours, non pas des victimes pacifiques, mais les cris des pauvres, les larmes des veuves & des orfelins, les gemiſſemens des priſonniers, le ſang des morts. Encore trouve-t-il cet évêché trop petit. Il envahit celui de Reims ; & ſans épargner ni clercs, ni moines, ni religieuſes, il a ravagé par le fer les terres ſi fertiles & les villages ſi peuplez du domaine de N. Dame, de S. Remi, de S. Nicaiſe & de S. Thierri, & les a preſque tous reduits en ſolitude. C'eſt que l'archevêque Samſon avoit pris le parti du comte de Champagne. S. Bernard finit ſa lettre, en priant l'évêque Etienne, d'exciter le pape à reprimer ces déſordres.

*p.* 119. Toutefois le ſaint abbé prévoyant les ſuites funeſtes de l'interdit que le pape avoit jetté ſur la France, à cauſe de l'archevêque de Bourges : écrivit au même évêque de Paleſtrine, & à trois autres cardinaux de la cour de Rome : ſçavoir Alberic évêque d'Oſtie, Igmar évêque de Tuſculum, auparavant moine à ſaint Martin des champs & prieur de la Charité ; & le chancelier Gerard, qui fut depuis le pape Lucius II. Il leur repreſente que l'égliſe eſt menacée d'un nouveau ſchiſme. Helas ! dit-il, nous déplorons nos maux

maux passez, nous gemissons des presens, & nous en craignons pour l'avenir ; & ce qui est de pire, c'est que le monde est venu en tel état, que les coupables ne veulent point s'humilier, ni les juges en avoir pitié ; les uns ne veulent point faire de satisfaction, ni les autres user de condescendance : chacun suit sa passion & tire de son côté jusqu'à tout rompre. Si vous avez le cœur sensible à la pieté, opposez-vous à de si grands maux, & ne permettez pas qu'il arrive un schisme dans ce pays, où comme vous savez, on remedie ordinairement aux autres schismes. AN. 1143.

Il y a deux points sur lesquels nous n'excusons point le roi. Il a fait un serment illicite, & il a tort d'y perseverer : mais ce n'est pas par mauvaise honte. Car vous savez quel reproche c'est chez les François de fausser un serment, quoique mauvais. Nous ne prétendons pas l'excuser, nous demandons grace. Voyez si sa colere, son âge, sa dignité ne l'excuse point en quelque maniere. Pardonnez-lui, s'il est possible, sans préjudice de la liberté de l'église & du respect dû à un archevêque sacré de la main du pape. Le roi le demande humblement, & toute l'église de deça les monts vous en supplie. J'ai prié pour ce sujet dès l'année passée, mais ma priere n'a attiré que de l'indignation, qui a été suivie de la desolation presque de tout le pays.

Ces dernieres paroles de saint Bernard regardent le pape Innocent extremement refroidi à son égard : comme il paroît par une lettre qu'il lui écrivit en même tems, & qui commence ainsi : Je croyois autrefois être quelque peu de chose, maintenant sans sçavoir comment je me trouve reduit à rien. Vous

AN. 1143. aviez les yeux ſur moi, vous écoutiez mes prieres; vous receviez avec empreſſement tout ce que je vous écrivois, vous le liſiez avec plaiſir, vous y repondiez avec bonté : au lieu que depuis quelque tems vous ne me regardez plus. Il ſe juſtifie enſuite au ſujet de l'argent du défunt cardinal Ives, dont on l'accuſoit d'avoir diſpoſé. Puis il ajoûte : Je ſçai que je vous ai auſſi déplû par la multitude de mes lettres : mais je m'en corrigerai facilement. J'ai trop préſumé, ne conſiderant pas aſſez qui vous êtes & qui je ſuis : mais votre bonté, vous en conviendrez, m'avoit inſpiré cette hardieſſe. D'ailleurs l'affection pour mes amis me preſſoit : car je m'en ſouviens bien, je vous ai fort peu écrit pour moi : mais il vaut mieux déplaire à quelques-uns de mes amis, que de vous être importun. Et maintenant même je n'ai pas oſé vous écrire des perils dont l'égliſe eſt menacée, & du grand ſchiſme que nous craignons : mais j'en ai écrit aux évêques qui ſont auprès de vous, & vous le pourrez apprendre d'eux : c'eſt la derniere lettre de S. Bernard au pape Innocent II.

Pierre le Venerable abbé de Clughi, écrivit auſſi au pape en cette occaſion une lettre, où avec beaucoup de diſcretion & de reſpect, il lui repreſente la dignité du roi & du royaume de France, l'importance de l'affaire & le peril dont l'égliſe étoit menacée, & le prie d'uſer de condeſcendance à l'égard du jeune roi : ſans toutefois s'ingerer à donner au pape aucun conſeil particulier.

LXXX. Tentative pour l'évêché de Tournai. *Narr. 12. tom. Spicil. p. 480.*

Le clergé de Tournai voulut profiter de la diviſion excitée entre le pape & le roi pour l'affaire du comte de Vermandois, dans laquelle Simon ſon frere évê-

AN. 1143.

que de Noyon ſe trouvoit enveloppé. Ils voulurent donc reprendre la procedure commencée ſous le pape Urbain II. & continuée ſous Paſcal, pour le rétabliſſement de l'évêché de Tournai. Pour cet effet ils députerent à Rome Herman abbé de S. Martin : qui ayant expliqué l'affaire au pape Innocent, en obtint des lettres, par leſquelles il ordonnoit au clergé de Tournai d'élire un évêque, le preſenter à l'archevêque de Reims pour être ſacré ; & s'il le refuſoit, l'amener au pape. En conſequence de cet ordre, Abſalon abbé de S. Amand fut élu évêque de Tournai, & l'élection notifiée à l'archevêque de Reims : mais il dit qu'il n'oſoit ſacrer cet évêque, par la crainte du roi & du comte de Vermandois. Ils furent donc obligez de renvoyer à Rome, mais l'évêque élû ne voulut pas y aller : craignant que la cour de Rome ne ſe laiſſât gagner pour changer de ſentiment, & qu'il ne reçût un honteux refus. Les députez du clergé de Tournai étant arrivez à Rome, montrerent leur decret d'élection au pape, qui les reçût agreablement ; & ils attendoient de jour en jour ſa réponſe déciſive, quand on apprit tout d'un coup, que Simon évêque de Noyon les avoit ſuivis & étoit à Rome. Il ſe plaignit au pape de l'élection que les clercs de Tournai avoient faite au préjudice du ſerment qu'ils lui avoient prêté, comme à leur évêque : mais le pape répondit, qu'il les avoit abſous de ce ſerment, & qu'ils n'avoient rien fait que par ſon ordre. Herman qui étoit à la tête des députez de Tournai, répondit qu'ils n'avoient porté au pape aucune plainte contre l'évêque de Noyon ; & que l'élection d'un autre évêque ne venoit d'aucune mauvaiſe vo-

*Sup. liv. LXIV. n. 45.*

AN. 1143. lonté contre lui : mais du beſoin de leur égliſe. Que le dioceſe de Tournai contenoit plus de neuf cens mille ames : & que l évêque ſçavoit bien lui-même, que depuis dix ans il en étoit mort plus de cent mille ſans avoir reçû la confirmation ; & plus de dix mille pecheurs ſans avoir reçû la penitence de la main de l'évêque. Le pape étonné de ce diſcours, confirma publiquement l'élection de l'évêque de Tournai, & promit d'y mettre la derniere main. Les deputez s'attendoient à voir l'affaire inceſſamment terminée : mais le pape les retint encore plus de quinze jours, pendant leſquels l'évêque de Noyon diſtribua cinq cens marcs d'argent dans la cour de Rome, & rentra ainſi dans les bonnes graces du pape : qui lui fit embraſſer les députez de Tournai, & promettre de ne garder aucun reſſentiment contre eux pour cette élection ; & lui donna des lettres : par leſquelles il declaroit qu'il n'avoit point changé de volonté, mais qu'il en differeroit l'execution, juſques à ce qu'il aſſemblât un concile d'évêques & de metropolitains pour confirmer l'élection. Ainſi les deputez de Tournai ſe retirerent confus.

LXXXI. Ecrits de Pierre de Clugni.

*Petr. IV. ep. 17. Bern. ep. 229.*

Pierre de Clugni écrivit alors à S. Bernard une grande lettre, où il traite encore des differends entre Clugni & Cîteaux, mais avec plus de douceur qu'il n'avoit fait dans ſa premiere défenſe. En celle-ci il marque avec les expreſſions les plus fortes, ſon affection pour ſaint Bernard & pour tout l'ordre de Cîteaux ; & il ajoûte : Il faut que cette charité ſoit bien ardente, puiſqu'elle n'a pû être éteinte ni par l'affaire des dîmes, ni par celle de Langres. J'ai parlé de l'une & de l'autre en leur tems. L'abbé vient en-

*Sup. n. 20. 17.*

ſuite à la premiere ſource de leur diviſion : qui eſt la diverſité des coutumes, entre ceux qui font profeſſion d'obſerver la même regle de S. Benoiſt. A quoi il répond par l'exemple de l'égliſe, où les diverſes nations & même les égliſes particulieres, gardent leurs uſages differens en tout ce qui n'eſt point contraire à la foi, ſans alterer l'union & la charité. Entrant dans le détail, il prétend montrer de même, que les differentes pratiques de Clugni & de Cîteaux dans la reception des novices, ou des fugitifs, dans la quantité & la qualité des habits, dans les jeûnes, le travail des mains & tout le reſte : que ces differentes pratiques ont été introduites à bonne intention & par principe de charité, qui eſt l'eſſentiel de la regle de S. Benoiſt. AN. 1143.

La ſeconde ſource de diviſion étoit la couleur des habits qu'il tient indifferente dans le fonds, puiſque la regle n'en parle point, mais il montre que le noir convient mieux aux moines par l'exemple des anciens, particulierement de S. Martin. Il marque en n. 24.
paſſant, qu'en Eſpagne on portoit le deüil en noir; ce qui étoit alors ſingulier à ce pays. Enfin il découvre la principale ſource de diviſion, qui eſt l'orgueil & l'envie. Les moines noirs ne peuvent ſouffrir qu'on leur prefere de nouveaux venus, & les blancs ſe felicitent d'être plus parfaits & plus eſtimez que les autres, comme les reſtaurateurs de l'obſervance réguliere. Ces penſées font perdre le fruit de l'auſterité & de la reforme, faiſant perdre l'humilité & par conſequent la charité. A la fin de cette lettre Pierre de Clugni marque à S. Bernard; qu'il lui envoye la verſion de l'Alcoran de Mahomet; & lui demande

AN. 1143. ſon traité du precepte & de la diſpenſe.

Or encore que l'abbé Pierre défendît autant qu'il lui étoit poſſible les pratiques de ſon ordre, il ne laiſ-
*Oder. lib. XIII. p. 896.* ſa pas de s'appliquer ſerieuſement à en corriger les abus. Dès l'année 1132. il tint un chapitre general à Clugni, où ſe trouverent deux cens prieurs & douze cens moines. Il y augmenta les jeûnes, ôta les converſations & quelques ſoulagemens du corps accordez par ſes predeceſſeurs, imitant les Ciſterciens. Toutefois cedant aux remontrances des freres, il adoucit en pluſieurs points la rigueur de cette reforme. C'eſt ainſi qu'en parle le moine Oderic Vital qui avoit aſſiſté à ce chapitre.

*Bibl. Clug. p. 1354.* Quatorze ans après, c'eſt-à-dire en 1146. l'abbé Pierre recueillit les ſtatuts qu'il avoit faits depuis vingt-quatre ans qu'il étoit abbé; & les redigea en ſoixante & ſeize articles, où l'on voit la correction de pluſieurs des abus que l'on reprochoit aux moines de Clugni, & ſur chaque article il rend raiſon du
*art. 10. Sup. lib. LXIII. n. 61.* changement. Défenſe de manger de la graiſſe les vendredis, nonobſtant l'ancien uſage. Defenſe d'uſer d'hypocras, c'eſt-à-dire, du vin mêlé de miel &
*a. 11.* d'épices. Défenſe de manger de la viande, ſinon en
*a. 12.* maladie. C'eſt que les moines de Clugni ſe donnoient ſur ce point autant, ou plus de liberté que les ſeculiers, comme on voit par une lettre vehemente du même abbé à tous les prieurs de l'ordre. Défenſe
*IV. ep. 15. a. 14.* de ſe diſpenſer du jeûne preſcrit par la regle depuis la mi-Septembre juſques au carême, excepté pour certaines fêtes en petit nombre: au lieu qu'on les avoit multipliées pour diminuer les jeûnes. Défenſe de porter des étoffes & des fourrures précieuſes, qui

ſont ſpecifiées en particulier. Ordonné de garder le ſilence à l'infirmerie, dans la chambre des novices, au refectoire & toûjours pendant le carême. On retranche pluſieurs menuës pratiques qui n'étoient plus ſerieuſes, parce que les raiſons en avoient ceſſé. Défenſe de recevoir aucun moine dans l'ordre ſans la permiſſion de l'abbé de Clugni : parce qu'on rempliſſoit les maiſons de perſonnes inutiles. On ne donnera l'habit monaſtique à perſonne avant l'âge de vingt ans. On éprouvera les novices au moins pendant un mois. On rétablira le travail des mains autant qu'il ſera poſſible. On voit par les raiſons qui ſont rapportées de ces reglemens, le relâchement qui s'étoit déja introduit dans l'ordre de Clugni.

AN. 1143.

16.17.18.19.20. 21.22. 26.27. 28.

35.

36. 37.

Quant à la verſion de l'Alcoran l'abbé Pierre la fit faire en Eſpagne, où il étoit allé viſiter les maiſons de ſon ordre. Il fit premierement traduire en latin, une refutation des erreurs de Mahomet compoſée en Arabe ; & parce que Pierre de Tolede, qu'il employa à faire cette traduction, ſçavoit mieux l'arabe que le latin, il le fit aider par le moine Pierre ſon ſecretaire. L'abbé de Clugni fit enſuite traduire l'Alcoran même, par un Anglois nommé Robert archidiacre de Pampelune & un autre ſçavant nommé Herman de Dalmatie, qu'il trouva l'un & l'autre en Eſpagne, où ils étudioient l'aſtronomie ; & les engagea à ce travail en les payant largement. L'intention de l'abbé de Clugni fut de ſuivre l'exemple des peres : qui ne laiſſoient de leur tems aucune hereſie ſans la combattre de tout leur pouvoir, & la refuter par leurs diſcours & par leurs écrits. Il voulut combattre de même cette ſecte, qui occupoit alors

*Bibl. Clun. p.* 1109.

AN. 1143. près de la moitié du monde connu. Il exhorta premierement S. Bernard à écrire ſur ce ſujet, comme celui qui en étoit le plus capable; & enfin voyant que perſonne ne le faiſoit, il l'entreprit lui-même & l'executa en cinq livres, qui ne ſe trouvent plus. Ce n'eſt pas qu'il eſperât grande utilité de ce travail pour la converſion des Mahometans: mais il croyoit qu'il ſeroit utile du moins aux Chrétiens, pour leur faire connoître l'abſurdité de cette ſecte, & preſerver de la ſeduction ceux qui s'y trouveroient expoſez.

## LIVRE SOIXANTE-NEUVIE'ME.

AN. 1143.

I. Mort d'Innocent. Celeſtin II. pape.

LE pape Innocent avoit depuis long-tems excommunié les Tiburtins, & tenoit leur ville aſſiegée: enfin il les contraignit à ſe rendre à des conditions raiſonnables. Mais les Romains n'en furent pas contens: ſe ſouvenant d'avoir été battus l'année précedente en une ſortie que firent les aſſiegez. Ils vouloient donc que le pape ne pardonnât aux Tiburtins, qu'à condition d'abattre leurs murailles & de ſortir tous de la province; & irritez de ce qu'il les avoit traitez plus humainement, ils firent ſedition, s'aſſemblerent au capitole, rétablirent le ſenat aboli depuis long-tems, prétendant renouveller ainſi l'ancienne dignité de Rome, & recommencerent la guerre contre les Tiburtins. Le pape s'oppoſa autant qu'il put à leur deſſein, employant les menaces & les preſens: car il prévoyoit que l'égliſe pourroit perdre un jour par là l'autorité temporelle ſur Rome, qu'elle avoit reçûë de Conſtantin & toûjours conſervée depuis, comme on le croyoit alors. Mais le peuple étant plus fort, & le pape ne pouvant s'en rendre le maître, il tomba malade & mourut le vingt-quatriéme de Septembre 1143. après treize ans & ſept mois de pontificat, pendant leſquels il ordonna à diverſes fois dix-huit diacres, vingt prêtres & ſoixante & douze évêques. Il fut enterré à S. Jean de Latran, d'où ſes os furent depuis transferez par Pierre évêque d'Albane ſon frere, à l'égliſe de ſainte Marie délà le Tibre, qu'il avoit commencé de rébâtir; & dans l'ab-

*Otto Friſ. VII. Chr. 6. 27.*

*Papebr. Conar.*

AN. 1143. ſide de laquelle on voit encore en moſaïque, l'image d'Innocent II. avec celle du pape Callixte I. dont cette égliſe portoit autrefois le nom, du pape Jule dont elle prit auſſi le nom après qu'il l'eut réparée: du pape S. Corneille & du prêtre S. Calepode, qui y étoient enterrez. On rapporte un ſerment qu'Innocent II. faiſoit prêter aux avocats, par lequel il paroît qu'il y avoit alors à Rome des juges & des avocats gagez par le pape; à la charge d'exercer leurs fonctions gratuitement. Le ſaint ſiege ne vaqua qu'un jour, & le dimanche vingt-ſix Septembre 1143. on élut pape Gui de Caſtel, Toſcan de nation, prêtre cardinal du titre de S. Marc, qui fut nommé Celeſtin II. mais il ne tint le ſaint ſiege que cinq mois.

*ap. Baron. an. 1143.*

II. Mort de Jean Comnene. Manuël empereur.

La même année, mais ſix mois auparavant, mourut l'empereur Jean Comnene. Ayant eſſayé en vain de reprendre Antioche ſur les Latins, il paſſa l'hyver en Cilicie, où chaſſant un ſanglier, il ſe bleſſa à la main d'une fléche empoiſonnée, & mal negligé d'abord devint mortel, parce que l'empereur ne voulut point ſe faire couper le bras. Se voyant à l'extrémité, il déſigna pour ſon ſucceſſeur, Manuël le plus jeune des deux fils qui lui reſtoient, mais le plus capable de regner. Il communia le jour de Pâques quatriéme d'Avril, & mourut le huitiéme du même mois, ayant regné vingt-quatre ans, ſept mois & quinze jours. On le nommoit en grec Calo-ïoannes, c'eſt-à-dire le beau Jean. Pluſieurs années avant ſa mort ayant remporté une victoire ſur les Perſes, il entra en triomphe à Conſtantinople. Les ruës étoient tapiſſées, le char orné de clous d'argent & de pier-

*Nicet. p. 27. 31.*

*Cinnam. lib. 1. 13. 15.*

*Nicet. p. 13.*

res mediocrement précieuſes, étoit tiré par quatre chevaux blancs : mais l'empereur n'y monta pas, il y fit mettre un tableau de la Vierge, a laquelle il attribuoit ſa victoire, & marchoit devant à pied, portant une croix. AN. 1134.

Il reſte une conſtitution de cet empereur, où il dit en ſubſtance : Nous avons appris que quelques gouverneurs des provinces, ſi-tôt que les évêques ſont morts, emportent tout ce qui ſe trouve dans l'évêché, ſoit en meubles, ſoit en argent, ou le font emporter par leurs officiers, feignant de n'y avoir point de part. C'eſt pourquoi nous ordonnons, qu'à l'avenir après la mort de l'évêque, aucun gouverneur ne prenne rien de ce qui lui appartenoit, ſoit à la ville, ſoit à la campagne, qu'il n'entre pas même dans l'évêché, ou dans les autres lieux dépendans de l'égliſe, ni lui, ni ſes officiers, ſous peine aux gouverneurs de payer à l'égliſe lezée douze livres de monnoye & d'encourir notre indignation ; & pour leurs officiers ſix livres d'amende & punition corporelle. Que ſi c'eſt un clerc qui ait pris quelque choſe à l'égliſe, il ſera dépoſé comme ſacrilege. Cette défenſe d'entrer dans les égliſes & leurs dépendances, pour en enlever quelque choſe après la mort de l'évêque, s'étend aux juges, aux receveurs, aux ducs, aux ſtrateges & à toutes les autres perſonnes publiques. Mais s'ils prétendent que l'égliſe doive quelque choſe au public, ils feront appeller les clercs ; & ſi la dette eſt liquide, ils la feront payer ſur les revenus de l'égliſe. Ce ſera au nouvel évêque à ſoûtenir les droits de ſon ſiege. On voit par-là que l'abus de piller les égliſes vacantes regnoit en Orient comme en Occident. *Jus Græco-Rom. lib. 2. p. 147.*

AN. 1143. Le nouvel empereur Manuel Comnene étant arrivé à Conſtantinople, commença par remplir le ſiege patriarchal vacant par la mort de Leon Stypiote, qu'il avoit tenu huit ans & huit mois. Manuël mit à ſa place Michel Oxiſte, ainſi nommé du monaſtere dont il fut tire. Son ſurnom étoit Courcoüas; & il étoit ignorant des ſciences prophanes, mais bien inſtruit de la doctrine de l'égliſe, & recommandable par ſes mœurs & par l'auſterité de ſa vie. Il ne tint le ſiege de C. P. que deux ans & huit mois. Ce fut donc lui qui couronna Manuël: & ce prince regna trente-huit ans. Le jour de ſon couronnement il mit cent livres d'or ſur l'autel, & tous les ans il en envoya deux cens au clergé.

III Jugemens contre des Bogomiles.

*Leo Allat. de Conſil. lib. 11. c. 12. p. 671.*

Dès la premiere année de ſon pontificat le vendredi vingtiéme d'Août indiction ſixiéme, qui étoit l'an 1143. le patriarche Michel tint un concile dans le palais Thomaïte, où aſſiſterent douze metropolitains & quelques grands officiers de l'empereur. Baſile métropolitain de Tyane en Cappadoce, y dénonça deux prétendus évêques de ſa province: ſavoir Clement de Saſime & Leonce de Balbiſſe, comme étant de la ſecte des Bogomiles. Et premierement il montra qu'ils n'étoient point évêques, ayant été ordonnez par le métropolitain ſeul, ſans qu'il fût aſſiſté d'autres évêques, comme les canons l'ordonnent, ce qu'ils confeſſerent eux-mêmes. Sur quoi le concile fit un decret par lequel il déclara leur ordination nulle, & ne les reconnut plus que pour ſimples moines.

*p. 67.*

Enſuite & le même jour, le métropolitain Baſile produiſit un clerc de ſon égliſe nommé Leon, qui

rapporta un écrit ſigné par les clercs, les magiſtrats & les habitans de Tyane, contenant pluſieurs chefs d'accuſation contre les deux moines Clement de Leonce, ſavoir : Ils enſeignent aux maris de s'abſtenir de la compagnie de leurs femmes legitimes. Ils ordonnent l'abſtinence de la chair, du lait, du poiſſon & du vin pendant trois ans, après leſquels ils en permettent l'uſage. Ils diſent qu'aucun ſeculier ne ſe peut ſauver, quelque vertu qu'il pratique, s'il ne ſe fait moine; & que l'on peut engager dans la profeſſion monaſtique les maris malgré leurs femmes, & les femmes malgré leurs maris. Ils ont laiſſé des Chrétiens morts ſans ſepulture & ſans prieres, & ne les ont pas voulu recevoir à pénitence de leur vivant. Ils en ont déterré tant dedans que dehors les égliſes: diſant que c'étoit des pécheurs, & que les démons habitoient dans leurs corps. Ils ne permettent pas d'adorer la croix, ſi elle ne porte cette inſcription, Jeſus-Chriſt fils de Dieu. Ils ont rébaptiſé des enfans, diſant, que ceux qui les avoient baptiſez étoient des pécheurs. Ils ont ordonné des diaconeſſes, à qui ils ont permis de dire les oraiſons & de lire l'évangile; & elles ont celebré la liturgie avec Clement. Ils ont renverſé de ſaintes images. Ils ont dit que la croix de ſaint Michel, qui fait une infinité de miracles, les faiſoit par operation diabolique. Ils ont livré aux infideles des femmes chrétiennes ſous prétexte d'adultere. Les accuſez ayant été exhortez à ſe défendre, Leonce propoſa des excuſes ſur quelques-uns de ſes articles, convenant des faits, mais le concile condamna ſans diſtinction, toutes les erreurs contenuës dans l'écrit produit par l'accuſateur, avec anathême contre ceux AN. 1143.

AN. 1143. qui les soûtiendroient; & ordonna que l'écrit seroit conservé, & qu'on en envoyeroit une copie authentique sur les lieux.

*Ibid. p. 678.* La même année 1143. le vendredi premier jour d'Octobre, la septiéme indiction étant commencée, le patriarche Michel tint un autre concile dans le palais Thomaïte, où assisterent treize métropolitains & les grands officiers de l'empereur, & le patriarche dit: Nous avons reçû plusieurs avis fâcheux contre la réputation du moine Niphon; & nous avons vû un écrit de lui envoyé nommément à plusieurs personnes de Cappadoce, & qu'il a reconnu lui-même. Nous avons aussi appris de plusieurs personnes dignes de foi qu'il insulte à toute l'église, & qu'il traite tous les autres d'heretiques. Il s'est présenté jusqu'à deux fois devant le concile, qui a jugé qu'il étoit besoin d'un plus grand examen pour verifier les avis que nous avons reçûs, & connoître les sentimens de l'accusé; & cependant le concile a craint que s'il étoit en liberté, il ne communiquât ses erreurs à plusieurs au préjudice de leurs ames.

C'est pourquoi jusques à une plus ample information, nous avons ordonné qu'il sera conduit au monastere de Periblepte, avec ordre à l'abbé, à l'œconome & aux autres moines, de le mettre en retraite dans une cellule au dedans du monastere, où personne du dehors ne puisse approcher de lui, sinon un seul serviteur: qu'il ne parle à personne, ni laïque, ni ecclesiastique, ni même aux moines de la maison, qu'il n'écrive à personne, & ne lise que les livres que nous lui prescrirons. Sous peine d'excommunication, s'il écrit ou instruit quelqu'un en cachette; & d'être

tenu pour convaincu des rapports qui nous ont été faits contre lui. La Periplepte eſt un titre de la ſainte Vierge, à qui ce monaſtere étoit dédié, comme qui diroit l'Admirable. AN. 1144. *Cang. C. P. 94.*

Environ cinq mois après, le patriarche Michel porta ſon jugement définitif contre Niphon, dans un concile tenu le mardi vingt-deuxiéme de Février indiction ſeptiéme l'an 1144. où aſſiſterent onze métropolitains & les officiers de l'empereur. La ſentence porte en ſubſtance: Nous ſommes aujourd'hui pleinement informez des erreurs que tient & enſeigne le moine Niphon contre la ſainte communion des myſteres de J. C. & ſur d'autres articles, par le témoignage de tels & tels. Nous ſavons qu'il reconnoît pour orthodoxes les deux évêques de la province de Tyane que nous avons dépoſez depuis peu, & qu'il approuve leurs ſentimens. Enfin nous lui avons oüi dire aujourd'hui publiquement en notre preſence, anathême au Dieu des Hébreux. C'eſt pourquoi nous avons ordonné qu'il ſoit enfermé ſans aucune communication avec perſonne; & quiconque oſera deſormais communiquer avec lui en quelque maniere que ce ſoit, ſera réputé être dans ſes ſentimens & puni comme tel. Le moine Niphon étoit entierement ignorant des lettres humaines, mais il avoit étudié dès l'enfance les ſaintes lettres. En exécution de cette ſentence on lui coupa ſa barbe qui deſcendoit juſques aux talons, on l'enferma & il demeura dans ſa retraite forcée pendant tout le patriarchat de Michel Oxite. *Ibid. p. 681.* *Cinnam. l. 2. c. 10. p. 35.*

IV. Mort de Celeſtin. Lucius II. pape.

Le pape Celeſtin ſachant, que Pierre abbé de Clugni étoit en peine de l'état de l'égliſe Romaine,

AN. 1143. en ce tems de trouble & de ſédition, lui écrivit comment il avoit été élu le troiſiéme jour aprés la mort du pape Innocent par les cardinaux prêtres & diacres aſſemblez dans l'égliſe de Latran, avec les évêques & les ſoudiacres, aux acclamations du clergé & du peuple Romain: ce ſont les termes. La lettre eſt datée du ſixiéme de Novembre; & l'abbé Pierre la reçut le vingt-neuviéme du même mois veille de S. André, & la fit lire en plein chapitre. C'eſt ce qu'il témoigne dans ſa réponſe, où il felicite le pape, de ce que ſa promotion a été plus pacifique que celle de tous ſes prédeceſſeurs depuis Alexandre II. Il témoigne un grand deſir de l'aller trouver, & de renouveller leur ancienne amitié. Mais il n'en eut pas le tems; car le pape Celeſtin mourut l'année ſuivante 1144. le neuviéme jour de Mars, après cinq mois & treize jours de pontificat, & fut enterré à S. Jean de Latran.

*Celeſt. ep. 1. to. X. conc. p. 1031.*

*Pet. Cun. 11. ep. 18.*

Le ſaint ſiege ne vaqua encore qu'un jour; & le lendemain dixiéme de Mars, on élut Gerard prêtre cardinal du titre de ſainte Croix en Jeruſalem, qui fut nommé Lucius II. & couronné le dimanche de la Paſſion douziéme jour de Mars. Il étoit né à Bologne & chanoine regulier: ce fut le pape Honorius II. qui le fit cardinal & bibliothecaire de l'égliſe Romaine. Il rébâtit ſon égliſe dont il augmenta les revenus, & y établit une communauté de chanoines reguliers. Le pape Innocent II. connoiſſant ſa vertu & ſa capacité, le fit chancelier après la mort d'Aimeri; & en mourant il le fit camerier, lui confiant les biens de l'égliſe Romaine. Il ne tint le ſaint ſiege qu'onze mois.

*Cod. Vatic. ap. Bar.*

Il

AN. 1144.

V. Dol ſoumis à l'archevêque de Tours.

*Sup. liv.* LXIV. *n.* 16. *Marienne collect. to.* 1. *p.* 80.

Il jugea le different qui duroit depuis ſi long-tems entre l'archevêque de Tours & l'évêque de Dol, touchant la juriſdiction ſur les évêques de Bretagne, que le pape Urbain II. avoit adjugé à l'archevêque de Tours cinquante ans auparavant. Le pape Lucius confirma ce jugement par une bulle adreſſée à Hugues archevêque de Tours : où il dit, que le pape Innocent avoit commis cette affaire à Geofroi évêque de Chartres ſon legat, qui ne l'ayant point terminée, l'évêque de Dol avoit prié le même pape de l'évoquer à ſoi & l'avoit obtenu. Mais la mort du pape Innocent étant ſurvenue, continue Lucius, vous vous êtes preſentez l'un & l'autre devant nous : vous archevêque de Tours, avez produits les titres de votre égliſe, entre autre la bulle du pape Urbain, à quoi l'évêque de Dol n'a rien répondu de raiſonnable, ni ſoutenu ſa prétention par l'autorité d'aucun pape. C'eſt pourquoi de l'avis de notre conſeil où étoient pluſieurs évêques, cardinaux, abbez & nobles Romains; nous avons confirmé ce jugement du ſaint ſiege, & vous avons inveſti de notre propre main par un bâton de l'obéïſſance de ces évêques. Ordonnant que tant l'évêque de Dol que tous les autres de Bretagne, ſoient déſormais ſoumis à l'égliſe de Tours, comme à leur metropole. Avec cette reſtriction toutefois, que notre frere Geofroi évêque de Dol, tant qu'il gouvernera cette égliſe, aura le pallium, & ne ſera ſoumis qu'au pape.

Cette bulle eſt datée de Latran le quinziéme de Mai 1144. & le pape y nomme en cet ordre ceux qui étoient de ſon conſeil; premierement deux évêques cardinaux, puis Raimond archevêque de Tolede,

AN. 1144. Henri évêque de Vincheſtre, Ulger d'Angers & trois autres évêques François, puis les cardinaux prêtres & diacres : enſuite Pierre de Clugni & deux autres abbez, & enfin les nobles Romains. On garde encore à Tours le bâton par lequel le pape donna cette inveſtiture. En conſequence de cette bulle le pape Lucius écrivit aux évêques de S. Brieu & de Treguier pour les abſoudre de l'obéïſſance qu'ils avoient promiſe à l'évêque de Dol, & leur enjoindre de la rendre à l'archevêque de Tours. Il écrivit auſſi au comte Geoffroi & aux ſeigneurs de Bretagne, pour leur enjoindre de ne point s'oppoſer à l'execution de ce jugement.

*Sup. liv. LXIII. n. 43.*

*Luc. ep. 3.*

Raimond archevêque de Tolede étant à Rome, obtint de ſon côté la confirmation de la primatie déja donnée à cette égliſe par Urbain II. ſur toute l'Eſpagne, cinquante-ſix ans auparavant. La bulle de Lucius, datée du treiziéme de Mai 1144. porte entre autres clauſes, que les dioceſes des villes qui ont perdu leurs metropolitains par l'invaſion des Sarraſins, ſeront ſoumis à l'archevêque de Tolede, tant qu'ils demeureront en cet état. Sous ce même pontificat Alfonſe duc de Portugal & depuis roi, promit à l'égliſe Romaine un cens annuel de quatre onces d'or, payables par lui & par ſes heritiers.

*Inn. III. lib. 1. ep. 99.*

VI. Lettres des Romains au roi Conrad. *Otto. Friſing. III. Chr. c. 31.*

Cependant les Romains pouſſant toûjours leurs entrepriſes, ajoûterent un patrice aux ſenateurs qu'ils avoient déja établis, & donnerent cette dignité à Jourdain fils de Pierre de Leon, ſe ſoumettant à lui comme à leur prince, puis ils allerent trouver le pape & lui demanderent tous les droits regaliens dont il joüiſſoit, tant à Rome que dehors, comme appar-

tenant à leur patrice. Car ils ſoutenoient, que le pape devoit ſe contenter pour ſa ſubſiſtance des dîmes & des oblations, comme les anciens évêques. Le pape ainſi perſecuté, eut recours à Conrad roi des Romains; & lui écrivit une lettre fort ſoumiſe, pour l'inviter à prendre la protection de l'égliſe Romaine. Les Romains ſeditieux, écrivirent de leur côté à Conrad une lettre, où ils ſoutiennent qu'ils n'agiſſent que pour ſon ſervice, & pour remettre l'empire Romain en l'état où il étoit du tems de Conſtantin & de Juſtinien. Pour cet effet, ajoûtent-ils, nous avons pris les tours & les maiſons fortes des plus puiſſans de Rome, qui vouloient reſiſter à votre majeſté, avec le Sicilien & le pape. Nous en gardons quelques-unes pour votre ſervice, & nous avons abatus les autres. Nous ſommes traverſez en ce deſſein par le pape, les Frangipanes, les fils de Pierre de Leon, excepté Jourdain notre chef: par Ptolomée & pluſieurs autres. Ils continuent en priant le roi, de ne point écouter les calomnies qu'on lui rapportera contre eux, & de venir s'établir à Rome; pour commander plus abſolument que ſes predeceſſeurs à l'Italie & à l'Allemagne, ayant ôté l'obſtacle qu'y mettent les clercs. Et enſuite: Nous avons appris que le pape a traité avec le Sicilien, & lui a accordé la verge, l'anneau, la dalmatique, la mitre & les ſandales, & de ne point envoyer chez lui de legat qu'il ne demande; & le Sicilien lui a donné beaucoup d'argent à votre préjudice. Le roi Conrad ne fit pas plus de cas de cette lettre que de pluſieurs autres, que les mêmes Romains lui avoient écrites, & qui étoient demeurées ſans réponſe: au contraire il re- AN. 1145.

AN. 1144. çut fort bien les envoyez du pape, entre leſquels étoit Gui de Piſe cardinal & chancelier.

VII. Mort de Lucius. Eugene III. pape.

Par une lettre du pape Lucius à Pierre abbé de Clugni du vingt-deuxiéme de Septembre 1144. on voit qu'il avoit eu une conference avec le roi de Sicile: & qu'il avoit fait une tréve avec lui. Par la même lettre le pape mande à l'abbé Pierre de lui envoyer treize de ſes moines, pour les placer à Rome comme il fit, en leur donnant le monaſtere de S. Sabas fondé dès le tems de S. Gregoire, afin d'y établir l'obſervance: à la charge que ce monaſtere ſeroit dans la dépendance de l'abbé de Clugni. C'eſt ce qui paroît par la bulle du dix-neuviéme de Janvier 1145. indiction huitiéme. Le pape Lucius mourut le treiziéme de Février ſuivant, ayant tenu le ſaint ſiege onze mois & quatre jours, & fut enterré dans l'égliſe de Latran.

*epiſt. 1.*

*epiſt. 6.*

*Papebr. Conat.*

Dès le lendemain quatorziéme de Février, les cardinaux aſſemblez dans l'égliſe de S. Ceſaire, élurent pour lui ſucceder Bernard, abbé de S. Anaſtaſe à Rome. Il étoit de Piſe, & avoit été vidame de cette égliſe: depuis il entra dans l'ordre de Cîteaux, & paſſa quelque tems à Clairvaux ſous la diſcipline de S. Bernard. Atenulfe abbé de Farſe en Italie, ayant demandé à S. Bernard des moines, pour fonder une communauté, le ſaint abbé lui envoya Bernard de Piſe avec quelques autres: mais le pape Innocent les prit pour lui-même, & leur donna l'égliſe & le monaſtere de S. Anaſtaſe martyr à Rome, près les eaux Salvienes qu'il fit reparer, & en fit abbé Bernard de Piſe l'an 1140. Il en fut donc tiré pour être pape, & ſi-tôt qu'il fut élu, on le mena au palais de Latran, on

*Vita S. Bern. lib. 1. c. 7. n. 23. epiſt. ap. Bern. 343. 344. 345.*

*Cod. Vatic. ap. Bar.*

le fit aſſeoir ſelon la coûtume, dans la chaire pontificale, & on le nomma Eugene III. Il devoit être ſacré le dimanche ſuivant à S. Pierre : mais il fut averti, que les ſenateurs avoient reſolu de faire caſſer ſon élection par violence s'il ne confirmoit le ſenat nouvellement établi. C'eſt pourquoi il ſortit de Rome la nuit avec quelques cardinaux, & ſe retira à la forteresſe de Monticelle; & le lendemain ayant raſſemblé tous les cardinaux qui s'étoient diſperſez, craignant la fureur du peuple : il ſe rendit avec ſes domeſtiques au monaſtere de Farſe, où il fut ſacré le dimanche ſuivant qui étoit la ſexageſime & le dix-huitiéme de Février. Il tint le ſaint ſiege huit ans & quatre mois. AN. 1145.

VIII. Lettres de S. Bernard.

Quand S. Bernard eut apris cette élection, il écrivit aux cardinaux & aux évêques de la cour de Rome en ces termes : Dieu vous le pardonne, qu'avez-vous fait ? Vous avez retiré un mort du tombeau, & replongé dans la foule & dans les affaires, un homme qui ne cherchoit qu'à s'en éloigner. A quoi avez-vous penſé de vous jetter tout d'un coup après la mort du pape ſur un homme ruſtique, & lui faire tomber des mains la cognée & la bêche, pour le traîner au palais, l'élever ſur la chaire, & le revêtir de pourpre ? Ne ſemble-t-il pas ridicule de prendre un petit homme couvert de haillons, pour être au deſſus des princes, commander aux évêques, diſpoſer des royaumes & des empires ? Je ne nie pas que ce ne puiſſe être un miracle, veu que j'entends dire à pluſieurs, que c'eſt l'ouvrage de Dieu. Mais je ne ſuis pas ſans inquietude : je crains qu'étant modeſte & accoûtumé au repos, il ne s'acquitte pas des fonctions *epiſt. 237.*

AN. 1145. pontificales avec toute l'autorité neceſſaire. Quels penſez-vous que ſoient maintenant les ſentimens d'un homme, que l'on arrache tout d'un coup du ſecret de la contemplation & de la ſolitude du cœur, comme un enfant du ſein de ſa mere : pour le produire en public & le mener comme une victime à des occupations nouvelles & deſagreables ? Helas ! ſi la main de Dieu ne le ſoutient, il faut qu'il ſuccombe ſous ce fardeau, formidable aux anges même. S. Bernard conclut en exhortant les cardinaux à conſerver leur ouvrage, & aſſiſter le nouveau pape de leurs conſeils.

Il n'écrivit pas ſi-tôt au pape même, s'attendant qu'il lui écriroit le premier, & lui envoyeroit quelep. 23. S. Bern. qu'un lui apprendre les circonſtances de ſa promotion. Enfin preſſé par ſes amis, il lui écrivit à l'occaſion de l'archevêque d'Yorc. En cette lettre il lui dit : Mon fils Bernard, par un changement heureux eſt devenu mon pere Eugene : il reſte que ce changement paſſe auſſi à l'égliſe votre épouſe, qu'elle change en mieux ; & que vous ne la regardiez pas comme étant à vous, mais vous comme étant à elle, & comme étant obligé à donner, s'il eſt beſoin, votre vie même pour elle. Si J. C. vous a envoyé, vous croirez être venu, non pour être ſervi, mais pour ſervir, & il y a d'autant plus de ſujet de l'eſperer, que vous aviez déja appris à n'être plus à vous-même. L'égliſe a donc raiſon de ſe réjoüir, puiſqu'elle attend plus de vous que d'aucun de ceux qui vous ont précédé depuis long-tems ; & je m'en rejoüis auſſi, mais avec crainte, conſiderant le peril d'une dignité ſi éminente.

Il vient enſuite à l'affaire d'Yorc, dont il avoit écrit deux ans auparavant au pape Celeſtin & aux prelats de la cour de Rome: ſe plaignant qu'au lieu d'executer le jugement du pape Innocent, on écoutoit encore Guillaume intrus dans ce ſiege, à la honte de l'égliſe Romaine. Dans la lettre au pape Eugene il ajoûte: Puiſſai-je avant que de mourir, voir l'égliſe comme en ſes premiers jours: quand les apôtres étendoient leurs filets, non pour prendre de l'or ou de l'argent, mais pour prendre des ames! Que je ſouhaite que vous diſiez comme celui dont vous rempliſſez la chaire: Ton argent periſſe avec toi! Parole magnifique, parole foudroyante, capable de confondre tous les ennemis de Sion. C'eſt ce que l'égliſe attend de vous: vous êtes établi ſur les nations & les royaumes, pour arracher & détruire; édifier & planter. A la nouvelle de votre promotion, pluſieurs ont dit eux-mêmes: La cognée eſt maintenant à la racine des arbres, le tems de tailler la vigne eſt venu. Prenez donc courage, faites ſentir votre pouvoir à vos ennemis: mais ſouvenez-vous toûjours que vous êtes homme. Penſez combien de papes vous avez vû mourir à vos yeux; & ſouvenez-vous que comme vous occupez leur ſiege, vous les ſuivrez bien-tôt dans le tombeau. Cette lettre fut ſuivie de près de deux autres, touchant la même affaire de l'archevêque d'Yorc. Dans la premiere S. Bernard dit: Je ſuis importun, mais j'ai une bonne excuſe. On dit que c'eſt moi qui ſuis pape & non pas vous: ceux qui ont des affaires viennent fondre ſur moi de toutes parts, & dans cette multitude d'amis, il y en a à qui je ne puis en conſcience refuſer mes

AN. 1144.

*ep. 233. 236.*

*Act. VIII. 20.*

*Jerem. 1.*

AN. 1145. offices. Dans l'autre il felicite Eugene des exemples de
*ep.* 140. juſtice qu'il avoit déja donnez.

IX. Robert Pullus cardinal.

S. Bernard écrivit auſſi au cardinal Robert Poulain ou Pullus chancelier de l'égliſe Romaine. C'étoit un
*ep.* 203. *& ibi Mabill.* ſavant Anglois, qui avoit enſeigné quelque tems à Paris ; & S. Bernard avoit alors prié ſon évêque de l'y laiſſer à cauſe de ſa ſainte doctrine. Etant retourné en Angleterre, il rétablit les études à Oxfort, où elles étoient preſque éteintes : puis le pape Innocent II. connoiſſant ſon merite l'appella à Rome, & Lucius II. le fit cardinal du titre de S. Euſebe & enſuite chan-
*ep.* 361. *al.* 334. *ibi Mabill.* celier de l'égliſe Romaine. C'eſt le premier cardinal Anglois que l'on connoiſſe. S. Bernard lui écrivit donc incontinent après la promotion du pape Eugene, beniſſant Dieu d'avoir preparé au pape un tel ſecours, car le chancelier étoit ſon principal miniſtre. Il exhorte le cardinal Robert à s'acquitter de ſa charge avec fidelité & avec prudence ; pour empêcher le pape d'être ſurpris par les artifices des mechans, dans la multitude des affaires qui l'environnoient. Robert n'exerça la charge de chancelier que pendant les
*Edit.* 1655. trois premieres années du pape Eugene. Nous avons de lui un corps entier de theologie ſous le titre de ſentences, diviſé en huit parties : où il traite ſolidement les principales queſtions qui étoient agitées de ſon tems, tant ſur les myſteres que ſur les ſacremens; & les reſout par l'autorité de l'écriture & des peres ; mais il a quelques opinions ſingulieres.

X. Le pape à Viterbe.

Le pape Eugene après ſon ſacre, paſſa dans les places fortes pour éviter la fureur du peuple Romain,
*Otto. Friſ.* VII. *Chr.* c. 31. *Id.* II. *Friſ.* c. 20. puis il vint à Viterbe, où il fit quelque ſejour. Cependant Arnaud de Breſſe vint à Rome & échauffa la révolte

revolte, qui n'étoit déja que trop allumée. Il proposoit au peuple les exemples des anciens Romains, qui par les conseils du senat, la valeur & la discipline de leurs armées, avoient soûmis toute la terre à leur domination. Il disoit, qu'il falloit rébâtir le Capitole, & rétablir la dignité du senat & l'ordre des chevaliers: que le gouvernement de Rome ne regardoit point le pape, & qu'il devoit se contenter de la jurisdiction ecclesiastique. Les Romains avec Jourdain leur patrice, excitez par ces discours, abolirent la dignité du préfet de Rome, & contraignirent tous les principaux des nobles & des citoyens de se soûmettre au patrice. Ils abattirent non seulement les tours de quelques laïques les plus distinguez, mais encore les maisons des cardinaux & des ecclesiastiques, & firent un butin immense. Ils fortifierent l'église de saint Pierre, où ils contraignoient à force de coups, les pelerins de faire des offrandes, pour en profiter; & en tuerent quelques-uns jusques dans le vestibule de l'église, parce qu'ils le refusoient. AN. 1145. *Chr. c. 31.* *VII. Chr. c. 31.*

Pendant que le pape Eugene étoit à Viterbe, il lui vint des députez des évêques d'Armenie, & de leur Catholique, ou patriarche; qui avoit, selon eux, sous sa jurisdiction plus de mille évêques. Ils avoient été dix-huit mois à leur voyage; & étant arrivez à Viterbe, ils saluerent le pape, lui offrant de la part de leur église toute sorte de soumission. Ils venoient consulter l'église Romaine & se rapporter à son jugement touchant les differends qu'ils avoient avec les Grecs: car ils ne mettent point d'eau dans le vin pour le saint sacrifice, comme font les Grecs & les Latins, quoiqu'ils y employent du pain levé comme les Grecs, &

AN. 1145. ils ne font qu'une fête de Noël & de l'Epiphanie. Le pape les reçut agréablement & les fit aſſiſter à la meſſe : où même il voulut qu'ils viſſent de près ce que le ſaint ſacrifice a de plus ſecret, afin d'obſerver tout exactement. Un de ces députez rapporta depuis, qu'aſſiſtant ainſi à la meſſe le dix-huitiéme de Novembre, jour de la dédicace de S. Pierre de Rome, il avoit vû ſur la tête du pape officiant un rayon de ſoleil & deux colombes, qui montoient & deſcendoient, ſans qu'il pût découvrir par où entroient ces colombes ou cette lumiere. C'eſt ce que cet évêque Armenien témoigna devant toute la cour Romaine, & que cette merveille l'excitoit d'autant plus à rendre obéïſſance au ſaint ſiege.

c. 35.

Otton évêque de Friſingue, qui rapporte ce fait, étoit alors à Viterbe, où il dit avoir vû auſſi Hugues évêque de Gabale en Syrie, qui avoit le plus travaillé à ſoûmettre Antioche au ſaint ſiege. Il ſe plaignoit de ſon patriarche & de la mere du prince d'Antioche, & prétendoit la dîme des dépoüilles priſes ſur les Sarraſins, à l'exemple de Melchiſedech, qui l'avoit reçûë d'Abraham. Il demandoit ſur ce ſujet la protection du pape. L'évêque de Gabale parloit d'un prince chrétien, mais Neſtorien nommé le prêtre Jean, qui regnoit à l'extrémité de l'Orient, & qui avoit remporté des victoires conſiderables ſur les Perſans; on diſoit qu'il vouloit venir au ſecours de l'égliſe de Jeruſalem. C'eſt la premiere fois que je trouve dans nos auteurs ce nom de Prêtre Jean, pour marquer un prince.

Gen. XIV. 13.

XI. Seconde croiſade publiée.

Mais le ſujet le plus important du voyage de l'évêque de Gabale, étoit de demander du ſecours pour

l'église d'Orient consternée par la perte d'Edesse. Car cette ville n'étant point secourue contre Zengui, qui l'assiegeoit depuis deux ans, il la prit enfin le jour de Noël 1144. & fit un grand massacre des habitans, qui étoient tous Chrétiens, parce qu'elle n'étoit jamais tombée au pouvoir des infideles. L'archevêque nommé Hugues voulant en sortir lors de la prise, fut étouffé dans la foule, ce qui fut regardé comme une punition de son avarice. Car il avoit amassé de grands trésors, qui auroient pû sauver la ville, s'il les avoit employez à payer les troupes. Edesse étant prise, les églises furent profanées, principalement celle de la sainte Vierge & celle où étoient les reliques de saint Thomas. L'évêque de Gabale racontoit avec larmes ces tristes nouvelles, résolu de passer les Alpes, & d'aller demander du secours au roi des Romains & au roi de France pour les Chrétiens d'outremer. AN. 1145. *Otto. VII. Chr. Ibid. c 30. Tyr. XVI. c. 5.*

Nous avons les lettres que le pape Eugene écrivit à ce sujet au roi Loüis le jeune, datée du premier jour de Decembre à Vetralle près de Viterbe. Il y exhorte tous les François, principalement les puissans & les nobles, & même leur enjoint pour la remission de leurs pechez, de prendre les armes pour la défense de l'église Orientale, que leurs peres ont délivrée aux dépens de leur sang. Il accorde à ceux qui s'engageront à cette sainte entreprise, la même indulgence que donna le pape Urbain II à la premiere croisade. Il met leurs femmes, leurs enfans & leurs biens sous la protection de l'église : défend d'intenter aucune action contre eux pour ce qu'ils possedent paisiblement : décharge les croisez des usures qu'ils doivent pour le passé, & leur permet d'engager leurs fiefs à *Epist. 1.* *Sup. liv. LXIV. n. 32.*

AN. 1145. des égliſes ou à des particuliers, en cas que leurs ſeigneurs ne veüillent, ou ne puiſſent leur prêter de l'argent. Au reſte il exhorte les croiſez à ne point porter d'habits précieux, & ne point mener des chiens ou d'oiſeaux pour la chaſſe, ni tout ce qui ne ſert qu'au plaiſir.

*Otto Friſ. 1. Frid. c. 24. Tom. x. conc. p. 1099.*

Avant que cette lettre fut apportée en France, le roi avoit déja reſolu de ſe croiſer, pour accomplir le vœu qu'avoit fait Philippe ſon frere aîné, & que ſa mort imprévûë l'avoit empêché d'accomplir. Il déclara ce deſſein à quelques-uns des ſeigneurs de ſa cour, qui lui conſeillerent d'appeller ſaint Bernard & le conſulter. Le ſaint abbé répondit, qu'il ne faloit rien reſoudre ſur une affaire de cette importance ſans avoir conſulté le pape. Le roi déclara encore ſon deſſein aux évêques & aux ſeigneurs, dans la cour qu'il tint à Bourges à la fête de Noël 1145. Geofroi évêque de Langres y parla avec tant de force ſur la priſe d'Edeſſe, qu'il tira les larmes des aſſiſtans; & les exhorta à ſe croiſer avec le roi, qui les y excitoit aſſez par ſon exemple. Pour cet effet on indiqua une autre aſſemblée à Vezelai pour la fête de Pâque prochaine, afin d'y reſoudre la croiſade plus ſolemnellement: cependant le roi envoya au pape, pour l'inſtruire de ce qui s'étoit paſſé. En cette aſſemblée de Bourges Samſon archevêque de Reims donna la couronne au roi, ſuivant la coûtume des grandes fêtes: de quoi Pierre archevêque de Bourges ſe plaignit au pape, comme d'une entrepriſe ſur ſes droits.

*Eug. epiſt. 8.*

XII. Le pape à Rome.

*Ott. VII. Chr. n. 31. 34.*

Cependant le pape Eugene pour réduire les Romains rebelles, commença par excommunier Jourdain leur prétendu patrice, avec quelques-uns de ſes

partiſans. Enſuite il ſe ſervit des troupes des Tiburtins, anciens ennemis des Romains, qu'il réduiſit ainſi à lui demander la paix. Mais il ne la leur accorda qu'à condition d'abolir le patriciat, de rétablir le préfet en ſa premiere dignité, & de reconnoître que les ſenateurs ne tenoient leur autorité que du pape. AN. 1145. Il entra ainſi à Rome, où il fut reçu avec une joye ſinguliere, parce qu'on ne s'attendoit pas à l'y voir ſi-tôt. Le peuple vint en foule au-devant de lui avec des rameaux à la main & ſe proſternoit à ſes pieds; toutes les compagnies marchoient avec leurs bannieres, les Juifs mêmes y vinrent avec le livre de la loi porté ſur les épaules. Le pape étant ainſi rentré dans Rome, y celebra la fête de Noël 1145. & logeoit au palais de Latran. Mais il n'y demeura pas long-tems; car comme les Romains le ſollicitoient de jour en jour de ruiner Tibur, il fut obligé, pour éviter leurs importunitez, de paſſer au-delà du Tibre, c'eſt-à-dire, comme l'on croit, au château ſaint-Ange. S. Bernard connu & reſpecté à Rome par les grandes choſes qu'il y avoit faites pour le pape Innocent, écrivit aux Romains pour les ramener à l'obéïſſance du pape Eugene. Il s'excuſe d'abord de ce qu'étant ſi peu conſiderable par lui-même, il s'adreſſe à un peuple ſi illuſtre & ſublime; mais, dit-il, c'eſt la cauſe commune; & quand le chef eſt attaqué, la douleur s'étend à tous les membres. Il leur reproche enſuite d'agir contre leurs propres interêts, en s'élevant contre le ſaint ſiege, dont la prééminence fait leur gloire; & les fait ſouvenir des deſordres arrivez chez eux par le ſchiſme d'Anaclet, lorſque les égliſes de Rome furent dépoüillées de leurs ornemens & de

*Cod. Vatic. ap. Bar.*

*Epiſt. 143.*

AN. 1146. leurs tréſors, & leurs revenus diſſipez. Il leur repreſente les maux de la diviſion entre les citoyens, les parens & les proches, & finit en les exhortant à ſe réconcilier à Dieu, aux apôtres & à leurs autres ſaints protecteurs.

Cette lettre eſt toute pathetique; & S. Bernard n'y traite point la queſtion contre les Arnaudiſtes, à qui il falloit, ce me ſemble, prouver en general, que la ſeigneurie temporele n'eſt pas incompatible avec la puiſſance ſpirituelle; & en particulier que le pape étoit legitime ſucceſſeur de Rome: mais il ne paroît pas que *Epiſt. 244.* perſonne doutât alors de la donation de Conſtantin. Le S. abbé écrivit de même au roi Conrad, appuyant ſur la concorde qui doit regner entre le royaume & le ſacerdoce; & l'exhortant à proteger l'égliſe, & à réprimer l'inſolence & la temérité des Romains.

XIII. Evêché de Tournai.

Pendant que le pape Eugene étoit refugié au delà du Tibre, il termina l'affaire qui duroit depuis ſi long-tems pour le rétabliſſement de l'évêché de Tournai. Les chanoines de cette égliſe ayant appris combien le nouveau pape étoit deſintereſſé, le firent inſtruire de leur affaire, & lui demanderent ſa reſolution. Il répondit, qu'il feroit tout ce que lui en manderoit l'abbé de Clairvaux. Les chanoines ayant reçû les lettres de S. Bernard, les envoyerent à Rome par leurs députez, dont le chef étoit Letbert. Il expliqua au pape toute l'affaire, le ſuppliant de la terminer: & comme le pape vouloit lui donner des lettres en vertu deſquelles on feroit à Tournai une nouvelle élection: Letbert répondit qu'il ne ſe chargeoit jamais de telles lettres, mais que ſi le pape vouloit lui donner de ſa main un évêque tout ſacré il retourne-

*Narrat. Tornac. Spicil. tom. 12. p. 403.*

roit avec lui, & qu'il ſeroit reçu à Tournai avec l'honneur convenable. Le pape cedant enfin aux inſtances & à la fermeté de Letbert, lui demanda qui dans ſa cour il vouloit choiſir pour évêque. Letbert s'en rapporta au pape, qui aſſembla les cardinaux & leur en demanda leur avis. Anſelme abbé de ſaint Vincent de Laon, & auparavant moine de ſaint Medard de Soiſſons, étoit venu à Rome pour quelques affaires de ſon égliſe; & il étoit très-connu à la cour du pape, qui le nomma pour évêque de Tournai. Letbert & les autres députez l'élurent auſſi-tôt & le préſenterent au pape pour le ſacrer. Anſelme s'en défendit, diſant qu'il étoit attaqué d'une infirmité conſidérable, & qu'il devoit plûtôt ſonger à la mort qu'à l'épiſcopat: mais le pape perſiſta, l'obligea à ſe ſoûmettre par l'obéïſſance, & le ſacra ſolemnellement le quatriéme dimanche de carême, qui cette année 1146. étoit le dixiéme jour de Mars. Enſuite il fit expedier pluſieurs lettres en ſa faveur. La premiere adreſſée au clergé & au peuple de Tournai, par laquelle il leur ordonne de le reconnoître pour évêque, & les abſout du ſerment de fidelité, ou d'obéïſſance qu'ils pourroient avoir fait à l'évêque de Noyon. La ſeconde lettre eſt adreſſée au roi de France pour l'exhorter à reconnoître & proteger le nouvel évêque de Tournai. Ces deux lettres ſont du quinziéme de Mars. Le pape écrivit auſſi pour ce ſujet à Thierri comte de Flandres, à Simon évêque de Noyon, à Samſon archevêque de Rheims, & aux autres évêques de la province. Ces lettres eurent leur effet, & Anſelme fut reçu ſans oppoſition dans le ſiege de Tournai. Ainſi fut terminée cette grande affaire commencée

AN. 1146.

*V. Herman. de mirac. lib. II. c. 20. & 21. poſt Guib.*

*Eug. ep. 63. 64. ex to. 5. Spicil. p. 565.*

*Sup. liv. LXIV. n. 48.*

AN. 1146. cinquante ans auparavant ſous le pontificat d'Urbain II. & l'évêché de Tournai eſt demeuré ſeparé de celui de Noyon, après lui avoir été joint depuis le tems de ſaint Medard pendant ſix cens ans.

*Sup. liv. xxxii. n. 43.*

XIV. Croiſade en France.

Le roi Loüis le jeune, ayant reçu du pape une réponſe favorable touchant la croiſade, tint un grand parlement à Vezelai en Bourgogne; où l'on croyoit avoir alors les os de ſainte Madelaine, comme témoigne Otton de Friſingue: on tint ce parlement à la fête de Pâque, qui cette année 1146. fut le trente-uniéme de Mars. Les évêques & les ſeigneurs de France s'y trouverent en grand nombre; & entre pluſieurs abbez, ſaint Bernard fut chargé de prêcher la croiſade. Le roi l'y avoit déja invité juſqu'à deux fois, & le pape lui en avoit écrit: mais il ne put s'y reſoudre, qu'après en avoir reçu l'ordre exprès par la lettre genérale du pape. Comme il n'y avoit point à Vezelai de lieu aſſez grand pour contenir toute la multitude qui s'y étoit aſſemblée, on dreſſa en pleine campagne un échafaut, ſur lequel le ſaint abbé monta avec le roi. Il prêcha fortement, le roi parla auſſi ſur le même ſujet; on lut la lettre du pape; & de tous côtez on s'écria pour demander des croix. On en avoit préparé un paquet, qui fut bien-tôt diſtribué; & comme il ne ſuffiſoit pas, Bernard fut obligé de mettre en piéces ſes habits pour y ſuppléer; & il fit en cette occaſion un grand nombre de miracles. Avec le roi ſe croiſerent la reine Alienor ſon épouſe, & grand nombre de ſeigneurs: entre autres Alfonſe comte de ſaint Gilles & de Toulouſe, Henri fils de Thibaut comte de Blois & de Champagne, Gui comte de Nevers & ſon frere Renaud comte de Tonnerre,

*tom. x. concil. p. 1100.*

*Ott. 1. Frid. c. 36.*

*Vita lib. III. c. 4.*

*Bern. ep. 423.*

nerre, Robert comte de Dreux frere du roi, Ives comte de Soiſſons; entre les prelats on nomme Simon évêque de Noyon, Geoffroi de Langres, Arnoul de Liſieux. AN. 1146.

Pour regler plus particulierement le voyage, on indiqua un autre parlement à Chartres au troiſiéme dimanche d'après Pâques, vingt-uniéme d'Avril. Pierre abbé de Clugni y fut invité, comme un de ceux dont le conſeil étoit le plus neceſſaire. S. Bernard & l'abbé Suger lui en écrivirent; & par ſes réponſes on voit combien il étoit touché du peril de l'égliſe d'Orient: mais il s'excuſa de ſe trouver à l'aſſemblée de Chartres, tant ſur ſa mauvaiſe ſanté, que ſur ce qu'il avoit convoqué un chapitre à Clugni pour le même jour. Amedée archevêque de Lion & Geoffroi archevêque de Bordeaux s'en excuſerent auſſi: le premier, principalement à cauſe du refus que faiſoit l'archevêque de Sens de le reconnoître pour primat. L'aſſemblée de Chartres ſe tint, & tous d'un conſentement unanime, y voulurent élire S. Bernard pour chef de la croiſade: mais il le refuſa conſtamment, comme il le manda au pape Eugene dans une lettre, où il l'exhorte à preſſer avec tout le zele poſſible cette entrepriſe, & à employer à cette occaſion les deux glaives de l'égliſe.

*lib. 2. p. 147. Bern. ep. 264. Petr. VI. ep. 17. 18. 19. 20.*

*Ducheſne hiſt. to. 4. ep 134. 135.*

*epiſt. 256.*

C'eſt que ſur le fondement de cette parole des Apôtres à Jeſus-Chriſt: Seigneur, voici deux glaives: on pretendoit que ces deux glaives ſignifioient la puiſſance temporel; qu'on appelloit le glaive materiel, & la puiſſance eccleſiaſtique qu'on appelloit le glaive ſpirituel; & c'eſt en ce ſens que S. Bernard dit dans cette lettre, l'un & l'autre glaive appartient à Pierre,

*Luc. XXII. 38.*

AN. 1146. l'un doit être tiré à ſa ſollicitation, l'autre de ſa main, toutes les fois qu'il en eſt beſoin. C'eſt de celui qui convenoit le moins à Pierre, qu'il lui fut dit de le
*Jo. XVIII. 11.* mettre dans le fourreau. Il étoit donc auſſi à lui, mais il ne le devoit pas tirer de ſa main. Je croi qu'il eſt tems, & même neceſſaire de les tirer tous deux,
*Geof. opuſc. 4. Sup. liv. LXVII. n. 23.* pour la défenſe de l'égliſe d'Orient. Cette allegorie des deux glaives ſi celebre dans la ſuite, avoit déja été marquée dans un écrit de Geoffroi abbé de Vendôme. S. Bernard l'étend ici davantage; & il eſt clair que dans l'affaire dont il s'agit, c'eſt-à-dire dans la croiſade; c'étoit le pape qui excitoit les princes Chrétiens à employer le glaive materiel contre les infideles : mais S. Bernard ne pretendoit pas pour cela, qu'ils ne puſſent entreprendre aucune guerre ſans la permiſſion du pape.

Il continue dans ſa lettre : Vous aurez déja appris, ſi je ne me trompe, comment dans l'aſſemblée de Chartres, j'admire par quelle vûë, on m'a choiſi pour chef & pour general d'armée. Mais ſoyez aſſuré, que ce n'a été ni par mon conſeil, ni de mon conſentement. Il ne me ſeroit pas même poſſible, autant que je puis meſurer mes forces, d'arriver juſques-là. Qui ſuis-je pour ranger une armée en bataille & marcher à la tête des troupes? qu'y a-t-il de plus éloigné de ma profeſſion, quand j'en aurois la force & la capacité? Je vous conjure, par la charité que vous me devez, de ne me pas expoſer à la volonté des hommes,
*Ep. 224.* mais de conſulter en tout celle de Dieu. Dans une autre lettre au pape écrite la même année, il marque ainſi le ſuccès de ſes predications pour la croiſade : Vous avez commandé, j'ai obéï, & vôtre autorité a

rendu mon obéïſſance feconde : les villes & les châ- AN. 1146.
teaux deviennent deſerts, & on voit par tout des veuves dont les maris ſont vivans.

S. Bernard écrivit auſſi une lettre circulaire, pour exciter à la croiſade : qui ſe trouve en differens exemplaires adreſſée divertement, pour l'Allemagne, pour l'Angleterre, pour la Lombardie ; & il en fit écrire une à peu près pareille par Nicolas ſon ſecretaire, pour le comte & les ſeigneurs de Bretagne en particulier. Dans la grande lettre circulaire, il releve d'abord la dignité des lieux ſaints, & le peril où ils ſont expoſez, d'être profanez de nouveau par les infideles : puis il releve l'utilité de la croiſade en diſant : Combien de pecheurs confeſſant leurs fautes avec larmes, en ont obtenu le pardon en ces lieux, depuis que la valeur de nos peres en a banni l'impureté des payens? l'ennemi le voit & en fremit de rage. Et enſuite : N'eſt-ce pas une occaſion precieuſe de ſalut, & une invention digne des profondeurs de la bonté divine : que le Tout-puiſſant daigne appeller à ſon ſervice des homicides, des voleurs, des adulteres, des parjures, des hommes chargez de toutes ſortes de crimes, comme ſi c'étoit des juſtes. Il veut être votre debiteur, afin de vous rendre pour recompenſe le pardon de vos pechez & la gloire éternelle. Le ſaint abbé les exhorte à ne plus tourner leurs armes les uns contre les autres, pour la perte de leurs ames, & à employer leur courage plus utilement. Il marque l'indulgence de la croiſade qui fait obtenir le pardon de tous les pechez que l'on aura confeſſez d'un cœur contrit. *ep. 365. al. 322.*

XV. S. Bernard empêche de tuer les Juifs.

Au reſte, ajoûte-il, je vous avertis de ne pas croire à tous les eſprits, & de regler votre zele ſelon la ſcien-

AN. 1146. ce. Il ne faut point perſecuter les Juifs, il ne faut point les tuer, ni même les chaſſer. Ce ſont comme des lettres vivantes qui nous repreſentent la paſſion de N. S. C'eſt pour cela qu'ils ſont diſperſez dans tous les pays du monde : afin que ſouffrant la juſte peine d'un ſi grand crime, ils rendent témoignage à notre redemption. Toutefois ils ſe convertiront à la fin, après que la multitude des Gentils ſera entrée dans l'égliſe. Si nous en attendions autant des payens, il faudroit les ſouffrir, plûtôt que de leur faire la guerre : mais puiſqu'ils ont commencé à nous attaquer, il faut que ceux qui ont droit d'uſer du glaive, repouſſent la force par la force. Or il eſt de la pieté chrétienne d'épargner ceux qui ſont ſoumis, comme de dompter les ſuperbes. Enfin S. Bernard avertit les croiſez, de ne choiſir pour chefs que des guerriers, & les plus experimentez, & de marcher tous enſemble, en corps d'armée, pour éviter l'inconvenient de ceux qui ſuivirent temerairement Pierre l'ermite à la premiere croiſade.

*Rom.* 11. 25.

*Sup. liv.* LXIV. *n.* 40.

Ce que le ſaint abbé dit ici des Juifs, regarde le zele indiſcret d'un moine nommé Rodolfe, qui prêchoit en même tems la croiſade à Cologne, à Mayence, à Vormes & aux autres villes proche du Rhin. Il faiſoit profeſſion d'une grande ſeverité, mais il étoit peu inſtruit, & dans ſes predications il diſoit qu'il falloit tuer les Juifs, comme les ennemis de la religion chrétienne; & ſes diſcours ſeditieux firent un tel effet, qu'en pluſieurs villes de Gaule & de Germanie il y eut grand nombre de Juifs maſſacrez. Henri archevêque de Mayence en ayant écrit à S. Bernard il lui répondit : Cette homme n'a aucune miſſion, ni des

*Otto.* 1. *Frid. c.* 37.

*Epiſt.* 363. *al.* 323.

hommes ni de Dieu. Que s'il ſe vante d'être moine ou ermite, & prétend par là s'attribuer la liberté de prêcher : il doit ſçavoir que le devoir d'un moine n'eſt pas d'enſeigner, mais de pleurer ; & que la ville doit être pour lui une priſon, & la ſolitude un paradis. Il y a en celui-ci trois choſes très-dignes de reprehenſion, l'uſurpation du miniſtere de la parole, le mépris des évêques, l'approbation de l'homicide. L'égliſe triomphe plus glorieuſement des Juifs, les convaincant ou les convertiſſant de jour en jour, que ſi elle les faiſoit paſſer une fois au fil de l'épée ; & ce n'eſt pas en vain qu'elle fait pour eux cette priere, où elle demande à Dieu d'ôter le voile de leurs cœurs. C'eſt l'oraiſon du vendredi ſaint. Saint Bernard conclut que Rodolfe eſt plein de l'eſprit d'arrogance, & cherche à ſe faire un grand nom. AN. 1146.

Pierre abbé de Clugni étoit dans le même ſentiment au ſujet des Juifs : comme il paroît par la lettre qu'il écrivit au roi Loüis vers le même tems, pour lui ſouhaiter un heureux ſuccès dans ſa croiſade. Il convient que les Juifs ſont les plus grands ennemis des Chrétiens, & pires que les Sarraſins : toutefois il ne veut pas qu'on les faſſe mourir, mais qu'on les reſerve à un plus grand ſupplice : qui eſt d'être toûjours eſclaves, timides & fugitifs. Ce qu'il demande au roi, c'eſt de les punir en ce qu'ils ont de plus cher, qui eſt leur argent : leur ôtant les gains illicites qu'ils font ſur les Chrétiens, non-ſeulement par les uſures, mais par les larcins dont ils ſont complices & receleurs : principalement de l'argenterie des égliſes. Car les voleurs ne trouvant point de Chrétiens, qui vouluſſent acheter des vaſes ſacrez, les vendoient à *IV. ep. 36.*

AN. 1146. des Juifs, qui les fondoient, ou les employoient à des uſages profanes. L'abbé de Clugni exhorte le roi à punir ces ſacrileges; & à prendre ſur les Juifs de quoi faire la guerre aux Sarraſins.

XVI. S. Bernard en Allemagne.

Otto 1. Frid. c. 39. 1v. c. 3. Vita S. Bernard. lib. VI. c. 1.

S. Bernard alla lui-même prêcher la croiſade en Allemagne, & vint à Mayence où il trouva le moine Rodolfe en grand credit auprès du peuple. Il le fit venir, lui repreſenta, qu'il agiſſoit contre le devoir de ſa profeſſion: & enfin le reduiſit à lui promettre obéïſſance, & à retourner dans ſon monaſtere. Le peuple en fut fort indigné, & vouloit exciter une ſedition, s'il n'eût été retenu par la conſideration de la ſainteté de Bernard. Etant allé à Francfort trouver le c. 4. roi Conrad, pour mettre la paix entre lui & quelques ſeigneurs: il prit le roi en particulier, & l'exhorta à ſe croiſer lui-même pour le ſalut de ſon ame: mais c. 1. le roi lui dit, qu'il n'y avoit point d'inclination; & le ſaint abbé n'oſa l'en preſſer d'avantage. Herman évêque de Conſtance, qui ſe trouvoit à Francfort auprès du roi, pria inſtamment S. Bernard de venir chez lui. Il y avoit grande répugnance, étant preſſé de retourner à Clairvaux, dont il étoit abſent depuis près d'un an: mais il ſe laiſſa vaincre à la perſeverance de l'évêque de Conſtance, qui l'en fit prier par les autres évêques, & par le roi même; & il crut connoître que c'étoit la volonté de Dieu. En ce voyage il fit un grand nombre de miracles, dont nous avons une relation exacte, écrite à la priere de Samſon archevêque de Reims, par Philippe, qui accompagnoit le ſaint abbé dans ce voyage, étant archidiacre de Liege: mais il ſe convertit alors, & au retour ſe rendit moine à Clairvaux. Cette relation eſt un jour-

nal depuis le premier dimanche de l'Avent premier jour de Decembre 1146. juſques au jeudi ſecond jour de Janvier 1147. Philippe fait parler tous ceux qui avoient été avec lui témoins de ces miracles, ſçavoir, Herman évêque de Conſtance & Everard ſon chapelain, deux abbez Baudouin & Frouin, deux moines Gerard & Geoffroi, trois clercs, Philippe, qui eſt l'auteur, Otton & Francon: enfin Alexandre de Cologne, qui ſe joignit à eux dans le voyage. Ce ſont dix témoins de ces miracles. AN. 1146.

XVII. Miracles de S. Bernard.

Le journal commence ainſi : l'évêque Herman dit : le curé du village d'Herenheim étant appellé exprès, m'a declaré, qu'un homme aveugle depuis dix ans, qui étoit de ſa maiſon, ayant reçu le ſigne de la croix en paſſant, le premier dimanche de l'Avent, recouvra la vûë auſſi-tôt qu'il fut arrivé dans la maiſon: je l'avois déja oüi dire à un autre, & la choſe eſt très certaine dans tout le pays. Le chapelain Everard dit : J'ai oüi dire à deux hommes d'honneur, l'un prêtre & l'autre moine, qu'au village de Lapenheim, deux aveugles ont recouvré la vuë le même jour par le ſigne de la croix. Philippe : le lundi en ma preſence, un vieillard aveugle fut amené à l'égliſe; & après l'impoſition des mains, tout le peuple cria qu'il avoit recouvré la vuë, comme vous l'entendîtes tous. L'abbé Frouin : Je le vis qui voyoit clair, & le frere Geoffroi le vit avec moi. Francon: Le mardi à Fribourg, une mere preſenta au logis ſon enfant qui étoit aveugle : & comme elle le reportoit après l'impoſition des mains, l'abbé fit demander à l'enfant s'il voyoit : je le ſuivis moi-même, je l'interrogeai, & il me répondit qu'il voyoit clair : ce qui fut

AN. 1146. auſſi éprouvé en pluſieurs manieres. Geoffroi : Auſſitôt que nous fûmes entrez dans l'égliſe, un jeune homme boiteux fut gueri par le ſigne de la croix. L'évêque : Nous le vîmes tous devant l'autel, tandis que le peuple loüoit Dieu avec de grands cris. Et enſuite : Pourquoi n'avez-vous pas dit qu'à Fribourg le premier jour l'abbé ordonna de prier pour les riches, afin que Dieu ôtat le voile de leurs cœurs : parce qu'au lieu que les pauvres ſe preſentoient pour être croiſez, les riches ſe reculoient, & la priere ne fut pas vaine ; mais les plus riches du lieu, comme vous ſçavez, & même les plus méchans, ſe croiſerent.

c. 5. Après pluſieurs autres miracles, l'évêque raconte ainſi ce qui s'étoit paſſé à Baſle le vendredi ſixiéme de Decembre : Après le ſermon & les croix données, on preſenta à l'homme de Dieu une femme muette ; & ſi-tôt qu'il eût touché ſa langue, elle fut déliée & la femme parla bien : je la vis & lui parlai. Mais ce boiteux qui avoit été gueri auparavant, & pour lequel le peuple jetta de ſi grands cris, qui de vous le vit ? Otton : Nous le vîmes tous. Everard : les chevaliers de mon maître & moi le même jour vendredi, nous vîmes un enfant que ſa mere avoit amené aveugle au logis du ſaint homme, & qu'elle remenoit voyant clair. Gerard : il ſe fit pluſieurs miracles ; principalement ce jour-là, que nous ne pûmes ſçavoir, à cauſe du tumulte. Enſuite Everard parlant du lundi neuviéme Decembre, dit : J'ai conferé avec les chevaliers de mon maître, & de ce que nous avons vû tant eux que moi, nous avons compté trente-ſix miracles fait ce jour-là. Philippe : Le mardi

AN. 1146.

di à Schafouſe nous en perdîmes pluſieurs; parce que le tumulte étoit inſuportable; & l'abbé fut obligé à s'abſtenir de donner la benediction aux malades, & à s'enfuïr, tant le peuple ſe preſſoit l'un l'autre. Everard: Moi-même je le priois inſtamment devant l'autel, de n'impoſer les mains à perſonne, ne ſachant comment on pourroit le tirer de là. Philippe: Toutefois à l'entrée de l'égliſe une boiteuſe fut guerie en ma preſence, & vous oüites tous le chant du peuple.

Ils arriverent à Conſtance le mercredi onziéme de Decembre, & y demeurerent le jeudi & le vendredi. Peu de gens, dit l'abbé Frouin, virent ce qui s'y paſſa, à cauſe du tumulte: toutefois je vis cet aveugle qui recouvra la vuë le jeudi devant l'autel. L'abbé de Richenau qui lui donnoit l'aumône l'avoit fait amener. Geoffroi: Il n'y a point de miracles que nous ſachions le moins que ceux de Conſtance: parce qu'aucun de nous n'oſoit ſe mêler dans la foule; & nous nous ſommes propoſez d'écrire ceux que nous avons vus. L'auteur continue à rapporter les miracles qui ſe firent à Zuric, à Rinfeld, à Straſbourg & aux autres lieux ſur la route, juſques à Spire, où ils arriverent le mardi veille de Noël vingt-quatriéme de Decembre. Le roi Conrad y avoit convoqué une aſſemblée des évêques; & S. Bernard y vint, pour mettre la paix entre quelques princes, dont les inimitiez empêchoient pluſieurs perſonnes de ſe croiſer. Il ne s'y fit pas beaucoup de miracles, parce, dit l'auteur, que Dieu ne daigne pas faire paroître ſa gloire dans le concours d'une multitude curieuſe: toutefois le ſaint abbé y fit ce qu'il appelloit le miracle des miracles, en perſuadant au roi de ſe croiſer.

c. 3.

c. 4. *Otto. 1. Frid c. 39.*

AN. 1146. Outre ce qu'il lui en avoit dit à Francfort, il l'y exhorta encore à Spire, nommément dans un ſermon public; & le vendredi jour de S. Jean l'évangeliſte, il lui en parla encore en particulier, l'exhortant à ne pas perdre l'occaſion d'une penitence ſi legere, ſi courte & ſi honorable. Le roi lui répondit enfin, qu'il y penſeroit, qu'il en parleroit à ſon conſeil, & rendroit réponſe le lendemain. Mais enſuite pendant la meſſe, S. Bernard ſe ſentit vivement preſſé de prêcher ce jour-là ſans en être prié, contre ſa coûtume. Il prêcha donc, & à la fin du ſermon il adreſſa la parole au roi comme à un particulier. Il lui repreſenta le jugement dernier, comme s'il eût été devant ce terrible tribunal; & fit parler J. C. qui lui reprochoit les biens dont il l'avoit comblé, la couronne, les richeſſes, la force du corps & de courage: enfin il le toucha tellement, que ce prince interrompit le ſermon, & s'écria avec larmes: Je reconnois les bienfaits de Dieu, & déſormais, moyennant ſa grace, je n'en ſerai plus ingrat: je ſuis prêt à le ſervir, puiſque j'en ſuis averti de ſa part. Alors le peuple s'écria en loüant Dieu; & le roi prit auſſi-tôt la croix, & reçut par la main de l'abbé un étendart pris deſſus l'autel, pour le porter de ſa main en cette guerre. Avec lui ſe croiſerent Frideric ſon neveu duc de Suabe, & une infinité d'autres ſeigneurs.

c. 5. Le dimanche vingt-neuviéme de Decembre, le roi aſſembla tous les ſeigneurs & les chevaliers croiſez, & S. Bernard leur fit une exhortation plus divine qu'humaine. Ce ſont les paroles de Philippe, qui ajoûte: Quand nous fûmes ſortis, comme le roi lui-même conduiſoit le ſaint avec les princes, de peur

qu'il ne fût accablé de la foule, on lui presenta un enfant boiteux : il fit le signe de la croix, releva l'enfant & lui ordonna de marcher devant tout le monde. Qui pourroit dire avec quels transports de joye on conduisoit cet enfant ? mais le saint abbé se tournant vers le roi lui dit : Ceci a été fait pour vous, afin que vous connoissiez, que Dieu est vraiment avec vous, & que votre entrepriſe lui est agréable. A la même heure, avant que nous sortissions du logis, une fille fut redressée, & une femme aveugle recouvra la vuë. Après plusieurs autres miracles faits à Spire, Philippe continue ainsi, parlant de ce qui arriva le mardi dernier jour de l'année. AN. 1146.

Au même lieu arriva une chose qui nous fit grand plaisir : parce que ce fut en presence d'un duc Grec, envoyé par l'empereur de C. P. Il parloit à notre pere dans la chapelle du roi, quand on lui presenta une femme aveugle : aussi-tôt qu'il eut fait sur elle le signe de la croix, elle recouvra la vuë, & le Grec en fut extremement touché. De même vers le soir, en presence du roi, de ce Grec & de plusieurs seigneurs, on lui presenta un enfant boiteux. Aussi-tôt le saint homme dit avec confiance. Au nom de Jesus-Christ je te le commande, leve-toi & marche. L'effet suivit, l'enfant se leva & marchoit librement : d'abord les jambes lui trembloient, mais peu à peu il se fortifia devant tout le monde. Anselme évêque d'Havelsberg avoit un grand mal de gorge, ensorte qu'à peine pouvoit-il avaler ou parler. Il disoit à S. Bernard : Vous devriez aussi me guerir. Il lui répondit agreablement : Si vous aviez autant de foi que les femmelettes, peut-être pourrois-je vous rendre service.

AN. 1147. L'évêque reprit : Si je n'ai pas de foi, que la vôtre me gueriſſe. Enfin le pere le toucha en faiſant le ſigne de la croix, & auſſi-tôt toute la douleur & l'enflure ceſſa. Saint Bernard fit encore pluſieurs miracles le mercredi premier jour de l'année 1147. & le jour ſuivant, qui furent vus par le roi, la cour & toute la ville de Spire : mais l'auteur ſe plaint, que le memoire où ils avoient été écrits fût perdu : ce qui marque qu'on les écrivoit chaque jour, & que la relation en fut dreſſée ſur ces memoires. La cour ſe ſepara le vendredi troiſiéme de Janvier, & S. Bernard partit pour Vormes. Ici finit la premiere partie du journal de ſes miracles,

c. 6. 7. & commence la ſeconde adreſſée au clergé de Cologne, qui contient le voyage de Spire juſques à Liege. Le ſaint abbé étant arrivé à Vormes, n'y voulut point ſejourner, quoi qu'on l'en priât inſtamment : parce qu'il y avoit paſſé deux mois auparavant, & donné la croix à une multitude innombrable. Ils paſſerent à Cruzenach le jour de l'Epiphanie qui étoit le lundi ; & le jeudi ſuivant neuviéme de Janvier ils arriverent à Cologne. Comme on n'y attendoit pas le ſaint abbé, la foule du peuple n'y fut pas ſi grande ce jour-là : car il entroit ſecrettement dans les villes autant qu'il pouvoit, pour éviter les receptions ſolemnelles : mais il le pouvoit rarement. Le ſamedi il fit un ſermon au clergé de Cologne, leur reprochant leur vie peu reguliere, leur moleſſe, leur oiſiveté, leur orgueil, & leur appliquant pluſieurs menaces des prophetes.

c. 8. Le dimanche après avoir dit la meſſe il prêcha dans la place, parce que le peuple ne pouvoit tenir dans l'égliſe. Là, dit l'auteur, en notre preſence, un aveu-

Digitized By Google

gle recouvra la vue & un manchot, qui avoit la main ſeche fut guéri. Et après quelques autres miracles il ajoûte : Après le dîner les miracles ne nous manquerent point ce jour-là; & nous le ſavons certainement, car nous les examinâmes avec ſoin. Le ſaint homme étoit à une fenêtre, & on lui préſentoit les malades par une échelle, car perſonne n'oſoit ouvrir la porte de la maiſon, tant étoit grand le tumulte & l'empreſſement. Et enſuite : le lundi dès le grand matin, un homme ſourd recouvra l'oüie, & une fille aveugle la vue; & un peu après encore une femme aveugle. Là le concours & le tumulte fut ſi grand, qu'à peine put-on ramener le ſaint homme au logis ; & je ne ſai s'il s'y fit un plus grand miracle, que de ce qu'il échappa ſain & ſauf. A chaque miracle le peuple s'écrioit en Alleman : *Chriſt uns gnade*, c'eſt-à-dire, J. C. ayez pitié de nous, *Kyrie eleiſon. Die Heiligen alle helffen uns*, Tous les ſaints ſecourez-nous. Et enſuite : Nous ſommes tous témoins de ces miracles & toute la ville de Cologne : ils n'ont pas été faits dans un coin, mais en public. Si quelqu'un eſt incredule ou curieux, il en peut examiner facilement une grande partie, principalement ceux qui ont été faits ſur des perſonnes, qui ne ſont ni du dernier rang ni inconnues. AN. 1147.

C'étoit ſans doute ces miracles, qui faiſoient, que les Allemans ſans attendre la langue du ſaint abbé, écoutoient ſes ſermons avec une affection merveilleuſe; & en étoient plus touchez que des diſcours les plus éloquens. Ce qu'on reconnoiſſoit à les voir ſe frapper la poitrine, & verſer quantité de larmes. S. Bernard partit de Cologne le lundi treiziéme de

*Vita lib. III. c. 3. n. 7. lib. VI. c. 9.*

AN. 1147. Janvier, & paſſa les jours ſuivans par Juliers, Aix-la-Chapelle & Maſtric, faiſant par tout des miracles.

*c.* 11. Le dimanche dix-neuviéme & le lundi ſuivant, il ſejourna à Liege, d'où il vint à Gembloux, à Mons, à Valenciennes, & le dimanche vingt-ſixiéme à Cam-

*c.* 12. brai, où il ſéjourna le lundi. Le vendredi ſuivant il vint à Laon, & le ſamedi premier jour de Fevrier

*c.* 13. à Reims. Le dimanche jour de la Purification il ſe rendit à Chaalon, où le roi Louis étoit venu au devant de lui : il y avoit auſſi pluſieurs ſeigneurs de France & d'Allemagne, & des ambaſſadeurs du roi des Romains, pour conferer ſur le voyage de Jeruſalem. S. Bernard fut tellement occupé de cette conference pendant le dimanche & le lundi, qu'il ne pût ſortir pour ſatisfaire le peuple qui le deſiroit ardemment : mais le bien general étoit preferable aux deſirs des particuliers. Le jeudi ſixiéme de Fevrier, il arriva à Clairvaux, & ne faiſoit pas moins de miracles dans ſon pays qu'ailleurs. Il amena avec lui trente moines qu'il avoit gagnez en ce voyage ; & il en attendoit environ autant, qui avoient déja fait leur vœu, & pris jour pour ſe rendre au monaſtere.

*c.* 14. Il demeura peu de jours à Clairvaux, & pendant ce ſéjour, il défendit d'y laiſſer entrer les malades qui venoient pour être guéris : de peur de troubler le repos des freres. Depuis ce retour à Clairvaux, la relation des miracles ne marque plus exactement les jours, mais ſeulement les lieux où ils furent faits.

XVIII. Parlement d'Eſtampes. *to. x. conc. p.* 1104.

Le dimanche de la ſeptuageſime ſeiziéme de Février 1147. S. Bernard ſe rendit à Eſtampes, où le roi Louis tint encore une conference au parlement touchant la croiſade. On y parla de la route que l'on

devoit tenir, & on reſolut d'aller par la Grece : contre l'avis de pluſieurs, particulierement des envoyez de Roger roi de Sicile, qui repreſentoient le danger qu'il y avoit de ſe fier aux Grecs. Enſuite on délibera à qui on devoit confier la garde du royaume pendant l'abſence du roi. Il en laiſſa le choix aux prelats & aux ſeigneurs, & après qu'ils l'eurent fait, S. Bernard revint le premier l'annoncer; & montrant l'abbé Suger & Guillaume comte de Nevers, il dit: Voici des glaives, & c'eſt aſſez. Tout le monde approuva ce choix, excepté le comte de Nevers, qui avoit fait vœu d'entrer dans la chartreuſe, & l'executa peu de tems après : ſans pouvoir en être détourné ni par les prieres du roi ni de tous les autres. Ainſi l'abbé Suger demeura ſeul chargé de la regence, qu'il ne voulut toutefois accepter, qu'après en avoir reçû l'ordre exprès du pape. On marqua le jour du départ à la Pentecôte, où l'on devoit encore s'aſſembler à Metz. Le roi portoit toûjours ſur l'épaule la croix couſue à ſon habit, depuis qu'il l'eut priſe à Vezelai à Pâques 1146. AN. 1147.

XIX. Croiſez Allemans. *Otto. 1. Frid. c. 40.*

Pendant le même mois de Février 1147. le roi Conrad tint une cour pleniere en Baviere, ayant avec lui Adam abbé d'Yorc à la place de S. Bernard. Après avoir celebré la meſſe & invoqué le S. Eſprit, il monta au jubé ; & ayant lû les lettres du pape & de S. Bernard, c'eſt-à-dire la lettre circulaire dont j'ai parlé : il fit une exhortation ſimple & courte, qui perſuada preſque à tous les aſſiſtans de ſe croiſer. Car ils venoient à ce deſſein, étant déja excitez par le mouvement precedent. Trois évêques ſe croiſerent ſur l'heure, Henri de Ratiſbonne, Otton de Fri-

AN. 1147. singue & Reinbert de Passau : Henri duc d'Autriche, frere du roi Conrad se croisa aussi, & une infinité d'autres seigneurs. Mais ce qui sembla plus merveilleux, c'est la grande multitude de pillards & de voleurs qui accouroient pour se croiser; & ce changement paroissoit un coup du ciel. Labeslas duc de Boheme, Odoacre marquis de Stirie & Bernard comte de Carinthie, se croiserent peu après.

XX. Otton de Frisingue. *Martyr. R. 15. Nov. Vita Ott. init. Chr. Radevic. 11. hist. c. 11.*

Otton évêque de Frisingue, de qui nous tenons ce recit, étoit fils de Leopold IV. marquis d'Austriche, qui est compté entre les saints, & honoré comme tel le quinziéme de Novembre : ayant été canonisé par le pape Innocent VIII. en 1485. environ 350. ans après sa mort. La mere d'Otton fut Agnès fille de l'empereur Henri IV. Elle avoit épousé en premieres noces Frideric duc de Suabe, dont elle avoit eu Frideric, qui succeda au duché, & Conrad roi des Romains : ainsi Otton étoit frere uterin de ce prince. S. Leopold son pere, l'ayant fait étudier, le fit prevost du chapitre de Neubourg en Austriche qu'il avoit fondé. Mais Otton voulant étudier plus à fond, vint à Paris, & y passa plusieurs années. Comme il retournoit en son pays, touché de la regularité de l'observance de Cîteaux & des vertus de S. Bernard, il embrassa la vie monastique avec quinze compagnons de son voyage dans Morimont, dont il fut depuis abbé. En 1138. le roi Conrad son frere le tira de ce monastere, pour lui donner l'évêché de Frisingue, qu'il gouverna vingt ans sans quitter l'habit monastique. Il retira les biens alienez & dissipez de cette église; & rétablit la regularité dans le clergé & les monasteres. Il passoit pour un des plus sçavans entre les évêques d'Allemagne,

magne, & fut un des premiers qui introduisit l'étude de la philosophie, particulierement la logique d'Aristote. Il étoit éloquent, & traitoit souvent les affaires de l'église devant les rois & les princes. AN. 1147.

XX. Autres croisades d'Allemans.

Les Saxons ne se croiserent pas pour l'Orient comme les autres Allemans, mais ayant dans leur voisinage des nations idolâtres, ils se croiserent pour leur faire la guerre : ce qui toutefois ne s'executa que l'année suivante. Cependant ce mouvement de croisade causa dès lors un grand bien, qui fut une paix generale presque par tout l'Occident. Quant au roi Conrad il partit à l'Ascension, qui cette année 1147. étoit le vingt-neuviéme de Mai : étant suivi de son neveu Frideric duc de Suabe, qui s'étoit aussi croisé : & ayant traversé la Hongrie, la Bulgarie & la Thrace, il arriva près de Constantinople le huitiéme de Septembre. Une partie des Allemans qui se croiserent fut destinée pour l'Espagne ; & s'étant assemblez des environs du Rein & du Veser ils formerent une armée navale qui partit de Cologne le jour de l'octave de Pâques vingt-septiéme d'Avril 1147. Ils passerent en Angleterre, où ils trouverent une flote d'environ deux cens bâtimens tant Anglois que Flámans, & firent voile tous ensemble en Espagne. Ils arriverent en Galice, & celebrerent à S. Jacques la Pentecôte : puis entrant par le fleuve Doüero, ils vinrent à la ville de Portugal, où ils trouverent l'évêque qui les attendoit de la part du roi Alfonse Henriquès. Ils entrerent ensuite dans le Tage, & le vingt-huitiéme de Juin veille de la S. Pierre, ils arriverent devant Lisbone alors occupée par les Mores. Ils l'assiegerent par mer & le roi par terre, pendant près de quatre

*Otto. 1. Frid. c. 40.*
*c. 42.*
*c. 44. 45.*

*Helm. Chr. Slav. lib. 1. c 60. 61.*
*Chr. Saxo. an. 1148.*
*Rob. de Monte. 1147.*

AN. 1147. mois, & la prirent enfin à compoſition le jour de ſainte Urſule vingt-uniéme d'Octobre. Les conditions furent, que la ville demeureroit au roi Alfonſe, & que tout le butin appartiendroit aux croiſez. Ainſi cette grande ville fut reduite à l'obéïſſance des Chrétiens, ce fut tout le fruit de cette partie de la croiſade.

XXII. Reforme à Ste. Geneviere. *Vita S. Guill. Reſch. 6. April. Boll. tom. 9. p. 626.*

Cependant le pape Eugene fatigué par les ſeditions des Romains, vint en France; & fut reçu à Paris par le roi Loüis & l'évêque Thibaud, auparavant prieur de S. Martin des Champs. Ils allerent au devant du pape, & l'amenerent en grande ſolemnité à l'égliſe de Nôtre-Dame. Quelques jours après, le pape voulut aller dire la meſſe à ſainte Genevieve, & quand il y fut arrivé, les officiers de l'égliſe étendirent devant l'autel un drap de ſoye, où il ſe proſterna pour faire ſon oraiſon. Enſuite il entra dans la ſacriſtie & ſe revêtit pour la meſſe. Cependant les officiers du pape prirent le drap du pied, diſant qu'il leur appartenoit ſelon la coutume: de quoi les ſerviteurs des chanoines étant irritez, ils voulurent le leur arracher, & en tirant de part & d'autre ils le mirent en pieces: puis ils en vinrent aux coups de poing & de bâton. Le roi même voulant appaiſer le tumulte, fut frappé dans la foule.

Les officiers du pape vinrent ſe plaindre, lui montrant leurs habits déchirez & leurs viſages enſanglantez: le pape en demanda juſtice au roi, & comme d'ailleurs la vie de ces chanoines étoit peu reguliere, le pape & le roi convinrent de donner la maiſon de ſainte Genevieve à des moines noirs, c'eſt-à-dire de Clugni, laiſſant toutefois les prebendes aux anciens

Digitized by Google

chanoines leur vie durant. Le roi partant pour la croiſade, laiſſa l'exécution de ce projet au pape & à l'abbé Suger; & on étoit prêt à recevoir à ſainte Genevieve huit moines de S. Martin des champs, quand à la priere des anciens chanoines, le pape changea d'avis, & leur permit d'y mettre des chanoines reguliers tirez de S. Victor, ce qui fut executé par l'abbé Suger. Odon prieur de S. Victor, fut le premier abbé de ſainte Genevieve depuis cette réforme. AN. 1147. *Eugen. epiſt. 13. 14. 15. 16. 18. 19. 20.*

Le roi Loüis le jeune avant que de partir pour la terre ſainte, alla à S. Denis, ſelon la coûtume, prendre congé des ſaints Martyrs, & recevoir le bourdon de pelerin & l'Oriflame. Il partit le ſamedi d'après la Pentecôte quatorziéme de Juin 1147. & prit la même route que le roi Conrad par l'Allemagne & la Hongrie: mais ils ne marchoient pas enſemble, à cauſe de la grandeur de leurs armées, & de la diverſité des nations dont elles étoient compoſées, qui pouvoit cauſer de la diviſion. Ils avoient chacun un legat du pape: avec le roi des Romains étoit Theotin Alleman de nation, évêque de Porto, & avec le roi de France Gui de Florence, prêtre cardinal du titre de ſaint Chryſogone. *Geſta. Lud. c. 4.* *Chr. Bibl. Clugn. p. 1623.*

XXIII Erreurs de Gilbert de la Poirée.

Le pape Eugene étoit à Paris dès la fête de Pâques, qui cette année 1147. fut le vingtiéme d'Avril; & à cette fête il tint une aſſemblée, où furent examinées les erreurs de Gilbert de la Poirée évêque de Poitiers. Ce prelat natif de Poitiers même, avoit paſſé ſa vie à étudier la philoſophie en divers lieux de France; & avoit eu entre autres pour maîtres les deux freres, Anſelme & Raoul de Laon. Il paſſoit lui-même pour *Tom. x. conc. p. 1105. & 1120.* *Gauf. Claraval. V. Mabill. præf. in Bern. n. 52.*

AN. 1147. grand docteur, & ſes mœurs avoient beaucoup de gravité : mais il donnoit trop dans les ſubtilitez de la dialectique. Dès la premiere année du pontificat d'Eugene, c'eſt-à-dire, l'an 1145. Gilbert fut accuſé devant lui par Arnaud, ſurnommé Qui ne rit & Calon, tous deux archidiacres de Poitiers, pour quelques propoſitions touchant la ſainte Trinité, qu'il avoit avancées en plein ſynode. Les deux archidiacres s'étant mis en chemin pour aller à Rome, rencontrerent à Sienne le pape qui venoit en France, & qui ayant appris le ſujet de leur voyage, leur ordonna de ſe trouver à Pâques à Paris, où il auroit plus de commodité d'examiner cette affaire, à cauſe de la quantité des gens de lettres qui y demeuroient. Les archidiacres revinrent en France conſulter S. Bernard, & l'exciterent à s'oppoſer aux erreurs de Gilbert.

Le concile ſe tint à Paris au tems marqué, le pape y preſida aſſiſté de pluſieurs cardinaux ; il y avoit grand nombre de très-ſavans hommes, entre leſquels étoit S. Bernard. Gilbert de la Poirée étoit preſent. On produiſit contre lui pour témoins deux docteurs, Adam de petit-pont, chanoine de l'égliſe de Paris, & Hugues de Chamfleuri chancelier du roi : qui aſſurerent par ſerment avoir oui de ſa bouche, quelques-unes des propoſitions qu'on lui reprochoit ; & on produiſit auſſi contre lui un extrait de ſon commentaire ſur Boëce. Les principales erreurs dont on l'accuſoit étoient, de dire que l'eſſence divine n'eſt pas Dieu, que les proprietez des perſonnes divines ne ſont pas les perſonnes mêmes : que les perſonnes divines ne ſont attribut en aucune propoſition : enfin que la nature divine ne s'eſt point incarnée, mais

seulement la personne du fils. L'évêque Gilbert nioit d'avoir jamais dit ou écrit, que la divinité ne soit pas Dieu ; & produisoit pour témoins deux de ses disciples, Raoul évêque d'Evreux & depuis archevêque de Roüen, & un docteur nommé Ives de Chartres, que l'on croit être le chanoine de S. Victor, qu'Innocent II. avoit fait cardinal. Saint Bernard étoit le principal adversaire de l'évêque Gilbert en cette dispute, qui dura quelques jours : mais le pape en remit la décision au concile qu'il devoit tenir l'année suivante à la mi-carême. AN. 1147.

La même année 1147. le pape Eugene envoya à Toulouse en qualité de legat l'évêque d'Ostie Alberic, qui avoit déja été legat en Angleterre & en Syrie. C'étoit pour combattre l'heretique Henri disciple de Pierre de Bruis. Ils avoient prêché l'un & l'autre premierement en Dauphiné, puis en Provence, d'où ils avoient passé dans la Province de Narbonne. On le voit par une lettre de Pierre abbé de Clugni, adressée à Guillaume archevêque d'Embrun, Ulric évêque de Die, & Guillaume de Gap : où il les felicite du succès de leurs travaux contre ces heretiques ; & ajoûte : passant depuis peu par vos dioceses, j'ai trouvé que cette erreur avoit été chassée de ses provinces pour la plus grande partie avec ses auteurs, mais j'y en ai trouvé aussi quelques restes. Et ensuite : On a vû par un crime inoüi chez les Chrétiens, rebaptiser les peuples, profaner les églises, renverser les autels, brûler les croix, foüetter les prêtres, empriſonner les moines, les contraindre à prendre des femmes par les menaces & les tourmens. Vous avez banni les chefs de cette secte par le secours des prin-

XXIV. Henriciens heretiques. *Vita. Bern. lib. III. c. 6.*

*Bibl. Clun. p. 1120.*

*p. 1121. B.*

AN. 1147. ces Catholiques : mais il en reſte des membres, comme j'ai dit. Il ſe plaint enſuite, que Pierre de Bruis & Henri ont été reçûs vers l'embouchure du Rône & à Toulouſe, c'eſt-à-dire dans tout le Languedoc, & il employe cette lettre qui eſt très-longue, à refuter leurs erreurs.

*p.* 1116. Il commence par établir l'autorité des ſaintes écritures, parce que l'on diſoit que ces heretiques les rejettoient toutes, ou en partie ; & après avoir montré la verité du nouveau teſtament, il s'en ſert pour prouver l'autorité de l'ancien, puis il vient à leurs erreurs particulieres, qu'il reduit à cinq principales. La
*p.* 1135. *p.* 1143. premiere de rejetter le baptême des enfans, ſous pretexte qu'ils ne peuvent croire, ni recevoir les inſtructions. Sur quoi il dit ces paroles remarquables ;
*p.* 1125. Depuis environ cinq cens ans toute la Gaule, l'Eſpagne, la Germanie, l'Italie, enfin toute l'Europe, n'a preſque baptiſé que des enfans : d'où il s'enſuit ſelon vous, qu'elle n'a point eu de Chrétiens, ni par conſequent d'égliſe ; & que tous nos peres ont peri.

*p.* 1153. La ſeconde erreur étoit de ne vouloir ni autels, ni égliſes materielles. La troiſiéme, de dire qu'il ne faloit ni adorer, ni honorer la croix : mais la briſer & la fouler aux pieds. Sur quoi il leur fait ce reproche : Ayant
*p.* 1160. fait un grand bûcher de croix entaſſées, vous y avez mis le feu ; vous en avez fait cuire de la viande, & en avez mangé le vendredi ſaint, après avoir invité publiquement le peuple à en manger.

*p.* 1174. La quatriéme erreur étoit de dire, que le ſacrifice de la meſſe n'étoit rien, & que les évêques & les prêtres ne conſacroient point le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt. Sur quoi Pierre de Clugni reproche aux nou-

veaux heretiques d'être pires que les Berengariens, qui ne nioient pas que le corps de J. C. ne fût dans le sacrement, au moins en figure. Enfin la cinquiéme & derniere erreur, étoit de rejetter les prieres & les autres suffrages pour les morts. Ils disoient encore, que c'étoit se mocquer de Dieu, de chanter & le prier à haute voix. Pierre de Clugni répond fort au long à toutes leurs objections, prouvant les veritez contraires par l'écriture & la tradition, & conclut en adressant cet écrit aux évêques, comme à ceux à qui le soin de l'église est confié, & à qui il convient principalement d'instruire les peuples & de reprimer les heretiques. *p. 1101.* *p. 1119. C.*

Quelques tems après Pierre de Bruis fut brûlé à S. Gilles par les Catholiques, en punition des croix qu'il avoit brûlées. Il avoit prêché ses erreurs pendant près de vingt ans. Henri son disciple continua de les enseigner, mais avec quelque changement, & ajoûta aux cinq articles que je viens de rapporter. C'est ce que vid Pierre de Clugni dans un livre que l'on disoit avoir été recueilli de ses discours. Je me sens, dit-il, excité à le refuter aussi: mais parce que je n'ai pas encore de preuve complette, que Henri pense & prêche ainsi: je differe ma réponse, jusques à ce que j'en aye une certitude entiere. C'est ainsi qu'il parle dans une lettre à l'archevêque d'Arles & aux trois évêques precedens: leur envoyant sa premiere lettre, & marquant que ces heretiques avoient passé de la Septimanie qui est le Languedoc, dans la Novempopulanie, nommée desors Gascogne. *Ibid. p. 1117.*

L'heretique Henri avoit aussi passé au Mans lors qu'Hildebert en étoit évêque, c'est-à-dire avant l'an *Analect. tom. 3. p. 312. Sup. liv. LXVII. n. 24. 6.*

AN. 1147. 1125. C'étoit alors un jeune homme de grande taille, qui avoit les yeux agitez, la voix forte, la barbe longue, les pieds nuds, tout l'exterieur negligé : il avoit déja une grande reputation de ſainteté & de doctrine. Arrivant au Mans il envoya devant deux de ſes diſciples, qui portoient comme lui un bâton, au haut duquel étoit une croix de fer, & paroiſſoient des penitens. Ils arriverent le jour des cendres, l'évêque Hildebert les reçut favorablement ; & comme il partoit pour aller à Rome, il ordonna à ſes archidiacres qu'ils permiſſent à Henri d'entrer dans la ville & d'y prêcher. Comme il étoit fort éloquent, le peuple accourut en foule pour l'entendre, joint l'amour de la nouveauté ; & l'effet de ſes ſermons fut, que le peuple entra en fureur contre les clercs, les regardant comme des excommuniez, & refuſant de rien vendre à leurs domeſtiques. On vouloit abattre leurs maiſons, piller leurs biens, les lapider eux-mêmes, ou les pendre : ſi les ſeigneurs ne ſe fuſſent oppoſez à la violence du peuple. L'évêque lui-même à ſon retour de Rome, fut mal reçû par ceux que Henri avoit infatuez ; & ils refuſerent avec mépris ſa benediction. Hildebert le chaſſa donc de ſon dioceſe, & reçût deux de ſes diſciples qui l'abandonnerent, ayant reconnu ſes erreurs & ſes mœurs infames. C'eſt ce qui ſe paſſa dans le dioceſe du Mans.

Le legat Alberic étant donc envoyé contre ces heretiques, prit avec lui Geofroi, évêque de Chartres, & perſuada auſſi à S. Bernard de l'accompagner en ce voyage, nonobſtant ſes infirmitez : mais l'égliſe de Toulouſe l'avoit déja ſouvent prié d'y venir. Il envoya

envoya devant une lettre qu'il écrivit à Alfonſe comte de S. Gilles & de Toulouſe, dans les terres duquel étoit Henri ; & il décrit ainſi les ravages qu'il y faiſoit. Les égliſes ſont ſans peuple, le peuple ſans prêtres, les prêtres mépriſez : les égliſes ne ſont plus eſtimées des lieux ſaints, ni les ſacremens des choſes ſacrées, on ne celébre point les fêtes. Les hommes meurent dans leurs péchez ſans pénitence & ſans communion : on réfuſe le baptême aux enfans. Et enſuite : Aprenez maintenant quel eſt cet homme. C'eſt un apoſtat, qui après avoir été moine, en a quitté l'habit & eſt retourné aux impuretez du ſiecle. N'oſant enſuite demeurer avec ſes parens, il eſt devenu vagabond & mendiant ; & comme il avoit des lettres, il s'eſt mis à prêcher pour vivre. S'il avoit quelque choſe de reſte, il l'employoit au jeu, ou à des uſages plus honteux. Car ſouvent après qu'il avoit attiré le jour les applaudiſſemens du peuple, on l'a trouvé la nuit ſuivante avec des proſtituées, ou même des femmes mariées. Informez-vous, monſeigneur, comment il eſt ſorti de Lauſanne, du Mans, de Poitiers, de Bordeaux. Il n'oſe retourner nulle part, tant il eſt décrié par tout. Ainſi parle ſaint Bernard. AN 1147. *Epiſt.* 241.

XXV. S. Bernard à Toulouſe.

En ce voyage de Languedoc il fut par tout reçu comme un ange envoyé du ciel, & fit encore pluſieurs miracles : en ſorte qu'il fut accablé de la foule du peuple, qui demandoit jour & nuit ſa benediction. Geofroi alors moine & depuis abbé de Clairvaux, le dit expreſſément dans la vie du Saint ; & dans une lettre écrite pendant ce voyage où il l'accompagnoit, il ſpécifie pluſieurs miracles faits à Ber- *Vita lib.* III. *c.* 6. *Vita lib.* VIII. *in fin.*

AN. 1147. gerac, à Cahors, à Toulouſe, à Verfeuil, & en d'autres lieux. Le plus fameux de tous ces miracles, eſt celui qu'il fit à Sarlat en Perigord. Après le ſermon on lui offrit pluſieurs pains à benir, comme on faiſoit par tout. En les beniſſant il éleva la main, fit le ſigne de la croix, & dit: Vous connoîtrez que ce que nous vous prêchons eſt vrai; & que ce que les heretiques vous prêchent eſt faux, ſi vos malades gueriſſent après avoir goûté de ce pain. Geofroi évêque de Chartres, qui étoit auprès du ſaint abbé, craignant qu'il ne s'avançât trop, ajoûta: s'ils le prennent avec foi, ils ſeront gueris. Mais ſaint Bernard reprit: Ce n'eſt pas ce que je dis, mais aſſurément ceux qui en goûteront ſeront gueris: afin qu'ils ſachent que nous ſommes veritables & vraiement envoyez de Dieu. Tant de malades furent gueris après avoir goûté de ce pain, que le bruit s'en répandit par toute la province; & le ſaint homme en revenant paſſa par les lieux voiſins, n'oſant venir à Sarlat, à cauſe du concours inſupportable du peuple.

*Cod. c. 6.*

*tom. 3. Analect. p. 467.*

Une lettre écrite à tous les fideles par un moine nommé Heribert, nous apprend quels étoient ces heretiques de Perigord. Ils prétendoient mener la vie apoſtolique, ne mangeoient point de chair, & ne bûvoient point de vin: faiſoient cent genuflexions par jour, & ne recevoient point d'argent. Ils ne diſoient point *Gloria Patri*. Ils ſoûtenoient que l'aumône n'étoit point meritoire, parce qu'on ne devoit point avoir de quoi la faire, ni rien poſſeder. Ils comptoient pour rien la meſſe & la communion; & ſi quelqu'un d'eux celebroit la meſſe pour tromper le peuple, il ne diſoit point le canon, ni ne communioit, mais jettoit

l'hoſtie derriere l'autel, ou dans le miſſel. Ils n'adoroient ni la croix, ni l'image de notre Seigneur, diſant que c'étoit une idolâtrie. Ils avoient perverti pluſieurs nobles, à qui ils avoient fait quitter leurs biens, pluſieurs eccleſiaſtiques, moines & religieuſes. Les plus ignorans devenoient en huit jours ſi ſavans avec eux qu'on ne pouvoit plus les convaincre. On diſoit qu'on ne pouvoit les retenir en priſon & qu'ils faiſoient des miracles. Leur chef étoit nommé Pons, apparemment diſciple de Henri. AN. 1147. *Gauf. ep n. 10.*

Albi étoit la ville de tout le pays la plus infectée de cette hereſie, d'où vint enſuite le nom d'Albigeois à toute la ſecte. Le legat y arriva vers la fin de Juin, & le peuple alla au-devant avec des aſnes & des tambours par dériſion; on ſonna la meſſe, & à peine s'y trouva-t-il trente perſonnes. Mais S. Bernard qui arriva deux jours après, fut reçu du peuple avec une grande joye: le lendemain jour de S. Pierre il vint au ſermon une ſi grande multitude, que l'égliſe, quoique grande, ne la pouvoit contenir. Le ſaint homme parcourut tous les articles de leurs erreurs; commençant par le ſaint Sacrement de l'autel, & leur expliquant ſur chaque point ce que les heretiques prêchoient, & ce qui eſt de la foi catholique. Enfin il leur demanda ce qu'ils choiſiſſoient. Tout le peuple déclara qu'il déteſtoit l'hereſie, & qu'il revenoit avec joye à la verité catholique. Revenez donc à l'égliſe reprit S. Bernard; & afin que nous ſachions qui ſont ceux qui ſe répentent, qu'ils levent la main au ciel. Ils leverent tous la main droite, & ainſi finit le ſermon. Geofroi rapporte ce fait comme le plus grand miracle du Saint en ce voyage.

AN. 1147. Il fut reçû à Toulouſe avec aſſez de devotion, &
n. 4. en peu de jours elle augmenta juſques à un empreſſement exceſſif. Il y avoit peu de gens en cette ville qui favoriſaſſent la perſonne de Henri : c'étoit ſeulement quelques tiſſerans, & on les nommoit Ariens : mais il y en avoit un grand nombre & des principaux de la ville, qui favoriſoient l'hereſie. On appella Henri, on appella auſſi les Ariens, & le peuple promit que deſormais perſonne ne les recevroit, s'ils ne venoient & ne s'expliquoient publiquement. Mais Henri s'enfuit, les Ariens ſe cacherent, & la ville de Toulouſe parut entierement délivrée de l'herésie. Quelques-uns des gentilshommes promirent qu'ils les chaſſeroient & ne les protegeroient point; & le legat prononça une ſentence contre les hérétiques & leurs fauteurs, portant qu'ils ne ſeroient reçus ni en témoignage, ni en jugement, & que pern. 5. ſonne ne communiqueroit avec eux. En cette ſentence on découvrit à tout le peuple la vie corrompuë de Henri, comment il avoit abjuré au concile de Piſe toutes les héréſies qu'il prêchoit encore, & comment pour le délivrer S. Bernard avoit promis de le recevoir moine à Clairvaux.

Saint Bernard ſuivit Henri dans ſa fuite, & prêcha dans les lieux qu'il avoit ſéduits. Il trouva quelques gentilshommes obſtinez, moins par erreur, que par mauvaiſe volonté. Car ils haïſſoient le clergé, & prenoient plaiſir aux railleries de Henri. Il fut tellement cherché & pourſuivi, qu'à peine pouvoit-il trouver un lieu de ſûreté; & enfin il fut pris, enchaîné & livré à l'évêque; mais S. Bernard n'étoit plus dans le pays. Il eût été beſoin qu'il y fit un plus

long séjour, pour déraciner tant d'erreurs : mais il avoit trop peu de santé pour suffire à un si grand travail, & ne pouvoit quitter si long-tems ses chers freres de Clairvaux, qui par de frequentes lettres le pressoient de retourner. AN. 1147.

A Toulouse il logeoit à saint Sernin, qui étoit un monastere de chanoines reguliers. Un d'eux, habile medecin, étoit devenu paralitique ; & depuis sept mois réduit à une telle extrémité, qu'il n'attendoit que la mort de jour en jour. Il pria le saint abbé de permettre qu'on le mît dans une chambre proche de son logement, & il fallut six hommes pour l'y porter. L'abbé le vint voir : le malade lui fit sa confession & le pria instamment de le guérir. L'abbé lui donna la bénédiction ; & sortant de la chambre il dit en lui-même: Vous voyez, Seigneur, que ces gens-ci demandent des miracles, & nous n'avancerons rien autrement. Aussi-tôt le paralytique se leva, courut après le saint, & vint lui baiser les pieds, avec une devotion incroyable. Un de ses confreres l'ayant rencontré s'écria, croyant voir un fantôme. Le bruit s'en étant répandu, on accourut à ce spectacle, l'évêque & le legat y vinrent des premiers. On alla à l'église, le paralytique marchant devant les autres, on chanta le *Te Deum*. Le chanoine guéri suivit S. Bernard à Clairvaux où il se fit moine ; & le saint homme le renvoya depuis en son pays où il fut abbé. S. Bernard à son retour écrivit aux Toulousains, pour les exhorter à la perseverance ; & à poursuivre sans relâche les heretiques, jusques à ce qu'ils les eussent entierement chassez du pays. Il leur recommande, comme il avoit fait de vive voix, de ne point recevoir de prédica- *Epist.* 242.

AN. 1147. teurs étrangers ou inconnus: mais ſeulement ceux qui auroient la permiſſion du pape, ou la permiſſion de l'évêque de Toulouſe.

XXVI. Heretiques de Cologne. *Analect. to. 3. p. 452 ap. Ber. to. 1. p. 1487.*

Vers le même tems Saint Bernard reçut une lettre d'Evervin prévoſt de Steinfeld en Veſtfalie de l'ordre de Prémontré: par laquelle il l'avertiſſoit, que l'on avoit découvert depuis peu près de Cologne certains heretiques, dont deux, ſavoir leur évêque & ſon compagnon, avoient été brûlez par le peuple malgré le clergé, & avoient ſouffert le ſupplice avec une extrême fermeté. Voici, dit-il, quelle eſt leur hereſie. Ils diſent que l'égliſe n'eſt que chez eux; parce qu'ils ſont les ſeuls qui ſuivent les traces de J. C. & qui menent la vie apoſtolique, ne poſſedant rien en ce monde. Vous autres, diſent-ils, vous êtes tellement attachez aux biens temporels, que ceux même qui paſſent parmi vous pour les plus parfaits, comme les moines & les chanoines reguliers en poſſedent en commun. Nous ſommes les pauvres de J. C. qui allons errans & fuyans de ville en ville, comme des brebis au milieu des Loups, perſecutez avec les apôtres & les martyrs: quoique nous vivions dans le jeûne, l'abſtinence, la priere, le travail, dont nous nous occupons jour & nuit, ſeulement pour gagner le neceſſaire.

Evervin continuë: Ils ne mangent aucune ſorte de laitage, ni rien qui ſoit produit par génération. Ils cachent leur doctrine ſur les ſacremens: toutefois ils nous ont confeſſé, qu'en prenant leur nourriture ordinaire ils prétendent en faire le corps & le ſang de J. C. par l'oraiſon dominicale: pour s'en nourrir, eux qui ſont les membres & le corps de J. C. Ils diſent

que nos ſacremens neſont qu'un ombre & une tradition humaine. Ils nous ont avoüé qu'outre le baptême d'eau, ils prétendent baptiſer par le feu & le S. Eſprit, & que ce Baptême ſe doit faire par l'impoſition des mains. Par cette ceremonie on paſſe chez eux du rang d'auditeurs à celui de croyant, puis à celui d'élûs, par leur baptême. Pour le nôtre, ils ne s'en mettent pas en peine. Ils condamnent le mariage; mais je n'ai pû en apprendre d'eux la raiſon: ſoit qu'ils n'oſent l'avoüer, ſoit qu'ils l'ignorent. AN. 1147.

Il y a d'autres herétiques dans notre païs, qui ne ſont aucunement d'accord avec les premiers; & c'eſt leur diviſion qui nous les a fait découvrir les uns & les autres. Ceux-ci prétendent qu'on ne fait point ſur l'autel le corps de J. C. parce qu'il n'y a point dans l'égliſe des prêtres conſacrez. Car, diſent-ils, les papes s'embaraſſant d'affaires ſeculieres, ont perdu leur pouvoir; & n'ont pû le communiquer aux archevêques & aux évêques, qui menant auſſi une vie ſeculiere, ne peuvent plus conſacrer les autres. Ainſi ils anéantiſſent le ſacerdoce de l'égliſe, le réduiſant au ſeul miniſtere de la parole; ils rejettent les ſacremens, hors le baptême ſeul: encore ne l'admettent-ils que pour les adultes. Ils condamnent le mariage, excepté celui qui eſt contracté entre deux perſonnes vierges. Ils n'ont aucune confiance en l'interceſſion des Saints, & diſent que les jeûnes & les autres mortifications, ne ſont neceſſaires ni aux juſtes ni aux pécheurs. Ils traitent de ſuperſtitions toutes les obſervances eccleſiaſtiques, que J. C. & les apôtres n'ont pas établies: ils ne conviennent point du purgatoire, & anéantiſſent ainſi les prieres & les oblations pour les morts.

AN. 1147. Evervin exhorte S. Bernard à écrire contre ces erreurs, & ajoûte : Ceux qui ſont revenus à l'égliſe nous ont dit, qu'ils ont une grande multitude répanduë preſque par tout le monde, même pluſieurs de nos clercs & de nos moines ; & ceux qui ont été brûlez nous ont dit pour leur défenſe, que cette héréſie eſt demeurée cachée en Grece & en d'autres païs depuis le tems des martyrs. Les uns ont leur pape, les autres ne reconnoiſſent ni notre pape ni aucun autre. Ils ſe nomment apoſtoliques, & menent avec eux des femmes qu'ils prétendent être continentes, à l'exemple, diſent ils, de celles qui ſuivoient les apôtres. On voit par ce recit, que ces hérétiques de Cologne étoient des Manichéens, auſſibien que ceux d'Ivoi & ceux d'Anvers dont j'ai parlé en leurs tems.

*Sup. liv.* LXVII. *n.* 29.

Pour ſatisfaire à la priere d'Evervin S. Bernard fit deux ſermons contre ces heretiques, en continuant ſon explication du cantique. Il releve d'abord le ſoin qu'ils avoient de ſe cacher, juſques à y employer le parjure, eux qui d'ailleurs condamnoient toute ſorte de ſerment. Un faux catholique, dit-il, nuit beaucoup plus qu'un hérétique découvert ; & après avoir décrit l'hypocriſie de ceux-ci, qui à l'extérieur paroiſſoient irrépréhenſibles dans la foi & dans les mœurs : Il inſiſte ſur ce qu'ils avoient tous avec eux des femmes, qui n'étoient ni leurs épouſes ni leurs proches parentes ; & montre que quand ils garderoient la continence, comme ils prétendoient, ils pécheroient toûjours par le ſcandale. Au reſte, dit-il, ce ſont des gens ruſtiques & ſans lettres, & qui ne perſuadent que des femmes ignorantes comme eux. Je ne leur ai rien oüi dire de nouveau, mais ſeulement

*Serm.* 65.

AN. 1147.

ment ce qui a été avancé par les anciens heretiques, examiné long-tems & refuté par nos docteurs.

Dans le ſermon ſuivant, S. Bernard montre que ces heretiques ſont ceux qui ont été prédits par ſaint Paul : ces hypocrites qui défendront de ſe marier, & qui ordonneront de s'abſtenir des viandes que Dieu a créées, pour être priſes avec action de graces. Otez, dit-il, de l'égliſe le mariage, vous la rempliſſez de concubinaires, d'inceſtueux & d'impudiques de toutes les eſpeces les plus abominables : choiſiſſez ou de ſauver tous ces monſtres, ou de reduire le ſalut au nombre ſi petit des vrais continens. Il combat auſſi ceux, qui reduiſoient le mariage aux perſonnes vierges : par l'autorité de S. Paul, qui permet aux veuves de ſe marier, & l'ordonne même en certains cas. Quant à l'abſtinence des viandes, il dit : Ils ſont heretiques, non parce qu'ils s'en abſtiennent, mais parce qu'ils s'en abſtiennent par ſuperſtition. Car je m'en abſtiens auſſi quelquefois, mais c'eſt en ſatisfaction de mes pechez. Blâmons-nous S. Paul, qui châtie ſon corps & le reduit en ſervitude ? Et enſuite : Si cette abſtinence vient des preceptes de la medecine, nous ne condamnons point un ſoin raiſonnable de la ſanté : ſi elle vient des maximes de la vie ſpirituelle, nous l'approuvons, comme un moyen de dompter la chair : mais ſi elle vient de l'extravagance de Manès, qui déclare immonde quelque creature de Dieu, c'eſt un blaſfême que je déteſte.

*Serm. 66.*

*1. Tim. IV. 1.*

*1. Cor. VII. 36.*

*1. Tim. V. 14.*

*1. Cor. IX. 27.*

Il montre enſuite, que ces heretiques s'attribuent à faux le nom d'apoſtoliques & de veritable égliſe : parce qu'ils ſont cachez & en petit nombre au lieu que l'égliſe eſt répandue par tout le monde & toû-

AN. 1147. jours visibles. Il refute leurs autres erreurs, touchant le baptême des enfans, le purgatoire & le pouvoir des pasteurs & des ministres de l'église, même pecheurs. Il montre qu'il ne faut pas s'étonner, que l'opiniâtreté des heretiques imite la constance des martyrs: enfin il répond si précisément à tous les articles de la lettre d'Evervin, qu'il est clair qu'elle a été l'occasion de ces deux sermons.

XXVII. Cosme patriarche de C. P. déposé.

A Constantinople le patriarche Cosme fut déposé comme suspect de l'heresie des Bogomiles, à peu près la même que celle-ci. Le patriarche Michel Oxite renonça au pontificat en 1146. après avoir tenu le siege de C. P. deux ans & huit mois; & retourna à son monastere dans l'Isle Oxie. Là s'étant prosterné dans le vestibule de l'église, il exposa son cou pour être foulé aux pieds de tous les moines qui y entroient: disant, que mal-à-propos il avoit quitté cette retraite, qu'il avoit aimée dès l'enfance, pour monter sur le trône patriarcal, où il ne devoit faire aucun fruit. On mit en sa place Cosme l'Attique diacre natif de l'Isle d'Egine, homme de grande vertu, mais trop simple. Il étoit extremement prévenu en faveur du moine Niphon, condamné & enfermé deux ans auparavant par sentence synodale, comme Bogomile; & se plaignoit qu'on l'avoit condamné injustement. Non seulement il le mit en liberté, mais il l'avoit souvent auprès de lui, il faisoit ses prieres avec lui, & le faisoit manger à sa table. Niphon ainsi autorisé, recommença à dogmatiser hardiment dans les compagnies & dans les places publiques, rejettant ouvertement le Dieu des Hebreux. La plûpart blâmoient la conduite du patriarche: ses

*Catalog. Jur. Gr. R. p. 302. Nicet. lib. II. n. 3.*

*Cinn. lib. II. c. 10. p. 55. Sup. c. 3.*

AN. 1147.

amis lui repreſentoient, que la compagnie de ce moine le rendoit ſuſpect lui-même : ſes ennemis crioient hautement contre lui, & demandoient juſtice à Dieu & à l'empereur. Mais Coſme mépriſoit tous ces diſcours, demeurant opiniâtrement attaché à Niphon : juſques-là, que l'empereur ayant donné ſes ordres pour l'arrêter de nouveau, le patriarche ſortit de l'égliſe : voulant l'arracher des mains de ceux qui l'emmenoient, ou aller en priſon avec lui. L'empereur Manuel qui étoit à la guerre, étant de retour à C. P. voulut faire ceſſer cette diviſion dans l'égliſe. Il prit chacun des évêques en particulier, & leur demanda quelle opinion ils avoient de la religion de Niphon. Tous lui dirent ſincerement, que c'étoit un impie : mais le patriarche interrogé le dernier, ſe jetta à ſon ordinaire ſur les loüanges de Niphon, & dit à l'empereur, que c'étoit un homme d'une pieté & d'une vertu incomparable.

*ap. Allat. in Conſ. c. 12. p. 683.*

On en vint à un examen juridique ; & le mercredi vingt-ſixiéme de Février 1147. indiction dixiéme, l'empereur aſſembla dans le palais de Blaquernes les princes ſes parens & les grands officiers de l'empire, avec tous les prelats qui ſe trouverent à C. P. Le patriarche Coſme interrogé par l'empereur dans ce concile, quelle opinion il avoit du moine Niphon, répondit ſans déguiſement qu'il le croyoit orthodoxe ; & ajoûta : Je ſuis ſeul comme Lot à Sodome : témoignant ainſi le mépris qu'il faiſoit de ceux qui n'étoient pas de ſon ſentiment. C'eſt pourquoi, comme convaincu par ſa propre bouche, il fut dépoſé & declaré indigne de l'épiſcopat. La ſentence fut ſouſcrite par trente-un, tant métropolitains qu'archevêques, dont

AN. 1147. le premier étoit Conſtantin de Ceſarée en Capadoce. Car il preſidoit au concile en qualité d'exarque & de protothrone.

Coſme n'avoit tenu que dix mois le ſiege de C. P. qui vaqua enſuite dix autres mois, & au mois de Decembre de la même année 1147. on élut patriarche Nicolas Muzalon, qui avoit été archevêque de Chipre, & s'étoit retiré pour vivre en repos trente-ſept ans auparavant : d'autres diſoient, qu'il avoit ſeulement quitté le gouvernement des affaires. Il tint le ſiege de C. P. trois ans & quatre mois. L'année ſuivante 1148. ſelon les Grecs 6659. indiction onziéme au mois de Février, l'empereur Manuel voulant s'attirer le ſecours du ciel en la guerre contre Roger roi de Sicile : donna une bulle d'or pour confirmer à toutes les égliſes la poſſeſſion de leurs meubles, & ſuppléer à tout ce qu'il pouvoit y avoir de défectueux dans leurs titres.

*Catalog. Jus Gr. Rom.*

*Manuel Conſt. t. Jus Græco Rom. lib. 2. p. 149.*

XXVIII. Voyage des deux rois croiſez.

Cependant les deux rois Conrad & Loüis, arriverent l'un après l'autre ſur les terres de l'empereur Manuel, à qui ces armées immenſes d'Allemans & de François donnerent une terrible allarme. Il envoya les reconnoître ; & quoiqu'ils declaraſſent qu'ils ne demandoient que le paſſage, pour aller viſiter les lieux ſaints, & délivrer l'Orient de l'oppreſſion des infideles : les Grecs foibles & ſoupçonneux, croyoient toûjours qu'ils en vouloient à leur empire ; & les croiſez n'obſervoient pas aſſez de diſcipline pour les raſſurer. Manuel ne pouvant les arrêter par force, uſoit d'artifice ; & après leur avoir donné de belles paroles, il les faiſoit attaquer par ſes troupes dans des defilez, & quand ils venoient aux villes pour

*Nicet. lib. 1. n. 4. p. 41.*

*Cinnam lib. 11. n. 12. p. 37.*

acheter des vivres, ils en trouvoient les portes fermées. Les Grecs qui étoient ſur les murailles, deſcendoient des cordes & tiroient premierement l'argent des croiſez, puis leur donnoient ce qu'ils vouloient de pain ou d'autres vivres, quelquefois ils diſparoiſſoient ſans leur rien donner: quelquefois ils mêloient de la chaux à la farine qu'ils leur vendoient. On diſoit que tout cela ſe faiſoit par l'ordre de l'empereur Manuel; & il eſt certain qu'il avoit fait fabriquer exprès de la monoye de bas alloi, pour donner à ceux des croiſez qui avoient quelque choſe à vendre. Enfin il n'y avoit malice qu'il ne leur fit & n'ordonnât de leur faire, pour ſervir d'exemple à leurs deſcendans, & les detourner de venir ſur les terres de l'empire Grec. Ce ſont les paroles de Nicetas auteur Grec lui-même. AN. 1147.

Le roi Conrad arriva à C. P. au mois de Septembre 1147. paſſa l'Helleſpont, & s'avança avec ſon armée dans la Natolie, conduit par des Grecs que l'empereur Manuel lui avoit donnez pour guides. Quand ils furent entrez dans le pays ennemi, ces guides avertirent les commandans, de faire proviſion de vivres pour un certain nombre de jours: pendant leſquels ils devoient paſſer par des lieux deſerts pour prendre le plus court, aſſurant qu'ils ſe trouveroient enſuite devant Icone dans un pays excellent. Mais ils les menerent exprès par des chemins détournez, & les engagerent dans des lieux difficiles, & où ils étoient les plus expoſez aux ennemis. Au bout du tems que ces guides avoient marqué; le roi Conrad leur fit des reproches de ce qu'il n'arrivoit point à Icone: ils aſſurerent qu'on y ſeroit

*Otto. 1. Frid. c. 47.*
*Guill. Tyr. lib. XVI. c. 19. 20.*
*Geſta Ludov. Duch. to. 4.*

*Tyr. c. 21.*

AN. 1147. dans trois jours : mais ils s'enfuirent la nuit ſuivante, laiſſant l'armée Allemande en des lieux ſteriles & impratiquables, ſans un ſeul homme qui ſçût par où en ſortir.

XXIX. Mauvais ſuccès de la croiſade.

Le ſultan d'Icone Turc Seljouquide, averti par l'empereur Manuel, avoit aſſemblé des troupes formidables, pour s'oppoſer aux croiſez : avec leſquels il vint fondre ſur les Allemans peſamment armez & affamez eux & leurs chevaux. Ainſi de cette armée de ſoixante & dix mille hommes d'armes, & d'une multitude innombrable de gens de pied, à peine s'en ſauva-t-il la dixiéme partie. Cette défaite arriva au mois de Novembre 1147. Le roi Conrad ayant échapé, ſe retira à Nicée, où il rencontra le roi Loüis : qui étant venu après lui à C. P. y avoit été très-bien reçu, & avoit paſſé le détroit avec ſon armée. Les deux rois ayant marché enſemble juſques à Epheſe, Conrad retourna à C. P. pour y paſſer l'hiver ; & Loüis s'avança juſques aux bords du Meandre, où il eut un avantage conſiderable ſur les Turcs : mais enſuite ſes troupes s'étant laiſſé couper par les ennemis il perdit ſon arriere-garde au mois de Janvier 1148.

c. 22.

p. 26.

Il arriva avec le reſte de ſon armée à Antioche, où le prince Raimond le reçut magnifiquement, eſperant qu'il lui aideroit à faire des conquêtes & étendre ſa principauté ; mais le roi Loüis ne voulut point ſe détourner du voyage de Jeruſalem, diſant, qu'il falloit avant toutes choſes accomplir ſon vœu & ce refus aliena entierement de lui le prince d'Antioche. Le roi Conrad ayant paſſé l'hiver à C. P. vint par mer au port d'Acre & delà à Jeruſalem ; & Alfonſe comte

c. 27.

*Chron. Sax. an. 1147.*

de Toulouſe, étant arrivé vers le même tems, mourut peu de jours après à Ceſarée, & à ce qu'on diſoit de poiſon. Cependant comme on ſçut à Jeruſalem l'arrivée du roi de France, on envoya au devant de lui le patriarche Foucher, de peur qu'il ne s'arrêtât à Antioche ou à Tripoli : car le roi de Jeruſalem & tous les princes Latins d'Orient, avoient conçu de grandes eſperances de l'arrivée des deux rois. Après qu'ils eurent ſatisfait à leur dévotion en viſitant les ſaints lieux : on indiqua une cour generale à Acre, pour déliberer de l'entrepriſe, que l'on feroit ſur les infideles. AN. 1147.

A cette aſſemblée ſe trouverent le roi Conrad, Otton évêque de Friſingue ſon frere, Etienne évêque de Mets, Henri évêque de Toul, frere du comte de Flandres, Theotin legat du pape près du roi Conrad : des ſeigneurs Allemans, Henri duc d'Autriche frere du roi, Frideric duc de Suabe ſon neveu & pluſieurs autres. Les François étoient, le roi Loüis, Geofroi évêque de Langre, Arnoul évêque de Liſieux, Gui de Florence cardinal legat du pape. Les ſeigneurs laïques étoient Robert comte de Dreux frere du roi, Henri ſon gendre fils du comte de Champagne, Thierri comte de Flandres beaufrere du roi de Jeruſalem, & pluſieurs autres. Le roi de Jeruſalem Baudoüin III. étoit auſſi à cette aſſemblée avec la reine Meliſende ſa mere, le patriarche Foucher, Baudoüin archevêque de Ceſarée, Robert archevêque de Nazareth, cinq autres évêques Latins de Paleſtine, Robert maître des chevaliers du Temple, Raimond maître des hoſpitaliers & quelques ſeigneurs laïques. La réſolution que l'on prit à cette aſſemblée, fut *Tyr. lib. XVII. c. 1.*

AN. 1147. d'aſſieger Damas, & le rendez-vous fut donné à Tiberiade pour le vingt-cinquiéme de Mai.

c. 5. Damas fut donc attaqué & preſſé ſi vivement que les habitans ne ſongeoient plus qu'à ſe retirer : quand ils trouverent moyen de gagner par argent quelques-uns des Francs, qui trahiſſant les autres, leur perſuaderent de décamper & d'attaquer la ville par un autre côté, où les vivres leur manquerent, enſorte qu'ils furent obligez à lever le ſiege. On diſoit auſſi qu'il y étoit entré de la jalouſie du comte de Flandres & du prince d'Antioche : dont chacun prétendoit devenir ſeigneur de Damas par la conquête. Le roi Conrad s'en revint en Allemagne incontinent après : le roi Louis demeura en Syrie le reſte de l'année, & fit à Jeruſalem la Pâque de l'année ſuivante 1149. après quoi il revint en France ; & tel fut le mal-

c. 9. heureux ſuccès de la ſeconde croiſade. Depuis ce tems la condition des Latins Orientaux devint manifeſtement plus mauvaiſe : car les infideles voyant le peu de fruit des grands efforts de leurs plus puiſſans princes, commencerent à s'en moquer ; & à mépriſer, après les avoir vûs de près, ceux dont les ſeuls noms les effrayoient auparavant.

XXX. Croiſade des Saxons.

*Chron. Saxo, an. 1148.*

*Saxo. Gramm. lib. 13. p. 229.*

*Helm. chr. Slav. lib. 1. c. 63.*

La croiſade des Saxons contre les payens du Nord, n'eut gueres plus de ſuccès. Elle fut auſſi entrepriſe par l'autorité du pape & par l'exhortation de pluſieurs religieux ; & elle avoit pour but de ſoumettre ces peuples à la religion Chretienne, ou de les détruire entierement. Les chefs de cette croiſade étoient Frideric archevêque de Magdebourg, les évêques d'Halberſtat, de Munſter, de Merſbourg, de Brandebourg, d'Havelberg & de Moravie ou d'Olmus ; &

l'abbé

l'abbé de Corvei. Il y avoit auſſi pluſieurs ſeigneurs laïques ; & l'armée étoit de ſoixante mille hommes. D'un autre côté s'armerent Alberon archevêque de Breme, Thietmar évêque de Verden, Henri duc de Saxe & pluſieurs autres ſeigneurs, avec quarante mille hommes. Le roi de Danemarc avec les évêques du royaume, aſſembla auſſi ſes forces par terre & par mer, qui faiſoient une armée d'environ cent mille hommes. Toutes ces troupes attaquerent les Sclaves pour venger les meurtres & les ravages qu'ils avoient faits ſur les Chrétiens, principalement ſur les Danois. On attaqua donc les payens en divers endroits, on porta la terreur par tout, on fit le dégât, & on brûla pluſieurs villes ; entre autres celle de Malehon, avec le temple d'idoles qui en étoit proche. Mais après que cette guerre eut duré trois mois, les ſerviteurs des princes Allemans les plus voiſins leur repreſenterent, qu'en ruinant ce pays, ils perdoient les tributs qu'ils avoient accoûtumé d'en tirer: ainſi ils commencerent à faire la guerre foiblement ; & enfin ils firent la paix, à condition que les Sclaves recevroient la religion Chrétienne, & relâcheroient les Danois qu'ils tenoient eſclaves. Il y en eut pluſieurs en effet qui furent baptiſez, mais ſans être convertis, & ils rendirent les vieillards & les autres eſclaves, qui leur étoient inutiles, retenant les gens de ſervice. Ainſi cette grande entrepriſe produiſit peu de fruit : car incontinent après les Sclaves firent pis qu'auparavant : ils ne garderent ni les promeſſes de leur baptême, ni la paix avec les Danois, ſur leſquels ils ne ceſſerent point de faire des courſes. AN. 1148. c. 66.

XXX. Concile de Reims.

Le pape Eugene tint le concile de Reims dans le

AN. 1148. tems marqué, & le commença le vingt-deuxiéme de Mars, qui étoit le lundi après le quatriéme dimanche de carême. Il s'y trouva des évêques de France & d'Allemagne; & Thibaut archevêque de Cantorberi y vint nonobſtant la défenſe du roi Etienne, ce qui le fit recevoir favorablement du pape. Quelques évêques d'Eſpagne s'y trouverent; entre autres les deux archevêques de Tolede & de Tarragone.

*Tom. x. conc. p. 1107. Rob. de M. ad Sigeb.*

*Eug. ep. 74. 82.*

A ce concile fut amené un gentilhomme Breton nommé Eon de l'Etoile, homme preſque ſans lettres, qui ſe diſoit être le fils de Dieu & le juge des vivans & des morts, ſur l'alluſion groſſiere de ſon nom avec le mot latin *Eum* dans cette concluſion des exorciſmes, *Per eum qui judicaturus eſt*; & dans celle des oraiſons, *Per eumdem.* Cette imagination toute abſurde qu'elle étoit, ne laiſſa pas de lui ſervir à ſéduire une grande multitude de peuple ignorant des extremitez de la France, c'eſt-à-dire de Bretagne & de Gaſcogne: on pretendoit même qu'il faiſoit pluſieurs merveilles par l'operation des demons. Après que quelques ſeigneurs eurent en vain eſſayé de l'arrêter, il fut pris par l'archevêque de Reims avec ſes principaux diſciples. On le preſenta au concile, où étant interrogé par le pape, il ne répondit que des impertinences, & fût jugé inſenſé plûtôt qu'heretique: l'archevêque de Reims qui l'avoit amené, obtint qu'on lui ſauvât la vie, mais on chargea l'abbé Suger comme regent en France, de l'enfermer; & il le mit dans une étroite priſon, où ce miſerable mourut peu de tems après. Quelques-uns de ſes diſciples furent livrez au bras ſeculier, & ſe laiſſerent brûler, plûtôt que de renoncer à leur folie.

*Otto. 1. Frid. c. 44. 45.*

AN. 1148.

Ce concile fit pluſieurs canons, la plûpart repetez des conciles precedens, & rapportez diverſement en divers exemplaires. Voici les plus remarquables. Si un clerc reçoit les revenus d'une égliſe qu'il ne deſſert pas, il ſera excommunié juſques à ce qu'il ait reſtitué tout ce qu'il en a perçû injuſtement; & le prêtre qui aura cependant deſſervi cette égliſe, ſera dégradé. Défenſe aux prêtres de ſe rendre chapelains des ſeigneurs, ſinon par permiſſion de l'évêque dioceſain, & après lui avoir fait ſerment d'obéïr en tout à ſes ordres. Défenſe à eux de celebrer l'office divin dans les fortereſſes, après qu'il a été interdit dans quelque égliſe du même lieu. Défenſe d'arrêter les clercs, les mettre en priſon ou aux fers, en tirer rançon, ou retenir des ôtages: ſous peine d'anathême, & d'interdiction du lieu où ils ſeront détenus, & de tous les lieux appartenans au ſeigneur qui les aura pris. On ne celebrera point dans le lieu où ſera un excommunié, même en preſence du roi; ſous peine aux chapelains de la cour ou aux prêtres des lieux, de dépoſition & de perte de Benefice.

*Martenne Collect. to. 1. p. 432.*

*c. 2.*

*c. 10.*

*c. 14.*

*c. 4. 5.*

*c. 7. 8.*

Les évêques & les clercs éviteront dans leurs habits la varieté des couleurs, les découpures & les ornemens ſuperflus. Nous avons vû les plaintes de S. Bernard contre cet abus. On déclare nuls les mariages des eccleſiaſtiques conſtituez dans les ordres ſacrez, des religieux & des religieuſes; & on ordonne aux chanoineſſes & aux autres religieuſes d'obſerver la clôture & la vie commune. Défenſe aux laïques de poſſeder les dîmes eccleſiaſtiques, ſoit qu'ils les ayent reçûës des évêques, des rois, ou de quelques perſonnes que ce ſoit. Les avouez des égliſes ne pren-

*Tom. X. conc. c. 2.*

*Sup. liv. LXVII. n. Opuſc. 11. c. 2. Serm. 77. in Can.*

*c. 7.*

*c. 4.*

*c. 8.*

*c. 6.*

AN. 1148. dront rien ſur elles, ni par eux ; ni par leurs infe
c. 10. rieurs au-delà de leurs anciens droits. On ne mettr
point dans les égliſes des prêtres mercenaires pa
commiſſion : mais chacune aura ſon prêtre partic
lier, qui ne pourra être deſtitué que par le jugemer
canonique de l'évêque, ou de l'archidiacre ; & o
lui aſſignera ſa ſubſiſtance convenable ſur les bier
c. 15. de l'égliſe. Voilà les curez titulaires. On ordonne au
incendiaires pour penitence, de faire un an le ſervic
de Dieu à Jeruſalem, ou en Eſpagne, c'eſt ainſi qu
c. 18. l'on nommoit la croiſade. On défend à qui que c
ſoit de recevoir, ou proteger les heretiques de Ga
cogne & de Provence ; c'eſt-à-dire, les Manichéen
ſous peine d'excommunication contre les perſonne
& d'interdit ſur les terres.

Ce fut apparemment en ce concile de Reims, qu
le pape Eugene examina la conteſtation entre l'a
chevêque de Cantorberi & l'évêque de Meneve, ou
*Roger par Poſt. p. 768.* Davis. Henri I. roi d'Angleterre, ayant ſoumis à ſ
obéïſſance le pays de Galles, voulut auſſi ſoumett
tous les évêques de ce pays à l'archevêque de Cante
beri. Pour cet effet l'égliſe de S. Davis ayant vaqu
il y fit mettre Bernard clerc de ſa chambre, & p
ſon autorité le fit ſacrer à Cantorberi ; & lui fit prêt
ſerment de ne jamais prétendre le droit de métr
pole, dont l'égliſe de S. Davis étoit auparavant
poſſeſſion. Le roi Henri étant mort, l'évêque Be
nard vint devant le pape Eugene revendiquer ſ
droit de metropole ; & après qu'il eut été long-te
à la cour du pape à la pourſuite de cette affaire : l'
chevêque Thibaut y vint auſſi & ſe plaignit de ſ
côté, que Bernard ſe vouloit ſouſtraire à la metr

pole de Cantorberi. Sur quoi le pape ayant oüi les deux parties contradictoirement, donna la proviſion à l'archevêque de Cantorberi ; & pour juger définitivement, les aſſigna à la S. Luc de l'année ſuivante. C'eſt ce qui paroît par la lettre du pape datée de Meaux le vingt-neuviéme de Juin : par conſequent en 1148. après le concile de Reims. On ne voit point de ſentence qui ait décidé la conteſtation ; & toutefois l'évêque de S. Davis eſt demeuré ſimple ſuffragant de Cantorberi. AN. 1148.

*Eug. epiſt. 2.*

A la fin du concile de Reims les canons étant publiez, le pape termina la cauſe de Gilbert de la Poirée évêque de Poitiers, commencée l'année précedente au concile de Paris. Pour cet effet il aſſembla premierement les prelats les plus habiles & les plus voiſins ; entre autres Geofroi de Loroux archevêque de Bordeaux, metropolitain de Poitiers, Milon évêque de Teroüane, & Joſſelin évêque de Soiſſons, tous trois renommez pour leur doctrine : l'abbé Suger & S. Bernard. C'étoit au tems de la paſſion, & la ſéance ſe tenoit dans la chambre du pape. Le premier jour Gilbert fit lire quantité de paſſages des peres, dont il avoit fait apporter les volumes entiers, ſe plaignant que ſes adverſaires ne produiſoient que des extraits où les paſſages étoient tronquez. Le pape ennuyé de ces longues lectures, le preſſa de dire nettement s'il croyoit que l'eſſence divine fût Dieu. Gilbert répondit, que non. Alors S. Bernard dit : Nous tenons ce que nous cherchions : qu'on écrive cette confeſſion. Le pape l'ordonna, & Henri de Piſe alors ſoûdiacre de l'égliſe Romaine & depuis cardinal, apporta du papier, une plume & de l'en-

XXXIII. Erreurs de Gilbert condamnées.

*Otto. I. Frid. c. 56. Gauf. epiſt. ad Card. Alb. & lib. III. Vitæ S. Bern. c. 5. Sup. n. 29.*

AN. 1148. cre ; & comme il écrivoit, Gilbert dit à S. Bernard : Ecrivez auſſi vous, que la divinité eſt Dieu. S. Bernard répondit ſans s'émouvoir : Qu'on écrive avec le fer & le diamant, que l'eſſence divine, ſa forme, ſa nature, ſa bonté, ſa ſageſſe, ſa puiſſance eſt vraiement Dieu. Et comme on diſputa long-tems ſur cet article, S. Bernard ajoûta : Si cette forme n'eſt pas Dieu, elle eſt meilleure que Dieu, puiſque Dieu tient ſon être d'elle.

On diſputa de même ſur les autres articles, que l'on réprenoit dans les écrits de Gilbert de la Poirée, & comme on ſe ſeparoit, les cardinaux dirent : Nous avons oui ce qui a été propoſé, c'eſt pourquoi nous allons juger comment ces queſtions doivent être decidées. Pluſieurs des aſſiſtans furent choquez de ce diſcours ; en ſorte que le lendemain dix archevêques, avec grand nombre d'évêques, d'abbez & de docteurs, c'eſt à-dire, tous ceux de l'égliſe Gallicane, s'aſſemblerent chez S. Bernard. Ils repreſenterent, que les cardinaux, qui ſembloient s'être reſervé à eux ſeuls le jugement de cette affaire, étoient preſque tous favorables à Gilbert, quoiqu'ils n'aprouvaſſent pas ſes erreurs ; & par conſéquent, diſoient-ils, il faut avec les articles de Gilbert, leur envoyer un ſymbole de foi, afin qu'ils puiſſent juger avec plus de connoiſſance. Ils écrivirent donc quatre articles oppoſez aux quatre de Gilbert, ſe ſervant autant qu'il étoit poſſible, des mêmes termes pour exprimer leur confeſſion de foi oppoſée à ſes erreurs ; & ce ſymbole compoſé avec une grande deliberation, fut ſouſcrit par tous les évêques, & les autres, qui avoient aſſiſté à cette aſſemblée particuliere. En voici la ſubſtance.

1. Nous croyons que la nature ſimple de la divinité eſt Dieu, & que Dieu eſt la divinité : qu'il eſt ſage par la ſageſſe qui eſt lui-même, grand par la grandeur qui eſt lui-même, & ainſi du reſte. 2. Quand nous parlons des trois perſonnes divines, nous diſons qu'elles ſont un Dieu & une ſubſtance divine ; & au contraire, quand nous parlons de la ſubſtance divine, nous diſons qu'elle eſt en trois perſonnes. 3. Nous diſons que Dieu ſeul eſt éternel, & qu'il n'y a aucune autre choſe, ſoit qu'on la nomme relation, proprieté, ou autrement, qui ſoit éternelle ſans être Dieu. 4. Nous croyons que la divinité même & la nature divine s'eſt incarné dans le Fils. Ceux qui compoſerent ce ſymbole, ne craignoient pas que les cardinaux jugeaſſent autrement : mais ils craignoient que quelques-uns d'entr'eux n'euſſent intention de diſſoudre le concile ſans rien decider. Pour preſenter cet écrit au pape & aux cardinaux, on choiſit trois deputez : Hugues évêque d'Auxerre, Milon évêque de Teroüane & l'abbé Suger ; & on les chargea de dire : Nous avons ſouffert par reſpect pour vous, des diſcours que nous ne devions pas entendre, juſques à ce que nous avons appris que vous vouliez juger cette affaire. Vous avez par écrit la confeſſion de Gilbert, nous avons auſſi la nôtre, afin que vous ne jugiez pas ſans oüir les deux parties. Mais il y a cette difference, qu'en preſentant ſa confeſſion, il a déclaré qu'il étoit prêt à corriger, ce qui ne ſeroit pas conforme à vos ſentimens : au lieu que nous excluons expreſſément cette condition ; & nous vous déclarons que nous perſevererons dans cette confeſſion, ſans en rien changer.

AN. 1148. Le pape ſans héſiter répondit aux députez, & leu ordonna de le dire à ceux qui les avoient envoyez. que l'égliſe Romaine ne s'éloignoit en rien de leu confeſſion de foi ; & que ſi quelques-uns avoient pa ru ſoûtenir la perſonne de Gilbert, ils ne ſoûtenoien en rien ſa doctrine. Tout le concile s'aſſembla dor à Reims au palais nommé Tau, à cauſe de ſa figu en double potence ; Gilbert évêque de Poitiers, fi interrogé ſur chacun des articles de ſes erreurs, & re nonça librement, en diſant : Si vous croyez autre ment & moi auſſi, ſi vous parlez ou écrivez autre ment & moi auſſi. Alors le pape du conſentemer de tout le concile condamna ces articles, défenda étroitement de lire ou de tranſcrire le livre d'où i étoient tirez, ſi l'égliſe Romaine ne l'avoit corri auparavant. Gilbert répondit : je le corrigerai comn il vous plaira. Mais le pape lui dit : On ne vous cor fiera pas cette correction. On déchira publiqueme des écrits contenant quelques autres erreurs, qu avoit enſeignées, ſuivant le témoignage de ſes éc liers. J'ai ſuivi ſur cette affaire de Gilbert de la Pc rée, le recit du moine Geoffroi, depuis abbé Clairvaux, qui étoit preſent au concile de Reim plûtôt que celui d'Otton de Friſingue, qui étc alors en Syrie, & qui paroît prevenu en faveur Gilbert.

*Serm. 80. n. 6.* Quelque tems après S. Bernard continuant ſon c plication du Cantique, combattit fortement les nc veaux dialecticiens, ou plûtôt des heretiques, cor me il les nomme, qui pretendoient que les attribu divins, la grandeur, la bonté, la ſageſſe, la juſt ne ſont pas de Dieu ; & en diſoient autant de la-

vin

AN. 1148.

vinité même. Si elle n'eſt pas Dieu, dit-il, elle eſt donc quelque autre choſe, ou n'eſt rien. Si elle eſt quelque autre choſe, elle eſt moindre ou plus grande, ou égale à Dieu; & il montre l'inconvenient de toutes ces ſuppoſitions. Enſuite parlant de la grandeur de Dieu, il dit: Dieu n'eſt grand que par la grandeur qui eſt la même choſe que lui: autrement cette grandeur ſeroit plus grande que Dieu. Je le dis après S. Auguſtin, le plus terrible marteau des heretiques. Il marque enſuite la condamnation des erreurs de Gilbert au concile de Reims: mais il déclare qu'il ne parle point contre ſa perſonne, parce qu'il a humblement acquieſcé au jugement des évêques.

*Aug. v. Trinit. c. 10.*

XXXIII. Milon évêque de Teroüane.

Milon évêque de Teroüane, qui aſſiſta au concile de Reims, & fut des commiſſaires en l'affaire de Gilbert de la Poirée, étoit un des illuſtres prelats de France. Il nâquit à Selincourt au dioceſe d'Amiens, & ſe fit religieux à Prémontré ſous la conduite de S. Norbert: qui le fit quelques tems après premier abbé du monaſtere de S. Joſſe-au-bois, aujourd'hui Dom-Martin, fondé en 1122. dans le dioceſe d'Amiens. Huit ans après ſaint Jean évêque de Teroüane étant mort, une grande partie du peuple voulut lui donner pour ſucceſſeur Baudoüin frere puiſné de Thierri comte de Flandres: mais Rainald archevêque de Reims & ſes ſuffragans ne l'en ayant pas jugé capable, le clergé élut l'abbé Milon; & le pape Innocent II. qui étoit alors en France, ayant confirmé l'élection, il fut ſacré par l'archevêque le dimanche quinziéme de Février 1133. & tint ce ſiege vingt-ſept ans. Il fonda pluſieurs monaſteres de ſon

*Bibl. Præmonſt. p. 459.*

AN. 1148. ordre de Prémontré ; & il eſt particulierement loüé pour ſon humilité.

XXXIV. Guillaume archevêque d'Yorc dépoſé.

Au concile de Reims fut dépoſé Guillaume archevêque d'Yorc. Après la mort du pape Innocent, ſous lequel il avoit été ordonné : S. Bernard écrivit au nouveau pape Celeſtin II. une lettre très-vehemente, pour l'exciter à ſoûtenir la ſentence de ſon predeceſſeur, qu'il diſoit avoir été mal-executée : en ce que l'archevêque n'avoit pas laiſſé d'être ſacré, quoique le doyen d'Yorc eût refuſé de jurer pour lui. Il le traite de perſonne infame, & de deux fois intrus, une fois par le roi, une ſeconde par le legat. Le ſaint abbé écrivit aux cardinaux une lettre auſſi vehemente ; & l'on voit par l'une & par l'autre, combien on l'avoit prévenu contre l'archevêque Guillaume, qui étoit lui-même un ſaint perſonage. De là vint que ce prelat ayant envoyé des deputez à Rome demander ſolemnellement le pallium : le pape le lui refuſa, & lui ordonne de venir en perſonne ſe juſtifier. Le pape Lucius II. ne lui fut pas ſi contraire ; & Henri évêque de Vincheſtre ayant trouvé grace auprès de lui, obtint que le pallium ſeroit envoyé à l'archevêque ſon neveu par le cardinal Imar, qui fut envoyé legat en Angleterre. Mais l'archevêque negligea de l'aller trouver : car ayant été élevé en grand ſeigneur, il avoit ce deffaut entre pluſieurs vertus, d'être mou & ennemi de la peine. Il manqua donc l'occaſion de recevoir ſon pallium. Le pape Eugene étant monté ſur le ſaint ſiege, l'archevêque Guillaume l'alla trouver & demander le pallium, & le college des cardinaux étoit pour lui : mais S. Bernard renouvella contre lui ſes inſtances, & écrivit au pape deux let-

*Vita ap. Boll. to. 20. p. 188. Sup. liv. LXVIII. n. 77. epiſt. 235.*

*epiſt. 236.*

*epiſt. 239. 240.*

tres très-fortes à ſon ſujet. L'archevêque voyant qu'il ne pouvoit rien obtenir à Rome paſſa en Sicile chez le roi Roger ſon parent. Cependant en Angleterre quelques gentilshommes de ſes parens touchez de ſa diſgrace, brûlerent une terre de l'abbaye de Fontaines : ce qui acheva de rendre le pape Eugene implacable à ſon égard. Enfin au concile de Reims, les clercs de l'égliſe d'Yorc renouvellerent leurs plaintes contre l'archevêque Guillaume. Ils avoient à leur tête Henri Murdac, nouvel abbé de Fontaines, qui ſous l'archevêque Turſtain avoit été conſiderable dans l'égliſe d'Yorc & dans toute la province, par ſa nobleſſe & par les honneurs & les richeſſes dont il joüiſſoit : mais il avoit tout quitté pour ſe rendre moine à Clairvaux ſous la conduite de S. Bernard ; & il s'y étoit diſtingué par ſa vertu & ſa regularité. AN 1148.

On accuſa donc l'archevêque Guillaume dans le concile de Reims, de n'être ni canoniquement élû, ni ſacré légitimement, mais intrus par l'autorité du roi. Il en fut convaincu ; & Alberic évêque d'Oſtie, prononça contre lui au nom du pape, la ſentence de dépoſition : alleguant pour motif, qu'avant l'élection il avoit été nommé par le roi Etienne. Toutefois cette ſentence fut donnée contre l'avis de la plus grande partie des cardinaux. Enſuite le pape écrivit à Guillaume évêque de Durham & au chapitre d'Yorc, d'élire dans quarante jours un autre archevêque. Ils s'aſſemblerent la veille de S. Jacques vingt-quatriéme de Juillet ; & la plus grande partie du chapitre élut Hilaire évêque de Chicheſtre : mais les autres élurent l'abbé Henri Murdac. Le pape confirma cette éle-

AN. 1148. ction à Auxerre, & le ſecond dimanche de l'avent cinquiéme de Decembre étant à Treves, il ſacra Henri de ſes propres mains.

Quand l'archevêque Guillaume fut revenu de Sicile, l'évêque de Vincheſtre ſon oncle le retira auprès de lui; & lui donna le choix de toutes ſes maiſons, lui offrant tout ſon domeſtique pour le faire ſervir comme archevêque : Guillaume choiſit une des terres du prelat, où il vêcut en ſolitude, ne ſongeant qu'à faire penitence. Il ſouffrit ſa dépoſition avec une extrême patience, ſans murmurer, ſans ſe plaindre de ſes adverſaires, & ſans écouter ceux qui parloient contre eux. Il étoit continuellement appliqué à la lecture & à la priere; & il devint tout un autre homme qu'auparavant.

XXXV. Union de Savigni à Cîteaux. *Sup. liv.* LXVII. *n.* 10.

Au même concile de Reims ſe trouva Serlon, quatriéme abbé de Savigni, pour demander l'union de ſa congregation à celle de Ciſteaux. Après la mort de S. Vital, les moines de Savigni élûrent tout d'une voix pour leur abbé, Geoffroi homme très-noble natif de Bayeux. Il avoit été moine dans l'abbaye de Ceriſi au même dioceſe : mais le deſir d'une plus grande perfection, l'en fit ſortir avec Serlon de Valbodon ſon ami qu'il y avoit attiré; & ils entrerent à Savigni ſous la conduite de S. Vital. Trois ans après & vers l'an 1116. Geofroi fut fait prieur de Savigni, & enfin élû abbé malgré ſa reſiſtance en 1122. Il augmenta l'auſterité de l'obſervance, quoiqu'elle fût déja conſiderable, & fonda grand nombre de monaſteres par les liberalitez de divers ſeigneurs : entre autres, les Vaux de Cernai au dioceſe de Paris, en 1128. Foucarmont au dioceſe de Roüen en 1130. &

*Order. lib.* VIII. *p.*

Aulnai au dioceſe de Bayeux en 1131. Il en fonda auſſi pluſieurs en Angleterre, & mourut en 1139. Après avoir gouverné ſeize ans l'abbaye & la congregation de Savigni. Il eſt compté entre les ſaints, & on lui attribuë pluſieurs miracles faits pendant ſa vie & après ſa mort. AN. 1148.

Son ſucceſſeur fut Evan Langlois natif d'Avranches, recommandable pour ſa ſcience & ſa pieté, qui avoit été des premiers diſciples de S. Vital : mais il ne gouverna qu'environ un an, & Serlon diſciple de S. Geofroi lui ſucceda dès l'an 1140. Il fonda quatre abbayes, entre autres la même année 1140. celle de la Maiſon-Dieu de la Trape au dioceſe de Sées, qui s'eſt renduë ſi celebre depuis cinquante ans. L'abbé Serlon étoit ferme dans ſon gouvernement, & aſſembloit regulierement tous les ans les chapitres generaux. Mais voyant que quelques abbez d'Angleterre negligeoient de s'y trouver, il reſolut, avec les abbez de France & quelques Anglois, de ſe donner à S. Bernard avec toute ſa congregation. C'eſt pour ce ſujet qu'il vint au concile de Reims avec Oſmond abbé de Baubec fille de Savigni. S. Bernard les preſenta lui-même au pape Eugene, qui approuva leur deſſein ; & dès la même année 1148. ils furent admis au chapitre general de Ciſteaux, par l'entremiſe de S. Bernard. La congregation de Savigni étoit alors compoſée de trente-trois abbayes ſans les maiſons de filles. Le pape Eugene confirma cette union par une bulle donnée à Reims l'onziéme d'Avril 1148. & toutefois quelques abbez d'Angleterre s'y oppoſerent: mais après bien des conteſtations tous ſe ſoumirent à Clairvaux. Serlon vouloit s'y retirer lui-même dès-

*Chr. Savig. to. 2. Miſc. Baluz. p. 311.*

*Martenne Coll. to. 1. p. 61.*

AN. 1148. lors, mais S. Bernard n'y conſentit pas ; & lui donna un de ſes moines nommé Thibaud, pour inſtruire ceux de Savigni des uſages de Ciſteaux. Ils quitterent leur habit qui étoit gris pour prendre le blanc, & ſe conformerent en tout au reſte de l'ordre. Après la mort de S Bernard Serlon ſe retira à Clairvaux & y mourut ſaintement en 1158. Il reſte de lui quelques ſermons. Telle fut la fin de la congregation de Savigni : dont j'ai tiré l'hiſtoire, principalement du memoire ; que le R. P. Dom Claude Auvry prieur de cette abbaye a bien voulu me communiquer.

*Bibl. Ciſt. to. 1. p. 107.*

XXXVI. Primatie de Tolede.

En allant au concile de Reims, Raimond archevêque de Tolede paſſa à Paris & à S. Denis : où il aprit, que l'on avoit des reliques de S. Eugene martyr, que l'on tenoit avoir été le premier évêque de Tolede. Ce qui ſuppoſe que S. Gerard de Brogne n'en avoit emporté qu'une partie ſix-vingt ans auparavant. Le roi Loüis le jeune en donna depuis un bras au roi de Caſtille. Cependant l'archevêque Raimond étant arrivé à Reims ſe plaignit de la part du roi de Caſtille ſon maître, de ce que le pape Eugene avoit accordé le titre de roi de Portugal à Alfonſe Henriquès, moyennant une redevance annuelle de quatre livres d'or, au préjudice de la couronne de Caſtille. L'archevêque de Tolede ſe plaignit encore, que celui de Bragues & ſes ſuffragans, refuſoient de reconnoître ſa primatie : ce qui apparemment étoit une ſuite de l'érection du nouveau royaume de Portugal.

*Mariana x. hiſt. c. 20.*

*Sup. liv. LV. n. 25.*

*Rodepic. Tol. VII. hiſt. c. 6.*

*epiſt. 74.*

Pour ſatisfaire à ces plaintes, le pape Eugene écrivit au roi de Caſtille Alfonſe VIII. une lettre : où il lui déclare, qu'il n'a jamais eu intention de dimi-

nuer en rien sa dignité ni les droits de sa couronne; & lui promet de favoriser en son royaume l'expedition contre les infideles; c'est-à-dire, comme je croi; d'y attribuer l'indulgence de la croisade Nous voulons, ajoûte-t-il, que l'évêque de Brague & ses suffragans obéïssent à l'archevêque de Tolede comme à leur primat, ainsi qu'il a été ordonné par nos predecesseurs; & l'évêque de Brague est suspens pour ce sujet. Et ensuite : Pour marque de notre affection, nous vous envoyons par l'évêque de Segovie la rose d'or, que le pape a coûtume de porter tous les ans le quatriéme dimanche de carême; & parce que vous avez voulu que les évêques & les abbez de votre royaume assistassent au concile de Reims, nous déchargeons à votre priere ceux qui n'y sont pas venus, de la suspense prononcée contre eux. La lettre est datée du vingt-septiéme d Avril dans le territoire de Langres. Par une autre lettre il marque, qu'à la priere du même roi, il a accordé à l'archevêque de Compostelle la prerogative de faire porter la croix devant lui. J'ai déja parlé de la rose d'or, que le pape beniſſoit le quatriéme dimanche de Carême. AN. 1148. *ep. 75.* *Sup. liv. LXIV. n. 36.*

Bernard archevêque de Tarragone, refusoit aussi de reconnoître la primatie de Tolede, & avoit le même interêt que celui de Brague; se trouvant dans un autre royaume, sous Raimond Berenger, qui de comte de Barcelone étoit devenu roi d'Arragon en 1138. Bernard assista au concile de Reims, où le pape voulut l'obliger à reconnoître l'archevêque de Tolede pour son superieur : mais Bernard representa qu'étant nouvellement archevêque, il n'étoit pas encore bien instruit de ses droits, & promit de prendre con- *Eug. ep. 82.*

AN. 1148. ſeil ſur cette affaire, quand il ſeroit retourné à ſon égliſe.

L'archevêque de Brague ſe ſoumit enfin à Raimond archevêque de Tolede, comme il paroît par une
ep. 81. autre lettre du pape Eugene : mais Raimond qui étoit avancé en âge mourut peu de tems après, ſçavoir le mercredi neuviéme d'Août 1150. Son ſucceſſeur fut Jean évêque de Segovie, qui alla trouver le pape Eugene, & obtint de lui la confirmation de ſa pri-
epiſt. 72. matie par une bulle du treiziéme de Février 1152. où les évêchez ſuffragans de Tolede ſont ainſi exprimez : Oſma, Segovie, Siguença, Palencia. Le pape ajoûte, ques les autres qui lui étoient aciennement ſoumis lui reviendront, quand Dieu les aura remis ſous la puiſſance des Chrétiens. Il lui ſoumet auſſi les dioceſes qui ont perdu leurs metropolitains par l'invaſion des Sarraſins, juſques à ce que ces metropoles
ep. 79. 80. ſe rétabliſſent. Le pape écrivit en même tems aux autres évêques d'Eſpagne en general, & à Bernard de Tarragone en particulier, de reconnoître Jean archevêque de Tolede pour leur primat : mais il ne paroît pas que ce dernier l'ait jamais reconnu.

ep. 83. On trouve auſſi une lettre du pape Eugene adreſſée au clergé & au peuple de Tolede, où il dit avoir apris, que ceux que l'on nommoit Moſarabes, refuſoient obéïſſance à l'archevêque, recevoient des égliſes de la main des laïques, & ſuivoient leur ancienne coûtume, differente de l'uſage Romain, dans la celebration de la meſſe & de l'office divin, dans les habits & la tonſure clericale. C'eſt pourquoi le pape ordonne de leur enjoindre expreſſément, qu'ils ſe conforment au reſte de l'égliſe, & qu'ils obéïſſent à leur prelat

prelat s'ils veulent demeurer dans ſa province. Ces Moſarabes étoient les anciens Chrétiens, qui étoient demeurez en Eſpagne ſous la domination des Muſulmans; & on voit ici combien ils étoient attachez à leurs uſages, nonobſtant ce qui s'étoit paſſé ſoixante ans auparavant. AN. 1148.

*Sup. liv. LXIII. n. 56.*

XXXVIII. Revelations de ſainte Hildegarde.

Après le concile de Reims, le pape Eugene vint à Treves avec dix-huit cardinaux, pluſieurs évêques & pluſieurs abbez; y étant invité par l'archevêque Adalberon, qui défraya pendant trois mois toute cette compagnie. Le pape y celébra un concile; & Henri archevêque de Mayence, jugea à propos d'y venir avec les principaux de ſon clergé, pour conſulter le pape touchant les révélations d'Hildegarde religieuſe de grande reputation. Elle étoit née l'an 1098. de parens nobles & vertueux, qui la dévoüerent au ſervice de Dieu dès ſon enfance; parce que dès qu'elle put parler elle fit entendre, tant par ſes diſcours, que par ſignes, qu'elle voyoit des choſes extraordinaires. A l'âge de dix-huit ans elle fut enfermée à Diſemberg, c'eſt-à-dire, au mont S. Diſibode, avec une vertueuſe fille nommée Jutte, qui la forma à l'humilité & à l'innocence; & lui apprit ſimplement à lire le pſeautier. Hildegarde avançoit en vertu, mais elle ſouffroit des maux de tête & d'autres infirmitez preſque continuelles, enſorte qu'elle étoit rarement en état de marcher; & toutefois elle vêcut quatre-vingt-deux ans.

*Tom. X. concil. p. 1218. ex Trithem. Chron. Hiſpan. 1150.*

*Vita S. Hildeg. lib. c. 4. ap. Sur. 17. Sept. c. 1.*

A l'âge de quarante-deux ans & ſept mois, elle vit le ciel s'ouvrir, & un feu très-lumineux qui lui penétra la tête, le cœur & toute la poitrine ſans brûler, mais avec une chaleur douce; & auſſi-tôt elle

AN. 1148. reçut l'intelligence du pſautier, de l'évangile & des autres livres de l'ancien & du nouveau teſtament : enſorte qu'elle en expliquoit le ſens, quoiqu'elle ne pût expliquer les mots grammaticalement, ne ſçachant ni latin ni grammaire. Après pluſieurs années elle entendit une voix, qui lui ordonnoit d'écrire ce qu'elle verroit & ce qu'elle entendroit : mais la pudeur de ſon ſexe & la crainte des diſcours du peuple & des jugemens temeraires la retenoit. Toutefois ſe ſentant preſſée interieurement d'obéïr ; & ayant été long-tems malade, elle découvrit ſa peine à un moine qui étoit ſon directeur, & par lui à ſon abbé. L'abbé ayant pris conſeil des plus ſages de ſa communauté, & interrogé Hildegarde, lui ordonna d'écrire, ce qu'elle fit pour la premiere fois ; & auſſi-tôt elle ſe trouva guérie & ſe leva de ſon lit. Cette guériſon parut à l'abbé ſi miraculeuſe, qu'il ne voulut pas s'en tenir à ſon jugement : il vint à Mayence faire le rapport de ce qu'il avoit appris à l'archevêque & aux principaux de ſon clergé, & leur montra les écrits d'Hildegarde.

C'eſt ce qui donna lieu à l'archevêque de conſulter le pape, qui voulant s'informer plus exactement de cette merveille, envoya au monaſtere d'Hilde-
6.4. garde Alberon évêque de Verdun avec Albert ſon primicier & d'autres perſonnes capables, pour aprendre d'elle-même ce que c'étoit, ſans bruit & ſans curioſité. Elle leur répondit avec grande ſimplicité ; & après que l'évêque en eut fait ſon rapport au pape, le pape ſe fit encore apporter les écrits d'Hildegarde, & les prenant entre ſes mains il les lut lui-même publiquement en préſence de l'archevêque, des cardi-

naux & de tout le clergé: il raconta auſſi ce que lui avoient rapporté ceux qu'il y avoit envoyez, & tous les aſſiſtans en rendirent graces à Dieu. S. Bernard étoit préſent, & rendit auſſi témoignage de ce qu'il ſçavoit de cette ſainte fille; car il l'avoit viſitée quand il alla à Francfort, & lui écrivit une lettre, où il la felicite de la grace qu'elle a reçûë, & l'exhorte à y être fidelle. Il pria donc le pape, & tous les aſſiſtans le prierent avec lui, de publier une ſi grande grace que Dieu avoit faite de ſon tems à l'égliſe, & de la confirmer par ſon autorité. Le pape ſuivit leur conſeil, & écrivit à Hildegarde, lui recommandant de conſerver par humilité la grace qu'elle avoit reçûë, & de déclarer avec prudence ce qu'elle connoîtroit en eſprit. Il lui permet auſſi de s'établir avec ſes ſœurs par la permiſſion de ſon évêque, au lieu qui lui avoit été revélé, & d'y vivre en clôture ſuivant la regle de ſaint Benoît. Ce lieu étoit le mont S. Rupert près de Bingue ſur le Rhin, à quatre lieuës au deſſous de Mayence, ainſi nommé d'un ſeigneur qui vivoit au neuviéme ſiecle, & qui eſt honoré comme ſaint le quinziéme de Mai. Hildegarde paſſa en ce lieu-là avec dix-huit filles nobles qu'elle avoit attirées par ſa réputation, & en fut la premiere abbeſſe.

AN. 1148.

*Epiſt. 366.*

*Boll. tom. 14. p. 503.*
*Trich. Chr. Span. an. 1148.*

XXXVIII. Le pape à Clairvaux.

Le pape Eugene étant de retour en France, vint à Clairvaux, où il édifia toute la communauté par ſon humilité & ſa regularité. Il portoit ſur la chair ſa tunique de laine ſans ſergette par deſſous; & ne quittoit la coulle ni jour ni nuit. Pour garder la bienſéance on lui portoit des carreaux en broderie, & ſon lit étoit entouré de pourpre & couvert de riches étofes, mais par deſſous il n'étoit garni que de paille

*Vita S. Bern. l. 11. c. 8. n. 50.*

AN. 1148. battuë & de draps de laine. En parlant à la communauté, il ne pouvoit retenir ſes larmes & ſes ſoupirs, il les exhorta & les conſola, vivant avec eux en frere plûtôt qu'en maître: mais ſa nombreuſe ſuite ne lui permit pas de faire chez eux un long ſéjour. Il aſſiſta auſſi cette même année au chapitre général des abbez de Cîteaux, non comme préſident ou comme pape, mais comme un d'entre eux. Enfin il reprit le chemin d'Italie, & arriva heureuſement à Rome.

*Lib.* IV. *c.* 7. *n.* 40.

XXXIX. S. Gilbert de Sempringam.

Gilbert de Sempringam vint à ce chapitre, offrit à l'ordre de Cîteaux la congrégation qu'il venoit de former. Il étoit Anglois, né dans la province de Lincolne en 1083. & après qu'il eut fait ſes études, ſon pere lui donna les deux cures de Sempringam & de Tirington dont il étoit patron: mais il ne tiroit ſa ſubſiſtance que de la premiere, & donnoit aux pauvres tout le revenu de la ſeconde. Il n'étoit pas encore dans les ordres, & ne poſſedoit ces cures qu'en perſonat, comme on le nommoit, les faiſant ſervir par des vicaires, ſuivant l'abus qui regnoit alors, de ſéparer le revenu & les fonctions; & c'eſt cet abus qui fut condamné, comme j'ai dit, au concile de Reims par le pape Eugene. Gilbert s'attacha enſuite à la cour d'Alexandre évêque de Lincolne, qui l'ordonna prêtre malgré lui, & le voulut faire ſon archidiacre; mais Gilbert le refuſa, diſant, qu'il ne voyoit point de chemin plus court pour ſe perdre. C'eſt que les archidiacres exerçoient la juriſdiction eccleſiaſtique, qui étoit une grande tentation d'avarice.

*Vita Monaſt. Angl. tom.* 2. *p.* 669. *Boll* 4. *Febr. tom.* 3. *p.* 567.

*V. Cang. gloſſ. Perſona.*

Voulant donc donner ſon bien aux pauvres & faire une fondation, & ne trouvant point d'hommes qui vouluſſent vivre auſſi regulierement qu'il ſou-

haittoit : il aſſembla dans ſa paroiſſe de Sempringam AN. 1148.
ſept filles vertueuſes, qu'il enferma près de l'égliſe de S. André, par le conſeil & le ſecours de l'évêque Alexandre, pour vivre en clôture perpetuelle : enſorte qu'elles recevoient par une fenêtre les choſes neceſſaires à la vie. Pour les leur apporter & ſervir audehors, elles avoient de pauvres filles en habit ſeculier : mais depuis par le conſeil de perſonnes ſages, il fit auſſi prendre un habit regulier & faire des vœux à ces filles du dehors après les avoir bien inſtruites & bien éprouvées. Il y joignit des hommes pour l'agriculture & les autres travaux les plus rudes ; & leur preſcrivit une maniere de vie dure, & un habit qui marquoit l'humilité & la rénonciation au monde. Cet inſtitut fut tellement approuvé, que pluſieurs ſeigneurs d'Angleterre offrirent à Gilbert des terres & des revenus, pour fonder des monaſtéres ſemblables ; l'évêque Alexandre commença & le roi Henri acheva : mais Gilbert ne recevoit ces biens qu'avec crainte & comme par force, & en refuſoit même pluſieurs tant il aimoit la pauvreté & craignoit la vanité de voir un grand peuple ſous ſa conduite.

Ce fut dans cette penſée qu'il vint au chapitre de Cîteaux où étoit le pape Eugene, voulant ſe décharger du ſoin de tant de maiſons dont il ſe croyoit incapable, & les remettre à ces religieux, qu'il connoiſſoit par l'exercice frequent de l'hoſpitalité, & qu'il jugeoit les plus exacts de tous dans l'obſervance de la regle ; comme étant en leur premiere ferveur. Mais le pape & les abbez de Cîteaux lui dirent, qu'il ne leur étoit pas permis de gouverner d'autres religieux, & encore moins des religieuſes, & par

AN. 1148. leur conſeil le pape lui ordonna de continuer avec la grace de Dieu l'œuvre qu'il avoit commencé. Il voulut s'excuſer ſur ſon âge de ſoixante & cinq ans & ſur ſon incapacité, mais le pape le jugea d'autant plus propre à la conduite des ames qu'il la deſiroit moins. Il eut regret de ne l'avoir pas connu plûtôt, & déclara qu'il lui auroit donné l'archevêché d'Yorc. En ce voyage Gilbert lia une étroite amitié avec ſaint Malachie d'Irlande & ſaint Bernard: il ſe trouvoit ſouvent en tiers quand ils étoient ſeuls. Ils lui donnerent chacun leur croſſe, & ſaint Bernard y ajoûta une étole & un manipule.

Gilbert étant de retour en Angleterre, appella à ſon ſecours des eccleſiaſtiques pour la conduite de ſes religieuſes; & forma ainſi une double congregation de filles ſous la regle de S. Benoît, & de chanoines reguliers ſous la regle de ſaint Auguſtin, & leur donna des conſtitutions écrites, qui furent confirmées par le pape Eugene, & par ſes ſucceſſeurs. Dieu bénit tellement ſon travail, qu'il fonda treize monaſteres, quatre de chanoines & neuf de religieuſes, contenant plus de deux mille perſonnes. Il fonda d'ailleurs pluſieurs hôpitaux, de malades, de lepreux, de veuves & d'orfelins. Sa vie étoit auſtere; il ne mangeoit point de viande, & s'abſtenoit même de poiſſon pendant l'Avent & le Carême. Il ne ſe ſervoit que de vaiſelle de Bois ou de terre & de cuilleres de corne. Il ne portoit point de fourrures, & toûjours les mêmes habits hyver & été. Il étoit vêtu de gris, & fut long-tems ſans prendre l'habit ni la regle de chanoine regulier: mais ſes diſciples lui repréſenterent, qu'il étoit à craindre que ſous ce pré-

texte on ne leur donnât après ſa mort un ſuperieur étranger. Il prit donc l'habit de chanoine, des mains de celui de ſa congrégation qui étoit le plus diſtingué pour ſon merite: il lui promit obéïſſance en faiſant ſes vœux, & le regarda toûjours depuis comme ſon ſuperieur. AN. 1148.

XL. Etienne d'Obaſine.

Etienne abbé d'Obaſine vint auſſi trouver le pape Eugene à Clairvaux, & pour le même ſujet. Il étoit né en Limouſin de parens mediocres, & après avoir étudié la ſcience eccleſiaſtique, il ne laiſſa pas de demeurer dans le monde, prenant ſoin de ſa famille & des pauvres: mais ayant été ordonné prêtre, il réſolut de ſe donner entierement à Dieu, & commença à mener une vie auſtere & à prêcher avec beaucoup de force & d'onction. Les lectures qu'il faiſoit pour inſtruire les autres, lui firent naître le deſſein de renoncer à tout, & ſuivre J. C. dans une parfaite pauvreté. Il conſulta ſur ce ſujet Etienne de Mercœur, qui avoit été diſciple de S. Robert de la Cheſe-Dieu, & ce ſaint homme lui conſeilla d'exécuter au plûtôt ſon pieux deſſein. Etienne avoit déja pour compagnon un autre prêtre nommé Pierre, homme d'une grande ſimplicité, qui étoit dans la même reſolution. Donc le jeudi après le jour des cendres, ils aſſemblerent leurs parens pour leur dire le dernier adieu, leur donnerent un grand repas, & diſtribuerent aux pauvres tout ce qui leur reſtoit de bien. *Vita 4. Miſcell. Baluz. p. 69. Boll. 8. Mart. to. 6. p. 800. c. 2.*

Ils paſſerent la nuit ſuivante en prieres, pour demander à Dieu la grace d'accomplir ce qu'il leur avoit inſpiré: puis s'étant revêtus d'un habit de religieux, & marchant nuds pieds, ils partirent avant le jour pour quitter leur pays & ſe bannir volontaire-

AN. 1148. ment. Il y avoit dans le voiſinage un ermite nommé Bertran, qui avoit quelques diſciples ; ils demeurerent avec lui dix mois, mais ſans engagement, & le quitterent par le deſir d'une plus grande perfection. Après avoir viſité toutes les maiſons religieuſes d'alentour ſans y trouver ce qu'ils cherchoient, ils s'arrêterent à Obaſine, lieu deſert environné de bois & de rochers, & arroſé d'une petite riviere. Ils y arriverent le vendredi ſaint, & paſſerent ce jour & le ſuivant ſans manger. Le jour de Pâques ils allerent à une égliſe voiſine, où ayant emprunté des ſouliers, l'un d'eux dit la meſſe & l'autre y communia ; & perſonne ne les ayant invitez à dîner, ils revinrent aſſez triſtes dans leur déſert : mais une femme du voiſinage leur apporta la moitié d'un pain & un pot de lait, dont ils firent le plus agréable repas de leur vie. Ils paſſerent pluſieurs jours ſans autre nourriture que les racines, & les autres choſes qu'ils pouvoient trouver dans ce déſert ; mais ils furent ſecourus par des perſonnes charitables, particulierement des paſtres qu'ils récompenſoient en les inſtruiſant.

n. 7. Quelque tems après Pierre de l'avis d'Etienne, alla à Limoges avec un clerc nommé Bernard, qui s'étoit joint à eux : ils parlerent à l'évêque Euſtorge, & lui expliquerent leur deſſein, qu'il approuva ; & ayant beni une croix qu'ils lui avoient apportée, il leur permit de dire la meſſe & de bâtir un monaſtere, à la charge de ſuivre en tout la tradition des peres. Ils commencerent donc à bâtir des lieux reguliers, car ils avoient déja quelques diſciples, mais en petit nombre, à cauſe de l'extrême auſterité de leur vie. Ils ſuivoient la regle des chanoines en ce qui regarde l'office divin

AN. 1148.

divin & celle des ermites en leur maniere de vie. Car, ajoûte l'auteur de cette hiſtoire, qui eſt du tems même, encore que les chanoines chantent regulierement, leur nourriture eſt abondante & delicate; ils ont beaucoup de repos, & peu ou point de travail des mains. De quoi le ſaint homme ayant une grande averſion, il avoit ordonné que tout le tems de la journée fût employé au travail, excepté ce qu'emportoit la lecture ou l'office divin. Ils y employoient même pendant l'hyver une partie de la nuit; & durant ce travail on recitoit des pſeaumes. p. 88. n. 10.

Etienne voulut perſuader à Pierre ſon premier compagnon d'aller chez les Sarraſins, dans l'eſperance d'en convertir quelques-uns, ou de ſouffrir le martyre. Mais Pierre l'en détourna, en lui diſant, qu'il valoit mieux s'appliquer à la converſion des mœurs de ceux qui avoient déja de la foi, que de travailler inutilement chez les infideles, qui peut-être n'étoient pas predeſtinez. Après qu'ils eurent bâti le monaſtere d'Obaſine, il y eut une diſpute entr'eux deux à qui le gouverneroit, chacun voulant déferer à l'autre cet honneur. Pour terminer ce differend, on les mena devant le legat Geofroi évêque de Chartres, qui ſe trouvoit alors dans le pays; & qui après les avoir bien examinez, donna la ſuperiorité à Etienne. Sur la reputation des Chartreux, qui paſſoient pour les plus parfaits religieux, il alla les viſiter; & y arriva vers le tems qu'une fonte extraordinaire de neiges avoit emporté pluſieurs de leurs cellules avec les moines qui étoient dedans. Etienne d'Obaſine conſulta le prieur de la Chartreuſe, qui étoit alors le venerable Guigues, ſur l'inſtitut qu'il devoit choiſir; n. 14. n. 24. n. 26.

AN. 1148. & le prieur lui répondit : Les Ciſterciens venus depuis peu ſuivent le grand chemin, & leurs ſtatuts peuvent ſuffire pour la plus grande perfection : quant à nous, nous ſommes bornez & dans le nombre des perſonnes & dans l'étendue de nos poſſeſſions. Vous qui avez aſſemblé pluſieurs perſonnes au ſervice de Dieu, & qui avez reſolu d'en recevoir encore davantage, vous devez plûtôt embraſſer la vie cenobitique.

Au retour de la Chartreuſe Etienne augmenta les bâtimens d'Obaſine, pour recevoir ceux qui venoient tous les jours ſe ranger ſous ſa conduite, entre leſquels fut un gentilhomme, qui ayant déja mené dans le monde une vie très-reglée, ſe donna à lui avec ſa femme, ſes enfans, toute ſa famille & tous
c. 29. ſes biens ; car Etienne recevoit auſſi des femmes, & il en convertit un grand nombre, même des plus no-
c. 30. bles, & de celles qui avoient le plus vêcu dans le luxe, la moleſſe & le deſordre ; & il les accoutumoit à ne point dédaigner les travaux les plus bas. Elles avoient leur habitation ſeparée, mais enſuite il les mit plus loin, & dans une clôture plus exacte ; & elles furent bien-tôt juſques au nombre de cent cinquante.

lib. 11. c. 1. Etienne ayant donc reſolu de prendre la regle monaſtique, principalement par le conſeil d'Aimeri évêque de Clermont, envoya à Dalone, qui étoit le ſeul monaſtere regulier du pays, & qui ſuivoit déja l'obſervance de Cîteaux, ſans toutefois être encore
c. 2. aggregé à l'ordre. Il en fit venir des moines pour inſtruire les ſiens ; & le jour des Rameaux de l'an 1142. il reçût la benediction abbatiale de Geraud

évêque de Limoges, qui donna auſſi l'habit monaſtique à tous ceux de ſes diſciples qui étoient clercs, laiſſant les autres dans l'habit qu'ils portoient auparavant. Enſuite l'évêque avec ſon clergé, le nouvel abbé & ſes moines menerent en proceſſion les religieuſes au monaſtere qui leur étoit preparé, ou l'abbé les enferma pour n'en jamais ſortir, ſous quelque pretexte que ce fût. Leur égliſe étoit diſpoſée, comme nous voyons encore celles des anciens monaſteres de filles, c'eſt à-dire que la partie orientale comprenant l'autel, étoit ſeparée du reſte par une muraille, & avoit une porte du côté du ſeptentrion par où entroient les moines pour chanter les nocturnes & la meſſe. Le mur de ſeparation avoit une fenêtre grillée avec un rideau en dedans, par où les religieuſes recevoient la communion, même les malades, que l'on y apportoit en quelque état qu'elles fuſſent. Car les moines leur rendoient tous les ſervices ſpirituels, ſans jamais entrer dans la clôture; & elles avoient un frere lai pour procureur, qui les ſervoit quant aux beſoins temporels. AN. 1148.

Les moines de Dalone qui avoient été appellez pour inſtruire ceux d'Obaſine, les traitoient durement & avec peu de diſcretion, comme s'ils avoient dû ſçavoir tout d'abord les pratiques monaſtiques, qu'ils n'avoient point appriſes. Ils s'en plaignoient à l'abbé Etienne, qui les avoit accoûtumez à être traitez charitablement; & il les exhortoit à la patience. Toutefois ſçachant que le pape Eugene étoit en France, & qu'après le concile de Reims il étoit venu à Cîteaux, il alla l'y trouver; car il deſiroit depuis long-tems de ſe ſoumettre à cet ordre. L'abbé Etienne

AN. 1148 s'étant donc presenté au pape, & lui ayant expliqué son dessein, le pape fit appeller Rainard abbé de Cîteaux, homme d'un merite singulier, & lui recommanda Etienne pour le regarder comme son fils, & l'associer à l'ordre. Rainard le presenta aux abbez assemblez en chapitre general, & leur dit: Vous voyez cet abbé de petite taille & de mauvaise mine, mais tout rempli du saint Esprit; & leur ayant déclaré l'ordre du pape, ils reçûrent Etienne tout d'une voix, & l'assignerent à la Maison de Cîteaux, pour être de sa filiation. Il y avoit quelque difficulté, en ce que la maison d'Obasine avoit certaines pratiques contraires aux coûtumes de Cîteaux, principalement la conduite des femmes: mais on passa par dessus pour l'amour d'Etienne; & Rainard qui le cherissoit tendrement promit que ces differences s'aboliroient peu à peu. Etienne revint donc à Obasine plein de joye, amenant ceux que l'abbé de Cîteaux lui avoit donnez pour maîtres, dans l'observance; sçavoir deux moines prêtres & deux freres lais. Ces nouveaux maîtres, biens differens de ceux de Dalone, instruisoient doucement, familierement & avec une grande discretion. Le changement qui fit le plus de peine à l'abbé Etienne, fut d'accorder l'usage de la viande aux malades, conformément à la regle. Depuis cette association, le monastere d'Obasine alla toûjours augmentant, & continua d'en produire plusieurs autres. Etienne vêcut encore environ onze ans, jusques en 1159. qu'il mourut le huitiéme de Mars; & il est compté entre saints de son ordre.

p. 177. XLI. Fin de S. Malachie.

S. Malachie archevêque d'Irlande, desiroit depuis long-tems le pallium pour honorer son siege, & ne

manquer à aucune des ceremonies de l'égliſe. Le pape Innocent le lui avoit promis ; & il étoit d'autant plus affligé de ne l'avoir pas envoyé querir de ſon vivant. Mais ſçachant que le pape Eugene s'étoit approché juſques en France, il voulut profiter de l'occaſion, ne doutant pas qu'il ne lui fût favorable, comme enfant de ſa chere maiſon de Clairvaux. Il aſſembla donc ſon concile ; & après avoir traité pendant trois jours les affaires qui ſe preſentoient, le quatriéme jour il declara ſon deſſein touchant le pallium ; & les évêques l'approuverent, pourvû qu'il l'envoyât demander par un autre. Toutefois voyant qu'il vouloit y aller lui-même, & que le voyage n'étoit pas trop long, ils n'oſerent s'y oppoſer. AN. 1148. *Vita per S. Bern. c. 30.*

Malachie ſe mit donc en chemin, mais étant arrivé en Angleterre on le retint quelque tems, refuſant de le laiſſer paſſer en France, parce que le roi Etienne étoit mal content du pape Eugene, qu'il croyoit ne lui être pas favorable. Quand l'archevêque arriva à Clairvaux, S. Bernard le reçut avec une joye incroyable, & courut l'embraſſer avec une legereté bien au deſſus de ſa foibleſſe : mais le pape étoit déja à Rome ; ou près d'y arriver. Ainſi l'archevêque fut obligé de s'arrêter dans cette ſainte maiſon pour attendre quelques-uns de ſa ſuite retenus en Angleterre, & ſe preparer au voyage de Rome. Quatre ou cinq jours après ſon arrivée ayant celebré la meſſe conventuelle le jour de S. Luc, la fievre le prit, & il ſe mit au lit. Toute la communauté s'empreſſoit à le ſervir & à lui donner tous les ſoulagemens poſſibles ; mais il leur diſoit : Vos ſoins ſont inutiles : je fais toutefois pour l'amour de vous ce que vous *De S. Malach. Serm. 1. n. 1. c. 31.*

AN. 1148. voulez. Car il ſçavoit que ſa fin étoit proche; & aſſûroit qu'il mouroit cette année & au jour qu'il deſiroit depuis ſi long-tems, qui étoit celui des Trepaſſez, ayant grande confiance aux ſecours que les morts reçoivent des vivans en ce jour-là. Il avoit auſſi dit long-tems auparavant, que s'il mouroit en voyage, il vouloit mourir à Clairvaux.

Il demanda l'huile ſainte; & comme la communauté ſe preparoit à venir la lui apporter ſolemnellement: il ne le voulut pas ſouffrir, mais il deſcendit de la chambre haute où il étoit, marchant de ſon pied & remonta de même, après avoir reçû l'extrême-onction & le viatique. Son viſage n'étoit point changé; & on ne pouvoit croire qu'il fût ſi près de ſa fin. Mais on changea d'avis le ſoir du jour de la Touſſaints: on vit qu'il étoit à l'extremité, & toute la communauté ſe rendit auprès de lui. Il leur donna à tous ſa benediction par l'impoſition des mains, & les recommanda à Dieu. Enfin il mourut la nuit même du ſecond jour de Novembre l'an 1148. étant dans ſa cinquante-quatriéme année. S. Bernard fit ſon oraiſon funebre le jour même, & quelque tems après il écrivit ſa vie à la priere de l'abbé Congan & de toute la communauté des Ciſterciens qu'il gouvernoit en Irlande. Le motif du ſaint en écrivant cette vie, fut de conſerver la memoire d'un ſi grand exemple de vertu, dans un tems où les ſaints étoient ſi rares, particulierement entre les évêques. Le ſucceſſeur de S. Malachie dans le ſiege de Doune, fut Chrétien ſon archiacre abbé de Millefont, qui le premier avoit porté en Irlande l'obſervance de Cîteaux.

*De S. Mal. Serm. 1.*

*Rob. de monte. Vulg. an. 1148. Sup liv. LXVIII.*

XLII. Conferences d'Anſelme d'Avelberg avec les Grecs.

Anſelme évêque d'Avelberg en baſſe Saxe, étant

auprès du pape Eugene à Tuſculum au mois de Mars 1149. le pape lui dit entre autres choſes : Il m'eſt venu depuis peu un évêque en qualité d'ambaſſadeur de l'empereur de Conſtantinople, dont il m'a aporté une lettre écrite en grec. Cet évêque bien-inſtruit dans les livres des Grecs, parlant bien & ſe confiant en ſon éloquence, nous a propoſé pluſieurs objections touchant la doctrine & le rit des Grecs, pretendant ſoutenir tout ce qu'ils ont de different de l'égliſe Romaine ; entre autres touchant la proceſſion du ſaint Eſprit & les azymes. C'eſt pourquoi ſçachant que vous avez autrefois été ambaſſadeur de l'empereur Lothaire à C. P. & que pendant le ſejour que vous y avez fait, vous avez eu ſur ce ſujet pluſieurs conferences tant publiques que particulieres, je vous prie d'en compoſer un traité en forme de dialogue, qui contienne ce qui a été dit de part & d'autre. Nous avons vû que l'empereur Lothaire reçut une ambaſſade de l'empereur Jean Comnene en 1137. & ce fut apparemment à cette occaſion qu'il lui envoya l'évêque Anſelme.

AN. 1149.

*Prolog. tom. 13. Spicil. p. 86.*

*Sup. liv. XLVIII. n. 40.*

En exécution de l'ordre du pape, Anſelme lui envoya un traité intitulé Anticimenon, c'eſt-à-dire, Recuëil d'objections, où il rapporta autant que ſa memoire lui put fournir, les conferences qu'il avoit euës avec les Grecs : mais ſans leur impoſer, comme quelques-uns, qui ne les ayant oüi qu'en paſſant, leur faiſoient dire ce qu'ils ne diſoient point. A la tête de cet ouvrage, Anſelme mit un petit traité de la perpetuité & de l'uniformité de l'égliſe, pour répondre à ceux qui étoient ſcandaliſez de la multitude des ordres religieux & de la diverſité de leurs obſervances.

AN. 1149. Entrant en matiere ſur les differends des Grecs avec les Latins, il dit :

*Lib. II. c. I.* Lorſque j'étois à Conſtantinople, comme les Grecs me faiſoient ſouvent des queſtions, & que je leur en faiſois de mon côté, l'empereur Calogean & le patriarche furent d'avis d'une conference publique, qui ſe tint dans le quartier des Piſans près de l'égliſe de ſaint Irene. On établit des ſilentiaires, c'eſt-à-dire des huiſſiers pour faire ſilence; des arbitres & des notaires, pour rediger fidelement tout ce qui auroit été dit de part & d'autre. Outre la multitude des Grecs, il y avoit pluſieurs Latins, entre autres Jacques Venitien, un Piſan nommé Bourguignon, & Moïſe de Bergame qui ſervoit d'interprete. On avoit choiſi pour diſputer avec moi, Nechitès archevêque de Nicomedie, le principal des douze didaſcales, ou docteurs qui gouvernoient les études, & étoient conſultez ſur les queſtions difficiles.

*Gang. C. P. lib. IV. p. 149.*

*c. 2, 3.* On traita la queſtion du S. Eſprit; & Nechitès reprocha aux Latins d'admettre en Dieu pluralité de principes, en diſant que le S. Eſprit procede du Pere & du Fils : mais Anſelme répondit, qu'il n'en procede que comme d'un ſeul principe. Nechitès preſſé

*c. 19.* par les autoritez de l'évangile, convint que le ſaint Eſprit eſt du Fils, qu'il eſt envoyé par lui, qu'il reçoit de lui, qu'il tient de lui ce qu'il dit : mais il ne vouloit pas dire qu'il procede du Fils, parce que l'évangile ne le dit pas formellement. Mais répondoit

*c. 20.* Anſelme, l'évangile ne dit pas non plus expreſſément le contraire; & vous croyez, comme les con-

*c. 22.* ciles l'ont décidé, que le Fils eſt conſubſtantiel au Pere, que Marie eſt mere de Dieu, & qu'il faut adorer

rer le S. Eſprit, quoique ces expreſſions ne ſoient pas dans l'écriture : parce qu'on y trouve la doctrine qu'elles expliquent plus préciſément à cauſe des hérétiques qui l'ont conteſté. Il réfuta enſuite ceux qui diſoient, que le Saint-Eſprit procedoit du Pere par le Fils. Enfin Nechitès témoigna être perſuadé : mais il répréſenta que ces paroles : Le Saint-Eſprit procede du Fils, ne pourroient être avancées ſans grand ſcandale dans les égliſes Grecques. C'eſt pourquoi, dit-il, il faudroit aſſembler un concile général de l'égliſe d'Occident & d'Orient par l'autorité du pape & du conſentement des empereurs, où cette queſtion & les autres fuſſent décidées. Anſelme fit le même ſouhait, qui fut approuvé par les acclamations de toute l'aſſemblée. c. 16. c. 17.

La ſemaine ſuivante on tint une autre conference dans l'égliſe de ſainte Sophie : où comme on parloit de la primauté de l'égliſe Romaine, l'archevêque Nechitès dit entre autres choſes : Nous ne lui refuſons pas le premier rang entre ſes ſœurs, c'eſt-à-dire, les egliſes patriarcales, & nous reconnoiſſons qu'elle préſide au concile général ; mais elle s'eſt ſéparée de nous par ſa hauteur, quand excédant ſon pouvoir, elle a diviſé l'empire, & en même tems les égliſes d'Occident & d'Orient. C'eſt pourquoi lorſqu'elle celébre un concile ſans nous avec les évêques d'Occident, ils doivent recevoir avec reſpect & obſerver les decrets qui ont éte faits par leur conſeil & de leur conſentement : mais pour nous, quoique nous ne ſoyons pas diviſez de l'égliſe Romaine par la foi, comment pouvons nous recevoir ſes decrets, qui ſont fait à notre inſçû ? Car ſi le pape prétend nous en- Lib. III. c. 1. c. 8.

voyer ſes ordres en tonnant du haut de ſon thrône, juger & diſpoſer de nous & de nos égliſes ſans notre conſeil, à diſcretion & ſuivant ſon bon plaiſir, quelle fraternité ſera-ce, ou quelle paternité ? Nous ne ſerions plus que des eſclaves & non des enfans de l'égliſe. Que s'il étoit neceſſaire de porter un joug ſi peſant, il n'y auroit plus que l'égliſe Romaine qui joüiroit de la liberté qu'elle voudroit, & qui donneroit des loix à toutes les autres ſans être ſujette à aucune loi.

A quoi donc nous ſerviroit l'étude des lettres & la ſcience des écritures : à quoi nous ſerviroit d'avoir de l'eſprit ? La ſeule autorité du pape, qui, comme vous dites, eſt au-deſſus de tous les hommes, rend inutiles tous ces avantages. Il ſera le ſeul évêque, le ſeul docteur, le ſeul paſteur, qui rendra compte à Dieu ſeul du troupeau qui n'eſt confié qu'à lui ſeul. Que s'il veut avoir des ouvriers qui travaillent avec lui dans la vigne du Seigneur, il doit conſerver ſa primauté ſans mépriſer ſes freres que Jeſus-Chriſt a engendrez dans le ſein de l'égliſe, non pour la ſervitude, mais pour la liberté. Car nous devons tous, ſelon 2. Cor. v. 10. l'apôtre, comparoître devant le tribunal de J. C. pour rendre compte de nos actions. Il dit tous ſans excepter le pape & ſans s'excepter lui même, tout apôtre qu'il étoit. Auſſi ne trouvons-nous dans aucun ſymbole, qu'il nous ſoit ordonné de confeſſer en particulier l'égliſe Romaine, mais une égliſe ſainte, catholique & apoſtolique. Voilà ce que je dis de l'égliſe Romaine, que je revere avec vous, mais je ne croi pas avec vous devoir la ſuivre neceſſairement en tout : ni que nous devions quitter notre rit, pour re-

cevoir ſon uſage dans les ſacremens, ſans l'examiner par la raiſon ni par l'autorité des écritures: mais marchant après elle les yeux fermez, par tout où elle ira conduite par ſon propre eſprit. C'eſt aux ſages tant Latins que Grecs, de juger combien il nous ſeroit ſûr & honnête d'uſer ainſi.

Anſelme interrompit ce diſcours, ne pouvant ſouffrir, dit-il, que l'archevêque Grec s'emportât de la ſorte contre l'égliſe Romaine; & il dit: Si vous connoiſſiez comme moi ſa religion, ſa ſincerité, ſon équité, ſon humilité, ſa ſageſſe, ſa diſcretion, ſa charité envers tout le monde, & ſur tout ſon exactitude dans l'examen des cauſes eccleſiaſtiques, & ſa liberté dans les jugemens: vous n'auriez pas ainſi parlé, mais vous vous ſeriez rangé de vous-même à ſa communion & à ſon obéïſſance. Enſuite il remarqua l'origine du patriarcat de Conſtantinople; ſçavoir l'entrepriſe des évêques du troiſiéme concile général & de ceux du concile de Calcedoine, à laquelle ſaint Leon s'oppoſa vigoureuſement; & après avoir traité du pouvoir des apôtres & de la primauté du pape, on vint à la queſtion des azymes, ſur laquelle on conclut que cette diverſité de pratique indifferente en ſoi, ne pouvoit être ôtée que par un concile univerſel. Anſelme demanda enſuite, pourquoi les Grecs conſacroient le vin pur, & n'y mêloient l'eau qu'après la conſecration: ſur quoi Nechites répondit par des raiſons de convenance. Mais il rejetta comme une pure calomnie; le reproche qu'on faiſoit aux Grecs de rébaptiſer les Latins: ſous prétexte qu'ils les arroſoient d'huile benite, doutant s'ils avoient reçû le ſacrement de l'onction. La concluſion de cette ſe-

c. 9.

*Sup. liv. XVIII. n. 7. XXVIII, n. 30. 33.*

c. 10. 12.

c. 19.

c. 30.

c. 21.

c. 22.

AN. 1149. conde conference comme de la premiere, fut de ſouhaiter un concile genéral pour la réunion parfaite des deux égliſes d'Orient & d'Occident.

*Eug. ep. 6. ex Ott. Friſ. 1. Frid. c. 61.*

Le pape Eugene ayant appris que le roi Conrad étoit en Lombardie au retour de la croiſade, lui fit ſçavoir de ſes nouvelles par Artuic archevêque de Brême & Anſelme évêque d'Havelberg, puis lui écrivit une lettre de conſolation ſur le mauvais ſuccès de cette entrepriſe. La lettre eſt datée de Tuſculum le vingt-quatriéme de Juin 1149.

XLIII. Lettre de ſaint Bernard à l'abbé Suger.

*Epiſt. 376.*

Au retour de la croiſade, Robert frere du roi Loüis & Henri fils du comte de Champagne, prirent jour pour un tournoi, où l'on devoit combattre à outrance après les fêtes de Pâques de l'année 1149. S. Bernard en écrivit à l'abbé Suger, qui en l'abſence du roi avoit en France la principale autorité. Voyez, dit-il, avec quelles diſpoſitions ces princes ſont allez à Jeruſalem, puiſqu'ils reviennent avec une telle volonté. Oppoſez-vous au mal, ſoit par perſuaſion, ſoit par force: j'entends celle qui appartient à la diſcipline eccleſiaſtique, c'eſt-à-dire les cenſures. J'écris de même à l'archevêque de Reims, à celui de Sens, aux évêques de Soiſſons & d'Auxerre, au comte Thibaut & comte Raoul. Oppoſez-vous à de ſi grands maux à cauſe du roi & à cauſe du pape, à qui appartient la garde du royaume. C'eſt que le pape étoit le protecteur des croiſez & de leurs biens. Au reſte, Thibaut étoit le comte de Champagne, & Raoul le comte de Vermandois.

XLIV. Henri évêque de Beauvais.

*Mabill. ad epiſt. 278. S. Bern.*

Henri autre frere du roi Loüis le jeune, & aîné de Robert, avoit été engagé par le roi leur pere dans l'état eccleſiaſtique, & avoit poſſedé pluſieurs grands benéfices; entre autres, la tréſorerie de S. Martin de

Tours, l'abbaye de N. D. d'Eſtampes, l'archidiaconé d'Orleans. Etant un jour venu à Clairvaux conſulter S. Bernard ſur une affaire temporelle, il voulut auſſi voir la communauté & ſe recommanda aux prieres des moines. Le ſaint abbé lui ayant donné des avis ſpirituels, ajoûta: Je me confie en Dieu, que vous ne mourrez point en l'état où vous êtes; & que vous ſentirez bien-tôt par experience, l'utilité de ces prieres, que vous avez demandées. On vit le jour même la verité de cette prédiction, le jeune prince ſe convertit & demanda place entre les moines. Ce fut une extrême joye pour la communauté, mais ſes amis & ſes ſerviteurs le pleurerent comme s'il eût été mort.

*Metrop. Rom. lib. III. c. 1. Vita S. Bern. lib. IV. c. 3. n. 5.*

Le plus emporté de tous étoit un Pariſien nommé André, qui diſoit que Henri étoit yvre ou inſenſé, n'épargnant ni les injures, ni les blaſphêmes. Au contraire, Henri prioit S. Bernard de travailler particulierement à la converſion de cet homme. Le ſaint abbé lui dit en préſence de pluſieurs: Laiſſez-le; il eſt maintenant outré de douleur, & n'en ſoyez pas en peine, il eſt à vous. Et comme Henri le preſſoit de parler à André, il lui répondit avec un regard ſevere: Qu'eſt-ce ceci? Ne vous ai-je pas déja dit qu'il eſt à vous? André qui étoit préſent dit en lui-même, comme il avoua depuis: je voi maintenant que tu es un faux prophete; car je ſuis aſſuré que ce que tu viens de dire n'arrivera pas. Je ne manquerai pas de te le reprocher devant le roi & les ſeigneurs dans les plus celebres aſſemblées, afin que ta fauſſeté ſoit connuë de tout le monde. Le lendemain André ſe retira, faiſant toutes ſortes d'imprecations contre le monaſtere où il laiſſoit ſon maître, ſouhaitant que la

AN. 1149 vallée même fut renverſée avec ſes habitans. Il continua de marcher ce jour là : mais dès la nuit ſuivante il ſe ſentit vaincu & comme forcé par l'eſprit de Dieu : en ſorte qu'il ſe leva devant le jour & revint promptement au monaſtere.

Henri faiſant profeſſion à Clairvaux, laiſſa ſes bénéfices à Philippe ſon frere puiſné ; & après qu'il eut quelque tems pratiqué la vie monaſtique dans cette ſainte maiſon, il fut élû évêque de Beauvais ſur la fin de l'an 1149. S. Bernard conſulta ſur ce ſujet Pierre abbé de Clugni, qui lui répondit ; Si l'élection s'eſt faite par le clergé & le peuple unanimement avec le conſentement du métropolitain & de ſes ſuffragans : ſi comme j'ai appris, on vous a ſouvent prié de l'approuver : ſi le pape a déclaré ſa volonté en écrivant à l'archevêque de Reims, que reſte-t-il, ſinon de vous ſoumettre à la volonté de Dieu, qui ſe déclare par tant de ſignes ? & ne pas permettre que cette égliſe ſouffre plus long-tems par les voyages & les dépenſes. Si vous vous défiez de la ſcience de Henri, Dieu qui lui a déja fait de grandes graces, peut lui en faire encore de plus grandes. C'eſt pourquoi il ne faut point differer davantage la concluſion de cette affaire. Le ſuffrage de Pierre de Clugni contribua beaucoup à la promotion de Henri, comme il paroît par une lettre du moine Nicolas ſecretaire de ſaint Bernard.

*Rob. de M. Vulg.*

*v. epiſt. 8.*

*ap. Petr. VI. ep. 7.*

XLV. Premier Livre de la Conſideration.

En cette même lettre Nicolas dit à l'abbé Pierre, qu'il lui envoye le livre de l'abbé de Clairvaux au pape, c'eſt-à-dire, le premier livre de la Conſideration. S. Bernard entreprit cet ouvrage, comme il témoigne lui-même, pour l'édification & la conſola-

*Proleg.*

tion du pape Eugene, pour lequel il avoit toûjours une tendreſſe de pere. D'abord il compatit à ſa peine d'avoir été tiré des délices de la vie ſolitaire, & plongé dans les occupations dont il eſt accablé : mais il l'exhorte à craindre l'effet de la coûtume, qui endurcit & rend inſenſible aux plus grands maux. Et après avoir décrit les funeſtes effets de la dureté de cœur : Voilà, dit-il, où vous entraîneront ces maudites occupations, ſi vous continuez à vous y donner tout entier. Et enſuite : je vous prie, quel eſt cet état, d'entendre des plaideurs depuis le matin juſques au ſoir ? encore les nuits ne ſont pas libres, à peine laiſſe-t'on au corps le repos neceſſaire : vous n'avez pas le tems de reſpirer. *c. 1.* *c. 2.* *c. 3.*

Et enſuite : ne me répondez pas que l'apôtre dit, qu'étant libre, il s'eſt fait eſclave de tous. Votre ſervitude eſt bien differente. Voyoit-on venir à lui de toute la terre des ambitieux, des avares, des ſimoniaques, des ſacrileges, des concubinaires, des inceſtueux & d'autres tels monſtres, pour obtenir ou conſerver par ſon autorité les dignitez eccleſiaſtiques ? il ſe faiſoit eſclave de tous, pour les gagner à Jeſus-Chriſt, non pour contenter leur avarice. Qu'y a-t'il de plus ſervile & de plus indigne d'un ſouverain pontife, que de travailler continuellement à de telles affaires & pour de telles gens ? Quand prions-nous ? quand inſtruiſons-nous les peuples ? quand méditons-nous la loi de Dieu ? Car les loix dont rétentit votre palais ſont celles de Juſtinien. *c. 4.* *1. Cor. IX. 19.*

Il l'exhorte donc à ſe moins livrer à ſes occupations & à les interrompre pour donner du tems à la conſideration : c'eſt-à-dire aux reflexions & à la méditation

des veritez utiles à ſon ſalut ; afin de ne pas s'abandonner lui même, ſous prétexte de la charité du pro-
c. 7. chain. Il montre enſuite combien il eſt indigne d'un pape, de juger des affaires temporelles : par l'autorité de S Paul, qui renvoye ces jugemens aux plus
1. Cor VI. 5. mépriſables entre les Chrétiens : qui dit, que celui
2. Tim. II. 4. qui eſt au ſervice de Dieu ne s'embaraſſe point d'af-
Luc. XII. 14. faires ſeculieres : par l'exemple de J. C. même, qui refuſa d'être arbitre entre deux freres. Saint Bernard convient toutefois, que ſon tems ne pouvoit porter cette perfection ; & que ſi le pape Eugene refuſoit de juger ces ſortes d'affaires, on le traiteroit de ruſtique & d'ignorant, qui deshonoreroit ſa dignité. Cependant, ajoûte-t'il, je voi bien que les apôtres ont été préſentez pour être jugez : mais je ne voi point qu'ils ſe ſoient aſſis comme juges : le tems n'en eſt pas encore venu. Le ſerviteur diminuë-t'il donc ſa dignité, s'il ne veut pas être plus grand que ſon maître ? C'eſt pour juger les péchez & non pas les biens, que vous avez reçû les clefs du royaume des cieux : ces choſes baſſes & terreſtres ont leurs juges, qui ſont les rois & les princes de la terre. Pourquoi entreprenez-vous ſur le partage d'autrui ? Ce n'eſt pas que vous ſoyez indigne de ces occupations, c'eſt qu'elles ſont indignes de vous, parce que vous en avez de meilleures.

c. 9. Enſuite il ajoûte : Si tout d'un coup vous vous donniez tout entier à cette philoſophie, on vous accuſeroit d'être ſingulier & de blâmer vos prédeceſſeurs, en vous éloignant de leur conduite. & toutefois ſi nous prenons les exemples des bons papes plûtôt que des nouveaux, nous en trouverons qui ſe

faiſoient

faiſoient du loiſir au milieu des plus grandes affaires, comme S. Gregoire, qui expliquoit la partie la plus obſcure d'Ezechiel pendant le ſiege de Rome. Enfin ſi le malheur des tems, la calomnie, la violence, l'oppreſſion des pauvres, vous oblige à juger des cauſes, qu'on les plaide au moins comme il convient. Car la maniere préſente eſt exécrable & indigne, je ne dis pas de l'égliſe, mais d'un tribunal ſeculier. J'admire comment des oreilles pieuſes peuvent ſouffrir ces diſputes d'avocats & ces combats de paroles, plus propres à détruire la verité qu'à la trouver. Rien ne la découvre ſi facilement qu'une courte & ſimple narration. Je ſouhaite donc que vous décidiez promptement les cauſes, que vous ne pouvez éviter de juger par vous-même; que vous retranchiez les délais fruſtratoires & captieux: que vous admettiez les cauſes de ceux qui n'ont rien à donner: vous en pourez commettre pluſieurs à d'autres, & vous en trouverez pluſieurs indignes de votre audience. Car à quoi bon écouter ceux dont les péchez ſont manifeſtes? L'impudence des méchans eſt devenuë extrême, faute d'avoir été réprimée, & leur grand nombre empêche d'en avoir horreur. Faites vous craindre de ceux qui ſe fient à leur argent, qu'ils ſoient réduits à vous le cacher, ſçachant que vous êtes plus diſpoſé à le répandre qu'à le recevoir. Si vous êtes ferme dans cette conduite vous en gagnerez pluſieurs & les obligerez à s'appliquer à des occupations plus honnêtes; vous en préſerverez même pluſieurs de la tentation. Ajoûtez qu'en vous déchargeant ainſi vous gagnerez du tems pour le loiſir que je vous conſeille de prendre. Ainſi

AN. 1149.

*Sup. liv. xxxv.*

c. 10.

c. 11.

AN. 1150. finit le premier livre de la Conſideration.

XLVI. Défenſe de S. Bernard ſur la croiſade.

Le ſecond fut écrit l'année ſuivante 1150. & commence pàr l'apologie de S. Bernard au ſujet de la croiſade, dont on lui imputoit le mauvais ſuccès, parce que c'étoit lui principalement qui l'avoit prêchée ; quoiqu'il ne l'eût fait que ſur les inſtances réïterées du roi de France & par ordre exprès du pape, & que ſa miſſion eût été aſſez prouvée par les miracles qui accompagnerent ſa prédication. Il en fit même un enſuite pour ſa juſtification. Car quand la premiere nouvelle vint en France de la défaite de l'armée chrétienne, un pere lui préſenta ſon fils aveugle pour lui rendre la vûë ; & comme s'il s'en excuſoit, il preſſa tant qu'il vainquit ſa reſiſtance. Alors le ſaint abbé impoſant les mains à l'enfant pria Dieu, que s'il étoit l'auteur de cette prédication, & ſi ſon eſprit l'avoit aſſiſté en la faiſant, il lui plût de le montrer en guériſſant cet aveugle. Et comme après la priere il en attendoit l'effet : Que ferai-je, dit l'enfant, je voy clair. Il s'éleva auſſi-tôt un grand cri des aſſiſtans, qui étoient en grand nombre, tant des moines que des ſeculiers.

*Vita lib. III. c. 4.*

*ap. Bern. epiſt. 386.*

S. Bernard reçut au ſujet de la croiſade, une lettre de conſolation de Jean abbé de Caſemario près de Verule en Italie, qui dès l'an 1140. avoit uni ſon monaſtere à la congrégation de Cîteaux. Il me ſemble, dit-il, que Dieu a tiré un grand fruit de ce voyage, quoique d'une autre maniere que ne penſoient les pelerins. S'ils avoient pourſuivi leur entrepriſe, comme il convient à des Chrétiens, avec juſtice & pieté, Dieu auroit été avec eux, & auroit fait par eux un grand fruit : mais comme ils ſont tombez en

pluſieurs deſordres, il a tiré de leur malice une matiere à ſa miſericorde, & leur a envoyé des afflictions pour les purifier & les faire arriver à la vie éternelle. Enfin ceux qui revenoient nous ont avoüé, qu'ils avoient vû pluſieurs croiſez qui diſoient, qu'ils y mouroient avec joye; & qu'ils n'auroient pas voulu revenir, craignant de retomber dans leurs péchez. Otton de Friſingue explique de même le mauvais ſuccès de la croiſade; & ne nie pas que S. Bernard ne l'eût prêchée par l'eſprit de Dieu, quoique d'ailleurs il ſemble quelquefois prévenu contre lui. AN. 1150. *Frid. lib. 1. c. 60.*

XLVII. Second livre de la Conſideration. *c. 2.*

Le ſaint abbé commence donc le ſecond livre de la Conſideration par ſon apologie ſur ce ſujet. Il s'excuſe d'avoir tant differé à continuer cet ouvrage, par la douleur que lui avoit cauſée ce mauvais ſuccès, qui à peine lui permettoit de vivre, loin de pouvoir s'appliquer à l'étude. On nous accuſe, dit-il, d'avoir fait de belles promeſſes ſans effet, comme ſi nous nous étions conduits en cette affaire avec temerité ou legereté. Nous n'avons fait qu'exécuter vos ordres, ou plûtôt ceux que Dieu nous donnoit par vous. Il apporte enſuite l'exemple de Moïſe qui ayant tiré d'Egypte, les Iſraëlites, ne les fit point entrer dans la terre fertile qu'il leur avoit promiſe, quoiqu'il n'agit que ſuivant l'ordre de Dieu, confirmé par des miracles; & ſoûtient que les croiſez n'ont pas été moins incredules, ni moins rebelles. Il apporte l'exemple de la guerre des autres tribus, pour punir le crime de la tribu de Benjamin: ou quoique l'entrepriſe fût juſte & approuvée de Dieu, ils furent défaits juſques à deux fois, & n'ayant point perdu courage, vainquirent à la troiſiéme. Puis il ajoute: *Judic. xx.*

AN. 1150. On dira peut-être : D'où ſavons-nous que cette entrepriſe eſt venuë de Dieu ? quels miracles faites-vous pour mériter notre créance ? Ce n'eſt pas à moi à répondre à cette objection ? il faut épargner ma pudeur. Répondez pour moi & pour vous-même, ſelon ce que vous avez oüi & vû, ou plûtôt ſelon ce que Dieu vous inſpirera. Ce peu ſuffira pour mon apologie. La meilleure excuſe eſt à chacun le témoignage de ſa conſcience. Je me mets peu en peine du jugement de ceux qui appellent le bien mal & le mal bien; & s'il eſt neceſſaire que l'un des deux arrive, j'aime mieux qu'on murmure contre moi que contre Dieu; & je ne refuſe pas de perdre ma gloire, pourvû qu'on n'attaque pas la ſienne.

c. 2. Revenant à ſon ſujet, il définit la conſideration une recherche attentive de la verité, la diſtinguant par là de la contemplation, qui ſuppoſe une verité déja connuë. Il diviſe en quatre l'objet de la

c. 3. conſideration, & dit : Vous devez premierement vous conſiderer vous-même, puis ce qui eſt au-deſſous de vous, ce qui vous environne & ce qui eſt au-

c. 6. deſſus. Quant au premier point il s'étend ſur les de-

*Jerem.* 1. 10. voirs du prelat, qui conſiſtent à arracher & détruire, édifier & planter, comme il eſt dit dans la miſſion du Prophéte : Il n'y a rien là, dit-il, qui ſente le faſte, mais le travail; c'eſt un miniſtere & non une domination; & vous n'êtes pas plus qu'un prophête. Vous êtes ſur une chaire élevée, mais c'eſt pour voir de plus loin; & il ne vous eſt pas permis d'être oiſif, étant chargé du ſoin de toutes les égliſes. Voilà ce que les apôtres vous ont laiſſé, non pas de l'or & de l'argent : ſi vous en avez ce n'eſt pas com-

me leur ſucceſſeur, mais à quelque autre titre, & vous devez en uſer comme n'en uſant point. Si vous vous glorifiez, ce doit être comme ſaint Paul dans les travaux & les ſouffrances. Vous devez domter les loups & non pas dominer ſur les brebis. Votre nobleſſe conſiſte dans la pureté des mœurs, dans la fermeté de la foi, dans l'humilité, qui eſt le plus bel ornement des prelats. AN. 1150. 2. Cor. XI. 23.

Et enſuite: c'eſt une choſe monſtrueuſe qu'un courage bas dans un rang élevé, une vie mépriſable ſur premier ſiege, un viſage grave & une conduite legere, une grande autorité ſans fermeté. Vous n'êtes pas de ceux qui prennent les dignitez pour des vertus, vous avez connu la vertu par experience avant la dignité. Il releve enſuite la dignité du pape ſucceſſeur de S. Pierre, au deſſus des évêques, paſteur non ſeulement des brebis, mais des paſteurs, avec la plenitude de puiſſance: vicaire de J. C. pour gouverner, non un ſeul peuple, mais tous. S. Bernard toutefois appelle auſſi ailleurs les évêques vicaires de J. C. parce qu'ils tiennent de lui immediatement leur puiſſance quoique plus bornée. Il exhorte enſuite le pape Eugene, à examiner le progrès qu'il a fait dans la vertu depuis qu'il eſt en place. S'il eſt plus patient, plus doux, plus humble, plus affable, plus courageux, plus ſerieux, plus défiant de lui-même: ou s'il n'a point donné dans des défauts contraires. Quel eſt ſon zele, ſon indulgence, ſa diſcretion, pour regler l'un & l'autre. S'il eſt égal dans l'adverſité & dans la proſperité: ſi dans le repos il ne ſe laiſſe point aller à des railleries indecentes; car, dit-il, ce qui eſt badinerie entre les ſeculiers eſt c. 7. c. 8. Opuſc. II. c. 9. n. 36. II. Conſid. c. II. c. II. c. 12.

AN. 1150. un blasfême dans la bouche d'un prêtre : il vous eſt honteux d'éclater de rire, & encore plus d'y exciter
c. 14. les autres. Quant à l'avarice, ajoûte-t-il, je n'ai rien à vous faire conſiderer, car on dit que vous regardez l'argent comme de la paille: mais donnez-vous de garde de l'acception des perſonnes & de la facilité à croire les mauvais rapports, qui eſt le vice le plus ordinaire de ceux qui ſont en grande place. Tel eſt le ſecond livre de la Conſideration.

XLVIII. Pierre de Clugni à Rome.

Vers le même tems pierre abbé de Clûgni étant revenu de Rome après cinq mois d'abſence, S. Bernard lui écrivit une lettre fort obligeante: à laquelle toutefois l'abbé de Clugni ne put répondre auſſi-tôt qu'il auroit voulu, à cauſe de la multitude d'affai-
vi. ep. 47. res dont il fut accablé à ſon retour. Il trouva des députez qui l'attendoient d'Italie, d'Allemagne, d'Eſpagne, d'Angleterre, de France, c'eſt-à-dire, des monaſteres dépendans de Clugni dans tous ces païs, & il falut expedier les affaires qui s'étoient
epiſt. 46. accumulées pendant ſon abſence. Dans ſa réponſe à ſaint Bernard, il parle ainſi de la reception que lui avoit faite le pape Eugene. Il a toûjours eu pour moi un viſage égal, quoiqu'il changeât avec diſcretion pour les autres, ſuivant la diverſité des perſonnes & des évenemens. Il me préferoit à tous, même à ceux qui étoient d'un rang plus élevé : j'étois preſque le ſeul étranger qui fut admis à ſes conſeils avec les Romains, Voilà pour le public; mais dans le particulier je n'ai jamais trouvé d'ami plus fidele, ni de frere plus ſincere. Il m'écoutoit patiemment, il me répondoit promptement & efficacement, il me traitoit comme ſon égal, quelquefois comme

ſon ſuperieur. Rien ne ſentoit le faſte ou la grandeur, ce n'étoit qu'équité, humilité & raiſon : ce que je lui ai demandé, ou il me l'a accordé, ou il me l'a refuſé, de maniere que je ne pouvois m'en plaindre. Je l'avois vû à Rome la premiere année de ſon pontificat, je l'avois vû depuis à Clugni, à Auxerre, à Chaalons, à Reims & ailleurs ; mais je l'ai trouvé encore tout autre. AN. 1150.

XLIX. Lettres de Pierre de Clugni au roi Roger.

Roger roi de Sicile avoit perdu en 1140. ſon fils aîné Roger duc de Poüille, après avoir perdu trois autres de ſes fils ; c'eſt pourquoi en 1150. il fit couronner roi de Sicile le ſeul qui lui reſtoit, ſçavoir, Guillaume prince de Capoüe. Pierre de Clugni écrivit au roi Roger une lettre de conſolation ſur la mort de ſes fils, marquant qu'il a fait dire pour eux des meſſes & d'autres prieres, & diſtribuer des aumônes. Enſuite il dit qu'il eſt fort affligé de l'inimitié, qui eſt entre ce prince & le roi d'Allemagne, qu'il offre d'aller trouver pour faire la paix entre eux. Mais, ajoûte-t-il, ce qui nous excite le plus, nous & tous les François, à deſirer que vous ſoyez en paix, c'eſt la déplorable trahiſon des Grecs contre nos pelerins. Je ne vois perſonne entre les princes chrétiens, qui puiſſe ſi bien que vous en faire vengeance. Allez donc, je vous le dis au nom de tous, marchez au ſecours du peuple d Dieu ; vengez tant d'affronts, tant de morts & tant de ſang injuſtement répandu. Ces Grecs toutefois contre leſquels l'abbé de Clugni excite le roi Roger étoient Chrétiens ; & n'avoit pas beſoin d'être exhorté à leur nuire, il étoit déja leur plus grand & leur plus terrible ennemi.

*Romu. Salern. ap. Baron. an. 1150. VI. ep. 16.*

AN. 1150.

L. Eglises du Nord.

*Vita ap. Boll. 19. Jann. tom. 2. p. 249. J. Magn. hist. Goth. lib. XVIII. c. 18.*

*Vita Er. Boll. 18. Mai. to. 15. p. 187.*

Vers le même tems l'église de Suede fut honorée de deux martyrs, Henry évêque d'Uſpal & le roi Eric ou Henri, car c'eſt le même nom. L'évêque étoit natif d'Angleterre, & fut ſacré l'an 1148. par Nicolas évêque d'Albane legat du pape, auſſi Anglois, qui fut depuis le pape Adrien IV. Il étoit cheri du roi Eric, dont toute l'application étoit de proteger & augmenter la religion, & faire regner la juſtice: enſorte que ſes loix demeurerent celebres dans les ſiecles ſuivans. Il en entreprit la guerre contre les Finlandois encore payens & ennemis du nom de Chrétien, après toutefois leur avoir offert la paix, s'ils vouloient embraſſer la foi; & il mena avec lui l'évêque d'Uſpal. Il gagna contre eux une grande victoire, après laquelle il ſe proſterna pour en rendre graces à Dieu; mais avec beaucoup de larmes, ſongeant à la perte de tant d'ames, qui auroient pû ſe ſauver en recevant le baptême. Il donna la paix au peuple qui reſtoit & leur fit prêcher l'évangile: pluſieurs furent baptiſez, on fonda des égliſes, on établit des prêtres, & l'évêque Henri demeura avec les nouveaux Chrétiens pour les affermir, tandis que le roi retourna en Suede. Un d'eux ayant commis un homicide, le ſaint évêque voulut le ſoûmettre à la penitence canonique, pour retenir les autres par la crainte. Mais le coupable devenu plus furieux tua l'évêque, dont la ſainteté fut confirmée par pluſieurs miracles. C'étoit vers l'an 1150. & l'égliſe honore ce ſaint martyr le dix-neuviéme de Janvier. Le roi Eric étant revenu en Suede, fut attaqué par un prince Danois qui prétendoit à la couronne de Suede. Le jour de l'Aſcenſion comme il entendoit la meſſe à Uſpal ſa capitale,

on

on vint lui dire que les ennemis étoient près de la ville, & qu'il étoit à propos de marcher contre eux. Laiſſez-moi, dit-il, achever d'entendre la meſſe: j'eſpere que nous entendrons ailleurs le reſte du ſervice. Il ſortit pour aller au-devant des ennemis, mais avec peu de ſuite; comme ils en vouloient principalement à ſa perſonne, ils le renverſerent, le percerent de pluſieurs coups, & lui couperent la tête. C'étoit le dix-huitiéme de Mai 1151. le lendemain de l'Aſcenſion. On trouva ſur ſon corps un cilice, & il avoit pratiqué pendant ſa vie pluſieurs autres auſteritez, des veilles, des jeûnes, des bains d'eau froide pour dompter la chair rebelle. Il ſe fit après ſa mort un grand nombre de miracles par ſon interceſſion; & l'égliſe l'honore comme martyr le jour qu'il fut tué. AN. 1151.

*Martyr. Rom. 18. Mai.*

Le legat Nicolas évêque d'Albane, avoit été envoyé par le pape Eugene en Dannemarc, & il établit un archevêché en Norvege, qui juſques-là avoit été ſoûmiſe à l'archevêché de Lunden. Pour en faire autant en Suede, il tint à Lincope un concile provincial en 1148. Mais comme les Goths & les Suedois ne purent s'accorder du lieu de la métropole, ni de la perſonne de l'archevêque, le legat ſe retira ſans rien faire. Car les Goths aimoient mieux reconnoître l'archevêque de Brême que celui d'Upſal. Le legat Nicolas retournant par le Danemarc, laiſſa à Eſquil archevêque de Lunden le pallium qu'il avoit deſtiné à celui de Suede, afin qu'il le donnât au prelat que les Goths & les Suedois éliroient d'un commun conſentement. Ce qui n'eût point d'exécution. Le legat vouloit ainſi établir l'archevêque de Lunden primat de Suede & de Norvege, pour le conſoler de l'arche-

*Saxo-Gramm. lib. 14. p. 238.*

*Sup. liv. LXIV. n. 57.*

AN. 1151. vêché qu'il venoit d'établir en Norvege, & il confirma depuis cette primatie étant pape.

*Hist ap. Lindenbr. p. 102.*

Hartvic étoit alors archevêque de Brême, ayant ſuccedé à Alberon mort en 1148. & il tint ce ſiege vingt ans. L'année ſuivante 1149. comme la Saxe étoit en paix avec les Sclaves, Hartvic ſe propoſa de rétablir les évêchez ruïnez par ces barbares: ſçavoir Oldembourg depuis transferé à Lubec, Ratzebourg & Meclebourg depuis transferé à Sverin. Ces ſieges avoient été vacans pendant quatre-vingts ans; & Hartvic ſe trouvoit ainſi ſans ſuffragans, n'ayant plus la juriſdiction qu'avoient euë ſes prédeceſſeurs ſur les évêques de Danemarc, de Norvege & de Suede. Il s'efforça de la regagner par ſollicitations & par préſens auprès du pape & de l'empereur, & n'y pouvant réuſſir, il entreprit de relever ces évêchez ſituez chez les Sclaves en ſon voiſinage. Il ſacra évêque d'Oldembourg Vicelin prêtre venerable, qui travailloit en Holſace à la propagation de la foi depuis trente ans, & il fit Eminchard évêque de Meclebourg.

II. Vicelin évêque d'Oldembourg.

*Helm. l. c. 43.*

Vicelin étoit né dans le dioceſe de Minden, de parens plus diſtinguez par leur vertu que par leur condition. Il étudia aſſez tard, premierement en ſon pays, puis à Paderborn ſous Hartman maître celébre, qui fut obligé de moderer ſon ardeur pour l'étude. Enſuite Vicelin gouverna l'école de Brême ſous l'archevêque Frideric, dont il étoit aimé, auſſi-bien que de ceux que leur vertu diſtinguoit le plus dans cette égliſe: mais il étoit odieux aux clercs negligens & déreglez. On l'accuſoit auſſi de châtier trop rudement ſes écoliers, dont pluſieurs toutefois devinrent conſidérables, entre autres un jeune homme

*c. 45.*

nommé Ditmar. Après pluſieurs années, Vicelin ré- AN. 1151.
ſolut d'aller en France, pour faire lui-même de plus c. 46.
fortes études; & prenant avec lui le jeune Ditmar, il vint à Laon ſe rendre diſciple des deux freres Raoul & Anſelme, qui étoient alors les plus fameux pour l'explication de l'écriture ſainte. Il étudia trois ans ſous eux, évitant les queſtions curieuſes & les diſputes ſuperfluës; puis avançant dans le deſir de la perfection, il réſolut de ne plus manger de viande & de porter un cilice ſur la chair. Il n'étoit encore qu'acolyte, & n'avoit pas voulu monter plus haut, craignant la legereté de l'âge: mais après ces trois années d'étude en France, il réſolut de retourner en ſon païs & prendre les ordres ſacrez.

A ſon retour il vint trouver S. Norbert alors ar- c. 47.
chevêque de Magdebourg, qui ayant reconnu ſon merite l'ordonna prêtre. Alors brûlant d'un zele ardent & déſirant de ſe rendre utile à l'égliſe, il apprit que Henri prince des Sclaves, avoit dompté des nations barbares, & ne cherchoit qu'à étendre la religion. Il alla donc trouver Adalberon archevêque de Brême, qui approuva ſon deſſein, & lui donna miſſion pour aller prêcher chez les Sclaves, & travailler à y extirper l'idolâtrie. Auſſi-tôt il entra dans le pays avec deux prêtres qui ſe dévouerent à cette bonne œuvre, & obtint du prince Henri la permiſſion de prêcher, & l'égliſe de Lubec pour y faire leurs fonctions. Mais Henri étant mort, & le païs troublé par une c. 48.
guerre civile, ils s'établirent à Faldere aux confins de la Holſace vers les Sclaves. Les habitans faiſoient profeſſion du Chriſtianiſme, mais ils n'en avoient que le nom: ils gardoient leurs anciennes ſuperſtitions,

AN. 1151. & honoroient encore les bois & des fontaines. Vicelin s'en fit aimer, & ils écoutoient avec étonnement ce qu'il leur prêchoit des biens du siecle futur & de la résurrection : une multitude incroyable eut recours à la penitence, & sa prédication se fit entendre dans tout le païs des Nordalbinques. Il commença à visiter les églises circonvoisines, instruisant les peuples, corrigeant les pécheurs, terminant les differends, détruisant les bois profanes & toutes les cerémonies payennes. Sa réputation lui attira plusieurs disciples, tant clercs que laïques, qui firent une sainte societé : promettant de garder le celibat ; s'appliquer à la priere & au jeûne, visiter les malades, nourrir les pauvres, travailler à leur propre salut & à celui du prochain. Ils prioient sur tout pour la conversion des Sclaves ; mais Dieu ne les exauça pas si-tôt.

c. 54. L'empereur Lothaire par le conseil de Vicelin, fit bâtir le château de Sigeberg sur la Trave, & y fonda une église dont il lui donna la conduite & de celle de Lubec. Son dessein étoit de soûmettre tous les Sclaves à la religion chrétienne, & leur donner Vicelin
c. 55. pour évêque. Mais la mort de ce prince arrêta les suites de cet établissement, & les guerres qui suivirent entre Henri le superbe & Albert l'Ours, obli-
c. 56. gerent Vicelin à retourner à Falderen, avec ses compagnons, & ils faisoient plusieurs miracles, particu-
c. 59. lierement sur les possedez. Quelque tems après Ditmar ancien disciple de Vicelin, & alors doyen du chapitre de Brême, quitta tout pour se joindre à lui & à sa communauté de Falderen, & lui fut d'un grand secours pour son zele & sa vertu. Tel étoit le prêtre Vicelin, quand Hartvic archevêque de Brême l'or-

donna évêque d'Oldembourg le dimanche neuviéme d'Octobre 1149. Mais parce qu'il l'avoit fait ſans la participation de Henri de Lion duc de Saxe, ce prince lui ôta toutes les dîmes de l'année : toutefois le nouvel évêque l'étant allé trouver, le duc s'appaiſa & lui promit ſa protection, à la charge qu'il recevroit de lui l'inveſtiture. La propoſition parut dure à Vicelin, parce qu'il étoit contre la coûtume de recevoir l'inveſtiture de la main d'un autre que de l'empereur. Un ſeigneur ami de l'évêque lui conſeilla de ſe rendre à la volonté du duc, pour le bien des égliſes de Sclavie: lui repréſentant que la protection de l'empereur ni de l'archevêque ne lui ſerviroient de rien, ſi le duc qui étoit le maître du païs lui étoit contraire. L'évêque demanda du tems pour déliberer, conſulta l'archevêque Hartvic, qui le détourna fortement de recevoir l'inveſtiture du duc, diſant qu'il n'y avoit que l'empereur qui fût ſeigneur des évêques, dont les autres ſeigneurs s'empreſſoient à devenir les vaſſaux. Mais comme le duc de Saxe continuoit à traiter durement Vicelin, lui retenant les dîmes & lui refuſant tout ce qu'il demandoit, il ceda enfin & reçut de lui l'inveſtiture par la croſſe. Mais peu de tems après il reçut une ſenſible affliction par la perte de Dithmar ſon cher diſciple, qui mourut la veille de la Pentecôte dix-ſeptiéme de Mai 1152.

AN. 1151.

c. 70.

c. 71.

c. 74.

A Conſtantinople le patriarche Nicolas Muſalon fut obligé de ſe retirer en 1151. Dès qu'il commença à gouverner les affaires de cette égliſe, il s'attira les reproches de tout le monde, comme ayant regulierement uſurpé le ſiege de C. P. après avoir renoncé.

LII. Patriarches de C. P.

*Cinnam. lib. II. c. 18.*

*Sup. n. 21.*

AN. 1151. à l'épiſcopat en quittant celui de Chipre. Il reſiſta quelque tems opiniâtrement : mais l'affaire ayant été portée au jugement de l'empereur, comme il vit qu'elle tournoit mal pour lui, il ne voulut pas s'expoſer à être condamné, & renonçant au patriarcat, il ſe retira pour mener une vie privée, après avoir porté cette dignité trois ans & quatre mois De ſon tems on décida ſynodalement, que l'affinité contractée par les fiançailles entre deux couſins germains & deux ſœurs, n'étoit pas un empêchement pour le mariage. Son ſucceſſeur fut Theodote moine & abbé de ſainte Anaſtaſie, à qui ſucceda un reclus nommé Néophyte, tiré du monaſtere de l'Evergetide, c'eſt-à-dire la bienfactrice, titre de la ſainte Vierge. Enſuite Conſtantin Chliarene diacre & ſacellaire, fut élevé ſur le ſiege de Conſtantinople. On ne ſçait pas le tems du pontificat de chacun de ces trois patriarches, mais tous enſemble ne durerent que quatre ans.

*Jus Græco-Rom. p. 237. Ibid. Catalog. p. 303.*

LIII. Chute de Nicolas ſecretaire de S. Bernard.

S. Bernard s'appercevoit depuis long-tems, que le moine Nicolas ſon ſecretaire le trahiſſoit : mais enfin la choſe éclata en 1151. & ce miſerable ſe retira de Clairvaux. Il étoit François, & dès ſa jeuneſſe il avoit embraſſé la vie monaſtique à Mouſtier-Ramei près de Troyes. Comme il étoit fort ſçavant pour le tems, il fut chargé dans ce monaſtere de l'inſtruction des autres ; & ſon eſprit facile & inſinuant, lui fit gagner l'amitié des plus grands perſonnages, comme Atton évêque de Troyes, Pierre abbé de Clugni, Pierre de Celles & pluſieurs autres. La réputation de S. Bernard l'attira à Clairvaux, & il y fut reçu dès la premiere année du pontificat d'Eugene, par le grand déſir qu'il témoignoit de paſſer à une obſer-

*Mabill. præf. in ſeem S. Bern. n. 36.*

vance plus étroite que celle de ſon monaſtere. A peine étoit-il entré à Clairvaux, qu'il fut donné pour compagnon à Geofroi principal ſecretaire de S. Bernard, car la multitude des affaires obligeoit le ſaint abbé à en avoir pluſieurs ; & Nicolas étant enſuite devenu le premier, en eut auſſi d'autres ſous lui. Il avoit à Clairvaux ſon bureau, qui étoit un cabinet plein de livres ; & il en trafiquoit, empruntant des originaux pour les faire tranſcrire, & en prêtant d'autres à la charge de tirer une copie outre l'original. Sur tout il avoit ſoin d'entretenir un grand nombre d'amis ; & tout cela paroît par ſes lettres. Sa fonction & celle des autres Secretaires de S. Bernard, n'étoit pas ſeulement d'écrire ſous lui, mais de compoſer des lettres de leur ſtyle par ſon ordre : d'où vient qu'il ſe plaint quelquefois qu'ils n'ont pas ſuivi ſes intentions. Nicolas écrivoit auſſi des lettres au nom d'autres perſonnes, comme de Henri frere du roi depuis évêque de Beauvais. Enfin il écrivoit des ſermons, qui paſſerent pour être de S. Bernard, ſoit qu'il ne fiſt que traduire en latin ceux que le ſaint abbé avoit prononcez en François, ſoit qu'il en compoſaſt de ſemblables, car il étoit plein des penſées de ſon maître & ſçavoit parfaitement imiter ſon ſtile.

AN. 1151.

ep. 387. al. 352.

Nicolas vêcut ainſi environ cinq ans, poſſedant la confiance entiere de S. Bernard & de Pierre de Clugni dont il étoit tendrement aimé ; & à qui S. Bernard l'envoyoit de tems en tems pour ſe communiquer mutuellement leurs plus ſecretes penſées ; enfin S. Bernard s'aperçut que Nicolas le trompoit, & qu'il abuſoit de ſon ſeau pour écrire de fauſſes lettres en ſon nom. Il en écrivit en ces termes au pape Eugene :

ep. 264. apud Bern.

ep. 284.

AN. 1151. Nous avons de faux freres & pluſieurs lettres falſifiées avec notre ſeau contrefait, ſont tombées entre les mains de pluſieurs perſonnes: & ce que je crains de plus, c'eſt qu'on dit qu'il eſt venu juſques à vous. C'eſt ce qui m'a obligé de quitter mon ancien ſeau, & de me ſervir du nouveau que vous voyez, qui porte mon image & mon nom. N'en recevez plus d'autre comme de ma part. C'eſt que les ſeaux tenoient encore alors lieu de ſignature. Le ſaint abbé ne nommoit point ici Nicolas, parce que ſa trahiſon n'étoit pas encore publique.

epiſt. 284.

epiſt. 298. 1. Jo. 11. 201.

Mais quand il fut ſorti de Clairvaux, n'ayant plus rien à ménager, il en écrivit ainſi au pape: Nicolas eſt ſorti d'entre nous, parce qu'il n'étoit pas des nôtres; & en ſortant il a laiſſé des traces honteuſes. Je le connoiſſois long-tems auparavant: mais j'attendois ou que Dieu le convertit, ou qu'il ſe découvrît lui-même comme Judas; & c'eſt ce qui eſt arrivé. Outre les livres, l'or & l'argent en quantité, on a trouvé ſur lui comme il ſortoit, trois ſeaux, un à lui, celui du prieur & le mien, non pas l'ancien, mais le nouveau, que j'avois été obligé de prendre depuis peu, pour éviter ſes ſurpriſes. Qui pourroit dire à combien de perſonnes il a écrit ce qu'il a voulu ſous mon nom, à mon inſçû? Plût à Dieu, que votre cour fût entierement purgée de l'effet de ſes menſonges, & que l'innocence de ceux qui ſont avec moi, pût être juſtifiée auprès de ceux qu'il a prévenus par ſes calomnies. Il a été convaincu & en partie par ſa propre confeſſion, de vous avoir auſſi quelquefois écrit de ſes fauſſes lettres. Quant à ſes infamies qui ſont devenuës publiques dans tout le païs, je ne veux en

en ſoüiller ni mes levres, ni vos oreilles. S'il va vous trouver, car il ſe vante d'avoir des amis en cour de Rome, ſouvenez-vous d'Arnaud de Breſſe, car il eſt pire encore. Perſonne ne merite mieux d'être condamné à une priſon perpetuelle & un perpetuel ſilence. Nicolas après avoir couru de differens côtez, ſe retira enfin à Mouſtier-Ramei ſon premier monaſtere, & vêcut encore plus de vingt-cinq ans. AN. 1152.

LIV. Mort de l'abbé Suger.

Vers le même tems S. Bernard ayant appris que l'abbé Suger étoit malade à l'extrémité, lui écrivit une lettre pleine d'amitié & de pieté pour l'encourager à la mort & lui témoigner le deſir qu'il avoit de l'aller voir & recevoir ſa benediction. Suger au commencement de ſa maladie ſe fit mener au chapitre; & après avoir dit à la communauté quelques paroles d'édification, il ſe proſterna à leurs pieds, leur demandant avec larmes, le pardon de toutes les fautes qu'il avoit commiſes contre eux: ce qu'ils lui accorderent fondant en larmes de leur côté. Il mourut le treziéme de Janvier 1152. dans la ſoixante & dixiéme année de ſon âge, & la vingt-neuviéme de ſon gouvernement. A ſes funerailles aſſiſterent ſix évêques, pluſieurs abbez & le roi Louis le jeune, qui y pleura amerement. *epiſt. 266.* *Mabill. ad ep. 266.*

LV. Le roi Loüis ſe-paré d'Alienor. *to. 10. p. 1120.*

La même année 1152. le dix-huitiéme de Mars, qui étoit le mardi avant Pâques Fleuries, car on nommoit dès lors ainſi le dimanche des Rameaux, il y eut un concile à Baugenci, où ſe trouverent quatre archevêques, Hugues de Sens, Hugues de Roüen: Sanſon de Reims & Lanfroi de Bourdeaux, avec grand nombre d'évêques & de ſeigneurs. L'archevê-

AN. 1152. que de Sens, y avoit appellé le roi Loüis & la reine Alienor pour juger de la validité de leur mariage : car on prétendoit qu'ils étoient ſi proches parens, qu'il ne pouvoit ſubſiſter. On produiſit dans le concile des témoins, qui après avoir prêté ſerment, dépoſerent de la parenté, & la preuve étant jugée ſuffiſante, les prelats du concile déclarerent le mariage nul du conſentement des parties. Ils avoient vêcu 14. ans enſemble & avoient eu deux filles : mais le roi Loüis avoit reçu de la reine Alienor tant de mauvais traitemens pendant le voyage de la terre-ſainte, qu'il ne pouvoit plus la ſouffrir. Elle retourna auſſitôt à ſon duché d'Aquitaine, & épouſa Henri duc de Normandie & comte d'Anjou, qui fut depuis roi d'Angleterre, & le roi Loüis épouſa Conſtance fille d'Alfonſe VIII. roi de Caſtille.

*Guill. Tyr. lib. XVII. c. 18.*
*Rib. de M. an. 1151.*

LVI. Mort de Conrad. Frideric I. roi.

En Allemagne le roi Conrad III. étant venu à Bamberg tenir ſa cour, mourut le premier vendredi après les cendres, quinziéme de Fevrier 1152. après avoir regné près de treize ans ſans avoir été couronné empereur. Il fut enterré au même lieu près le tombeau de l'empereur S. Henri qui venoit d'être canoniſé par le pape Eugene, à la priere de l'évêque & des chanoines de Bamberg, & ſur le raport de deux legats; envoyez en Allemagne pour d'autres affaires, mais chargez d'aller ſur les lieux & s'informer de la vie & des miracles du ſaint empereur. Le pape marque dans ſa bulle, que la canoniſation ne ſe doit faire regulierement que dans les conciles généraux. Le roi Conrad voyant que ſon fils Frideric étoit en trop bas âge, pour être élu roi, déſigna pour ſon ſucceſſeur, Frideric fils de ſon frere; & il fut élu en effet à

*Otto 1. Frid. c. 69.*

*Eugen. epiſt. 7.*

Francfort dans une très grande aſſemblée, où ſe trouverent même quelques ſeigneurs Italiens. Frideric fut élu le quatriéme jour de Mars de la même année, qui étoit le mardi de la troiſiéme ſemaine de Carême; & le dimanche ſuivant il fut couronné à Aix-la-Chapelle par Arnold archevêque de Cologne. Ce prince étoit jeune & regna trente-ſept ans. Il étoit brave, magnanime, juſte & prudent, mais fier & colere. Il eſt connu ſous le nom de Frideric Barberouſſe. AN 1152. *Otto 11. de geſt. Frid. 6. 1. 3.*

Si-tôt qu'il fut couronné, il tint conſeil avec les principaux ſeigneurs, & de leur avis envoya à Rome Hilin élu archevêque de Treves, & Eberard évêque de Bamberg, pour donner part de ſon élection au pape Eugene, aux Romains, & à toute l'Italie. Incontinent après le pape & le roi Frideric firent enſemble un traité, par leurs députez, qui étoient de la part du pape, ſept cardinaux & Brunon, abbé de Caravalle près de Milan, de l'orde de Cîteaux: de la part du roi, Anſelme évêque d'Havelſberg, Herman évêque de Conſtance & trois comtes. Le roi promit de ne faire ni paix ni treve avec les Romains, ni avec Roger roi de Sicile, ſans le conſentement des Romains & du pape; & de travailler de tout ſon pouvoir à rendre les Romains auſſi ſoûmis au pape, qu'ils l'avoient été depuis cent ans. De défendre contre tous la dignité papale & les regales de S Pierre, comme avoüé de l'égliſe Romaine, & l'aider à recouvrer ce qu'elle avoit perdu. De n'accorder aucune terre à l'empereur des Grecs deça la mer; & s'il en envahiſſoit quelqu'une, l'en chaſſer au plûtôt ſelon ſon pouvoir. Le pape promit de donner au roi la couronne impe- *c. 4.* *ap. Baron. 1152.*

AN. 1152. riale quand il viendroit la recevoir, de l'aider de tout ſon pouvoir à maintenir & augmenter ſa dignité : employant pour cet effet les cenſures eccleſiaſtiques ; & d'empêcher l'empereur Grec de faire aucune conquête deça la mer. Ce traité eſt daté du vingt-troiſiéme de Mars indiction quinziéme, l'an 1152.

LVII. Guicman transferé à Magdebourg. *Chr. Saxo an. 1153. Otto. c. 6.*

Le ſiege de Magdebourg étoit vacant par le decés de l'archevêque Frideric, arrivé le quinziéme de Janvier, & il y eut partage dans l'élection : les uns éliſoient le prevôt Gerard, les autres le doyen. Pour terminer le differend, ils allerent trouver le roi qui étoit en Saxe ; & qui n'ayant pû les réünir, perſuada au doyen & à ſon parti d'élire Guicman évêque de Ceïts, encore jeune, mais noble ; & l'ayant fait venir il luy donna l'inveſtiture de l'archevêché de Magdebourg. Car la Cour d'Allemagne pretendoit que depuis l'accord fait entre le pape Paſchal II. & l'empereur Henri V. touchant les inveſtitures, en cas de partage dans l'élection d'un évêque, le prince pouvoit choiſir qui il lui plaiſoit par le conſeil des ſeigneurs. Le roi Frideric ayant reglé les affaires de Saxe paſſa en Baviere, & celebra la S. Pierre à Ratiſbonne : où les deux évêques qu'il avoit envoyez en Italie, revinrent lui raportant des nouvelles agréables.

*Sup. Liv. LXVI n.*

*Otto. c.*

Cependant Gerard prevôt de Magdebourg alla à Rome, & ſe plaignit au pape Eugene, que Guicman avoit été intrus dans ce ſiege par l'autorité du prince. Le pape le trouva fort mauvais : comme il le témoigna par la réponſe qu'il fit à quelques prelats d'Allemagne qui lui avoient écrit ſur ce ſujet par complaiſance pour le roi. C'étoit trois archevêques,

Eberard de Salſbourg, Hartuic de Breme & Hilin de Treves, & huit évêques, du nombre deſquels étoit Otton de Friſingue. En cette lettre le pape reprend les évêques, de leur peu de fermeté, & leur repreſente que la Loi de Dieu ne permet point les tranſlations d'évêques ſans une utilité manifeſte & même ſans neceſſité. C'eſt pourquoi il leur ordonne de faire en ſorte par leurs exhortations, que le roi Frideric ſe deſiſte de ſon entrepriſe, & qu'il laiſſe à l'égliſe de Magdebourg la liberté entiere de l'élection. Car, ajoûte-t-il nous ne pouvons rien accorder contre Dieu & contre les canons. La lettre eſt du dix-ſeptiéme d'Août 1152. *epiſt. 8.*

LVIII. Troiſiéme livre de la Conſideration Appellations. c. 1.

S. Bernard compoſa cette année le troiſiéme livre de la Conſideration, où il repreſente au pape Eugene ce qui eſt au deſſous de lui. C'eſt, dit-il, le monde entier, mais pour en prendre ſoin, non pour le poſſeder comme ſeigneur: ce titre n'apartient qu'à Jeſus Chriſt. Il n'y a ni poiſon ni fer que je craigne tant pour vous, que la paſſion de dominer. Vous devez étendre vos ſoins ſur tous: premierement ſur les infideles, pour procurer leur converſion: car pourquoi mettre des bornes à la predication de l'évangile? attendons-nous que la foi les rencontre par hazard ſans leur être annoncée? J'ajoûte l'opiniâtreté des Grecs qui ſont avec nous & n'y ſont pas: unis par la foi, diviſez par le ſchiſme, quoiqu'ils ne marchent pas même droit dans la foi. J'ajoûte l'hereſie, qui s'inſinuë preſque par tout en cachette, & en quelques lieux nous attaquent ouvertement: principalement vers le midi. Il parle des nouveaux Manichéens. Parmi les catholiques mêmes, l'égliſe eſt déſolée par

AN. 1152. l'ambition & l'interêt. N'eſt-ce pas l'ambition plus que la devotion, qui attire à viſiter les tombeaux des apôtres? n'eſt-ce pas de ſes cris que retentit continuellement votre palais? toute l'Italie n'eſt-elle pas attentive à profiter de ſes dépoüilles avec une avidité inſatiable.

A l'occaſion de cette foule de ſolliciteurs qui accouroient à Rome de toutes parts, il parle de l'abus des appellations. C'étoit un effet des fauſſes decretales, qui établiſſent comme une tradition apoſtolique, la liberté d'appeller des évêques aux métropolitains & aux primats; & de porter à Rome les affaires les plus difficiles ou les plus importantes. Que tous les évêques vexez peuvent avoir recours au ſaint ſiege, & doivent y venir toutes les fois qu'ils y ſont appellez. Que les cauſes des évêques ne peuvent être jugées définitivement que par le pape. Enfin, que ceux qui ſe prétendent vexez, doivent obtenir des délais toutes les fois qu'ils appellent. Et comme l'autorité de ces décretales étoit établie depuis près de trois cens ans, perſonne ne penſoit plus à s'en défier, ni à conteſter ces maximes. S. Bernard ſuppoſe donc l'utilité & même la neceſſité des appellations au ſaint ſiege, il n'en attaque que les abus.

*Anacl. ep. 1. c. 4. 11, c. 4. III. c. 4.*

*Sixt. 1. ep. 11. c. 2.*

*Victor. ep. 1. c. 3.*
*Zephyr. c. 1.*
*Fab. ep. 111. c. 3. 5.*
*Sup. liv. LIV. n. 2.*
*Liv. L. n. 37. LI. n. 5.*

*111. Conſ. c. 2.*

On appelle, dit-il, à vous de tout le monde: c'eſt un témoignage de votre primauté; mais vous devez regarder l'utilité. Rien n'eſt plus beau que de voir les foibles à couvert de l'oppreſſion dès qu'ils interpoſent votre nom: mais rien n'eſt plus triſte que de voir ceux qui ont fait du mal, triomfer ſous ce prétexte & ceux qui l'ont ſouffert, ſe fatiguer inutilement. Vous devez auſſi réprimer les appellations ſans cauſe,

qui ne ſervent de rien à l'appellant & ne nuiſent point à l'intimé. S. Bernard ſe plaint que l'on appelloit avant la ſentence, mais ſans grief, pour vexer ſa partie, ou gagner du tems: que l'on appelloit pour ſe mettre à couvert de la juſtice & vivre impunément dans le crime, comme l'inceſte ou l'adultere. Les méchans ſe ſervoient de l'appellation pour s'oppoſer au bien; & c'étoit un moyen pour arrêter les évêques qui vouloient diſſoudre, ou empêcher des mariages illicites, punir des violences & des ſacrileges, éloigner des ordres & des benefices, des perſonnes indignes & infames. Saint Bernard s'étoit déja plaint fortement au pape Innocent II. de cet abus des appellations qui anéantiſſoient l'autorité des évêques. Ceux qui étoient lezez, aimoient mieux ſouffrir la vexation, que d'aller à grands frais à Rome, où l'on favoriſoit les appellans & les appellations, & où l'on n'en voyoit point qui fuſſent condamnez aux dépens. AN. 1152. epiſt. 178.

Saint Bernard conclut, qu'il ne faut ni mépriſer les appellations, ni en abuſer: mais que l'abus eſt le pire, parce qu'il attire le mépris. Il rapporte deux exemples notables de l'un & de l'autre arrivez à Paris. Un homme étoit fiancé: le jour des nôces tout étant prêt & la compagnie aſſemblée, un autre voulant lui ôter ſa femme interjette appel, diſant qu'elle lui avoit été promiſe auparavant. Le fiancé & tous les aſſiſtans demeurerent étonez, le prêtre n'oſe paſſer outre, la compagnie ſe ſépare & le mariage demeure ſuſpendu juſqu'à ce qu'on ſoit revenu de Rome. Un autre mariage dont le jour étoit pris, fut arrêté par des gens qui prétendoient qu'il ne pouvoit s'accomplir

AN. 1152. legitimement. La cauſe fut portée au tribunal eccleſiaſtique : mais ſans attendre la ſentence, on appella ſeulement pour retarder. Le fiancé mépriſa cet appel & ne laiſſa pas de ſe marier. Voyez donc, continue S. Bernard, d'où vient que vous puniſſez preſque toûjours le mépris des appellations, & que vous en diſſimulez l'abus. Vous faites bien de renvoyer pluſieurs cauſes ſur les lieux, à ceux qui peuvent en avoir une connoiſſance plus prompte & plus facile, & les décider plus ſûrement : mais prenez bien garde à qui vous les confiez.

c. 3. S. Bernard parlant enſuite du déſintereſſement neceſſaire à tout homme qui eſt au deſſus des autres, rend ce témoignage au pape Eugene : Nous avons vû deux prelats venir d'Allemagne avec des chevaux chargez d'argent, qu'ils ont remporté de même. Choſe inoüie, que Rome ait renvoyé de l'argent : auſſi ne croyai-je pas que vous l'ayez fait par le conſeil des Romains. Ces prelats étoient tous deux riches & tous deux coupables : c'étoit l'archevêque de Mayence & celui de Cologne. Il parle enſuite d'un autre venu de delà les mers & des extremitez du monde, pour acheter une ſeconde fois un évêché, que l'on croit être Guillaume archevêque d'Yorc ; il parle auſſi d'un évêque pauvre, à qui le pape Eugene donna ſecretement de quoi faire ſes preſens, pour ſauver la bienſéance & l'honneur de ce prelat.

LIX. Exemptions. c. 4. Paſſant aux exemptions, c'eſt, dit-il, une plainte generale des égliſes, qu'elles ſont tronquées & démembrées. On ſouſtrait les abbez aux évêques, les évêques aux archevêques, les archevêques aux primats. Vous montrez par là que vous avez la plenitude

tude de la puiſſance, mais peut-être aux dépens de la juſtice. Il ne faut pas ſeulement regarder ce qui eſt permis, mais ce qui eſt bien ſéant, ce qui eſt expedient. N'eſt-il pas indecent de prendre votre volonté pour loi, & de negliger la raiſon, pour n'exercer que votre puiſſance, parce que vous n'avez point de ſuperieur à qui on puiſſe appeller ? Il y a autant de baſſeſſe que de hauteur à ne ſuivre que ſa fantaiſie : c'eſt vivre en bête. N'eſt-il pas indigne de vous de n'être pas content du total, ſi vous ne vous attribuez encore je ne ſai comment quelques petites portions ? Et ne m'alleguez point le fruit de ces exemptions. Les évêques en deviennent plus inſolens, les moines plus relâchez, & mêmes plus pauvres. Ils pechent avec plus de licence, n'ayant perſonne pour les corriger; & on les pille plus librement, parce qu'ils n'ont perſonne pour les défendre. A qui auront-ils recours; aux évêques irritez du tort qu'on leur fait ? Ils regardent en riant les maux que font, ou que ſouffrent ces malheureux moines. Vous ſerez coupable de tous ces maux, du ſcandale qui en reſulte, des inimitiez, des diſcordes éternelles entre les égliſes.

Je doute même que vous ayez le pouvoir de conſentir à ce qui produit tant de maux. Croyez-vous qu'il vous ſoit permis de confondre l'ordre, & d'arracher les bornes poſées par vos peres ? vous vous trompez, ſi vous croyez que votre puiſſance eſt la ſeule établie de Dieu : comme elle eſt la premiere : il y en a de moyennes; il y en a d'inferieures. Vous faites un monſtre, ſi détachant un doigt de la main, vous le joignez à la tête, au deſſus de la main, à côté du bras : en un mot, ſi dans le corps de Jeſus-Chriſt

AN. 1152. vous rangez les membres autrement qu'il ne les a placez lui même. L'ordre de la Hierarchie a Dieu pour auteur, & tire ſon origine du ciel : mais ſi un évêque dit : Je ne veux pas être ſoumis à un archevêque, ou un abbé : Je ne veux pas obéïr à un évêque, cela ne vient pas du ciel. Je ſçai que vous avez le pouvoir de diſpenſer, mais pour l'édification ſeulement. Quand la neceſſité preſſe, la diſpenſe eſt excuſable : quand l'utilité le demande : elle eſt loüable : je dis l'utilité commune, non celle du particulier. Il convient toutefois qu'il y a quelques monaſteres exempts, ſuivant l'intention des fondateurs, qui les ont donnez au ſaint ſiege par une fondation particuliere.

Enfin, dit-il, vous dévez étendre vos réflexions ſur toute l'égliſe, pour voir ſi chacun y fait ſon devoir : mais particulierement pour ſavoir comment vos ordonnances ſont obſervées. Sans aller plus loin, je puis vous montrer, qu'on n'obſerve point les reglemens que vous avez publiez de votre bouche au concile de Reims, touchant la modeſtie des habits dans le clergé, & les ordres que doivent avoir les dignitez des chapitres. Si vous croyez qu'on les obſerve, vous vous trompez : ſi vous ne le croyez pas, vous avez eu tort ou d'ordonner des choſes impraticables, ou de diſſimuler l'inobſervation de vos reglemens. Il y a déja quatre ans qu'ils ſont faits, & nous n'avons vû encore pour ce ſujet aucun clerc privé de ſon benefice, ni aucun évêque ſuſpendu de ſes fonctions : ainſi la négligence a produit l'impunité, mere de l'impudence & du mépris des loix. On dit que Dieu ne ſe met pas en peine des habits, mais des mœurs,

*Sup. n. 56.*

AN. 1152.

l'indécence des habits eſt la marque du déreglement des eſprits & des mœurs.

LX. Derniers livres de la Conſideration.

Dans le quatriéme livre, S. Bernard propoſe au pape pour objet de ſa conſideration, ce qui eſt autour de lui, ſon clergé, ſon peuple & ſes domeſtiques. Votre clergé, dit-il, doit être parfaitement reglé, puiſqu'il doit être la regle & le modele de tous les autres. *c. 1.* Quant à votre peuple, tout le monde connoît l'inſolence & le faſte des Romains. *c. 2.* C'eſt une nation accoûtumée au tumulte, cruelle, intraitable, qui ne ſait ſe ſoumettre que quand elle ne peut reſiſter. *c. 4.* Et enſuite: C'eſt alors principalement qu'ils veulent dominer, quand ils ont promis de ſervir. Ils jurent fidelité pour mieux trouver l'occaſion de nuire à celui qui s'y fie. Ils veulent déſlors être admis à tous vos conſeils, & ne peuvent ſouffrir qu'on les refuſe à une porte. Ils ſont habiles pour mal faire, & ne ſavent point faire le bien. Odieux au ciel & à la terre, impies envers Dieu, ſeditieux entre eux, jaloux de leurs voiſins, inhumains envers les étrangers: ils n'aiment perſonne & ne ſont aimez de perſonne; & voulant ſe faire craindre de tous, ils craignent de tout le monde. Ils ne peuvent ſe ſoumettre, & ne ſavent pas gouverner: infideles à leurs ſuperieurs, inſupportables à leurs inferieurs; impudens pour demander & pour refuſer: importuns & inquiets juſques à qu'ils reçoivent, & ingrats quand ils ont reçû. Ils parlent magnifiquement & executent peu, promettent liberalement & tiennent le moins qu'ils peuvent: flateurs & médiſans, diſſimulez & traîtres. C'eſt le portrait que fait S. Bernard des Romains de ſon tems, & toutefois il ne laiſſa pas d'ex-

AN. 1152. horter le pape à travailler à leur converſion quelque
n. 2. peu d'eſperance qu'il ait de ſuccès : puiſqu'on n'eſt obligé qu'à travailler, & non pas à réüſſir.

Plus ils ſont rebelles, dit-il, plus vous devez avoir
n. 7 8. de courage à les attaquer : mais avec la parole, non avec le fer. Vous ne devez plus employer le glaive, depuis qu'il vous a été dit de le remettre au fourreau. Les deux glaives appartiennent à l'égliſe, le ſpirituel & le materiel, mais l'un doit être tiré par la main du prêtre, l'autre par la main du ſoldat, ſuivant le conſeil du prêtre & le commandement du
Sup. n. 21. prince. Nous avons déja vû cette allegorie des deux glaives; & le meilleur ſens qu'on lui puiſſe donner, eſt que le glaive materiel ne doit être employé que par l'ordre du prince, mais que le prince doit conſulter le prêtre pour ſavoir ſi la guerre eſt juſte, ou même ſuivre ſes exhortations pour employer ſa puiſſance à proteger la religion.

S. Bernard dit encore en cet endroit, ces paroles
n. 5. 6. remarquables : Tout le zele des eccleſiaſtiques ne tend qu'à conſerver leur dignité : ſi vous voulez dans l'occaſion vous abaiſſer un peu & vous rendre plus ſociable, on dit que vous ne ſavez pas garder votre rang, ni ſoutenir votre perſonnage. Nous ne voyons point que ſaint Pierre ait jamais paru en public orné d'or & de pierreries, revêtu de ſoye, monté ſur un cheval blanc environné de ſoldats & d'officiers marchant à grand bruit. En cela vous n'avez pas ſuccedé à S. Pierre, mais à Conſtantin. Souffrez le pour vous accommoder au tems, mais faites votre capital de vos devoirs. Quoique revêtu d'or & de pourpre vous ne devez pas dédaigner les fonctions de paſteur,

ni rougir de l'évangile. S. Bernard ne doutoit non plus de la donation de Conſtantin, que des fauſſes decretales.

Il vient enſuite au choix des cardinaux, qu'il dit c. 4. devoir être pris de tout le monde, puiſqu'ils doivent en juger; & les plus parfaits qu'il eſt poſſible, parce qu'il eſt plus aiſé de venir bon à la cour, que d'y devenir bon. Il inſiſte particulierement ſur le choix des legats, en qui il demande particulierement la vie exemplaire & le déſintereſſement; il apporte des exemples édifians du cardinal Martin legat en Dannemarc, & de Geofroi évêque de Chartres. Il ſe c. 5. plaint de ce que les officiers du pape pretendent avoir rang devant les prêtres, ſous pretexte que dans les ceremonies ils ſont plus proches de lui, quoiqu'ils ſoient ainſi placez, non pour marque de leur dignité, mais pour la commodité du ſervice. Enfin il con- c. 6. ſeille au pape de ſe décharger entierement ſur quelqu'un de ſes domeſtiques, du ſoin de ſon temporel, comme indigne d'un prelat, qui ſe doit tout entier au ſervice de l'égliſe. Il dit à ce ſujet: C'eſt une choſe merveilleuſe, que les évêques trouvent de reſte ſous leur main des perſonnes à qui ils confient les ames, & n'en trouvent point à qui ils puiſſent confier leurs biens. Dans le cinquiéme livre de la Conſideration, il traite de ce qui eſt au deſſus de nous; & donne au pape Eugene des ſujets de meditations ſublimes, ſur les anges, ſur l'eſſence divine & ſur les myſteres de la Trinité & de l'Incarnation.

LXI. Jourdain legat en Allemagne.

Jourdain des Urſins avoit été envoyé legat en Allemagne vers le roi Conrad en 1151. & depuis étoit venu en France & en Normandie, laiſſant par tout

AN. 1152. epist. 200.

des traces affreuſes de ſon paſſage. C'eſt ainſi qu'en parle S. Bernard dans une lettre à Hugues cardinal évêque d'Oſtie, où il ajoûte : On dit qu'il a commis par tout des actions honteuſes, qu'il a emporté les dépoüilles des égliſes : qu'il a conferé les dignitez eccleſiaſtiques à de jeunes garçons bien faits, dans les lieux où il l'a pû, & qu'il l'a voulu faire dans les autres. Pluſieurs ſe ſont rachetez de ſa viſite, & il a rançonnez par ſes ſubdeleguez, ceux où il n'a pu aller. Il s'eſt rendu la fable des écoles, des cours, des carrefours : tous parlent mal de lui, ſeculiers & reguliers ; les pauvres & les riches, les moines & les clercs s'en plaignent. Il eſt generalement décrié. Il n'en eſt pas ainſi du ſeigneur Jean Paperon, qui a par tout honoré ſon miniſtere. Liſez cette lettre au pape : c'eſt à lui à voir ce qu'il faut faire d'un tel homme : pour moi j'ai acquitté ma conſcience. Je dirai toutefois avec ma promptitude ordinaire, qu'il eſt bon qu'il acquitte auſſi la ſienne en purgeant ſa cour J'avois reſolu de me taire ſur ce ſujet : mais le prieur de Montdieu m'a preſſé d'écrire ; & ſachez que j'en ai moins dit que le public. Le Montdieu eſt une chartreuſe du dioceſe de Reims.

LXII. Archevêchez en Irlande. Jo. Hagulſt. d. tom. 2. conc. p. 1130. Vara antiq. lib. c 15.

Jean Paperon cardinal prêtre du titre de S. Laurent, fut envoyé legat en Irlande par le pape Eugene dès l'année précedente 1151. & vint trouver le roi d'Angleterre, qui refuſa de lui donner ſauf-conduit, s'il ne lui faiſoit ſerment de ne rien faire en ce voyage au préjudice de ſon royaume. Le legat indigné retourna vers le pape, & la cour de Rome en ſut mauvais gré au roi d'Angleterre. L'année ſuivante 1152. Paperon revint & s'addreſſa à David roi d'Ecoſſe,

pour lui demander paſſage en Irlande. David le reçut avec honneur vers la S. Michel, & ainſi le legat arriva en Irlande accompagné de Chriſtien évêque de Liſmore, dans la même iſle, auſſi legat. Ils tinrent un concile dans le nouveau monaſtere de Mellifont ordre de Ciſteaux: où ſe trouverent les évêques, les abbez, les rois, les ducs & les anciens de l'Irlande; & de leur conſentement on y établit quatre archevêchez: à Armach, à Dublin, à Caſſel & à Toüam; & on leur aſſigna leurs ſuffragans. Les quatre premiers archevêques furent Gelaſe autrement Giolla, Mac-liah archevêque d'Armach & primat d'Irlande, ſucceſſeur de S. Malachie, Gregoire ou Greri archevêque de Dublin, Donat ou Domnaldo, Lonargam archevêque de Caſſel, & Edan ou Aeda Ohoſſin archevêque de Touam. On voit par cet exemple comment les Irlandois latiniſoient leurs noms pour les adoucir. Le legat Paperon diſtribua aux archevêques quatre palliums qu'il avoit apportez de Rome. Il aſſujettit auſſi les Hibernois à la loi des mariages, à laquelle ils n'étoient pas accoûtumez, & corrigea chez eux pluſieurs abus. Il quitta l'Irlande après Pâques l'année ſuivante 1153. & retourna par l'Ecoſſe par où il étoit venu.

AN. 1152.

*Sup. liv. LXVIII.*

En France le ſiege d'Auxerre vaqua environ quinze mois, après la mort de Huges, que S. Bernard qualifie de ſaint évêque. Il avoit été moine de Cîteaux & premier abbé de Pontigni, & mourut le dixiéme d'Octobre 1151. Comme on vouloit proceder à l'élection ſelon la coûtume, il ſurvint un jeune homme qui interjetta appel, & défendit de paſſer outre juſques à ce qu'il eût été à Rome & en fût re-

LXIII. Alain évêque d'Auxerre. *Hiſt. Antiſſ. to. 1. Bibl. Lab. p. 465. Mabill. ad epiſt. Bern. 280.*

AN. 1152. venu : mais voyant qu'on mépriſoit ſon appel, trois jours après l'élection faite par les autres, il aſſembla ceux qu'il pût & fit une autre élection. L'affaire ayant été portée au pape, il ordonna encore une nouvelle élection, & commit pour y preſider trois perſonnes, dont S. Bernard étoit un : il s'accorda avec un des deux autres, mais le troiſiéme réclama. S. Bernard s'adreſſa au pape, qui confirma l'élection faite de la perſonne d'Alain Flamand de nation, qui après avoir été élevé dès l'enfance dans l'égliſe de l'Iſle, ſe rendit moine à Clairvaux ſous S. Bernard, & fut enſuite le premier abbé de Larivoir au dioceſe de Troyes, & gouverna douze ans ce monaſtere. On fit entendre au roi Loüis, que la premiere élection qu'il avoit permiſe n'ayant pas eu lieu, on n'avoit pu en faire une autre ſans une nouvelle permiſſion : mais S. Bernard lui repreſenta, que le premier conſentement ſuffiſoit, & qu'il n'étoit pas neceſſaire de recourir au roi toutes les fois que le clergé ſe trouvoit partagé ſur ce ſujet. Alain tint le ſiege d'Auxerre treize ans, après leſquels il le quitta par permiſſion du pape, & retourna finir ſes jours à Clairvaux.

*epiſt.* 282.

* LXIV. Henri archevêque de Mayence dépoſé.

Le pape Eugene envoya deux legats en Allemagne, Bertrand prêtre cardinal du titre de S. Clement, auparavant prieur des chanoines reguliers de S. Jean de Latran, & Gregoire diacre cardinal du titre de S. Ange. C'étoit pour juger la cauſe de Henri archevêque de Mayence, qui étoit accuſé depuis long-tems de diſſiper les biens de ſon égliſe, & avoit reçu pluſieurs reprimandes ſans ſe corriger. Les deux legats ſe trouverent avec le roi Frideric à Bamberg, où il celebra la fête de Pâques, qui cette année 1153. fut

*Otto.* 11. *Frid.* c. 9.

le

le dix-neuviéme d'Avril S. Bernard ayant appris que l'archevêque de Mayence avoit été cité devant les legats, leur écrivit en ſa faveur : les priant autant que la juſtice le permettoit, de ne pas pouſſer à bout ce malheureux prelat ; & d'avoir égard à ſa ſimplicité, dont on diſoit que de faux freres avoient abuſé pour le ſurprendre. Toutefois il fut dépoſé, à la cour que le roi tint à Vormes à la Pentecôte de la même année, & le roi fit mettre à ſa place dans le ſiege de Mayence Arnold ſon chancelier, par l'élection de quelques députez du clergé & du peuple, qui étoient venus à cette cour. Les legats y dépoſerent auſſi, par la permiſſion du roi, Bouchard évêque d'Eichſtet accablé de vieilleſſe, comme incapable d'agir : mais lorſqu'ils vouloient porter auſſi leur jugement contre l'archevêque de Magdebourg & quelques autres, le roi les empêcha & les renvoya chez eux. Henri dépoſé de Mayence ſe retira en Saxe dans un monaſtere de Ciſteaux, où il mourut pieuſement le premier jour de Septembre de la même année.

AN. 1153.

*ep.* 302.

*Serr. lib.* 1. *p.* 817.

LXV. Mort d'Eugene III. Anaſtaſe IV. pape.

Le pape Eugene III. mourut auſſi la même année 1153. le huitiéme de Juillet : après avoir tenu le ſaint ſiege huit ans & près de cinq mois. Il ne venoit jamais celebrer la meſſe à S. Pierre ſans y faire quelque preſent, & il donna aux chanoines de cette égliſe la quatriéme partie des offrandes qui s'y faiſoient. Il mourut à Tibur, d'où il fut porté à Rome en grande ſolemnité & enterré dans l'égliſe de S. Pierre. On le regarda comme ſaint, quoiqu'il ne paroiſſe pas avoir été honoré d'un culte public, & il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau, dont on en ſpecifie ſept operez ſur divers malades. Le lendemain de ſa mort neuviéme de

*Vetera mon. ap. Bar. & Pagbr. Conat.*

AN. 1153. Juillet, on élut pour lui ſucceder Conrad évêque de Sabine, Romain de naiſſance, & chanoine regulier, qui fut nommé Anaſtaſe IV. C'étoit un vieillard de grande vertu & de grande experience dans les uſages de la cour de Rome : mais il ne tint le ſaint ſiege qu'un an & quatre mois.

LXVI. S. Bernard à Mets. *Vita lib.* v. *c.* 1.

S. Bernard ſe ſentoit défaillir de jour en jour, & ſes confreres ne croyoient pas qu'il pût paſſer l'hiver, où commença l'année 1153. mais il les aſſura qu'il iroit juſques à l'été ſuivant. En cet état, quoiqu'obligé à garder le lit, & ſouffrant de grandes douleurs : il ne laiſſoit pas de mediter les choſes ſaintes, de dicter, de prier, d'exhorter ſes freres. Il ne manqua preſque jamais à celebrer la meſſe, juſques à ce qu'il vint à la derniere défaillance. Il étoit ainſi malade quand il écrivit à ſon oncle André chevalier du Temple, & un des principaux appuis du royaume de Jeruſalem, qui lui avoit mandé le deſir qu'il avoit de le venir voir. Si vous venez, dit il, hâtez-vous, car je ne croi pas être encore long-tems ſur la terre. Et parlant des princes qui avoient été à la terre ſainte : Ils n'y ont, dit-il, rien fait de bon, & ſont revenus promptement chez eux, où ils ont fait des maux incroyables. Il écrivit en même tems, comme ſon oncle l'en avoit prié, à Meliſende reine de Jeruſalem, pour l'inſtruire de ſes devoirs de veuve & de reine.

*epiſt.* 2.

*epiſt.* 289.

Cependant le peuple de Mets ne pouvant ſouffrir les inſultes des ſeigneurs voiſins, ſortit contre eux en grand nombre : mais il fut battu, & il en perit environ deux mille tant tuez que noyez dans la Moſelle. Cette grande ville ſe preparoit à la vengeance, & leurs ennemis enrichis par le butin & encouragez par la victoire, vouloient continuer la guerre qui avoit

ruiné toute la province. Alors Hillin archevêque de Treves & metropolitain de Mets, crut que S. Bernard étoit le seul qui pût remedier à ces maux. Il vint à Clairvaux, & se jettant aux pieds du saint abbé & de tous les moines, il le conjuroit de venir au secours de ce peuple affligé. Il se trouva par une providence singuliere, que S. Bernard après avoir été à la mort, se portoit un peu mieux depuis quelque jours. Il suivit l'archevêque, & quand ils furent arrivez sur les lieux, on tint une conference au bord de la Moselle; où comme le saint abbé exhortoit les deux partis à la paix, les seigneurs la refuserent obstinément; & se levant en furie se retirerent sans lui dire adieu. Ce n'étoit pas par mépris, au-contraire c'étoit par respect, n'ayant pas le front de lui resister en presence. AN. 1153.

La conference alloit se séparer en trouble, & on ne pensoit de part & d'autre qu'à reprendre les armes, quand le saint abbé dit aux freres qui l'avoient suivi: Ne vous troublez point, la paix se fera, quoiqu'avec beaucoup de difficulté. En effet la nuit étant à moitié passée, il reçut une députation des seigneurs, qui se repentoient de leur retraite: on se rassembla & on traita de la paix pendant quelques jours. Les difficultez furent grandes, on desespera souvent de la conclusion: mais ce délai fut utile à plusieurs malades, auxquels le saint homme rendit la santé, & ces miracles ne contribuerent pas peu à la conclusion de la paix: quoique d'ailleurs ils la retardassent, à cause du grand concours & de l'importunité de la multitude. Pour s'en garantir il falut chercher une Isle au milieu de la riviere, où les principaux des deux partis passoient en bateau, là se terminerent les conferences. Entre les malades gueris en cette occasion, il

AN. 1153. y eut une femme, qui depuis huit ans étoit tourmentée d'un tremblement violent de tous les membres. Elle ſe vint preſenter au ſaint dans le tems où l'on deſeſperoit preſque de la paix, & la vûë de ſa miſere attira tous les aſſiſtans. Ils virent tous, pendant que le ſerviteur de Dieu prioit pour elle, ſon tremblement ceſſer peu à peu, & enfin elle fut parfaitement guerie. Les plus durs en furent tellement touchez, qu'ils frappoient leur poitrine; & leurs acclamations durerent près d'une demie heure. La foule du peuple qui s'empreſſoit à baiſer les pieds du ſaint, obligea à le mettre dans un bateau & l'éloigner de terre; & comme il exhortoit enſuite les ſeigneurs à la paix, ils diſoient en ſoupirant : Il faut bien que nous écoutions celui que Dieu exauce ſi viſiblement, & pour qui il fait de ſi grands miracles à nos yeux. Ce n'eſt pas pour moi qu'il les fait, dit S. Bernard, c'eſt pour vous. Le même jour étant entré dans Mets, pour preſſer l'évêque & le peuple de conſentir à la paix : il guerit une femme paralytique de la ville, enſorte qu'ayant été apportée ſur un lit, elle s'en retourna à pied. Enfin la paix fut concluë, les deux partis ſe reconcilierent, ſe toucherent la main & s'embraſſerent.

LXVII. Mort de Saint Bernard.

Ce fut le dernier voyage de S. Bernard; & à ſon retour il ſe ſentit entierement défaillir, mais avec une conſolation ſemblable à celle d'un voyageur qui arrive au port. Comme il voyoit l'affliction & la deſolation extrême de ſes freres, il les conſoloit avec beaucoup de tendreſſe; & les conjuroit avec larmes, de conſerver la regularité & l'amour de la perfection, qu'il leur avoit enſeignée par ſes diſcours & ſes exemples. Peu de jours avant ſa mort il écrivit en ces termes à Arnold abbé de Bonneval, qui lui avoit envoyé quel-

ques rafraichiſſemens, témoignant être fort en peine de l'état de ſa ſanté : J'ai reçû votre charité avec charité, mais ſans plaiſir. Car quel plaiſir peut-on goûter quand tout eſt amertume? je n'ai quelque ſorte de plaiſir qu'à ne point prendre de nourriture. J'ai perdu le ſommeil, enſorte qu'il n'y a point d'intervalle à mes douleurs. Preſque tout mon mal eſt une défaillance d'eſtomac. Il a beſoin d'être ſouvent fortifié jour & nuit de quelque peu de liqueur; car il refuſe inexorablement tout ce qui eſt ſolide; & ce peu qu'il prend ce n'eſt pas ſans grande peine. Mes pieds & mes jambes ſont enflez comme ceux d'un hydropique. Cependant pour tout dire à un ami comme vous, l'eſprit eſt degagé quoique la chair ſoit infirme. Priez le Sauveur de me garder à la ſortie de ce monde, ſans la differer; & en ce dernier moment, où je me trouverai dépoüillé de merites, muniſſez-moi de vos prieres, enſorte que le tentateur ne trouve pas où porter ſes coups. Je vous écris moi-même en l'état où je ſuis, afin qu'en reconnoiſſant la main, vous reconnoiſſiez le cœur.

AN. 1153.

*p.* 310.

Comme on ſçut qu'il étoit à l'extremité, les évêques voiſins avec quantité d'abbez & de moines s'aſſemblerent à Clairvaux. Enfin ſon dernier jour vint, qui fut le vingtiéme d'Août 1153. & il mourut ſur les neuf heures du matin. Son corps revêtu des ornemens ſacerdotaux, fut porté dans la chapelle de la ſainte Vierge. Il y eut un grand concours de la nobleſſe & du peuple de tous les lieux voiſins, & toute la vallée retentit de leurs gémiſſemens. Mais les femmes arrêtées à la porte du monaſtere, étoient celles qui pleuroient le plus amerement, parce qu'il ne leur étoit pas permis d'entrer dans l'égliſe, ſuivant l'ancienne diſcipline qui s'obſerve encore à Clairvaux & à Cî-

*n.* 13.

AN. 1153. teaux. Le corps demeura exposé durant deux jours; & le peuple venoit en foule lui toucher les pieds, lui baiſer les mains, appliquer ſur lui des pains, des ceintures, des pieces de monnoye & d'autres choſes, pour les garder comme benites & s'en ſervir au beſoin. Dès le ſecond jour la preſſe fut telle, que l'on n'avoit preſque plus de reſpect pour les moines, ni pour les évêques mêmes: c'eſt pourquoi le lendemain matin on celebra le ſaint ſacrifice avant l'heure ordinaire, & on mit le ſaint corps dans un ſepulcre de pierre, avec une boëte ſur ſa poitrine contenant des reliques de l'apôtre S. Thadée: que la même année on lui avoit apportées de Jeruſalem, & qu'il avoit ordonné qu'on mît ſur ſon corps. Il fut ainſi enterré devant l'autel de la ſainte Vierge, à laquelle il avoit toûjours eu une grande devotion.

S. Bernard étoit dans ſa ſoixante & troiſiéme année: il y en avoit quarante qu'il avoit fait profeſſion à Cîteaux, & trente-huit qu'il étoit abbé de Clairvaux. Il avoit fondé ou aggregé à ſon ordre ſoixante & douze monaſteres, trente-cinq en France, onze en Eſpagne, ſix dans les Païs bas, cinq en Angleterre, autant en Irlande, autant en Savoye: quatre en Italie, deux en Allemagne, deux en Suede, un en Hongrie, un en Danemarc: mais en comprenant les fondations faites par les abbayes dépendantes de Clairvaux, on en compte juſques à cent ſoixante & plus. L'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort; & la doctrine, le zele, la pieté qui reluiſent dans ſes écrits, le font regarder comme le dernier des peres de l'égliſe.

*Sup. liv.* LXVI. *n.* 21.

*Martyr. Rom.* 20. *Aug.*

*Fin du Tome XIV.*

# TABLE DES MATIERES.

## A


ABRAYE incompatible avec un évêché. 577

*Abbez*. Leurs grands équipages. 373. S. Bernard blâme les abbez qui recherchoient la mitre & les autres ornemens épiſcopaux. 393

*Abbeſſe*, doit avoir expérience des affaires. 212

*Abſolution*. Le pape même ne la peut donner ſans pénitence & ſatisfaction. 152

*Abſtinence*. Difference des pieuſes & des ſuperſtitieuſes. 646

*Acre*. Aſſemblée des princes latins. 655

*Adalbert* archevêque de Tréves. V. *Albert*.

*Adelaide* comteſſe de Sicile, épouſe Baudoüin roi de Jeruſalem. 164. Renvoyée.

*Adelle* comteſſe de Blois, ſœur du roi d'Angleterre, procure ſa réconciliation avec S. Anſelme. 76

*Ademar* évêque de Rhodès 484

*Aimeri* ou *Haimeric* cardinal & chancelier de l'égliſe Romaine. 350

*Aimeri* patriarche latin d'Antioche. 573

*Alain* premier abbé de Larivoir, puis évêque d'Auxerre. 728

*Albert* archevêque de Maience. 139. Confident de Henri V. Se déclare contre lui, & eſt empriſonné, puis délivré. 225. Ses prétentions ſur l'archevêché de Tréves. 296. Excite la Saxe contre Henri. 316

*Albert* premier évêque de Pomeranie. 455

*Albigeois* héretiques Manichéens. 643

*Alberic* ſecond abbé de Cîteaux, 176. Sa mort. 178

*Alberic* de Reims, docteur fameux, 387

*Alberic* prieur de ſaint Martin des Champs, puis cardinal évêque d'Oſtie, & légat en Angleterre. 521. Légat en Syrie. 571. Retourne à Rome. 573. Légat à Toulouſe. 637

*Alcoran* de Mahomet traduit en Latin par les ſoins de Pierre le Vénérable. 591

*Allemans* touchez des ſermons de S. Bernard ſans les entendre. 629

*Aleihe* mere de S. Bernard, 179. Sa mort. 180

*Alexandre* roi d'Ecoſſe demande Edmer pour l'évêché de S. André. 304

*Alexandre* uſurpateur de l'évêché de Liege. 282. Dépoſé meurt. 466

*Alexandre* évêque de Lincolne empriſonné. 540

*Alexis* empereur de CP. trahit les croiſez. 47. Offre d'aller à Rome ſe faire couronner par le pape. 163. Sa mort. 148. Toûjours catholique. *ibid.* Ses conſtitutions. 250

*Alger* chanoine de Liege, puis moine de Clugni. Son traité de l'Euchariſtie. 324. Sa mort. 325

*Alfonſe VI.* roi de Caſtille. Sa mort. 127

*Alfonſe* le vieux, roi d'Arragon, envoye au concile de Reims, 430
*Alfonſe VIII.* dit le jeune, roi de Caſtille, envoye au concile de Reims.
*Alfonſe* Henriquès obtient du pape le titre de roi de Portugal. 670
*Alienations* des biens eccleſiaſtiques défenduës. 329
*Alienor* fille du duc d'Aquitaine, femme du roi Loüis le jeune. 506. Il en eſt ſéparé, & elle épouſe Henri duc de Normandie. 714.
*Ambition* du clergé condamnée par S. Bernard. 391
*Amiens.* Commune de cette ville. 193
*Amour* de Dieu; Traité de S. Bernard ſur ce ſujet. 360
*Anaclet II.* anti-pape. V. *Pierre de Leon.*
*Anaſtaſe IV.* pape. 730
*Angleterre.* Déſordres en cette égliſe pendant l'abſence de S. Anſelme. 69
*Anſe* concile en 1100. 6
S. Anſelme. Son ſéjour à Lion en 1100. 6. Son traité du peché originel. 7. Sa lettre à Paſchal II. *ibid.* Ne veut excommunier le roi d'Angleterre. 8. Eſt rappellé en Angleterre. *ibid.* Refuſe de recevoir l'inveſtiture. 20. Retient les ſeigneurs dans l'obéiſſance du roi Henri. 27. Le pape le déclare ſeul légat en Angleterre. 42. 58. Lui permet d'uſer de diſpenſe. 43. 111. Anſelme refuſe de ſacrer les évêques qui avoient reçu l'inveſtiture. 55. Retourne à Rome. 56. 57. Revient à Lion. 59. Retourne pour la derniere fois en Angleterre. 94. Interdit Thomas élu évêque d'Yorck. 121. Sa mort. 122. Ses écrits. *ibid.*
*Anſelme* neveu du Saint, abbé de S. Sabas à Rome, & légat en Angleterre. 199. On s'oppoſe à ſa légation. 229
*Anſelme* doyen de Laon, docteur fameux. 167. Sa mort. 300
*Anſelme IV.* archevêque de Milan. Sa mort. 220
*Anſelme* évêque d'Havelſberg gueri par S. Bernard. 627. Ses conférences avec les Grecs. 688
*Anſelme* abbé de S. Vincent de Laon, premier évêque de Tournai depuis S. Medard. 613
*Antioche*, concile en 1140. 571
*Appellations* à Rome. Yves de Chartres en montre les inconveniens. 207. 208. Plaintes d'Hildebert contre l'abus qu'on en faiſoit. 452. S. Bernard en blâme l'abus. 718
*Apologie* de S. Bernard contre les moines de Clugni. 370. Apologie de Pierre le Vénérable. 374
*Aquitaine.* Lettre de S. Bernard aux évêques de cette province contre le ſchiſme. 441. Ces évêques réſiſtent aux ſchiſmatiques. 447
*Arbalêtriers*, leur art defendu. 529
*Archambaud* ſou-doyen d'Orleans tué. 465
*Argenteüil* près de Paris, abbaye de filles. 312. réduite en prieuré d'hommes dependant de S. Denis. 406
*Ariſtote.* Sa Logique, quand introduite en Allemagne. 633
*Armeniens.* Députation de leur Catholique au pape Eugene III. 609.
*Arnaud* de Breſſe, ſes errreurs. 530.
S. Ber-

Digitized by Google

S. Bernard écrit contre lui. 554. Le pape Innocent ordonne de l'enfermer. 556. Vient à Rome, & y excite la révolte. 609
*Arnold* chancelier du roi, puis archevêque de Maïence. 729
*Arnoul* Male-courone patriarche de Jeruſalem. 164. Dépoſé. *ibid.* Sa mort. 248
S. *Arnoul* évêque de Soiſſons. Sa canoniſation. 302
*Aſſomption.* L'égliſe n'oſoit aſſurer au douziéme ſiécle que la ſainte Vierge fût reſſuſcitée. 341
*Aſtrolabe* fils d'Abailard & d'Heloïſe. 311. 559
*Audin* évêque d'Evreux ſe plaint au concile de Reims. 277
*Azymes.* S. Anſelme écrit ſur cette queſtion. 34

B

BANCOR monaſtere en Irlande, rétabli. 534
*Baptême*, avec quelles précautions S. Otton l'adminiſtroit en Pomeranie. 350. Quand a commencé à être néceſſaire. 366. Baptême des enfans légitimes. 638
*Barthelemy* évêque de Laon. 169. Prend ſoin de S. Norbert. 289
*Baudouin* moine de Cîteaux cardinal, puis archevêque de Piſe. Sert de ſecretaire à S. Bernard. 512
*Baudouin I.* roi de Jeruſalem. 4. Epouſe Adelaide comteſſe de Sicile. 164. La renvoie, & meurt. 246
*Baudouin II.* roi de Jeruſalem. 247. Sa mort. 432
*Baudouin III.* roi de Jéruſalem. 574
*Baudouin* premier archevêque Latin de Ceſarée en Paleſtine. 48
*Baudri* évêque de Dol. 273. Se pretend métropolitain. 358
*Baugenci.* Concile en 1104. 66
*Baſile* chef des Bogomiles, convaincu par l'empereur Alexis. 145. Brûlé. 147
*Beauvais.* Concile en 1114. 194. Autre en 1120. 302
*Benevent.* Concile en 1117. 227. Benevent ſe rend à l'empereur Lothaire & au pape Innocent II. 496. 533
*Bernard* d'Abbeville abbé de ſaint Cyprien de Poitiers. 16. Ses commencemens. 17. Retourne à la vie Eremitique. 19. Ses amis Vital, Raoul & Robert. 171. Suite de ſon hiſtoire. 172. Fonde Tiron. 174. Sa réputation. 213. Sa mort. 215
*Bernard* des Portes Chartreux, ami de S. Bernard. 478. Evêque de Bellai. 479
*Bernard* abbé de Vallombreuſe puis cardinal. 49. évêque de Parme. 103
*Bernard* premier patriarche Latin d'Antioche, ſe plaint de l'extenſion de la juriſdiction de Jeruſalem. 114. 165. Sa mort. 525
*Bernard* de Piſe moine de Clairvaux, puis abbé de S. Anaſtaſe à Rome élu pape. 604. V. *Eugene III.*
S. *Bernard.* Ses commencemens. 178. Sa converſion. 181. Son entrée à Cîteaux. 184. Ses auſteritez. 185. Eſt fait abbé de Clairvaux, 203. Sa conduite ſpirituelle. 205. Tombe malade & guérit. 232. Ses infirmitez. 233. Son premier miracle. 234. Sa premiere lettre. 269. Son apolo-

gle contre les moines de Clugni. 370. Refuſe de ſortir de ſon cloître. 386. Aſſiſte au concile de Troyes. *ibid.* Lettre vigoureuſe au roi Loüis le Gros. 398. Au pape touchant le roi. 400. Demande à être déchargé d'affaires. 401. Le concile d'Eſtampes ſe raporte à lui du choix d'un pape. 421. S'oppoſe à la prétention du roi Lothaire pour les inveſtitures. 424. Refuſe l'évêché de Genes, puis celui de Chaalons. 440. L'archevêché de Milan. 469. celui de Reims. 554. Il écrit pour ramener les ſchiſmatiques. *ibid.* Fait la paix entre les Genois & les Piſans. 458. Entre l'empereur Lothaire & ſes neveux. 463. Second voyage de S. Bernard en Italie. 465. Il réconcilie les Milanois avec le pape & l'empereur. 466. 468. Y fait pluſieurs miracles. 469. Son retour à Clairvaux. 471. Son premier voyage en Aquitaine inutile. 373. Second voyage. 474. Troiſiéme voyage en Italie. 494. Il ramene pluſieurs ſchiſmatiques. 495. Envoyé par le pape pour faire la paix avec le roi de Sicile. 507. Ses ſouhaits pour la réformation de l'égliſe. 607. Prêche la croiſade. 616. 619. 622. Refuſe d'en être le chef. 617. Son voyage d'Allemagne & ſes miracles. 622. Son voyage à Toulouſe contre les Henriciens. 640. Son apologie au ſujet de la croiſade. 698. Sa mort. 733

*Boëmond* prince d'Antioche vient en France. 94. épouſe Conſtance fille du roi. 96. Sa mort. 163

*Bertold* prêtre de Conſtance hiſtorien. 3

*Bethléem* érigé en évêché. 306

*Bogomiles* hérétiques, eſpece de Manichéens. 144. Découverts & punis à CP. 146. Leurs erreurs. 148. Autres condamnez à CP. 597

*Boleſlas* duc de Pologne, procure la converſion de la Pomeranie. 345

*Bons-hommes*, moines de Grandmont ainſi nommez. 337

*Bouchard* évêque de Cambrai, ami de S. Norbert. 286

*Bourdin* anti-pape. 244. V. *Maurice Bourdin.*

*Bragne* métropole de Galice. 343

S. *Bruno.* Sa mort & ſes éloges. 37

S *Brunon* évêque de Segni légat en France. 95. Prêche la croiſade. 97. Blâme le pape au ſujet des inveſtitures. 140. Abbé du Mont-caſſin: renvoyé à ſon évêché par le pape Paſchal. 141

*Brunon* archevêque de Tréves. 36. confirmé par le pape quoiqu'attaché à l'empereur Henri. 71. Toûjours fidele à cet empereur. 295. Obtient du pape Calliſte la confirmation de ſes priviléges. 296

C

CALLISTE II. pape. Son élection approuvée à Rome, & ſon couronnement. 265. Reconnu en France, & de quelques-uns en Angleterre. 271. Va à Mouſon pour la conference. 278. Revient à Reims. 281. Entre à Rome. 298. Paſſe en Poüille, & reçoit l'hommage du duc. 299. Rétablit la paix à Rome. 314. Traite avec Henri V. ſur les inveſtitures, & le réconcilie à l'égliſe. 327. Sa mort. 342

*Calice*. Uſage de le couvrir. 35
*Calo-Joannes*. V. *Jean Comnene*.
*Canonique* ou eſtimation des prémices, comment taxée chez les Grecs. 250
*Cantique des Cantiques*. Sermons de S. Bernard ſur ce ſujet. 447
*Capenberg*, monaſtere de Prémontré. 335
*Cardinaux*, prétendent regler la doctrine au concile de Reims, mais les évêques s'y oppoſent. 662. Cardinaux, comment doivent être choiſis. 725
*Carême*, Recuëillement de S. Bernard pendant ce ſaint tems. 546. On doit ſe confeſſer avant le Carême. 454
*Carte* de charité, conſtitution de l'ordre de Cîteaux. 295
*Celeſtin II.* pape. Son élection. 594. Sa mort. 600
S. *Celſe* archevêque d'Armac déſigna S. Malachie ſon ſucceſſeur. 535
*Cencio* Frangipane. Ses violences contre Gelaſe II. 238. 244
*Chalons*, Concile en 1129. 410. Conference entre le pape & les députez de l'empereur Henri V. ſur les inveſtitures. 107
*Chanoines*, commencent à s'attribuer l'élection des évêques. 529
*Chanoines* reguliers peuvent faire les fonctions eccleſiaſtiques, non les moines. 15
*Chapitres* generaux ont commencé dans l'ordre de Cîteaux. 295
S. *Charles* le bon comte de Flandres. 383. Tué par ſes ſujets, & compté pour martyr. 385
*Chartres*. Parlement pour la croiſade. 617
*Chartreuſe*. Suite de ſes prieurs. 198
*Chartreux*. Raiſons de leurs obſervances. 38. Pourquoi n'ont jamais eu d'abbez. 393. Leurs anciens uſages écrits par Guigues. 394. Leur petit nombre. 397. Leur déſintereſſement. 486 Ecrivent au concile de Reims. 431
*Chrétiens*. Les payens ſcandaliſez de leurs mauvaiſes mœurs. 353
*Chryſolan*. V. *Groſſolan*.
*Cîteaux* ſoumis à l'évêque de Châlons. 176. Obſervance rigoureuſe de ce monaſtere. *ibid.* 178. Nombre des monaſteres de cet ordre à la mort de S. Bernard. 734
*Clairvaux* fille de Cîteaux. Sa fondation. 203. Pauvreté & régularité de ce monaſtere. 204. 205. Nouveau bâtiment. 471
*Clercs*. Excommunication contre ceux qui les frappent. 428
*Clugni*. Pratiques de cet ordre réprehenſibles ſelon S. Bernard. 371. 474
*Communes* ou bourgeoiſies. 165. Odieuſes aux eccleſiaſtiques. 166 169. Et aux ſeigneurs. 193
*Compoſtelle* érigée en métropole. 343
*Conception* de la ſainte Vierge. Lettre de S. Bernard ſur la nouvelle fête de la Conception. 560
*Conciles*, Difficulté de les tenir en France. 13
*Concubinage* des prêtres commun en Normandie. 20. En Angleterre. 46. Le roi en prend prétexte d'exiger des taxes. 91
*Conon* évêque de Paleſtrine cardinal légat, tient pluſieurs conciles. 194 197. 198. Excommunie les évêques de Normandie. 202. Rend compte de ſa légation au concile de Latran. 116. 119
*Conrad III.* roi des Romains.

519. S. Bernard lui perſuade de ſe croiſer. 626. Son voyage. 633. Son armée périt par la trahiſon des Grecs. 653. Sa mort. 714
*Conrad* archevêque de Salſbourg condamne la conduite de Henri V. envers Paſchal II. 136
*Conrad* évêque de Sabine. 730. V. *Anaſtaſe IV.*
*Conſideration.* Traité de S. Bernard adreſſé au pape Eugene. livre I. 695. ſecond. 699. troiſiéme. 717
*Conſtantin* Chryſomale Bogomile. Ses écrits condamnez après ſa mort. 576
*Conſtantinople.* Concile en 1140. 575. Autre concile en 1143. contre les Bogomiles. 596
*Coſme* l'Attique patrice de CP. 650. dépoſé. 651
*Croiſade.* Suite de la premiere croiſade en 1101. 47. 48
Seconde *Croiſade* publiée par Eugene III. & S. Bernard. 612. Noms des principaux croiſez en France. 616. Noms des Allemans. 623
*Croiſade* des Saxons contre les payens du Nord. 656
*Croiſez* écrivent au pape. 3
*Curez* titulaires non amovibles. 660

D

DAïmbert patriarche de Jeruſalem. Ses plaintes contre le roi. 4. Chaſſé, vient trouver le pape. 95. qui le renvoye à ſon ſiege. 113. Sa mort. *ibid.*
*Daïmbert* archevêque de Sens au concile de Troyes. 64
*Dalone* monaſtere chef de congrégation réunie à Cîteaux. 236
*Damas* aſſiegé inutilement par les Francs. 659
*David* Ecoſſois, chapelain de Henri V. 129
S. *Davis* ou Meneve au pays de Galles. Son évêque ſoumis à l'archevêque de Cantorberi. 661
*Dixmes.* Exemption de dixmes accordée à Cîteaux, à cauſe de grands differends. 455
*Dixmes* eccleſiaſtiques. Défenſe aux laïques d'en poſſeder. 529. Dixme des dépoüilles ſur les Sarraſins. 610
*Diſpenſes.* Regles ſur ce ſujet. 319. Traité de S. Bernard du précepte & de la diſpenſe. 564
*Dol* en Bretagne ſoumis à l'archevêque de Tours par ſentence du pape. 601

E

EBREMAR intrus dans le ſiege de Jéruſalem. 95. Dépoſé & mis à Ceſarée. 113
*Ecrouelles.* Dès le douziéme ſiecle on croyoit que le roi de France en guériſſoit. 341
*Edeſſe* ou Rouha aſſiegée par Amalec-Zengui. 574. Priſe. 611
*Edmer* diſciple de S. Anſelme. 225. 229, appellé à l'évêché de S. André. 304. Se retire. 305
*Egilbert* archevêque de Tréves, ſchiſmatique. Sa mort. 36
*Egliſes.* Défenſe d'en faire des forteresſes.
*Elections* empêchées par les rois pour piller les biens des égliſes. 582. 583
*Eli* nouvel évêché en Angleterre. 116
*Enfans.* Coûtume de les tuer chez les anciens & les nouveaux payens. 352

*Eon* de l'Etoile Breton fanatique. 658
S. *Eric* roi de Suede martyr. 705
*Eſclaves*. Défenſe de vendre des hommes. 46
*Ecoles*. Les maîtres ne les peuvent loüer à d'autres, 523
*Eſpagne*. Indulgence de la croiſade accordée à ceux qui y ſervoient contre les infideles. 330
S. *Eſprit*. Traité de S. Anſelme ſur la proceſſion du S. Eſprit. 31. Défenſe de l'addition *Filioque*. 33
*Etampes*. Concile en 1130. 421. Parlement en 1147. pour regler la croiſade. 630
*Etienne* troiſiéme abbé de Cîteaux. 178
*Etienne* patriarche Latin de Jeruſalem. 389. Sa mort. 438
*Etienne* de Garlande élû évêque de Beauvais, refuſé par le pape. 26
*Etienne* comte de Bologne roi d'Angleterre. 487. promet conſerver les libertez de l'égliſe. 488
*Etienne* chancelier de France, puis évêque de Paris: ſa converſion qui lui attire la diſgrace du roi. 398. S. Bernard écrit pour lui. *ibid.* Etienne punit le meurtre du prieur Thomas. 463
S. *Etienne* fonde le monaſtere d'Obaſine. 680. l'offre aux Chartreux. 681. l'unit à Cîteaux. 684
S. *Etienne* de Tiers, ſes auſteritez. 333. Viſité par deux cardinaux légats. *ibid.* Sa mort. 334. Son corps transferé à Grandmont. *ibid.*
*Etienne* évêque de Mets, neveu du pape Calliſte, veut faire ériger ſon ſiege en métropole. 296
*Euchariſtie*. On doit donner ſeparément les deux eſpeces. 237. Peut être portée aux malades par toutes perſonnes en cas de néceſſité. 523
*Evêchez* vacans pillez en Orient comme en Occident. 595
*Evêques* ne doivent être jugez que par le ſaint ſiege. 201. Traité de S. Bernard ſur leurs devoirs. 390. Défenſe de piller leurs biens après leur mort. 427. Evêques Grecs d'Orient pouvoient garder leurs abbayes. 251
*Evervin* prevôt de Steinfeld écrit à S. Bernard touchant les Manichéens de Cologne. 646
S. *Eugene* martyr crû premier évêque de Tolede. Ses reliques. 670
*Eugene III.* pape. 604. ſacré à Farfe. 605. Lettres de S. Bernard ſur cette élection. *ibid.* Eugene à Viterbe. 608. exhorte les François à la croiſade. 611. Rentre à Rome. 613. Vient à Clairvaux. Son déſintereſſement. 720. Sa mort. 729
*Euſtache* comte de Boulogne refuſe le royaume de Jeruſalem. 248
*Euthymius* Zigabene moine ſçavant. Sa Panapolie ou traité des héréſies. 148
*Excommunication* ne doit être employée que contre les particuliers. 159. Yves de Chartres refuſe d'excommunier ſans connoiſſance de cauſe. 210
*Exemptions* des évêques & des abbez blâmées par S. Bernard. 392. 720. rares de ſon tems. 393. reprochées aux moines de Clugni. 375. Exemption du monaſtere de la Pleine de grace à CP. 252

F

FALCON archevêque de Lion. 528
La *Ferté* premiere fille de Cîteaux. 186
*Florence*, Concile en 1106.
*Fontevraud*, fondation de ce monaſtere. 99 101. Son accroiſſement. 211. Sa premiere abbeſſe. 212
*Foucher* ſecond archevêque Latin de Tyr. 524. Transfere à Jeruſalem. 574
*Foulques* évêque de Paris. 63
*Foulques* comte d'Anjou, roi de Jeruſalem. 439. Sa mort. 574
*Franconie* appartenoit à l'évêque de Virsbourg. 216
*Friderie* évêque de Liege, ſacré par Calliſte II. 281. Empoiſonné. 282
*Frederic* Barberouſſe roi des Romains. 715. Son traité avec le pape Eugene. *ibid.*

G

GALLICANE. Uſages de l'égliſe Gallicane. 10. 14
*Galon* évêque de Beauvais. 59. Le roi s'y oppoſe. 60. Va à Rome. 61. Envoyé légat en Pologne. 62. Transferé à Paris. 63. 57
*Gaudri* oncle de S. Bernard. Sa converſion. 181. S. Bernard le guérit. 235
*Gaudri* évêque de Laon haï de ſon peuple. 161. Maſſacré. 167
*Gautier* premier archevêque légitime de Ravenne depuis Guibert. 329
Sainte *Geneviéve* de Paris. Réforme de ce monaſtere. 634
*Geoffroi* prieur de Clairvaux, évêque de Langres. 518
*Geoffroi* abbé de Vendôme, blâme Paſchal II. & condamne les inveſtitures. 162. Ses écrits ſur ce ſujet. 317
*Geoffroi* évêque de Chartres. 210. aſſiſte au concile de Soiſſons en 1121. avec la principale autorité. 306. Légat du pape en Aquitaine, y mene S. Bernard. 473. Son déſintereſſement. 477. Son voyage à Toulouſe contre les Henriciens. 644
*Geofroi*, Breton, archevêque de Roüen. Sa violence. 290
*Geofroi* ſecond abbé de Savigni. 668
*Geofroi* de Loroux docteur fameux, archevêque de Bourdeaux. 441. 661
*Gelaſe* archevêque d'Armac. 735
*Gelaſe II.* pape 238. s'enfuit de Rome. 240. Sacré à Gaëte. 241. Ses lettres contre Bourdin. 243. Il revient à Rome. 244. S'enfuit une ſeconde fois. 245. Arrive en Provence. 254. Demande un ſecours d'argent à l'égliſe de Normandie. 261. Meurt à Clugni. 263
*Gerard* frere de S. Bernard. Sa converſion. 182. Sa mort & ſon oraiſon funebre. 512
*Gerard* archevêque d'Yorck, promet obéïſſance à S. Anſelme. 112. Sa mort. 115
*Gerard* cardinal de ſainte Croix, parle pour l'égliſe Romaine au concile de Lago peſole. 497. Chancelier de l'égliſe Romaine. 584. Elu pape. V. *Lucius II.*
*Gerard* de la Salle fondateur de pluſieurs monaſteres en Aqui-

taine. 236
*Gibellin* archevêque d'Arles, légat en Paleſtine. 115. Elu patriarche de Jeruſalem. 114. Sa mort. 164
*Gilles* évêque de Tuſculum, légat en Paleſtine, 390
S. *Gilbert* de Sempringam fonde une double congregation en Angleterre. 676. 678
*Gilbert* de la Poirée évêque de Poitiers. Ses erreurs. 636. condamnées au concile de Reims. 664. refutées par S. Bernard. 665
*Gildnin* premier abbé de S. Victor de Paris. 187
*Giſlebert* archevêque de Tours. 273
*Giſors*. Conference entre Calliſte II. & Henri I. roi d'Angleterre. 291
*Girard* abbé du mont-Caſſin. 142. Sa mort. 329
*Girard* évêque d'Angoulême légat en Aquitaine, aſſiſte au concile de Latran. 111. 151. 133. au concile de Reims. 1119. 273. Reprend le duc d'Aquitaine. 276. Légat de l'anti-pape Anaclet. 418. Sa conduite ambitieuſe. 441. Ses entrepriſes. 447. 474. Sa mort. 476
*Glaive*. Opinion des deux glaives de l'égliſe, le matériel & le ſpirituel, ſur quoi fondée. 617. Son application. 81. 724
*Gaudefroi* de Boüillon. Sa mort. 3
*Gaudefroi* comte de Capemberg, religieux Prémontré. 335
S. *Godefroi* abbé de Nogent ſous Couci. 65. ordonné évêque d'Amiens. *ibid.* Quitte ſon ſiege & ſe retire à la Chartreuſe. 193. Eſt rappellé par le concile de Soiſſons. 197. Sa mort. 198
*Gormond* patriarche Latin de Jeruſalem. Sa mort. 389
*Grand-ſelve*. Fondation de ce monaſtere. 236
*Gregoire* cardinal, élû anti-pape Victor. 510. Se ſoumet au pape Innocent. 511
*Gregoire* cardinal de S. Ange légat en France. 332. Ses commencemens. 412. V. *Innocent II.*
*Grecs*. Leurs reproches contre les évêques Latins qui faiſoient la guerre. 501
*Gnaſtalle*. Concile en 1106. 101
*Guelfe* duc de Baviere, partiſan du jeune Henri. 87. aſſiſte à la conference de Chaalons. 107
*Guerin* chancelier de Roger roi de Sicile, veut le rendre maître du mont Caſſin. 490. Sa mort. 492
*Guerre* contre les infidéles, comment légitime. 479
*Guicman* évêque de Ceïtz, transferé à Magdebourg contre la volonté du pape. 716
*Gui* de Caſtel prêtre cardinal de S. Marc. 594. V. *Celeſtin II.*
*Gui* frere aîné de S. Bernard. Sa converſion. 181. l'humilie à l'occaſion de ſes miracles. 235
*Gui* archevêque de Vienne vient en Angleterre légat, & eſt refuſé. 22. condamne la conceſſion des inveſtitures. 156. Sa nobleſſe. 164. Elû du pape. *ibid.* Voyez *Calliſte II.*
*Guibald* abbé de Stavelo commande la flote de l'empereur. 501. Elû abbé du mont-Caſſin. 503. Quitte & retourne à Stavelo. 510
*Guibert* anti-pape. Sa mort. 11. Autres anti-papes ſubſtituez à ſa place. *ibid.*
*Guibert* abbé de Nogent ſous Cou-

ci. Ses écrits. 340. Sa mort. 342
*Guigues* prieur de la Chartreuſe. 193. 198. écrit les uſages de l'ordre. 354. & la vie de S. Hugues de Grenoble. 420
*Guillaume* le Roux roi d'Angleterre. Sa mort. 8
*Guillaume* prieur du ſaint Sépulcre, puis premier archevêque Latin de Tyr. 390
*Guillaume* abbé de S. Thierri écrit à S. Bernard contre Abaillard. 544. Son traité de l'Euchariſtie. 559. Sa mort. 560
*Guillaume* de Varelvaſt évêque d'Exceſter envoyé du roi d'Angleterre à Rome. 57. 202. Sa mort. 489
*Guillaume* duc de Poüille & de Calabre. Sa mort. 382
*Guillaume* patriarche de Jeruſalem. 438. Sa mort. 574
*Guillaume* de Corbeil archevêque de Cantorberi. 361. Sa mort. 523
*Guillaume VIII.* duc d'Aquitaine, trouble le concile de Poitiers. 16. Va à la croiſade. 47. Ses mœurs déréglées. 276
*Guillaume IX.* duc d'Aquitaine, chef des ſchiſmatiques. 448. fait réparation aux moines de S. Jean d'Angeli. 474. Converti par S. Bernard. 476. Sa mort. 506. Confondu avec d'autres Guillaumes. *ibid.*
*Guillaume* comte de Nevers ſe rend Chartreux. 631
*Guillaume* archevêque de Roüen ſuſpendu par le pape. 92
*Guillaume* de Champeaux fameux docteur & archidiacre de Paris, ſe fait chanoine regulier, fonde S. Victor, puis devient évêque de Chaalons. 187. Ami de ſaint Bernard. 203. Prend ſoin de le guérir. 232. Député par Caliſte II. vers l'empereur. 267. 279. Nommé la colonne des docteurs. 302. Sa mort. 306
*Guillaume*, neveu du roi Etienne, élû archevêque d'Yorck. 577. Sacré nonobſtant l'oppoſition de S. Bernard. 579. qui écrit contre lui à Celeſtin II. & à Eugene III. 607. Guillaume dépoſé au concile de Reims. 667

## H

HAbits des clercs d'une couleur. 45
*Haimeric.* Voyez *Aimeri.*
*Hartuic* archevêque de Brême, rétablit les évêchez ruinez par les barbares. 76
*Hautes-bryeres.* Fondation de ce monaſtere. 211
*Heloïſe* épouſe Abaillard. 311. Se retire à Argenteüil. 312. Elle en eſt prieure. 406. puis premiere abbeſſe du Paraclet. 409. Pierre le Vénérable lui écrit la mort d'Abaillard. 557
*Henri* frere de Loüis le jeune ſe rend moine de Clairvaux. 693. élû évêque de Beauvais. 694
S. *Henri* évêque d'Upſal martyr. 704
*Henri* frere du roi Etienne évêque de Vincheſtre, & légat en Angleterre. 540. Ses plaintes contre le roi. 581
*Henri* archevêque de Sens. Sa converſion. 390
*Henri* archevêque de Maïence dépoſé. 287
*Henri* évêque de Verdun accuſé, renonce

renonce à la perſuaſion de ſaint Bernard, 410
*Henri* de Murdac abbé de Fontaines, puis archevêque d'Yorc, 667
S. *Henri* empereur canoniſé, 74
*Henri* de Lion duc de Saxe, 709
*Henri* le ſuperbe duc de Saxe & de Baviere, gendre de l'empereur Lothaire, 493. 495. &c. Sa mort, 520
*Henri* heretique, diſciple de Pierre de Bruis, 637. Prêche au Mans, 640. Ses déreglemens, 641. Sa priſe, 644
*Henri I.* roi d'Angleterre, 8. Son ingratitude envers ſaint Anſelme, 28. 30. Perſevere à ſoutenir les inveſtitures, 43. 44. 55. 58 Chaſſe ſaint Anſelme d'Angleterre, 59. Fait ſaiſir ſes revenus, 69. 188. Se reconcilie avec lui, 76. 93. Renonce aux inveſtitures, 111. 188. Plaintes de Paſcal II. contre lui, 199. 201. Plaintes de Henri contre le pape, 202. Plaintes de Loüis le jeune contre Henri au concile de Reims, 275. Henri ſe juſtifie devant le pape, 292. Refuſe d'être abſous de ſon ſerment par le pape, 293. Sa mort, 486
*Henri IV.* empereur excommunié par Paſcal II. 40. Abandonné par ſes ſiens, ſe ſoumet au pape, 75. Renonce à l'empire, 82. Ecrit au roi de France, 83. & à S. Hugues de Clugni, 86. à ſon fils & aux ſeigneurs, 88. Sa mort, 89. Il eſt déterré, 90. puis enterré magnifiquement à Spire, 139
*Henri V.* ou le jeune, ſe révolte contre l'empereur ſon pere, 71. fait de belles promeſſes au concile de Northus, 73. Elu de nouveau à Maïence, 82. Reconnu de tous pour roi d'Allemagne, 90. Marche en Italie pour ſoutenir les inveſtitures, 129. Son entrée à Rome, 132. Chaſſé par les Romains, 134. Couronné empereur, 138. Excommunié au concile de Vienne, 156. & à Cologne, 216. Revient à Rome, 226. Se fait couronner par Bourdin, 227. 244. Revient après la mort de Paſcal II. 240. Rompt la conference de Mouſon, 280. Excommunié au concile de Reims, 285. Reconcilié ſous Calliſte II. 327. Sa mort, 356
*Heretique.* On ne doit pas laiſſer d'obéir à un prince heretique, 80
*Herman* évêque d'Augſbourg accuſé au concile de Guaſtalle, 102
*Hildebert* évêque du Mans, 356. transferé à Tours, 357. S. Bernard lui écrit pour le pape Innocent, 440. Sa mort & ſes écrits, 451. Sa doctrine ſur l'eucariſtie & ſur la grace, 453. Son abregé de theologie, 454
Sainte *Hildegarde*, 673. Ses révelations approuvées par le pape Eugene, 675
*Hildegarde* comteſſe de Poitiers, ſe plaint au concile de Reims, 275
*Hommage* des évêques d'Angleterre au roi permis par le pape, 23. & par ſaint Anſelme, 111
*Homicide* en ſe défendant, n'eſt innocent, 453
*Honorius II.* élu pape, 344. Fait la guerre au duc Roger ſans fruit, 382. Plaintes de S. Bernard de ce qu'Honorius avoit levé l'in-

terdit de l'évêque de Paris, 400
ſa mort, 412
*Hugues* de S. Victor & ſes écrits, 566
*Hugues* de Champfleuri chancelier de Loüis le jeune, 636
*Hugues* élu évêque d'Orleans tué, 462
*Hugues* premier diſciple de S. Norbert, 287 301
S. *Hugues* abbé de Clugni invite le roi de France à embraſſer la vie monaſtique, 90. Sa mort, 126
*Hugues* de Maſcon ami de S. Bernard. Sa converſion, 182. Premier abbé de Pontigni, 202. puis évêque d'Auxerre. Sa mort, 727
*Hugues* évêque de Gabales vient demander ſecours pour l'égliſe d'Orient, 611
*Hugues* archevêque de Lion demande un ſubſide pour ſon voïage de Jeruſalem, 6. Se plaint que les légats jugent ſon ſuffragant, 13. 123
*Hugues* archevêque de Roüen au concile de Reims, 430. Prend le parti du roi Etienne contre les évêques empriſonnez, 540. 543
*Hugues* des Païens premier maître des Templiers, 387
S. *Hugues* de Grenoble aſſiſte au concile de Vienne, 156. demande au pape Honorius à quitter ſon ſiege, 420. excommunie l'antipape Anaclet, 419. Meurt, 420
*Humbeline* ſœur de S. Bernard. Sa converſion & ſa mort, 231
*Humilité*. Traité de ſaint Bernard des degrez de l'humilité, 359

I

IDOLE à trois têtes trouvée à Stetin & envoïée au pape, 354
*Jean* Comnene, ou Calo-Joannes empereur de C. P. 252. envoïe une ambaſſade à l'empereur Lothaire, 501. ſon triomphe, 595 ſa mort, 594
*Jean* de Calcedoine patriarche de Conſtantinople, 151
*Jean* évêque de Tuſculum nonce en Angleterre, 23. Excite les Romains à combattre pour le pape, 135. s'éleve contre lui, 139
*Jean* de Gaëte chancelier de l'égliſe Romaine, ſes commencemens, 233. Elu pape. *Ibid.* Voïez Geläſe II.
*Jean* évêque de Tetoüanne, 26
*Jean* & Benoît cardinaux légats en France, 5. Tiennent des conciles, 9. Leur fermeté, 16. ſe retirent de la cour de Rome, 24
*Jean* Paperon légat en Irlande, 726
*Jean* archidiacre d'Orleans fait tuer le ſous-doïen Archembaud, 465
*Jean* de Creme cardinal légat en Angleterre & en Ecoſſe, 361
*Jeruſalem*. Concile où préſide le légat Alberic. Juriſdiction de cette égliſe étenduë par le pape, 114
*Igmar* ou *Imar* moine à ſaint Martin des Champs, puis cardinal évêque de Tuſculum, 584
*Incendiaires* excommuniez, 428
*Indulgences* par bulles avec quêtes, 261. Indulgence accordée pour faire la guerre au duc Roger, 382
*Innocent II.* élu pape, 412. ſe retire à Piſe, 414. Reconnu au concile d'Etampes, 421. Vient en France, 422. Reçu à Clugni. *Ibid.* Reconnu par le roi d'Angleterre, 423. & en Allemagne par le roi Lothaire. *Ibid.* Innocent celebre la pâque à ſ. Denis en

France, 424. Viſite Clairvaux, 440. Rois pour lui, 441. Evêques 444. Ordres religieux pour lui, 445. Raiſons pour le reconnoître, 446. Il rentre dans Rome, 460. Y reprend l'autorité entiere, 511. Sa harangue au concile de Latran, 528. Pris par le roi Roger, fait ſa paix avec lui, 532. Refroidi à l'égard de ſaint Bernard, 585. Derniere lettre du ſaint à lui, 586. Mort d'Innocent II. 593

*Innan* prêtre de ſaint Otton envoïé en Dannemarc, 438

*Inveſtitures*. Lettre de Paſcal II. à Henri I. roi d'Angleterre, contre les inveſtitures, 28. 42. Ce prince les veut ſoutenir, 30. Traité ſur ce ſujet entre Paſcal II. & Henri V. 130. Rompu par le roi, 133. Renoué, 136. Condamné par les cardinaux, 139. & par le concile de Latran, 153. Ives de Chartres écrit ſur ce ſujet, 157. & Geofroi de Vendôme, 162. 318. inveſtitures condamnées au concile de Latran en 1116. 219. au concile de Reims, 1119, 284. Accord entre Calliſte II. & Henri V. 325. Joceran archevêque de Lion veut tenir un concile contre les inveſtitures, 160

*Jouarre*. Concile touchant le meurtre du prieur Thomas, 463. confirmé par le pape, 465

*Jourdain* archevêque de Milan, 220. 222. Sa mort, 223

*Jourdain* des Urſins légat indigne, 726

*Irene* imperatrice femme d'Alexis fonde un monaſtere, 252

*Irlande*. Etat de la religion en cette iſle au douziéme ſiecle, 535. établiſſement des quatre archevêchez, 727

*Ives* religieux de S. Victor, puis cardinal & légat en France, 580

*Ives* de Chartres. Sa lettre à Jean légat en France, 12. S'oppoſe à l'élection d'Etienne de Garlande, 24. Parle au pape avec liberté, 25. 61. Aſſiſte au concile de Troïes, 64. Se juſtifie ſur la ſimonie, 68. Excuſe Paſcal II. 158. 161. Son ſentiment ſur les inveſtitures, 160. Favoriſe la fondation de l'abbaïe de Tiron, 175. Sa mort & ſes écrits, 207

*Jugemens* ſéculiers ne doivent être exercez par les eccleſiaſtiques, 45

*Juifs*. Rendent honneur au pape Innocent II. à Roüen, 423. à Paris, 425. S. Bernard défend de tuer les Juifs, 620. Pierre le Venerable auſſi, 621

*Julin* ville de Pomeranie, 352. V. Vollin.

*Juriſdiction* eccleſiaſtique. Son étenduë ſelon Ives de Chartres, 209

## L

LAGO-PESOLE près de Melfe. Concile touchant l'affaire du Mont-Caſſin en 1137. 497

*Lambert* de Fagnan évêque d'Oſtie, 143. V. Honorius II.

*Lambert* évêque d'Arras, 26. Donne l'abſolution au roi Philippe, 68

*Landulfe* archevêque de Benevent dépoſé, 192. Rétabli, 226

*Langres*. S. Bernard s'oppoſe à l'ordination d'un évêque indigne, 513. & la fait caſſer, 518

*Laon*. Commune de cette ville, 165. L'égliſe cathedrale brûlée, 168.



Digitized by Google

rebâtie de l'argent des quêres, 170
*Latran.* Concile en 1112. où la conceſſion des inveſtitures eſt condamnée, 153. Autre concile en 1116. 217. Autre en 1123. Ses canons, 327. Concile general en 1139. 528
*Légats* du pape étrangers. Ives de Chartres s'en plaint, 208. Légats préſident à la plûpart des conciles, 128
*Leon* Stypiote patriarche de C. P. 501. Sa mort, 596
*Leon* de Marſique évêque d'Oſtie, auteur de la chronique du mont-Caſſin, 142
*Leon* Juif puiſſant à Rome. Sa famille, 413. 450
S. *Leopold* marquis d'Autriche, 632
*Lerins.* Ce monaſtere brûlé par les infideles en 1107. 357
*Libre arbitre.* Traitez de ſaint Anſelme ſur ce ſujet, 123. 124. Traité de ſaint Bernard, 401
*Liege.* Apologie du clergé de Liege pour les catholiques ſoumis à l'empereur Henri, 78
*Lion.* Eloge de cette égliſe, 560
*Livrand* prêtre de Milan, oppoſé à Pierre Groſſolan, 221
*Liſbonne* priſe ſur les Maures par Alphonſe Henriquès avec le ſecours des croiſez, 634
*Liſiard* évêque de Soiſſons, 194
*Loc-Dieu*, abbaïe de l'ordre de Cîteaux, 484
*Loix* civiles, défendu aux religieux les étudier, 427
*Londres.* Concile en 1102. 45. Autre en 1107. où les inveſtitures ſont condamnées, 111. Autre en 1108. Contre les prêtres concubinaires, 115. Autre en 1125. 361. Autre en 1138. 522
*Lothaire II.* roi des Romains, 356. Fait rentrer à Rome le pape Innocent II. 460. Couronné empereur. *Ibid.* Retourne en Allemagne, 461. Repaſſe en Italie en 1136. 489. Se rend arbitre entre le pape & les moines au mont-Caſſin, 497. Vient au mont-Caſſin, 502. Ses dévotions & ſa mort, 504
*Loüis* le gros roi de France ſacré à Orleans, 118. Gouverné par perſonnes intereſſées, 166. Vient au concile de Reims ſe plaindre du roi d'Angleterre, 275. Obtient des moines de Cîteaux des lettres de Fraternité, 398. Sa confeſſion de foi, 505. Sa pieuſe mort, 507
*Loüis* le jeune roi de France, ſacré par le pape Innocent II. 429. Epouſe Alienor heritiere du duché d'Aquitaine, 506. Succede au roi ſon pere, 507. Saint Bernard lui écrit de remplir les ſieges de Reims & de Langres, 519. Lui écrit vivement au ſujet des égliſes de Bourges, Reims, Chaalons & Paris; 581. & à ſes miniſtres, 582. L'excuſe envers le pape, 585. Loüis ſe croiſe, 612. 616. Son départ, 635. Arrive à Antioche, 654
*Lucius II.* pape, 600. ſa mort, 604
*Lunden* en Dannemarc, commencement de ſa primarie, 706

M

SAINTE MAGDELAINE. Ses reliques à Vezelai. 616
S. *Malachie* d'Irlande, ſes commencemens, 534. ordonné évêque de Connerer, 535. Elu arche-

vêque d'Armac, 536. Quitte cette égliſe après l'avoir rétablie, 537. Vient à Clairvaux & lie amitié avec ſaint Bernard, 538. Va à Rome où le pape le fait ſon légat, 538. Ses vertus, 539. Revient en France & meurt à Clairvaux, 686

*Manaſſés II.* archevêque de Reims au concile de Troïes, 64

*Manichéens* brûlez à Soiſſons, 196. Condamnez à Toulouſe en 1118. 267. Manichéens à Ivoi au dioceſe de Treves, 339. Refutez par ſaint Bernard, 648

*Manuel* Comnene empereur de C. P. 594. 596. Traite mal les croiſez, 652

*Marbode* évêque de Rennes au concile de Troïes, 64. Sa lettre à Robert d'Arbriſſelles, 98

*Mariages* des clercs déclarez nuls, 659

*Matthieu* chanoine de Reims, puis moine de Clugni & prieur de ſaint Martin des Champs, 367. Cardinal évêque d'Albane, 368. Préſide au concile de Troïes, 386. Sa mort, 470

*Mathilde* comteſſe de Toſcane, renouvelle ſa donation à l'égliſe Romaine, 48. Aſſiſte au concile de Guaſtalle, 101. Sa mort. Sa donation peu conſiderée, *ibid.*

*Mathilde* fille de Henri I. roi d'Angleterre, 21. Femme de l'empereur Henri V. puis de Godefroi Plantegeneſt comte d'Anjou, 487

*Maurice* évêque de Porto légat en Paleſtine, 3

*Maurice* Bourdin archevêque de Bragne, légat de Paſcal II. auprès de Henri V. Le couronne, 227. Ses commencemens, 241. Elu antipape Gregoire VIII. 242. Couronne Henri V. empereur, 244. Reconnu de quelques-uns en Angleterre, 271. Excommunié au concile de Reims, 285. Quitte Rome, 298. Eſt pris, moqué, enfermé, meurt, 314. Ses ordinations déclarées nulles, 328

*Medecine.* Défendu aux religieux l'étudier, 427

*Mellifont.* Premiere abbaïe de Cîteaux en Irlande, 539

*Meliſende* reine de Jeruſalem, 574. ſaint Bernard lui écrit, 730

*Mets.* Guerre entre ſes habitans & les ſeigneurs voiſins, 730. Terminée par ſaint Bernard, 732

*Metropoles.* Permis à l'empereur de C. P. de les ériger, 251

*Merida* ancienne métropole de Luſitanie. Sa dignité. Transferée à Compoſtelle, 343

*Michel* Oxite patriarche de C. P. 596. Sa retraite, 650

*Milon* évêque de Terouanne, 665

*Miracles.* Journal de ceux de ſaint Bernard en ſon voïage d'Allemagne, 623

*Moines.* Plaintes contre eux au concile de Latran, 1123. qui leur défend pluſieurs fonctions eccleſiaſtiques, 329

*Monaſteres.* Leurs égliſes ne doivent être magnifiques, 373. Paſſage d'un monaſtere à l'autre, en quel cas permis, 565

*Morabites* ou Marabours. Secte de Muſulmans venus d'Afrique en Eſpagne, 431

*Morimond* fille de Cîteaux. Sa fondation, 202

*Moſarabes.* Le pape leur ordonne de ſe conformer à l'uſage Romain, 673

*Meuſon.* Calliſte II. y va pour conferer avec l'empereur touchant les inveſtitures, mais ſans effet, 278. 282
*Muſulmans* refutez par Euthymius Zigabene, 151

N

NANTES Concile par Hildebert archevêque de Tours, 358
*Naplouſe* ou Samarie. Concile, 306
*Naufrages.* Coûtumes barbares en Bretagne touchant les debris, 358
*Nicolas* le grammairien patriarche de C. P. Sa mort & ſes conſtitutions, 143
*Nicolas* Muzalon patriarche de C. P. ſe retire, 710
*Nicolas* elu abbé du Mont-Caſſin contre Oderiſe, 379. Cede, 381
*Nicolas* cardinal évêque d'Albane Anglois légat en Dannemarc, 704. 705
*Nicolas* moine ſecretaire de ſaint Bernard, 711. Le trahit & s'enfuit, 712
*Niphon* moine Bogomile condamné & enfermé, 599. Delivré par le patriarche Coſme, 650
*Noel* même fête que l'Epiphanie chez les Armeniens, 610
S. *Norbert.* Sa converſion, 255. Son ordination irréguliere, 256. Il commence à prêcher, 258. Le pape Gelaſe l'autoriſe, 260. Reconnu par Bouchard évêque de Cambrai, 286. Continuë de prêcher, 287. Diſoit deux meſſes par jour, 289. Se préſente au pape Calliſte. *ibid.* Fonde le monaſtere de Premontré, 300. Prend la regle de ſaint Auguſtin, 301. Appellé à Anvers, où il fonde l'abbaïe de ſaint Michel, 338. Obtient d'Honorius II. la confirmation de ſon inſtitut, 362. Il eſt ordonné archevêque de Magdebourg, 363. Envoïé au concile de Reims, 1131 par le roi Lothaire, 430. Se rend odieux par ſa conduite ſevere, 432. Attentats contre ſa vie, 433. Sa mort, 461
*Norgaud* évêque d'Autun accuſé par ſes chanoines, 9. Suſpendu de ſes fonctions, 11. Le pape écrit en ſa faveur, 12. Il eſt depoſé, 14. Rétabli par un légat, 23. Aſſiſte au concile de Troïes, 64
*Northus* en Turinge. Concile en 1105. 72

O

OBASINE abbaïe de Cîteaux, 680. 684
*Oderiſe II.* abbé du Mont-Caſſin, 329. Depoſé & excommunié par Honorius II. 379. Renonce à l'abbaïe, 380
*Odon* abbé de ſaint Martin de Tournai ſacré évêque de Cambrai, 77. Sa mort, 286
*Oldegaire* chanoine de Barcelonne abbé de S. Ruf, puis évêque de Barcelonne, 330. Le comte Raimond lui donne la ville de Tarragone. *ibid.* & le pape l'en fait archevêque & ſon legat, 331. La rétablit, 332. Sa mort, *ibid.*
*Ordinations.* Droit pecuniaire des évêques Grecs, 251
*Otton* frere du roi Conrad abbé de Morimond puis évêque de Friſingue, 632
S. *Otton* évêque de Bamberg, 49. Eſt ſacré par le pape quoique fidele à l'empereur excommunié.

52. 53. Sa vie avant l'épiſcopat, 53. 54. Il fonde pluſieurs monaſteres, 345. Il entreprend la converſion de la Pomeranie, 346. & y commence ſa miſſion, 348. Ses vertus admirées des païens, 353. Son déſintereſſement, 354. Son retour à Bamberg, 355. Son ſecond voïage en Pomeranie, 434. Son retour, 438. Sa mort, 520

P

PAPE. Ceremonies de ſa priſe de poſſeſſion, 2. Prétend donner toutes les dignitez eccleſiaſtiques comme des fiefs, 528. Concile lui préſente ſa confeſſion de foi ſans la ſoumettre à ſon jugement, 663. Grecs reconnoiſſent ſa primauté, mais non ſon autorité abſoluë, 689. Ne devroit juger affaires temporelles, 695

*Paris.* Concile en 1104. 67. Sermon de ſaint Bernard aux eccleſiaſtiques pour leur converſion, 404. Concile en 1128. 406. autre en 1147. au ſujet de Gilbert de la Poirée, 636

*Paſcal II.* pape. Ses commencemens, 1. S'oppoſe aux inveſtitures. 28. 42. 58. Favoriſe la révolte du jeune Henri contre l'empereur ſon pere, 71. Excite le comte de Flandres contre cet empereur, 78. Se défiant des Allemans vient en France, 105. à ſaint Martin de Tours, à ſaint Denis, 106. à Chaalons, 107. Ses précautions contre Henri V. 128. Empriſonné par lui, 133. Lui accorde par force les inveſtitures, 136. Eſt delivré, 138. Blâmé par une partie de l'égliſe, 139. Reconnoît ſa faute, 152. 155. 217. Se purge du ſoupçon d'hereſie, 153. 218. Ecrit à l'empereur ſur les inveſtitures, 154. & à Gui archevêque de Vienne, 155. Paſcal défendu par Ives de Chartres, 158. Sédition contre lui à l'occaſion du prefet de Rome, 223. Sa mort, 237

*Paulicians* heretiques. Soins de l'empereur Alexis pour leur converſion, 249

*Pauvres.* Miſſionaires pauvres, pourquoi mepriſez en Pometanie, 346

*Pechez.* Abus d'enjoindre la guerre en rémiſſion des pechez, 81

*Pelerinage.* Hildebert en detourne le comte d'Anjou, 451

*Penitence* publique. Défendu aux moines de la donner, 329

*Peregrin* patriarche d'Aquilée, 497

*Peres* de l'égliſe rejettez par les Bogomiles, 149

*Perigord.* Heretiques de cette province Manichéens, 642

*Petronille* de Craon premiere abbeſſe de Fontevraud, 212

*Philippe I.* roi de France excommunié au concile de Poitiers, 15. Effet de cette excommunication, 17. Demande ſon abſolution à Baugenci, 66. La reçoit à Paris, 68. Vient trouver le pape à ſaint Denis, 106. ſa mort, 117

*Philippe* fils aîné du roi Loüis le Gros. ſa mort prématurée, 425

*Pictes* au Nord d'Ecoſſe barbares. 522

*Pierre* diacre continuateur de la chronique du Mont Caſſin, 143. Parle pour le Mont-Caſſin au concile de Lago-peſole, 497. ſoutient contre le pape la liberté de l'élection de l'abbé, 500.

L'empereur le retient à ſon ſervice, *ibid.* Sa diſpute avec un Grec, 501. Continuë la chronique du Mont-Caſſin, 510

*Pierre* évêque de Poitiers maltraité & exilé par le duc d'Aquitaine, 277

*Pierre* archevêque de Lion légat en Sytie. Sa mort, 527

S. *Pierre* archevêque de Tarentaiſe. Ses commencemens, 567. Ordonné archevêque, 569. Ses vertus, *ibid.*

*Pierre* Librane premier archevêque de Sarragoce depuis la réduction, 261

*Pierre* de Piſe cardinal. S. Bernard le ramene de l'obéiſſance du pape Innocent, 509. Dépoſé au concile de Latran, 531

*Pierre* des étoiles ermite fameux, 18

*Pierre* de Bruis heretique Manichéen, 637. Ses erreurs, 638. Sa mort, 639

*Pierre* de Leon. Son fils mepriſé au concile de Reims, 283

*Pierre* de la Châtre élu archevêque de Bourges & ſacré par le pape, malgré l'oppoſition du roi, 579. Protegé par C. de Champagne, 580

*Pierre* Groſſolan ou Chryſolan évêque de Savonne, élu archevêque de Milan, 220. Depoſé, *ibid.* ſon écrit contre les Grecs, 223

*Pierre* de Leon cardinal, envoïé légat en France, 321. 332. Renvoïé d'Angleterre, 322. ſes commencemens, 413. 449. Il eſt élu antipape ſous le nom d'Anaclet II. 412. Lettres pour ſoutenir ſon élection, 415. 416. 417. Roger roi de Sicile pour lui, 418. Pierre excommunié par ſaint Hugues de Grenoble, 419. Nullitez de ſon élection, 443. ſe maintient à Rome malgré l'empereur Lothaire, 460. ſon parti s'affoiblit, 495. ſa mort, 510

*Pierre* Maurice dit le Venerable, neuviéme abbé de Clugni, 323. Troublé par Pons & maintenu par le pape, 366. Apologie de Pierre contre les moines de Cîteaux, 374. ſes plaintes contre leur exemption de dîmes, 456. ſoutient contre ſaint Bernard ſon moine élu évêque de Langres, 517. ſon amitié pour ſaint Bernard, 588. ſeconde Apologie pour les pratiques de Clugni, 589. ſes ſtatuts pour la réforme, 590. Celeſtin II. lui écrit, 600. Il refute les erreurs de Pierre de Bruis, 638. Bien reçu à Rome par le pape Eugene, 702

*Pierre* Abailard, ſes commencemens, 309. Il épouſe Heloïſe, 311. ſe retire à ſaint Denis, 312. Condamné au concile de Soiſſons, 308. ſort de ſaint Denis & fonde le monaſtere du Paraclet, 407. ſe plaint de ſaint Norbert & de ſaint Bernard, *ibid.* Devient abbé de ſaint Gildas en Bretagne, 408. Revient au Paraclet, 409. Renouvelle ſes erreurs, 544. Quelles elles étoient, 545. Elles ſont condamnées au concile de Seus, 548. Lettres de ſaint Bernard contre lui, 550. Refutation de ſes erreurs, 551. Il eſt condamné par le pape Innocent, 555. ſe retire à Clugni, 556. Y meurt ſaintement, 558

*Pirits* ville de Pomeranie, ſa converſion, 348

*Pise* érigée en archevêché, 458. Concile en 1134. le pape présidant, 466. Prélats insultez au retour du concile, 467
*Plaisance*. Concile en 1132. 457
*Pleine de grace*. Titre de la sainte Vierge. Monastere de ce nom à C.P. 252. Ses constitutions, *ibid.*
*Pluralité* de benefices condamnée par S. Bernard, 392
*Poitiers*. Concile en 1100. 13. Ses canons, 15. Autre concile en 1106. 97
*Pomeranie* convertie à la foi, 348
*Pons* de Laraze. Sa penitence exemplaire, 481. &c. Sa charité pour les pauvres, 485. Son humilité, 486
*Pons* septiéme abbé de Clugni, 126. Deputé de l'empereur pour faire sa paix avec le pape, 216. Député par Calliste II. vers l'empereur, 276. 279. Se defend au concile de Reims contre les plaintes des évêques, 383. Se prétend abbé des abbez, 322. Quitte l'abbaïe, 323. Y rentre par violence, 364. Condamné à Rome, meurt, 366
*Pontigni* seconde fille de Cîteaux, Sa fondation, 202
*Prémontré*. Fondation de ce monastere, 300. Accroissement de l'ordre, 433
*Prêtres*. Permis ordonner leurs enfans par dispense, 111
*Prêtre Jean* prince chrétien d'Orient, 610
*Primat* ne peut appeller les évêques à un concile hors de leur province, 158
*Procès* reprochez aux moines de Clugni, 376
*Ptolemée* noble Romain, chef du parti de l'empereur, 226
Le *Puy*. Concile en 1130. où saint Hugues de Grenoble excommunie Pierre de Leon, 419

Q

QUESTION ou torture, ne convient aux prêtres la faire donner, 452

R

RAIMOND archevêque de Tolede à Rome, 602
*Rainald* de Martigné évêque d'Angers, puis archevêque de Reims, 386. Sa mort, 519
*Rainald* abbé de Vezelai, puis archevêque de Lion, 387
*Rainald* de Collemezzo élu abbé du Mont-Cassin, 493. Elu une seconde fois, 510
*Rainald* le Toscan, élu abbé du Mont-Cassin, se fait confirmer par l'antipape, 493. Se rend à l'empereur, 496. Se soumet au pape Innocent, 500. Son élection declarée nulle, 503
*Rainier* cardinal. V. Pascal II.
*Raoul* le Verd archevêque de Reims, 118. Reconcilié avec le roi, 120. Assiste au concile de Reims, 273. Sa mort, 386
*Raoul* de Laon frere d'Anselme & docteur fameux, 168. 300
*Raoul* archevêque de Tours au concile de Troïes, 64
*Raoul* chancelier du roi de Jerusalem, intrus dans le siege de Tyr, 575
*Raoul* évêque de Rochester, puis archevêque de Cantorberi, 189. Reçoit le pallium, 200. Va à Rome, 229. S'oppose à l'ordi-

nation de Turſtain, 272. Sa mort, 361.
*Raoul* archevêque de Mamiſtra, puis ſecond patriarche Latin d'Antioche, 525. Accuſé, va à Rome, & eſt renvoïé, 526. 527. Dépoſé à un concile d'Antioche, meurt de poiſon, 573
*Raoul* de la Fuſtaye ermite, 18. Fonde S. Sulpice de Rennes, 171
*Ravenne*. L'étenduë de ſa province diminuée, 101
*Regales* de l'égliſe, ce que c'eſt, 108
*Regle* monaſtique, de quelle obligation elle eſt, & comment le ſuperieur en peut diſpenſer, 564
*Reims*. Prérention de cette égliſe pour le ſacre du roi, 118. Conteſtée par Ives de Chartres, 119. Concile de Reims en 1105. Autre en 1119. Calliſte II. préſidant, 269. 271. Continué, 282. Ses canons, 284. Autre concile en 1128. 400. Autre en 1131. le pape Innocent II. préſidant, 426. Droit de commune accordé à cette ville, 554. Autre concile en 1148. le pape Eugene préſidant, 658. Ses reglemens mal obſervez, 722
*Religieux* ne doivent blâmer ceux des autres ordres, 371
*Reliques* portées par les provinces pour quêter, 169. Traité de Guibert de Nogent ſur les reliques, 340
*Richard* évêque d'Albane légat en France, 63. & en Allemagne, 81. Tient trois conciles en France, 128
*Robert* d'Arbriſſelles, 16. 18. Reproches contre ſa conduite, 98. Ses amis Vital, Raoul & Bernard, 171. Sa mort, 212
*Robert* couſin de S. Bernard attiré à Clugni, 368. Renvoïé à Clairvaux, 370
*Saint Robert* de Moleſme. Sa mort, 178
*Robert* Pullus docteur fameux, cardinal & chancelier de l'égliſe Romaine, 608
*Robert* de Torigni abbé du mont S. Michel, continuë la cronique de Sigebert, 129
*Rodolfe* moine excite à tuer les Juifs, 620. S. Bernard s'y oppoſe, 621. 622.
*Roger II.* comte de Sicile, 165. Veut forcer l'archevêque de Coſence à ſe faire moine, 192. Reconnu duc de Pouille & de Calabre, 382. Le pape Honorius lui refuſe l'inveſtiture, puis lui accorde, 383. Reçoit le titre de roi de l'antipape Anaclet, 419. Le fait confirmer par le pape Innocent II. 533. Pierre le Venerable l'exhorte à faire la guerre aux Grecs, 705
*Roger* évêque de Sariſberi empriſonné, 540. Sa mort, 544
*Romains* écrivent au roi Conrad contre le pape, 603. S. Bernard leur écrit, 613. Leur portrait ſelon S. Bernard, 725
*Rome*. Concile en 1102. 39. Autre en 1105. 70. Autre en 1110. 128. Egliſe Romaine n'a jamais eu d'hereſie, 218. Erreur de croire tout permis à l'égliſe Romaine, 318
*Rothard* archevêque de Mayence chaſſé par l'empereur Henri IV. 74. Rétabli, 75. Sa mort, 139
*Roüen*. Concile en 1118. où préſide un légat, 260. Synode ſur la continence des clercs, 294

Digitized by Google

*Rouge.* Couleur du pape, 2
*Rouba.* V. Edeſſe.
*Rupert* abbé de Druits. Ses écrits, 472

S

SAINT SABAS monaſtere à Rome donné à Clugni, 604
*Samſon* de Mauvoiſin archevêque de Reims, 554
*Sanguin.* V. Zengui.
*Salerne.* Differend entre le pape Innocent & l'empereur Lothaire pour cette ville, 502. S. Bernard y fait un miracle, 509
*Salmoriac.* Conteſtation pour ce territoire entre Vienne & Grenoble terminée, 110
*Salvanes* abbaïe au dioceſe de Lavour ordre de Cîteaux. Sa fondation, 485 486
*Sarragoſſe* priſe ſur les Maures par Alfonſe roi d'Arragon, 261 430
*Sarlat.* Miracle celebre de S. Bernard en ce lieu, 642
*Savigni* monaſtere au dioceſe d'Avranches chef de congrégation, fondé par S. Vital, 172. Ce monaſtere étoit double, 290. Uni à Cîteaux, 669
*Schiſmatiques* détertez, 86. On uſe d'indulgence à leur égard, 102. Dégradez au concile de Latran, 550
*Seignoret* élu abbé du Mont-Caſſin par l'autorité du pape, 381. Réſiſte au roi de Sicile, 490. Sa mort, 492
*Serment* des évêques au pape, pourquoi introduit, 41. Serment des évêques aux princes eſt légitime, 79. Serment de fidelité des évêques au roi de France, 120. Ne convient aux rois de ſe faire absoudre d'un ſerment, 293
*Sens.* Concile en 1140. Sur les erreurs d'Abailard, 547. Le roi Loüis le jeune ſe plaint qu'on veuille aſſujettir Sens à la primatie de Lion, 315
*Serlon* de Valbodon quatriéme abbé de Savigni, réunit ſa congrégation à Cîteaux, 669
*Sicile* premiers titres de ce roïaume, 419 535
*Sigebert* moine de Gemblours. Fin de ſa chronique, 129
*Sylveſtre* antipape abbé de Farfe, 87
*Soiſſons.* Concile en 1115. 196. Autre en 1121. contre Abailard, 306
*Sorts* des ſaints au douziéme ſiecle, 169
*Stetin* capitale de Pomeranie convertie à la foi, 354. Retourne à l'idolâtrie, 434. Convertie de nouveau, 437
*Straſbourg.* Conference des députez de Calliſte II. avec Henri V. 267
*Subſides* donnez au pape Innocent par les égliſes de France, 425 454
*Suger* moine de S. Denis, 107. Envoïé par Loüis le gros au devant du pape Gelaſe, 262. Abbé de S. Denis, 332. Sa converſion, 404. Réforme ſon monaſtere, 405. Régent du roïaume en l'abſence de Loüis le jeune, 631. S. Bernard l'exhorte à empêcher un tournoi, 692. Sa mort, 715

T

TANCHELME heretique à Anvers, 336. Sa mort, 338
*Tancrede* prince d'Antioche, 164

*Tarragone* rétablie par l'archevêque Oldegaire, 331
*Templiers*, ordre militaire. Leurs commencemens, 387. Leur regle, 388. Leur éloge par S. Bernard, 472
*Temporel*. Evêques doivent s'en décharger, 725
*Teſcelin* pere de S. Bernard, 179. Sa converſion & ſa mort, 230
*Theodote* patriarche de C. P. 710
*Thibaud* abbé du Bec, archevêque de Cantorberi, 523. Au concile de Reims, 658
*Thibaud* cardinal de ſainte Anaſtaſie élu pape, cede auſſi-tôt, 344
*Thibaud* archidiacre de Paris, fait tuer Thomas prieur de S. Victor, 462. S. Bernard écrit au pape contre lui, 463
*Thibaud IV.* comte de Champagne veut quitter le monde, & en eſt detourné par S. Norbert, 336
*Thiemon* archevêque de Salſbourg martyr, 48
*Tiron*, monaſtere au dioceſe de Chartres, chef de congrégation fondé par S. Bernard d'Abbeville, 174. Son accroiſſement, 213
*S. Thomas* apôtre. Ses reliques à Edeſſe, 611
*Thomas* prieur de S. Victor, tué entre les bras de l'évêque de Paris, 462
*Thomas* ſeigneur de Marle tyran, excommunié, 194
*Thomas* élu archevêque d'Yorc, 115. refuſe l'obéiſſance à ſaint Anſelme, 116. 121. Qui s'oppoſe à ſon pallium, *ibid.* Se ſoumet à Cantorberi & eſt ſacré, 125. Sa mort, 228
*Thomaite*, ſale du palais patriarcal de Conſtantinople, 144
*Tolede*. Sa primatie confirmée, 602 conteſtée & confirmée par le pape Eugene, 672
*Toulouſe*. Concile en 1118. par Calliſte II. 266. Miracle de ſaint Bernard ſur un chanoine de ſaint Bernin,
*Tournai*. Tentative inutile pour rétablir cet évêché ſous Innocent II. 587. Rétabli par Eugene III. 615
*Tournois* défendus par les canons, 428
*La Trappe*, abbaïe de l'ordre de Cîteaux, 669
*Tranſlations* des évêques pour neceſſité ou utilité, 220
*Treve* de Dieu affermie au concile de Troïes, 109
*Troïes*. Concile en 1104. 64. Autre en 1107. le pape préſidant, 109. Autre en 1128. 386
*Turſtain* élu archevêque d'Yorc refuſe la ſoumiſſion à l'archevêque de Cantorberi, 228. Son élection confirmée par Paſcal II. 230. Va au concile de Reims, 270. Où il eſt ſacré par Calliſte II. nonobſtant la défenſe du roi, 272. Qui refuſe de le recevoir en Angleterre, 293. Lui permet d'y revenir, 320. Sa mort, 577
*Tyr* conquis par les chrétiens, 390. ancienne dignité & juriſdiction de ce ſiege, 524

## V

VALENCE concile en 1100. 9
*Valeran* évêque de Naumbourg quitte le ſchiſme, 35
*Velitre* évêché uni à Oſtie, 344
*Vendredi* ſaint, coutume de viſiter les égliſes nuds pieds ce jour-là, 223.

Digitized by Google

*Vezelai.* Parlement pour la ſeconde croiſade, 616
*Vicelin* prêtre travaille à la converſion des Sclaves, 707. Ordonné évêque d'Oldembourg, 709
*S. Victor* de Paris, abbaïe de chanoines réguliers chef de congrégation. Sa fondation, 187
*Vienne.* Concile en 1112. où les inveſtitures ſont condamnées, 56. Menace le pape de l'abandonner, 177. Calliſte II. donne à Vienne la primatie ſur ſept provinces, 296. Quel en a été l'effet, 297
*La ſainte Vierge.* Comment doit être honorée, 561. Fêtes de ſon pere & de ſa mere nouvelles, 562
*Vincheſtre.* Concile en 1139. touchant les évêques empriſonnez, 540
*Virſbourg.* Aſſemblée pour finir le ſchiſme, 317
*S. Vital* de Mortain ermite, 18. Ses commencemens, 170. Fonde Savigni, 172. Sa mort, 291
*Vollin* en Pomeranie. Sa converſion, 354. On y met le ſiege épiſcopal, 355. Sa ſeconde converſion, 437
*Urraque* reine de Caſtille. Ses mariages, 127
*Vulgrin* élu évêque de Dol. Ives de Chartres écrit pour l'en décharger, 109

## Z

ZENCUI ou SANGUIN, ſeigneur de Moſul, aſſiege Edeſſe, 574. La prend, 611

*Fin de la Table des Matieres.*

## *PRIVILEGE DU ROI.*

LOUIS par la grace de Dieu Roi de France & de Navarre ; A nos amez & feaux Conſeillers les Gens tenans nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand-Conſeil, Prevôt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenans Civils & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, Salut. Notre bien amé Pierre Emery, pere, Doien des Syndics des Libraires & Imprimeurs de Paris, nous aïant très-humblement fait remontrer que dans les Lettres de Privilege que nous lui avons accordées le deuxiéme Février dernier pour trente années, pour l'impreſſion de tous les Ouvrages du ſieur abbé Fleury notre Confeſſeur, il n'y eſt fait mention que de ſon Hiſtoire Eccleſiaſtique, qui ne fait qu'une partie de ſes Ouvrages; aïant encore compoſé ceux intitulez, le Catéchiſme Hiſtorique & ſon Abregé, les Mœurs des Iſraëlites, les Mœurs des Chrétiens, l'Inſtitution au Droit Eccleſiaſtique, le traité du Choix & de la Methode des Etudes, & le Devoir des Maîtres & des Domeſtiques ; & que comme notre intention avoit été de lui accorder nos Lettres de Privilege pour tous les Ouvrages dudit ſieur abbé Fleury, il ſe trouvoit néanmoins privé de cette grace par la ſeule omiſſion des titres deſdits livres dans noſdites Lettres du deuxiéme Février dernier : ce qu'il ne peut faire ſans que nous lui accordions de nouvelles Lettres de Privilege, qu'il nous a très-humblement fait ſupplier de lui vouloir accorder. A ces Cauſes : Voulant favorablement traiter ledit Emery pere, & le récompenſer de ſon application à nous avoir donné depuis quarante ans l'impreſſion de plus de ſoixante Volumes, tant *in-folio*, qu'*in-quarto*, dont quelques-uns n'ont pas eu tout le ſuccès qu'il avoit eſperé. Nous lui avons permis & accordé, permettons & accordons par ces Preſentes, d'imprimer ou faire imprimer tous les Ouvrages dudit ſieur abbé Fleury intitulez : *Hiſtoire Eccleſiaſtique de M. l'abbé Fleury, ſon Catéchiſme Hiſtorique avec ſon Abregé & en toutes langues, les Mœurs des Iſraëlites & des Chrétiens, l'Inſtitution au Droit Eccleſiaſtique, le traité du Choix & de la Methode des Etudes, & ſon traité du Devoir des Maîtres*

Digitized by Google

*& des Domeſtiques. Commentaire Litteral ſur tous les Livres de l'Ecriture ſainte, avec des Diſſertations ou Prolegomenes, par le Pere Calmet, avec ſon Hiſtoire de l'Ancien & du Nouveau Teſtament, & le Dictionnaire Hiſtorique, Geographique, Chronologique, Critique & Litteral de la Bible du même Auteur*; en tels volumes, forme, marge, caractere, en tout ou en partie, conjointement ou ſéparément, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de les vendre, faire vendre & débiter par tout notre roïaume pendant le tems de *trente années conſécutives*, à compter du jour de la datte deſdites Preſentes. Faiſons défenſe à toutes ſortes de perſonnes de quelque qualité & condition qu'elles ſoient d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de notre obéiſſance, *à peine de trente livres pour chaque volume* deſdits Ouvrages qui ſe trouveront contrefaits. Comme auſſi à tous Libraires, Imprimeurs & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter ni contrefaire aucun deſdits Ouvrages ci-deſſus expliquez, en general ou en particulier, ni d'en faire aucun extraits ſous quelque prétexte que ce ſoit d'augmentation, correction, changement de titre, même de traduction étrangere ou autrement, que nous entendons être ſaiſis en quelque lieu qu'ils ſoient trouvez, ſans le conſentement exprès & par écrit dudit expoſant ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiſcation des exemplaires contrefaits, de dix mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit expoſant, & de tous dépens, dommages & interêts; à la charge que ces Preſentes ſeront enregiſtrées tout au long ſur le Regiſtre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impreſſion deſdits Livres ci-deſſus ſpecifiez, ſera faite dans notre Roïaume & non ailleurs, en bon papier, & en beaux caracteres, conformément aux Reglemens de la Librairie, & qu'avant que de les expoſer en vente, les manuſcrits ou imprimez qui auront ſervi de copie à l'impreſſion deſdirs Livres, ſeront remis dans le même état où les approbations y auront été données ès mains de notre très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le ſieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenſon; & qu'il en ſera enſuite remis deux exemplaires

de chacun dans notre Biblioteque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle de notredit très-cher & feal Chevalier Garde des Sceaux de France, le ſieur de Voyer de Paulmy, Marquis d'Argenſon, le tout à peine de nullité des preſentes. Du contenu deſquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit expoſant ou ſes ayans cauſe, pleinement & paiſiblement, ſans ſouffrir qu'il leur ſoit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie deſdites preſentes qui ſera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin deſdits Livres ſoit tenuë pour dûëment ſignifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conſeillers & Secretaires, foi ſoit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier notre Huiſſier ou Sergent de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & neceſſaires ſans demander autre permiſſion, nonobſtant Clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires : CAR tel eſt notre plaiſir. DONNE' à Paris le dix-huitiéme jour du mois de May, l'an de grace mil ſept cens dix-neuf, & de notre regne le quatriéme. *Signé*, Par le Roi en ſon Conſeil,

DE SAINT HILAIRE.

J'ai fait patt à M. Marierre de la moitié du préſent Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages de M. l'Abbé Fleury ſeulement. Et de l'autre moitié deſdits Ouvrages, comme auſſi de la totalité du préſent Privilege, pour ce qui regarde les Ouvrages du R. P. D. Calmet, à Emery mon fils, Saugrain & Martin mes gendres, pour en jouir en mon lieu & place, ſuivant l'accord fait entre nous. A Paris le vingt May 1719.

*Signé*, P. EMERY.

*Regiſtré le préſent Privilege, enſemble les ceſſions ci-deſſus ſur le Regiſtre IV. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page* 489. *N°.* 525. *conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrêt du Conſeil du* 13. *Août* 1709. *A Paris le* 16. *Juin* 1719.

*Signé*, DELAULNE, Syndic.

A01 1469379